Cédric Michon

Henri VIII

La démesure au pouvoir



Cédric Michon

HENRI VIII

La démesure au pouvoir

PERRIN

PERRIN

Du même auteur

Dans la cour des Lions, Paris, Passés Composés, 2020.
François Ier. Un roi entre deux mondes, Paris, Belin, 2018.
Paris, ville de cour (XIIIe-XVIIIe siècle), avec Boris Bove et Murielle Gaude-Ferragu s.l.d., Rennes, PUR, 2017.
Louise de Savoie, avec Laure Fagnart et Pascal Brioist s.l.d., Tours, PUFR, 2015.
Le Cardinal Jean Du Bellay – Diplomatie et culture dans l'Europe de la Renaissance, avec Loris Petris s.l.d., Tours, PUFR, 2014.
Conseils et conseillers dans l'Europe de la Renaissance v. 1450-v. 1550, s.l.d., Tours, PUFR, 2012.
S'exprimer en temps de troubles. Conflits, opinion(s) et politisation de la fin du Moyen Âge au début du XXe siècle, avec Laurent Bourquin, Philippe Hamon et Pierre Karila-Cohen s.l.d., Rennes, PUR, 2012.
Les Conseillers de François Ier, s.l.d., Rennes, PUR, 2011.
La Crosse et le Sceptre, Paris, Tallandier, 2008.
Les Sociétés au XVIIe siècle. Angleterre, Espagne, France, avec Annie Antoine s.l.d., Rennes, PUR, 2006.
La Peinture de la Renaissance, Toulouse, Milan, 2005.
La Renaissance, Toulouse, Milan, 2003.
Winston Churchill, Paris, Hatier, 2002.

Couverture :
Portrait en pied d'Henri VIII, vers 1537, par Hans Holbein le Jeune.

92, avenue de France
75013 Paris
Tél. : 01 44 16 08 00

EAN : 978-2-262-10137-4

Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo.

Pour le regard de Perrine,
l'optimisme d'Ambre,
la finesse de Lou,
et la détermination d'Ysé

Sommaire

Prologue

La nuit est tombée sur le palais de Whitehall.

Dehors, il fait froid ; les lourds rideaux de tapisserie sont tirés pour empêcher l'humidité du fleuve de pénétrer dans la chambre ; de temps à autre, on entend le crépitement des bûches et le souffle d'une respiration difficile. L'huile de rose et l'ambre gris brûlent doucement pour combattre l'odeur de la maladie. Dans la pénombre, au milieu d'un gigantesque lit, un vieillard énorme agonise. Il est seul. À la cour, tout le monde a peur de ce colosse monstrueux, qui depuis des années n'est pourtant même plus capable de tenir debout sur ses jambes. Il n'y a pas dix jours, il a encore fait décapiter le comte de Surrey, issu d'une des plus puissantes familles du royaume, et naguère compagnon fidèle de son fils bâtard. Jusqu'au bout, il aura montré que personne n'est à l'abri de ses angoisses paranoïaques. Bientôt, tous seront libérés de sa tyrannie. Mais, pour l'instant, pas un seul ne bouge. Dans son dos, à voix basses, tractations, complots et manigances vont bon train, pour déterminer qui dirigera le royaume lors de la minorité de son petit garçon de 9 ans qui sera roi demain matin.

Son fils justement, quel royaume lui laisse-t-il ? Survivra-t-il seulement à la mort de son père, ou finira-t-il étranglé dans quelque geôle de la Tour de Londres, comme son grand-oncle Édouard V, dont il partage le prénom ? Quel sort sera réservé aux innombrables accomplissements d'un règne de près de quatre décennies ? Car il s'en est passé des choses depuis que

l’athlétique prince Henri est devenu roi d’Angleterre sous le nom d’Henri VIII. Que de chemins parcourus ! Ce sont beaucoup plus que trente-huit années qui le séparent de son accession au trône en 1509. C’est une éternité. Ce qui s’est passé au cours de ce règne n’est comparable, dans l’histoire du royaume, qu’à l’invasion de l’Angleterre par Guillaume le Conquérant en 1066, un demi-millénaire plus tôt. Tout avait pourtant commencé tranquillement, comme le dernier souffle de la monarchie médiévale. Ensuite…

Ensuite, le roi s’est engagé dans des territoires au sein desquels aucun de ses prédécesseurs n’avait jamais osé s’aventurer. Si, en 1509, c’est un jeune roi pieux et catholique qui monte sur le trône, en 1547 c’est un prince schismatique, qui a créé une Église nationale et une nouvelle manière de régner, qui meurt. Le coût d’une évolution aussi radicale est la mise en danger de l’équilibre précaire de l’autorité du prince et des libertés de ses sujets, au profit de l’affirmation d’une tyrannie inédite d’un seul homme, revendiquant le pouvoir sur le corps et les âmes de ses sujets.

Qui est cet homme, peut-être le plus célèbre des monarques anglais ? Dès lors qu’il s’agit d’évoquer sa psychologie, l’erreur consisterait sans doute à se contenter d’évoquer sa brutalité, son inconséquence et son instabilité qu’il est tentant – mais injuste – de résumer par la folie ou la bêtise. La cause de tout est plus vraisemblablement une incroyable immaturité psychologique et un narcissisme pathologique. Le cocktail devient explosif lorsque ces éléments se combinent à une énergie hors du commun et au goût du pouvoir. La maladie d’Henri VIII s’aggrave avec l’âge. Elle devient préoccupante à partir de ses efforts pour annuler son mariage avec Catherine d’Aragon, qui l’amènent à faire sauter les unes après les autres de multiples digues séculaires : rupture avec la papauté ; exécution de sa deuxième épouse, de son principal ministre, de son chancelier, d’un cardinal, de sa cinquième épouse ; tour de vis fiscal sans précédent ; suppression de tous les monastères du royaume ; confiscation de

dizaines de palais, de châteaux et de demeures nobles. L'agenda de ce royal homme-enfant est dicté avant toute chose par l'association paradoxale de l'inconséquence de ses caprices et de quelques convictions fortes, la principale étant la conception de son pouvoir comme tendant vers l'absolu. D'abord modérée, l'*hubris* d'Henri VIII monte en puissance à partir de la fin de la décennie 1520, avant d'exploser au cours de la décennie 1530. Elle est alors en partie canalisée et orientée par le talentueux organisateur qu'est Thomas Cromwell, lequel, comme tout dompteur, est plus exposé qu'un autre au coup de patte meurtrier du gros prédateur. Ce dernier tombe au début de l'été 1540 et tue le secrétaire. Suivront sept ans de politique erratique qui se terminent par la mort solitaire d'un roi qui n'est alors plus que l'ombre de lui-même. Comment expliquer alors qu'après cinq siècles Henri VIII soit sans doute le monarque anglais le plus célèbre ? L'objet d'innombrables biographies, romans, films, séries télévisées ?

D'abord, sans doute, parce que l'histoire d'Henri VIII est l'une des meilleures que l'on puisse raconter. Tout y est. La violence et le sexe. L'amour et la haine. Le pouvoir et la démesure. L'amitié et la trahison. Le fils écrasé par son père ; le père écrasant ses enfants.

Le casting, ensuite, est absolument exceptionnel. Le personnage principal d'abord qui, d'incarnation parfaite du prince de la Renaissance, se mue en tyran sanguinaire ; de jeune premier, se transforme en vieux beau, puis en débris. Les premiers rôles féminins également, qui, pour s'en limiter aux épouses, incarnent différents stéréotypes : la sainte, l'intrigante, la discrète, la moche, l'allumeuse, le bas-bleu. Les seconds rôles masculins n'ont rien à leur envier, du flamboyant et indispensable Thomas Wolsey à l'impénétrable Thomas Cromwell, en passant par le veule et arrogant Thomas Howard ou Thomas More, l'inflexible et souriant martyr. Aucun des contemporains d'Henri VIII, qu'il s'agisse de François Ier, Charles Quint ou Soliman le Magnifique, n'est capable d'aligner un casting aussi

remarquable. Dans l’entourage des princes de cette époque, les talents sont en Angleterre beaucoup plus qu’ailleurs.

Le scénario, de son côté, propose deux choses très différentes : le dépaysement d’une époque lointaine et des leçons d’universel. On se promène dans des châteaux tendus de tapisseries de fil d’or ; on poursuit des cerfs à bride abattue ; on voit des chevaliers en armure briser leurs lances en se percutant à pleine vitesse ; des hérétiques sont brûlés, puis écartelés, pendant que les plus brillants esprits du temps débattent sur la paix et l’harmonie ; le roi tente de réitérer les exploits d’Henri V en envahissant la France ; le peuple se soulève contre les réformes religieuses du souverain. Mais le règne est en même temps une tragédie intemporelle et universelle sur l’amour, la famille, la guerre, la liberté de l’esprit et le pouvoir. Et dans cette histoire, tout est vrai ! Y compris les ressorts narratifs. Dans une de ses *Pensées*, Blaise Pascal, évoquant les « causes et les effets de l’amour », conclut d’un célèbre : « Le nez de Cléopâtre, s’il eût été plus court, toute la face de la terre aurait été changée » (fragment 392). Cette réflexion s’applique parfaitement au règne d’Henri VIII. D’aucuns voient ainsi dans l’amour du roi pour Anne Boleyn l’origine de la rupture avec la papauté et de l’anglicanisme. C’est une possibilité. Mais une question plus légitime consiste à s’interroger sur ce qui se serait passé si l’union du roi avec sa première épouse, Catherine d’Aragon, avait produit un fils survivant. La beauté d’une maîtresse est sans doute moins importante que l’infertilité d’un couple royal.

Le règne d’Henri VIII pose donc la question du hasard et de la nécessité dans la marche de l’histoire et, au-delà, interroge la place qui y est jouée par le grand homme. Et s’il est un personnage de l’histoire d’Angleterre que tout qualifie de grand, c’est bien Henri VIII, ce monarque *larger than life* selon l’expression utilisée par les Anglo-Saxons pour qualifier les personnalités les plus écrasantes. Tout en lui est démesure. Physiquement, c’est un colosse de près de 1,90 mètre qui domine de la tête et des épaules

la plupart de ses courtisans. Psychologiquement, c'est un personnage exubérant à la force vitale exceptionnelle, au profil psychologique complexe, mélange de détermination et d'inconstance, de réflexion et d'inconséquence, de paranoïa et de générosité, de courage et d'hypocondrie. Politiquement, c'est le souverain de la rupture avec Rome, à l'origine de la mise en place d'une Église nationale, dont la formalisation s'achève dans les décennies qui suivent sa mort. C'est aussi l'homme qui soumet son clergé, dissout ses monastères, humilie ses magnats et écrase les révoltés des marges du royaume. C'est enfin l'un des plus grands collectionneurs de l'histoire anglaise, dont l'inventaire après décès compte 20 000 entrées, parmi lesquelles plus de 2 500 tapisseries, 2 028 pièces d'orfèvrerie ou de vaisselle d'or et d'argent, 1 779 livres, des milliers de mètres de drap précieux attendant d'être transformés en costumes royaux, 200 chemises, 175 paires de chaussures, 134 pourpoints, 150 peintures, 99 épées, des dizaines de bijoux en or massif sertis des pierres les plus précieuses. Ses arsenaux sont aussi pleins que ses palais. Abrités dans les dizaines de forteresses bâties sur la côte sud du royaume, ils contiennent 2 250 pièces d'artilleries auxquelles s'ajoutent, à la Tour de Londres, un stock de 400 canons et 6 500 mousquets. Sa marine est plus puissante qu'elle n'a jamais été, avec 50 navires de guerre en service et 21 en réparation[1]. Enfin, même la collection de palais du roi est à proprement parler exceptionnelle : là où son père lui en a légué une douzaine, Henri VIII en transmet 55 à son fils.

Doit-on compter dans les collections royales les six femmes qu'il a épousées légitimement ? Et les nombreuses victimes de son courroux ? Thomas More, Anne Boleyn, Thomas Cromwell, Edmund Dudley, Richard Empson, Édouard Stafford, Élisabeth Barton, John Fisher, Robert Aske, Margaret Pole, Catherine Howard, Anne Askew, Henry Surrey et tant d'autres, parmi lesquelles on compte deux reines, un cardinal, un connétable, un chancelier, un secrétaire, un duc, un marquis, deux comtes,

une comtesse, un vicomte et une vicomtesse, quatre barons et de nombreux moines et chevaliers ? Paraphrasant un résumé classique de la vie maritale du roi, on pourrait écrire un haïku sanglant :

Divorcée, décapitée, morte.
Divorcée, décapitée,
Elle lui survit.

Une variante pourrait être composée pour six des principaux conseillers du roi, tous prénommés Thomas : Thomas Wolsey, Thomas More, Thomas Cromwell, Thomas Howard, Thomas Cranmer, Thomas Wriothesley :

Mort, décapité, décapité.
Condamné, brûlé,
Il lui survit.

Car l'ombre portée de ce souverain hors normes est telle que même certains de ceux qui lui survivent périssent des bouleversements issus de son règne, ainsi Thomas Cranmer, brûlé vif lors du règne de sa fille Marie Tudor.

Henri VIII se limite-t-il toutefois à cette accumulation de palais, de tapisseries, d'exploits, d'exécutions et de réalisations concrètes ? Qui était « l'homme » Henri Tudor ? On connaît le monde politique, social, économique et diplomatique dans lequel il évolua. On peut en outre esquisser une reconstitution de ses univers matériel et mental. Mais, si l'on considère avec André Malraux que « l'homme est d'abord ce qu'il cache », comment révéler ce qui est caché[2] ? Car Henri VIII, ce n'est pas qu'une accumulation matérielle, sans équivalent dans l'histoire de l'Angleterre, ni des bouleversements politico-religieux sans précédent. C'est aussi un esprit, une volonté et une âme. Or ce qu'il y a d'exceptionnel dans le cas

d'Henri VIII, c'est qu'alors que ces derniers sont généralement inaccessibles à l'historien, ce n'est pas vrai dans son cas. En effet, à la lecture d'un statut promulgué par son père Henri VII, ou d'une ordonnance de son contemporain François Ier, on en est réduit à formuler des hypothèses sur les objectifs recherchés. Et même là, on n'est pas certain qu'il s'agisse de la volonté du souverain : ce peut être celle de ses conseillers. Rien de tel dans le cas d'Henri VIII. Sa manière de travailler, surtout à partir de la fin de la décennie 1520, nous permet en effet non seulement de savoir très précisément ce qu'il voulait, mais aussi le cheminement de sa pensée. On dispose ainsi d'innombrables brouillons de sa main, et, encore plus, de documents annotés par ses soins. Comme un enfant révisant ses notes de cours, il souligne les mots importants et résume l'idée principale dans la marge. Comme un professeur, il corrige l'expression des lois qui lui sont proposées. Ainsi, lorsqu'au mois d'avril 1539 on lui fait passer un brouillon de l'acte des Six Articles, qui précise les principaux points de dogme de la nouvelle religion qu'il est en train de mettre en place, il s'arrête sur les dispositions prévues pour persécuter les hérétiques et les réduire au silence. Le rédacteur évoque les « terribles » lois en préparation. Il reformule le passage, préférant les qualifier de « bonnes et justes » lois[3]. La rédaction des documents qui lui sont présentés est d'ailleurs rigoureusement normée. Ainsi, ses secrétaires, sir Thomas Wriothesley, puis sir William Petre et William Paget, doivent lui présenter leurs notes rédigées sur des papiers avec des marges de 6,5 centimètres et un interlignage de 2,5 centimètres, afin qu'il puisse inscrire ses annotations[4]. On a ainsi souvent le sentiment d'avoir un accès direct à son esprit et à son âme.

Et on le voit rechercher, avec cet orgueil qui relève de la naïveté et du ridicule, l'amour et l'admiration de ses sujets et conseillers. On le voit batailler avec l'image de son père, sorte de figure tutélaire qu'il admire et qu'il voudrait dépasser, ce qu'il exprime régulièrement avec une candeur déconcertante. Mais on le voit aussi s'appliquer avec une minutie

exceptionnelle à régler au millimètre le spectacle de la monarchie, qu'il s'agisse de l'organisation de joutes, de processions dans les rues de la capitale ou de rituels d'État. La même application se retrouve dans le suivi des affaires militaires, comme lorsqu'il critique le choix d'Ambleteuse comme port de ravitaillement pour Boulogne[5].

Et puis, plus peut-être encore que pour ses contemporains François I[er] et Charles Quint, on peut suivre l'évolution physique d'Henri VIII. Comme dans un biopic hollywoodien, on observe la transformation de l'enfant innocent vers le tyran sanguinaire grâce à de nombreuses représentations qui nous permettent de suivre l'évolution psychologique et physique du personnage, du gamin rigolard, immortalisé par Mazzoni, au dernier prince du Moyen Âge d'un anonyme anglais, puis au majestueux roi d'Hans Holbein, avant de sombrer dans l'inquiétant Henri de Quentin Metsys. Entre-temps, il aura fait de sa personne un mythe qui annonce certains dictateurs qui se seraient voulus infaillibles des siècles plus tard, de Staline à Xi Jinping, en passant par Hitler et Mao. Et comme toujours dans ces cas-là, l'*hubris* n'est jamais loin du ridicule. Deux témoignages l'illustrent. Le premier date du début du règne. Il nous vient de l'ambassadeur de Venise :

> Autour du cou il portait *un collier d'or, d'où pendait un diamant de la taille de la plus grosse noix que j'aie jamais vue et à celui-ci était suspendue une magnifique et très grosse perle*. Son manteau était de velours pourpre doublé de satin blanc, les manches ouvertes, avec une traîne de plus de trois mètres de long. Ce manteau était attaché devant comme une robe, avec une *épaisse corde d'or, d'où pendaient de gros glands dorés* ; par-dessus ce manteau, il portait un *très beau collier d'or, avec un Saint-George en pendentif entièrement fait de diamants*. Sous ce manteau, il avait une bourse de drap d'or, qui recouvrait une

> dague ; et ses doigts *étaient recouverts d'une masse de bagues richement ouvragées*[6].

Presque vingt ans plus tard, une autre description lors de la rencontre de Boulogne ressemble étrangement à celle-ci :

> Le roi d'Angleterre portait *un collier qui était fait de quatorze rubis, dont le moindre était gros comme un œuf et de quatorze diamants qui n'étaient pas si gros. Et entre lesdites pierres, environ deux doigts de large, trois rangs de grosses perles et au droit de l'estomac, y avait une escarboucle, grosse quasi comme un œuf d'oie*. Et estimait-on ledit collier à plus de quatre cent mille écus[7].

Il ne manque que les dents en or et la description pourrait correspondre à celle de quelque rappeur américain ou oligarque russe. La démesure du roi et sa débauche de luxe confinent à une démonstration de nouveau riche qui frôle le mauvais goût et qui illustre ses tentatives maladroites d'être reconnu comme un prince de la Renaissance à l'égal des Italiens et, dans une moindre mesure, des Français. Tel est Henri VIII, *énaurme*, plein de vie et de ridicule à la fois, destructeur et bâtisseur.

Voici son histoire.

I

PRINCE

Il n’y a pas de plus beau jeune homme dans le monde que le prince de Galles. Il est déjà plus grand que son père et son envergure est gigantesque. Il est aussi avisé que l’on peut s’y attendre de la part du fils d’Henri VII[1].

CHAPITRE 1

Le royaume à la pointe de l'épée

Le 1er août 1485, Henri Tudor, comte de Richmond, à la tête d'une flottille transportant près de deux mille soldats, quitte l'estuaire de la Seine et cingle vers les côtes du royaume d'Angleterre. Après un exil en France de près de quatorze ans, il réclame son droit au trône. Dans l'après-midi du 7 août, les navires arrivent en vue des falaises de grès du pays de Galles. Au crépuscule, ils jettent l'ancre non loin du petit port de Milford Haven. Un va-et-vient incessant d'embarcations débarque canons, armures, soldats et montures. Dans cette troupe disparate on entend parler écossais, gallois, breton, français et anglais. Après avoir gravi la colline, les soldats entrent dans la forteresse qui surplombe la baie. Elle est déserte. Personne ne les attend. Quelques nobles débarquent à leur tour. Parmi eux, un grand échalas approchant la trentaine s'agenouille sur le sable et murmure le psaume 42 « *Judica me, Deus…* » (« Faites-moi justice, mon Dieu, séparez ma cause de celle d'une nation impie »). Embrassant le sable du Pembrokeshire, il fait le signe de croix[1].

Cet homme, « le bâtard Tudor » comme l'appelle Richard III, est le comte de Richmond, le père du futur Henri VIII. Son équipée est le dernier soubresaut d'une querelle dynastique qui a opposé la Rose rouge de Lancastre à la Rose blanche d'York et qui a fait de l'Angleterre le théâtre

d’une guerre civile de près d’un demi-siècle. Né dans la forteresse de Pembroke, le 28 janvier 1457, à quelques kilomètres à peine de Milford Haven, il est le fils d’Edmund Tudor, mort de la peste dans une prison yorkiste quelques mois avant sa naissance, et de lady Margaret Beaufort, âgée à l’époque de 13 ans et demi. Quatre ans plus tard, le 29 mars 1461, la terrible bataille de Towton oppose 50 000 combattants. C’est le dimanche des Rameaux et un redoutable blizzard, tardif pour la saison, ravage le lieu des combats. Les Yorkistes écrasent les Lancastre. On compte près de 10 000 morts. Trois mois plus tard, le chef de la maison d’York est sacré roi d’Angleterre sous le nom d’Édouard IV. Pion entre le parti Lancastre survivant et les Yorkistes, le jeune Henri est rapidement contraint à l’exil, jusqu’à son retour au soir du 7 août 1485.

Trois semaines plus tard, après avoir parcouru plusieurs centaines de kilomètres et renforcé ses troupes de quelques milliers de combattants, Henri défait l’armée de Richard III à la bataille de Bosworth et est proclamé Henri VII, roi d’Angleterre. La légende peut commencer. Elle doit toutefois d’entrée de jeu être corrigée. Au petit matin du 22 août, Henri VII n’arrive pas sur le champ de bataille à la tête d’une armée gonflée de tous les opposants au tyran Richard III, qui a succédé à son frère Édouard IV, dont il a fait assassiner les fils. Il est plutôt dans la position du fugitif en bout de course, acculé, qui n’a d’autre choix que de livrer combat. La victoire qui en résulte n’est pas tant le fruit de son génie militaire que des erreurs de Richard III, trop attaché aux pratiques chevaleresques, et de l’efficacité redoutable des piquiers français au service du Tudor. On serait tenté de citer Tocqueville à propos des journées de juin 1848 : « Nous périssions, si nous n’eussions été si près de périr[2]. »

Une fois vainqueur, Henri VII est peut-être dans la situation la moins enviable. Non seulement sa légitimité est parfaitement contestable, mais il est sans doute de surcroît le souverain de l’histoire anglaise le moins préparé au métier de roi. C’est un fugitif depuis l’enfance. Il n’a pu

observer la pratique du gouvernement royal, il n'est pas familier des institutions anglaises, il n'a presque pas vécu en Angleterre. Même militairement, sa formation est embryonnaire. Il a toutefois une carte dans son jeu, et une carte qui va lui permettre de s'imposer comme souverain : il a reçu une formation pratique, sur le tas, et très dure. Fugitif, hôte plus ou moins bien reçu dans les cours françaises et bretonnes, jouet des alliances diplomatiques, il a en une quinzaine d'années développé une connaissance sans équivalent du jeu politique et diplomatique qui se joue entre les grandes monarchies et les grands-duchés d'Occident. Et puis, il a tout de même quelques arguments à avancer pour justifier de sa légitimité, même si, pris individuellement, chacun est contestable.

Pas une seule goutte de sang royal incontestable

De 1154 à 1485, et en dépit d'un certain nombre de dépositions et de coups d'État, tous les souverains qui se succèdent sur le trône d'Angleterre sont des Plantagenêts. De ce point de vue, c'est par deux mariages un peu particuliers qu'Henri VII affirme ses prétentions sur le trône. Le premier intervient en 1396. Cette année-là, Jean de Gand, duc de Lancastre, troisième fils d'Édouard III, épouse sa maîtresse Katherine Swynford. À cette date, leurs enfants bâtards sont déjà adultes et sont alors légitimés par un acte de Parlement. Ce sont les Beaufort, qui se voient interdire le trône par leur origine illégitime. Toutefois, cela ne les empêche pas de jouer un rôle politique important dans le contexte troublé de l'Angleterre du XVe siècle. C'est dans ce contexte, nous l'avons vu, que le 28 janvier 1457 une jeune veuve de 13 ans et demi, Margaret Beaufort, donne naissance à Pembroke Castle au futur Henri VII.

Le second mariage est celui de Catherine, fille de Charles VI de France et veuve d'Henri V d'Angleterre. Elle épouse à la fin de la décennie 1420

un Gallois de la maison royale, Owen Tudor. C'est leur fils Edmund, comte de Richmond, qui épouse Marguerite Beaufort, et qui est le père d'Henri VII. Edmund est ainsi le demi-frère d'Henri VI, par sa mère, ce qui fait de son fils Henri (le futur Henri VII) un prétendant pour le trône d'Angleterre mais à la légitimité parfaitement contestable. D'autant plus que la monarchie anglaise dans son ensemble traverse au cours du XVe siècle une importante crise. En effet, entre Richard II en 1399 et Richard III en 1485, ce ne sont pas moins de cinq rois d'Angleterre qui sont déposés. Parmi eux, trois sont assassinés et un meurt sur le champ de bataille. Au cours de la guerre des Deux-Roses, qui oppose les familles d'York et de Lancastre, une série de victoires et de dépositions se succèdent. Ainsi, Édouard IV, grand-père d'Henri VIII, s'empare du trône en 1461, mais le perd en 1470, pour le regagner en 1471. À sa mort toutefois, ses deux fils disparaissent dans la Tour de Londres. En quelques décennies, ce sont donc quatre rois, deux princes et une douzaine de ducs anglais qui connaissent une mort violente, sans compter tous ceux qui ont été emprisonnés. Une telle instabilité politique et une telle remise en cause de la légitimité royale ont certainement joué un rôle dans le souci qu'avait Henri VII aussi bien d'exalter la dignité royale que, dans la mesure du possible, de défendre la popularité du roi dans les populations. D'où l'importance de disposer d'héritier mâle pour asseoir la dynastie. On retrouvera ces préoccupations chez Henri VIII, aussi bien dans l'exaltation de la majesté royale que dans son obsession d'avoir un héritier mâle.

Quoi qu'il en soit, Henri VII parvient bel et bien à s'imposer. Il a d'abord une part de légitimité, ténue, mais réelle, en tant que Lancastre. Il a ensuite une détermination qui lui permet, après quatorze ans d'exil, d'organiser une expédition d'invasion de l'Angleterre, avec l'aide de la France, et de défaire Richard III en 1485 au cours de la bataille de Bosworth.

La mise en place d’une nouvelle dynastie

Une fois devenu roi, Henri VII poursuit le travail d’affirmation du pouvoir royal entamé par Édouard IV[3]. Cette victoire à Bosworth est clairement une surprise et il lui appartient d’affirmer rapidement son autorité. La manière dont il va la renforcer dans les années qui suivent est tout à fait essentielle pour comprendre la situation dont Henri VIII hérite[4]. La cérémonie qu’Henri VII s’empresse d’organiser à la cathédrale Saint-Paul illustre l’importance des symboles dans la monarchie de la Renaissance. La présence de nombreuses bannières atteste de ce que, dans cette cérémonie, Henri VII célèbre sa légitimité comme souverain héréditaire plutôt que l’ordalie qui l’aurait fait roi. Que voit-on sur ces bannières déployées autour du souverain ? Les armes de saint Georges tout d’abord, symbole de la monarchie anglaise par excellence. Ensuite, le dragon rouge des bannières royales anglaises de Richard Cœur de Lion ou Édouard III, incarnations du souverain guerrier. Enfin, la vache brun grisâtre (*« dun cow »*) qui renvoie au sang lancastre d’Henri, mais aussi aux Neville.

Après la mise en scène religieuse, la mise en scène institutionnelle, au cours de la première session du Parlement, réuni le 7 novembre 1485. Le Parlement est une institution essentielle du royaume, composé de la Chambre des communes et de la Chambre des lords. La première compte 310 membres, répartis entre les « chevaliers des comtés » qui représentent les 37 comtés du pays et les bourgeois envoyés par les villes. La seconde est répartie de manière à peu près équilibrée entre pairs ecclésiastiques et pairs laïcs, soit 50 évêques, archevêques, abbés et prieurs pour 57 ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons.

Là encore, le déroulement de la cérémonie mérite que l’on s’y arrête. Dans son allocution prononcée devant la Chambre des communes, Henri VII évoque le jugement de Dieu qui lui a donné la victoire à

Bosworth. Mais, plus encore, il insiste sur le fait qu'il est, par droit d'héritage, le souverain légitime du royaume d'Angleterre. Par un geste politique très fort, le Parlement promulgue un *Act of Attainder* qui condamne Richard III et affirme qu'Henri VII est roi depuis le 21 août, soit un jour avant la bataille de Bosworth. On comprend la portée politique de cette décision et l'usage que le nouveau souverain peut en faire. En effet, si Henri VII était roi avant la bataille, cela signifie que ceux qui étaient du côté de Richard III à ce moment-là sont des rebelles à leur roi et peuvent donc être punis comme tels. Le geste est politiquement fort, mais risqué, car il fait planer une menace sur de nombreux nobles susceptibles de voir Henri VII comme un danger pour leur statut. C'est en tout cas le signe que celui-ci entend affirmer son pouvoir avec force.

Après avoir vaincu par les armes, affirmant par là que Dieu était de son côté ; après avoir proclamé qu'il était roi par héritage, à l'Église, puis au Parlement ; après ces deux moments, donc, Henri VII conclut en s'affirmant comme le réconciliateur de l'Angleterre, par son mariage, le 18 janvier 1486, lui le Lancastre, avec Élisabeth d'York, la fille aînée d'Édouard IV, le dernier souverain York légitime, avec laquelle il a rapidement un fils, Arthur. On signalera d'ailleurs qu'Élisabeth, en tant que fille aînée d'Édouard, a plus de légitimité à la couronne qu'Henri VII, puisque l'Angleterre n'a jamais inventé de loi salique, à la différence de la France qui est fidèle au principe de primogéniture masculine pour la succession du trône. C'est d'ailleurs peut-être la filiation directe d'Élisabeth qui pousse Henri VII à ne l'épouser qu'après avoir été couronné. Il est clair que l'objectif du mariage n'est pas seulement de renforcer sa légitimité, mais aussi de s'efforcer de réduire au silence les factions York. Son pouvoir est alors assuré à plusieurs titres.

Les années qui suivent s'efforcent, notamment par les réformes administratives et une communication bien pensée, d'asseoir toujours plus son pouvoir. Le roi lance ainsi un nouveau navire de guerre,

significativement appelé *Sovereign*. Il développe également une nouvelle représentation royale, notamment avec l'image de la couronne au milieu d'un buisson d'aubépine qui renvoie à l'idée du choix d'Henri VII fait par Dieu au cours de la bataille de Bosworth. Cette image est reproduite sur les bâtiments royaux ou les manuscrits.

Un autre aspect important de sa politique est la redéfinition de ses rapports avec la noblesse (*nobility*). Les historiens du XIXe et du XXe siècle considéraient que la principale menace qui pesait sur le trône d'Angleterre était celle des puissants magnats, soucieux de défendre leur rôle politique. Henri VII, dès lors, n'aurait eu de cesse, selon ces historiens, de mettre son aristocratie à genoux. S'il est clair que l'une de ses principales préoccupations est l'affirmation de l'autorité royale, l'idée d'une confrontation avec sa *nobility* est contestable, en particulier parce que si celle-ci a bien un rôle important à la cour et dans l'administration des provinces, elle n'a pas toujours montré un grand intérêt pour les conflits royaux de l'Angleterre de la fin du XVe siècle. Ainsi, à la bataille de Bosworth, seuls 5 nobles parmi les 55 convoqués au Parlement de 1484 combattent aux côtés de Richard III. Henri VII, de son côté, ne peut en aligner qu'un seul, le comte d'Oxford. Deux ans plus tard, au moment de la bataille de Stoke, seuls quatre pairs soutiennent le conspirateur Lambert Simnel, tandis que sept autres soutiennent Henri.

L'un des éléments clés de la redéfinition des relations entre le pouvoir royal et la noblesse intervient dans la réorganisation du rôle joué par les nobles comme intermédiaires entre le centre et les périphéries. Henri VII impose comme condition nouvelle que pour pouvoir jouer ce rôle, le noble doit avoir la confiance de son souverain. L'idée est de *royaliser* le pouvoir local. Même si les hommes peuvent rester les mêmes, le roi change la logique qui leur vaut d'être en place. Le puissant magnat local ne doit pas jouer le rôle d'intermédiaire entre le pouvoir central et la périphérie parce qu'il est puissant localement, mais parce que le roi le veut. Henri VII

accorde donc sa faveur à certains qui conservent un rôle régional. Il en remplace d'autres par des serviteurs fidèles. L'exemple le plus significatif de cette politique est illustré dans le Lancashire et le Cheshire où la famille des Stanley est exclue systématiquement des offices du duché et du palatinat. De la même manière, après la mort du quatrième comte de Northumberland, représentant du roi dans le nord de l'Angleterre, c'est le comte de Surrey qui est nommé pour le remplacer comme lieutenant du roi dans le Nord. Or celui-ci est un homme de l'est de l'Angleterre, qui a commis l'erreur de s'engager aux côtés de Richard III. Il doit donc racheter sa faute.

Par ailleurs, Henri VII est particulièrement parcimonieux dans sa politique d'anoblissement, à l'inverse d'Édouard IV qui avait créé de nombreux nobles avec comme arrière-pensée l'idée de créer ainsi une sorte de noblesse de service en laquelle il aurait eu confiance, susceptible de l'assister dans le gouvernement des provinces. Le nouveau roi développe en revanche à l'encontre des nobles existants une pratique sûre pour s'assurer leur fidélité : les amendes pour service non rendu ou mauvaise attitude. Le principe est ancien : il consiste à demander à tel ou tel puissant vassal sur la fidélité duquel le souverain a des doutes le versement d'une caution importante, gage de son dévouement. Au début du règne, Henri VII limite cette pratique à des vassaux dont il peut objectivement mettre en cause le loyalisme. Ainsi, Thomas Grey, dans le Dorset, doit verser en 1492 une caution de 10 000 £. Progressivement toutefois, il semble bien que le roi ait envisagé cet outil non plus seulement comme un moyen de s'assurer la fidélité de rebelles potentiels mais comme une importante source de revenus. C'est ainsi qu'en 1507, un fidèle parmi les fidèles, George Neville, lord Abergavenny, l'un des principaux relais du pouvoir royal dans le Kent, est condamné à une amende hallucinante de 100 000 £ pour entretenir une clientèle illégale. Même si Henri VII accepte par la suite de réduire l'amende à 5000 £ (soit un peu plus que les revenus annuels du magnat),

l’exemple n’en révèle pas moins un détournement de l’esprit de ces amendes. L’usage est à ce point généralisé qu’à la mort du roi, en 1509, ce sont près de 75 % des nobles qui ont, une fois ou l’autre, été l’objet d’une telle mise à l’amende. Si cette politique a peut-être joué un rôle dans l’affaiblissement de la noblesse, d’autres amplifient assurément cet affaiblissement.

Par exemple, grande nouveauté apportée par Henri VII, le développement du pouvoir des officiers du roi face à celui des lords. En développant la superficie des terres royales (par confiscation, échange ou achat), le pouvoir royal développe en effet son pouvoir sur la politique locale par l’intermédiaire des officiers royaux qui œuvrent sur les terres royales. De manière générale, donc, le pouvoir royal développe dans les localités sa propre clientèle qui joue alors le rôle d’intermédiaire entre le centre et les périphéries.

Si le gouvernement des comtés ne nous est pas très bien connu, en revanche les institutions centrales, en particulier celles des finances, nous sont plus familières. C’est le cas en particulier du « système de la Chambre ». Il consiste à contourner l’Échiquier et ses barons, pour que l’ensemble des revenus du roi fondés sur ses terres propres soient non seulement augmentés, mais versés directement à la Chambre du roi. Deux remarques sur cette pratique. D’une part, elle n’est qu’une adaptation royale de la gestion traditionnelle de leurs biens par les magnats anglais. De l’autre, elle est la poursuite d’une innovation introduite dès le début du règne d’Édouard IV, dans la décennie 1460. En revanche, ce qui est nouveau au cours du règne d’Henri VII, c’est d’abord une augmentation massive des revenus de la monarchie ; c’est ensuite une confusion délibérée entre les revenus propres du souverain et ceux issus de la fiscalité et des droits de douane ; c’est enfin un mélange entre les activités de la Chambre, traditionnellement gestionnaire des ressources propres de la monarchie, et

celles de l'Échiquier, traditionnellement en charge des revenus de la fiscalité.

L'image que l'on conserve des dernières années du règne d'Henri VII est celle d'un souverain avare. Polydore Vergil et la *Great Chronicle* de Londres la dénoncent clairement en affirmant qu'elle risque d'annuler toutes les grandes réalisations du règne. On ne peut s'empêcher de la comparer (et il ne s'agit pas pour l'instant de savoir si elle est exacte ou fausse) à l'image de magnificence que l'on applique traditionnellement à Henri VIII. Ne peut-on faire un rapprochement de cause à effet entre l'image négative, antiroyale, qui est celle qui colle à Henri VII et celle au contraire parfaitement royale adjointe à Henri VIII ? Ce dernier n'a-t-il pas voulu prendre l'exact contre-pied de son père, même si l'on verra que sur d'autres points, la proximité l'emporte sur les divergences ?

Une autre image fréquemment associée à Henri VII est celle d'un souverain soupçonneux[5]. Là encore, le lien entre ses années d'exil et ce trait de personnalité paraît assez évident. Il semble avoir partagé au cours de son règne ses courtisans en deux grandes catégories : ceux qui l'avaient accompagné dans l'exil, auxquels il accordait sa confiance, et les autres, dont il se méfiait. Quoi qu'il en soit, il semble qu'à la fin de son règne, le soupçon l'ait habité encore plus qu'au cours des premières années. Plusieurs éléments l'expliquent sans doute. D'abord, la mort du prince Arthur en 1502 qui l'amène à craindre soudain pour la postérité de sa dynastie. Ensuite, sa propre santé tellement chancelante qu'on le croit aux portes de la mort en 1499, en septembre 1504 puis aux printemps 1507 et 1508. Il semble même qu'au cours des trois dernières années de sa vie il ait été moins vif et donc que le gouvernail du gouvernement ait été tenu moins fermement. À partir de 1505, les disgrâces se multiplient. Cette année-là, c'est sir Richard Guildford, *comptroller of the household* qui est disgracié ; en 1507, c'est sir James Hobbart, un de ses plus proches conseillers. Cette fin de règne un peu inquiète n'est que le reflet des menaces qui ont pesé sur

le trône d'Angleterre pendant l'ensemble du règne. Dès 1487, Henri VII doit ainsi faire face à une tentative d'usurpation de sa couronne au profit d'un certain Lambert Simnel.

Lambert Simnel

Ce dernier est important non pas tant par la menace qu'il a représentée que par le précédent qu'il constitue et qui fait prendre très au sérieux la tentative de Perkin Warbeck quelques années plus tard. Lambert Simnel demeure, aujourd'hui encore, très mystérieux. Une chronique contemporaine l'appelle simplement « John ». On a émis l'hypothèse que le nom « Simnel » viendrait de la profession de son père qui aurait été boulanger, les « Simnel cakes » étant des gâteaux enrobés de pâte d'amande. Pourtant, l'acte d'accusation à l'encontre des conspirateurs affirme que Lambert Simnel est le fils d'un menuisier d'Oxford. On s'est beaucoup interrogé également sur le prénom Lambert, peu commun en Angleterre, mais fréquent dans les Flandres, et notamment en Wallonie, où le culte de saint Lambert est bien établi. Simnel est en fait un enfant manipulé par un prêtre d'Oxford dont il est l'élève, William Simonds, lequel semble avoir été inspiré par les rumeurs faisant état de l'évasion du comte de Warwick, l'un des fils assassinés d'Édouard IV. Simonds s'associe tout d'abord à Robert Stillington, évêque de Bath and Wells, et yorkiste convaincu, puis les deux hommes intègrent dans leur conspiration le comte de Lincoln, John de la Pole, neveu favori de Richard III, qui en avait fait son successeur désigné. Ce dernier a sans doute l'idée de s'emparer du pouvoir au nom de Lambert Simnel, puis de révéler la supercherie afin de conserver le pouvoir pour lui-même. Dès le mois de janvier 1487, Lincoln contacte sa tante Margaret d'York, veuve de Charles le Téméraire et sœur d'Édouard IV. Une fois assurés de ce soutien, les conspirateurs envoient Lambert en Irlande, où le complot séduit jusqu'au sein de l'aristocratie

irlandaise, les comtes de Kildare et de Desmond, de la famille des Fitzgerald, souhaitant ainsi contrer l'influence de la grande famille rivale des Butler. De la même manière, Maximilien Ier, roi des Romains, qui craint qu'Henri VII, qui a conquis le pouvoir avec l'aide des Français, ne soit un jouet entre leurs mains, encourage la sédition en envoyant une armée de 2 000 mercenaires sous le commandement de Martin Swartz. William Simonds emmène Lambert Simnel en Irlande pour le faire couronner sous le nom d'Édouard VI, le 24 mai 1487. Quelques jours plus tard, au tout début du mois de juin, l'armée des conspirés, forte de près de 5 000 hommes, débarque dans le Lancashire, à Furness. Le 16 juin 1487, Henri VII en personne, à la tête de son armée, forte de 12 000 hommes, rencontre celle des conspirateurs, à Stoke. L'avant-garde royale est confiée à John de Vere, comte d'Oxford, un soldat expérimenté. Face à lui, le jeune comte de Lincoln, âgé de 25 ans et totalement dépourvu d'expérience militaire, est à la tête d'une bande hétéroclite d'Anglais, d'Irlandais et d'Allemands. Au cours d'un combat sanglant, les révoltés sont écrasés, laissant sur le champ de bataille près de 4 000 cadavres, dont ceux du comte de Lincoln et de Martin Swartz. Parmi les nombreux prisonniers figurent William Simonds et Lambert Simnel. Considérant que ce dernier a été manipulé et qu'il est encore très jeune, Henri VII, non seulement l'épargne, mais en fait un tournebroche dans ses cuisines. Par la suite, il devient l'un des fauconniers du souverain, puis, à la mort de ce dernier, passe au service de sir Thomas Lovell, trésorier du roi. Il semble qu'il soit mort vers 1535.

L'échec de la conspiration autour de Lambert Simnel révèle la relative solidité du pouvoir d'Henri VII, et la difficulté qu'il y a à rassembler des forces importantes contre lui. Elle révèle également que la menace existe toujours. C'est dans ce contexte que naît le futur Henri VIII.

CHAPITRE 2

Ancêtres et premières années

Il est 1 heure du matin ce 20 septembre 1486, au château de Winchester. Dehors, l'orage gronde à travers les rafales de vent. Avec un mois d'avance, le petit Arthur fait son irruption sur cette terre. Fils d'Henri VII et d'Élisabeth d'York, il est l'incarnation de l'union de la rose rouge des Lancastre et de la rose blanche des York, auxquelles il ajoute une troisième rose, dont la couleur est un mélange des deux précédentes. Immédiatement, son père ordonne le chant d'un *Te Deum* et l'allumage de feux de joie dans les rues, en même temps qu'il envoie des cavaliers dans toutes les provinces pour annoncer la naissance de son fils. Depuis à peine huit mois que le mariage a été célébré, voici déjà un héritier[1]. Le choix de Winchester pour la naissance de ce premier-né ne doit rien au hasard. En s'y installant près de deux mois avant le terme prévu de la grossesse, Henri VII a choisi le lieu supposé de la naissance du légendaire roi Arthur, la capitale du royaume de Camelot. Il entend ainsi asseoir la légitimité de son héritier en même temps que celle de sa jeune dynastie.

Pour la naissance de son second enfant, Henri VII choisira un lieu tout aussi lourd d'histoire que Winchester, mais qui fait cette fois-ci moins appel à la légende qu'à l'histoire nationale : Westminster. Ce palais de Londres est en effet, depuis le XIII[e] siècle, le cœur de la monarchie anglaise. Non

seulement il abrite la principale résidence du roi dans la capitale, mais c'est également là que se trouvent les principaux services du gouvernement et de l'administration, avec les cours de justice et l'Échiquier ainsi bien sûr que le Parlement. C'est donc à Westminster que Marguerite, deuxième enfant d'Henri et Élisabeth, voit le jour le 28 novembre 1489.

Au regard de Winchester et de Westminster, Greenwich où réside la reine quelque temps avant son troisième accouchement est un lieu symboliquement beaucoup plus faible, comme si Henri VII estimait qu'avec Arthur et Marguerite sa nouvelle dynastie était suffisamment établie pour qu'il ne soit plus nécessaire de travailler avec autant de soin le symbolisme des lieux de naissance. Le roi est alors en mesure de choisir un endroit qui lui plaise, qui lui ressemble, et auquel il est personnellement attaché, sans qu'il soit nécessaire de mobiliser le poids de l'histoire de l'Angleterre.

Lorsqu'il naît dans le palais de son père à Greenwich, le 28 juin 1491, Henri (le futur Henri VIII) n'est donc pas l'héritier de la Couronne. Et tandis que la naissance des deux aînés est célébrée avec tout le faste que l'on est en droit d'attendre d'une des grandes et plus anciennes monarchies d'Occident, sa modeste troisième position dans l'ordre des naissances passe relativement inaperçue et donne lieu à des festivités plus modestes. Sa grand-mère, qui tient un registre des principaux événements advenus à sa famille, se borne d'ailleurs à mentionner le jour de sa naissance tandis que pour ses aînés Arthur et Margaret, elle avait précisé le lieu et l'heure. *La Grande Chronique* se contente de rajouter ultérieurement la date de naissance d'Henri, en se trompant d'année de surcroît[2] !

Greenwich, 1491

La naissance d'Henri VIII à Greenwich est un symbole des temps nouveaux et de la nouvelle dynastie, même si les travaux de rénovation du

château n'ont alors pas encore commencé. Le « nouveau » Greenwich, bâti à partir de 1500-1501 à l'instigation d'Henri VII, contraste fortement avec Richmond où réside souvent le roi. C'est en effet un palais lumineux ouvert sur la Tamise et qui s'inspire des modèles italiens et bourguignons[3]. Construit en brique, dépourvu de douves, il dispose de vastes baies vitrées. Les logements du roi se trouvent le long de la rivière. C'est à Greenwich que l'on observe pour la première fois la fusion entre la tradition française et anglaise du donjon, et l'influence urbaine de la Bourgogne. Le donjon n'est alors plus séparé du reste du château et perd sa fonction défensive, s'intégrant structurellement dans le reste de la construction.

Henri naît donc dans une résidence ancienne mais qui va être modifiée de fond en comble. Les changements intervenus au cours de son enfance reflètent les évolutions de la situation politique et militaire de l'Angleterre. Ils renvoient au développement de la cour, mais aussi aux changements de la place occupée par le monarque au sein de la société politique. En effet, alors que les Lancastre, tout à leur lutte contre la France, semblaient comme présider à une entreprise d'égaux au milieu de leurs grands féodaux, les Yorkistes, et encore plus Henri VII, mènent de leur côté une sorte de révolution copernicienne en changeant de registre et en se plaçant bien au-dessus des plus puissants de leurs barons. En 1495, alors que le futur Henri VIII n'a que 4 ans, Henri VII crée ainsi un nouveau département au sein de sa maison, appelé chambre privée (*Privy Chamber*). À sa tête, le *Groom of the Stool*, assisté d'une série de *grooms* et de pages, permet d'isoler le roi de la masse des courtisans et de contrôler l'accès à sa personne et à sa chambre privée. C'est le début de l'étiquette qui s'est mise en place en Europe occidentale dès le XVe siècle, notamment dans l'entourage des ducs de Bourgogne. Le château même dans lequel le prince Henri est né porte cette nouvelle préoccupation du décorum et de l'étiquette, une évolution que l'architecture inscrit dans la pierre. Les appartements du roi sont situés entre la chapelle à l'est et les cuisines à

l'ouest. Au centre de la construction, le donjon avec, au premier étage, la chambre du roi. De petites tourelles abritent les escaliers qui mènent à d'autres chambres aux deuxième et troisième étages, très vraisemblablement la partie la plus privée des appartements du roi, sans doute sa bibliothèque et son cabinet, issus du *studiolo* italien. Né dans un palais qui incarne les transformations architecturales et politiques voulues par la nouvelle dynastie créée par son père, Henri VIII devait poursuivre cette affirmation du protocole et du développement d'un espace privé[4].

Le palais de Greenwich conserve d'ailleurs une grande importance pendant une bonne partie du règne d'Henri VIII. C'est là qu'il épouse Catherine d'Aragon, et c'est là aussi qu'il envoie accoucher Anne Boleyn, en espérant qu'elle lui donnera un fils. Une autre caractéristique de Greenwich est intéressante en ce qu'elle nous permet de comprendre dans quelle constellation familiale, politique, culturelle et religieuse, est né Henri. En effet, les appartements d'Henri VII sont prolongés, à l'ouest, par une galerie qui mène à l'église des Franciscains-de-l'Observance. Cette branche des Franciscains revendique une observation plus rigoureuse de la règle de saint François. Elle constitue une sorte d'élite qui s'oppose aux conventuels. Leur ascétisme et leur réputation les rapprochent de la monarchie. En Espagne également, le cardinal de Cisneros, de l'Observance, est confesseur d'Isabelle. Henri VII fait en sorte de toujours avoir des religieux de l'Observance à proximité de ses principaux palais de Richmond et de Greenwich. Les Franciscains de Greenwich fournissent d'ailleurs des confesseurs au roi et à la reine jusqu'à la rupture avec Rome quelques décennies plus tard[5]. Si Henri VII est attaché aux Franciscains observants, il est, de manière générale, attaché à l'orthodoxie de l'Église. Dans son esprit, dans celui des souverains de la couronne anglaise à la fin du Moyen Âge, et dans celui de son fils, l'hérésie n'est jamais bien loin de la rébellion[6].

Baptême

Non seulement le statut de second fils d'Henri fait de sa naissance un événement largement inaperçu, mais en outre il conditionne une éducation assez différente de celle reçue par son frère aîné. L'enfant se retrouve en effet entouré de femmes – sa mère et sa sœur –, bien plus qu'Arthur, éduqué comme l'héritier du trône. Dans les archives, la seule trace de sa naissance réside dans la mention comptable de l'achat de draps fins nécessaires à son baptême. De ce point de vue, ce sacrement, qui est quasiment similaire à celui administré à un simple particulier, diffère fondamentalement du baptême de son frère aîné, somptueusement mis en scène et relaté et qui doit servir à renforcer la monarchie[7]. On notera toutefois un parallèle entre les deux cérémonies : Arthur est baptisé par John Alcock, évêque de Rochester ; Henri est baptisé par Richard Fox, évêque de Winchester. Or l'un et l'autre sont des incarnations parfaites de ces prélats d'État qui jouent un rôle essentiel dans l'affirmation du pouvoir royal dans l'Angleterre de la fin du Moyen Âge[8]. En effet, l'État s'appuie alors sur deux piliers d'origines très différentes : les grands féodaux et les prélats d'État. Les premiers, en apportant la force qui permet de dompter l'opposition d'où qu'elle vienne, et en partageant des valeurs communes avec le souverain, constituent le nerf de la cour et de la vie politique comme publique du souverain. Les seconds sont issus de la bourgeoisie ou de la *gentry* (c'est-à-dire de la petite noblesse) et ne doivent leur position qu'à leur talent propre et à leur éducation, à Cambridge ou à Oxford, qui fait d'eux les cerveaux, les organisateurs et les propagandistes de l'État. Leur pouvoir, bien que d'origine radicalement différente, est assez comparable sur certains points à celui de l'aristocratie. Ils ont un quasi-monopole sur certains offices clés de l'État comme ceux de chancelier et de gardiens du sceau privé, et ils disposent de revenus considérables par le biais d'évêchés comme

Canterbury ou Winchester. Ce sont donc deux puissants prélats d'État qui baptisent les deux fils d'Henri VII.

Les ancêtres

Dans une société comme celle de l'Angleterre de la fin du XV[e] siècle et encore plus dans un contexte royal, dans lequel le poids des ancêtres est très lourd, les aïeux d'Henri VIII occupent une place importante, qu'ils agissent comme modèle ou comme repoussoir. Si Henri V (1386-1422) est indiscutablement un modèle de roi guerrier, Henri VI (1421-1471), le fils qu'il a eu avec Catherine de Valois (1401-1437), arrière-grand-mère d'Henri VIII, est une incarnation de ce qu'il faut fuir en termes de royauté. En effet, non seulement il est celui qui perd tous les territoires français, mais il est également celui sous le règne duquel l'Angleterre sombre dans la guerre civile. Toutefois, sa piété légendaire sauve sa réputation et conduit même Henri VII à lancer une procédure de canonisation. Malgré cela, Henri VI, grand-oncle d'Henri VIII, occupe logiquement une place limitée dans le panthéon de son petit-neveu – à l'inverse d'Édouard IV (1441-1483), qui est à la fois le grand-père d'Henri VIII et celui qui a déposé Henri VI en 1461. Son destin est mouvementé puisque après avoir conquis le pouvoir en 1461, il est déposé à son tour en octobre 1470 par une association de Yorkistes mécontents et de Lancastre, avant de reconquérir le pouvoir un an plus tard en mars 1471. Au terme de la victoire de Tewkesbury, la cause Lancastre semble définitivement écrasée et le comte de Richmond (futur Henri VII), dernier Lancastre survivant, est contraint à l'exil. Cette fois-ci, en effet, Édouard IV ne fait pas de quartier. Le prince de Galles et le duc de Somerset sont tués au cours de la bataille, Henri VI est assassiné dans sa prison. Édouard IV exerce ensuite le pouvoir d'une manière efficace en obtenant du Parlement une politique fiscale généreuse pour la royauté, en passant alliance avec la Bretagne et la Bourgogne et en

signant la paix avec l'Écosse, le tout à seule fin de pouvoir attaquer la France. Et c'est ainsi qu'au petit matin du 4 juillet 1475, la plus puissante armée qui ait quitté l'Angleterre depuis Édouard III traverse la Manche pour envahir la France. Toutefois, Édouard IV, lâché par ses alliés, trouve un accord avec Louis XI à Picquigny. Par la suite, il s'oppose à son frère, le duc de Clarence, qu'il fait exécuter en 1478, et est poussé par son autre frère, Richard de Gloucester, à déclarer la guerre à l'Écosse. À sa mort, dans son lit, le 9 avril 1483, il semble avoir fermement établi sa dynastie, la maison d'York. Pourtant, son frère Richard fait assassiner ses deux fils et prend le pouvoir, relançant la guerre civile.

Édouard IV n'est pas sans rappeler Henri VIII sur de nombreux points. Physiquement, d'abord, c'est un colosse de 1,90 mètre, aux larges épaules et aux cheveux auburn. Politiquement, ensuite, c'est un souverain dur et sans pitié, autoritaire et soucieux de sa dignité comme de la mise en scène de son pouvoir. Son règne est caractérisé par des innovations importantes dans le mode de fonctionnement du gouvernement royal et dans la gestion des finances. Il entretient une cour brillante, sur le modèle de celle de son beau-frère le duc de Bourgogne, et bâtit ou restaure de nombreux châteaux, notamment Nottingham, Douvres et Eltham. Enfin, les abus de nourriture et de vin le rendent monumental à la fin de sa vie.

Élisabeth Woodville (1437-1492), l'épouse d'Édouard IV, est une femme de caractère, qui s'aliène, par son entrisme, Yorkistes aussi bien que Lancastre. En raison de l'assassinat par Richard III de ses deux fils dans la Tour de Londres, elle favorise une conspiration pour déposer l'usurpateur, et prépare le mariage de sa fille avec le futur Henri VII, avant de se réconcilier avec Richard III après l'échec de la conspiration. Toutefois, à l'accession d'Henri VII et après le mariage de ce dernier avec sa fille, sa position est assez bonne à la cour, même si l'ensemble de ses possessions est progressivement remis à sa fille. Elle se retire alors à l'abbaye de Bermondsey où elle demeure jusqu'à sa mort.

Enfin, signalons le rôle important joué par Marguerite Beaufort (1443-1509), comtesse de Richmond et de Derby. Sur le modèle d'une Louise de Savoie en France quelques décennies plus tard, elle occupe à la cour une place essentielle jusqu'à la mort de son fils dont elle organise les funérailles. C'est elle également qui s'occupe du couronnement de son petit-fils. Elle meurt cinq jours après.

Tels sont les ancêtres immédiats qu'Henri VIII peut élever sur le pavois lorsqu'il entend affirmer la légitimité de son pouvoir. Mais il peut également s'appuyer sur les réalisations de son père au cours des près de vingt-cinq ans de règne qui sont les siens.

Enfance

À la naissance d'Henri, trois options se présentaient à lui. Il pouvait intégrer la maisonnée d'Arthur, son frère aîné ; il pouvait intégrer celle de sa sœur ; on pouvait lui en créer une pour lui. Arthur avait d'abord été élevé dans le palais de Farnham, propriété de l'évêque de Winchester, qui l'avait baptisé, puis dans celui d'Ashford, dans le Kent. On dispose de moins d'informations sur la maisonnée de Marguerite, mais il est très vraisemblable qu'elle ait suivi les déplacements de la reine Élisabeth. À sa naissance, Henri est placé en compagnie de sa sœur, même s'il dispose de son propre personnel et de ses propres chambres – toutefois, on trouve progressivement l'expression « *nursery* » au singulier pour désigner l'entourage de Marguerite et d'Henri, et encore davantage à la naissance d'Élisabeth, la jeune sœur d'Henri. Puis, après la mort de celle-ci à l'automne 1495, c'est sa troisième sœur, Marie, qui rejoint Henri et Marguerite, le 18 mars 1496. Il faut attendre le 21 février 1499 pour qu'Edmond, un jeune frère, arrive enfin. Mais il meurt très jeune, le 19 juin 1500. Henri est donc élevé en compagnie de femmes : sa mère et ses deux sœurs. De son côté, Arthur l'héritier est envoyé poursuivre son

éducation dans les Marches du pays de Galles tandis qu'Henri, sa mère et ses sœurs sont envoyés à Eltham. L'endroit présente l'avantage d'être proche de Greenwich – très apprécié par sa mère – comme de Londres. On peut se demander quel rôle Élisabeth a joué dans le choix d'Eltham qui était en effet l'un des palais préférés de son père, Édouard IV, qui y a fait construire le *great hall* ainsi qu'un pont en pierre. Peut-être qu'Élisabeth veut ainsi élever son fils dans l'ombre de son père à elle. Arthur au pays de Galles et Henri à Eltham se seront donc très peu côtoyés. Les deux frères sont presque des inconnus l'un pour l'autre.

L'une des personnes qui a peut-être joué le rôle le plus important dans les deux premières années de la vie d'Henri est pour nous une quasi-inconnue, dont on a conservé que le nom de femme mariée. Il s'agit d'Anne Uxbridge, la nourrice du futur roi, à laquelle succède ensuite une certaine Elizabeth Denton à laquelle Henri a également témoigné beaucoup d'attachement. Dès son accession au trône en effet, Henri VIII lui verse une pension annuelle de 20 livres[9].

Grâce aux archives royales, nous savons comment étaient disposés les appartements du bébé Henri[10]. Sur le modèle des appartements royaux, une séparation est faite entre la chambre où il dort et celle où il est en représentation. À côté de ces deux principales pièces, on trouve des pièces de service un peu plus petites. Henri dispose d'un berceau dans chacune des deux chambres. Dans la chambre privée, le berceau est dit « petit » (il est long d'à peu près 1,20 mètre), et « grand » dans la chambre extérieure (il est long d'à peu près 1,60 mètre). Les berceaux sont peints et dorés, avec des couvre-lits en drap d'or et des bordures en hermine. Le petit berceau est surmonté d'un dais et un rideau peut le fermer. Le grand, qualifié de « grand berceau d'État », est lui aussi recouvert d'un drap d'or, décoré à sa tête des armes royales, posé sur de luxueux tapis et surmonté d'un dais en drap d'or bordé de soie. La ressemblance entre le « grand berceau d'État » et le trône qui se trouve dans la *Presence Chamber* d'Henri VII est

évidemment voulue. D’ailleurs, symboliquement, le berceau prépare le prince à la dignité éventuelle de monarque et l’objet est traité de la même manière. Ainsi, le respect dû au trône est permanent, que le roi y siège ou non. Devant le « grand berceau d’État » d’Henri, comme devant le trône de son père, les gentilshommes doivent retirer leur chapeau et saluer le berceau, même vide, tandis que les femmes doivent faire la révérence.

Tandis, donc, que son frère aîné Arthur, de cinq ans plus âgé que lui, est envoyé à Ludlow, dans le Shropshire, le petit Henri est élevé au milieu des femmes, notamment de sa sœur Marguerite et de sa mère Élisabeth d’York. On sait peu de chose de cette dernière si ce n’est qu’elle a la réputation d’être une princesse belle, discrète et éduquée. Il semble qu’elle se soit chargée au moins en partie de l’éducation de son deuxième fils auquel elle aurait enseigné à lire et à écrire comme pourrait le laisser penser une certaine similitude d’écriture entre le fils et la mère, notamment un exemplaire de Cicéron sur lequel est inscrit « ce livre est le mien, Prince Henri[11] ».

Quelques mots d’ailleurs sur l’écriture d’Henri VIII, qui évolue assez peu au cours de sa vie. Elle est carrée, assez brutale et très différente de celles des humanistes. Si l’on hasarde une comparaison contemporaine, il y a autant de différence entre son écriture et celle d’un humaniste comme Thomas More, qu’aujourd’hui entre celles d’un Américain et d’un Français. Depuis les années 1930 aux États-Unis, l’enseignement de l’écriture cursive a reculé avant de quasiment disparaître, au profit de l’écriture en script, notamment dans le contexte du développement de l’informatique. L’Américain moyen est donc de moins en moins confronté à l’écriture cursive. Eh bien, c’est un peu la même chose pour Henri VIII. Il semble écrire avec peine et avec réticence, mais est malgré tout contraint de le faire régulièrement. Comme il devait l’avouer dans une lettre à Thomas Wolsey une vingtaine d’années plus tard, « écrire est pour moi quelque chose de pénible et de douloureux[12] ».

Pour le reste, Henri a passé ses premières années auprès de sa mère, alors que son frère aîné était au côté de son père. Un témoignage est révélateur de cette situation. À l'été 1497, l'ambassadeur de Venise, Andrea Trevisan, rend visite à Henri VII et à Élisabeth d'York. Dans le récit qu'il fait de ces deux audiences, il évoque, pour la première, l'accueil qui lui est réservé par Henri VII et Arthur. Puis il se rend auprès d'Élisabeth d'York. Elle le reçoit encadrée par Marguerite Beaufort, la mère du roi, et par son second fils Henri[13].

Vers 1496 ou 1497, le poète John Skelton est nommé tuteur du jeune Henri. Il doit cette nomination à une sorte de double patronage de Marguerite Beaufort qui se trouve être à la fois sa protectrice et la responsable de l'éducation des enfants d'Henri VII. On a conservé de John Skelton des ouvrages manuscrits annotés de sa main, ainsi les *Récits d'un ménestrel de Reims*, qui racontent les exploits de Richard Ier au cours de la troisième croisade[14]. Lorsque l'on sait que l'annotation des manuscrits est une pratique courante de la part d'Henri VIII, on peut se demander si elle ne lui vient pas de son précepteur, à moins qu'elle ne lui vienne de son père qui annote lui aussi les papiers d'État.

Durant près de cinq ans Skelton initie son élève au latin et aux classiques ainsi qu'à l'histoire, rédigeant même en 1501 un traité d'éducation royale, classiquement appelé *Speculum Principis* (*Miroir pour un prince*), dans lequel il multiplie les références à l'histoire et à la littérature de l'Antiquité, ainsi que les conseils à Henri pour qu'il soit un prince vertueux. Le moins que l'on puisse dire est que ses nombreux conseils et maximes sont souvent fort banals : fuir l'ivrognerie (*Crapulam proscribe*), ne pas déflorer les vierges ni violer les veuves (*Virgines noli deflorare ; viduas noli violare*), ne pas être méchant[15]. Lorsque l'on connaît la suite de l'histoire, certains conseils font sourire. Ainsi lorsqu'il invite le futur roi à se choisir une seule femme qu'il aimera toujours (*Coniugem tibi delige quam unice semper dilige*) ou lorsqu'il le met en garde contre le

péché de gourmandise : « Avant toute chose, déteste la gloutonnerie » (*Ante omnia gulam abhominare*).

Il l'encourage également à lire les chroniques du passé et à aimer les poètes. Toutefois, parmi les autres conseils donnés à Henri, certains méritent que l'on s'y arrête quelques instants, notamment ceux qui touchent à la manière de bien gouverner. Sur ce point, Skelton se démarque des lieux communs. En effet, l'une des principales idées développées dans la philosophie politique du temps tient pour assuré que le roi ne peut gouverner seul, que des conseillers bien choisis, d'origines différentes, doivent l'entourer et l'aider à bien gouverner. L'idée qui domine est que le gouvernement par Conseil est le gouvernement idéal. Skelton propose une vision bien plus pessimiste. Selon lui : « Vous aurez des conseillers ; certains informés, d'autres ignorants ; certains indécis, d'autres faibles. Tu es seul (*Habes consiliarios, scios aut nescios, illos incertos, istos inualidos. Solus sapis*)[16]. » Sa conclusion est sans appel : le souverain ne doit faire confiance qu'à lui-même. Il doit être, comme dit Jean-Paul Belmondo dans *L'Aîné des Ferchaux*, « un vieux chêne qu'aucune intempérie ne doit effrayer ni atteindre », même si Skelton préfère utiliser l'image du « rocher ». Skelton donne un dernier conseil précieux à son élève : « Écoute les opinions contraires (*Alteram partem audito*). » S'il est loin d'être certain qu'Henri VIII, une fois son opinion faite, est capable d'écouter une opinion contraire, il est en revanche très clair que, dans sa manière de gouverner, il prendra par la suite toujours soin de s'entourer de conseillers d'opinions diverses pour ne pas être leur prisonnier.

John Skelton insuffle à son élève un respect pour le savoir et un intérêt pour l'histoire qu'Henri conservera tout au long de sa vie. L'éducation d'un prince anglais de la fin du XVe siècle insiste sur un certain nombre de modèles à suivre, tirés de l'Antiquité, de l'histoire plus ou moins légendaire de l'Angleterre et de l'histoire chrétienne. Cette culture conditionne une culture politique dans laquelle la référence au passé est un instrument du

pouvoir. Les mythes nationaux, les légendes et les exemples tirés de la littérature et de l'histoire nationale ou chrétienne sont susceptibles d'être investis d'une réelle force politique. Le nom du frère aîné d'Henri en est un témoignage. En prénommant son premier fils Arthur, Henri VII entendait en effet exploiter le potentiel politique du souvenir de ce roi légendaire. L'enseignement par l'exemple encourage les hommes de la Renaissance à copier ce qu'ont fait les anciens, à s'inspirer de modèles à suivre, imaginaires ou réels, notamment chevaleresques. *Don Quichotte* est-il autre chose que le récit de la folie d'un homme obsédé par des modèles imaginaires ? À leur manière, François Ier, Charles Quint et Henri VIII sont, comme l'hidalgo, pleins de modèles qu'ils aspirent à suivre. Pour un souverain, l'idéal chevaleresque le pousse à l'imitation de grands modèles guerriers et chrétiens, avec une petite préférence pour les exemples nationaux – tant qu'à faire, il vaut toujours mieux imiter son grand-père que celui de son ennemi du moment. Dans le cas du futur Henri VIII, plusieurs exemples s'offrent.

Du côté des héros antiques, c'est, classiquement, Alexandre le Grand pour la guerre et l'empereur Constantin pour le souverain chrétien et la suprématie royale, qui s'imposent, de même que les rois de l'Ancien Testament David et Salomon pour le souverain réformateur. Du côté de l'histoire nationale, c'est bien entendu le légendaire Arthur et, plus proche de lui, le charismatique Henri V lequel, roi en 1413, est célébré comme le grand chef de guerre en raison notamment de l'éclatante victoire d'Azincourt de 1415. Pour Henri VIII, qui a été bercé dans son enfance par les récits glorieux des campagnes militaires de son père, c'est un modèle de roi guerrier et son exemple participe sans doute de manière importante à la décision d'entrer en campagne contre la France au début de son règne. D'ailleurs, au cours de la guerre de 1513-1514, Henri VIII commande la rédaction de la première vie anglaise de cet aïeul dans laquelle il est écrit

noir sur blanc qu'Henri VIII « doit en toute chose se conformer à la vie et aux manières d'Henri V[17] ».

Que retenir de l'éducation du futur Henri VIII ? Une fois pondérés les renseignements issus de la flatterie des observateurs, il apparaît qu'Henri est un phénomène impressionnant, ou tout au moins particulièrement riche, d'éducation renaissante, c'est-à-dire de culture classique, littéraire, philosophique et religieuse. La qualité de son éducation semble attestée par les commentaires élogieux des humanistes anglais et européens qui placent leurs espoirs en lui. D'ailleurs, William Blount, lord Mountjoy, ancien élève d'Érasme, juge opportun, au cours du voyage effectué par ce dernier en Angleterre en 1499, d'organiser une rencontre entre Thomas More, Érasme et le jeune prince. On évoque souvent l'anecdote du jeune Henri demandant à l'humaniste hollandais quel cadeau il lui avait apporté et le labeur qui suivit pendant trois jours au cours desquels Érasme rédige un poème pour le jeune Henri. L'éducation du jeune prince est donc de grande qualité. Il parle fort bien le français et le latin, comprend l'italien et sait un peu parler espagnol. Il a un intérêt marqué pour les choses de l'esprit, et une forme de fascination pour les sciences, notamment les instruments scientifiques, la cartographie et l'astronomie.

Au-delà de la question de son éducation, les témoignages que l'on a sur l'enfant Henri VIII vont tous dans le même sens : il est vif et joyeux. C'est l'image qu'en donne Érasme, c'est aussi celle que livre Guido Mazzoni, sculpteur italien qui représente l'enfant âgé de 8 ans environ. En tant que second fils, Henri a eu une enfance protégée et relativement heureuse. C'est un personnage extraverti, aimable et charmant. Les années révéleront toutefois une personnalité bien plus complexe qu'il n'y paraît. Mais dans l'immédiat, Henri VIII profite d'une enfance assez tranquille, au milieu des femmes, loin du fardeau royal qui pèse sur les épaules de son père et de son frère aîné. Car, comme le rappelle William Shakespeare dans *Henri IV*, « inquiète est la tête qui porte la couronne[18] ». Toutefois, si le petit Henri ne

porte pas le fardeau de l’héritier, il ne peut rester longtemps loin de cette inquiétude.

CHAPITRE 3

Menaces sur le trône

Un matin de novembre 1491, un navire breton émerge de la brume irlandaise et vient s'amarrer à la digue du port de Cork, dans le sud de l'Irlande. Au milieu des rudes marins descendus à quai, on remarque un garçon, grand et blond, âgé de 16 ans, et luxueusement vêtu de soie. Le destin de ce jeune homme est tout à fait extraordinaire. Son nom est Pierrechon Werbecque (ou Osbeck), même si on l'appelle Perkin Warbeck. Il est né à Tournai, vers 1474, et y a grandi. Après avoir travaillé à Anvers et Middelburg, il entre au service d'un marchand de drap breton nommé Prégent Menot, qui l'emmène avec lui en Irlande. Son patron vient y vendre de riches étoffes, et son apprenti fait office de mannequin. C'est là, tandis qu'il déambule avec l'équipage, qu'il est accosté par un groupe de renégats yorkistes qui sont frappés par sa ressemblance avec Édouard IV. Les conspirateurs lui proposent rapidement d'usurper l'identité de Richard, fils décédé d'Édouard[1].

Ce qui se joue alors est un grand classique du complot politique. Les sociétés sont sans pitié pour les pouvoirs fragiles et les dynasties nouvelles : lorsque la légitimité est douteuse, les oppositions refusent de se taire et les rumeurs se multiplient. Ce phénomène est particulièrement frappant dans l'Europe du XVIe siècle, avec la figure du roi caché[2]. De l'Angleterre à la

Russie, en passant par le Portugal, dans des contextes politiques, militaires, culturels et économiques fort différents, de nombreux usurpateurs mettent ainsi en cause les souverains en place. Le processus est généralement le même : des rumeurs se répandent à travers les territoires, qui s'amplifient au fur et à mesure que s'accroît à l'encontre d'un pouvoir contesté le mécontentement du peuple ou de certains magnats. Elles affirment généralement qu'un souverain ou un prince que l'on croyait mort est en fait toujours vivant. C'est ce que l'on observe en 1600 dans la Russie de l'après-Ivan le Terrible lorsque l'on dit que son fils Dimitri, assassiné sur ordre de Boris Godounov, a en réalité survécu. Le faux Dimitri obtient un grand succès en Ukraine puis en Russie où il parvient à gagner le soutien de ceux qui, au sommet de la hiérarchie sociale et politique, veulent se débarrasser de Boris Godounov. Il s'empare du pouvoir en juin 1605 et l'exerce quelques mois avant d'être déposé et exécuté par une conjuration de Boïars. Un épisode similaire a eu lieu quelques années plus tôt au Portugal. En 1578 en effet, à l'âge de 24 ans, le jeune roi Sébastien lance une folle expédition au Maroc. Après avoir quitté Lisbonne le 25 juillet, ses troupes s'enfoncent dans le territoire marocain. Le 4 août 1578, à Ksar el-Kébir, l'armée portugaise est anéantie en quelques heures. On ne retrouve pas le corps du jeune roi. Le Portugal devient alors une province du royaume d'Espagne pour près de soixante ans. Très rapidement toutefois, une légende se forme : Sébastien ne serait pas mort. Des témoins l'auraient vu s'échapper. On affirme qu'il reviendra un matin fendant la brume de l'estuaire du Tage, pour renouer avec son destin et rendre au Portugal sa grandeur perdue. Presque cent ans plus tôt, c'est ce scénario précis qui se joue dans les rues de Cork, autour de Perkin Warbeck.

Perkin Warbeck

Peu de temps après avoir été abordé par les Yorkistes, Perkin Warbeck reçoit le soutien des Fitzgerald, comtes de Kildare et Desmond, qui le poussent sans doute parce qu'Henri VII soutient la famille ennemie des Butler. Il reçoit ensuite le soutien de Marguerite d'York, sœur d'Édouard IV et duchesse douairière de Bourgogne, tante du vrai Richard ; celui de l'archiduc Philippe, protecteur de Marguerite ; et enfin celui du roi de France Charles VIII, qui espère par là empêcher Henri VII de le gêner dans sa prise de contrôle de la Bretagne. Il est même possible que le Valois ait été l'instigateur de la conspiration ; il aurait envoyé une expédition en Irlande pour préparer le terrain et ce sont ses agents qui auraient identifié Perkin Warbeck comme candidat idéal pour leur projet. Perkin est en effet grand, bel homme, élégant, cultivé. Il parle de surcroît plusieurs langues et par ses voyages (notamment au Portugal) est ouvert sur le monde. Charles VIII lui adresse rapidement une lettre l'invitant, en tant que Richard, duc d'York, à se rendre en France. Perkin Warbeck arrive dans le royaume en mars 1492 et y passe près de dix mois au cours desquels il reçoit une pension importante et est logé royalement, traité comme s'il était Richard IV. Henri VII prend l'affaire très au sérieux et décide de réagir vigoureusement : il débarque en octobre 1492 sur le continent à la tête d'une armée de 12 500 hommes. Les Français, désireux de privilégier leurs projets italiens – ils préparent la première guerre d'Italie –, signent avec les Anglais le traité d'Étaples le 3 novembre suivant. Perkin Warbeck se réfugie alors dans les Flandres. Henri VII réclame en vain son expulsion et déclenche une guerre commerciale contre les Pays-Bas. Le jeune Philippe le Beau s'allie alors à son père Maximilien Ier et à Marguerite de Bourgogne et projette un débarquement dans le sud de l'Angleterre. En effet, Marguerite, veuve du Téméraire, riche et sans enfant, consacre toute son énergie depuis la chute de la maison d'York aux tentatives de restauration de sa famille sur le trône d'Angleterre. Fort de son soutien, Warbeck peut également compter sur celui de l'empereur Maximilien. À Vienne, lors des funérailles de

l’empereur Frédéric III, Maximilien le reconnaît comme Richard IV d’Angleterre, soucieux de faire payer à Henri VII la rupture de l’alliance traditionnelle avec la Bourgogne. Warbeck échoue toutefois à s’assurer le soutien d’Isabelle de Castille à laquelle il adresse pourtant une missive argumentée, le 23 août 1493, dans laquelle il propose une version plausible de son évasion des geôles de Richard III, raconte ses aventures et insiste sur les soutiens européens déjà obtenus. La lettre est écrite d’Andermunda, une ville du douaire de Marguerite, laquelle envoie à peu près en même temps une lettre à Isabelle pour lui demander de soutenir les revendications de Perkin. Toutefois, en dépit de ces arguments, Isabelle et Ferdinand restent réticents.

La situation s’aggrave lorsque certains des plus proches serviteurs d’Henri VII se mettent à soutenir Warbeck. C’est d’abord le cas de John Ratcliffe, lord Fitzwalter, *Lord Steward*, dès janvier 1493. Plus grave encore, en mars, William Stanley, *lord chamberlain* et grand chef de guerre – c’est lui qui a donné la victoire à Henri sur le champ de bataille de Bosworth – s’engage dans la conspiration. Parmi les comploteurs, sir Robert Clifford après avoir trahi, se soumet en dénonçant, en échange du pardon royal, les autres membres du complot. De nombreux comploteurs sont exécutés. Stanley, arrêté au tout début de janvier 1495, est jugé les 6 et 7 février, puis exécuté le 16. À la fin du mois, Fitzwalter est condamné à la prison à vie, avant d’être exécuté deux ans plus tard. Mais l’affaire ne s’arrête pas là.

Fort du soutien de Maximilien, Warbeck organise au début de l’été 1495 un débarquement en Angleterre, qui est un échec, puis un second en Irlande, tout aussi vain. Warbeck reprend alors son tour d’Europe et se rend en Écosse en novembre 1495, où il est bien accueilli à Stirling par Jacques IV. Le roi d’Écosse, comme le roi de France trois ans plus tôt, entend utiliser Perkin Warbeck pour avancer ses propres intérêts. Il souhaite notamment récupérer la puissante forteresse frontalière de Berwick dont les Anglais se

sont emparés en 1482. De son côté, Henri VII propose à Jacques IV d'expulser Perkin, en échange d'un mariage avec sa fille Marguerite. Il refuse toutefois de rendre Berwick en échange de Perkin. Jacques IV organise donc à l'automne 1496 un raid d'invasion du nord de l'Angleterre. C'est un échec. Aussi, lorsqu'au printemps 1497 Henri VII renouvelle ses propositions d'alliance matrimoniale, tout en massant une armée aux frontières de l'Écosse qu'elle menace d'invasion, Jacques abandonne Warbeck, tout en lui fournissant un bateau pour quitter ses territoires. Celui-ci considère alors que ses dernières chances de succès résident dans l'organisation d'un nouveau soulèvement en Cornouailles, où, au printemps précédent, a éclaté une rébellion contre les impôts levés pour financer la campagne contre l'Écosse. La situation tourne rapidement à la catastrophe pour Henri VII, sous l'impulsion du forgeron An Gof et du juriste Thomas Flamank, qui prennent la tête de la révolte.

L'armée royale se trouvant dans le nord du royaume – car jusque-là le principal danger venait d'Écosse – il n'y a personne pour arrêter les rebelles, auxquels se sont joints des révoltés du Somerset. La route étant libre, les insurgés décident, au mois de mars 1497, de marcher sur Londres. Le 5 juin, le roi quitte le palais de Sheen et se rend à Aylesbury avec tous les hommes qu'il peut trouver. Il se contente toutefois de surveiller les rebelles qu'il n'est pas en mesure, pour l'instant, d'arrêter. Le lendemain, son épouse Margaret réveille leur fils Henri en pleine nuit et s'enfuit avec lui de Greenwich au galop, pour se réfugier à l'abri de la ville de Londres, dans sa demeure de Coldharbour sur Thames Street. Mais le 12 juin, la ville, horrifiée, apprend que les rebelles sont entrés dans Farnham, à 70 kilomètres de là. Plus rien ne semble pouvoir les arrêter. La petite armée réunie par le roi est sur leurs talons, à quelques kilomètres, mais elle est trop faible pour pouvoir engager le combat. Margaret se réfugie alors dans la Tour de Londres avec son petit garçon, pendant que les rebelles entament un mouvement tournant au sud de la capitale. Pendant cinq jours, le sort du

trône est incertain. Pendant cinq jours, le petit Henri se promène dans la forteresse et admire la puissance des remparts et des canons. C'est peut-être de ces heures troublées que le futur roi tire son intérêt pour l'armement et les forteresses. Il s'en souviendra près de quarante plus tard, lorsqu'il s'engagera dans une politique de fortification de la côte sud de son royaume. Dans l'immédiat, c'est la survie de son père, et peut-être la sienne, qui sont en jeu, tandis que l'armée du nord redescend à marche forcée vers Londres pour se porter au secours de son roi.

Le moment de vérité a lieu le 17 juin à Blackheath, à quelques centaines de mètres à peine du manoir d'Eltham, et à une quinzaine de kilomètres de la Tour de Londres. Le roi écrase les rebelles. Dans l'après-midi, c'est couvert de gloire, et non de chaînes, qu'il entre dans la Tour de Londres réconforter sa femme et son fils[3]. An Gof et Flamank sont pendus, roués et écartelés. Leur tête est bouillie et plantée sur une pique sur un pont de Londres. Les morceaux de leur corps sont cloués sur les portes de la ville ou envoyés dans le sud-ouest pour servir d'exemple[4]. Perkin est en fuite.

Un mois plus tard, toute la famille – rejointe par Arthur – se rend à Woodstock pour chasser et profiter de l'été. Mais bientôt, Henri VII doit faire face à une nouvelle tentative de Perkin Warbeck qui espère capitaliser sur le mécontentement en Cornouailles, où il débarque au début de septembre. Il met en vain le siège devant Exeter le 17 septembre 1497. C'est l'échec de trop : il se rend à Henri VII. Ce dernier se montre étonnamment clément et se contente de l'emprisonner. Mais Perkin s'échappe en juin suivant. Repris rapidement, jugé un an plus tard, le 16 novembre 1499, il est cette fois-ci condamné à mort et pendu le 23 novembre. Il est possible que les rois catholiques aient joué un rôle dans son exécution. Ils affirment en effet qu'ils n'enverront pas leur fille pour le mariage avec Arthur tant que vivront en Angleterre des prétendants possibles à la couronne des Tudors. C'est dans ce contexte qu'Henri VII fait exécuter aussi bien Perkin Warbeck (le 23 novembre) que le comte de

Warwick, Édouard, petit-fils de Richard, le duc d'York, décapité le 28 novembre, sur l'accusation d'avoir projeté une évasion avec Warbeck.

Perkin Warbeck et le prince Henri : premières fonctions officielles

L'épisode Perkin Warbeck révèle la précarité relative du pouvoir d'Henri VII et a une conséquence directe pour le jeune Henri : son père le pourvoit en effet d'offices prestigieux, alors qu'il est âgé de moins de deux ans. Le premier est celui de connétable du château de Douvres et gardien des *Cinque Ports*, reçu le 5 avril 1493[5]. Henri se retrouve en charge de la première ligne de défense du royaume d'Angleterre, sir Édouard Poynings agissant en lieu et place de l'enfant. L'office était vacant depuis la mort de son précédent titulaire, le comte d'Arundel, disparu en 1487. L'urgence de lui trouver un remplaçant provient de la menace d'invasion des Pays-Bas en raison du soutien que Marguerite apporte à Warbeck. Douvres est la porte d'entrée de l'Angleterre, l'un des plus vieux ports du royaume, base navale de la flotte romaine, la fameuse *Classis Britannica.* Ses fortifications principales ont été achevées à la fin du XII[e] siècle. Les *Cinque Ports* sont une confédération maritime basée dans le Kent et le Sussex, et qui n'est pas sans rappeler la Hanse. Elle est dotée depuis le XII[e] siècle de nombreux privilèges qui lui ont été conférés en échange de services navals. Si les *Cinque Ports* sont au départ Hastings, New Romney, Hythe, Douvres et Sandwich, ils s'adjoignirent ensuite Rye et Winchelsea, ainsi que quelques autres petits ports. Leur emplacement fait d'eux la clé des échanges avec les Flandres, les amène à pratiquer l'interception de navires de commerce étrangers et en fait la tête de pont de toute résistance à une entreprise d'invasion du royaume. Symboliquement, ce premier office annonce les ambitions guerrières et continentales d'Henri VIII, ainsi que ses préoccupations de fortification de la côte sud de son royaume. Toutefois, en

1493, le déclin des *Cinque Ports* a déjà commencé, et la politique ultérieure d'Henri, dans la décennie 1540, de fortification de la côte du Sussex et du Kent, est un signe de sa défiance à l'égard de la confédération. De la même manière, les efforts des Tudors pour centraliser et professionnaliser la marine royale scellent le destin de cette sorte de force navale de réserve.

Plus important encore, pour contrer politiquement et symboliquement les prétentions de Warbeck, Henri VII organise en novembre 1494 l'une des plus splendides cérémonies de son règne, au cours de laquelle il élève en dignité son fils. En effet, il était de tradition depuis 1362 que le second fils du roi d'Angleterre porte le titre de duc de Clarence. Toutefois, sous Édouard IV un problème se pose car, à la naissance de son second fils, le duc de Clarence est toujours en vie et, de surcroît, a lui-même un fils, le comte de Warwick, susceptible de lui succéder. Il se trouve qu'Édouard IV est fils, arrière-petit-fils et petit-neveu d'un duc d'York, et a lui-même porté brièvement le titre. Aussi innove-t-il en élevant en 1474 son plus jeune fils, Richard de Shrewsbury, au duché d'York, puis en le faisant un an plus tard chevalier du Bain (*Knight of the Bath*) et chevalier de la Jarretière. L'épisode Perkin Warbeck convainc Henri VII de renouveler cette innovation, tout en la renforçant en organisant l'ensemble des promotions en une seule cérémonie grandiose. En faisant parader son fils dans les rues de Londres, il entend montrer que ce dernier est le « vrai duc d'York » et que Perkin Warbeck usurpe ce titre. L'objectif du roi est de faire de la cérémonie un événement aussi majestueux que le baptême a été discret. Henri VII s'investit personnellement dans l'organisation, allant jusqu'à s'assurer de la présence massive de *gentlemen* du royaume en menaçant d'amende ceux qui feraient défection malgré une invitation[6]. Le souci d'une cérémonie grandiose n'est pas inintéressant dans la perspective de ce que sera le règne du futur Henri VIII. En effet, les affrontements feutrés entre les grands souverains d'Occident passent notamment par une guerre des signes, du luxe et du grandiose, en un mot, une guerre de cours.

La cour est l'écrin du prince, qu'elle met en valeur. Les Italiens et les Bourguignons l'ont bien compris dès le XV[e] siècle. Les grandes monarchies d'Occident le comprennent à leur tour. Henri VII en est bien conscient, et le soutien apporté par Maximilien et le monde bourguignon à Perkin Warbeck l'amène à répondre « à la bourguignonne », en organisant une cérémonie grandiose pour la promotion de son fils. Dès l'âge de 3 ans, donc, le futur Henri VIII se retrouve placé dans un affrontement par cours interposées, dont il prolongera la logique au cours de son affrontement avec François I[er] au cours duquel il n'aura de cesse d'égaler ou de dépasser son rival, que ce soit au moment du camp du Drap d'Or, dans l'organisation de joutes ou dans la construction de ses châteaux.

La cérémonie est particulièrement impressionnante pour un enfant de 3 ans. Toutefois, les spectateurs sont encore plus impressionnés par son assurance, notamment lorsqu'il pénètre dans la ville de Londres, juché sur un puissant cheval de guerre, avant la cérémonie qui l'adoube chevalier. Henri VII a préparé son fils avec soin aux somptueuses festivités, en divisant sa maisonnée en deux : une moitié reste à Woodstock avec le roi, tandis que l'autre se rend à Eltham, pour transformer la nurserie en une cour princière. Henri doit apprendre à monter à cheval, à se tenir en public, à réciter un serment. La cérémonie, qui doit durer plusieurs jours, encadre la Toussaint, le 1[er] novembre 1494, qui est l'une des quatre principales fêtes de cour durant lesquelles celle-ci est au complet. De surcroît, le 29 octobre est le jour où, chaque année, le matin, le maire de Londres vient en grand appareil prêter serment à Westminster, devant les barons de l'Échiquier. De la sorte, les officiels de la ville sont déjà en grand habit pour pouvoir venir accueillir le jeune Henri, qui entre dans la capitale à 3 heures de l'après-midi. Il est de tradition que les futurs chevaliers fassent le service à la table du roi au déjeuner. Tandis que l'un goûte la nourriture du souverain, un autre apporte l'eau et un autre la bassine pour qu'il puisse se laver les mains. Henri est chargé de son côté de porter la serviette pour que son père

puisse se sécher les mains[7]. Il faut imaginer un enfant de 3 ans apporter la serviette en la tenant correctement sur son bras, puis l'offrir au souverain, avant de la récupérer et de repartir avec. C'est sans doute la première fois qu'Henri est confronté à l'étiquette royale, étiquette qu'il perfectionnera sensiblement au cours de son règne. Par la suite, Henri est lavé en compagnie de ses compagnons, futurs chevaliers comme lui, se retire dans la chapelle de Saint-Stephen, puis va se coucher. Le 31 octobre, dans les bras du comte de Shrewsbury, il est mené au roi, qui donne l'ordre au duc de Buckingham de placer un éperon sur son talon droit puis de l'adouber, ainsi que tous ses compagnons. À partir de ce moment, Henri est chevalier. Il n'a pas 3 ans et demi.

Le lendemain, 1er novembre, Henri VII se rend au Parlement avec tous les insignes de son pouvoir (*regalia*) et, devant une assemblée composée à la fois des plus grands nobles du royaume (deux ducs, quatre comtes), des principaux prélats (dominés par le cardinal-archevêque de Canterbury), de nombreux chevaliers et écuyers, mais aussi des représentants de la municipalité de Londres, fait proclamer son fils duc d'York[8]. C'est la première rencontre d'Henri avec l'élite sociale, politique, ecclésiastique et administrative de son royaume. Il y a donc deux ducs d'York à ce moment-là : notre Henri, et Perkin Warbeck, censé être le fils d'Édouard IV. Conscient d'un reste de fidélité à la cause d'York, Henri VII entend essayer de la capturer au profit de son fils Henri, qui a, dès lors, une utilité dynastique. Plusieurs éléments militent dans ce sens. Henri ressemble à son grand-père Édouard IV, réside avec sa mère, fille du roi défunt, et loge à Eltham, l'un des principaux palais d'Édouard. Son aisance au cours de la cérémonie ainsi que le respect du *decorum* sont sans appel, si on les compare aux cérémonies auxquelles Perkin Warbeck a participé dans les Flandres à Malines ou Anvers : Henri VII a sans conteste remporté la guerre des signes par K.-O. Les célébrations se poursuivent par un tournoi organisé les 9, 11 et 13 novembre au cours duquel les meilleurs chevaliers anglais

s'affrontent. Parmi eux se distinguent sir Robert Curzon et Thomas Brandon. Ce dernier n'est autre que l'oncle de Charles Brandon, qui épousera en 1515 la sœur d'Henri et qui sera tout au long de sa vie l'un des proches compagnons d'Henri[9]. C'est le premier tournoi auquel Henri assiste.

Le 12 septembre 1494, déjà, Henri avait été fait lieutenant d'Irlande[10]. Henri VII suit en cela ce qu'Édouard IV avait fait pour son second fils. Dans le contexte particulier qui est celui de la révolte de Perkin Warbeck, cela le positionne, une fois de plus, face à son rival. En effet, les attaques de Perkin peuvent venir de trois endroits essentiellement : la côte sud de l'Angleterre, à partir des Flandres ; l'Irlande ; l'Écosse. Sur chaque espace, la réponse du roi est claire : comme gardien des *Cinque Ports*, le petit Henri a nominativement la charge de défendre la frontière sud du royaume ; comme lord-lieutenant, il est en charge de l'Irlande ; en décembre 1494 enfin, il est fait gardien des marches écossaises, avant de recevoir l'ordre de la Jarretière le 17 mai 1495.

Toutes ces nominations accroissent la visibilité d'Henri et celle de sa famille. S'il peut sembler ridicule aujourd'hui de nommer chef de guerre un enfant de 3 ans, la situation est fort différente dans l'Europe de la fin du XVe siècle. En effet, la symbolique royale s'articule autour d'une double dimension : la dimension matérielle (couronne, sceptre, orbe, etc.) d'une part, la personne royale d'autre part. Or, au tournant des XVe et XVIe siècles, l'administration royale, encore embryonnaire, est insuffisante pour représenter efficacement le pouvoir royal. L'une des composantes de la réponse royale consiste à se déplacer. Toutefois, le roi d'Angleterre ne pouvant être partout, délègue ses proches pour le représenter. C'est ainsi qu'il faut comprendre la nomination de ses fils, même enfants, à des postes stratégiques, notamment ceux qui concernent la défense sud du royaume (Henri), les marches écossaises en butte aux raids des pillards écossais (Henri), enfin le *far west* gallois aux mains d'une *gentry* de brigands

(Arthur). C’est un moyen pour le pouvoir royal d’affirmer, au moins symboliquement, son pouvoir et sa présence dans des régions mal contrôlées.

Il apparaît donc qu’Henri, bien qu’indiscutablement dans l’ombre de son frère aîné Arthur, héritier de la Couronne, est un pion actif sur l’échiquier politique anglais dont son père est le principal joueur – il n’attend pas la mort de son frère pour marquer la rétine des grands du royaume, même s’il reste très secondaire par rapport à ce dernier. Ainsi, en janvier 1500, lorsque l’ambassadeur espagnol rapporte l’exécution, à la fin du mois de novembre précédent, de Warbeck et de Warwick, il affirme qu’il n’existe plus « une seule goutte de sang royal en Angleterre en dehors des veines du Roi, de la Reine et du Prince de Galles[11] ». On notera que le nom d’Henri n’est même pas mentionné. Bientôt, pourtant, il sera l’héritier.

CHAPITRE 4

Héritier

Le 9 juin 1500, non loin des remparts de Calais, Henri VII et son épouse rencontrent Philippe le Beau, souverain des Pays-Bas. L'entrevue ne dure que quelques heures et a pour principal objectif d'essayer de relancer les relations anglo-flamandes, qui se sont considérablement tendues à cause de Perkin Warbeck. Comme souvent, des mariages princiers sont envisagés. Henri VII vient de régler ceux d'Arthur avec Catherine d'Aragon et de Marguerite avec Jacques IV d'Écosse. Il peut commencer à réfléchir à ceux d'Henri et de Marie, lesquels épouseraient la fille et le fils de Philippe, Éléonore (qui convolera finalement, en secondes noces avec François Ier, roi de France, trente ans plus tard) et Charles, le futur Charles Quint[1].

Héritier

Le premier acte officiel d'Henri intervient à Windsor lorsqu'il joue le rôle de témoin dans une charte qui autorise les moines de l'abbaye de Glastonbury, dans le Somerset, à deux cents kilomètres à l'ouest de Londres, à tenir deux foires annuelles[2]. Personne ne peut alors deviner qu'un peu plus de quarante plus tard, ce petit garçon, devenu roi, détruira

l’abbaye, s’emparera de tous ses trésors et fera planter la tête de son abbé décapité sur une grande pique devant l’entrée principale.

La première apparition publique d’importance d’Henri a lieu cinq ans plus tard, lors du mariage de son frère Arthur avec Catherine, fille d’Isabelle de Castille et de Ferdinand d’Aragon, le 14 novembre 1501. C’est Henri, alors âgé de 10 ans qui, le vendredi 12 novembre, accompagne sa belle-sœur pour sa grande entrée dans la ville de Londres. On dispose d’une description de cette entrée dans une lettre de Thomas More à son ami John Holt. Elle témoigne à la fois de l’enthousiasme des Londoniens (« quelle ovation ! Il n’y eut jamais, à ma connaissance, une telle réception ») et d’un tranquille racisme anti-espagnol : « Mais, la suite espagnole – oh mon Dieu ! – quel spectacle ! Si vous l’aviez vue, je pense que vous auriez éclaté de rire. Ils étaient si ridicules. À l’exception de trois d’entre eux, ou quatre au maximum, c’était une chose inouïe de les regarder : des bossus, des nains, des Pygmées pieds nus venus d’Éthiopie. Si vous aviez pu assister à cette scène, vous auriez cru qu’il s’agissait de réfugiés venus de l’enfer. » Puis, changeant totalement de ton, Thomas More en vient à parler de Catherine : « Ah mais par contre, la princesse ! Croyez-m’en sur parole, elle enchanta le cœur de tout le monde : elle possède toutes les qualités qui font la beauté d’une très charmante jeune fille. De partout, elle reçoit les plus grandes louanges. Mais même ces dernières sont insuffisantes[3]. »

On assiste ici à la rencontre de trois des principaux personnages d’une tragédie qui va se jouer trente ans plus tard. Pour l’heure, aucun d’entre eux ne pourrait ne serait-ce qu’imaginer la violence de ce qui va se passer dans l’avenir. Dans l’immédiat, le jeune Henri conduit la procession qui mène la princesse espagnole à travers les rues de Londres, de Baynard Castle, palais royal aux bords de la Tamise, jusqu’à la cathédrale Saint-Paul. Henri VII veut que ce mariage soit le plus splendide que l’Angleterre ait jamais connu. Et il veut que le public le plus nombreux possible puisse y assister.

C’est la raison pour laquelle il a choisi la cathédrale pour la célébration. Il fait construire une estrade au cœur de la nef, sur laquelle le mariage est célébré. Pour que les mariés puissent atteindre cette estrade dans une cathédrale comble, il fait construire une passerelle à hauteur de tête, tout le long des 150 mètres qui la séparent de l’entrée de la cathédrale.

Après la messe nuptiale, c’est toujours Henri qui mène sa belle-sœur au palais de l’évêque de Londres où se tient la fête. Dans cette liturgie religieuse et familiale, il se voit confier un rôle à la mesure de sa parenté et des ambitions familiales : tout vêtu de blanc, dans un manteau serti de diamants au moment de la célébration, il joue un rôle clé tout au long des dix jours que dure la cérémonie. Il sait à l’occasion attirer l’attention sur lui comme lorsque le 19 novembre, à Westminster, après avoir dansé masqué avec sa sœur Margaret, il arrache sa veste et fait de sauvages cabrioles devant les invités[4]. Par la suite, le 26 novembre 1501, toute la famille se rend à Richmond, l’ancien château de Sheen, reconstruit par Henri VII. Puis, quelques jours avant Noël, Arthur et sa femme quittent Richmond pour se rendre à Ludlow. Il y meurt quelques mois plus tard, le 2 avril 1502, sans qu’Henri ne l’ait jamais revu. Les causes de la mort ne sont pas déterminées – les hypothèses vont de la peste bubonique à la tuberculose, en passant par un cancer des testicules[5].

Ainsi, le seul héritier mâle survivant est le jeune Henri. C’est pourquoi, désireux de sécuriser sa succession, Henri VII espère avoir un autre héritier mâle. Mais l’enfant que son épouse met au monde le 2 février 1503, au milieu de la nuit, est une petite fille. Et la foudre frappe alors deux fois au même endroit. C’est d’abord la petite Catherine qui meurt, âgée d’à peine huit jours, le 10 février. Puis, quelques heures plus tard, au matin de son trente-septième anniversaire, c’est au tour de sa mère, la reine Élisabeth, de mourir d’une fièvre puerpérale. C’est un coup de tonnerre pour le petit Henri. Plus tard, il dira qu’il n’a jamais été autant secoué qu’à l’instant où il

a appris qu’il ne reverrait jamais sa mère vivante et que, des années durant, même une simple mention de l’événement réactivait sa souffrance[6].

Le prince Henri après la mort d’Arthur

Le 2 avril 1502 Henri devient donc le seul héritier de la Couronne, dans un contexte assez morose. Car la mort de son frère aîné succède à celle, quelques mois plus tôt, le 19 juin 1500, de son jeune frère Edmund à l’âge de 16 mois. Henri VII prend alors grand soin de son dernier fils survivant. Aussi, lorsqu’en février 1504, il est investi comme prince de Galles, n’est-il pas envoyé à Ludlow comme l’avait été son frère aîné. Le roi choisit de le garder auprès de lui, et de lui apprendre lui-même son métier. Son fils quitte le château d’Eltham pour celui de Greenwich où réside la cour. On le voit alors suivre son père partout, telle une ombre silencieuse. Il n’est possible d’entrer et de sortir de ses appartements qu’en passant par la chambre de son père ; il ne parle que pour répondre aux questions de son père. Il n’a le droit de sortir dans le parc que par une porte unique, toujours accompagné de nombreux gardes[7]. L’impression qui domine est qu’Henri, jeune garçon joyeux, s’éteint progressivement sous la férule d’un père autoritaire, taciturne et méfiant.

Dans l’immédiat, pour renforcer la position de son fils, Henri VII se préoccupe de son mariage. Arthur avait épousé la fille des rois catholiques ; Marguerite épouse en 1503 Jacques IV d’Écosse ; Mary est promise en 1507 à Charles de Gand, le futur Charles Quint. Quel parti pourrait être aussi prestigieux que tous ceux-là, pour le futur roi d’Angleterre ? La réponse semble évidente : la veuve de son frère. L’union de cette dernière avec Arthur a été l’une des grandes réussites diplomatiques du souverain anglais qui est parvenu à harponner deux des plus prestigieuses familles royales du continent. Il faut renouveler l’exploit. Le 25 juin 1503, soit trois jours avant les 12 ans d’Henri, une cérémonie l’unit à Catherine dans le

palais de l’évêque de Salisbury, sur Fleet Street. Toutefois, si Catherine est en âge de se marier, la majorité étant fixée pour les filles à 12 ans, Henri est trop jeune puisque la majorité pour les garçons est fixée à 14 ans. Il a donc deux ans pour confirmer son mariage ou l’annuler[8].

Le second mariage de Catherine mobilise toute une série d’enjeux juridiques qui pèseront fort lourd trente ans plus tard, lorsque Henri VIII s’efforcera d’obtenir l’annulation de son union. Demeure un problème de droit canon. Car en épousant Arthur, Catherine est en effet présumée être devenue la sœur d’Henri. Il ne lui est donc pas possible de l’épouser. Pour lever cette impossibilité, il y a deux solutions. La première consiste à considérer que le premier mariage n’est pas valide, notamment parce qu’il n’a pas été consommé. Mais cela implique qu’Henri VII rende la dot de Catherine, ce dont il n’est pas question. La seconde solution, plus classique, consiste à demander une dispense pontificale autorisant ce second mariage. Clairement, les Espagnols considèrent que le mariage n’a pas été consommé, là où les Anglais défendent la thèse inverse. Mais Ferdinand est en même temps partisan de renouveler avec Henri l’alliance initialement prévue avec Arthur. Aussi, en août 1503, il écrit à son ambassadeur à Rome : « Comme les Anglais sont particulièrement disposés à chicaner, il nous a semblé plus prudent, pour faire avancer le cas en question, de considérer que le mariage a bien été consommé. » Les hésitations diverses apparaissent dans la différence de formulation de la bulle de dispense, qui affirme que le mariage a « peut-être été consommé », et celle du bref, un peu plus tardive, qui expose sans équivoque que le mariage a certainement été consommé[9].

En dépit de ce mariage, Henri VII est toujours inquiet d’un risque de restauration de la dynastie d’York, particulièrement lors de la fuite en 1501, à Aachen, auprès de l’empereur Maximilien Ier, d’Edmund de la Pole, comte de Suffolk, et de son frère Richard. L’occasion de traiter partiellement ce problème va lui être donnée par une terrible tempête qui oblige l’archiduc

de Bourgogne Philippe le Beau et son épouse Jeanne de Castille, en route vers l'Espagne, à faire escale en janvier 1506 dans le royaume d'Angleterre.

Philippe le Beau, un modèle princier à suivre

L'objet du voyage est politique. Isabelle de Castille est morte en 1504. Son fils aîné étant mort en 1497, sa fille aînée en 1498, sa deuxième fille, Jeanne, l'épouse de Philippe, peut légitimement être considérée comme reine de Castille. C'est pour réclamer cet héritage que Philippe et son épouse quittent les Pays-Bas en grande pompe, au début de l'année 1506. Le voyage est une procession royale sur mer. À son passage au large de Calais, de grandes torches sont allumées, les trompettes sonnent, tandis que des coups de canons sont tirés pour saluer la garnison anglaise. Puis la flotte bourguignonne tombe dans une mer d'huile, rapidement suivie d'un terrible orage qui disperse les bâtiments. Le navire de Philippe et Jeanne doit chercher refuge à Melcombe Regis dans le Dorset, à une quarantaine de kilomètres à l'ouest de Southampton[10]. Sans que le mot ne soit jamais prononcé, tous deux se retrouvent donc prisonniers du roi d'Angleterre. Philippe envoie son secrétaire auprès d'Henri VII pour lui demander de les recevoir. Le roi les invite alors à Windsor, envoyant Thomas Brandon pour leur faire escorte. Sur le chemin vers Londres, un arrêt est fait à Winchester où ils retrouvent le jeune Henri qui leur fait les honneurs du château et notamment de la pièce abritant la Table ronde. Les deux princes sont presque beaux-frères si l'on se rappelle le mariage de 1503. Le train arrive à Windsor le 31 janvier, et le roi vient à leur rencontre à un kilomètre de la ville. Philippe y entre, escorté à sa droite et à sa gauche par le roi d'Angleterre et par son fils. Cette disposition illustre le rôle d'hôte à quasi-égalité avec son père que va jouer Henri pendant tout le séjour de Philippe.

Ces quelques semaines sont un mélange de rudes négociations et de festivités grandioses. Le 9 février, un traité est signé et il est procédé à un échange d'ordres de chevalerie, Philippe le Beau devenant chevalier de la Jarretière et Henri chevalier de l'ordre de la Toison d'or. Le soir même, un dîner est servi dans une petite pièce, dans laquelle Henri VII, son fils et Philippe sont seuls. Henri participe alors aux discussions secrètes de son père et de Philippe, poursuivant son apprentissage du métier de roi.

Quelques jours plus tard, Philippe se rend à Richmond. Admiratif de la modernité du palais, il affirme qu'il s'en inspirera s'il doit bâtir un palais à Bruxelles dans les années à venir. Si la phrase a bien été prononcée, on imagine le plaisir qu'elle a dû faire à Henri VII, qui s'était inspiré des châteaux continentaux pour bâtir le sien. Il fait alors visiter à Philippe les jardins avec leurs différents terrains de sport, la chapelle et ses portraits de saints rois, puis la bibliothèque et enfin le hall, empli de statues de rois, guerriers cette fois-ci. Il y a d'abord des souverains plus ou moins mythiques, tels Brutus, fondateur de la lignée qui a mené à Arthur, lui aussi représenté. Puis Hangist le Danois, fondateur du royaume de Kent. Ensuite le Normand Guillaume le Conquérant, et les Plantagenêts Richard, Édouard, Henri, etc. Représentés en armure, ils surmontent un petit texte mentionnant leurs actes les plus importants. Enfin, à une place de choix, celui qui semble être l'aboutissement de siècles de talents royaux : Henri VII lui-même !

Les observateurs décrivent la fascination du jeune Henri pour l'athlétique Philippe. Près de trente ans plus tard, il parle encore avec admiration du prince bourguignon[11]. Cette visite est l'occasion pour lui d'avoir devant les yeux une autre figure princière que celle de son père. Philippe est foncièrement différent du roi d'Angleterre : jeune, séducteur, fringant et athlétique, amateur de jeu de paume aussi bien que de joutes. On ne saurait sans doute surestimer l'importance de ce séjour dans la construction de l'imaginaire princier du futur Henri VIII, notamment dans

son exaltation sportive. Et cela est d’autant plus important qu’il est lui-même, dès cette époque, un athlète. Le 5 octobre 1507, un an après la visite de Philippe le Beau, l’ambassadeur d’Espagne décrit ainsi le jeune homme : « Il n’y a pas de plus beau jeune homme dans le monde que le Prince de Galles. Il est déjà plus grand que son père et son envergure est gigantesque[12]. »

Enfin, dernier cadeau de Philippe : le 15 février, il accorde à Henri VII l’extradition d’Edmund de la Pole à la condition expresse que ce dernier, non seulement ait la vie sauve, mais retrouve titres et propriétés, en échange de son engagement à être fidèle à Henri VII puis à son fils[13]. Toutefois, aussitôt à Calais, Edmund de la Pole est arrêté, envoyé en Angleterre et emprisonné à la Tour de Londres.

Les débuts d’un jouteur

Cet Edmund de la Pole joue lui aussi un rôle important dans l’imaginaire d’Henri. Car avant de s’enfuir d’Angleterre, il est surtout, aux yeux du petit Henri, le meilleur jouteur de sa génération, avant d’être le principal prétendant yorkiste au trône. Lors des joutes pour la célébration de l’élévation d’Henri au duché d’York, Edmund, revêtu des couleurs du prince de Galles, a délivré une extraordinaire performance, à l’épée notamment, contre sir Édouard Burgh. À l’été 1500, à nouveau, il se couvre de gloire lors des joutes organisées pour le mariage d’Arthur et de Catherine. Le petit Henri est ébloui, mais Edmund de la Pole fuit l’Angleterre au mois d’août 1501 pour sauver sa tête, son sang yorkiste en faisant une cible de choix pour Henri VII. Malgré le départ du champion, le prince Henri continue d’assister dès qu’il le peut aux joutes et tournois de la cour d’Angleterre. Mais d’assister seulement. Car si son père ne joute pas, il n’entend pas non plus laisser son dernier fils vivant s’exposer à une blessure dangereuse qui pourrait mettre en péril la dynastie. Toutefois, le

15 juin 1508, à Greenwich, tout le monde s'extasie sur les prouesses du prince Henri. De quoi s'agit-il exactement ?

Les joutes et tournois de cette fin de Moyen Âge sont très codifiés. La joute est un spectacle en même temps qu'un combat individuel entre deux chevaliers, à pied ou à cheval, à la lance, l'épée ou la masse d'arme. Le but n'est pas de tuer l'adversaire, mais de l'assommer ou de le faire tomber. Des cavaliers armés d'une lance galopent l'un contre l'autre. Il faut souligner que la lance n'est faite que pour les droitiers. Elle peut mesurer jusqu'à 5 mètres de long, et peser jusqu'à 15 kilos. Les combattants, dont le torse est protégé par un plastron, portent au bras gauche un écu et il est interdit de toucher autre chose que le casque ou l'écu de l'adversaire (la *targe*). Beaucoup d'adresse est nécessaire pour ne le frapper qu'aux endroits permis. Les chevaliers sont tout particulièrement admirés lorsqu'ils parviennent à demeurer en selle et debout tout en brisant mutuellement leurs lances. En anglais, on distingue la *joust* (combat à la lance) du *tourney* (combat à l'épée). En Angleterre, la tradition s'est établie de séparer les adversaires par une barrière couverte d'un tissu et appelée *tilt*. Ses principaux mérites sont d'éviter que les cavaliers ne se rentrent dedans et de rendre oblique l'impact de la lance, ce qui en réduit la puissance. De la même manière, les chevaliers anglais apprécient les *barriers* qui sont des combats à pied, seul ou en groupe, dans lequel les combattants sont également séparés par une barrière.

Tant qu'Henri VII est vivant, son fils ne participe pas aux affrontements. Sur quoi s'extasie-t-on donc le 15 juin 1508 ? Tout simplement sur la participation du jeune prince à la joute à l'anneau, également connu sous le nom de « course de bague » (*hastiludia ad anulum*). Il s'agit de réussir à enlever avec sa lance un anneau suspendu. C'est un exercice d'adresse qui n'est pas dangereux, mais qui constitue un entraînement tout à fait remarquable pour les joutes à venir. Car dans un art

martial de percussion, quel qu'il soit, cogner n'est pas tout : il faut savoir où frapper et frapper juste. C'est cela qu'apprend la joute à l'anneau.

Mais peut-être que le plus important n'est pas là. Car même si le danger est limité, cette passion du jeune Henri pour les joutes l'amène à fréquenter tous les bons à rien de la noblesse anglaise, désireux de se faire remarquer par le prochain roi. Il est difficile d'avoir des doutes sur l'opinion que pouvait avoir Henri VII d'une tête brûlée comme Charles Brandon ou d'un dissipateur d'héritage comme Richard Grey. Pourquoi, alors qu'il suit son fils d'aussi près, le laisse-t-il ainsi faire le contraire de ce qu'il a fait de son côté comme roi d'Angleterre ? Une hypothèse assez séduisante serait qu'il le fait tout à fait consciemment. Au moment de réfléchir à sa succession, toute personne en situation de pouvoir recherche le meilleur profil pour lui succéder. Et un profil intéressant est celui qui dispose de qualités que l'on n'a pas soi-même et qui peuvent permettre de terminer efficacement l'œuvre qu'on a commencée. Il n'est pas nécessaire de renforcer les points forts, ce qui a déjà été réalisé. Il peut être utile en revanche d'améliorer ce que l'on a moins réussi. L'analyse d'Henri VII pourrait donc être la suivante : en tant que roi, il est craint, mais il n'est pas aimé. Il aurait ainsi encouragé son fils à développer une camaraderie chevaleresque, qui devrait lui permettre de se faire aimer de sa noblesse et, peut-être, d'avoir un règne plus facile que le sien. Car en ce crépuscule de règne, Henri VII est toujours inquiet de la menace yorkiste. Une forme de persécution de la noblesse n'a rien réglé. L'amour ne pourrait-il pas être un rempart autrement plus puissant que la force ? La question mérite en tout cas d'être posée. Si la réponse est positive, Henri VII a sans doute fait une double erreur. La première, c'est que la paranoïa qui est la sienne a percolé dans les veines de son fils. La seconde, c'est que ce besoin d'être aimé deviendra quasiment pathologique au fur et à mesure que le règne d'Henri VIII avancera.

Mais pour l'instant, il n'est pas encore roi. Il reste à son père quelques mois à vivre et, malgré tous ses efforts, ce dernier sait que la dynastie des

Tudors n'est pas établie avec fermeté. On dispose pour s'en convaincre d'un rapport tout à fait passionnant d'un espion d'Henri VII, un certain John Flamank, qui assiste à une conversation, peut-être vers 1506, entre sir Richard Nanfan, député gouverneur de Calais, sir Hugh Conway, trésorier, sir Sampson Norton, *master porter*, et William Nanfan. Discutant de l'avenir, sir Hugh affirme qu'il faut réfléchir à la manière dont les choses peuvent évoluer « car sa majesté n'est qu'un homme faible et malade, appelé bientôt à disparaître ». Il rapporte qu'une discussion entre grands personnages de l'entourage royal a eu lieu récemment, alors que le roi était allongé, malade, dans son manoir de Wanstead. Évoquant ce qui se passerait si le roi mourait, certains se sont dits partisans de Buckingham, disant que c'était un homme noble (au sens de royal) et qu'il ferait un « souverain royal », d'autres d'Edmund de la Pole. Aucun toutefois n'évoque le prince de Galles[14]. Dans les premières années du XVIe siècle, donc, c'est peu dire que les inquiétudes d'Henri VII sur la pérennité de sa dynastie sont justifiées.

CHAPITRE 5

Londres, 1509

Il est un peu avant midi ce dimanche 17 décembre 1508. La scène se passe dans la *presence chamber* du roi, à Richmond. La pièce est remplie de courtisans. La princesse Marie, 14 ans, se fiance à Charles de Gand, futur Charles Quint, représenté par lord Bergen. Elle plante ses yeux gris dans ceux de l'ambassadeur flamand et récite sans hésiter, dans un français parfait, le texte de son engagement. Des feux de joie sont allumés dans les rues de la capitale et Pietro Carmeliano, secrétaire pour la langue latine d'Henri VII, compose un petit poème pour l'occasion, dans lequel il compare le roi d'Angleterre à Énée. S'inspirant d'un passage de l'*Énéide*, et voulant dire que le roi d'Angleterre est à nul autre comparable, il écrit qu'il est *princeps cui nemo secundus*, ce qui veut dire exactement le contraire ! Littéralement, cela signifie en effet qu'Henri VII est un roi « auprès duquel personne n'est second[1] ». Cette erreur grammaticale est tout un symbole : derrière la joie apparente, l'ambiance est délétère à la cour d'Angleterre et dans tout le royaume.

Les raisons en sont multiples. Elles vont de la mort du prince Arthur en 1502, qui fait craindre pour la postérité de la jeune dynastie, à la santé chancelante du souverain, aux portes de la mort en 1499, septembre 1504, puis aux printemps 1507 et 1508. Au printemps 1507, Henri VII souffre

d’une maladie de gorge qui l’empêche de se nourrir pendant près d’une semaine et laisse croire que ses derniers jours sont venus. Mais il survit. À nouveau, à l’été 1508, il est donné pour mort. Cette mort annoncée, mais qui tarde à venir, a le mérite de permettre à Henri de se préparer à la succession. Mais la cour et le Conseil bruissent d’incertitudes et de conflits. Henri VII a fait le choix d’être craint plutôt que d’être aimé. Dudley, l’un de ses plus proches conseillers en ces dernières années, explique qu’il s’agit d’une stratégie consciente et que son objectif est d’avoir « de nombreuses personnes en danger dépendant de lui pour leur salut[2] ». La présence des ambassadeurs impériaux pour organiser les fiançailles de Marie et de Charles de Gand a rempli Richmond d’une énergie positive pendant quelque temps. Leur départ, au mois de janvier 1509, renvoie la cour à son ambiance crépusculaire qui voit prospérer les monstres de la peur, de la jalousie et du règlement de comptes.

À la fin du mois de février, Henri VII retourne péniblement à Richmond. Il est clair pour son entourage qu’il y va pour mourir. À partir de début mars, il ne quitte plus sa chambre. Les courtisans passant devant le trône vide de la *presence chamber* font une génuflexion, mais personne ne sait dans quel état se trouve le roi derrière les portes closes de ses appartements privés. Le dimanche de Pâques, alors qu’il ne mange plus depuis plusieurs jours et qu’il respire avec difficulté, il se traîne dans son oratoire, pour y recevoir le saint sacrement. Quelques jours plus tard, le 21 avril 1509 à 11 heures du soir, après des semaines de lutte contre la mort, Henri VII expire en présence de quelques courtisans et hommes d’Église.

Rien ne dit mieux les tensions existant dans son entourage au moment de sa disparition que le fait que sa mort demeure cachée pendant trente-six heures, lesquelles sont mises à profit par certains vieux serviteurs du roi, dirigés par Thomas Howard, comte de Surrey et trésorier, William Warham, archevêque de Canterbury, et Richard Fox, évêque de Winchester et *Lord Privy Seal*, pour faire arrêter deux des plus influents conseillers du défunt

roi, Richard Empson et Edmund Dudley. C'est la traduction de la division du Conseil du roi défunt entre les nobles et les prélats d'une part et les juristes d'autre part. Les seconds ont été les principaux agents de la tyrannie fiscale d'Henri VII, les premiers appartiennent au groupe qui en a été les principales victimes. Il est temps pour eux de mettre en pratique la recommandation du président Kennedy « *Don't get mad, get even* » (« Ne vous mettez pas en colère, égalisez »).

Le 23 avril, jour de la Saint Georges, Henri se restaure en prétendant n'être que prince avant de reconnaître après le souper qu'il est bien le nouveau roi d'Angleterre[3]. À la fin de la matinée, le 24 avril, la mort de son père est annoncée dans les rues de Londres. La proclamation résonne encore dans la capitale qu'Henri VIII quitte le château de Richmond pour la Tour de Londres, où il s'enferme pendant un mois. Restent à Richmond le gardien du sceau privé, Richard Fox, ainsi que Thomas Howard, comte de Surrey, et lady Margaret Beaufort, la mère d'Henri VII, qui agit sans doute comme régente officieuse. À la Tour de Londres, Henri VIII est entouré de William Warham, chancelier, et de Thomas Ruthall, secrétaire du roi. Il y a alors une sorte de dichotomie au sommet de l'État : l'essentiel du Conseil est à Richmond, mais le grand sceau (chancelier) et la signature du roi (secrétaire) sont à la Tour de Londres. La légitimité est donc autour du roi et donne tout son poids aux décisions prises. Car Henri VIII, non seulement s'empare du trésor laissé par son père, mais surtout proclame un pardon général, invitant toute personne qui aurait des revendications à l'encontre du régime d'Henri VII à pétitionner le nouveau roi. La plupart de ceux qui ont été condamnés à l'amende ou à des cautions importantes sous Henri VII demandent leur abrogation : 175 seront ainsi supprimées entre 1509 et 1515. D'entrée de jeu donc, Henri VIII a une politique très différente à l'égard de sa noblesse de celle de son père, ce qui ne signifie pas, on le verra, que l'on peut distinguer, sur le long terme, une réelle différence : entre 1510 et 1512, une série d'actes du Parlement entérine les réformes

financières tandis que le rôle de la maison du roi à la fois dans le gouvernement central et dans l'administration des provinces est poursuivi par Henri VIII.

Dans l'immédiat, toutefois, le souci de sa sécurité, d'une part, et celui de s'attirer la popularité des grands par ce pardon général, d'autre part, en disent long, pas forcément sur la réalité de la menace qui pèse sur la succession d'Henri VII, mais indiscutablement en revanche sur la conviction du nouveau roi et de ses conseillers que cette menace est élevée. Dès le 25 avril, le pardon est imprimé et distribué, à Londres notamment. Le 27 avril, l'ambassadeur de Ferdinand écrit à son maître : « Il est à présent connu de tous qu'Henri VIII est à la Tour de Londres et qu'il a proclamé un pardon général. Il a libéré de nombreux prisonniers et arrêté tous les responsables de la corruption et de la tyrannie du règne de son père […]. Le peuple est très heureux et l'on remarque que peu de larmes sont versées pour Henri VII. Au contraire, les gens sont aussi heureux que s'ils venaient d'être libérés de prison[4]. » Thomas More ne dit pas autre chose dans son ode pour le couronnement d'Henri VIII :

> Ce jour est la fin de notre esclavage et le début de notre liberté
> La fin de la tristesse et la source de notre joie.
> Car aujourd'hui est la consécration d'un jeune homme
> Qui est la gloire éternelle de notre temps et dont il fait notre roi.
> Un roi qui mérite non seulement de gouverner son peuple,
> Mais également de gouverner le monde entier.
> Un roi qui séchera les larmes de tous les yeux,
> Et qui mettra de la joie en lieu et place de notre longue misère[5].

La mansuétude du roi s’étend à de nombreux yorkistes, notamment à Margaret, comtesse de Salisbury, cousine de sa mère, et à ses trois fils Henri, Reginald et Geoffrey. Elle intègre également son jeune cousin Henri Courtenay, âgé de 10 ans, qui deviendra par la suite l’un de ses favoris, partenaire de joute et gentilhomme de la chambre, qu’il élèvera à la pairie comme marquis d’Exeter. À l’exception de Geoffrey Pole, tous seront exécutés trente ans plus tard sur ordre d’Henri VIII, désireux d’éliminer d’éventuels prétendants d’York. Mais en 1509, sa mansuétude s’étend jusqu’à Thomas Grey, marquis de Dorset qu’il libère de sa geôle calaisienne, mais pas jusqu’à Edmund de la Pole et à son frère, qui restent en prison.

Une incarnation royale

Si l’on s’arrête un instant sur la personne d’Henri au moment où il devient roi, force est de reconnaître que rarement un roi d’Angleterre aura à ce point incarné la royauté. L’homme est un colosse de près d’un mètre quatre-vingt-dix. Il est jeune – il n’a pas encore 18 ans –, en bonne santé, beau et cultivé, riche et athlétique. Sur la scène européenne, il propose une cure de jeunesse par rapport à Louis XII, Maximilien Ier et Ferdinand d’Aragon, âgés respectivement de 47, 50 et 57 ans. On peut comprendre qu’il verra d’un mauvais œil quelques années plus tard l’arrivée d’un autre jeune premier, encore plus jeune, encore plus grand et à la tête d’un royaume encore plus puissant : François Ier. L’histoire de l’affrontement de ces deux jeunes princes est l’un des éléments essentiels du règne. Mais nous n’en sommes pas encore là, François d’Angoulême ne montant sur le trône que six ans plus tard, le 1er janvier 1515.

Dans une lettre rédigée pour son maître et protégé Érasme lors de l’accession au trône d’Henri VIII, lord William Mountjoy témoigne, derrière l’éloge classique – on trouvera quasiment le même en France lors

de l’accession au trône de François Ier cinq ans plus tard – de l’attente des contemporains les plus lettrés de la cour d’Henri VIII. Car tout le monde a bien perçu que, derrière l’athlète, se cache un prince qui a un goût réel pour les choses de l’esprit : « Quand vous voyez à quel point sa conduite est sage, à quel point il aime la justice et la bonté, quand vous voyez l’affection qu’il témoigne aux savants […]. Si vous pouviez voir comme tout le monde ici se réjouit à la pensée d’avoir un si grand prince, et comme tous ses actes répondent au désir de tous, vous ne pourriez retenir des larmes de joie. Le ciel et la terre se réjouissent ; le lait, le miel et le nectar sont partout répandus. L’avarice a déserté le pays, la libéralité répand les richesses d’une main généreuse. Peu importent l’or, les joyaux, ou les métaux précieux ; notre roi ne songe qu’à la vertu, à la gloire et à l’immortalité[6]. »

On retrouve cette idée d’un prince complet qui associe le corps et l’esprit chez Polydore Vergil, l’historien officiel de son père qui écrit : « Il a une stature magnifique, sa manière d’être comporte autant d’autorité que de bonté ; sa force physique est extraordinaire, sa mémoire remarquable, de même que son aptitude à la guerre comme à la paix, sa science des armes et de l’équitation, autant que sa culture, sa connaissance approfondie de la musique, son humanité, sa bienveillance et sa maîtrise de lui-même[7]. »

Il est important de comparer ces témoignages anglais à la description qui est faite du roi par un ambassadeur vénitien, Lorenzo Pasqualigo, qui n’a pas les raisons de lord Mountjoy ou Polydore Vergil de flatter le roi d’Angleterre. Lui aussi, quelques années plus tard, est frappé par les qualités à la fois physiques et intellectuelles du roi : « Ce roi est le plus beau potentat sur lequel je n’ai jamais posé les yeux ; il est plus grand que la moyenne, et à la jambe très belle. Son teint est très clair et lumineux. Ses cheveux sont auburn, raides et coupés court, à la française. Son visage est rond et tellement beau qu’il conviendrait à une belle femme, son cou étant plutôt long et épais […] il parle français, anglais et latin et un peu d’italien. Il joue fort bien du luth et du clavecin et déchiffre directement les partitions

lorsqu’il chante. Il tire à l’arc avec une force à nulle autre pareille en Angleterre et joute avec éclat[8]. »

À ces talents, il faut ajouter sa passion pour la chasse. Aux beaux jours, Henri VIII est en effet un chasseur acharné, comme en témoigne son secrétaire : « À l’exception des jours saints, le roi se lève à 4 ou 5 heures du matin et chasse jusqu’à 21 ou 22 heures. Il ne s’épargne rien pour faire de la chasse un martyre[9]. »

Athlète accompli, et doté d’une énergie sans doute partagée par beaucoup de ses contemporains, survivants des premières années d’une enfance qui, rappelons-le, tue à l’époque un individu sur deux – elle a tué quatre des sept enfants qu’ont eus ses parents –, Henri VIII est plus original en revanche en ce qui concerne les activités intellectuelles. Il est, dans ce domaine, plus difficile à faire entrer dans une case bien nette. Il n’a pas l’indifférence pour les choses de l’esprit de très nombreux nobles, à la manière par exemple d’un Charles Brandon en Angleterre. Mais il n’a pas à l’inverse l’intérêt acharné d’un lord Mountjoy, *inter nobiles doctissimus* (« le plus érudit des nobles ») à en croire Érasme. Si l’on s’en tient à ses contemporains sur les principaux trônes d’Europe, il occuperait une place intermédiaire entre François Ier et Charles Quint. Entre le roi de l’oral et l’empereur de l’écrit, son règne correspond d’ailleurs à un lent éloignement du modèle du Français vers celui du Flamand qui, à la tête d’un empire sur lequel le soleil ne se couchait jamais, n’eut d’autre choix que de se faire bureaucrate, ouvrant la voie à la royauté de papier de son fils Philippe II. Les premières années du règne d’Henri VIII sont donc marquées par la recherche et l’identification de l’homme sur lequel il va pouvoir s’appuyer pour gérer le quotidien des affaires. Il jette assez rapidement son dévolu sur un clerc qui occupait jusque-là des fonctions subalternes dans l’entourage de son père, un certain Thomas Wolsey – nous aurons l’occasion d’y revenir.

Parmi les autres passions du roi, la musique figure en bonne place. Si on laisse de côté les témoignages des contemporains mettant en avant ses talents de chanteur et d'instrumentiste, dont la part de flatterie est impossible à déterminer, il n'en reste pas moins que son inventaire après décès mentionne une collection de près de 150 flûtes, certaines précieuses, en ivoire ou serties d'or et d'argent. Il possède également 25 violes de gambe. Il recrute de nombreux musiciens prestigieux, tels, dès 1516, les organistes flamand et vénitien Benedictus de Opitis et Dionisio Memmo. Par la suite, il emploie le joueur de luth flamand Philip van Wildet et tout un ensemble sépharade italien de joueurs de viole dans la décennie 1540. La British Library conserve un manuscrit appelé *Henry VIII's Songbook* qui comporte les paroles et musique de 109 chansons dont 34 sont attribuées au roi lui-même[10]. Cette passion pour la musique est vraisemblablement sincère. Elle n'en est pas moins exploitée également pour asseoir la position de la cour d'Angleterre dans le concert européen. C'est la raison pour laquelle Henri VIII va chercher les talents où il se trouve, dans les Flandres, en Italie, ou, nous le verrons plus tard, en Allemagne dans le cas du recrutement de son peintre officiel.

Mariage et couronnement

Lorsqu'il monte sur le trône, le roi est sans frère, sans femme et sans enfants. Il ne faudrait pas qu'il lui arrive malheur, si l'on ne veut pas d'un retour à la guerre civile. Henri VIII est en effet le premier roi d'Angleterre, depuis 1421, à accéder au trône de manière pacifique, plutôt que par l'usage des armes ou l'usurpation. Sa première décision importante est donc la confirmation de son mariage avec Catherine d'Aragon, la veuve de son frère. C'est une manière pour lui de renouveler la principale réussite diplomatique de son père qui avait réussi à négocier une alliance avec deux des principales familles royales européennes, au statut bien supérieur à celui

des Tudors. De surcroît, par le jeu des alliances matrimoniales précédentes, Catherine est doublement l'arrière-arrière-petite-fille de Jean de Gand, ce qui signifie qu'elle a du sang Plantagenêt et donc que les enfants qu'elle aura avec Henri VIII en auront également, ce qui accroîtra leur légitimité. Enfin, dans la perspective d'une guerre avec la France, le père de Catherine, Ferdinand d'Aragon, est l'allié le plus évident. De manière significative, et à la différence de ce qui s'était passé sept ans plus tôt, lors de l'union d'Arthur et Catherine, c'est un mariage discret, comme tous les mariages à venir d'Henri VIII. Le 11 juin 1509, moins de deux mois après son accession au trône, Henri épouse Catherine d'Aragon, son aînée de cinq ans et demi, dans la chapelle de la reine à Greenwich, au cours d'une cérémonie célébrée par William Warham. C'est une décision qu'il prend contre l'avis des plus anciens conseillers de son père qui ont des doutes sur la dispense qui a été accordée en 1503. Henri est guidé par le souci d'asseoir sa dynastie par un mariage prestigieux qui lui permettra de surcroît d'avoir un héritier. Or il est difficile de trouver plus prestigieux que Catherine qui, par ailleurs, est issue d'une famille féconde.

Autant le mariage a été discret, autant la cérémonie du couronnement, qui se tient une quinzaine de jours plus tard, soit deux mois après la mort d'Henri VII, le 22 avril 1509, est un extraordinaire déploiement de faste[11]. Le 21 juin, le roi et son épouse franchissent à cheval la distance qui sépare Greenwich de la capitale. Ils font leur entrée dans Londres par London Bridge et Gracechurch Street. La nuit suivante ont lieu les cérémonies de création des chevaliers du Bain (*knights of the Bath*) qui sont l'occasion de resserrer les liens entre le roi et sa noblesse. Parmi eux, beaucoup de ses plus proches compagnons, tels sir Thomas Knyvet, un des meilleurs jouteurs de la cour, sir Henry Clifford ou encore lord Mountjoy, mais également Thomas Boleyn et Thomas Parr dont le roi épousera successivement les filles vingt et trente ans plus tard. Le samedi 23 juin, à 4 heures de l'après-midi, commence la procession qui fait traverser la

capitale d’est en ouest au couple royal, de la Tour de Londres jusqu’à Westminster, le long de rues tendues de tapisseries et de draps d’or.

Toute la ville est accourue pour assister à la cérémonie[12]. Apparaissent d’abord les nouveaux chevaliers du Bain dans leur grand manteau bleu et leur lacet blanc sur l’épaule gauche. Derrière eux, Édouard Stafford, duc de Buckingham, le plus riche et le plus puissant des nobles du royaume – on se rappelle qu’à l’été 1501 son nom a été évoqué comme possible successeur d’Henri VII. Il est connétable d’Angleterre, mais les lettres patentes précisent qu’il ne dispose de ce titre que pour un seul jour, à savoir « le 23 juin seulement, c’est-à-dire le jour qui précède le couronnement[13] ». Il est somptueusement vêtu et porte à la main son bâton argenté de connétable. Vient ensuite Henri, vêtu d’un manteau de velours rouge au col d’hermine posé sur un habit de drap d’or constellé de pierres précieuses sur lequel est posé un collier de rubis. Le cheval est paré à la manière de son maître. Quatre barons soutiennent un dais de drap d’or. Derrière lui, des cavaliers portent les armes des saints royaux d’Angleterre, saint Édouard, saint Edmund et saint George. Derrière eux, l’un des héros de la jeunesse d’Henri VIII, sir Thomas Brandon, maître des chevaux, celui qui a entretenu la flamme de la chevalerie anglaise au cours des dernières années du règne d’Henri VII. Vient alors Catherine d’Aragon dans une litière, toute de blanc vêtue, les cheveux détachés, sur ses épaules. Sa simplicité et son port de princesse lui gagnent l’affection des Londoniens, qu’elle ne perdra jamais, même vingt ans plus tard, au pire de la campagne de son mari pour obtenir l’annulation de leur union. La procession de la reine n’a pas fait 500 mètres depuis son départ de la Tour de Londres qu’intervient le seul incident de cette cérémonie parfaite. Tout à coup en effet, des torrents d’eau, semblant venir de nulle part tant le ciel était bleu quelques instants auparavant, se déversent sur la capitale. Le dais qui surmonte la reine manque de s’écrouler sous le poids de l’eau et la reine est contrainte de s’abriter dans l’échoppe d’un drapier.

Le lendemain, dimanche 24 juin, à 8 heures du matin, le roi et la reine, traversant le grand hall de Westminster, se rendent dans l'abbaye où les attendent 28 évêques et William Warham, l'archevêque de Canterbury. Ce dernier présente le roi à son peuple qui l'acclame à quatre reprises en criant *Vivat, vivat rex*. Henri VIII prête alors le serment traditionnel des rois d'Angleterre, est oint, puis reçoit les *regalia*, avant d'être couronné. La même cérémonie se déroule pour Catherine. On raconte que les couronnes sont celles d'Édouard le Confesseur et de son épouse.

Au banquet de couronnement, le roi donne des gages à la ville de Londres. Il commence par adouber le maire de la ville, puis accepte de boire de l'hypocras, un vin doux et épicé, dans une coupe d'or que le maire conserve ensuite comme cadeau royal. Le déroulement des cérémonies, avec procession et affirmation des liens avec la noblesse du royaume et ses bourgeois, n'est rien que de très classique. Inhabituelle, en revanche, est la « grande couronne impériale » qui surmonte le pavillon dans lequel s'installent le roi et son épouse pour assister aux joutes qui suivent le banquet. Le pouvoir impérial étant – symboliquement au moins – supérieur au pouvoir royal en ce qu'il revendique la souveraineté sur l'Église aussi bien que sur l'État, cette couronne est le signal faible d'une tendance lourde : la conviction d'Henri VIII que son autorité est supérieure à celle traditionnellement revendiquée par ses prédécesseurs.

Quelques jours après la fin des cérémonies du couronnement, meurt Margaret Beaufort, la mère d'Henri VII. En moins de deux mois, Henri VIII perd les deux figures tutélaires de son enfance. Il n'est pas seulement roi d'Angleterre : il est le *pater familias* incontestable. Son père, sa mère, ses deux grands-pères, ses deux grands-mères ne sont plus.

Exécutés

Une fois marié, Henri VIII lance les procédures contre Empson et Dudley, qui ont été arrêtés dans les heures ayant suivi la disparition de son père. Les deux hommes sont notamment accusés d'avoir voulu assassiner le nouveau roi, ce qui n'a absolument aucun sens, sauf celui de pouvoir les inculper et les condamner pour haute trahison. Les poursuivre est, pour le nouveau roi, un moyen d'affirmer la rupture avec le règne de son père. Il ne semble pas toutefois qu'il ait été moteur dans la poursuite des deux hommes, mais qu'il se soit rallié à leur exécution, notamment après un voyage dans les provinces qui lui fait prendre conscience de l'ampleur de leur impopularité. Il entend envoyer un message à l'opinion publique. Dudley est en effet victime de son efficacité : en moins de quatre ans, il lève près de 220 000 £ aussi bien en liquide qu'en engagements pour des paiements ultérieurs, ce qui représente l'équivalent de deux ans de revenus royaux plus classiques tels les rentes foncières et les douanes, et quarante fois les revenus annuels du plus riche des magnats anglais[14]. Ces sources de revenus inédites sont extrêmement diverses et vont de la vente d'offices à des taxes sur le clergé ou à des amendes pour obtenir le pardon royal pour un vaste spectre d'offenses. Fiscalement efficace, cette politique aliène à Dudley à peu près tout ce qui compte dans l'Angleterre du début du XVIe siècle, de l'aristocratie aux prélats, en passant par les marchands londoniens qu'il poursuit pour évasion douanière. Il ne faut sans doute pas chercher ailleurs son arrestation et celle d'Empson dans la nuit des 21 et 22 avril 1509, même si, encore une fois, elle est motivée par des accusations farfelues de trahison. Une fois en prison, Dudley tente de se défendre en disant que la plupart des amendes infligées ne visaient pas à être payées mais simplement à être suspendues, telles des épées de Damoclès au-dessus de la tête des plus puissants sujets du roi afin de s'assurer de leur fidélité, Henri VII ayant le désir de garder « de nombreuses personnes en danger dépendant de lui pour leur salut[15] ».

Les deux hommes sont jugés et condamnés avant d'être décapités le 17 août 1510. Le délai de près d'un an avant l'exécution s'explique sans doute moins par une hésitation de clémence que par la volonté de ne pas les tuer avant qu'ils n'aient fait profiter le roi et ses conseillers de toutes les informations dont ils disposaient. Victimes d'un règlement de compte au sommet de l'État, les deux hommes sont également les boucs émissaires d'un système politique particulièrement dur et critiqué sur le plan fiscal. Leur exécution est pour Henri VIII un moyen d'affirmer la rupture avec le règne de son père. Quoi qu'il en soit, ce règlement de compte politique est symboliquement significatif d'un règne qui se caractérise par le double affrontement de deux entourages politiques et sociaux très différents, celui des héritiers de la noblesse d'une part et celui des hommes nouveaux, essentiellement juristes d'autre part. C'est ce qui explique les cabales contre Thomas Wolsey dans la décennie 1520, Thomas Cromwell dans la décennie 1530 et William Paget dans la décennie 1540. Les choses sont déjà bien en place en 1509 comme en témoigne l'accusation farfelue selon laquelle Dudley et Empson auraient eu l'intention – en plus de fomenter un soulèvement armé – « d'éliminer de la faveur royale tous les ducs, comtes, barons et autres magnats du Conseil du roi et de sa faveur afin de pouvoir gouverner seuls[16] ».

En succédant à son père, Henri VIII met enfin un terme aux revendications les plus légitimes des opposants à la nouvelle dynastie Tudor. Henri VII est roi en tant que Lancastre ; sa femme est une York, et on a vu que cela n'empêchait pas les révoltes d'autres Yorkistes, comme au moment de la conspiration de Lambert Simnel ou de Perkin Warbeck. En accédant au trône à la mort de son père, Henri VIII opère la synthèse des deux légitimités, celle des York et celle des Lancastre. Il se trouve dans une situation assez originale qui fait de lui l'héritier de deux familles qui se sont affrontées pendant près d'un siècle pour le pouvoir suprême en Angleterre. Il est le fils d'un Montagu et d'une Capulet, de Roméo et Juliette s'ils

avaient eu des enfants. Dans un poème, Thomas More rappelle cette double origine et affirme que le nouveau roi a hérité des qualités de chaque famille :

> Quelles que soient les vertus qu'ont pu avoir vos ancêtres, ce sont également vos vertus […]. Car vous avez la sagesse de votre père, la force bienveillante de votre mère, l'intelligence dévote de votre grand-mère paternelle, le cœur noble du père de votre mère[17].

De même que le vieux Capulet, lors du bal de l'acte I, reconnaît les qualités de Roméo, on imagine sans peine Édouard IV fier des accomplissements de son petit-fils. En ce sens, par le simple fait de son accession, il renforce considérablement la dynastie Tudor sans pour autant mettre tout à fait un terme à l'insécurité royale. Dans son esprit au moins, la menace existe encore et la suite de son règne montrera combien il désire décapiter, souvent au sens propre, toute opposition, parfois seulement potentielle.

CHAPITRE 6

Premiers pas

Après quelques mois un peu tendus en raison de l'incertitude de la succession et qui se traduisent par des décisions importantes comme l'arrestation de Dudley et Empson et le mariage avec Catherine, la première année du règne apparaît comme une prise de fonction tranquille au cours de laquelle le roi, comme il l'écrit à son beau-père Ferdinand, passe son temps à « jouter, chasser au faucon, chasser à courre et autres innocents et honnêtes passe-temps […] [qu'il pratique en en profitant] pour visiter diverses parties du royaume[1] ». Même s'il prend bien soin de préciser qu'il ne « néglige pas pour autant les affaires de l'État », le sentiment qui ressort de ces premiers mois dit plutôt le contraire. Il semble qu'à l'exception de certaines affaires très importantes, il laisse plutôt les rênes longues à ses conseillers, concentrant son attention sur les passe-temps de la cour dans lesquels il excelle.

Fils de son Conseil, père de sa cour ?

Politiquement, les premiers mois du règne, voire les premières années sont celles d'une relative stabilité du personnel politique. Ainsi, en dépit des

deux têtes qui roulent, c’est la continuité qui l’emporte. Entre 1509 et 1515, neuf vétérans du Conseil d’Henri VII dominent celui de son fils, parmi lesquels les prélats William Warham et Richard Fox, le magnat Thomas Howard et le technicien Thomas Lovell qui, avec les autres, maintiennent l’équilibre du Conseil étroit d’Henri VII. C’est seulement avec l’ascension de Thomas Wolsey quelques années plus tard que tous ces hommes disparaissent du Conseil ou bien sont cantonnés dans des rôles tout à fait secondaires. Henri VIII gouverne avec la génération de son père. Il n’y a rien là de très original. Car si les changements de règne posent toujours la question de l’affirmation par le nouveau souverain de son autorité, et notamment du choix qu’il fait des hommes qui l’entourent pour gouverner, il est rare toutefois que, d’entrée de jeu, le nouveau prince renouvelle significativement son Conseil. Cela représenterait un grave danger : le prince a besoin de serviteurs au courant des dossiers pour pouvoir continuer à gouverner et tenir tête à tous ceux qui pourraient essayer de profiter du flottement provoqué par un changement de direction. C’est pourquoi, à travers les siècles, les changements de règne révèlent souvent la stabilité des entourages princiers. Le début du règne de François Ier, les disgrâces éclatantes en moins, illustre, lui aussi, quelques années plus tard, le phénomène de tuilage entre deux Conseils qui se succèdent, avec la confirmation de techniciens de haute volée, comme le secrétaire Florimond Robertet ou le financier Semblançay, tous deux hommes d’expérience déjà actifs sous Louis XII, ainsi que celle de quelques chefs de guerre, conseillers militaires, également renouvelés dans la confiance royale, tels La Tremoille, La Palice, Galiot de Genouillac et Guillaume de Montmorency. De la même manière, le premier Conseil de Soliman, lors de son accession en 1520, est composé du grand vizir Piri Mehmed Paşa, des vizirs Mustafa Paşa et Ferhad Paşa ainsi que du quatrième vizir Lala Kasım Paşa.

La différence réside dans la rapidité avec laquelle les princes affirment leur pouvoir sur leur Conseil. De ce point de vue, le plus rapide est Soliman, qui, en quelques mois, a réussi à placer des hommes à lui pour remplacer ceux de son père. Vient ensuite François Ier – avec cette spécificité qu'il gouverne largement au départ avec sa mère. Bon dernier, on trouve Henri VIII, qui met plusieurs années à se débarrasser des conseillers de son père. Le Conseil joue un peu le rôle de « père collectif », comme si l'ombre portée d'Henri VII restait lourde et épaisse. Wolsey vient mettre un terme à tout cela. Mais il ne faut pas faire de contresens sur le jeune Henri : s'il ne contrôle sans doute pas très bien son Conseil au départ, il est en revanche très rapidement maître de sa cour.

En témoigne notamment la carrière météoritique de son favori, William Compton. Lors du couronnement, ce dernier est déjà l'un des membres les plus importants de la *privy chamber*. Le roi le couvre de cadeaux et les dons qu'il reçoit dépassent souvent le millier de livres sterling[2]. L'ambassadeur du roi de France affirme qu'il est le sujet du roi qui dispose du crédit le plus important dans tout le royaume. Mais, comme le fait remarquer le contemporain Polydore Vergil, sa faveur relève de la sphère privée et non de la sphère politique : « [Après Richard Fox et le comte de Surrey], le troisième homme de cette rude école [de l'entourage royal], était William Compton, chef de la *bedchamber*. Mais comme il ne s'occupait que d'affaires intimes et non d'affaires d'État, il était relativement tranquille[3]. »

Toutefois, dans un système monarchique, les affaires privées ne sont jamais bien loin des affaires politiques. En l'occurrence, Henri VIII utilise William Compton pour montrer à son Conseil qu'il entend bien, dans certains domaines, s'affranchir de sa volonté. Le Conseil, par exemple, dans le prolongement de la volonté d'Henri VII, est hostile à ce que le roi d'Angleterre s'expose en joutant lui-même. Aussi les premières joutes qui se tiennent à Westminster en 1509 pour célébrer son couronnement ne marquent-elles pas de rupture avec les dernières années du règne

d’Henri VII en ce sens qu’il n’est pas question pour Henri VIII de jouter en personne. Il doit donc assister à des joutes savamment mises en scène et qui voient l’affrontement d’une équipe portant ses armes et représentant Pallas (la sagesse) et d’une autre équipe, qui représente Cupidon (l’amour), puis d’une autre encore représentant Diane (la chasse). Le programme est symbolique : Henri VIII sera-t-il un bon roi adepte de la sagesse ? Ou bien se laissera-t-il dominer par ses plaisirs, qu’il s’agisse de ceux de l’amour ou de la chasse ? Dans l’immédiat, c’est le plaisir de la joute qu’il entend laisser s’exprimer.

Avec la complicité de Compton, Henri VIII décide de participer anonymement aux joutes de janvier 1510. C’est une manière pour lui à la fois de montrer à son Conseil qu’il fait ce qui lui plaît, et, en même temps, de rejouer un des grands classiques du roman de chevalerie, l’arrivée d’un chevalier mystérieux, sans blason, qui triomphe des meilleurs combattants. Aussi, au matin du 12 janvier 1510, la visière baissée, deux chevaliers entrent en lice et remportent les suffrages du public. Enfin, Henri surtout. Car William Campton affronte le redoutable sir Édouard Neville, jeune frère de lord Abergavenny. Neville est un colosse, qui est ce qui ressemble le plus à un jouteur professionnel. À la première charge, il vide Compton de ses étriers. Ce dernier est lourdement blessé. Le bruit court alors que l’un des deux chevaliers mystérieux est Henri VIII. La panique s’empare des participants. Est-ce le roi qui vient d’être sévèrement blessé ? C’est le moment que ce dernier choisit pour relever sa visière et montrer qu’il est sauf[4].

Pour la première fois, Henri a participé comme combattant à une joute. Il l’a fait masqué. Il considère qu’il est encore trop tôt pour jouter en tant que roi. Il décide donc au tournoi suivant, le 17 mars 1510, de participer à une joute à l’anneau. Il est le capitaine de l’une des deux équipes. Magnifiquement vêtu, ainsi que sa monture, il participe, comme tous, à douze reprises. Il arrache cinq fois l’anneau et le touche trois autres fois. Il

est possible que les autres participants aient retenu un peu leur talent. Pour autant, le score du roi est remarquable. Il est le meilleur jouteur du concours. La prochaine joute sera la bonne : le roi affrontera alors les meilleurs combattants de sa cour.

Premiers espoirs, premiers revers

Le mariage d'Henri et de Catherine est, semble-t-il, un mariage heureux. Les contemporains sont notamment frappés par le fait que le roi passe régulièrement ses nuits dans la chambre de son épouse plutôt que dans la sienne. Au début du mois de novembre 1510, c'est un Henri fou de joie qui écrit à son beau-père, Ferdinand d'Aragon : « Votre fille, grâce au ciel, a conçu un enfant dans son ventre. Il est déjà bien grand, ce dont nous nous empressons d'informer votre majesté pour la grande joie que nous y prenons ainsi que tout notre royaume[5]. »

Mais le 31 janvier, Catherine fait une fausse couche et met au monde une petite fille mort-née. Contre tout bon sens, alors que la reine a de nouveau ses règles, son médecin lui affirme qu'elle porte un second bébé et que sa grossesse est toujours en cours. Toute la machinerie d'une naissance royale à venir se poursuit. À la mi-février, l'ambassadeur de Venise félicite Henri VIII pour la naissance prochaine ; des fournitures sont achetées et des artisans recrutés pour préparer les appartements du bébé. Pour la première fois de son règne – et pas la dernière – Henri VIII choisit de croire ce qu'il a envie de croire. Il se montre très actif dans la préparation de la naissance. À son arrivée à la cour d'Angleterre au printemps 1510, le nouvel ambassadeur de Ferdinand, Luis Caroz, est effaré par l'idée – qui ne semble contestée par personne à la cour d'Angleterre – qu'une femme qui a ses règles puisse être enceinte. C'est à ce moment que le ventre de la reine commence à dégonfler, avec plusieurs mois de retard. Sans doute victime d'une infection à la suite de sa fausse couche, le corps de la reine a mis

plusieurs mois à se guérir seul, malgré les médecins aurait-on envie de dire. Le roi doit alors assumer l'humiliation de l'annonce que la reine n'était en fait pas enceinte. Heureusement, quelques mois plus tard, le 1er janvier 1511, Catherine accouche d'un petit garçon, en bonne santé.

Après le baptême à Richmond, le roi se rend en pèlerinage à Walsingham, puis participe aux joutes de célébrations de la naissance à Westminster, les 12 et 13 février 1511. La série d'affrontements est organisée sur le modèle de ce qui se faisait à la cour de Bourgogne au siècle précédent. Henri VIII émet une proclamation le 12 février qui précise les règles du tournoi et l'histoire qu'il raconte[6]. La reine « Noble Renommée » du royaume de « Cœur Noble », se réjouissant de l'heureuse nouvelle, a nommé quatre chevaliers (Cœur Loyal, Vaillant Désir, Bon Vouloir et Bon Espoir) qui défieront tous ceux qui le souhaitent. Ces quatre chevaliers ne sont autres que le roi lui-même et trois de ses plus proches familiers, sir Thomas Knyvet, lord William Courtenay et sir Édouard Neville (le bourreau de Compton). D'autres courtisans s'inscrivent pour les affronter. La mise en scène est grandiose. Les *challengers* arrivent au travers d'une forêt dominée par un château fait de papier doré. De son côté, la *Great Wardrobe* est chargée de réaliser des pièces magnifiques, telles les bannières qui pendent des trompettes royales. Henri VIII fait le *show*. Tel un centaure faisant corps avec son cheval, il arrive au grand galop, effectue des sauts et des voltes. Arrivé devant la reine, il cabre son cheval et lui fait donner des coups de sabots sur le *tilt*, la barrière qui sépare les deux lignes de combattants. Un témoin raconte que les coups résonnent comme s'il s'agissait de coups de feu. On a conservé les scores du premier jour. Henri VIII fait 25 combats au cours desquels il brise quatre lances et fait trois touches au plastron. De son côté, sir Thomas Knyvet, avec moitié moins de combats, brise cinq lances et fait trois touches. Il est déclaré « *best doer* » par la reine Catherine et remporte le prix[7]. Mais dix jours plus tard,

le 22 février 1511, le petit prince Édouard est mort. Et avec lui meurt le début du règne.

Dans la tête d'un roi

Essayons d'entrer dans la tête du jeune Henri VIII au cours de ces premiers mois de règne. Le modèle qu'il a eu sous les yeux depuis qu'il est né est celui de son père. Comme lui, il est bel homme, mince et élancé. Quand les cheveux de son père étaient marron et abondants, portés assez longs, les siens sont auburn, plutôt portés courts. Le visage d'Henri VII était expressif et intelligent. Quelles qualités étaient les plus saillantes chez lui ? C'était un homme courageux, comme il l'a montré sur les champs de bataille ; endurant, comme il l'a montré en persévérant malgré les épreuves et les exils ; apte à gouverner, comme il l'a montré par sa fermeté et son esprit de décision. Henri VIII a vu son père résister à l'opposition d'une partie des Yorkistes, faire face aux conspirations d'usurpateurs, et ne pas trembler comme lorsqu'il a écrasé la révolte de 1497, fait exécuter le comte de Warwick sous l'accusation de trahison en 1499 ou, en 1501, fait emprisonner William de la Pole, un autre prétendant yorkiste potentiel, qui meurt, toujours en prison, près de quarante ans plus tard, sous le règne de son fils. C'est également un monarque soucieux d'incarner les canons du prince de la Renaissance. Outre sa politique de construction ou de rénovation de palais, il s'est affirmé également comme un mécène de penseurs et d'artistes, anglais, mais pas seulement. Il a en effet fait venir auprès de lui des artistes italiens et bourguignons. Il a développé également sa cour. Dans tous ces domaines, Henri VIII va suivre, et même dépasser son père. Henri VII et son fils n'hésitent pas à emprunter des idées à des cours et à des dynasties établies depuis plus longtemps.

Une différence apparente entre Henri VIII et son père réside dans l'image peu chevaleresque que renvoie ce dernier. En effet, la politique

fiscale très dure de la fin du règne d'Henri VII donne de lui l'image d'un souverain avare, bien loin des valeurs chevaleresques. Par ailleurs, sa conception de la dignité royale l'amène à ne pas participer personnellement aux tournois. Henri VII n'est-il donc pas un souverain chevaleresque ? En fait, beaucoup d'éléments viennent contredire cette idée. D'abord, même s'il n'est pas jouteur à titre personnel, il organise des joutes à la cour. Ensuite, il est féru de culture chevaleresque et possède de nombreux livres de chevalerie. Il a d'ailleurs conquis son royaume les armes à la main et l'a défendu à au moins deux reprises à la tête de son armée. Enfin, ce qui souligne bien son attachement aux valeurs chevaleresques, il se fait représenter dans son château de Richmond comme une incarnation du roi guerrier. Dans sa recherche de modèle chevaleresque, Henri VIII n'a donc pas à chercher bien loin. Avant Henri V et le légendaire Arthur, il lui suffit de penser à son père. On peut d'ailleurs se demander dans quelle mesure son souci, dès les débuts de son règne, de réactiver la guerre contre la France ne vise pas à rien d'autre qu'à fonder son règne sur une victoire fondatrice, comme celui de son père. De ce point de vue, la parenté est évidente avec son grand rival François Ier qui inaugure son règne par l'éclatante victoire de Marignan.

D'une manière explicite, le respect d'Henri VIII pour son père apparaît vingt-cinq ans plus tard dans la commande qu'il fait à Holbein d'une décoration dans sa chambre privée d'un portrait en pied qui non seulement le représente en compagnie de Jane Seymour (Qui vient de lui donner un héritier), au premier plan mais qui représente au second plan son père et sa mère. La figure paternelle est accoudée sur une représentation de pierre gravée sur laquelle est écrite : « Qui, du père ou du fils, est le plus grand ? » La litanie des réalisations du fils ne laisse pas de doute sur le fait qu'il a surpassé son père.

Il y a chez Henri VIII une force vitale et un statut d'héritier qui l'amène à vouloir faire mieux que son père. C'est le syndrome de l'héritier, lequel

n’est pas seulement quelqu’un qui reçoit, mais également quelqu’un qui réaffirme. Tenir son rang, dans le cadre d’une lignée ancienne, ce n’est pas seulement faire comme ses ancêtres, c’est adapter, renouveler ce qu’ont fait ces derniers dans un cadre nouveau. Pour être fidèle à la grandeur de son père, Henri VIII doit faire mieux que lui, relancer son héritage, être toujours à la pointe, ou faire plus grand.

De surcroît, le grand enseignement du destin d’Henri VII est peut-être que la volonté permet tout. Comment expliquer autrement qu’un noble désargenté, exilé, d’une légitimité douteuse, gallois plutôt qu’anglais, et même, d’une certaine manière, français plutôt que gallois, ait pu s’imposer comme héritier des Lancastre et roi d’Angleterre avant d’épouser l’héritière des York ? Le destin d’Henri VII explique peut-être beaucoup le destin d’Henri VIII. En pensant à d’où partait son père et où il était arrivé, Henri VIII put se dire, que d’où il partait, il pouvait lui-même arriver ailleurs, ce qu’il fit pour le moins. Le destin d’Henri VIII est donc une répétition dans un registre et une tonalité différents de ce qu’a été celui d’Henri VII. Henri VII est peut-être demeuré dans les annales avec l’image d’un roi avare, à cause de deux lignes de Polydore Vergil. Dans l’esprit de son fils, il est certainement resté comme un guerrier glorieux qu’il s’agissait d’égaler et, si possible, de dépasser. Il est temps, pour lui, de faire ses preuves et de montrer qu’il est un grand roi.

II

ROI

Il a une stature magnifique, sa manière d’être comporte autant d’autorité que de bonté ; sa force physique est extraordinaire, sa mémoire remarquable, de même que son aptitude à la guerre comme à la paix, sa science des armes et de l’équitation, autant que sa culture, sa connaissance approfondie de la musique, son humanité, sa bienveillance et sa maîtrise de lui-même[1].

CHAPITRE 7

La guerre et la paix

Le 30 juin 1513 en fin d’après-midi, les guetteurs du château de Douvres, qui domine la ville, le port et la mer, ont devant les yeux un spectacle inhabituel. La Manche est couverte de centaines de bateaux. Soudain, d’étranges pulsations viennent frapper leurs oreilles, d’abord à peine perceptibles, au point qu’ils ont le sentiment d’avoir rêvé ; puis plus fortes, fondues ensemble dans un sourd grondement qui retentit sur plusieurs tons, comme les roulements du tonnerre de certains orages d’été. Pourtant, le ciel est clair. Quel est ce phénomène qui semble faire rouler sur l’eau quelque énorme chargement de tonneaux ? Après une courte accalmie, l’orage de sons reprend, soulève l’horizon, se répand partout, boursoufle l’air environnant. D’énormes bulles sonores éclatent les unes sur les autres, très loin, assourdies par l’humidité de l’air marin et atténuées par la distance. Pourtant, cela paraît tout proche. La puissance mécanique est à l’œuvre quelque part.

En effet, à 30 kilomètres de là, un bombardement monstrueux ébranle l’air. Les canons de Calais tonnent pour accueillir le roi d’Angleterre. Sous cette voûte sonore, pompeux, Henri VIII débarque sur le continent. Il n’est pas seul. Des centaines de serviteurs, de courtisans, de guerriers et de prêtres l’accompagnent. Près de 30 000 soldats le suivent, qui sont encore

sur l'eau. En ce début d'été 1513, Henri VIII est en train de relancer la guerre de Cent Ans.

D'abord la guerre

Comme son père et comme son homonyme, cinquième du nom, Henri VIII veut se couvrir de gloire militaire. Il se veut roi de guerre. Son objectif, dès le début de son règne, est de récupérer l'Aquitaine et la Normandie, qui ont longtemps été des possessions anglaises. Tandis que ses conseillers le poussent à renouveler la paix avec la France ainsi qu'avec l'Écosse, il leur tient tête pendant plusieurs mois[1]. Dès 1509, il nomme Christopher Bainbridge ambassadeur à Rome afin de négocier un accord avec Jules II, en vue d'une guerre contre la France. En mai 1510, il signe une alliance avec l'Espagne. Dès 1511, de nouveaux navires sont construits, des campagnes contre les pirates écossais engagées, et des expéditions contre les Pays-Bas organisées. Averti de ces divers projets, notamment pontificaux, Louis XII organise un Concile général de l'Église de France, puis convoque un Concile schismatique qui doit se réunir à Pise en 1511 pour remettre en cause les plans du pape et, plus généralement, son autorité. Henri VIII quant à lui joue plutôt le rôle du bon soldat de la papauté : en novembre 1511, il adhère à la Sainte Ligue organisée contre la France par le pape, qui déclare Louis XII schismatique, et s'associe à Venise et Ferdinand d'Aragon[2].

Deux ans plus tôt, le 21 janvier 1510, il a convoqué le premier Parlement de son règne. Il ne faut pas faire de contresens et attribuer à cette institution un pouvoir politique qu'elle n'a pas encore (même si le règne d'Henri VIII correspond précisément à un moment d'affirmation de ce poids politique). Si le roi le convoque, c'est parce que son accord est nécessaire pour lever l'impôt. Au mois de janvier 1512, pour la première fois en près d'un siècle, le Parlement se montre disposé à accepter un impôt

de guerre très important, même si l'accord est donné sur un montant bien inférieur à la demande : William Warham avait demandé l'autorisation de lever 600 000 £, l'accord se fait sur 126 745 £. Plus important encore, Henri VIII pioche dans les réserves financières laissées par son père. Ainsi, alors que John Heron, trésorier de la Chambre, signe pour 4 515 £ de dépenses entre 1509 et 1511, il signe pour près de 200 000 £ en 1512 et près de 700 000 £ en 1513, soit cent cinquante fois plus que deux ans auparavant ! Avec Henri VIII, la démesure commence très tôt. Au total, la guerre de 1513 devait coûter près d'un million de livres au trésor royal[3].

En dépit d'alliances prestigieuses et d'une bonne préparation fisco-financière qui permet de réunir de puissantes armées, la campagne d'Henri VIII ne connaît pas l'ouverture guerrière triomphale du règne de François Ier quelques années plus tard. En mai 1511, c'est la ridicule expédition de Cadix. Les choses avaient pourtant bien commencé, symboliquement tout au moins. Un corps expéditionnaire de 1 000 hommes, sous le commandement de lord Darcy, est envoyé à Cadix, pour participer à une croisade en Afrique du Nord avec l'armée de Ferdinand. Parvenus à destination, les Anglais découvrent que l'expédition a été abandonnée. Après s'être distingués pendant quelques jours par leurs beuveries dans les tavernes de la ville, ils repartent penauds vers l'Angleterre. Certes, une autre petite force d'appoint, commandée par sir Édouard Poynings, remplit convenablement pour sa part une mission d'assistance à Marguerite de Savoie, dans sa lutte contre le duc de Gueldres, mais rien de bien glorieux.

En novembre 1511, en revanche, est programmé un projet d'invasion de l'Aquitaine par des forces hispano-anglaises. Dans cette perspective, la guerre est enfin déclarée à la France en avril 1512 par une visite à la cour du hérault de Lancaster. Au mois de juin, 12 000 hommes cinglent vers le continent. Après leur débarquement à Saint-Sébastien, ils découvrent, une fois de plus, que le roi d'Aragon leur a fait faux bond. Ce dernier,

redoutable diplomate sans foi ni loi, ne fournit pas les chevaux prévus, et entend utiliser le débarquement anglais comme un nuage de fumée qui lui permet de son côté de s'emparer de la partie française du royaume de Navarre. Pendant ce temps, les Anglais attendent à Fontarrabie. Ils manquent de tout. La nourriture est rare. La bière encore plus. Le cidre local rend les hommes malades, tandis que le vin leur paraît trop fort. L'armée est au bord de la mutinerie lorsque le marquis de Dorset donne l'ordre de rembarquer, après quatre mois d'attente. Cynique, Ferdinand dénonce ce départ et accuse les Anglais d'être vendus aux Français et de l'abandonner en rase campagne. « Une trahison », affirme-t-il, qui le contraint à négocier la paix avec la France.

Le début de règne d'Henri VIII est donc un fiasco diplomatico-militaire. La géopolitique avec des princes tels que Ferdinand d'Aragon, Maximilien d'Autriche ou Henri VII est un jeu bien compliqué dont Louis XII a fait les frais par le passé. Le jeune Henri VIII prend ici la place du roi de France dans le rôle du dindon de la farce. Il peut simplement se réjouir de ne pas avoir été présent en personne au milieu de son armée. Loin de se décourager, il propose une nouvelle attaque du royaume, par quatre côtés cette fois-ci : Ferdinand poursuivrait sa pression sur le sud-ouest ; Maximilien attaquerait au nord-est ; le pape au sud-est ; tandis que l'Angleterre envahirait le royaume de France par le nord. Cette fois-ci, c'est Henri VIII qui conduirait l'armée anglaise, imitant son prédécesseur Henri V. Renouvellement de la guerre de Cent Ans, cette campagne militaire est aussi une guerre religieuse. Le roi dote ainsi son armée de douze canons formidables, qu'il appelle les « Douze Apôtres ». Le pape Jules II lui a d'ailleurs promis que, s'il était victorieux, il pourrait prendre le nom de « roi très chrétien », jusqu'à présent réservé au roi de France. La préparation de la campagne est supervisée par Thomas Wolsey, qui va pouvoir rapidement capitaliser sur son succès[4].

La campagne de 1513

Avant de faire voile vers Calais, Henri VIII fait exécuter Edmund de la Pole : il n'entend pas, alors qu'il quitte son royaume, laisser un prétendant yorkiste de premier plan en vie. Lorsqu'il débarque, le roi porte sur son armure un manteau de drap d'or, brodé de croix rouges symbolisant l'Angleterre. À son chapeau, une broche représentant saint George. Il est entouré des plus puissants de ses sujets, tels le comte de Wiltshire, le comte d'Essex ou le marquis de Dorset, mais aussi des meilleurs jouteurs de sa cour, notamment sir William Compton, sir Henri Guildford et sir Charles Brandon. Il est important pour eux de remporter une victoire car quelques mois avant le débarquement à Calais, l'Angleterre a perdu l'un des fleurons de sa flotte lors d'un raid sur les côtes bretonnes tandis que l'amiral d'Angleterre, sir Édouard Howard, l'un des favoris du roi, était tué lors d'une attaque contre des galères françaises. Henri VIII imite Henri V, en faisant comme lui une harangue à ses troupes le 21 juillet, en prévision de la bataille à venir. Mais les Français refusent le combat. Les Anglais mettent alors le siège devant la ville de Thérouanne.

C'est là que le 16 août, lors d'une escarmouche avec une colonne de secours française, l'armée anglaise met en déroute ses adversaires, ce qui vaut à l'affrontement le nom de « bataille des éperons », les chevaliers français ayant fui comme « lièvres en armure ». La semaine suivante, le 22 août, Thérouanne tombe. Pour la première fois depuis près de trois quarts de siècle, l'Angleterre est victorieuse sur le sol français. La victoire est mineure et le roi n'y a pas participé. Qu'à cela ne tienne, la communication se chargera d'en faire une grande bataille. La propagande est internationale puisque l'Arétin, stipendié par Léon X, qui a succédé en mars 1513 à Jules au trône de saint Pierre, écrit quelques vers pour immortaliser la victoire anglaise et rappeler les ambitions religieuses de la campagne :

Tout d’abord ils veulent prendre Thérouanne
Et toute la France, pour ensuite tourner leurs armes
Contre le Turc et faire la croisade[5].

Le 23 septembre, c’est au tour de Tournai, centre commercial et religieux important, de se rendre. Le poète Laurent Desmoulins, prêtre dans le diocèse de Chartres, écrit à cette occasion une épigramme sur le dépucelage de la ville, en s’étendant sur les « pleurs et lamentations » accompagnant la défloration. Reprenant l’un des grands stéréotypes de l’antiféminisme qui considère toujours que derrière la violence masculine il y a un consentement, la prise de la ville est comparée à un viol largement accepté :

De résister, je ne fis nul effort,
Mais de mon gré, me laissai déflorer.

Poursuivant le parallèle avec la femme violée, considérée par tous comme marquée d’infamie, Desmoulins présente la ville prise comme une fille perdue et déshonorée :

Je suis Tournai qui suis tournée
Montrant mes tours fiers et divers
Du droit chemin suis détournée.
Je suis Tournai qui suis tournée,
Tourner ai fait, mais retournée,
Je suis maintenant à revers[6].

Ironiquement, une extraordinaire victoire anglaise a lieu en même temps, mais elle n’implique par Henri. Elle est le fait de son épouse Catherine, régente du royaume en absence du roi, et de son capitaine, le

comte de Surrey. Le 9 septembre 1513 voit en effet la déroute, à Flodden, à la limite septentrionale du royaume, de l'armée écossaise, la mort de Jacques IV ainsi que celle de dix comtes, treize barons et peut-être 10 000 Écossais. On notera la lettre pour le moins maladroite – à moins qu'elle ne soit malicieuse – rédigée à cette occasion par Catherine d'Aragon. S'adressant à lui comme son « humble épouse et fidèle servante », elle l'informe de la victoire avec ce commentaire : « Cette bataille représente pour vous et votre royaume le plus grand honneur qui puisse être et plus que vous ne pourriez gagner en vous emparant de la couronne de France[7]. »

Pourquoi la guerre ?

Les motivations d'Henri VIII pour ces campagnes sont à la fois intellectuelles et très concrètes. Il entend certes montrer ses prouesses physiques – et en ce sens il est clairement l'homme d'une culture curiale et chevaleresque, poussé à la guerre par son mode de vie. Mais, en tant que prince, il est également abreuvé de légendes et de symboles qui le poussent tout autant à la justification théorique de la guerre, comme s'il était soucieux non seulement de remporter des victoires, mais aussi de s'assurer que ceux dont l'opinion compte, c'est-à-dire l'ensemble des chevaliers occidentaux, seront de son côté. De fait, de multiples témoignages soulignent son intérêt non seulement pour la guerre elle-même, mais aussi pour le *discours* sur la guerre. En 1513, au moment de la campagne contre l'Écosse et la France, Henri VIII fait imprimer par Richard Pynson, imprimeur royal, la traduction de John Lydgate (v. 1370-v. 1450) du récit du siège de Troie rédigé par Guido delle Colonne. Le manuscrit de cette traduction a été offert au roi l'année précédente par John Touchet, huitième baron Audley. Henri est particulièrement attaché à ce *Siege of Troy*, connu également sous le nom de *The Troy Book*, en raison de la conviction qui

circule alors que les rois d'Angleterre sont d'origine troyenne, en ligne directe depuis Brutus[8]. La publication de cette traduction est donc une manière de mettre l'accent sur le caractère ancestral de la gloire militaire de l'Angleterre et témoigne du désir de communication de la part du roi, d'où la publication de pièces de circonstances parmi lesquelles se distingue *The Gardyners Passetaunce*, peut-être l'œuvre d'Alexander Barclay (v. 1484-1552), adaptation en trente strophes rimées des arguments érudits d'un pamphlet en latin du canoniste James Whistones. Le jardinier fait une présentation contrastée d'une part de la rose qui symbolise l'Angleterre aussi bien qu'Henri VIII et de la grenade qui symbolise Catherine d'Aragon, et, d'autre part, du lys qui représente la France et qui se caractérise par sa fierté et son odeur nauséabonde[9]. Plus simplement encore, Henri s'adresse directement à certains de ses pairs pour raconter ses prouesses. On a ainsi conservé une lettre qu'il écrit à Maximilien Sforza, duc de Milan, le 24 septembre 1513, dans laquelle il informe le duc de ses victoires à Thérouanne et Tournai, affirmant avoir fait prisonniers de nombreux nobles français parmi les plus importants, et met aussi en avant la victoire anglaise contre les Écossais[10]. À noter également de nombreuses célébrations spontanées d'humanistes, de poètes et de courtisans soucieux de profiter des victoires pour avancer leur position à la cour. On mentionnera parmi d'autres les poèmes de John Skelton, Bernard André (ancien tuteur du prince Arthur), Thomas More, Alexander Barclay, Andrea Ammonio, Pietro Carmeliano et Camillo Paleotti.

L'apprentissage guerrier d'Henri VIII est enrichissant : il découvre notamment la règle du chacun pour soi et comprend qu'il ne faut pas espérer que les autres mènent votre combat. Ainsi, dès la fin 1513, Ferdinand d'Aragon et Maximilien d'Autriche l'ont laissé seul. Il n'y a pas eu de nouvel Azincourt. Pas de Marignan non plus comme en connaîtra son futur adversaire François Ier dès le début de son règne deux ans plus tard. Alors qu'Henri VIII a le désir de poursuivre la guerre contre la France après

les victoires de 1513, la désertion de ses alliés l’oblige à négocier, la mort dans l’âme. La paix est faite avec Louis XII, qui s’engage à payer une pension à Henri VIII, qui la présente comme un tribut pour « son » royaume de France. Dans ses instructions à Wolsey, le roi affirme que pour qu’il accepte un accord avec les Français, il faudrait qu’ils acceptent de payer une pension de 100 000 couronnes pour « me récompenser de renoncer à mon héritage » et qu’il ne pourrait y avoir d’amitié sans ce paiement[11]. Mais les paiements français ne couvriront pas l’ensemble des dépenses, sans doute près d’un million de livres, qui ont vidé les caisses pleines héritées d’Henri VII. Son fils se retrouve donc à devoir durcir une politique fiscale que sa communication de début de règne s’était efforcée de présenter comme en rupture avec celle de son père. Elle concourt également à le pousser à la paix avec la France au mois d’août 1514, alliance sanctionnée par le mariage de sa sœur Marie avec Louis XII en octobre suivant.

CHAPITRE 8

Redistribution des cartes

La scène est à Greenwich, ce 1er mai 1515. Cela fait quelques mois que François Ier est roi de France. Sebastiano Giustiniano, ambassadeur de Venise, se tient sous une tonnelle lorsque Henri VIII s'approche, et, s'adressant à lui en français, lui demande :

> « Dites-moi un peu. Le roi de France est-il aussi grand que moi par la taille ? » Je lui répondis qu'il y avait peu de différence. Il poursuivit : « Est-il aussi large ? » Je lui dis que non. Alors il me demanda : « Comment sont ses jambes ? » « Maigres », lui répondis-je.
> Alors, il ouvrit le haut de son justaucorps et, plaçant ma main sur sa cuisse, il me dit : « Regardez un peu ! Et encore, vous n'avez pas vu mon mollet ! »[1]

Ce témoignage enrichit le portrait psychologique du jeune Henri VIII. Son orgueil est considérable. Il entend être le premier, le plus beau, le plus fort. L'histoire raconte d'ailleurs que, quelques années plus tard, lors de la rencontre du camp du Drap d'Or, Henri VIII aurait proposé à François Ier une lutte à mains nues au terme de laquelle le roi de France l'aurait emporté

en projetant au sol son adversaire : « Se retirèrent en un pavillon le roi de France et le roi d'Angleterre, où ils burent ensemble. Cela fait, le roi d'Angleterre prit le roi de France par le collet, et lui dit : "Mon frère, je veux lutter avec vous", et lui donna une attrape ou deux, et le roi de France, qui est un fort bon lutteur, lui donna un tour et le jeta par terre, et lui donna un merveilleux saut. Et voulait encore le roi d'Angleterre relutter, mais tout cela fut rompu et fallut aller souper[2]. »

L'arrivée de François Ier redistribue les cartes, même si l'Angleterre s'est en réalité déjà rapprochée de la France car, quoi qu'il en soit des victoires de 1513 sur le plan symbolique et sur celui de l'amour-propre du souverain, elles coûtent terriblement cher et le contraignent à se rapprocher de l'ennemie préférée de l'Angleterre en organisant le mariage de sa sœur Marie – celle qui avait été fiancée à Charles de Gand en 1508 – avec Louis XII, roi de France.

La reine blanche

Le mariage commence mal : la traversée de la Manche est particulièrement compliquée. Retardé plusieurs jours en raison de la tempête, le départ de Marie au début du mois d'octobre 1514 sous les rafales de vent disloque la flottille, dont l'un des navires se fracasse sur la côte du Kent. La future reine arrive en France le 4 octobre, avec dix jours de retard sur l'horaire prévu. Le 8 octobre, Louis XII, accompagné des cardinaux d'Auch et de Bayeux, des ducs de Vendôme et d'Albany, de deux cents gentilshommes, de ses archers montés et de ses gardes suisses, rencontre Marie à quelques kilomètres d'Abbeville. S'ensuit une étrange pantomime au cours de laquelle celle-ci lui envoie un « baiser soufflé » à la mode anglaise, que le roi « ne comprend pas », ce qui ne l'empêche pas, très courtoisement, de lui en envoyer un à son tour. Éperonnant Bayart, son cheval, il arrive au niveau de la jeune fille, qu'il embrasse alors

franchement[3]. Marie est réputée pour sa beauté comme le rapporte un poème anonyme récité devant elle lors de son arrivée en France :

> Fleur odorant de saveur melliflue
> Rameau de paix où toute grâce afflue,
> Rose vermeille en Cherico plantée
> Humble Marie dont tout bien sourd et flue,
> En ce pays, tu sois la bienvenue[4].

Le mariage est célébré à Abbeville le 9 octobre « dans une belle grande salle » tendue de drap d'or. Le lendemain matin, le roi annonce tout guilleret à l'ambassadeur de Venise qu'il « a passé trois fois la rivière pendant la nuit et qu'il aurait pu le faire davantage encore s'il l'avait voulu (*et tre volte questa notte ha passato la riviera, et più haveria fato se havesse voluto*)[5]. »

Par la suite, Louis XII montre à l'ambassadeur d'Angleterre, le comte de Worcester, les incroyables bijoux qu'il compte offrir à sa femme, 56 au total, constellés de diamants, de rubis et des plus grosses perles que l'ambassadeur n'ait jamais vues. Le roi, en riant, lui dit que son épouse ne se les verra pas offrir tous à la fois, car il entend être embrassé à chaque cadeau[6]. Pendant des semaines, la cour de France n'est que réjouissances, fêtes et tournois. Le 28 décembre, Louis XII écrit à Henri VIII pour lui dire à quel point il est satisfait de son épouse. Le 1er janvier, il est mort.

Marie s'enferme alors pendant quarante jours dans la « chambre de la reine blanche » à Cluny – un logement dans lequel ne pénètre pas la lumière du jour. Toute de blanc vêtue, telle une abbesse, éclairée à la bougie, la jeune veuve de 18 ans, transformée en phalène, est l'objet de toutes les attentions. Brantôme rapporte qu'elle met des oreillers sous ses vêtements pour laisser croire qu'elle est enceinte, afin de pousser François Ier à l'épouser – si elle est enceinte d'un fils de Louis XII, le trône échapperait

au Valois ; seul un mariage rapide pourrait laisser croire que François Ier en est le père[7]. D'autres évoquent un projet de mariage avec le duc de Lorraine. Mais c'est Charles Brandon, duc de Suffolk, envoyé par Henri VIII à la cour de France, qu'elle épouse finalement en secret. Le roi en est furieux et choisit de faire payer, au sens propre, son pardon. À leur retour en Angleterre, il accueille les époux à Birling, dans le Kent et, en échange d'une bonne partie des revenus du douaire de sa sœur, consent à les autoriser à se marier publiquement à Greenwich, en présence de la cour, le 13 mai 1515.

L'entrée en scène d'un nouveau jeune premier

La mort de Louis XII met un terme au rapprochement franco-anglais. On notera d'ailleurs qu'un mariage princier n'a jamais fait la paix – qu'il suffise de rappeler que l'épouse de Jacques IV d'Écosse, mort à la bataille de Flodden, n'est autre que Margaret, l'autre sœur d'Henri VIII. Quelques mois plus tard, la défaite des Suisses à la bataille de Marignan, le 13 septembre 1515, lance le règne du jeune François Ier et rebat les cartes des rapports de force en Europe. Au début du mois d'août, Henri VIII avait mis en garde Venise – alliée de la France – dans un entretien avec l'ambassadeur de la Sérénissime à Londres : « Si vous comptez sur les faveurs du roi de France, vous vous trompez car dès qu'il aura reconquis le Milanais, il tentera de s'emparer du reste. Il a encore l'enthousiasme de la jeunesse – et il a de l'argent, alors que vous avez déjà trop dépensé. En arrivant en Italie, il aura les mains libres […]. Je sais fort bien que le roi Louis, bien qu'il fût mon beau-frère, était un méchant homme ; je ne sais pas ce que fera ce jeune homme [François Ier]. Mais c'est un Français, et il ne faut jamais se fier à lui – d'autant plus qu'il est encore plus populaire que le roi Louis[8]. »

Cet entretien est une illustration de cette vérité assez répandue que « lorsque l’on parle des autres, on parle de soi ». Ce que révèle cette tirade, en effet, c’est l’obsession d’Henri VIII d’être aimé de son peuple ; son désir de disposer des ressources financières suffisantes pour pouvoir mener une politique militaire ambitieuse ; l’importance qu’il accorde à sa jeunesse. Dans tous ces domaines, François Ier lui a ravi la place. Il est plus jeune, plus riche, plus aimé. Il ne peut donc s’entendre avec lui. De surcroît, le triomphe des armées françaises ne peut être une bonne nouvelle. Aussi Henri VIII examine-t-il le soutien qu’il peut apporter à Maximilien pour une invasion de l’Italie par les troupes impériales. Richard Pace est envoyé en Suisse pour rencontrer les chefs de mercenaires tandis que Richard Wingfield négocie avec l’empereur. Ce dernier envahit bel et bien le Milanais, mais, à la fin du mois de mars 1516, son armée fait demi-tour sans affronter les Français, à la fureur de Richard Pace. La raison est simple : quelques jours plus tôt, le 14 mars 1516, le jeune Charles de Gand, petit-fils de Maximilien, est devenu roi d’Espagne en succession de son autre grand-père, Ferdinand d’Aragon. Ce n’est pas une bonne nouvelle pour l’Angleterre, car Charles est entouré d’une élite francophone et francophile qui l’amène à signer avec la France le traité d’alliance de Noyon, dès le 13 août 1516.

Maximilien joue assurément un étrange jeu, très complexe, dont il n’est pas toujours facile de comprendre les objectifs, si ce n’est qu’il entend gagner du temps, faire payer Henri VIII et, à l’arrivée, ne rien faire d’autre. Au mois de mai 1516, il affirme à Richard Pace qu’il envisage de céder la dignité impériale au roi d’Angleterre – dont il a sans doute bien perçu la personnalité[9]. Toutefois, Pace, lorsqu’il rapporte cette proposition à son souverain, le met en garde : d’après lui, l’empire n’acceptera jamais de passer entre les mains d’un étranger. Au mois d’octobre 1516, une ligue antifrançaise est créée à Londres et Maximilien est sollicité pour l’intégrer. Non seulement on lui propose d’effacer l’énorme ardoise qu’il a à l’égard

de l’Angleterre, mais on lui promet en outre une aide financière pour les guerres à venir. Thomas Wolsey et Henri VIII pensent l’avoir ferré en lui faisant sentir l’argent. Maximilien sort alors le grand jeu. Revêtu de son habit de chevalier de la Jarretière, il ratifie le traité le 9 décembre 1516 et se met en route pour rencontrer Henri. Rapidement, cependant, François Ier lui promet 60 000 florins s’il rejoint le traité de Noyon. William Knight, ambassadeur d’Henri VIII aux Pays-Bas, met alors son souverain en garde : Maximilien, en manque permanent de liquidités, est prêt à vendre son honneur pour de l’argent. Il rapporte, de manière significative comment l’empereur a dit à son petit-fils, Charles de Gand : « Mon fils, vous allez tromper les Français, et moi je vais tromper les Anglais. » S’apercevant qu’on l’avait entendu, l’empereur se serait corrigé aussitôt : « Non, non, je vais voir ce que je puis faire avec les Anglais[10]. »

Maximilien agite donc à nouveau le hochet de sa succession à l’empire. Cette fois-ci, c’est l’ambassadeur Cuthbert Tunstall qui affirme à son prince qu’il ne s’agit que d’une chimère car l’empereur doit être un sujet de l’empire, ce que les Anglais n’ont jamais été[11]. Et il poursuit : « La couronne d’Angleterre est un empire en elle-même […] c’est la raison pour laquelle votre grâce porte une couronne fermée […]. Si votre grâce acceptait l’élection, vous devriez reconnaître que votre royaume est sujet de l’empire, au préjudice de tous vos successeurs. »

On notera au passage cette notion de la couronne d’Angleterre comme empire, sur laquelle nous aurons l’occasion de revenir. Mais ce qui est le plus frappant peut-être c’est une forme de décalage entre les rêves médiévaux et impériaux des princes de la Renaissance, d’une part, et l’attitude pragmatique et réaliste de leurs conseillers, qui les invitent à ne pas caresser de chimères inutiles d’autre part. L’ultime conseil de Tunstall est de ce point de vue assez amusant, qui invite son roi à ne rien faire de cette proposition mais à adresser à l’empereur ses « remerciements les plus exquis ».

Il n’en reste pas moins que le redoutable Maximilien a roulé Henri VIII et son ministre Wolsey dans la farine. Leur principale erreur a été de transformer leur espérance en croyance. Il y a toutefois un autre coupable, l’ambassadeur d’Henri VIII auprès de Maximilien, Robert Wingfield. Celui-ci est d’une naïveté confondante, semblant prendre pour argent comptant tout ce que peut affirmer l’empereur. Richard Pace dénonce la naïveté de son collègue. Selon lui, il « prend l’empereur pour un dieu et croit que toutes ses actions et toutes ses pensées lui sont soufflées par l’Esprit Saint (*ex [spirit]u sancto*)[12] ».

Wingfield en a autant à son service, qui affirme que Richard Pace n’a pas le bon profil pour être le secrétaire du roi car il ne sait pas garder les secrets[13]. Cette petite querelle entre serviteurs du roi n’a rien de très original. Mais elle est intéressante car nous connaissons l’arbitrage final d’Henri VIII. Il est cinglant. Dans une lettre adressée à Robert Wingfield, il met les choses au point :

> Pour vous dire franchement les choses, il nous apparaît clairement à présent, bien plus d’ailleurs par vos propres écrits que par ce que les autres peuvent dire de vous, que *vous avez une meilleure opinion de vous-même, de votre sagesse et de vos qualités qu’elles ne vous y autorisent*. *Cette haute opinion de vous-même ne vient pas d’un esprit glorieux, mais de l’envie et de la malice que vous éprouvez envers notre secrétaire Mr Pace*. Vous vous êtes toujours davantage appliqué à satisfaire votre appétit sensuel, plutôt qu’à suivre nos commandements et notre volonté de vous voir défendre notre intérêt et notre sécurité […] vos indiscrètes affirmations qui sentent la jalousie devant la promotion de Richard Pace, vos fantastiques arguments [nous ont menés, mon Conseil et moi-même] à formuler l’hypothèse que des vapeurs malignes ont obscurci votre intelligence de telle

> sorte que vous êtes devenu indifférent à ce que vous pouviez écrire […] en ce qui concerne la promotion de Richard Pace, il la mérite amplement, pour avoir obéi aux ordres du roi, bien mieux que vous ne l'avez fait[14].

En dépit de la signature le 5 juillet 1517 d'une ligue anglo-espagnole antifrançaise, et du renouvellement d'une alliance franco-écossaise le 26 août suivant, le conflit armé ne reprend pas. Et cela d'autant plus que s'affirme, dans le même temps, le désir de Léon X de promouvoir une paix universelle entre princes catholiques afin de préparer une campagne contre les Ottomans. La voie est donc ouverte pour une reprise de la diplomatie.

Négocié par Thomas Wolsey, le traité de Londres de 1518 est un moment important qui souligne ses talents de diplomate et qui vaut à Henri VIII l'image d'un prince humaniste capable d'apporter la paix en Europe. Wolsey est ainsi parvenu à détourner un projet pontifical pour donner l'impression à l'Europe entière que l'Angleterre était un centre diplomatique incontournable favorisant la paix. Autre prouesse : comme la gloire militaire est au-dessus des moyens financiers du roi d'Angleterre, le chancelier parvient à lui vendre la gloire de la paix, une gloire noble et religieuse. Au-delà de la paix dans l'honneur, il propose à Henri VIII la paix dans la gloire. Car la paix est l'une des valeurs clés de la pensée humaniste. L'année précédant le traité de Londres, Érasme a publié son *Querela Pacis* (*La Complainte de la paix*). Par ailleurs, parmi les plus de 4 000 adages qu'il a publiés, le plus célèbre est peut-être le n° 3001 : *Dulce bellum inexpertis* (« La guerre est douce à ceux qui ne la connaissent pas »). Par le traité de Londres, Henri VIII assied son image de roi humaniste. Un peu plus d'un an plus tard, au moment de la rencontre du camp du Drap d'Or, il entend asseoir son image de prince de la Renaissance.

CHAPITRE 9

Le camp du Drap d’Or

Le 12 janvier 1519, un peu avant l’aube, Maximilien Ier d’Autriche expire à Wels, sur la Traum, au sud de Linz. À la différence du trône d’Angleterre ou de France, la dignité impériale n’est pas héréditaire, mais élective. Maximilien, on l’a vu, a fait de feintes ouvertures à Henri VIII au cours des années précédentes pour qu’il lui succède. Dans les faits, tout le monde sait que son successeur naturel est son petit-fils, Charles de Gand. À la mort de Maximilien, il est déjà à la tête des Pays-Bas, de la Franche-Comté, de Naples et de l’Espagne. Ce qui signifie que s’il ceint la couronne impériale, il sera à la tête d’un agglomérat de territoires sans équivalent en Europe. En théorie, rien n’est joué d’avance et les sept princes-électeurs allemands ne sont pas tenus d’élire un Habsbourg, ni même d’ailleurs un Allemand. De surcroît, le contexte politique allemand peut jouer en faveur d’un étranger à l’empire. En effet, le talent et la persévérance de Maximilien lui ont permis à la fois de réformer le Saint Empire et de redresser la puissance des Habsbourg, bouleversant l’équilibre institutionnel du Reich à son profit. La mise en péril de certaines libertés des princes et des territoires peut donc pousser ces derniers à chercher un nouvel empereur un peu plus lointain et surtout plus faible. Le roi d’Angleterre pourrait être cet homme-là. Ou François Ier. Le Valois entre tout de suite

dans la course et envoie dans l'empire trois diplomates qui apportent avec eux plus de 400 000 couronnes, donnant l'impression que le roi de France dispose de ressources infinies. Il sollicite également de multiples publications qui remettent en cause la lecture traditionnelle de la *translatio imperii*, c'est-à-dire le passage de l'empire des Romains aux Carolingiens. Charles de Gand, le favori, déjà roi de Naples, a contre lui le pape Léon X, qui ne voudrait pas voir la puissance de ce dernier trop importante au point de menacer son autorité dans la péninsule italienne. On l'a vu, ses conseillers ne croient pas aux chances d'Henri VIII. Pour autant, au mois de mai 1519, le roi se lance dans la course, sans qu'il soit possible de déterminer s'il croit vraiment possible de la remporter. Aussi les instructions de Richard Pace portent-elles qu'il doit défendre la candidature de son roi et faire tout ce qu'il peut pour nuire à celle de François Ier, tandis que le discours officiel d'Henri VIII consiste à affirmer au contraire qu'il soutient entièrement la candidature du roi de France[1]. En cela, il est bien l'héritier de Maximilien ! Mais, comme attendu, c'est Charles qui est élu roi des Romains le 28 juin 1519. Il est temps de retourner au jeu diplomatique traditionnel.

Depuis la signature du traité de Londres, il est question d'une rencontre entre Henri VIII et François Ier. Au mois de février 1520, le premier envoie un nouvel ambassadeur à la cour de France, en la personne de Richard Wingfield, le frère du maladroit Robert. Derrière les clichés de ce que l'Anglais doit déclarer à François Ier, ne se cache pas moins le désir d'Henri VIII de se comparer à son homologue français : « Comment ne pas évoquer les nobles et excellents dons qu'ont reçus [Henri VIII et François Ier], aussi bien de la nature, si l'on considère leur stature et leur activité, que de la grâce, quand on considère leur merveilleuse sagesse et autres vertus princières ? Sans oublier leur fortune, Dieu tout-puissant leur ayant prodigué richesses et avantages. Rarement furent princes chrétiens aussi semblables. Cette similitude en toutes choses et affection les invite et

les conduit, non seulement à s'aimer et à se préférer mutuellement avec tendresse, mais encore à se rendre visite, à se voir et à deviser afin qu'éclate au grand jour l'éclat de leur affection. L'expression de leur amour, enfouie dans leur cœur, doit demeurer toujours et à jamais, pour le plaisir de Dieu[2]. »

Le nouvel empereur se méfie de ce rapprochement franco-anglais et, en route pour les Pays-Bas, fait un crochet par l'Angleterre au mois de mai 1520 pour rencontrer à Douvres et à Canterbury Henri, ainsi que sa tante Catherine. Peu après le départ de Charles, Henri embarque pour la France, accompagné de 5 172 personnes. La rencontre du camp du Drap d'Or qui se tient du 7 au 24 juin entre la ville anglaise de Guînes et la ville française d'Ardres, au Val doré, à quelques kilomètres de Calais – alors possession anglaise sur le continent –, est un événement sans réelle portée historique, puisque deux ans plus tard, la France et l'Angleterre sont à nouveau en guerre. Ceci dit, même si la rencontre n'a pas de conséquences diplomatiques majeures, elle n'en est pas moins l'occasion d'un déploiement de faste sans précédent. Le camp du Drap d'Or est l'une des manifestations de magnificence princière les plus extravagantes jamais organisées. Henri VIII dépense l'équivalent de 400 000 livres tournois pour organiser l'événement. Sont dévorés au cours de la rencontre 2 014 moutons, 51 cochons, 82 faisans, plus de 9 000 carrelets, 7 836 merlans, 30 700 œufs tandis que 114 000 litres de vins sont ingurgités[3]. Plus de 3 000 ouvriers et artisans rendent la rencontre possible. Pendant près de quinze jours, la fine fleur des chevaleries française et anglaise exhibe ses prouesses martiales à travers une série de joutes, tournois et combats à pied spectaculaires. Après les affrontements mortels des années précédentes, les deux royaumes se livrent à une démonstration de compétitions amicales. Quinze jours de fêtes somptueuses à ciel ouvert. La rencontre commence véritablement le dimanche 10 juin par un double déjeuner croisé, François Ier se rendant dans la tente de Catherine d'Aragon

et Henri VIII dans celle de Claude de France. Le lendemain se tient une joute en lice avec des lances émoussées. Elle se poursuit le mardi 12. Les confrontations du mercredi sont annulées en raison de vents violents et de pluies torrentielles, mais reprennent dès le jeudi. Entre-temps, bon nombre de tentes se sont effondrées du côté français et d'innombrables courtisans doivent trouver refuge dans les villages alentour. Le samedi, François Ier est légèrement blessé à l'œil. On a conservé la table des scores de l'une des rencontres qui oppose les deux camps. Les deux souverains combattent côte à côte et ne s'affrontent jamais directement. Se battent aussi les ducs de Vendôme et de Suffolk, le comte de Saint Pol et le marquis de Dorset, assistés de La Rochepot, sir William Kingston, Philippe Chabot de Brion, sir Richard Jerningham, Jean de Tavannes, sir Giles Capel, Nicholas Carew, M. Montafilant et Anthony Knyvet. Le samedi 23 juin, une messe est célébrée en plein air par le cardinal Thomas Wolsey qui prêche sur les bienfaits de la paix. Le lendemain, c'est au tour de Richard Pace de prêcher avant le banquet. Au soir, François se rend à Boulogne et Henri à Calais. Ainsi s'achève cette rencontre placée sous le signe du luxe et de la démesure.

Une ville de tentes

Ce sont en effet de véritables palais de toiles qui sont construits de part et d'autre. Du côté anglais, on a conservé les dessins qui prévoient la réalisation d'une série de tentes connectées les unes aux autres par un système de galeries qui aboutissent à la constitution d'un palais de toile reprenant l'organisation des palais d'Henri VIII. Les espaces les plus grands peuvent être subdivisés au moyen de tapisseries suspendues. On trouve ainsi des chambres, des chapelles, des appartements privés et des salles de réception soit en enfilade, soit reliés les uns aux autres par des galeries. Les tissus utilisés pour les tentes sont incroyablement luxueux, de velours ou de

drap d’or. Ces dessins préparatoires sont les témoignages les plus détaillés et les plus fiables de l’esprit de ces tentes, même si l’on ne peut pas exclure, évidemment, qu’il n’y ait eu, entre le projet et la réalisation quelques modifications de détail. De la même manière, on ne sait pas exactement quel modèle a été retenu – peut-être l’ensemble étant donné l’ampleur de l’événement. L’un des dessins présente des tentes faites d’un tissu bleu foncé, décoré de fils d’or. À la base du toit, pendent des franges blanches et vertes, soit la couleur de la livrée Tudor. Un autre dessin présente une série de quatre tentes principales, rouges cette fois, reliées par de courtes galeries et flanquées chacune de deux petites tentes rondes. Elles sont ornées de décorations dorées. À la base du toit peuvent se lire les devises royales « *Deu* [Dieu] *et mon droet* [droit] » et « *Semper vivat in eterno* ». Les franges qui pendent au-dessous de cette frise sont en or. En certains endroits, les décorations présentent clairement la superposition de la rose des Tudors et de fleurs de lys. De la même manière, à l’extrémité gauche du dessin, au-dessus de l’entrée, se trouve un vase surmonté d’un étendard où flotte la rose Tudor, elle-même surmontée d’une fleur de lys. L’arrête du toit voit la succession de roses et de fleurs de lys ainsi qu’une série de *« King’s beast »* (dragons, lévriers, lions, cerfs et antilopes) qui tiennent des bannières surmontées d’une fleur de lys ou de la couronne impériale et qui représentent les armes royales, une fleur de lys, la rose des Tudors ou la herse des Beaufort. On dispose enfin d’un troisième dessin dans lequel les tentes sont cette fois-ci faites d’un tissu rayé vert et blanc, de la couleur donc de la livrée des Tudors et qui représente une large tente rectangulaire à l’extrémité gauche, qui se poursuit vers la droite par d’autres tentes rectangulaires de dimension un peu plus modeste. L’ensemble est relié par des galeries et flanqué d’un ensemble de tentes rectangulaires et rondes. Là encore, l’arête du toit est surmontée de fleurs de lys et de roses[4]. Le message est on ne peut plus clair : c’est à une confrontation pacifique que se livrent la cour d’Henri VIII et celle de François Ier. Quel bilan en faire ?

Bilan de la rencontre

La rencontre correspond bien à l'affrontement de deux princes, et même, par certains aspects, de deux jeunes coqs. De ce point de vue, l'épisode rapporté par Florange selon lequel Henri VIII aurait proposé à François Ier une lutte à mains nues au terme de laquelle le roi de France l'aurait emporté en projetant au sol son adversaire au moyen d'un « tour de Bretagne » n'est peut-être qu'une légende, mais révélatrice de l'esprit de la rencontre[5]. Laquelle est le cadre d'épisodes surprenants, ainsi celui au cours duquel François Ier, à l'aube du 17 juin, va réveiller Henri VIII, se déclare son prisonnier et l'accompagne à la messe, avant que le roi d'Angleterre ne fasse la même chose le lendemain[6]. Voilà qui est difficile à comprendre et qui souligne combien les deux souverains sont dans la représentation, dans la comédie des rapports sociaux et politiques. On a affaire à des hommes qui ont une culture et un idéal communs et qui s'efforcent de les incarner de la manière la plus parfaite possible. Mais ce sont également des souverains qui ont intégré les enjeux politiques de leur position.

On a coutume de tourner en ridicule une rencontre à la fois coûteuse et vaine puisque la conférence à peine terminée Henri VIII se rend auprès de Charles Quint à Gravelines, avant de le recevoir à Calais entre le 12 et le 14 juillet dans une relative simplicité[7]. Dans le jeu des dépenses – 400 000 livres pour chaque roi – on peut considérer que l'on a affaire à un match nul. Qu'en est-il d'un point de vue diplomatique ? La victoire d'Henri VIII n'est pas aussi éclatante qu'il y paraît, tout comme la défaite de François Ier peut être nuancée dans le contexte du nouvel équilibre des forces qui se met en place à ce moment en Europe.

L'Angleterre est dans une situation un peu marginale, géographiquement bien sûr, mais aussi parce que c'est un royaume aux dimensions relativement réduites, qui compte à peu près trois millions d'habitants contre seize millions pour la France et environ dix millions pour

la péninsule ibérique. Donc, pour compter sur la scène internationale, Henri VIII doit s'associer à l'un des deux grands. De leur côté, François Ier et Charles Quint sont dans une situation relativement équilibrée, avec des forces et des faiblesses différentes. Le Habsbourg a le prestige du titre d'empereur, l'autorité sur des territoires immenses et une puissance financière importante grâce à ses royaumes espagnols, qui lui permettent d'envisager une politique ambitieuse. Sa faiblesse réside dans la multiplicité des territoires qui sont les siens, qui complique considérablement leur administration. Il est également sorti affaibli financièrement de l'élection impériale. À l'inverse, la densité et la cohérence du royaume de France font la force de François Ier, qui ne peut toutefois que se sentir encerclé par son puissant voisin. Ce qui peut faire basculer le rapport de force, c'est l'intégration d'un troisième acteur au sein du jeu. Et c'est très clairement la carte dont dispose Henri VIII. Il suffit à son royaume d'être le chacal qui pousse à l'affrontement les deux grands prédateurs, en espérant pouvoir ensuite s'emparer des miettes du combat. En fonction des moments, le cœur anglais balance du côté français ou impérial. Lors de la rencontre du Drap d'Or, au mois de juin 1520, les Anglais, par la voix de Thomas Wolsey, tâtonnent et jouent sur les deux tableaux, avec sans doute dès le départ l'idée que l'alliance à privilégier est l'alliance impériale. La raison en est très simple : ce que les Anglais visent, c'est la conquête de morceaux de territoires du royaume de France. Henri VIII ne peut rien récupérer en revanche du côté impérial, dont les possessions sont trop loin de l'Angleterre. À cela s'ajoute le fait que les Pays-Bas – alors sous la domination de Charles Quint – sont, pour des raisons notamment économiques, les alliés traditionnels de l'Angleterre. Les relations entre les deux ont d'ailleurs fait l'objet d'un nouveau traité en 1496, connu sous le nom d'*Intercursus Magnus*.

Du côté français, en revanche, les ambitions italiennes sont contrecarrées par l'empereur. L'intérêt bien compris du royaume de France

en 1520 est donc d'essayer d'oublier la vieille querelle avec l'Angleterre pour s'efforcer d'isoler Charles Quint. C'est une évolution notable si l'on rappelle l'histoire mouvementée des relations franco-anglaises, y compris depuis la fin de la guerre de Cent Ans. Le sentiment national de part et d'autre de la Manche s'est largement construit autour de l'hostilité entre les deux peuples, ce qui rend les négociations d'autant plus complexes. Pour autant, et l'entrevue du camp du Drap d'Or en est un témoignage éclatant, l'antagonisme franco-anglais, indiscutable dans ces nombreuses manifestations, coexiste avec une profonde complicité entre les noblesses française et anglaise. Dans le sonnet 41 d'*Astrophil and Stella*, le poète sir Philip Sidney, usant d'un oxymore éloquent, parle de la France comme de la « *England's sweet ennemy* » (« la douce ennemie de l'Angleterre »). De la même manière, la relation du voyage de sir Nicholas Carew à travers la France, en 1529, rapporte l'excellent accueil qu'il reçoit durant sa traversée du royaume et la « fraternisation informelle » entre les Français et les Anglais qui caractérise ces rencontres, qui ont pourtant lieu hors de tout cadre diplomatique[8]. On a parfois même un sentiment de complicité espiègle, notamment au cours de la décennie 1530 entre les jeunes Anglais de la suite de l'ambassadeur Stephen Gardiner et les jeunes Français de la cour. À un jeune courtisan français qui se moque des Anglais qui ont été chassés de France par une femme (Jeanne d'Arc), le jeune Wingfield, celui de la bande qui parle le mieux le français, répond que tous les Français, malgré leur vaillance, n'ont pas été capables de sauver leur sorcière des flammes anglaises[9]. Dans cette histoire, Français et Anglais rivalisent d'esprit et opèrent une distanciation humoristique qui est une manière d'évoquer leur histoire partagée et de s'agacer mutuellement sur leur valeur commune : la vaillance guerrière. On a presque le sentiment que la complexité des relations franco-anglaises que l'on peut observer aujourd'hui est déjà là, tout entière, il y a cinq cents ans.

François Ier et Henri VIII parlent la même langue, dans tous les sens du terme. Pour autant, leurs intérêts divergent. Au camp du Drap d'Or, en termes de rapport de force, le plus demandeur est François Ier, alors que de son côté Henri VIII a tout intérêt à isoler le royaume de France pour essayer de tirer quelque profit de son affaiblissement. C'est dans ce contexte, loin d'être seulement amical, qu'intervient en juin 1520 la rencontre diplomatique. Il s'agit d'une entrevue traditionnelle, chevaleresque, entre deux cours, chacune cherchant à impressionner l'autre. On ne peut pas exclure que François Ier ait voulu, par la splendeur de l'organisation, amener Henri VIII à réfléchir en montrant par sa puissance qu'il était celui avec lequel il fallait s'allier. De son côté, le roi d'Angleterre en profite lui aussi pour montrer la richesse de son royaume, le raffinement de ses costumes, de ses tentes, la qualité de ses chevaliers dans les joutes.

Il démontre notamment que l'Angleterre a comblé son retard dans certains domaines. C'est le cas de la fabrication des armures royales. Cinq siècles après l'événement, n'ont été conservées que les armures pour le combat à pied. Elles sont issues de la toute récente armurerie de cour d'Henri, installée en aval de la Tamise, non loin du palais royal de Greenwich. Fondés en 1511, les ateliers royaux sont au départ composés exclusivement d'armuriers italiens et flamands. Mais à partir de 1515, une nouvelle équipe d'artisans allemands est engagée par le garde de l'armurerie, John Blewberry, sous la direction de Martin van Royne[10]. Il est très vraisemblable qu'Henri VIII a fait une commande précise car une armure ne vise pas seulement à protéger le corps de celui qui la revêt : elle est aussi le moyen de projeter l'image que son porteur veut mettre en avant. Ici, l'autorité et le pouvoir du roi d'Angleterre. Le résultat du travail des ateliers est un véritable chef-d'œuvre. L'armure, composée de près de deux cents pièces, est constituée d'un système complexe de rivets coulissants et de sangles de cuir qui permettent de protéger efficacement le corps, tout en laissant une grande liberté de mouvement. Techniquement, c'est une

prouesse, qui pour ne rien améliorer de ce qui se faisait déjà sur le continent n'en dépasse pas moins tout ce qui a été fait jusque-là en Angleterre. Cette pièce montre la capacité de l'atelier anglais à se mesurer avec les plus prestigieux ateliers continentaux.

L'échec de la rencontre

La décision politique est sans doute déjà prise avant même la rencontre : il faut se rapprocher de Charles Quint parce que c'est l'intérêt bien compris de l'Angleterre. Tout au plus la démonstration de puissance française au cours de la rencontre ne fait-elle que confirmer la pertinence d'un rapprochement anglo-impérial pour contenir ladite puissance. Cela dit, cette palinodie diplomatique franco-anglo-hispano-impériale ne doit pas être lue uniquement à l'horizon de l'été 1520. Dans l'immédiat, certes, François Ier apparaît comme le grand perdant car au moment de la rencontre il a probablement l'espoir que l'accord se fasse, alors qu'Henri VIII est déjà en discussion très sérieuse avec Charles Quint. Mais si l'on fait le bilan quelques années plus tard, après Pavie, qu'est-ce que le Tudor a retiré de son association avec Charles Quint ? À peu près rien. Par ailleurs, même si l'orientation diplomatique anglaise est sans doute fixée au moment de la rencontre, il est assez vraisemblable que François Ier et sa mère Louise de Savoie s'en doutent. L'analyse d'Henri VIII n'est pas très compliquée : il n'a rien à gagner à un rapprochement avec la France. François Ier sait bien qu'il n'a pas grand-chose à offrir à Henri VIII qui puisse faire de lui son allié, si ce n'est le paiement de pensions, ce qu'il propose sans doute au moment du camp du Drap d'Or. Pour autant, les choses ne se résument pas aux discussions politiques et diplomatiques, aussi importantes soient-elles. Le décorum et la mise en scène sont également très importants. Ce qu'il reste du camp du Drap d'Or, c'est la magnificence des cours des rois de France et d'Angleterre. Même si diplomatiquement ni l'un ni l'autre

n'obtiennent véritablement ce qu'ils veulent, ils montrent qui ils sont, le caractère exceptionnel de leur cour, leurs bonnes manières, leur richesse, leur talent de chevalier, leur capacité à bien vivre, à faire honneur à ceux qui les suivent. Il s'agit en somme de la rencontre de deux sociétés de cour, chacune cherchant à montrer qu'elle est supérieure à l'autre. Il est vrai que, dans cette perspective, l'attitude de Charles Quint qui se contente de deux rencontres relativement informelles avec Henri VIII, avant et après la rencontre franco-anglaise, est pour le moins économe. Elle peut même apparaître plus rentable. Mais il ne faut pas perdre de vue que ses objectifs et sa situation ne sont pas identiques. Il est dans une situation beaucoup plus confortable que celle de François Ier. Il est dans une logique d'affrontement avec la France, et l'intérêt d'Henri VIII est de prendre son parti, sans qu'il ait besoin de le rétribuer pour cela. La création d'un axe anglo-impérial apparaît comme une évidence dans le contexte du printemps 1520. Il suffit au roi d'Angleterre de promettre à l'empereur qu'il pourra s'emparer de quelques dépouilles du royaume de France. Sa partition est assez facile à jouer ; celle de François Ier l'est beaucoup moins. D'où la conclusion d'un traité qui garantit le versement par ce dernier d'une pension annuelle de 100 000 livres tournois à Henri VIII jusqu'au mariage du Dauphin François et de la princesse Marie – une façon d'acheter la neutralité du Tudor. Pour autant, dès lors qu'Henri VIII s'allie à Charles Quint, le paiement est remis en cause. Car dans les années qui suivent, la guerre reprend entre l'empereur et le roi de France, puis entre ce dernier et le roi d'Angleterre.

Ainsi, au lendemain du camp du Drap d'Or, la doctrine géopolitique d'Henri VIII est claire : affaiblir la France et se rapprocher de l'empereur. Mais ce qui se joue lors du camp du Drap d'Or ne relève pas seulement des relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre. C'est aussi, et peut-être surtout le spectacle de la société politique, aussi bien à l'échelle internationale qu'à l'échelle nationale. À ce second niveau, les mois qui

suivent le retour du camp du Drap d’Or aboutissent au premier procès retentissant du règne : celui du duc de Buckingham.

CHAPITRE 10

Affaires intérieures, affaires extérieures

Le procès de Buckingham – et l'exécution qui s'ensuit – sont une illustration de l'angoisse qui habite Henri VIII jusqu'à la fin de son règne d'un complot yorkiste contre sa personne et sa famille. En 1513, on l'a vu avant d'embarquer pour la France faire exécuter Edmund de la Pole, qui croupissait dans les geôles du roi depuis 1506. En 1516, il envoie un tueur pour assassiner Richard, le frère d'Edmund, alors réfugié en France[1]. Le complot échoue et Richard meurt près de dix ans plus tard en combattant aux côtés de François Ier à Pavie. Dans l'immédiat, la foudre royale s'abat donc sur l'un des plus puissants nobles du royaume, le duc de Buckingham. Les choses ont commencé avant même le camp du Drap d'Or, quelque part vers la fin de l'année 1519, ou au début de l'année suivante. Le roi écrit alors une lettre à Thomas Wolsey dans laquelle il l'invite à surveiller quelques nobles.

Mon très cher cardinal,

> Vous n'ignorez pas combien écrire m'est pénible et douloureux, c'est pourquoi j'ai confié l'essentiel de l'affaire qui est l'objet de cette lettre au porteur de cette missive, qui est un homme de

toute confiance. Il vous expliquera de vive voix ce à quoi vous devez accorder la plus grande attention. Toutefois, je n'ai pas porté à sa connaissance ce qui suit et qui doit demeurer entre vous et moi : vous devez surveiller de près le duc de Suffolk et le duc de Buckingham, lord Northumberland, lord Derby, lord Wiltshire, et tous ceux qui pourraient vous paraître suspects, afin de voir comment ils réagissent à *ces nouvelles*.

C'est tout pour l'instant, mais *sapienti pauca* [un peu de patience].

Écrit de la main même de votre maître qui vous aime.

Henri, *Rex*[2].

Nous ne savons pas à quoi correspondent les *nouvelles* dont il est question, mais cette lettre est intéressante car elle montre non seulement une méfiance généralisée d'Henri VIII à l'égard de sa noblesse, comme s'il craignait un complot universel de sa part, mais aussi la relation particulière qui unit le roi à son ministre. Intéressante de même est l'association des deux premiers noms, que tout oppose d'un point de vue nobiliaire. Suffolk est un homme qui doit tout au roi et dont le père n'était qu'un simple *gentleman*, tandis que le duc de Buckingham – et c'est là son principal défaut – est le fruit du croisement de plusieurs lignées royales. Ce sang royal explique son arrogance et son goût pour les propos provocateurs qui le poussent à évoquer la possibilité qu'il devienne roi un jour. Quant à Suffolk, sa faiblesse réside peut-être dans le fait qu'il est le beau-frère du roi et que sa femme, la sœur d'Henri VIII, lui a déjà donné trois enfants en parfaite santé, dont un fils. À défaut de devenir roi, Suffolk pourrait donc être le père d'un futur roi. C'est toutefois sur Buckingham que la foudre royale va tomber.

Né en 1478, Édouard Stafford est le second fils d'Henri Stafford, deuxième duc de Buckingham, et de sa femme Katherine Woodville. Après

la mort en 1483 de son père, qui s'était rebellé contre Richard III, Édouard, encore enfant, parvient à récupérer les biens et les titres de son père lors de l'accession d'Henri VII, tandis que sa mère épouse Jasper Tudor, oncle du nouveau roi. Il est très présent à la cour, dans les festivités royales, ainsi que dans les campagnes militaires. Jusqu'à son procès pour trahison, il ne semble pas avoir pâti particulièrement de l'hostilité du pouvoir royal. Il tombe sans doute victime de son arrogance et des propos qu'il tient contre le roi. La menace qu'il représente pour le trône vient non pas tant de son pouvoir local ou de sa richesse – malgré des revenus considérables, sa situation financière est délicate – que de l'alternative qu'il peut représenter face à la dynastie Tudor, en raison du sang royal qui coule dans ses veines. Il descend en effet de deux des fils d'Édouard III, Jean de Gand, par la famille Beaufort, et Thomas de Woodstock. Malgré cela, Henri VIII laisse l'héritier de Buckingham épouser Ursula Pole, petite-fille du duc de Clarence, ce qui apporte aux Stafford une troisième source de sang royal. L'ambition d'Édouard Stafford n'est sans doute pas autre chose que la revendication de la régence du royaume dans le cas où il survivrait à un Henri VIII mort sans héritier. Même si l'on n'a aucune preuve de conspiration de sa part, il n'est pas difficile de transformer son attitude et son pedigree en volonté de remplacer un Henri VIII sans héritier mâle. Le roi missionne donc Wolsey, d'abord pour rabaisser l'arrogance du duc de Buckingham, ensuite pour instruire le procès final qui décide de son exécution. Contrairement à ce que l'on peut lire parfois, il n'y a aucun élément indiscutable qui permette d'affirmer que Thomas Wolsey avait un compte personnel à régler avec le duc, et qu'il est le moteur de sa disgrâce. Il a sans doute agi dans cette affaire comme le porte-parole du souverain, plutôt que comme son souffleur. C'est lui déjà qui, quelques années plus tôt, à la *Star Chamber*, avait poursuivi sir William Bulmer, l'un des serviteurs du connétable. Ce dernier avait porté la livrée de Buckingham, lors de la visite d'Henri VIII dans le château du duc à Penshurst, alors qu'il était

membre de la maisonnée royale, ce qui pouvait être interprété comme le signe qu'il plaçait le connétable au-dessus du roi. Cette affaire ne révélait rien d'autre que la poursuite de la volonté d'Henri VII d'imposer la justice du roi, y compris sur les hommes les plus puissants du royaume. Buckingham n'est pas le seul à être ainsi humilié dans la *Star Chamber*. Des conseillers actifs, comme lord Bergavenny, ou le marquis de Dorset, sont également poursuivis par le cardinal, auquel le roi a confié la mission de rendre une justice impartiale à l'encontre des hommes puissants qui se croiraient au-dessus de la loi. Buckingham toutefois, à la différence des deux précédents, est politiquement peu influent. Bien qu'il fasse partie du Conseil du roi, il y siège fort rarement et l'on a seulement deux traces de sa participation à une prise de décision, dans les deux cas (en 1509 et en 1512) sur des affaires militaires. Son principal défaut est le sang royal qui coule dans ses veines et qu'il revendique.

Au début du mois de mai 1521, il est convoqué par le roi. Le duc est alors dans son château de Thornbury, dans le Gloucestershire, non loin de Bristol. Quittant ses terres, il traverse le sud-ouest de l'Angleterre et rejoint la Tamise, qu'il descend jusqu'à Londres. Peu de temps avant son arrivée, sa barge est accostée par le capitaine de la garde qui le met aux arrêts. Envoyé à la Tour de Londres, il est jugé par ses pairs à Westminster le 13 mai. En dépit de sa richesse et de son pouvoir, Buckingham ne reçoit aucun soutien lorsque son roi décide de l'abattre. C'est son gendre, le comte de Surrey qui lit – en pleurant – la condamnation à mort de son beau-père. Il n'y a pas un seul vassal du duc pour prendre sa défense contre son souverain. La chute de Buckingham révèle la faiblesse de la clientèle d'un magnat anglais. Jugé par un tribunal de pairs, il est accusé d'avoir voulu assassiner le roi et prendre sa place. Condamné, il est décapité le 17 mai 1521[3].

Tous les clients d'un Grand portent son badge en signe d'allégeance : le soleil de la maison d'York, le cygne du duc de Buckingham, le cheval des

comtes d’Arundel. Le Grand leur assure sa protection en échange de quoi, ils sont à son service. En dépit de cela, pas un ne se soulève pour aider Buckingham. De ce point de vue, le parallèle est frappant avec la disgrâce qui frappe à peu près au même moment son homologue français, Charles III, duc de Bourbon, comte de Montpensier et connétable de France, dernier des grands féodaux du royaume, à la tête d’un domaine considérable au cœur du royaume de France[4]. Sa puissance est telle que François Ier et sa mère le poussent à la trahison pour pouvoir l’abattre. Et lorsque le connétable franchit le pas, pas un seul de ses fidèles ne le suit et il est contraint de fuir seul le royaume. Car en France comme en Angleterre, les plus puissants des magnats doivent compter avec l’affirmation d’hommes nouveaux, notamment les chanceliers.

Le chancelier du roi

Pendant plusieurs années, Thomas Wolsey n’a d’autre pouvoir que celui qui lui vient de la faveur de son prince, de sa place dans la hiérarchie ecclésiastique, et donc, à l’occasion, de son siège à la Chambre des lords. En 1515, coup sur coup, deux promotions assoient sa position dans l’entourage du roi. C’est d’abord la réception de son chapeau de cardinal le 15 novembre, puis, un mois plus tard, le 21 décembre, la succession de William Warham, archevêque de Canterbury, comme chancelier. Alors commence véritablement la prééminence sans appel du ministre sur les autres conseillers. Thomas Wolsey est peut-être le seul de ses principaux ministres auquel Henri VIII témoigne quelque chose qui ressemble à de l’amitié et de la reconnaissance, comme dans cette lettre de 1518 :

> Mon très cher cardinal, je me recommande à vous de tout mon cœur, et je vous remercie pour tout le travail que vous fournissez

> et pour la grande peine que vous prenez quotidiennement à traiter de mes affaires[5].

Dans une autre lettre qui date sans doute de l'année 1520, le roi remercie Wolsey pour son travail et l'invite à prendre du repos afin qu'il puisse le servir le plus longtemps possible. En réponse à une question que lui a posée celui-ci, il lui répond : « Je vous fais toute confiance pour la décision à prendre sur ce sujet. » Une autre fois, Henri affirme à son chancelier qu'il est confiant qu'avec son aide, il « empêchera ses ennemis de lui nuire ». Il termine sa lettre en signant « de la main de votre maître qui vous aime »[6].

La légitimité institutionnelle de Wolsey lui vient de son office de chancelier, car le gouvernement dans l'Angleterre de la fin du Moyen Âge est un gouvernement par les sceaux : le Grand Sceau d'Angleterre (*Great Seal of England*) dont le chancelier a la charge ; ensuite le Sceau privé (détenu par le *Lord Privy Seal*) ; et enfin le *Signet* (détenu par le secrétaire). Jusqu'aux années 1530, le secrétaire d'État est le secrétaire personnel du roi et le gardien du *Signet*. L'ensemble du travail du gouvernement est donc contrôlé par les détenteurs des sceaux qui appliquent ces derniers pour valider les décisions. Jusqu'à Henri VIII, le chancelier trône au sommet de cette organisation. À partir de son règne on observe progressivement le remplacement du gouvernement par les sceaux par un gouvernement par un principal ministre, dont, paradoxalement, Wolsey est sans doute la première incarnation, même s'il atteint et renforce cette position de principal ministre précisément par cette maîtrise du Grand Sceau. Après lui, l'office de secrétaire et, notamment sous Cromwell, celui de *Principal Secretary of State* (principal secrétaire d'État), s'impose progressivement comme le premier office de gouvernement, le *Lord Chancellor* (lord chancelier) étant alors cantonné dans un rôle secondaire de grand officier de la Couronne. Le chancelier tire en quelque sorte les marrons du feu au profit du secrétaire.

Où se situe précisément Thomas Wolsey dans l'histoire du cancellariat en Angleterre ? Sans doute au pic d'influence de l'office. C'est indiscutablement lui qui commande aux autres conseillers. Sa domination et l'ampleur des affaires à traiter l'amènent d'ailleurs à proposer des changements dans l'organisation du Conseil. À la fin de l'année 1515, il n'existe qu'un seul Conseil qui connaît des incarnations différentes en fonction des affaires à traiter[7]. Présidé par le chancelier, il siège alors à Westminster où, d'une part, il rend la justice, et, d'autre part, il traite des questions politiques et administratives. Dans cette dernière incarnation, il correspond au futur *privy council*, mais siège dans les lieux mêmes où siégera plus tard la Chambre étoilée (*court of star chamber*). À l'occasion, le Conseil se réunit à *White Hall*, toujours dans le palais de Westminster, où il rend la justice en faveur des sujets plus modestes du roi, dans une assemblée qui prend bientôt le nom de Cour des requêtes (*court of requests*). Cette structure est difficile à maintenir pour deux raisons qui sont étroitement liées. La première, c'est que le temps consacré à la justice est autant de pris à la gestion des affaires politiques et administratives. La seconde, c'est que l'activité judiciaire ne cesse de se développer et rend le premier problème d'autant plus insoutenable. C'est ainsi que le chancelier Thomas Wolsey réorganise le Conseil en séparant de manière plus rigoureuse les affaires politiques et les affaires judiciaires. Il a ainsi initialisé une spécialisation des tâches du Conseil pour recentrer son activité sur l'action politique, spécialisation dont le résultat est l'affaiblissement du poids politique du chancelier au profit du secrétaire. Pour autant, il ne mène pas à terme cette distinction, car il est, institutionnellement, en partie coincé : soit il abandonne la présidence du Conseil de justice pour se rendre à la cour auprès du souverain et présider au Conseil politique, soit il est contraint, malgré la nécessité, de maintenir unis les deux Conseils. Si, en plus de toutes ces charges, certains lui prêtent des ambitions pontificales, il n'en reste pas moins que, de ce côté-là, le plus important est la priorité

d’Henri VIII d’être reconnu comme le fils loyal des papes successifs qui se succèdent au cours des premières années de son règne.

Defensor Fidei

Le contexte européen de ces années-là donne au roi l’occasion de fournir une preuve de sa loyauté. En 1517 en effet, un moine augustinien, Martin Luther, publie 95 thèses qui dénoncent un certain nombre d’abus de l’Église, parmi lesquels la vente d’indulgences. Dans les années qui suivent, Luther poursuit sa dénonciation de nombreuses pratiques, rejette l’autorité spirituelle du pape et énonce la théologie de la justification par la foi, délaissant les œuvres. En 1520, il publie *De Captivitate Babylonica Ecclesiae* (*La captivité babylonienne de l’Église*), ouvrage dans lequel il remet en cause l’existence des sept sacrements de l’Église, ne retenant que les trois qui sont mentionnés dans les Écritures (le baptême, l’eucharistie et la pénitence). Sur l’eucharistie, il appelle à une réforme de la cérémonie, invitant les laïcs à partager le calice, rejetant la transsubstantiation et affirmant que la messe est une communion spirituelle avec le Christ plutôt qu’un sacrifice effectué par le prêtre. Ce traité rencontre immédiatement un grand succès en Allemagne avec pas moins de sept éditions en latin et cinq en allemand la première année. Henri VIII décide de répondre en personne aux propos de Luther.

Au printemps 1521, il compose donc, avec l’aide de quelques conseillers, dont son secrétaire Thomas More, l’*Assertio septem sacramentorum*. L’ouvrage est lancé le 12 mai lors d’une grande cérémonie à la cathédrale Saint-Paul au cours de laquelle l’évêque John Fisher prononce une homélie contre Martin Luther, en même temps qu’il est procédé à un autodafé de ses œuvres. L’ouvrage est publié sous nom royal, le 11 juillet de la même année, et envoyé en trente exemplaires à Rome, à destination des cardinaux. Chaque exemplaire est signé de la main du roi,

richement relié, et orné d'une splendide enluminure sur la première page qui représente le souverain agenouillé recevant la bénédiction du pape. Sur l'exemplaire de Léon X est inscrit ce message en latin « Henri roi d'Angleterre, envoie à Léon X ce travail, comme témoignage de sa foi et de son amitié ». L'ouvrage est présenté au Saint-Père le 2 octobre 1521. En récompense, Léon X donne à Henri VIII le titre de *défenseur de la foi* qui lui permet de rejoindre le cercle très fermé du « roi catholique » d'Espagne et du « très chrétien » roi de France. L'ouvrage est alors diffusé en Europe, et envoyé notamment à une sélection de princes et de prélats. Ce ne sont pas moins de douze éditions latines et allemandes qui se succèdent en trois ans. Certaines éditions plus tardives comprennent le discours tenu par l'évêque John Clerk, ambassadeur d'Henri VIII à Rome lors de la remise du livre au pape, ainsi que la bulle pontificale nommant Henri VIII « défenseur de la foi ». Le texte, notons-le, est l'un des rares à obtenir du théologien allemand une réponse, d'ailleurs particulièrement brutale, au printemps 1522.

Au regard de la suite des événements, à savoir la rupture avec la papauté une dizaine d'années plus tard, il est surprenant de noter la fermeté de la défense de l'autorité pontificale dans le livre d'Henri VIII. Son secrétaire Thomas More l'a d'ailleurs mis en garde et invité à modérer sa défense sans réserve du pouvoir pontifical, en le prévenant qu'il n'était pas possible d'exclure *a priori* un affrontement futur entre le roi et le pape. Mais le roi réaffirme qu'il considère tenir sa couronne du pape et qu'il ne peut rien faire de trop pour l'honorer[8]. Une fois de plus, il croit ce qu'il a envie de croire. On imagine sans peine comment le livre embarrasse le roi dans la décennie 1530, alors qu'il est en train de séparer son Église de la chrétienté. Dans ce contexte, il affirme que l'ouvrage est le fruit des manigances de certains de ses évêques qui l'ont manipulé. Toutefois, il ne le désavoue jamais complètement.

On peut s'interroger sur les raisons qui ont poussé Henri VIII à réagir avec une telle vigueur et une telle clarté alors que ses contemporains

Charles Quint, François Ier et même le pape Léon X n’ont pas fait preuve de la même détermination contre Luther, au moins dans un premier temps. Il y a sans doute deux raisons principales. La première tient à la personnalité du roi, à sa volonté de s’afficher comme un souverain actif dans les choses de l’esprit et de la religion. Il considère peut-être la diffusion de la Réforme comme une opportunité pour lui de s’affirmer comme un roi intellectuel. Et, fidèle à lui-même, il se borne à orchestrer l’idée générale, à charge pour ses conseillers de s’occuper du détail de la rédaction.

La seconde raison tient peut-être à l’histoire des hérésies anglaises, qui incite Henri VIII à réagir plus fermement que les rois de France et d’Espagne. En effet, l’Angleterre a été traversée un peu plus d’un siècle plus tôt par une hérésie dont les membres sont connus sous le nom de *Lollards*. Ces derniers, reprenant les idées du théologien anglais John Wyclif, contestaient un certain nombre de pratiques considérées comme des abus de l’Église romaine, notamment les prières pour les morts, les offrandes faites aux images, la transsubstantiation, etc., autant d’éléments qui résonnent avec les positions de Martin Luther. Ce dernier revendique par ailleurs l’exemple de Jan Hus, un hérétique de Bohême dont les prédications, jusqu’à son exécution en 1415, n’étaient pas non plus sans parentés avec le mouvement lollard. Aussi Henri VIII a-t-il une motivation *anglaise* à réagir avec fermeté au mouvement luthérien. Elle peut d’ailleurs se coupler avec le désir d’imitation de l’un de ses modèles, Henri V, qui a lui-même lutté avec la plus grande vigueur contre les Lollards. Henri VIII a donc sans doute voulu briser dans l’œuf toute velléité de résurgence d’un mouvement hérétique qui survivait dans les campagnes anglaises. Pour autant, il est fort possible que la préexistence de ce mouvement hérétique en Angleterre ait facilité par la suite l’acceptation par une partie de la population des réformes à venir de la part d’Henri VIII. De la même manière, John Wyclif avait espéré que la noblesse et la monarchie anglaises seraient à l’origine de la réforme de l’Église. Mais la défaite en 1414 de

l’armée dirigée par sir John Oldcastle avait mis un terme à cette ambition. Le règne d’Henri VIII correspond donc à la fois, par la prise de parole de 1521, à la réaffirmation royale d’Henri V écrasant les Lollards et par la mise en place de la réforme henricienne de la décennie 1530, à la réalisation du rêve lollard de la réforme de l’Église sous l’égide de la monarchie.

L’épisode de 1521 n’est pas à un paradoxe près. En effet, le titre de *defensor fidei*, plaît tant à Henri VIII qu’il le rend perpétuel par un statut du Parlement de 1543, passé dix ans après le rejet de la reconnaissance de la suprématie pontificale sur l’Église d’Angleterre. Aujourd’hui encore, les monarques anglais portent ce titre de *défenseur de la foi*. Peut-être que le plus important toutefois en ce qui concerne Henri VIII est que le succès de son ouvrage dans toute l’Europe le convainc non seulement de la possibilité de s’adresser ainsi à une large communauté au sein de la chrétienté pour soutenir les positions qui lui semblent justes, mais encore le conforte dans son image de roi théologien. Cet épisode correspondrait donc à une cristallisation de sa conception de roi interventionniste sur les questions religieuses. Au-delà donc de la qualité du texte signé du roi, texte qui, pour ne pas être infamant, n’en est pas moins un peu plat, l’épisode annonce ainsi les éclats, autrement plus tonitruants, de la décennie à venir.

Derniers paradoxes apparents : d’une part la défense de la papauté et de l’Église traditionnelle est assurée par le souverain d’un peuple qui montre régulièrement un anticléricalisme assez prononcé, d’autre part, si l’Angleterre est assez rapidement touchée par les idées luthériennes, de nombreux exemples montrent la relative mansuétude des autorités et de nombreux catholiques sincères devant ce qu’ils considèrent comme l’hérésie de certains, et cela jusqu’au début de la décennie 1530.

CHAPITRE 11

Entre deux géants

En ce début de décennie 1520, après le camp du Drap d'Or et l'alliance avec Charles Quint, Henri VIII continue à chercher son chemin entre le géant Habsbourg et le géant français. Car, sans même comparer les possessions du roi d'Angleterre à celle de l'empereur qui règne sur un empire sur lequel le soleil ne se couche jamais, rappelons que l'Angleterre (y compris le pays de Galles) est trois fois plus petite que la France (90 000 km^2 contre près de 300 000) et près de cinq fois moins peuplée (16 millions d'habitants contre un peu moins de 3 millions). Dès lors, dans le contexte de la reprise des tensions entre la France et l'empire, qui culmine avec l'invasion du duché de Bouillon par les armées impériales au mois d'avril 1521, mais aussi avec l'envoi d'une armée de reconquête de la Navarre dans le sud du royaume, Henri VIII suit deux options en même temps : il envisage de s'imposer soit comme arbitre pacificateur, soit comme profiteur de l'affrontement entre les grandes puissances continentales. À Calais et à Bruges en 1521 il fait les deux à la fois, jouant l'intermédiaire bénévole, tout en s'efforçant d'obtenir de Charles les meilleures conditions pour une alliance offensive au cas où l'arbitrage échouerait[1].

C’est à Calais pour commencer que s’ouvre, au mois de juillet 1521, une grande conférence qui entend promouvoir l’idéal érasmien de paix entre les princes chrétiens. Côté impérial, on reproche à la France ses ambitions italiennes, son soutien à la Navarre en guerre avec l’Espagne, et le soutien apporté au duc de Bouillon, Robert de La Marck, dans son opposition à l’empereur à la frontière nord du royaume. Côté français, on reproche à Charles Quint de ne pas avoir prêté le serment vassalique dû à François Ier pour les provinces d’Artois et de Flandres. Entre les deux, Henri VIII et Thomas Wolsey se présentent comme des anges de la paix. Pour autant, l’Angleterre joue un jeu plus complexe puisque en même temps que Cuthbert Tunstall et Thomas More négocient avec les Français à Calais, Thomas Wolsey se rend à Bruges pour conclure un traité secret avec l’empereur, par lequel Henri VIII et Charles Quint s’engagent à attaquer de concert la France par la terre et par la mer, dès que cela sera possible. La rencontre de Bruges n’est cependant pas une rencontre cachée, comme on pourrait le croire : Wolsey entre dans la ville accompagné de plus de mille cavaliers et déploie toute sa splendeur cardinalesque. Les rencontres de Calais et Bruges ne sont donc pas une partie de poker menteur. Il s’agit simplement d’arriver à ce qui semble, du point de vue de l’Angleterre, le meilleur accord, comme en témoigne l’analyse des ordres de mission du cardinal : toutes les options sont au départ sur la table ; Henri VIII invite son chancelier, dans le cours des négociations, à choisir entre trois options : le succès d’une paix universelle entre la France et l’empire, la conclusion d’une alliance franco-anglaise, différents niveaux d’alliance entre l’Angleterre et l’empire[2].

L’année suivante, le 26 mai 1522, Charles Quint se rend en Angleterre où il est reçu dès le lendemain par Henri VIII sur le *Great Harry*, le fleuron de la flotte anglaise. Quelques jours plus tard, l’empereur et le roi d’Angleterre, vêtus de la même manière, font côte à côte leur entrée dans Londres, au milieu de mises en scène somptueuses qui mobilisent les

figures du roi Arthur et de Charlemagne, de Jason et de la Toison d'or. Le 16 juin 1522, ils signent un traité par lequel ils s'engagent à attaquer la France, notamment dans le but de rendre à l'Angleterre les territoires qu'elle y possédait au siècle précédent. Un traité secret conclu trois jours plus tard, le 19 juin, scelle l'alliance par les fiançailles de Marie Tudor et de Charles Quint. Au cours de l'été, l'armée anglaise se livre à des raids en Artois et sur la côte bretonne où la ville de Morlaix est incendiée par le comte de Surrey au mois de juillet. Un an plus tard, à l'été 1523, les préparatifs de guerre vont bon train, renforcés par la trahison du connétable de Bourbon qui, poussé à bout par François Ier et sa mère Louise de Savoie – qui veulent confisquer l'essentiel de ses fiefs dans le Massif central –, est passé au service de Charles Quint. Les informateurs d'Henri VIII lui disent (à tort) qu'une partie de la noblesse française est prête à suivre le connétable[3]. Il semble donc opportun aux négociateurs anglais et à Henri VIII de se rapprocher de Charles Quint et de mettre un terme à huit ans de paix franco-anglaise. Pour autant, ces projets de guerre rencontrent des résistances au sein du royaume. Thomas More et John Fisher, en particulier, regrettent la reprise des hostilités entre princes chrétiens. Thomas Cromwell, dans un discours au Parlement, explique que la guerre contre la France est une erreur tant que les tensions entre l'Angleterre et l'Écosse ne sont pas aplanies. Il rappelle un dicton qui dit :

> Celui qui veut que la France gagne,
> Il lui suffit de commencer par se battre avec l'Écosse[4].

Ces réticences n'empêchent pas la réunion au mois d'août 1523 de l'une des plus formidables armées d'invasion anglaise – près de 10 000 hommes – qui franchit la Manche presque dix ans jour pour jour après la première invasion de la France par Henri VIII. Cette fois-ci, ce dernier, qui a peut-être été en partie entraîné dans cette guerre par l'agenda

impérial, choisit de ne pas prendre la tête de ses soldats et nomme le duc de Suffolk à sa place. L'invasion du nord et du sud de la France par une force conjointe anglo-impériale en cet été finissant ne débouche toutefois sur rien de bien tangible en raison d'une mauvaise coordination anglo-impériale et surtout de l'absence d'un objectif commun de la part des deux armées. Après avoir essayé de s'emparer de Boulogne, l'armée anglaise descend vers le sud et arrive à un peu plus de 50 kilomètres de Paris. Elle est toutefois contrainte par l'hiver approchant de se replier vers les Flandres, sans aucun gain territorial. Une fois de plus, les ambitions militaires d'Henri VIII ne débouchent sur rien de concret.

Dans les années qui suivent cette campagne de 1523, Henri VIII promeut une politique plutôt agressive à l'encontre de la France. Au début de 1525, le désastre de Pavie qui voit la chevalerie française anéantie, l'entourage du roi de France décapité et le souverain prisonnier, représente pour le roi d'Angleterre une grande joie et un grand espoir, puis une double désillusion et une humiliation. La grande joie est renforcée par la nouvelle de la mort lors de cette bataille de Richard de la Pole, dont Henri VIII a décapité le frère douze ans plus tôt : c'est un prétendant yorkiste de moins au trône d'Angleterre – et pour une fois, il n'est pour rien dans sa mort. Il peut considérer que Dieu est de son côté. Pas seulement pour régler ses problèmes dynastiques, mais aussi pour renforcer son royaume. Il s'exclame :

> Le temps est venu pour l'empereur et pour moi-même, de décider des moyens d'obtenir pleine satisfaction du royaume de France. Nous ne devons pas perdre une seule heure[5].

Il déchante toutefois rapidement. La première désillusion est due au refus de Charles Quint, vainqueur en Italie, de partager sa victoire en

acceptant une partition de la France entre lui-même et l'Angleterre. La seconde intervient lorsqu'il s'efforce de pousser seul son avantage en France. Pour cela en effet, il est nécessaire de lancer une campagne de levée de fonds qui se solde par un échec important. L'humiliation, quant à elle, provient de la décision de l'empereur de dénoncer le projet de mariage avec la petite Marie et d'épouser dans la foulée sa cousine Isabelle, infante du Portugal. Quelques mots sur cet *Amicable Grant* (Don gracieux) aux conséquences si graves. C'est l'occasion de prendre conscience de l'ampleur des réalisations fiscales de Thomas Wolsey et de comprendre les raisons pour lesquelles sa remarquable efficacité l'a rendu si précieux à Henri VIII pendant presque quinze ans.

*L'*Amicable Grant

Dès lors que le choix est fait d'une réouverture des hostilités avec le royaume de France, le roi d'Angleterre a besoin de beaucoup d'argent, rapidement de surcroît. Mais le système fiscal du royaume n'a pas la souplesse nécessaire pour lever sans difficultés les sommes indispensables. En Angleterre, les deux principaux piliers des revenus de la Couronne sont les revenus fonciers (25 000 £ en 1515, 86 000 £ en 1542) et les revenus douaniers (38 000 livres annuelles en moyenne sur l'ensemble du règne)[6]. Viennent ensuite les impôts approuvés par le Parlement[7]. Les principaux sont le quinzième (*fifteenth*) et le dixième (*tenth*), impôts sur la propriété. Par ailleurs, l'Angleterre du XV[e] siècle est encore très attachée à l'idée que les impôts ne peuvent être levés qu'avec l'accord des représentants du royaume. Les problèmes interviennent lors des guerres dont le coût est considérable[8].

Sous Henri VIII, deux institutions essentielles gèrent les finances royales : l'Échiquier (*Exchequer*) et la Chambre de la Maison du roi (*Chamber of the Royal Household*)[9]. Thomas Wolsey développe une

fiscalité efficace qui applique les principes de la justice distributive[10]. L’idée est simple : répartir les impôts en fonction de l’évaluation des revenus de chacun. Envisagée dès le XIVe siècle, cette idée avait été abandonnée car considérée comme non réalisable. Mise en œuvre sous Henri VIII, elle est ensuite abandonnée au milieu du XVIIe siècle car critiquée en raison du grand nombre de sous-évaluations, avant d’être réintroduite à la fin du siècle suivant. Ce qui est remarquable, ce n’est pas tant l’échec sur le long terme de cette politique que la réussite au cours des premières décennies du règne d’Henri VIII de l’obtention de la collaboration des élites locales, qui permettent d’obtenir des évaluations des revenus et des fortunes relativement fiables. En ce sens, l’impulsion donnée par Wolsey crée un système fiscal très en avance sur son temps : il réussit là où ses prédécesseurs avaient échoué. En 1489, le Parlement accepte un impôt censé être calculé sur les revenus réels de sujets du roi qui devait apporter 75 000 £ à la Couronne. Il est saboté par une sous-évaluation généralisée et ne rapporte que 20 000 £[11]. En 1497 et 1504, un audacieux compromis permet de lever les impôts de manière plus équitable, mais sans en augmenter le montant global ; en termes de justice sociale, l’affaire était bonne ; en termes de finances publiques, elle n’apportait rien. Le compromis était le suivant : les commissaires royaux évaluaient les revenus des uns et des autres, et, à partir de leurs estimations, le montant global de l’impôt était réparti entre les individus à partir de la somme globale que les comtés versaient traditionnellement au titre des *fifteenth* et des *tenth*. Entre 1512 et 1515, quatre actes sont passés qui abandonnent cette référence à une somme globale à payer et développent un système élaboré pour, d’une part, évaluer les revenus des uns et des autres, et d’autre part, lever les impôts directement à partir des individus. Chaque sujet susceptible de payer des impôts doit donner sous serment une évaluation de ses revenus et de ses biens devant les commissaires envoyés par le pouvoir central. En 1513, le *Subsidy Act* prévoit que le prélèvement fiscal sera compris entre 1 s

(*shilling*) pour des revenus annuels de 2 à 9 £ et 2 £ 13 s 4 d pour des revenus supérieurs à 800 £ ; entre 2 s pour des biens estimés entre 2 et 9 £ et jusqu'à 2 £ pour des biens estimés au-delà de 40 £ ; et qu'enfin, un chevalier sera imposé à 30 s et un duc à 6 £ 13 s 4 d (d = pence)[12]. Wolsey lève ainsi, entre 1513 et sa chute, 325 000 £ en impôts votés par le Parlement auxquels s'ajoute la taxation du clergé pour un montant de 240 000 £ : c'est beaucoup plus que les 118 000 £ que rapportent sur la même période les *fifteenth* et les *tenth* ainsi que les prêts qui s'élèvent, quant à eux, à 250 000 £[13].

En 1523, le cardinal fait voter un impôt exceptionnel qui porte sur près de 90 % des feux ruraux et entre 50 et 70 % des feux urbains. Toutefois, après avoir demandé 800 000 £, sur la base de 4 s par £ sur les biens et les terres, il n'obtient que 151 215 £ au terme de négociations sur les délais de paiement[14]. Il est vrai que dans les mois qui ont précédé (1522-1523), il a déjà levé un emprunt de 204 000 £, censé être déduit des impôts à venir[15]. On imagine la réaction lorsque deux ans plus tard, il arrive avec sa proposition de lever un « don amical » (*Amicable Grant*), en reprenant le calcul qui avait fait son succès. Les laïcs dont les revenus dépassent 50 £ par an doivent payer 3 s 4 d par £, ceux dont les revenus sont compris entre 20 £ et 50 £ doivent payer 2 s 8 d par £ ; enfin, ceux dont les revenus sont inférieurs à 20 £ doivent payer 1 s par £[16]. Cet emprunt se solde par un échec lamentable car les emprunts de 1522-1523 n'ont toujours pas été remboursés, et les impôts de 1523 sont encore en train d'être levés. En de nombreux endroits, des émeutes dégénèrent. C'est ainsi que le 4 mai 1525, dans le Suffolk, à Lavenham, prospère ville drapière, près de 4 000 protestataires se déversent dans les rues de la ville et sonnent les cloches, affirmant qu'ils mourront en se battant plutôt que de payer. Un peu partout dans le sud-est, des protestations se font entendre. Les aristocrates, gentlemen et prélats chargés de lever ce « don gracieux » se font le relais des réticences à payer. Ainsi, l'archevêque de Canterbury William Warham,

en charge de la levée dans la riche région du Kent, relaie sans cesse à Wolsey les réticences à payer du clergé et des laïcs[17]. Il laisse percer sa satisfaction lorsqu'il apprend que le roi a décidé de diviser par deux la somme exigée des laïcs[18]. Tandis que les provinces se révoltent, à Londres les juristes alignent les arguments juridiques pour disqualifier la demande fiscale qui n'a pas été votée par le Parlement. Thomas Wolsey est finalement contraint de renoncer à son projet fiscal. Le prix politique et personnel de cet échec est exorbitant pour Thomas Wolsey.

Le traité d'Amiens et les tensions avec les Flandres

À la suite de cet échec, Henri VIII doit en effet faire volte-face et s'efforcer de faire la paix avec la France, tout en demandant la libération de François Ier. Il s'évertue alors à promouvoir un nouveau traité européen sur le modèle de celui de Londres de 1518. Dès le 30 août 1525, par le traité de Moore, l'Angleterre met ainsi un terme à la guerre plus ou moins larvée qui l'oppose à la France depuis 1522, et s'engage à agir pour la libération de son roi. Fait nouveau, cette décision est prise sans consulter le pape, qui s'en montre furieux. Henri VIII n'en semble pas affecté. Il est manifestement en train de changer de dimension. Les trahisons successives de ses alliés l'amènent à affirmer une politique plus autonome. En mai 1526, il accepte de se déclarer « protecteur » de la Sainte Ligue de Cognac qui réunit, contre l'empereur, la France, la papauté, Venise, Florence et Milan. En août suivant, la France et l'Angleterre conviennent, par le traité d'Hampton Court, qu'elles ne traiteront pas séparément avec l'empereur, et en avril 1527 une paix perpétuelle est négociée à Westminster entre les deux royaumes, avec un projet de mariage français entre la fille d'Henri VIII, Marie, et le duc d'Orléans, futur Henri II[19]. Le traité donne lieu à des célébrations absolument exceptionnelles, tant au niveau du décor

que des repas servis dans de la vaisselle d'or, ou encore des bals masqués où certaines femmes sont vêtues de robes d'or[20]. Dans les différents projets envisagés par le traité de Westminster, une invasion conjointe des Pays-Bas par les Anglais et les Français est évoquée, tandis que l'Angleterre finance l'armée de Lautrec en Italie, à la hauteur considérable de 47 500 £ entre les mois d'août et de novembre 1527[21]. Il faut dire que le sac de la ville de Rome une semaine plus tard, au début du mois de mai 1527, confirme les interrogations d'Henri VIII et de son chancelier sur la puissance inquiétante de l'empereur qu'il faut à tout prix freiner, et encourage un rééquilibrage des alliances. Et cela d'autant plus que les succès impériaux ayant été remportés sans aucune aide anglaise, il est peu vraisemblable que l'empereur soit disposé à favoriser les intérêts d'Henri VIII, même dans un contexte d'affaiblissement du royaume de France. Et cela encore pour une ultime raison : tandis que le roi réfléchit déjà à l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon, il est essentiel – la dispense ne pouvant venir que du pape – que ce dernier s'intègre dans un axe franco-pontifical, plutôt que franco-impérial, qui le rendrait beaucoup plus intraitable sur le sujet, Catherine étant la tante de l'empereur.

C'est ainsi que le 11 juillet 1527, à 3 heures du matin, le cardinal Thomas Wolsey, chancelier d'Angleterre, embarque à Douvres et donne l'ordre de cingler vers les côtes du royaume de France. Escorté d'un train somptueux de plus d'un millier de courtisans et de serviteurs, il entend écrire une nouvelle page de l'histoire des relations franco-anglaises. François Ier, soucieux de marquer au chancelier l'intérêt qu'il porte à l'entreprise, envoie au-devant de lui le plus proche de ses favoris, son compagnon de tous les instants, celui qui l'accompagne sans cesse dans la joie des fêtes aussi bien que dans la solitude de la maladie, le cardinal Jean de Lorraine. Ce dernier conduit donc la riche délégation française qui doit accompagner le représentant d'Henri VIII de Calais jusqu'à Amiens où doivent se tenir les discussions. S'ouvrent ainsi des négociations qui vont

définir les nouvelles relations entre Henri VIII et François Ier jusqu’en 1543. Près de quinze ans de paix – ce qui, selon les normes de la Renaissance correspond à une durée exceptionnellement longue ! Tandis qu’à Amiens un accord est conclu, qui prévoit notamment le mariage de la petite Marie avec le plus jeune fils du roi de France, une seconde rencontre à Compiègne, entre Wolsey et François Ier, prévoit la réunion de nombreux cardinaux à Avignon pour prendre le contrôle de l’Église, alors que le pape est prisonnier de l’empereur depuis le sac de Rome par les troupes impériales. De manière plus générale, François Ier et Henri VIII s’engagent à ne pas participer à un concile général tant que le pape ne sera pas libre de ses mouvements. Le désir de Charles Quint de répondre à la menace protestante dans l’empire par la convocation d’un concile général est donc bloqué.

Dans l’immédiat, l’empereur et sa tante Marguerite, régente des Pays-Bas, répondent avec la plus grande fermeté à l’agressivité franco-anglaise de l’été 1527. Les flottes et les corsaires espagnols et flamands l’emportent sur les navires anglais et français, tandis que tous les marchands anglais dans les Pays-Bas sont arrêtés sur ordre de Marguerite le 21 février 1528. Mais le plus grave est à venir. Comme trois ans plus tôt, avec la révolte contre l’*Amicable Grant*, la politique diplomatique de Thomas Wolsey bute sur le mécontentement intérieur. Vincent Pépin, un informateur de Marguerite d’Autriche, la prévient des « mutations qui sont en Angleterre », à savoir des émeutes en divers points du royaume, qui réclament la paix et le renouvellement de l’alliance avec les Pays-Bas. Le 9 mars 1528, le duc de Norfolk envoie une lettre au chancelier, dans laquelle il l’informe, sans doute avec délectation, de la colère des fabricants de draps[22]. Il précise toutefois qu’il a pris des mesures pour que les fabricants remettent leurs ouvriers au travail. On notera que, comme il le fera dix ans plus tard dans le cadre de son affrontement avec Thomas Cromwell, Norfolk semble se réjouir des troubles qu’engendre la politique du principal ministre, mais agit comme un bon serviteur du roi, solidaire de la politique mise en œuvre par

le pouvoir, et ne laisse pas pourrir la situation pour en tirer des bénéfices personnels. Est-ce par loyauté, par haine du désordre, parce qu'il est un politique timoré ou tout cela à la fois ? Quelle que soit la raison, elle est sans doute un indicateur, dès ces années-là, des limites de Norfolk comme homme politique. Qu'il n'ose pas, qu'il soit fidèle ou conservateur socialement, il ne saisit jamais les opportunités qui s'offrent à lui, se cantonnant ainsi toujours dans un rôle de second plan sauf lorsque le contexte lui offre, pour un court moment, le premier rôle.

Dans le Gloucestershire et le Wiltshire également, la tension monte à la suite d'inquiétudes pour les exportations. Si les nobles parviennent à disperser les assemblées, ils informent immédiatement le roi et son ministre qu'il faut restaurer rapidement les exportations de drap s'ils ne veulent pas que les troubles se développent[23]. Thomas Wolsey met donc en œuvre une véritable politique de propagande pour défendre son orientation diplomatique. Il y est vraiment obligé car ses ennemis relèvent la tête, notamment le duc de Norfolk qui défend une alliance avec l'empereur, et aussi car les Pays-Bas sont, pour des raisons économiques, les alliés traditionnels de l'Angleterre. Leurs relations sont régies par le traité de 1496, connu sous le nom d'*Intercursus Magnus*. Il existe tout un courant favorable à cette alliance que l'on trouve exprimé régulièrement dans les correspondances diplomatiques[24]. La campagne de communication de Wolsey pour défendre sa politique d'alliance avec la France est donc vigoureuse et passe par un discours à la *Star Chamber*, qu'il utilise véritablement comme un point de contact entre le pouvoir central (et ses grandes orientations politiques) et l'ensemble du royaume représenté par la société politique[25]. Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que l'on observe au cours de ces semaines l'existence d'une véritable opinion publique dont les dirigeants doivent tenir compte. En février 1528, Jean Du Bellay se fait l'écho de l'hostilité des Londoniens à la guerre contre les Flandres :

> Soyez sûr que peu de gens de ce pays veulent faire la guerre aux Flamands, et vous savez que, certaines fois, il faut que les maîtres suivent leur opinion[26].

Il rapporte ensuite qu'au Conseil d'Henri VIII réuni à Richmond, Wolsey, Fitzwilliam et quelques autres lui ont proposé un stratagème pour retourner l'opinion publique. Selon lui, l'envoi de blé et de vins à la population londonienne qui manque de tout pourrait retourner l'opinion publique :

> Mais [Henri VIII et Wolsey] vous prient, Sire, que, outre l'envoi de blé tant pour ici que pour Guynes […] les fassiez aussi secourir d'autres vivres et de vins en ce qu'ils en auront à faire, car d'autant plus que ce peuple est fort à émouvoir à ce premier coup à faire la guerre conjointement avec vous, plus leur faut faire de gracieuseté et bon traictement, principalement quant aux vivres[27].

Pendant ce temps-là, Marguerite se plaint de la publication de pamphlets et de sermons anti-impériaux, Wolsey communique sur les victoires françaises en Italie et Henri VIII s'agace de l'attitude de son peuple peu enclin à la guerre contre les Flamands, lesquels répandent de fausses nouvelles :

> Dès qu'il vient quelque chose de bon, ils sont bien aises qu'il soit répandu en ville pour en emplir les oreilles du peuple qui, sans point de faute, ne se peut bien échauffer contre nos ennemis […] et j'ai entendu de bon lieu que le roi est malcontent d'eux qu'ils ne se y échauffent autrement et croyez que les Espagnols,

> Flamands et aultres partisans ne s'épargnent à leur enfiler de beaux mensonges[28].

Le sac de Rome est par ailleurs dénoncé dans les églises et on demande la vente de la vaisselle pour financer la guerre qui doit être lancée pour libérer le pape prisonnier de l'empereur[29]. Mais rien n'y fait : les Anglais, notamment les Londoniens, sont hostiles à cette guerre, mauvaise pour le commerce. Le comte d'Essex intercepte ainsi une lettre qui lui apprend que les marchands de la capitale ont décidé de ne plus acheter de drap aux artisans anglais pour les pousser à la révolte et faire plier le roi[30]. La réponse de Wolsey aux nobles qui lui font part de ces diverses tensions dans le Gloucestershire et le Wiltshire va dans une double direction. D'une part, il ordonne aux fabricants de maintenir leurs ouvriers au travail. D'autre part, après avoir menacé en février les marchands de les envoyer à la Tour de Londres s'ils n'achètent plus de drap, sans résultat, il leur affirme que le roi reviendra sur leurs privilèges s'ils n'obéissent pas[31]. L'ambassadeur de France se moque un peu de la comédie que le chancelier est contraint de jouer :

> Les marchands avaient conspiré de ne venir plus à l'estrade afin que les paysans, retournants sans vendre leurs laines et draps, mutinassent le pays. Il [Wolsey] a fait incontinent savoir à quelques-uns des principaux que c'était assez, et qu'ils savaient bien où était la Tour ; ils sont venus crier miséricorde et ont promis qu'au prochain marché, qui sera mercredi, il ne demeurerait pour un écu de marchandise qu'ils achèteraient à n'importe quel prix ; mais soyez certain, Monseigneur qu'il faut qu'il joue de terribles mystères, car je pense qu'il est seul en Angleterre qui veut la guerre en Flandres[32].

Cette guerre politico-commerciale avec les Flandres apparaît aujourd'hui comme une énorme erreur de Wolsey. Pourtant, elle avait eu des précédents sous Henri VII, à trois reprises au moins, qui avaient mené Maximilien et Philippe le Beau à faire des concessions favorables à l'Angleterre. Cette fois-ci, toutefois, cet affrontement se révèle contre-productif car Wolsey n'a pas mesuré que le boom d'Anvers, en passe de devenir le premier port européen, a renforcé la puissance de l'économie flamande et l'a donc rendue moins sensible à la pression commerciale anglaise, alors qu'à l'inverse le marché du drap anglais est beaucoup plus fermement lié à un axe Londres-Anvers. Le chantage d'Henri VII qui avait consisté quelques décennies plus tôt à détourner le commerce par Calais n'est plus possible. Enfin, la croissance démographique anglaise des dernières décennies a rendu l'industrie lainière anglaise essentielle comme pourvoyeuse de revenus complémentaires dans de nombreuses zones rurales. De surcroît, la récolte de 1527 est l'une des pires du XVIe siècle, faisant exploser les coûts de la farine. On comprend mieux les conseils relayés par Du Bellay pour approvisionner l'Angleterre en blé. Ainsi, la subtile et complexe politique extérieure de Thomas Wolsey bute sur l'hostilité du ciel et les pluies torrentielles d'avril et mai 1527, puis sur l'opposition des travailleurs du textile[33].

L'Angleterre est obligée de reculer et d'ouvrir des discussions avec l'empereur au début de 1528. Pendant tout cet épisode, ce qui est peut-être le plus difficile dans la partition du cardinal chancelier, c'est qu'il doit non seulement défendre la politique qu'il juge bonne pour l'intérêt du royaume (et donc pour sa position de pouvoir), mais qu'il doit en même temps ajuster en permanence ses négociations à ce que veut le roi. Cela concerne bien sûr les grands enjeux de la diplomatie anglaise, mais aussi parfois des points de détails dont on sait qu'ils ne laissent pas de l'agacer. Ainsi, alors qu'il vient de parvenir à un accord, à la mi-juin 1528, avec les représentants de Marguerite d'Autriche et de l'empereur, mais aussi de François Ier, il

apprend qu’Henri VIII n’est pas « totalement satisfait de la trêve conclue » et veut exiger de Marguerite, régente des Pays-Bas, qu’elle rembourse les Anglais victimes de pirates espagnols sur les biens des Espagnols résidant aux Pays-Bas. Wolsey, dans une lettre à Cuthbert Tunstall et au secrétaire Brian Tuke, laisse s’exprimer sa lassitude :

> Je m’émerveille que sa Grâce le roi ne mesure pas mieux l’intérêt de cette trêve et ne comprenne pas jusqu’où elle peut aller ou ne pas aller. Car, comme vous le savez fort bien, ni la régente ni l’ambassadeur de l’empereur n’ont un quelconque pouvoir de traiter de ce qui se passe dans les ports espagnols[34].

Il demande à Brian Tuke de bien expliquer tout cela à Henri VIII, ce qu’il fait une première fois au terme de laquelle il pense avoir convaincu le roi. Toutefois, le lendemain matin, celui-ci rouvre le sujet. Brian Tuke, qui rapporte dans sa lettre souffrir terriblement de calculs rénaux (« *ex calore in renibus* »), parvient toutefois à convaincre le roi qui exprime alors sa satisfaction de la manière dont le chancelier a obtenu beaucoup des ambassadeurs de Marguerite, concluant : « Oui, par Dieu, voilà ce que c’est de négocier avec quelqu’un qui n’est pas un imbécile[35] ! » Si Wolsey domine l’entourage du roi jusqu’à la fin de la décennie 1520, il cède progressivement la place à une figure nouvelle, qui n’a que peu de points communs avec lui : Anne Boleyn.

CHAPITRE 12

Anne Boleyn

C’est l’histoire d’un poète amoureux. Sir Thomas Wyatt, homme de cour et diplomate, ayant longuement séjourné en Italie où il a découvert la poésie de la Renaissance, est amoureux. Il se souvient qu’une biche est apparue à Pétrarque un matin de printemps, avant de disparaître. Composant quelques vers sur son état d’esprit, il reprend cette image, et installe au centre de son poème la métaphore de la chasse comme une poursuite amoureuse dont il choisit, *in fine*, de se retirer, la victoire étant impossible :

> Pour qui voudrait chasser, je sais où est la biche ;
> Mais quant à moi, hélas ! je ne puis faire plus […]
> En lettres évidentes incrustées de diamants,
> Il est écrit autour de son col ravissant,
> « *Noli me tangere* » [Ne me touche pas], car je suis à César,
> Et, paraissant domptée, pour tout autre indocile[1].

Le narrateur est connu : c’est Thomas Wyatt. César est facile à identifier : c’est Henri VIII. La biche, c’est Anne Boleyn, cousine du poète. Nous sommes quelque part au début de l’année 1527. Le roi s’est lassé de

sa maîtresse précédente, Marie Boleyn, et a jeté les yeux sur sa jeune sœur, laquelle est à ce moment-là engagée dans un jeu de séduction avec son cousin. Lorsque Wyatt compose son poème, cela fait un an que le roi d'Angleterre a, selon ses propres mots, été frappé « par la flèche de l'amour ». Entre 1527 et 1528, lui qui est connu pour ne pas aimer écrire, va envoyer pas moins de 17 lettres à Anne Boleyn, prisonnier qu'il est de sa « si grande folie ». Cette année 1527, qui est celle d'un retour de la paix avec la France, constitue donc, au-delà de la situation diplomatique, un tournant dans la vie d'Henri VIII, embrasée par la passion. Et, par ricochet, dans l'histoire de l'Angleterre. Car de cette passion, somme toute classique, va naître le projet du roi d'annuler son mariage avec Catherine d'Aragon. Comment en est-on arrivé là ?

Henri VIII et l'absence d'héritier mâle

Tout simplement par le plus grand échec d'Henri VIII : après vingt ans de mariage, il n'est pas parvenu à avoir un héritier mâle. Catherine d'Aragon a été enceinte au moins à six reprises, mais elle a accouché trois fois d'enfants mort-nés et si, en 1511 et en 1513, elle a donné naissance à deux petits garçons, ces derniers sont morts peu de temps après leur naissance. Ces nombreuses morts de nouveau-nés s'expliquent peut-être par une maladie hémolytique du nourrisson qui serait issue d'une incompatibilité rarissime entre les antigènes de la reine et du roi[2]. Le couple n'a donc qu'une fille, et la reine, âgée de 42 ans à la fin de l'année 1527, n'est sans doute plus en mesure de lui apporter de nouveaux enfants.

Marie, le seul enfant du couple royal à avoir survécu à l'enfance, est née en 1516. Catherine d'Aragon l'élève comme une future reine. Elle n'a aucun problème à envisager que sa fille monte sur le trône d'Angleterre : sa propre mère, Isabelle la Catholique, a régné pendant près de trente ans sur les royaumes de Castille et de Léon. Catherine s'occupe donc avec le plus

grand soin de l’éducation de Marie. Elle la place sous la garde de la comtesse de Salisbury, d’un pedigree impeccable, même s’il est yorkiste. La comtesse est réputée pour sa culture et confie à son chapelain, Gentien Hervet, la traduction de textes pieux pour son élève. Catherine d’Aragon fait également venir en Angleterre le plus grand humaniste espagnol, Juan Luis Vives. Ce dernier, outre l’enseignement de la rhétorique à Oxford, établit à la demande de la reine un programme d’éducation pour sa fille qui comporte la lecture du Nouveau Testament soir et matin, de saint Augustin et de saint Jérôme, mais aussi de Cicéron et de Platon. Il en tire en 1524 un ouvrage intitulé *De Ratione Studii Puerilis* (*La bonne méthode pour l’instruction des enfants*). La même année, il publie *De Institutione Foeminae Christianae* (*L’instruction de la femme chrétienne*). La qualité de la formation de Marie n’est pas sans équivalent dans l’Angleterre de l’époque – Thomas More choisit également d’éduquer ses filles selon le meilleur modèle humaniste. Pour autant, il ne faut pas faire d’anachronisme : en dépit de la qualité de la formation reçue, Vives insiste bien sur le résultat à atteindre qui est de devenir une femme accomplie, mais soumise à son époux.

Les ambitions de Catherine ne sont toutefois pas partagées par son royal époux. Pour lui, la situation est préoccupante : il refuse l’idée qu’une femme lui succède. Rien ne l’interdit institutionnellement en Angleterre, certes, mais cela ne s’est jamais vu. La crainte d’Henri VIII est sans doute que, si cela se produisait, le royaume d’Angleterre ne passe sous la domination de quelque puissance continentale. Il lui suffit de penser à ce qui s’est passé lorsque son prédécesseur Henri V a épousé Catherine de France, la fille de Charles VI. Ce qu’il est prêt à accepter pour un royaume étranger ne lui semble pas envisageable pour celui d’Angleterre. Quelques années plus tard, en 1531 dans l’ouvrage *A Glasse of the Truthe* (*Miroir de la Vérité*), le dialogue fictif entre un théologien et un spécialiste de droit canon justifie les inquiétudes du roi, anticipant avec justesse en

l’occurrence sur les difficultés rencontrées quelques décennies plus tard par ses deux filles lorsqu’elles accèdent au trône d’Angleterre :

> S’il advenait à une femme [d’hériter du royaume de son père] et de régner, elle ne pourrait le faire longtemps sans un époux, qui, par la loi de Dieu, devrait être son gouverneur et sa tête, et donc, *in fine*, dirigerait le royaume.

Une telle pensée ne serait pas désavouée par Juan Luis Vives, en dépit de l’ambition du programme éducatif qu’il a élaboré pour la princesse Marie. Mais ce n’est là que la première étape du problème. Qui choisir comme époux ? Un prince étranger, au risque de faire de l’Angleterre une province du continent ? Ou, plus difficile peut-être, un aristocrate insulaire au risque qu’il ne soit pas accepté par les sujets ?

> En ce qui concerne un quelconque mariage au sein du royaume, nous pensons qu’il serait difficile de trouver une personne digne et capable pour une aussi haute entreprise ; et qu’il serait encore plus difficile d’en trouver une que l’ensemble du royaume accepterait comme souverain et gouverneur[3].

Ces lignes sont publiées alors que le roi est en train de rompre avec Rome. Mais on dispose de multiples traces de son inquiétude, bien plus anciennes. Ainsi, dans une lettre à Wolsey de juin 1518, il l’informe qu’il est « confiant dans le fait que sa femme est enceinte », mais il précise d’une manière touchante « j’écris ceci non pas comme une chose certaine, mais comme une chose que j’espère profondément[4] ». Henri VIII est habité par une insécurité chronique : tant qu’il n’a pas assuré sa succession, la solidité de son régime est contestable. Il est fort possible que la supposée trahison du duc de Buckingham n’aurait pas été traitée avec la même violence si le

roi avait disposé d'un héritier légitime. Pendant quelque temps, même s'il a toujours laissé Marie en premier sur la liste de succession au trône, il a sans doute pensé à légitimer Henri Fitzroy, le fils bâtard qu'il a eu en 1519 de sa première maîtresse connue, Élisabeth Blount[5]. Le nom qui lui est donné (Fitzroy = « fils du roi ») témoigne d'une reconnaissance symbolique dès le départ. Jusqu'en 1525, Henri lui fait donner une éducation soignée dans la maison de son parrain, Thomas Wolsey. Le positionnement de l'enfant change en 1525. Le 18 juin de cette année-là, il est élevé à la pairie puis envoyé quelque temps après à Sheriff Hutton Castle dans le Yorkshire à la tête de sa propre maison, comme lieutenant du roi dans le nord du royaume. Ce jour-là, Henri Fitzroy, qui n'est qu'un petit garçon de 6 ans, quitte la demeure de Wolsey près de Charing Cross et descend la Tamise jusqu'au palais royal de Bridewell, où l'attend son père entouré de sa cour avec, à sa droite, son principal ministre, Thomas Wolsey, tandis qu'à sa gauche se tiennent les deux seuls ducs que compte l'Angleterre : les ducs de Norfolk et de Suffolk. L'assemblée est constituée d'innombrables évêques, abbés, comtes, chevaliers et écuyers. Dans la chambre où se tient la cérémonie, le petit garçon entre, encadré par les comtes d'Arundel et d'Oxford. À cet instant, Thomas More lit le texte qui fait du bâtard d'Henri VIII un comte de Nottingham. C'est la première fois depuis le XIIe siècle qu'un roi d'Angleterre élève son fils illégitime à la pairie. À l'époque, Henri II avait fait comte de Salisbury son bâtard William Longsword. Pour autant, dans le cas d'Henri Fitzroy, la transformation n'est pas terminée. En effet, entrant à nouveau dans la pièce de cérémonie quelques instants plus tard, le nouveau comte de Nottingham porte cette fois les attributs d'un duc, encadré des ducs de Norfolk et de Suffolk. À ce moment-là, il est fait duc de Richmond et de Somerset. Pour asseoir la position de son fils, Henri VIII crée donc un précédent, avec l'attribution d'un double duché. Les terres qui lui sont attribuées viennent de la grand-mère du roi, Margaret de Beaufort, comtesse de Richmond qui en détenait une partie en tant que fille de John Beaufort,

duc de Somerset. Il est significatif que John Beaufort ait été lui-même un bâtard de Jean de Gand, fils d'Édouard III légitimé et fait comte de Somerset en 1397. Le choix du titre de duc de Richmond est encore plus significatif si l'on rappelle que c'était celui de son père Henri, avant qu'il ne devienne roi sous le nom d'Henri VII. Rapidement après ces promotions, Wolsey réactive le *Council in the North* sous la présidence nominale du nouveau duc de Richmond.

Comme à son habitude toutefois, Henri VIII n'entend pas se lier et garde plusieurs options ouvertes. Ainsi, peu de temps après le départ d'Henri Fitzroy pour le nord, Marie est envoyée vivre au château de Ludlow, dans le Shropshire, dans les marges occidentales du royaume d'Angleterre, à la frontière avec le pays de Galles. Il s'agit de montrer qu'elle est éduquée, comme les princes de Galles avant elle, en préparation de son règne à venir. Elle se voit d'ailleurs affecter un nouveau tuteur, Richard Featherstone, qui se chargera de son éducation durant près de huit ans.

Dans ce contexte, l'arrivée d'Anne dans le cœur du roi induit une troisième possibilité, entre sa fille et son fils légitimé : l'annulation du mariage avec Catherine et son remariage avec une femme plus jeune, l'espoir de l'arrivée d'un héritier mâle issu de cette nouvelle union. Il y a de nombreux précédents d'annulation de mariages. Très récemment, en France, Louis XII a obtenu la dissolution du sien avec Jeanne de France, la fille de Louis XI, afin de pouvoir épouser Anne de Bretagne le 8 janvier 1499. Si l'option est retenue par le roi d'Angleterre, elle devrait permettre un remariage en 1527, et Henri VIII pourrait potentiellement avoir un héritier mâle en 1528 ou 1529, ce qui ferait que cet enfant aurait 18 ans lorsqu'il atteindrait lui-même le milieu de la cinquantaine. Or Henri VII est mort à 52 ans, et parmi les deux grands-pères d'Henri VIII, l'un, Édouard IV, est mort à 41 ans et le second, Edmond Tudor, à 26 ans. L'option d'une nouvelle épouse plus jeune est donc, au regard de la démographie familiale

masculine, une option qu’Henri VIII examine avec attention. Anne n’est toutefois pas sa première maîtresse : âgé de 17 ans lors de son accession au trône, Henri VIII est déjà décrit comme intéressé uniquement par les femmes et la chasse. En 1510, une rumeur persistante lui prête une liaison avec lady Anne Stafford, la sœur du duc de Buckingham, alors l’épouse de George Hastings, futur comte d’Huntingdon. La liaison aurait duré jusqu’en 1513-1514, années au cours desquelles on lui prête des liaisons avec Étiennette de la Baume, Bessie Blount, Elizabeth Carew et Jane Popincourt. C’est la seconde qui lui donne un fils en 1518, le Henri Fitzroy dont nous venons de parler, seul enfant illégitime qu’on lui connaisse. C’est elle également qui, par cette naissance, le convainc qu’il n’est pas le problème dans l’absence d’héritier mâle, mais que c’est bien Catherine. À partir de 1522, et jusque vers 1525, Henri entretient une liaison avec Marie Boleyn, nièce du duc de Norfolk. Un nouvel épisode s’ouvre donc dans la vie d’Henri VIII en 1526 lorsqu’il rencontre Anne Boleyn, la sœur de Marie.

Anne Boleyn

Née vers 1500, Anne est la fille de Thomas Boleyn, comte d’Ormond en Irlande et de Wiltshire en Angleterre, et de son épouse Élisabeth, sœur de Thomas Howard, duc de Norfolk. Nièce de ce dernier et petite-fille du vainqueur de Flodden, elle est donc issue de la plus grande noblesse du royaume. Lorsqu’en 1512 Thomas Boleyn est nommé ambassadeur à la cour de Marguerite, archiduchesse de Bourgogne, il obtient que sa fille Anne devienne membre de sa maisonnée. Celle-ci arrive ainsi à Bruxelles à l’été 1513. L’idée de son père est qu’elle y apprenne le français pour pouvoir servir ensuite Catherine d’Aragon, qui le parle couramment. Son séjour à Bruxelles n’est toutefois pas très long puisqu’elle rejoint dès le mois d’août 1514 la cour de France pour entrer dans l’entourage de Marie Tudor, la sœur d’Henri VIII, laquelle doit épouser Louis XII le 9 octobre

suivant (le roi est veuf depuis le 9 janvier). Lorsque Marie, veuve à son tour (Louis XII meurt le 1er janvier 1515), rentre en Angleterre en avril 1515, Anne reste sur place et devient membre de la maison de Claude de France, femme de François Ier. Elle y séjourne sept ans. Toutefois, le refroidissement des relations franco-anglaises en 1521 se traduit par son retour au pays. La jeune femme, vive et intelligente, vient alors de passer neuf ans dans deux des plus prestigieuses cours européennes qui renvoient celle d'Angleterre à l'image provinciale qu'elle a d'elle-même. Au départ, son oncle Thomas Howard, lieutenant du roi en Irlande, souhaite l'utiliser afin de calmer les revendications de la famille de Piers Butler qui dispute à Thomas Boleyn le titre de comte d'Ormond. Il propose donc que le fils de Piers épouse la fille de Thomas. Mais sans que l'on sache pourquoi, le projet n'aboutit pas. Un autre projet, qui n'a pas plus de succès, prévoit son union avec Henri Percy, fils du comte de Northumberland. Parmi les autres courtisans qu'elle fréquente, on compte enfin le poète Thomas Wyatt, évoqué en ouverture de ce chapitre.

Anne Boleyn n'est pas d'une beauté classique mais les hommes de son entourage sont nombreux à être captifs de son charme. Dotée d'un visage tout en longueur, elle est réputée pour la beauté de son cou, l'expressivité de ses yeux et ses splendides cheveux noirs. Son charme ne réside sans doute pas dans ses traits, mais dans sa personnalité, son éducation et l'élégance de sa mise. Elle incarne le raffinement des grandes cours continentales : elle sait chanter, danser et jouer de multiples instruments de musique. La première mention que l'on ait de sa présence à la cour date du Mardi gras de l'an 1522, lorsqu'elle joue le rôle de « Persévérance » dans un spectacle. Toutefois, le coup de foudre n'intervient que quatre ans plus tard, lors des joutes du Mardi gras de 1526.

Ce qui est particulièrement original et historiquement important dans cette relation, c'est qu'Anne refuse de jouer le rôle de maîtresse royale qu'avait joué sa sœur quelques années plus tôt. Cela provoque un

embrasement de la passion royale. Et là encore, il se passe quelque chose de nouveau. Henri VIII, qui n'aime pourtant pas écrire, adresse à Anne Boleyn, en 1527 et 1528, une série de dix-sept lettres enflammées, en anglais et en français[6]. Dans l'une d'elles, il formule la demande qu'elle devienne sa maîtresse unique : « Si jamais il vous plaisait de remplir l'office de vraie et loyale maîtresse et amie et de vous donner, corps et âme, à moi qui veux être, et ai toujours été, votre très loyal serviteur, je vous promets que non seulement le nom [de maîtresse officielle] vous serait donné, mais aussi que je vous prendrai pour maîtresse unique, rejetant de mes pensées et de mon affection tous les autres à l'exception de vous-même, pour vous servir. »

Pourquoi Anne refuse-t-elle la proposition ? Connaissant la suite des événements, les historiens ont souvent répondu qu'elle désirait être épousée. Toutefois, les rois d'Angleterre – à l'exception notable d'Édouard IV – n'épousaient pas leurs sujets, il est donc peu vraisemblable que tel ait été son plan. Peut-être tout simplement ne désirait-elle pas être, comme sa sœur, la maîtresse d'un moment avant d'être répudiée.

Les échanges entre Henri VIII et Anne se poursuivent. Un livre d'heures ayant appartenu au roi témoigne de ce qu'Anne Boleyn et lui s'échangent des mots d'amour au cours des cérémonies religieuses auxquelles ils assistent : tandis qu'il écrit en français sur une page qui représente le Christ de douleurs une déclaration qui affirme que si Anne se souvient de son amour dans ses prières aussi fort qu'il l'adore il ne sera jamais oublié, « car votre suis Henry R[ex] à Jamays », Anne choisit, de manière significative, de lui répondre au-dessous d'une image de l'Annonciation représentant donc l'ange annonçant à la Vierge Marie qu'elle va avoir un fils. Sa réponse tient en deux vers :

> Vous me trouverez chaque jour
> À la fois aimante et gentille[7]

Même si le secret des cœurs reste toujours inaccessible, il existe un faisceau de faits concordants qui laisse croire, au moins de la part d’Henri, à un amour fort et sincère pour Anne Boleyn. Le premier tient à l’origine sociale de la jeune femme : même si elle est issue des meilleures familles d’Angleterre, elle n’est pas de sang princier, à la différence de la quasi-totalité des reines d’Angleterre. Le deuxième tient à son âge : âgée de dix ans de moins qu’Henri VIII (alors que Catherine d’Aragon avait presque six ans de plus), elle n’est, à 27 ans, plus si jeune. Si, pour reprendre les mots de Napoléon, Henri VIII « cherche un ventre », il serait plus avisé d’épouser une femme plus jeune. Enfin, force est de reconnaître que les deux semblent faits pour s’entendre. Ils sont l’un et l’autre cultivés, amateurs de littérature et intéressés par les choses de la religion. Ils aiment la musique, la danse et la fête.

Après près d’un an et demi de résistance de la part d’Anne Boleyn, une perspective nouvelle s’ouvre pour elle et pour le roi. En effet, si ce dernier est prêt à obtenir l’annulation de son mariage avec Catherine d’Aragon, elle accepte d’épouser le souverain, sans doute en janvier 1527. Cette perspective rejoint une autre préoccupation d’Henri VIII : celle d’avoir, enfin, un héritier mâle pour lui succéder. À partir du printemps 1527 donc, il exprime les « scrupules de conscience » qu’il éprouve au sujet de la validité de son mariage avec Catherine.

Dans la tête d’un roi

En mai 1527, il demande à Thomas Wolsey de lancer les procédures pour l’annulation de son mariage avec Catherine. Le cardinal préside alors, en compagnie de l’archevêque de Canterbury, William Warham, un tribunal ecclésiastique qui reproche au roi de s’être marié, contre la loi divine, avec la veuve de son frère. Pour pouvoir épouser Catherine en 1509, il avait en effet fallu obtenir une dispense pontificale qui avait été accordée par

Jules II. Ce qui est original dans la position que va adopter assez rapidement Henri VIII, c’est que plutôt que de chercher une faille technique, qui permettrait, *de facto*, d’annuler la dispense, il va rapidement affirmer qu’elle n’a en fait jamais été valide car Jules II n’a jamais eu le pouvoir de l’accorder, puisqu’elle est contraire au Lévitique (Lv 18, 16 et Lv 20, 21). Ainsi, plutôt que de demander une collaboration pontificale qui, par une argutie juridique, annulerait la première dispense, Henri VIII prétend en remontrer à la papauté sur l’interprétation biblique. Une position tout à fait originale : alors que c’est un grand classique de l’histoire de l’Occident chrétien que la recherche de dispenses pontificales pour permettre à un prince d’épouser la femme de son choix, le roi d’Angleterre ne se place pas sur ce terrain de la dispense ou de la contre-dispense, mais va chercher un argument biblique et va remettre en cause l’autorité pontificale.

Ce serait, à en croire l’argumentaire royal, le non-respect de la loi de Dieu qui expliquerait qu’Henri VIII n’ait pas eu jusque-là d’héritier mâle. C’est en tout cas de cette manière qu’il comprend le passage du Lévitique qui évoque les relations d’un homme marié à la veuve de son frère en affirmant qu’il n’aura pas d’enfant. Ce passage se trouve dans un manuscrit du XIIIe siècle qui est un commentaire du livre biblique. On peut distinguer dans la marge de ce manuscrit une main dessinée qui pointe ce passage[8]. Que dit exactement le Lévitique ?

> Tu ne découvriras pas la nudité de la femme de ton frère (*Turpitudinem uxoris fratris tui non revelavit*). C’est la nudité de ton frère (Lv 18, 16).
>
> Si un homme prend la femme de son frère, c’est une impureté ; il a découvert la nudité de son frère : ils seront sans enfants (Lv 20, 21).

Tout son argumentaire s’appuie sur ce passage. Et Thomas Wolsey d’affirmer : « Comme ce mariage est contraire à la loi de Dieu, la conscience du roi est gravement offensée[9]. » La sincérité vraisemblable du roi d’Angleterre ne l’empêche pas de voir le potentiel de communication politique que lui permet sa position, qu’il présente donc comme une sorte de chemin de Damas. Il était pécheur, mais la lumière de l’Écriture sainte l’a éclairé et remis dans le droit chemin.

Comme tous les convertis récents, il veut évangéliser. Une lettre intéressante à sa sœur Marguerite, veuve du roi d’Écosse, est de ce point de vue assez amusante et révèle comment les petits arrangements matrimoniaux se traitent en temps normal entre les princes et la papauté. Marguerite en est à son troisième mariage. Veuve de Jacques IV d’Écosse, décédé lors de la bataille de Flodden le 9 septembre 1513, elle épouse le 6 août 1514 Archibald Douglas, sixième comte d’Angus avec lequel elle a une fille. En mars 1527, elle obtient l’annulation de ce mariage, ce qui fait de sa fille une bâtarde mais qui lui permet d’épouser Henry Stewart, lord Methven, avec lequel elle vit déjà depuis quelque temps. Les arguments de Clément VII pour annuler le second mariage sont particulièrement spécieux puisqu’ils font état d’un engagement précédent du comte d’Angus, qui reste à démontrer, et, plus extraordinaire encore, qu’ils valident la rumeur selon laquelle Jacques IV ne serait pas mort à Flodden mais qu’il aurait survécu le temps nécessaire pour permettre à Marguerite, qui avait déjà épousé Angus, d’être bigame, ce qui revenait à rendre illégitime ce second mariage[10] ! Dans sa lettre, Henri VIII engage sa sœur à respecter le sacrement du mariage et la parole de Dieu et à ne pas faire de sa fille légitime une bâtarde. Les mêmes scrupules qui l’amènent à dénoncer l’attitude de sa sœur vis-à-vis du mariage lui semblent justifier sa propre attitude, qui, s’il va au bout de ses objectifs, reviendront à faire de la princesse Marie une bâtarde elle aussi, comme sa cousine écossaise.

On notera l'ironie qui consiste à affirmer que l'on ne peut épouser la veuve de son frère afin de pouvoir épouser la sœur de son ancienne maîtresse. Certes, la légitimité d'un mariage ne saurait être comparée à l'illégitimité d'une relation adultérine. Pour autant, les contemporains opposés à l'annulation du mariage ne manquent pas de faire le parallèle, tel Reginald Pole qui écrit : « Au moment même où tu rejetais la dispense du pape qui t'avait permis d'épouser la femme de ton frère, tu faisais tout ce qui était en ton pouvoir pour épouser la sœur de ton ancienne concubine[11]. »

Cette interprétation du Lévitique ne fait pas l'unanimité, d'autant plus qu'il évoque la « femme » d'un frère et non sa « veuve ». John Fisher publie ainsi en 1527 un traité affirmant que le mariage a toujours été légal. Henri VIII demande à Robert Wakefield, lecteur en hébreu de l'université de Cambridge, de lui répondre dans un ouvrage dont il fait lui-même la préface. Fisher rétorque en citant un passage du Deutéronome (Dt 25, 5) qui infirme l'interprétation du Lévitique dans le cas d'un veuvage : « Lorsque des frères habiteront ensemble, si l'un d'eux meurt sans laisser de fils, la femme du défunt ne se mariera pas au-dehors avec un étranger, mais son beau-frère ira vers elle, la prendra pour femme et l'épousera comme beau-frère. »

Rapidement la question se déplace sur le terrain de la consommation ou non du mariage de Catherine et d'Arthur. Henri VIII lance une grande campagne de collecte de dépositions de tous ceux qui les entouraient au moment de la nuit de noces. En effet, si le mariage a été consommé, le roi considère que la dispense pontificale n'a jamais été valide. Les témoignages sont contradictoires. Ainsi, sir Anthony Willoughby, un des serviteurs d'Arthur, déclare qu'au matin de la nuit de noces, celui-ci lui aurait demandé de lui apporter de la bière car il s'était rendu en Espagne pendant la nuit. Il aurait ensuite déclaré à tous les présents, « mes amis, il est bien agréable d'avoir une femme[12] ». À l'inverse, Catherine a toujours affirmé que son premier mariage n'avait pas été consommé et l'évêque d'Ely,

Nicholas West, soutient que la reine lui a toujours juré « qu’elle n’a pas connu Arthur charnellement[13] ».

Ce serait sans doute une erreur que de considérer la position d’Henri VIII comme de simple opportunisme. En dépit de l’image qu’il a de lui-même en tant que prince chrétien, il est aussi le fils de son temps et il est assez vraisemblable qu’il est convaincu par l’argument tiré du Lévitique. En cela, il est un prince humaniste, qui met la parole de Dieu et la vérité des textes au-dessus de tout le reste, fût-ce du successeur de saint Pierre, vicaire du Christ sur terre. Qu’il construise son argumentaire sur un passage de la Bible est révélateur de cette Renaissance qui entend retourner aux sources. Cela n’enlève rien sans doute à une part de mauvaise foi royale, mais ce serait un contresens, ou un anachronisme, de ne voir dans l’argumentaire royal *que* de la mauvaise foi. Le roi aurait sans doute gagné en efficacité s’il avait conservé les recettes traditionnelles des arrangements diplomatiques qui faisaient survivre plus d’un an un roi mort comme dans le cas de Jacques IV évoqué plus haut.

Mais il est possible que cet argumentaire biblique n’ait pris le dessus que parce que le contexte empêchait une résolution traditionnelle. Ce contexte, c’est le sac de Rome du 6 mai 1527 et des semaines qui suivent, qui met Clément VII entre les mains de Charles Quint et qui explique donc qu’il soit peu disposé à démettre Catherine, la tante de l’empereur, de son statut de reine d’Angleterre. Les relations d’Henri VIII avec la papauté ont été plutôt très bonnes jusqu’alors, mais il ne peut rien contre les armées impériales en Italie.

Il ne peut rien non plus contre la résistance de Catherine d’Aragon, à la fois convaincue de la légitimité de son mariage et consciente que si elle rompt, c’est le destin de sa fille qui en sera bouleversé. Son combat est donc celui d’une épouse et d’une mère. Et dans ce combat, la fermeté de sa position est remarquable. Elle est, au départ, confortée par le fait que le roi l’autorise à s’entourer d’une équipe pour défendre sa position. Une équipe

de grande qualité qui réunit les plus grands talents de l'humanisme de l'époque : John Fisher, Cuthbert Tunstall, William Warham, John Clerk, Juan Luis Vives et George Athequa. Face à elle, si Henri VIII aligne Richard Pace, Édouard Foxe, John Stokesley et Robert Wakefield, il échoue à rallier à sa cause un soutien de poids en la personne de Thomas More avec lequel il a un long entretien dans la galerie d'Hampton Court à l'automne 1527 et qui est manifestement peu convaincu par l'argumentaire royal[14]. En novembre un groupe d'évêques et de savants se réunissent à Hampton Court puis à York Place. Il ressort de leur travail un livre connu sous le nom de *Livre du Roi* (l'un des nombreux « *Livre du Roi* » du règne !) dont des copies sont envoyées au pape et au cardinal Campeggio. La « grande affaire » du roi est très intéressante pour notre connaissance de la personnalité du souverain.

« Il n'y a si belle tête que je ne la ferais voler »

Manifestement, au cours de ces années, les choses ne se passent pas comme le voudrait le roi. Nombreux parmi ses conseillers ne semblent pas convaincus par sa position et, peut-être plus important encore, est en train de sourdre une hostilité populaire à l'annulation de son mariage. L'ambassadeur de France écrit :

> si [Catherine d'Aragon] était remise au jugement des femmes, [le roi] perdrait bientôt la bataille car elles ne faillent a bien crier à la Reine, sortant et entrant : « Qu'elle tienne bon la bonne Catherine et qu'elle ne se soucie de rien ! » et assez de sottes parolles de même[15].

Devant l'hostilité d'une grande partie de l'opinion, Henri VIII est contraint de communiquer non seulement pour convaincre mais également pour réaffirmer son autorité, et les risques qu'il y a à s'opposer à lui. C'est ainsi qu'au mois de novembre 1528 il réunit à Bridewell nobles, officiers et conseillers pour dénoncer l'ignorance du peuple qui croit qu'il désire l'annulation de son mariage uniquement pour son propre plaisir. Si son mariage était légitime, proteste-t-il, rien ne lui serait plus agréable de le maintenir tant la reine Catherine est la femme la plus gentille, la plus humble, la plus plantureuse [*sic*] de toutes les nobles femmes et qu'il n'est possible de la comparer à personne – s'il devait l'épouser à nouveau au cas où ce mariage serait une bonne chose, il la choisirait certainement entre toutes les femmes[16]. Ce discours est prononcé un mois seulement après l'envoi de Catherine à Hampton Court et son remplacement par Anne dans ses appartements de Greenwich. Si le chroniqueur Édouard Hall, qui rapporte cette scène, est généralement favorable au roi et convaincu de surcroît que celui-ci est sincèrement bouleversé par son scrupule de conscience, le récit qu'en fait l'ambassadeur de France valide l'essentiel de la chronique, mais avec un *coda* qui mérite d'être cité :

> Dimanche il y a huit jours, le roy fit de ladite affaire grande et longue remontrance au maire de la ville et à tous ceux de son Conseil […] non seulement y avait fait venir ceux de son étroit Conseil mais la plupart des gros seigneurs du pays et autres personnages ayant en divers lieux charge de ses affaires […] leur déclarant […] le scrupule de sa conscience […]. Par quoi voulait pour mieux assurer la succession de son royaume et pourvoir au bien et repos de ses affaires, pareillement de ses bons sujets et amis, savoir et entendre au vrai ce que par droit et raison s'en pourrait et devrait juger ; laquelle raison il était délibéré d'entièrement suivre, et que, *si cependant se trouvait homme*

> *quel qu'il fut qui en tint autres termes qu'il ne faut tenir de son prince, il donnerait à connaître qu'il est maître, et je crois qu'il usa de ces termes « qu'il n'y aurait si belle tête qu'il ne la ferait voler »*[17].

Cette attitude n'exclut pas, selon l'analyse de Jean Du Bellay, ambassadeur de François Ier, des tentatives un peu plus fines. Dans sa lettre du 9 décembre 1528, après avoir dit qu'Anne Boleyn est bien logée, tout près du roi, et qu'elle est mieux traitée que la reine ne l'a été depuis longtemps, l'évêque de Bayonne explique comment il y a là une volonté royale d'apprivoiser ses sujets : « Je crois bien qu'on veut accoutumer petit à petit ce peuple à l'endurer, afin que, quand viendra à donner les grands coups, il ne le trouve si étrange. Toutefois, il demeure toujours endurci et je crois bien qu'il ferait plus qu'il ne fait si plus il avait de puissance […]. Quant aux nobles, le roi leur a si vivement fait entendre sa fantaisie qu'ils parlent plus sobrement qu'ils n'ont faict[18]. »

Dans son discours de novembre 1528, Henri VIII entend à la fois affirmer son autorité, quitte à se faire menaçant, et en appeler à l'intérêt du royaume en rappelant l'épisode de la guerre des Deux-Roses et donc la guerre civile qui pouvait être provoquée par une succession problématique. Il aurait conclu son discours en disant que « tout ce qu'il aurait pu faire de valable durant son règne ne mériterait pas que l'on s'en souvienne s'il laissait son peuple dans les troubles au jour de sa mort ». Il est quasiment certain qu'il est au moins en partie convaincu par ce discours. Aussi toute personne qui s'opposerait à sa volonté ne serait pas un simple obstacle à son autorité mais à ce qu'il considère comme à la fois le bien-être de son royaume et la volonté de Dieu. Cela explique notamment que le roi semble avoir été un peu perdu en cette fin d'année 1528, se demandant quelle solution lui permettrait de se sortir de cette affaire, et donc de sortir d'affaire le royaume. Il semble avoir alors été frappé de fébrilité, à tel point

que les instructions adressées aux ambassadeurs partant pour Rome sont particulièrement complexes et les invitent à sonder le pape et son entourage autour de l'idée d'une éventuelle bigamie du roi avec approbation pontificale[19] ! À court terme, la « grande affaire » du roi va surtout provoquer la chute du chancelier, Thomas Wolsey.

CHAPITRE 13

La fin du premier règne

Rome, 1er avril 1528. Stephen Gardiner, secrétaire de Thomas Wolsey, est auprès du pape. Sa mission : obtenir de la cour pontificale que la « grande affaire » du roi soit jugée en Angleterre par Wolsey et un autre légat et que la décision de la cour légatine soit validée par avance. Plan B : s'il échoue, il doit essayer d'obtenir l'autorisation d'un jugement en Angleterre par Wolsey et ses collègues anglais, qui devra être ratifiée par la suite par le pape. Les négociations sont très techniques, raison pour laquelle, parce qu'il est le meilleur juriste de sa génération, il a été choisi et envoyé en Italie. Les discussions, très rudes, s'étalent sur plusieurs jours, autour du dimanche des Rameaux. À chaque fois, elles durent des heures et s'achèvent tard dans la nuit, sans qu'un point d'accord n'ait été trouvé. À chaque reprise des discussions, les Anglais découvrent que ce qui a été négocié précédemment a été altéré par les services de la papauté. Le mercredi saint, enfin, Gardiner et ses assistants tombent d'accord avec Simonetta, le doyen de la rote, à deux mots près. Mais celui-ci ne veut pas trancher sans l'avis des cardinaux. Le pape l'envoie donc avec le protonotaire Gambara faire la tournée des palais cardinalices, pour recueillir l'avis des différents prélats. Ces derniers répondent qu'ils sont en train de dîner et qu'ils regarderont dans leur livre le lendemain. Alors commence

« une nouvelle tragédie » : Gardiner proteste que les envoyés d'Henri VIII sont méprisés et mal traités, que les cardinaux sont ignorants et suspicieux, qui pensent « trouver un scorpion sous chaque mot », et que la papauté a été duplice en persuadant le roi d'Angleterre d'envoyer des ambassadeurs qu'elle s'efforce en fait de tromper par de longs discours et de fixer par un leurre « comme les chasseurs attirent les faucons sur leur poing ». Gambara répond qu'il a parfaitement respecté la commission qui lui a été confiée. Gardiner se tourne alors vers le pape et le taxe d'ingratitude. Ce dernier ne dit rien, soupire, et s'essuie les yeux[1]. La « grande affaire » du roi, pilotée par Wolsey et négociée par ses hommes, est bien compliquée à faire avancer.

Entre les mains du chancelier

Pour défendre leurs intérêts, Anne et Henri ont donc confié leur destin au savoir-faire du chancelier. Les lettres qu'elle lui adresse montrent que celle-ci fait toute confiance au cardinal. Dans une missive de 1528, elle lui adresse ses remerciements pour la peine qu'il prend à traiter ce dossier et l'assure de récompenses à venir, une fois l'affaire gagnée[2]. Tant qu'il s'agit de diplomatie, Wolsey est l'homme de la situation. Gardiner obtient d'ailleurs finalement de Clément VII l'établissement d'une commission dirigée par deux légats pour étudier le cas. Lorenzo Campeggio est l'un des deux légats ; Wolsey est le second. Toutefois, la situation de Clément VII est inconfortable. En effet, il doit tenir compte de la présence en Italie des armées de Charles Quint, neveu de Catherine et hostile à toute annulation. La position de la papauté est assez claire : comme, juridiquement, la position d'Henri VIII n'est pas très solide, le plus simple est de gagner du temps, en attendant qu'il se lasse d'Anne Boleyn. Les instructions de Campeggio sont donc de retarder toute prise de décision. Il faut d'ailleurs plusieurs mois avant que le légat n'arrive en Angleterre. On dispose à ce

sujet d'une lettre originale d'août 1528, dans laquelle Anne Boleyn demande à Thomas Wolsey des nouvelles du voyage de Campeggio. Ce qui est tout à fait exceptionnel dans cette lettre, c'est qu'elle est non seulement écrite de la main d'Anne mais aussi de celle d'Henri VIII, révélant une forme de complicité détendue et affectueuse entre le roi et sa maîtresse, assez unique dans l'Europe de la Renaissance. En effet, prenant la plume, Henri VIII écrit : « L'auteur de cette lettre [Anne Boleyn] ne me laissera pas en paix tant que je n'aurai pas moi-même écrit un petit mot de lettre ; j'espère, même s'il sera court, qu'il vous sera agréable[3]. »

Campeggio finit par arriver en Angleterre le 28 septembre 1528. Il est alors stupéfait de la détermination du roi et semble d'entrée de jeu comprendre que ce dernier ne bougera pas d'un pouce : « Je suis convaincu qu'un ange descendant du ciel ne le ferait pas changer d'avis[4]. » Il fait traîner les choses en jouant sur sa mauvaise santé pour retarder l'affaire, tout en continuant à échanger avec le pape et l'empereur, et en essayant d'obtenir de Catherine qu'elle accepte de prendre le voile, ce qu'elle refuse avec détermination. La cour des légats ne s'ouvre donc que quelques mois plus tard au couvent des Jacobins, connu sous le nom de Blackfriars, le 31 mai 1529. Une lettre royale aux cardinaux (*Epistola Regis ad Cardinales*) est présentée au nom d'Henri et en introduction de l'argumentaire centré sur le Lévitique, qui défend l'annulation du mariage. Le roi supervise les travaux des trois hommes qui assemblent les documents de ce traité (John Stokesley, Édouard Foxe et Nicholas de Burgo). Le 18 juin, la reine Catherine, appelée par la cour, ne prend même pas la peine de considérer les juges, traverse la salle en direction du roi aux pieds duquel elle s'agenouille et tient ce discours :

> *Sir* […] Je vous supplie au nom de tout l'amour qu'il y a eu entre nous et au nom de l'amour de Dieu, de m'accorder la justice et le respect du droit ; ayez pour moi un peu de pitié et de

compassion, car je ne suis qu'une pauvre femme et une étrangère, née hors de votre royaume. Je n'ai ici aucun ami fiable et encore moins de conseillers impartiaux. Je me prosterne à vos pieds comme à ceux de la tête de la justice de ce royaume. Hélas, *Sir*, en quoi vous ai-je offensé ? […] Je prends Dieu et le monde entier à témoin que j'ai été pour vous une vraie, humble et obéissante épouse ; toujours soumise à votre volonté et plaisir ; que je n'ai jamais fait ou dit quelque chose contre votre volonté, étant toujours satisfaite et contente de toute chose qui pouvait vous plaire ou vous amuser […]. J'ai aimé tous ceux que vous aimiez, uniquement parce que vous les aimiez […]. Ces vingt dernières années, j'ai été votre femme véritable (et même plus) et par moi, vous avez eu divers enfants, bien qu'il ait plu à Dieu de les rappeler à lui, ce dont je ne suis pas responsable.

Et lorsque vous m'avez prise pour la première fois (j'en prends Dieu à témoin), j'étais vierge et je n'avais jamais été touchée par un homme. Quant à savoir si cela est la vérité, j'en laisse juge votre conscience. S'il n'y a, ne serait-ce qu'une seule raison, que vous pouvez alléguer juridiquement contre moi, qui ait trait à un comportement malhonnête ou à un quelconque autre obstacle, qui justifierait mon bannissement et mon éloignement de vous, je serais bienheureuse de partir à ma grande honte et à mon grand déshonneur. Mais si jamais il n'y en a pas, alors je dois humblement vous supplier de me conserver en mon état et de recevoir la justice de vos mains princières. Le roi votre père jouissait au temps de son règne d'une telle estime à travers le monde en raison de sa sagesse qu'il était considéré et appelé parmi les hommes « le second Salomon » ; et mon père Ferdinand, roi d'Espagne, était considéré comme l'un des princes les plus intelligents qui aient jamais régné sur l'Espagne

> depuis des années – ces deux rois étaient tous les deux de sages et excellents rois [...]. Il n'y a pas de doute qu'ils réunirent autour d'eux autant de sages conseillers qu'il était à attendre. De la même manière, à ce qu'il me semble, il y avait à cette époque autant d'hommes savants et de bon jugement qu'il y en a de nos jours dans les deux royaumes, qui considérèrent alors le mariage entre vous et moi bon et légitime[5].

Puis elle se lève et part, sans tenir compte des appels de la cour à rester. Sa dignité impressionne, y compris le roi. La reine se place clairement, elle aussi, du côté de la justice et de la loi. Elle affirme avec force qu'elle ne serait pas jugée de manière honnête dans ce contexte. Elle en appelle donc à un jugement en cour de Rome, tout en réaffirmant que son union avec Henri est valide et qu'elle a été sa femme légitime durant près de vingt ans, car la dispense pontificale de 1503 a levé tous les empêchements éventuels à son union. Elle n'est pas la seule à penser cela et, parmi ses soutiens, John Fisher se distingue, qui se dit disposé à mourir pour cette cause, comme Jean-Baptiste. Si l'on se rappelle que ce dernier est mort pour avoir critiqué le mariage d'Hérode Antipas, tétrarque de Galilée, à Hérodias, épouse de son demi-frère Hérode Boëthos, on comprend que Fisher identifie Henri VIII à Hérode[6]. *In fine*, l'insolent périra en effet comme saint Jean-Baptiste, et pour les mêmes raisons.

Le 21 juin a lieu une confrontation entre les deux époux au cours de laquelle le souverain évoque ses scrupules sur la validité du mariage. À quoi la reine répond qu'il « était temps à cette heure de le dire et qu'elle s'ébahissait que depuis longtemps il l'avait gardée sans rien en déclarer ». Le roi est décontenancé. Il bafouille en expliquant qu'il s'est tu en raison de « la grande amour qu'il lui portait et porte encore à présent[7] ». Une lettre du 23 juin 1529 à ses ambassadeurs à Rome William Benet, sir Gregory Casale et Peter Vannes révèle combien il est furieux de l'attitude de Catherine à la

cour de Blackfriars, et comment en même temps il ne croit pas qu'un jugement favorable puisse lui être rendu dans une Rome contrôlée par les impériaux. Mais il réaffirme sa foi dans une décision pontificale qui ne peut être qu'amicale et paternelle en faveur d'un prince modèle comme lui, « défenseur de la foi »[8].

Parmi les documents qui sont produits à la cour des légats, figure l'enregistrement du « scrupule de conscience » d'Henri VIII. Signé de l'archevêque William Warham et des évêques Cuthbert Tunstall, Nicholas West, Henry Standish, John Fisher, John Clerk, John Voysey, John Kite et John Longland, ce texte affirme que ces prélats ont été consultés par le roi qui a exprimé des doutes sur la validité de son mariage. Ils auraient alors tous reconnu la légitimité des inquiétudes du roi et de la demande d'un jugement pontifical sur cette question. Un scandale éclate toutefois, lorsque John Fisher déclare que son sceau et sa signature sont des faux, ce que le roi balaie d'un revers de main en disant qu'il n'est qu'un homme et qu'il ne va donc pas s'arrêter pour si peu[9]. Les débats se poursuivent au cours du mois de juillet, mais tournent en rond et, sans que rien n'ait été décidé, Campeggio ajourne la cour le 31 juillet, jusqu'au 1er octobre. Le pape décide alors de transférer la cause à Rome.

La dégradation des rapports entre la papauté et le roi d'Angleterre amène ce dernier à demander à ses ambassadeurs à Rome de chercher dans les rayons de la Bibliothèque vaticane toutes les données qui pourraient servir sa cause. William Benet, archidiacre du Dorset et docteur en droit canon, est chargé de chercher des confirmations de l'autorité impériale d'Henri VIII, de déterminer si cette autorité le laisse sujet du pape dans d'autres secteurs que les questions d'hérésie et si le jugement par le souverain pontife d'annulation de mariage est une nouveauté[10]. Ces recherches n'aboutissent pas à des résultats probants et les ambassadeurs ne parviennent pas à persuader le pape, la *rota* et le consistoire que l'affaire doit être jugée en Angleterre et non pas à Rome[11]. De toute manière,

l’orientation des recherches du roi a déjà grandement changé à cette époque : s’il poursuit la tentative de solution juridique de sa « grande affaire », il n’en a pas moins compris que Thomas Wolsey a échoué et qu’il faut explorer de nouvelles pistes avec des hommes nouveaux.

Au lendemain du *fiasco* du procès de Blackfriars, le roi et ses conseillers font un voyage dans le nord et l’ouest de Londres et s’arrêtent à Waltham. À cette occasion, Édouard Foxe et Stephen Gardiner (qui vient d’être nommé principal secrétaire du roi) sont logés dans la même maison que leur ancien condisciple à Cambridge, Thomas Cranmer, lequel a fui l’épidémie de peste qui sévit alors à l’université. Le 2 août 1529, Foxe et Gardiner confient à ce dernier qu’ils se trouvent dans une impasse. Cranmer leur fait observer que le droit canon ne les mènera nulle part car le problème à traiter est théologique. Selon lui, il leur faut donc demander l’avis de théologiens et il leur suggère de faire appel à l’opinion des universités européennes[12]. Le décor de la décennie à venir se précise : Cambridge vient de placer dans l’entourage royal, par l’intermédiaire de Gardiner et de Foxe, un troisième acteur qui exercera une influence essentielle dans les vingt ans qui vont suivre : Thomas Cranmer[13]. Dans l’immédiat, convaincu, le roi ordonne de suivre cette voie. John Stokesley, Thomas Cranmer, Édouard Foxe, Stephen Gardiner et de nombreux autres clercs vont ainsi faire la tournée des universités anglaises et européennes pour obtenir un avis favorable à la position royale sur le divorce.

La chute de Thomas Wolsey

Le puissant Wolsey pâtit plus que jamais du système politique qu’il a concouru à renforcer et dans lequel il se retrouve isolé géographiquement de la source du pouvoir, alors même que ses ennemis, qui sont en train de se rassembler – Norfolk, Suffolk et Rochford (le père d’Anne Boleyn) – passent leur temps à la cour dans l’entourage immédiat du souverain[14]. On

observe alors un déplacement dans la domination du Conseil. Alors même que Wolsey est toujours aux commandes, le roi consulte les trois hommes sur les affaires politiques. Dans un premier temps, il leur montre les lettres du chancelier. Dans un second temps, il discute directement des affaires publiques avec eux, sans même le mentionner[15]. En mars 1529, la correspondance européenne d'Henri VIII leur est montrée[16]. À partir de ce moment, les lords quittent l'entourage de Wolsey, ne siègent plus à la *Star Chamber* et se précipitent à la cour auprès du roi. La faiblesse d'origine de Wolsey est devenue mortelle. Quelques années plus tard, Cromwell ne commettra pas la même erreur et laissera de côté la fonction chronophage de chancelier, pour la fonction chimiquement plus pure de secrétaire.

L'échec de Blackfriars permet aux ennemis du chancelier de redresser la tête : ils disposent enfin d'un angle d'attaque qui leur permet de l'abattre. Claude Dodieu, futur évêque de Rennes, qui accompagne Gabriel de Gramont en mission en Angleterre en 1527, rapporte que Wolsey lui a confié que nombreux sont ceux qui, au Conseil, voudraient rompre avec la France, parmi lesquels le duc de Norfolk avec lequel le chancelier a eu un affrontement au Conseil, devant le roi[17]. Il est parfaitement possible que Wolsey invente cet affrontement pour faire pression sur les ambassadeurs français en leur disant que tous les conseillers d'Henri VIII ne sont pas aussi conciliants que lui. Quoi qu'il en soit, l'opposition de Norfolk est vraisemblable pour souligner l'échec de la ligne défendue par Wolsey en 1524-1525. Toutefois, l'histoire repasse le plat en 1529 dans ce contexte difficile que nous venons d'évoquer. À ce moment-là, les ennemis de Wolsey, sentant un début de faiblesse, lâchent les chiens tous ensemble et provoquent sa chute. Celle-ci est sans doute accélérée par le passage d'Anne Boleyn dans le camp des adversaires du chancelier. Pendant des mois, elle lui a fait confiance, mais le temps passant elle en vient à se convaincre qu'il n'est qu'à moitié décidé à défendre sa cause. Elle rejoint

alors le camp des adversaires du chancelier. Ce dernier la qualifie alors de « corbeau de nuit », toujours prêt à coasser dans l'oreille du roi[18].

La situation est dès lors particulièrement compliquée pour Thomas Wolsey, d'autant plus qu'en août 1529 un traité est signé à Cambrai entre le pape et l'empereur. Le roi s'éloigne progressivement du chancelier, jusqu'au mois d'octobre 1529 où il le disgracie. La dernière rencontre entre les deux hommes intervient à Grafton, dans le Northamptonshire, le 19 septembre. Le chancelier est reçu courtoisement, mais froidement, par Henri VIII qui refuse de lui accorder une chambre. C'est donc à la lumière des torches que le vieil homme doit repartir en pleine nuit[19]. Trois semaines plus tard, le 11 octobre, il doit rendre le Grand Sceau. Ce sont les ducs de Norfolk et de Suffolk qui le lui demandent, une démarche symboliquement forte qui confie aux deux plus grands nobles du royaume la mise au pas d'un homme nouveau, devenu tout-puissant. Il est ensuite mis en accusation devant la cour du Banc du roi (le *King's Bench*), inculpé le 28 octobre 1529 pour *praemunire*[20].

Il est condamné à la prison à vie et tous ses biens sont confisqués. Le roi, satisfait que son chancelier se soumette ainsi, lui envoie un anneau surmonté d'un rubis, accompagné d'un message qui lui affirme qu'il « n'est pas en colère contre lui au fond de son cœur », et bloque les accusations de trahison portées à son encontre au Parlement, l'autorisant à se retirer dans sa province d'York. On a conservé de cette période de nombreuses lettres écrites à l'un de ses principaux bras droits, Thomas Cromwell, qui agit comme son intermédiaire entre la cour et lui. Ses lettres révèlent la détresse de l'ancien chancelier qui demande à son serviteur de l'aider dans cette situation difficile[21]. Par ailleurs, Wolsey, croyant pouvoir revenir en grâce, entreprend des négociations secrètes avec la papauté, la France et Charles Quint. Lorsque ses messages sont interceptés, il est convoqué à Londres et meurt de dysenterie sur le trajet le 29 novembre 1530.

La chute de Thomas Wolsey est riche d’enseignements sur son maître Henri VIII et sur la manière dont il entend procéder à présent. Elle peut également être considérée comme la première étape de la rupture avec Rome. Au moment même où, en octobre 1529, il attaque le pape en attaquant son légat, Henri VIII a une conversation avec l’ambassadeur impérial. Dans une déclaration très politique, il regrette à haute voix la luxure et l’immoralité des papes et des prélats. Il formule le vœu que ces derniers retournent à la pureté des Écritures et des premiers temps de l’Église. Et il va même plus loin en disant que Luther a eu raison de critiquer la papauté, même s’il a eu tort d’enchaîner ensuite sur la remise en cause de certains des sacrements. Il y a déjà en germes, dans cette déclaration, les tentatives de rapprochements, une dizaine d’années plus tard, avec la ligue de Smalkalde qui réunit les princes protestants allemands. Dans l’immédiat, cette disgrâce se traduit par un changement d’équipe dont la figure la plus célèbre est sans doute le successeur de Thomas Wolsey à la chancellerie, Thomas More, dont la réputation d’humaniste, de piété et d’intégrité indique qu’Henri VIII souhaite mettre en avant la dimension de croisade morale de son projet. Pendant ce temps, Anne Boleyn n’est pas inactive et son action est l’occasion de dire quelques mots sur sa sensibilité religieuse.

Le rôle d’Anne Boleyn dans les procédures

Si Henri VIII est profondément religieux, Anne Boleyn l’est tout autant, mais d’une manière différente, qui s’explique par son long passage à la cour de France. Durant les sept années où elle séjourne auprès de la reine Claude, l’épouse de François Ier, Anne est très influencée par le courant évangélique de la cour de France. L’évangélisme est un courant réformateur de l’Église qui n’envisage pas de rupture avec la papauté, mais qui insiste sur l’importance de la lecture de la Bible et sur l’expérience religieuse

personnelle. Ce courant marginalise l’institution ecclésiastique, la liturgie et l’autorité pontificale. Une fois arrivée à la cour d’Angleterre, Anne Boleyn conserve des liens avec les évangéliques français. Sa bibliothèque compte une quarantaine de livres évangéliques en français ou publiés par des imprimeurs français. Elle possède par exemple une version révisée de la traduction française de la Bible par Lefèvre d’Étaples, reliée par le relieur d’Henri VIII et contenant sur sa couverture un « H » et un « A » encadrant la Rose Tudor. Elle est même à l’origine de la production, entre septembre 1532 et avril 1533, d’un texte intitulé *The Pistellis and Gospelles for the LII Sondayes in the Yere*. Il s’agit d’un manuscrit qui reproduit la traduction française de Lefèvre d’Étaples des Épîtres et des Évangiles, avec une traduction anglaise des commentaires du théologien (traduction qui est le fait de George, lord Rochford, le propre frère d’Anne). Anne, convaincue de la supériorité des textes sacrés sur la tradition de l’Église, est une fervente partisane de la diffusion de la Bible en anglais. C’est peut-être elle qui est à l’origine de l’autorisation de l’impression de la Bible de Coverdale par un imprimeur de Southwark, et qui a encouragé la mention dans le projet d’injonction au clergé de 1536 de la clause requérant la présence d’une Bible en latin et d’une autre en anglais dans chaque église. Très vraisemblablement, elle encourage Henri à promouvoir les réformateurs au sein de l’Église d’Angleterre et à diffuser la Bible traduite en anglais. Anne Boleyn tout comme son époux Henri VIII sont, dans leur rapport à la Bible, les produits de la Renaissance et du triomphe de l’humanisme.

Dans l’immédiat, à partir du moment où le pape montre sa réticence à accorder l’annulation de la dispense de 1509 qui a permis à Henri VIII d’épouser Catherine d’Aragon, Anne se fait la championne de stratégies alternatives pour obtenir l’annulation du mariage. Elle le fait d’autant plus volontiers que les nobles qui ont remplacé le cardinal Wolsey à la tête du royaume ne se révèlent pas plus efficaces que ce dernier dans l’avancée du dossier. C’est Anne qui aurait fait lire à Henri VIII le livre de William

Tyndale, publié en octobre 1528, *The Obedience of a Christian Man and How Christian Rulers Ought to Govern*, dont elle souligne avec son ongle les passages les plus importants. William Tyndale est un important théologien anglais, célèbre pour sa traduction en anglais du Nouveau Testament, avec des prologues luthériens qui, depuis 1526, pénètre illégalement en Angleterre.

Dans *The Obedience of a Christian*, William Tyndale affirme que la volonté de Dieu est que soit observée dans chaque royaume la règle suivante « un roi, une loi », ce à quoi Henri VIII se serait exclamé « ce livre est fait pour moi et chaque roi devrait le lire ! ». Le livre a tout pour plaire à Henri VIII. William Tyndale, en s'appuyant sur la pensée de Luther, affirme en effet que les rois et les princes doivent être obéis parce que Dieu a choisi de gouverner le monde à travers eux, et que leur résister revient à résister à Dieu. Selon lui, tous les hommes sans exception doivent obéir au glaive temporel. Cette remise en cause de l'idée selon laquelle le pape, les prélats ou le clergé posséderaient un pouvoir séparé est contraire aux Écritures. On comprend l'intérêt du livre qui offre soudain à Henri VIII une solution nouvelle pour résoudre le problème de l'annulation de son mariage avec Catherine. Si l'on pousse jusqu'au bout la pensée de Tyndale, une solution simple se profile : il suffit de remettre en cause l'autorité du pape en Angleterre et de pousser en avant le pouvoir du roi. C'est ce que fait Henri VIII. Les digues de son pouvoir se fissurent alors. La tyrannie apparaît à l'horizon.

III

TYRAN

Depuis que le royaume d'Angleterre est un royaume, personne n'a jamais entendu parler d'un plus grand voleur et pilleur du bien public que celui qui est à présent notre roi. Et, nous les prêtres, ne sommes pas les seuls à être oppressés et volés par ses mauvaises actions […]. Les laïcs sont aussi ses victimes, les nobles aussi bien que les hommes du commun, sans différence aucune […]. Je supplie Dieu que sa mort soit aussi terrible que celle du méchant Jean [sans Terre], jadis roi de ce royaume. *On devrait d'ailleurs l'appeler grand tyran plutôt que roi, et souhaiter que sa mort ressemble à celle de ce tueur d'homme qu'était Richard [III] jadis usurpateur de ce royaume impérial d'Angleterre*. Et si vous regardez attentivement sa vie, vous la trouverez plus ignoble et puante que celle d'une truie […] car il s'abandonne entièrement à ses plaisirs sales de la chair et autres voluptés.

Déposition de John Hale,
prêtre d'Isleworth (Middlesex),
avril 1535[1].

CHAPITRE 14

La suprématie royale, une tragédie classique en cinq actes

Un matin de juillet 1531, à l'aube, Henri VIII quitte Windsor avec Anne Boleyn pour aller chasser, sans dire au revoir à son épouse Catherine. Il ne devait jamais la revoir vivante. De retour de la chasse, sa première démarche est de s'assurer qu'elle a bien quitté les lieux et qu'elle s'est retirée dans le palais de More, une vieille bâtisse qui appartenait encore récemment à Thomas Wolsey. La séparation des époux est dès lors officielle, au grand mécontentement de la population[1]. Mais cela n'empêche pas Henri VIII d'anticiper la suite des événements telle qu'il la conçoit, à savoir son mariage avec Anne Boleyn et l'arrivée d'un héritier mâle. Ayant été élevé au palais d'Eltham, gigantesque nursery royale tout près du palais de Greenwich, il entend traiter aussi bien son fils à venir. Il achète donc à Westminster pour plus de 1 000 £ de terres et maisons qui lui permettent de bâtir le palais de Saint-James entouré d'un immense parc dans l'environnement immédiat de Whitehall, sa nouvelle résidence royale à Londres[2]. Le legs d'Henri VIII à la capitale que nous connaissons encore aujourd'hui est de ce point de vue tout à fait considérable. Mais sans doute plus important encore est le legs de sa politique religieuse qui se traduit par

la rupture avec Rome et le début de l’affirmation d’une Église nationale anglaise.

L’une des questions que l’on est en droit de poser est celle de la préméditation : Henri VIII a-t-il un plan élaboré dès la fin de l’année 1529, qu’il appliquerait méthodiquement ? Ou bien passe-t-il son temps à s’adapter à la situation, à pousser sa chance ? Pour dire les choses différemment : les grandes lignes sont-elles arrêtées dans son esprit dès le départ, à charge pour lui de fixer progressivement détails, phases et rythme, ou bien a-t-il passé son temps à ajuster sa politique, faisant sauter un premier verrou, puis un second ?

La réponse est difficile à donner. Ce qui est certain en revanche, c’est d’une part qu’Henri VIII est convaincu que son mariage avec Catherine d’Aragon est invalide et qu’il est décidé à épouser Anne, et d’autre part que c’est dans la poursuite de ce double but qu’il met de plus en plus l’accent sur la supériorité des Écritures saintes sur la papauté, sur la légitimité de laquelle il émet un nombre croissant de doutes, affirmant au contraire que sa propre supériorité sur son Église est primordiale. Ce qui est certain aussi, c’est qu’en cinq ans, le roi va affirmer son contrôle sur l’Église d’Angleterre par la proclamation de sa Suprématie et va basculer dans une dérive autoritaire qui, par l’exécution de ses opposants les plus déterminés, impose une nouvelle manière de gouverner. Ce à quoi nous assistons pendant ces quelques années, c’est à une tragédie classique en cinq actes et en trois moments. Il y a d’abord « l’exposition » qui, selon Corneille, contient « les semences de tout ce qui doit arriver » ; puis le « nœud » qui précise la nature du conflit à résoudre ; enfin le dénouement qui résout les problèmes exposés dans le nœud.

L’acte 1 est celui de l’exposition et du nœud. C’est la mise en place des personnages et du conflit. On s’aperçoit alors que celui-ci glisse progressivement de la question du mariage (l’exposition) à celle du rapport de suprématie entre le roi et le pape (le nœud). Dans l’acte 2, l’action

commence : le roi se déclare chef suprême de son Église. Dans l'acte 3, il exerce son autorité nouvelle, contre son Église ; dans l'acte 4, il l'exerce contre le pape cette fois ; dans l'acte 5, il conclut : c'est la validation de la chute de tous ses adversaires (actes de succession, de Suprématie et de trahison). Il a alors résolu son problème.

Avant d'en venir à la présentation de cette tragédie, il importe de redire une fois encore qu'Henri VIII, s'il innove, n'innove pas de nulle part : fils de son temps, il s'appuie sur la culture et les attentes de ses contemporains. L'attaque de la papauté intervient dans ce contexte. La Renaissance, notamment anglaise, correspond à un moment où s'expriment des réserves assez sérieuses sur les prétentions du Saint-Siège, qu'il s'agisse de la corruption romaine, des revendications politiques ou des pratiques curiales. Les envoyés du roi à Rome sont par exemple choqués par l'exigence pontificale de marques de respect qu'ils jugent archaïques. Ainsi John Clerk, chargé en 1521 d'aller remettre au pape un exemplaire du traité d'Henri VIII contre Luther, se voit indiquer par le maître de cérémonie l'attitude à adopter : « Le maître de cérémonie vint vers moi et m'informa […] parmi d'autres choses, de ce que *je devais être agenouillé durant tout mon discours. J'en fus un peu abasourdi* car mon cœur et mon esprit ne seraient pas totalement libres. J'étais très effrayé car je craignais qu'ils ne me servent autant à genoux que debout. Quoi qu'il en soit, je n'avais pas d'autre choix que de faire ce que m'indiquait le maître de cérémonie[3]. » Quelques années plus tard, Cuthbert Tunstall se dit également choqué par ces pratiques : « Je me trouvais à Rome, il y a 34 ans, et je vis Jules, alors évêque de Rome, se tenir debout tandis que l'un de ses chambellans soulevait un peu sa robe afin que sa chaussure apparaisse. Jules considérait que le faire lui-même ne convenait pas à sa dignité. Pendant ce temps-là, un très vieux noble se prosternait vers le sol pour embrasser sa chaussure[4]. » Les prélats anglais dénoncent également la ponction financière exercée par la papauté – en 1525 par exemple, Tunstall écrit qu'il a encore des dettes

sur les bulles liées à sa promotion à Londres trois ans plus tôt, bien qu'il ait vendu toute sa vaisselle[5]. On se rappelle enfin que Thomas More, lors de la rédaction de la *Défense des Sept Sacrements,* met en garde le roi contre l'interprétation maximaliste qui y est exprimée de la suprématie pontificale[6]. C'est donc dans un contexte dans lequel il n'est pas dépourvu d'alliés idéologiques qu'Henri VIII lance sa grande offensive à la fois en faveur de ses positions et contre la papauté, en prenant soin de donner l'impression que sa volonté est légitimée par des institutions respectées. Et c'est ainsi que le Parlement est convoqué en novembre 1529. De manière tout à fait inhabituelle en période de paix, il n'est pas dissous avant 1536, même s'il n'est pas en sessions pendant l'ensemble de la période. Ce « Parlement de la Réforme » (*Reformation Parliament*) est mobilisé par le roi, en compagnie de l'approbation populaire, pour asseoir ses positions. Pédagogue, l'ambassadeur Du Bellay, évoquant sa convocation en 1529 précise à son interlocuteur, le grand maître Anne de Montmorency : « c'est comme vous diriez les États [généraux][7] ». Les acteurs sont en place. La pièce peut commencer. Le prologue, lors de la première session du Parlement, le 3 novembre 1529, consiste en un réquisitoire implacable contre Thomas Wolsey, par le nouveau chancelier, Thomas More. Mais le roi s'apprête à aller beaucoup plus loin.

Acte 1. Une redoutable préparation d'artillerie

Au cours de la Première Guerre mondiale, les stratèges, avant de donner l'assaut d'une colline ou d'une position ennemie, lançaient ce qu'on appelait « une préparation d'artillerie », qui visait à affaiblir la capacité de riposte de l'adversaire. C'est la tactique choisie par Henri VIII pour obtenir l'annulation de son mariage : il fait orchestrer par ses conseillers une véritable campagne de moissonnage d'arguments en faveur de sa position

d’une part, et de communication sur les conclusions auxquelles il est arrivé d’autre part, le tout avec l’objectif d’emporter l’adhésion du plus grand nombre, à la cour, dans les comtés ainsi que de l’autre côté de la Manche, dans les principaux royaumes et les grandes principautés d’Europe occidentale. L’objectif est de contrer l’opposition de sa femme, Catherine d’Aragon, de l’empereur Charles Quint, d’une partie de son clergé et du pape ; d’annihiler les résistances d’une partie de sa noblesse qui, sans s’opposer, refuse d’adhérer ; de faire changer le regard un peu goguenard des autres princes du continent.

Henri VIII commence par envoyer dans toute l’Europe des représentants recueillir l’avis des universités sur son projet d’annulation de son mariage afin d’obtenir des autorités intellectuelles d’Angleterre et d’Europe un soutien en faveur de sa position. Parallèlement à cette question de la validité du mariage, qui doit être tranchée par le pape, ce qui est de plus en plus en jeu est le rapport entre le roi et celui-ci, l’idée que le premier ne peut pas être convoqué à Rome et qu’il n’y a pas de pouvoir judiciaire dans le royaume supérieur à celui du roi lui-même. Henri VIII réinterprète la vieille question du conflit entre le droit civil (la loi de l’État) et le droit canon (la loi de l’Église). Il s’inspire notamment des rois de l’Ancien Testament, mais aussi des premiers empereurs chrétiens. Avec un manque de rigueur flagrant, mais une grande efficacité, il cherche tous les exemples qui peuvent servir sa cause, dans les Écritures, aussi bien que dans l’histoire.

En Angleterre, les agents du roi compilent donc une *Collectanea satis copiosa* (Collection suffisamment abondante) sous la direction d’Édouard Foxe, aumônier du roi, avec l’aide de l’évêque de Londres John Stokesley et de Thomas Cranmer. Il s’agit d’une collection d’arguments issus des lois anglo-saxonnes, du droit romain, des décrets conciliaires, mais aussi des innombrables traités et chroniques latines et anglaises qui rapportent les conflits qu’ont pu avoir au cours du Moyen Âge empereurs romains et rois

de France. Parmi ces chroniques, la formule célèbre *rex in regno suo est imperator* (« le roi est empereur en son royaume »), qui revenait à donner au roi de France tous les pouvoirs attribués à l'empereur selon le droit romain, percole manifestement dans l'*Act in Restraint of Appeals* de 1533 qui affirme « ce royaume d'Angleterre est un empire ». On a vu toutefois que Cuthbert Tunstall l'utilisait déjà quelques années plus tôt pour exalter l'Angleterre face à la proposition de Maximilien Ier de renoncer à l'empire en faveur d'Henri VIII. Au total, ce sont une trentaine de manuscrits médiévaux et des dizaines de livres qui sont réunis à Londres. Ces manuscrits sont marqués du sigle « TC » qui renvoie sans doute à « Thomas Cardinalis », Thomas Wolsey étant avant sa disgrâce l'un des maîtres d'œuvre de cette entreprise. On a également conservé une liste de cent livres conservés dans les monastères du Lincolnshire, certains d'entre eux étant marqués d'une croix pour souligner leur intérêt particulier pour l'affaire du roi et devant être apportés dans la bibliothèque royale. Cette liste est annotée de la main même d'Henri VIII, ce qui indique clairement son investissement personnel dans l'affaire. La plupart des manuscrits distingués par la main du roi sont encore conservés dans l'actuelle bibliothèque royale d'Angleterre. Ces annotations révèlent même des pistes qui ne furent finalement pas suivies. Ainsi, dans un exemplaire d'Augustin d'Ancône de sa *Summa de potestate ecclesiastica* (*Somme sur le pouvoir ecclésiastique*) au niveau du passage qui traite de la bigamie dans l'Ancien Testament, il écrit dans la marge « *ergo nec in nobis* », ce qui signifie que si ce n'est pas contre la loi de l'Ancien Testament, ce n'est pas non plus contre la loi de son temps[8]. C'est sans doute ce passage qui a conduit à la formulation des larges instructions aux ambassadeurs partis à Rome en 1529.

Cette *Collectanea satis copiosa* est présentée au roi à l'été 1530. Ses conclusions sont claires : l'Église d'Angleterre est une province autonome de l'Église catholique. Henri VIII en a l'*imperium* séculaire, et exerce

également une suprématie spirituelle. C'est donc, d'après ce texte, le roi d'Angleterre qui exerce la juridiction suprême sur le royaume d'Angleterre. On est ainsi passé insensiblement de préoccupations sur la légitimité d'un mariage à une réflexion sur le rôle du pape dans les royaumes chrétiens et sur l'étendue de l'autorité royale sur le clergé national avec, en creux, l'idée d'une suprématie du roi d'Angleterre sur son Église. Dans l'immédiat, l'hypothèse est validée selon laquelle la décision sur la légitimité du mariage doit être prise à Londres et non à Rome.

À côté de cette collecte d'informations, Henri VIII a lancé, sur la suggestion de Thomas Cranmer, une campagne de consultation des grandes universités, anglaises et européennes. Les résultats sont divers. À Cambridge, le roi sait pouvoir compter sur son secrétaire Stephen Gardiner, un ancien de l'université, qui obtient de cette dernière, au début du mois de mars, un avis qui affirme qu'il est interdit à un chrétien d'épouser la veuve de son frère si le mariage a été consommé – en récompense Gardiner obtiendra l'évêché de Winchester, le plus riche d'Angleterre, celui qui ouvre les portes aux plus belles carrières politiques. La manière dont le futur évêque a procédé pour obtenir cet avis favorable au roi est particulièrement édifiante : il a réuni 200 professeurs, docteurs et étudiants de Cambridge pour qu'ils se prononcent par un vote. Toutefois, devant l'explosion de l'opposition à la demande du roi, Gardiner change de plan. Il obtient d'abord l'exclusion de la discussion des opposants les plus farouches. Puis il fait élire une commission de vingt-neuf docteurs et bacheliers pour débattre de la question. Gardiner envoie au roi la liste des vingt-neuf noms en apposant un « A » devant les noms de ceux dont il pense qu'ils sont acquis à la cause du roi. Et il conclut qu'il est optimiste sur l'issue positive des votes une fois qu'il aura utilisé quelques autres moyens efficaces sur la nature desquels il ne s'attarde pas[9]. La générosité d'Henri VIII pour ses partisans éveille les vocations. En mars 1530, un carme italien, Giacomo Calco, rédige un traité de trente-quatre pages qui

soutient les arguments en faveur de l'annulation, et qui suggère qu'une rupture avec Rome pourrait être la solution aux problèmes matrimoniaux d'Henri VIII. Ce dernier est à ce point séduit qu'il le fait précieusement relier par son relieur.

Henri VIII est plutôt satisfait de l'attitude de ses sujets. Pour valider une fois pour toutes sa position, il convoque le 12 juin 1530 les hommes les plus importants de son royaume, laïcs et ecclésiastiques – en se limitant toutefois à ceux qu'il pense être favorables à sa position[10]. Il leur est demandé de venir à la cour avec leur sceau. Le roi entend en effet leur demander de signer une lettre adressée au pape exigeant un règlement rapide de l'affaire du divorce. À la découverte de la violence de la lettre et, semble-t-il notamment, de l'appel à un concile général, beaucoup d'entre eux manifestent un fort mécontentement, si bien que l'affaire est repoussée de quelques jours. Une nouvelle formulation est proposée et les serviteurs du roi font du porte-à-porte pour obtenir la signature et le sceau des uns et des autres. Si le document atteste que le roi semble soutenu – de plus ou moins bon gré – par les hommes les plus puissants de son royaume, il n'en reste pas moins que le manuscrit valide le fait que la décision, *in fine*, revient au pape. Le roi a en effet demandé à ces hommes s'il pourrait se passer du pape, ce que la plupart ont refusé. C'est pourquoi cette lettre demande au pape un jugement rapide, reconnaissant par là son pouvoir. On n'en est clairement pas encore à la rupture avec la papauté.

La bonne nouvelle est que Cambridge et Oxford soutiennent la position royale ; la mauvaise c'est que d'autres universités sont nettement moins favorables à Henri VIII. Ainsi de l'université d'Alcala, créée en 1499 par le cardinal Ximenez de Cisneros, archevêque de Tolède et chancelier de Castille des rois catholiques, qui choisit d'être loyale à Charles Quint et à sa tante. Elle affirme les 4 août et 21 septembre 1530 que le mariage avec la veuve de son frère n'est pas contraire à la loi naturelle dès lors qu'il n'y a pas eu d'enfants du premier mariage et donc que le pape peut fournir une

dispense dans ce genre de cas. En outre, en ce même mois d'août 1530, Miguel de Eguia, imprimeur de l'université, publie le traité de John Fisher défendant la validité du mariage d'Henri et Catherine sous le titre *De causa matrimonii serenissimi regis Angliae* (*Sur le cas matrimonal du sérénissime roi d'Angleterre*). Grenade, Séville, Valladollid, Salamanque ou Louvain sont également favorables à Catherine d'Aragon.

Au terme de cette première préparation d'artillerie, les résultats sont donc mitigés. Certes Cambridge suit le roi. Mais pas Alcala. Match nul en quelque sorte. Il faut donc poser le problème différemment. Progressivement, on passe ainsi d'une interrogation sur la légitimité du mariage à une autre sur la légitimité du pape à proposer une dispense, puis à une ultime sur la légitimité du pape tout court. Cet épisode montre combien la position d'Henri VIII sur la suprématie pontificale évolue au cours de sa vie. Lorsqu'il se fait le champion du catholicisme face à Luther au début de la décennie 1520, il proclame à quel point selon lui l'état de roi est inférieur à celui de pape. Toutefois, devant la résistance de Clément VII à lui accorder l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon, il se met à envisager la suprématie royale aussi bien sur les affaires spirituelles que sur les affaires temporelles. Cela est d'autant plus important pour lui qu'à l'instar de la plupart de ses contemporains – François Ier ou Charles Quint notamment – il considère du devoir d'un roi chrétien de guider ses sujets vers Dieu et le Christ.

Dans l'immédiat, Henri VIII encourage la publication de traités divers qui défendent sa position. Après la rebuffade d'Alcala, l'équipe d'Henri répond par la publication en avril 1531 des *Gravissimae censurae* (*Les opinions les plus importantes*) qui, sans mentionner le cas particulier d'Henri et de Catherine, se positionnent résolument sur le plan théorique et mettent en avant les positions favorables au roi d'Angleterre émises par différentes universités. Ces opinions sont lues au Parlement de 1531 avant d'être publiées, puis traduites, par Thomas Cranmer sous le titre

Determinations of the Most Famous and Most Excellent Universities of Italy and France (*Opinions des universités*). Le titre est mensonger puisqu'à peine 10 % du volume sont consacrés à ces opinions, le reste du livre proposant une analyse du cas à partir du Lévitique (Lv 18, 16 et Lv 20, 21) contre le passage du Deutéronome qui invite à épouser la veuve de son frère décédé sans enfant. La conclusion de l'ouvrage est formelle : la position du roi selon laquelle il est interdit d'épouser la veuve de son frère est partagée par la loi naturelle, l'Ancien Testament, et la tradition, qu'il s'agisse de celle de l'Église primitive ou des conciles. Et contre toutes ces autorités, le pape n'a aucune légitimité à donner une dispense[11].

La guerre des pamphlets se poursuit avec la publication à Anvers de la réponse aux *Determinations of the Universities* par le chapelain de Catherine d'Aragon, Thomas Abell, sous le titre *Invicta veritas* (*La vérité invaincue*)[12]. On a conservé la copie d'Henri, qu'il a annotée de sa propre main avec des commentaires rageurs tels que « ce livre est construit sur une base intégralement fausse. L'autorité du pape ne va pas au-delà de son propre siège », ou bien, lorsque Abell oppose parenté (*affinity*) et consanguinité en considérant que la seconde n'est pas contre la loi divine : « ceci est faux car le fils ne peut pas épouser la mère selon la loi[13] ».

Soucieux de convaincre les réticents (l'épisode du 12 juin 1530 évoqué plus haut montre que l'aristocratie refuse l'idée que le roi pourrait se passer de l'assentiment pontifical), Henri VIII encourage la publication de divers pamphlets. En 1530, Christopher St German publie un dialogue entre un docteur en théologie et un étudiant en *common law* qui affirme que rien n'échappe à la juridiction royale[14] ; l'année suivante, sort des presses de l'imprimeur du roi, Berthelet, *A Dialogue betwene a Knyght and a Clerke Concernynge the Power Spiritual and Temporall* qui affirme lui aussi que le roi d'Angleterre a l'autorité pleine et entière sur tout ce qui se passe dans les limites de son royaume, comme en témoigne le fait que les prêtres de l'Ancien Testament étaient les sujets des rois[15]. En 1532, Henri VIII confie

à l’un de ses conseillers sur le divorce, Richard Croke, la rédaction d’un traité en anglais publié sous le titre de *A Glasse of the Truthe*, cette fois-ci sous la forme d’un dialogue entre un homme d’Église et un juriste. Non seulement l’ouvrage reprend les arguments habituels pour justifier la décision royale mais évoque la possibilité d’une solution unilatérale et appelle le peuple d’Angleterre à résister à toute sanction que le pape pourrait décider. L’homme d’Église affirme même que la succession au trône d’Angleterre ne devrait pas être décidée par des étrangers[16]. La forme dialoguée indique bien qu’il s’agit d’ouvrages qui ne s’adressent pas qu’aux savants mais aussi à l’élite intellectuelle du royaume, qu’elle soit aristocratique ou bourgeoise, la même qui a montré au mois de juin 1530 sa réticence à ce que le roi se passe de l’autorisation pontificale pour régler sa « grande affaire ». À partir de 1531 au plus tard, et de 1530 au plus tôt, Henri VIII a mis à jour son agenda. Ce qu’il veut obtenir, c’est la reconnaissance par son peuple de sa légitimité à juger son propre cas. Ce n’est qu’en 1534 qu’il atteint son but par la publication d’une décision du Parlement en ce sens. Entre-temps, il aura cajolé et menacé clercs et laïcs pour qu’ils le suivent dans son idée.

Dans l’immédiat, son ambition de convaincre le plus largement possible est d’autant plus claire qu’une traduction française de *A Glasse of the Truthe* est publiée en octobre, sans doute pour être distribuée à la cour de François Ier qu’Henri VIII doit rencontrer à Calais un peu plus tard dans le mois. Avant même cette publication, Henri a commencé le deuxième acte, en abattant sa première carte : l’affirmation de sa suprématie sur l’Église d’Angleterre. Elle se fait d’abord de manière insidieuse. Ainsi, il est vraisemblable que, dès l’année 1530, Henri VIII passe en revue l’impressionnante liste de réformes à entreprendre dans l’Église, dressée par la Convocation de Canterbury. Les archives anglaises conservent un brouillon des réformes proposées, annotées de la main même du roi. Par exemple, lorsque archevêque et évêques mentionnent le bas clergé comme

leurs « sujets », Henri barre le terme qu'il remplace par « inférieurs » car les rois seuls ont des sujets, non les évêques. Et lorsque les prélats requièrent l'obéissance de tous les clercs aux décrets et à la constitution de l'Église, Henri VIII ajoute « à condition qu'ils aient été légalement reçus et approuvés par l'usage et les coutumes du royaume[17] ». Toutes ses corrections sont intégrées dans la version finale des décrets. Le roi poursuit son intervention dans les affaires de l'Église lorsqu'il déclare en mai 1530 qu'il va encourager une traduction du Nouveau Testament en anglais.

On signalera que si le roi n'a pas eu jusque-là le titre de chef suprême de l'Église, il l'a été dans les faits par le truchement de son cardinal de chancelier. York Place, la résidence londonienne de l'archevêque d'York, a été pendant presque quinze ans le lieu d'une suprématie royale informelle dans le Londres d'Henri VIII. En s'emparant de York Place, Henri VIII rebaptise le palais *Whitehall*. Perdant ainsi le lieu de son contrôle indirect de l'Église d'Angleterre, il choisit de le remplacer par un contrôle direct. C'est le deuxième acte.

Acte 2. Février 1531 : le roi chef suprême de l'Église

L'offensive d'Henri VIII pour obtenir la suprématie sur son Église commence véritablement lorsqu'en décembre 1530 il met en accusation l'ensemble de son clergé, en utilisant un argument particulièrement cynique. Il reproche en effet à ses prélats, qui ont tous reconnu l'autorité du légat Wolsey, de s'être rendus coupables du crime de *praemunire*, c'est-à-dire d'avoir reconnu la juridiction pontificale en dépit des prérogatives et de la juridiction royales. Dans le prolongement de cette politique, il réclame, le 7 février 1531, le titre de « *protecteur et seul chef suprême de l'Église anglaise* ». Le sens exact de ce titre grandiose est pour le moins obscur dès lors qu'il n'est pas fait mention d'une quelconque intention de répudier

formellement l’autorité pontificale. Mais il est aussi menaçant qu’il est vague. Et cela d’autant plus qu’Henri VIII exige également que le soin des âmes lui soit confié. La Convocation de Canterbury (qui réunit le clergé du sud de l’Angleterre) se soumet assez rapidement. Elle accepte de payer une amende d’un peu plus de 118 000 £ et reconnaît le roi comme chef suprême de l’Église avec une réserve aussi vague que le titre revendiqué par Henri puisqu’elle n’accepte la demande du roi que « *dans la mesure où la loi du Christ le permet* ». Cuthbert Tunstall, évêque de Durham, est le seul à s’opposer avec un peu de fermeté aux exigences du roi. Dans la lettre qu’il lui adresse, il dénonce l’idée d’une charge d’âmes du roi d’Angleterre et critique la formule de la suprématie en rappelant que le Christ est le seul chef véritable de l’Église considérée comme corps mystique et que le fait d’accepter cette responsabilité « *autant que la loi du Christ le permet* » est tout aussi inutile que de dire que « *l’homme est immortel, autant que le permet la loi de nature* ». Sous la pression de Tunstall, Henri VIII finit par renoncer à la charge d’âmes. S’il a peut-être envisagé une mission quasi sacerdotale, il n’en sera plus jamais question après 1531. À cette réserve près, il obtient donc, dès le début de l’année 1531, une suprématie de fait sur l’Église d’Angleterre[18].

Ce succès rapide est sans doute rendu possible parce que l’Angleterre de l’époque, en dépit de l’attachement à la religion traditionnelle d’une grande partie de la population, n’en est pas moins traversée par un assez fort mouvement anticlérical. Cet anticléricalisme explique que le roi ait ainsi pu prendre le contrôle de son Église, soutenu par une bonne partie de la population. Il explique aussi que l’assaut suivant se fasse contre les officialités diocésaines (les tribunaux épiscopaux). Et il montre que la question du divorce est l’occasion pour Henri VIII d’affirmer son pouvoir sur ses sujets. Pour autant, il ne faut pas se tromper sur le rythme des réformes et sur l’agenda royal : après la soumission du clergé au mois de février 1531, il ne se passe presque plus rien jusqu’à la fin de l’année. De

manière significative, après Pâques, la reconvocation du Parlement est reportée au mois d'octobre, puis au début de 1532. Il semble clairement que le roi est alors dans une position d'attente. Il ne souhaite pas aller plus loin, mais attend de voir si les lignes bougent du côté de la papauté. C'est seulement l'absence de signes de la part de cette dernière qui va le pousser à avancer ses pions.

Acte 3. Loi sur les annates et Supplication des Communes (février-mars 1532)

Au cours de l'hiver suivant, aux mois de février et mars 1532, le clergé d'Angleterre doit faire face à de nouvelles demandes qui révèlent qu'Henri VIII, « Tête suprême », est prêt à l'épreuve de force avec son Église pour affirmer son autorité. L'intelligence politique du roi consiste à exploiter l'anticléricalisme assez fort de l'Angleterre de son époque. Cet hiver-là, il porte son attaque en deux temps. C'est d'abord Thomas Cromwell qui remet en cause les annates. Ces dernières sont un impôt très impopulaire en Angleterre qui consiste, pour chaque nouvel évêque, à verser l'équivalent d'une année de revenus à Rome. Déjà au XIVe siècle, le théologien John Wyclif l'assimile à de la simonie c'est-à-dire à une faute qui consiste à vendre ou à acheter quelque chose d'intrinsèquement spirituel, et un statut de 1404 le qualifie de « *horrible mauvaise et damnable coustume* ». Attaquer les annates, c'est toucher la papauté au portefeuille et l'amener, peut-être, à reconsidérer son opposition aux demandes du roi. C'est en même temps s'attacher à une cause qui a de meilleures chances d'obtenir un accord populaire qu'une histoire complexe d'autorité spirituelle.

C'est dans ce contexte, et avec ces arrière-pensées, qu'au Parlement réuni en 1532 Henri VIII évoque le projet de supprimer les annates. Les Communes y sont favorables et affirment que si le pape refuse cette

suppression, il ne faudra pas hésiter à renoncer à l'autorité pontificale. Le passage à la Chambre des lords, où siègent aristocrates et évêques, est beaucoup plus problématique. L'ensemble des prélats, malgré les implications financières qui leur sont favorables, s'y opposent, notamment l'ancien chancelier, William Warham, qui désapprouve vigoureusement le roi en sa présence, en pleine Chambre des lords. Le roi aurait dit que, n'était son grand âge, Warham aurait eu à répondre de ses propos. Finalement, c'est un acte de restriction conditionnelle des annates qui est passé : 5 % de leur montant est encore versé au pape pour les frais de chancellerie, et l'application de l'acte est repoussée à un an minimum, au bon vouloir du roi. Le roi a mis son dispositif en place. Le pape est menacé dans ses revenus. Henri VIII dispose à présent d'un atout supplémentaire dans sa manche pour faire pression sur la papauté dans les négociations sur l'annulation de son mariage[19]. La montée en pression continue.

Le roi a à peine remporté cette manche, qu'il engage la suivante : le 18 mars 1532, l'attaque est portée, aux Communes, par une *Supplication* qui remet en cause les officialités diocésaines (cours de justice épiscopales) et notamment la dureté de leur répression de l'hérésie, ainsi que le pouvoir de la Convocation de légiférer sans l'accord du roi et des laïcs[20]. L'intention d'Henri VIII de prendre le contrôle de l'Église d'Angleterre ne fait plus aucun doute. Elle explique qu'il rencontre une résistance inattendue de la part de certains de ses plus fidèles serviteurs, parmi lesquels William Warham et, beaucoup plus surprenant, le très prometteur Stephen Gardiner : jusqu'en 1532, la carrière de ce dernier est en tout point exceptionnelle. Docteur en droit canon et en droit civil, il devient secrétaire du roi en 1529 et évêque de Winchester, l'évêché le plus riche d'Angleterre, en 1531. Lorsque commence l'année 1532, son objectif est clairement le doublé « archevêché de Canterbury-chancellerie d'Angleterre », et c'est à ce destin qu'il renonce pour la défense des privilèges de justice de l'Église d'Angleterre. C'est dire l'importance de ce qu'Henri VIII est en train

d'entreprendre pour que l'ambitieux Gardiner ne puisse faire autrement que s'y opposer, alors qu'il aurait pu rester en retrait et laisser le vieux Warham tirer les marrons du feu, à charge pour lui de jouer sur la colère du roi contre le vieux prélat pour avancer ses affaires.

La réaction de William Warham est en effet d'une fermeté exceptionnelle. Il rédige un discours dans lequel il réaffirme avec force sa fidélité au pape et son attachement aux privilèges de l'Église d'Angleterre. Dans sa protestation, il affirme son acceptation de la suprématie pontificale, distinguant les deux pouvoirs, spirituel et temporel, il invite le roi à ne pas dépasser son rôle, rappelant la colère de Dieu à l'encontre de ceux qui remettent en cause les immunités du clergé. Pour Warham, la juridiction spirituelle des sièges anglais vient de Rome. Le prélat n'est que le commissaire du pape. Si le roi, par la possession des temporalités, pouvait empêcher les consécrations, on pourrait imaginer une situation dans laquelle l'Église pourrait ne plus avoir d'évêques, et ainsi les sacrements de l'Église pourraient cesser selon le seul bon plaisir du prince, ce qui n'est pas sans poser un grave problème, car tous les princes ne sont pas aussi vertueux qu'Henri VIII. D'ailleurs, si le raisonnement est poussé à son terme, le pape ne pourrait être consacré avant d'avoir reçu ses temporalités de l'empereur, et donc il n'y aurait de papes que selon le bon vouloir de ce dernier. Warham affirme pour conclure que si, en désobéissant au pape, il devient parjure, et qu'en lui obéissant il tombe sous le coup du *praemunire*, il préfère désobéir à la loi des hommes plutôt qu'à celle de Dieu[21].

Au contraire du prudent attentisme auquel on aurait pu s'attendre de sa part étant donné la position connue de William Warham auquel il aurait pu laisser mener le combat, Stephen Gardiner rédige lui aussi deux lettres, envoyées les 15 et 27 avril. Dans la première, il affirme que les Communes exagèrent les points de discorde, et que s'il y a des dysfonctionnements dans la justice épiscopale, ils sont dus à des individus, et non au système. Il évoque également les importants services rendus au roi par les docteurs en

droit civil, entraînés dans les cours ecclésiastiques. Dans la seconde, il affirme que c'est Dieu qui fait connaître sa volonté aux hommes par la bouche des ecclésiastiques et que les décisions du clergé ne restreignent en rien la prérogative royale : elles représentent la volonté de Dieu, et le pouvoir temporel n'a pas à intervenir, même si Henri VIII possède toutes les qualités pour le faire. Le roi communique cette réponse aux Communes le 30 avril. Il leur affirme qu'elle ne les satisfera pas, car elle lui paraît très faible.

La Convocation rédige donc une troisième réponse, toujours sous l'impulsion de Gardiner. C'est une nouvelle défense de ses droits à faire des lois, concédant toutefois au roi le privilège de les publier ou de les confirmer, et lui reconnaissant un pouvoir de *veto* limité. Ce texte, accepté par la chambre haute de la Convocation le 8 mai, affirme également qu'un ouvrage va être rédigé qui apportera les preuves scripturaires de la légitimité des pouvoirs juridictionnels des évêques. Les prélats ont compris les règles du jeu auquel le roi les invite à jouer : toute revendication qui ne s'appuierait pas sur des sources tirées des Écritures saintes aurait peu de chance d'aboutir. Les évêques Longland et Stokesley sont envoyés auprès d'Henri VIII. Le roi envoie son aumônier devant la Convocation le 10 mai pour demander à cette dernière d'abandonner son pouvoir de législation sans l'approbation royale. Le texte qu'il leur présente comporte trois points : les futures lois devront recevoir l'approbation du souverain pour pouvoir être promulguées ; les constitutions existantes seront examinées par un groupe de seize parlementaires et de seize ecclésiastiques, tous nommés par le roi ; après examen, les constitutions non conformes à la loi de Dieu ou du royaume seront abrogées, et les autres devront recevoir l'approbation du roi pour être maintenues.

Le lendemain, 11 mai 1532, Henri VIII envoie une nouvelle lettre, faussement calme. Avec une incroyable violence, il affirme qu'il vient de découvrir que les prélats ne sont les sujets du roi qu'à moitié, car ils prêtent

un serment au pape lors de leur consécration, ce qui l'amène, en allant au bout de son raisonnement, à se demander s'ils sont ses sujets tout court :

> Bien-aimés sujets,
>
> Nous pensions que le clergé de notre royaume était entièrement composé de nos sujets, mais maintenant, nous voyons bien qu'ils ne sont que nos demi-sujets, et pourrait-on dire, qu'ils sont à peine des sujets. Tous les prélats, lors de leur consécration ne prêtent-ils pas serment au pape, au détriment du serment qu'ils nous doivent, en telle sorte qu'ils sont ses sujets et non les nôtres[22].

Une terrible menace pèse alors sur les prélats qui, par leur simple statut de prélats, peuvent être accusés d'être traîtres à leur roi. Le 14 mai, Stephen Gardiner se retire dans sa résidence d'Esher au sud-ouest de Londres. Le 15 mai, la Convocation cède. On signalera toutefois qu'elle se soumet en l'absence de Fisher, malade, et de sept autres évêques. Seuls trois évêques approuvent pleinement la demande royale. Mais cette soumission en demi-teinte ne change rien sur le fond : le clergé ne peut plus légiférer en matière religieuse sans l'accord du roi qui a obtenu sur ce point un semblant de légalité. À la chambre haute, John Clerk, évêque de Bath and Wells, est le seul à s'opposer publiquement et fermement à la soumission, tandis que John Longland, Henry Standish et John Stokesley émettent des réserves, mais finissent par se soumettre[23]. La soumission du clergé est enregistrée par un acte de Parlement.

Le 16 mai, Thomas More démissionne de son office de chancelier. Il a parfaitement saisi la signification politique de cette soumission : Henri VIII jouit à présent d'une liberté presque totale pour faire annuler son mariage avec Catherine d'Aragon. Dès lors que le roi n'hésitera pas, il en est convaincu, à remettre en cause une dispense papale et, avec elle, la

légitimité de plusieurs siècles d'organisation de l'Église chrétienne, il ne peut que se démettre. Selon lui, l'Angleterre, partie intégrante de la chrétienté, ne peut légiférer d'une manière qui entre en contradiction avec la loi de l'Église catholique et universelle : il faut se référer aux conciles généraux de l'Église. Il se refuse à « lier sa conscience au concile d'un seul royaume, celui d'Angleterre, contre le concile général de la chrétienté ».

L'attitude de Thomas More souligne que la victoire d'Henri VIII n'est pas complète. Il a certes gagné la bataille légale – l'Église ne peut plus légiférer sans son accord – mais il doit maintenant convaincre l'opinion que la bataille était juste. Les choses ne vont pas de soi puisqu'un prieur franciscain propose par exemple au mois d'août 1532 qu'au titre de *Defensor fidei* soit substitué celui de *Destructor fidei*[24]. Dans l'immédiat, Henri VIII n'oublie pas ceux qui l'ont aidé et Thomas Audley, *speaker* à la Chambre des communes au cours des premières sessions du Reformation Parliament, succède comme chancelier à Thomas More.

Acte 4. Printemps 1533 : l'acte sur la restriction des Appels

Après sa victoire du printemps 1532, Henri VIII avance ses pions de manière méthodique. À la mort de William Warham au mois d'août 1532, il nomme Thomas Cranmer pour lui succéder. Le choix est pour le moins très surprenant, l'origine de l'entrée de Cranmer dans l'équipe du roi étant, on l'a vu, très récente. En janvier 1532, il a été envoyé en ambassade auprès de Charles Quint. C'est durant cette mission qu'il épouse la nièce du réformateur Andreas Osiander, alors qu'il est clerc, donnant là le premier signe des libertés qu'il entend prendre avec les traditions de l'Église catholique. Le fait de nommer un simple archidiacre, au cursus particulièrement léger, à la tête du plus prestigieux des sièges de l'Église d'Angleterre est un témoignage éclatant de la conception qu'Henri VIII a de

son pouvoir de convertisseur social et politique, mais aussi de son rapport aux hommes. Il entend promouvoir les hommes en qui il pense pouvoir avoir confiance. Peu importe leur réseau ou leur passé, seuls leur talent et leur loyauté comptent. Sur ce second point, Thomas Cranmer va passer les quatorze années à venir dans un conflit de loyauté permanent entre celle qu'il doit à ses convictions et celle qu'il doit à son roi.

Dans l'immédiat, Henri VIII poursuit la valse des promotions. Le dimanche 1er septembre 1532, Anne Boleyn est élevée à la dignité de marquise de Pembroke afin qu'elle puisse avoir la dignité requise pour rencontrer François Ier à Calais au mois d'octobre suivant. C'est le roi en personne qui couvre sa robe constellée de bijoux du manteau de velours cramoisi et qui dépose sur ses cheveux détachés le diadème d'or. C'est à un véritable couronnement miniature que procède le roi, couronnement dans lequel, de manière significative, ce n'est pas un archevêque qui officie, mais le roi d'Angleterre lui-même ! Par la rencontre de Boulogne, Henri VIII espère obtenir le soutien du roi de France dans ses affaires. Et c'est pour officialiser la position d'Anne que cette dernière l'accompagne. Toutefois, Anne Boleyn n'accompagne pas Henri lorsqu'il se rend à Boulogne, mais lorsqu'il revient à Calais, il est accompagné par François Ier. À cette occasion, elle peut démontrer le raffinement de sa culture française, dansant déguisée avec le roi de France, avant que le roi d'Angleterre ne dévoile son identité. Étrange rencontre donc que celle qui voit un roi d'Angleterre rencontrer un roi de France accompagné non de sa femme légitime mais d'une femme sans statut officiel, sorte de *wannabe queen*, qui ne tire sa légitimité que de ce que son roi voudrait qu'elle fût. L'un et l'autre sont toutefois satisfaits de leur mise en scène puisqu'il semble bien que, sur le chemin du retour, pour la première fois depuis le début de leur liaison, ils aient dormi ensemble. À la Noël 1532, en tout cas, Anne Boleyn est enceinte. Et le 25 janvier 1533, le roi d'Angleterre épouse sa maîtresse. Il

est alors urgent d’obtenir l’annulation de son mariage avec Catherine d’Aragon.

Clément VII ne cédant toujours pas, Henri entreprend une double attaque contre l’autorité pontificale sur l’Église d’Angleterre. Il pose d’abord la question de la validité de la dispense pontificale permettant le mariage d’un homme avec la veuve de son frère et pousse le Parlement à émettre un acte sur les Appels qui devrait permettre l’annulation du mariage sans qu’il soit nécessaire de faire appel à Rome. Concernant le premier point, le roi fait demander à la Chambre des lords si elle partage l’opinion des théologiens parisiens qui affirment que le mariage d’un homme avec la femme de son frère décédé est interdit par la loi divine et qu’en conséquence, aucune dispense pontificale ne peut tenir. John Stokesley, Henry Standish, John Longland et trente-six prélats approuvent cette proposition. Stephen Gardiner et John Veysey font savoir ultérieurement qu’ils l’approuvent également. John Clerk est le seul à exprimer une opinion contraire. La soumission à la volonté royale est donc facilement obtenue des prélats[25].

Deuxième point en discussion : la légitimité des Appels en cour de Rome. Sur ce point, on n’en est pas encore à la rupture avec le Saint-Siège : le pape a toujours le droit de juger des opinions hérétiques et les appels en ce domaine demeurent autorisés. Néanmoins, cet *acte sur les Appels* prépare, d’un point de vue théorique, une éventuelle indépendance de l’Angleterre sur le plan religieux. Le roi se dit alors à la tête d’un empire, affirme tenir son pouvoir de Dieu, sans intermédiaire et sans limites : « Ce royaume d’Angleterre est un empire […] gouverné par une unique Tête Suprême […] institué […] par Dieu Tout Puissant avec pleine et entière, prééminence, autorité, prérogative et juridiction[26]. »

Il se déclare également responsable des ecclésiastiques, prétendant par là retourner à un état de fait ancien. Le texte est moins violent dans sa version finale que dans ses premiers jets : il avait été envisagé de ne pas

reconnaître au pape de pouvoir sur les hérétiques, et un passage très virulent, de la propre main d'Henri VIII, a été retiré – il qualifiait la juridiction pontificale sur l'Église d'Angleterre d'« usurpation ». Certains modérés de l'entourage royal souhaitent sans doute à cette époque éviter une provocation inutile. Par la suite toutefois, cette notion d'« usurpation » devient un lieu commun de la propagande henricienne. Les amendements proviennent sans doute de l'examen d'un premier projet par une commission de prélats et de théologiens éminents parmi lesquels on compte Thomas Cranmer, Stephen Gardiner, John Longland, Édouard Foxe et Rowland Lee. C'est l'une des caractéristiques de la manière de gouverner d'Henri VIII : il n'entend pas se mettre dans la main de conseillers, même de ceux qui partagent ses convictions. C'est pourquoi on trouve dans cette commission des prélats aussi opposés que le réformateur Cranmer et le catholique Gardiner.

Avec l'*acte sur les Appels*, un élément de la suprématie pontificale est une fois de plus mis en cause sans véritable résistance de la part des prélats. Le *bill* est voté au Parlement au début d'avril 1533. Dans la foulée, la Convocation de Canterbury affirme que non seulement le pape n'avait pas le pouvoir de donner de dispense pour autoriser le mariage d'Henri avec Catherine, mais qu'en outre celle-ci avait consommé son mariage avec Arthur. Il ne reste plus alors à Cranmer qu'à juger l'affaire en tant qu'archevêque de Canterbury, utilisant le nouvel *Act of Appeals* et la décision de la Convocation[27]. Au mois de mai, il annule le mariage avec Catherine. Six semaines plus tard, il est excommunié par Clément VII, en compagnie de son souverain. En réponse, Henri VIII lance une campagne antipapale qui culmine en décembre 1533, lorsqu'il émet un ordre déclarant que Clément VII ne doit plus être nommé « pape » mais « évêque de Rome ». Le dimanche de la Pentecôte 1533 Anne, enceinte, est couronnée.

Les festivités s'étalent sur quatre jours. Elles commencent par une remontée de la Tamise, de Greenwich à la Tour de Londres. Au cours des

cérémonies qui suivent, Henri VIII crée dix-huit chevaliers et près de cinquante *knights bachelors* (rang le plus bas de la hiérarchie chevaleresque). L’idée, une fois encore, est de s’assurer la reconnaissance de l’élite. Le troisième jour, une grande procession à travers la ville mène Anne à Westminster où, le quatrième jour, elle est couronnée dans l’abbaye. La réception de la nouvelle reine par les Londoniens est particulièrement froide. Ils restent fidèles à Catherine et nombreux sont ceux qui ne se découvrent pas au passage d’Anne Boleyn. L’ambassadeur de François Ier est lui aussi chahuté, traité de « sale fils de pute » et de « chien Français »[28]. Le 7 septembre suivant, Anne Boleyn accouche d’une petite fille, Élisabeth, la future Élisabeth Ire d’Angleterre. La déception d’Henri est grande : il avait fait préparer des lettres officielles pour annoncer la nouvelle de la naissance d’un fils. Parmi celles qui sont conservées, on voit clairement le « s » ajouté à « prince »[29] qui indique que le prince est devenu « *princess* ».

À la fin de 1533, la situation se dégrade. Au début du mois de novembre, l’envoyé d’Henri VIII à Marseille, Edmund Bonner, a désespéré la situation en annonçant à Clément VII que le roi d’Angleterre allait faire un appel à un concile général. Avec fierté, Bonner rapporte que l’entretien avec le pape a été rude et qu’il l’a malmené : « [le pape] pliait et déroulait sans cesse son mouchoir, ce qu’il ne fait que lorsqu’on le cherche jusqu’à le mettre en colère[30]. » À sa suite, le Conseil du roi durcit le ton et s’engage dans une politique très hostile à la papauté. Il envoie un questionnaire aux évêques anglais qui doivent juger si le concile est supérieur à la papauté ; en décembre, il fait imprimer, comme une proclamation, l’*Act in Restraint of Appeals* (c’est la première fois, semble-t-il, qu’un acte de Parlement est publié séparément) ; un nouveau pamphlet, censé émaner du Conseil du roi, est distribué dans le royaume qui dénonce le pouvoir de l’évêque de Rome en dehors de son diocèse et affirme l’autorité du concile général[31]. Selon l’ambassadeur de Charles Quint à Londres, Eustache Chapuys, la volonté du roi est suivie avec réticence par les évêques[32]. Cuthbert Tunstall est

encore une fois le seul qui mette ouvertement en garde le souverain contre la diffusion du livre. Selon lui, un schisme avec Rome pourrait se traduire par l'isolement diplomatique du royaume d'Angleterre. Il rappelle d'ailleurs benoîtement à Henri VIII qu'au début de son règne, il a rejoint la ligue qui affrontait le schismatique Louis XII. Dans sa réponse, le roi d'Angleterre mélange les arguments religieux et politiques. Se posant en prince chrétien, il affirme préférer cent fois perdre l'amitié d'un prince que de perdre le Christ pour l'amour et l'amitié de n'importe quel prince. Abordant ensuite sa participation à la ligue contre Louis XII, il rappelle qu'il était alors jeune et inexpérimenté. Il achève sa lettre par une appréciation mesurée et un peu inquiétante des conseils de Tunstall : « Vous méritez des remerciements pour vos [remarques] si elles procèdent de l'amour et de la fidélité qui animent votre esprit sincère envers notre honneur, plutôt que du zèle que vous manifestez à maintenir l'honneur terrestre et la prééminence du pape[33]. »

L'option privilégiée par Henri VIII est manifestement la seconde puisque, quelques semaines plus tard, Tunstall est invité à ne pas se présenter au Parlement de 1534[34]. Le 20 avril, il est convoqué à Londres. Quelques jours après son départ du nord de l'Angleterre où il réside en tant qu'évêque, John ap Rice reçoit l'ordre de fouiller ses bureaux dans ses résidences du Nord, à Auckland, Stockton et Durham afin d'y trouver d'éventuels écrits de l'évêque hostiles aux positions royales[35].

Acte 5. Les actes de succession, de Suprématie et de trahison

En cette année 1534, les élites du royaume d'Angleterre ont compris. Le nouvel acte de succession, passé en mars de cette année (qui supprime les droits de Marie à la succession d'Angleterre au profit d'Élisabeth), est suivi d'une exigence de serment. Seuls More et Fisher refusent de le prêter.

Thomas More aurait été disposé à prêter le serment de Succession, mais pas dans la forme qu'on lui proposait : « En toute bonne foi, ma conscience voulait ici que, bien que je ne refusasse pas de prêter serment pour la succession, je ne pouvais, au regard de la formulation de celui qu'ils me proposaient, m'y plier sans hasarder mon âme en la damnation éternelle[36]. » Devant les résistances de Fisher et More, Thomas Cranmer est partisan de la conciliation : « Vous vous souvenez sans doute que *mylord* Rochester [John Fisher] et Thomas More acceptèrent de prêter serment à l'acte de succession du roi, mais non à son préambule. J'ignore la cause profonde de ce refus, mais il me paraît établi qu'ils se passeront de l'expliquer. C'est soit qu'ils refusent de voir diminuer l'autorité de l'évêque de Rome, soit qu'ils réprouvent l'abolition du premier mariage du roi. Mais s'ils persistent dans leur opinion face au préambule du texte, laissons-les en paix, à condition qu'ils acceptent de prêter serment à l'acte de succession, et qu'ils soient prêts à le défendre contre toutes les puissances et tous les potentats[37]. »

La décision d'exiger un serment est un témoignage de ce que la politique royale, en dépit de l'impression qu'elle donne d'un rouleau compresseur, donne lieu à de nombreuses contestations. Un exemple en particulier mérite d'être évoqué : une nonne de Canterbury, du nom d'Élisabeth Barton mais connue comme « la Vierge du Kent », s'oppose ainsi à la politique d'Henri VIII[38]. Servante de Thomas Cobb, tenancier de William Warham, archevêque de Canterbury, dans le village d'Aldington au début des années 1520, elle est miraculeusement sauvée d'une maladie le 15 août 1525, à la suite de quoi elle devient nonne au monastère de Saint-Sépulcre à Canterbury. À partir de ce moment, elle entre régulièrement en transe et a des visions. Elle est soutenue par William Warham, qui s'efforce toutefois de contrôler cet élan de religion spontanée, en la plaçant sous la tutelle d'un moine de Christ Church du nom d'Édouard Bocking. Nous sommes alors au moins deux ans avant que le roi n'exprime ses scrupules de conscience sur son premier mariage. Lorsque la « grande affaire » vient à

sa connaissance, elle affirme qu'un ange lui a rendu visite et lui a ordonné de se rendre auprès du roi pour l'avertir que s'il épousait Anne Boleyn, la vengeance de Dieu serait terrible. Elle prévient également William Warham qu'il serait lui aussi victime de la vengeance divine s'il célébrait ce mariage. Révélateur de la religiosité de l'époque, Élisabeth Barton rencontre le roi à deux reprises, ainsi que John Fisher et Thomas More. Le roi décide de ne même pas la juger, et la fait condamner par le Parlement au moyen d'un *act of atteinder* (trahison). Elle est exécutée à Tyburn en compagnie de six de ses proches – dont Édouard Bocking – le lundi 20 avril 1534. Ils sont d'abord pendus, puis décapités et les têtes sont plantées sur des piques disposées à London Bridge et aux différentes portes de la ville. Cette exécution ouvre la voie à d'autres, notamment celle de John Fisher, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

À la fin de l'année, aux mois de novembre et décembre 1534, deux actes viennent parachever la politique mise en place depuis quelques années : l'acte de Suprématie qui reconnaît le roi comme Tête suprême de l'Église d'Angleterre, définit sa juridiction et constitue une rupture formelle avec Rome ; et l'acte de Trahison qui fait de toute remise en cause d'un quelconque élément du titre royal un acte de Haute Trahison passible de mort si cette contestation est faite de manière « malicieuse ». Cet acte englobe dans sa condamnation toute accusation portée à l'encontre du roi d'être hérétique, schismatique, tyrannique, infidèle ou d'usurper le trône d'Angleterre[39]. Ce second acte reformule la loi de trahison qui avait défini l'offense en 1352 comme celle qui consistait à tenter d'assassiner le roi, de lui faire la guerre ou d'aider ses ennemis. C'est cet acte qui conduit à l'exécution de Thomas More et John Fisher, Henri VIII leur accordant d'être décapités et non pendus, faveur qu'il n'accorde pas à un groupe de Chartreux. Le 4 mai, ces derniers sont exécutés avec un raffinement de cruauté insoutenable. Ils sont d'abord pendus quelques secondes, avant d'être décrochés. Ils sont alors émasculés et éventrés vivants, leurs parties

génitales étant placées dans leur bouche pour les empêcher de prier. Ils sont ensuite décapités et écartelés et les restes de leur corps sont placés sur des piques en différents points de la ville. Le summum de la cruauté réside dans le fait qu'ils subissent ce traitement les uns après les autres, de sorte que chacun sait ce qui l'attend[40]. Cette cruauté témoigne de la violence politique de l'époque, mais aussi de la volonté d'Henri VIII, plus que d'éliminer ses adversaires, de les pousser à se rallier à lui en faisant régner la terreur.

Le « Roi-en-son-Parlement » (*King-in-Parliament*)

L'un des problèmes que doit résoudre l'acte de Suprématie est celui de sa légitimité. C'est pourquoi il prend bien soin de dire qu'il se borne à reconnaître un pouvoir existant et qu'il ne confère pas un pouvoir nouveau. Par cette précaution il essaie de résoudre ce paradoxe d'un pouvoir donné au prince par Dieu (si l'on se réfère à la Bible) *vs* cette vérité incontestable et pratique que le pouvoir de l'Église médiévale ne peut être abattu que par une loi issue du Parlement. Dit autrement : d'où vient le pouvoir du roi ? De Dieu ou du Parlement ?

Un autre souci est posé par le serment qu'Henri VIII a prêté lors de son accession au trône en 1509. Il s'est en effet notamment engagé à défendre les droits et les libertés de la « sainte Église » (« *holy churche* »). Une fois de plus on dispose, de la propre main d'Henri VIII, de corrections apportées sur un manuscrit comportant le serment originel[41] : il rajoute « d'Angleterre » après « Sainte Église », et précise qu'il s'engage à défendre les droits et libertés de cette dernière « sans préjudice de sa juridiction et de sa dignité royale ». Par cette modification, il indique qu'il a conscience d'avoir brisé son serment originel.

Parmi tous les actes passés en 1534, l'un est particulièrement intéressant, non pas tant par son contenu que par sa forme. Il s'agit de l'acte

sur les dispenses ecclésiastiques qui interdit à « l'évêque de Rome » d'accorder la moindre exemption ecclésiastique en Angleterre. Il présente le Parlement comme une trinité bicamérale dont le roi est partie prenante. Le *King-in-Parliament* (« Le roi en son Parlement ») se substitue alors au *King and Parliament* (« Le roi et le Parlement ») qui existait jusque-là. Il y est écrit : « *Votre Majesté royale et vos Lords spirituels et temporels, ainsi que les Communes, représentant tout l'état du royaume* dans cette haute cour du Parlement, avez tout pouvoir et autorité d'accorder des dispenses, personnelles ou collectives, quant à l'application des lois humaines de ce royaume au gré des circonstances ou selon la qualité des personnes[42]. » Huit ans plus tard, dans un discours qu'il tient devant le *speaker* de la Chambre des communes et quelques-uns de ses membres, Henri VIII utilise la métaphore de la tête et des membres pour affirmer qu'il ne constitue qu'« un seul corps politique » avec le Parlement : « Nous ne sommes jamais aussi haut dans notre état de roi que lorsque nous tenons notre Parlement dans lequel nous sommes la tête et vous êtes les membres. Nous sommes alors conjoints et unis pour former un seul corps politique[43]. »

Deux interprétations peuvent être données de cette association royale avec le Parlement. La première est l'interprétation de la *whigh history*, laquelle voit l'histoire de l'Angleterre comme une longue marche vers la liberté. Elle privilégie les études sur le Parlement considérant que celui-ci est l'un des principaux moteurs qui poussent l'Angleterre vers la modernité. L'un des premiers grands biographes d'Henri VIII, Albert Frederick Pollard, écrit ainsi en 1905, qu'Henri VIII, en associant le Parlement à sa politique, établit un partenariat appelé à durer. La seconde interprétation, plus convaincante, est que le roi s'associe avec le Parlement car c'est le seul moyen de présenter des dents suffisamment pointues pour convaincre les récalcitrants les plus déterminés. Sous Henri VIII, le Parlement est avant tout un outil de pouvoir au service du roi d'Angleterre.

On peut donc considérer que le roi, à la fin de l’année 1534, a procédé à un *reset* de son règne assez impressionnant. Il gouverne de manière plus autoritaire que jamais, tout en prenant bien soin de faire valider ses décisions les plus radicales par des Actes de Parlement, institution avec laquelle il prétend ne constituer qu’un seul corps politique. Il a changé de lieu de résidence et s’est installé à Whitehall. Il a répudié Catherine et épousé Anne Boleyn. Il a un nouvel archevêque de Canterbury en la personne de Thomas Cranmer, de taille à l’aider à définir une nouvelle Église d’Angleterre. Mais ses décisions les plus importantes sont attaquables de maintes manières. Pire : elles sont attaquées. C’est pourquoi, après le temps de la loi, vient celui de son application qui passe par une politique particulièrement rude de mise au pas des consciences.

CHAPITRE 15

La mise au pas des consciences

Lorsque l'on lâche les chiens, il faut être prêt à les suivre où ils vous mènent. Or, en 1532, Henri VIII lâche les chiens. En quelques années, l'Église d'Angleterre se sépare de la papauté, de ses abbayes, d'une partie de son dogme. Cette révolution n'est pas acceptée facilement. Peut-être même n'est-elle pas acceptée du tout. Alors Henri VIII change. Il emprisonne. Il décapite. Il contraint. Il découvre ce que la persécution permet d'obtenir de ses opposants. Mais cette découverte est accompagnée d'une profonde mutation : la majesté royale est exaltée en même temps que le roi s'affirme comme un souverain terrifiant. L'appui sollicité du Parlement, qui valide les décisions les plus importantes ; l'importance historique de la *common law* en Angleterre ; la prééminence de la loi de Dieu : la mobilisation de tous ces éléments n'empêche pas Henri VIII de se débarrasser progressivement des habits du roi pour ceux du tyran.

Si, progressivement, la suprématie royale est acceptée, de subtiles résistances s'affirment toutefois, exploitant les failles du conservatisme bureaucratique. Ainsi, un texte royal du 27 avril 1534 parle de Cranmer comme du légat du Siège Apostolique (*Legate of the Apostolic See*). Aussi, lorsque l'archevêque de Canterbury entreprend la visite du diocèse de Londres, il se dit « primat d'Angleterre et légat du siège apostolique ».

Avec une habileté diabolique, John Stokesley rejette alors la visite de Cranmer en affirmant que, vu les titres, s'il accepte la visite il pourra être accusé d'agir contre la volonté de son souverain et être victime du *praemunire*. À sa suite, John Longland, à Lincoln, fait de même en juin, et Richard Nix, à Norwich, en juillet. Les prélats obéissent sans doute à une double motivation. D'une part, ils s'efforcent de ruser avec une suprématie royale qu'ils subissent et, d'autre part, ils l'instrumentalisent pour affirmer leur autorité contre celle de l'archevêque. Pour autant, ce qui doit être retenu ce ne sont pas ces résistances, qui existent, mais la soumission générale, les exécutions, la mise en place d'un contrôle des consciences et le renouvellement des cadres. Les têtes tombent, symboliquement parfois, comme dans le cas de Stephen Gardiner ; au sens propre, comme dans le cas de Thomas More ou John Fisher.

Disgrâce de Stephen Gardiner, Thomas Cromwell conforte sa position

Au lendemain de la soumission du clergé d'Angleterre au mois de mai 1532, Gardiner se retire dans l'un de ses manoirs, à Esher, et s'attelle à justifier ses positions. Dans une lettre à Henri VIII, il explique que la position qu'il défend est partagée par beaucoup d'autorités, notamment par le livre du roi contre Luther et par le concile de Constance. Il termine en affirmant : « Je suis sûr que votre majesté prendra de bonne part ce que je crois être la vérité, pour laquelle j'ai d'excellents arguments et autorités, jusqu'à ce que j'aie de meilleurs arguments et raisons prouvant le contraire[1]. »

La disgrâce de Gardiner n'est pas éclatante, mais l'élan de sa carrière est brisé. La punition va venir lentement et ne cesser de s'accentuer. Pour commencer, il est brièvement exilé. Brièvement seulement, car Henri VIII n'est pas en mesure de remplacer cet expert canoniste, spécialiste depuis

quatre ans des relations avec le pape. Le 31 mai 1532, l'ambassadeur de l'empereur rapporte que le roi l'a rappelé à la cour pour reprendre en main la correspondance avec Rome. Son activité redevient rapidement intense – le 1er septembre 1532, c'est lui qui lit l'acte faisant Anne Boleyn marquise de Pembroke et qui célèbre la messe qui suit. Il n'a pas pour autant retrouvé la faveur du roi. À la mort de William Warham en effet il n'est pas choisi pour lui succéder, le roi lui préférant Thomas Cranmer. C'est la deuxième punition. Pour l'instant, Gardiner poursuit son service normalement, dirigeant notamment avec Norfolk et Suffolk les discussions à Calais en octobre 1532. Lorsque Cromwell prépare en 1533 un acte qui interdit les appels en cour de Rome, et décide de faire examiner le projet par quelques prélats et docteurs, avant sa présentation au Parlement, Gardiner est l'un des premiers sur la liste, signe de son utilité. Il semble d'ailleurs qu'il se soit opposé à ce projet. Par la suite, Henri VIII demande à la Convocation de reconnaître, d'une part, que l'interdiction du mariage avec la femme d'un frère décédé est d'origine divine et que le pape ne peut fournir de dispense (et donc que son mariage avec Catherine d'Aragon est invalide), et d'autre part que la consommation du mariage d'Arthur, le frère aîné du roi, et de Catherine est prouvée. Avant la Convocation, Henri VIII demande aux deux archevêques et aux évêques de Londres, Lincoln et Winchester, de souscrire une déclaration équivalente, ce qu'Édouard Lee et Stephen Gardiner refusent. En revanche, dans le cadre de la Convocation, ce dernier, sans empressement toutefois, se prononce en faveur de la première proposition. Les deux propositions sont finalement acceptées et, le 8 avril 1533, la Convocation est dissoute. Il ne reste plus alors à Cranmer qu'à juger l'affaire en tant qu'archevêque de Canterbury, utilisant le nouvel *Act of Appeals* et la décision de la Convocation. Le 10 mai 1533, la cour s'ouvre à Dunstable, en présence de Gardiner, bien présent puisqu'il est *chief counsel* pour le roi. L'ordre est d'ailleurs donné que tous les papiers concernant le divorce lui soient envoyés. Le 23 mai, le mariage est annulé. Le roi a

obtenu ce qu'il désirait. Il s'agit pour Gardiner de capitaliser ses services et de faire oublier son opposition de 1532 ainsi que son manque d'entrain de 1533. Il assiste donc avec enthousiasme au couronnement d'Anne Boleyn[2]. Par la suite, lorsque la volonté de Clément VII d'excommunier Henri VIII se fait de plus en plus claire, le roi d'Angleterre envoie Gardiner à Marseille pour formuler l'appel du roi à un concile général. Dans une lettre, il écrit qu'il est arrivé à Marseille où il attend « l'arrivée du pape comme le faucon attend sa proie[3] ». Après l'entrevue, il rentre en Angleterre, sans doute au début de l'année 1534. Le Parlement qui se réunit alors vote le 26 mars un nouvel acte de Succession qui fait de la fille d'Anne Boleyn – la future Élisabeth Ire – l'héritière d'Henri VIII. À partir de ce moment, le nom de Gardiner disparaît progressivement des archives[4]. Il quitte la cour pour son palais de Winchester qu'il ne quitte quasiment pas pendant près d'un an et demi : la troisième punition, après le court exil de mai 1532, et l'attribution de Canterbury à Thomas Cranmer, vient de tomber. Henri VIII a obtenu l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon, épousé Anne Boleyn, fait de sa fille Élisabeth son héritière, lancé son appel au concile, il n'a plus besoin de Gardiner. Ce dernier peut payer pour son opposition de 1532, sans que cela nuise au souverain[5]. On peut toutefois considérer que Gardiner s'en tire à bon compte, qui n'est pas décapité.

Sa disgrâce crée dans l'entourage royal une zone dépressionnaire dans laquelle vont s'engouffrer toutes les forces ambitieuses du moment. La plus puissante d'entre elles est incarnée par Thomas Cromwell. Ce dernier obtient ses deux premiers offices mineurs en 1532, comme maître des joyaux et clerc du Hanaper, puis en 1533 comme chancelier de l'Échiquier (qui n'est pas alors un office très important). En 1534, il monte d'un cran lorsqu'il devient maître des rouleaux et principal secrétaire du roi à la place de Stephen Gardiner, puis vice-régent des affaires spirituelles, et vicaire général en 1535. Il est à ce moment sans doute le conseiller du roi qui contrôle le plus de documents émis par l'administration royale. La question

se pose alors de l'expression à utiliser pour s'adresser à lui. « Your grace » (« votre grâce ») est déplacé, « Your holiness » (« votre sainteté ») n'est pas possible, aussi un bureaucrate flatteur propose « Your goodness » (« votre bonté »), qui est adopté. Cette même année 1535, il devient chancelier de Cambridge sans avoir jamais mis les pieds à l'université. C'est le moment où il prend le contrôle de la *Cambridge Connection*.

Celle-ci est une intéressante configuration sociopolitique[6]. Issus de la *gentry*, mais aussi de la bourgeoisie ou de la paysannerie riche, les juristes de l'entourage royal proviennent la plupart du temps d'horizons très différents des autres courtisans, notamment des *gentilshommes de la chambre* et autres officiers de la Maison du roi. Leur mode d'intégration à la cour ne peut donc suivre une logique classique. Ce sont des techniciens, des hommes de la machinerie centrale, que leurs compétences techniques amènent au contact du roi et des courtisans. Par nature et par culture, ils en sont éloignés : ce sont des hommes nouveaux, dépourvus de solidarités familiales et courtisanes. Leur situation est d'autant plus inconfortable que les autres piliers de l'État ne leur réservent pas un bon accueil. Isolés socialement et culturellement, ils se trouvent en butte à l'hostilité des magnats et de l'ensemble des héritiers qui occupent les postes clés au sommet de l'État. Ils choisissent de substituer aux solidarités familiale et nobiliaire une solidarité universitaire, une véritable *Cambridge Connection*, laquelle est le fruit d'une décennie miraculeuse qui voit se succéder en dix ans (1513-1523) sur les bancs des collèges de l'Université une vingtaine d'étudiants appelés à des carrières exceptionnelles qui fourniront trois chanceliers, trois secrétaires d'État, un primat et dix évêques. Parmi les individus les plus brillants de la *Cambridge Connection*, qui fréquentent l'université ces années-là, on signalera de nombreux prélats dont Édouard Lee, Richard Sampson, Thomas Cranmer, Stephen Gardiner, Édouard Foxe, Thomas Thirlby, Nicholas Heath mais aussi quelques laïcs comme William Paget ou Thomas Wriothesley ainsi que des théologiens comme John Frith

ou Robert Barnes. Stephen Gardiner est la figure dominante de cette génération, le point d'appui sur lequel le groupe se construit et se définit. Après de brillants succès à Cambridge comme étudiant puis enseignant, c'est lui qui intègre le plus rapidement les circuits du pouvoir et se trouve en position d'aider ses condisciples et ses anciens élèves. Au début de la décennie 1530, quatre diplômés de Cambridge occupent ainsi dans le jeu politique une place de premier choix : Stephen Gardiner, Édouard Foxe, Thomas Cranmer et Richard Sampson. Ils sont bientôt rejoints par deux anciens étudiants de Gardiner, William Paget et Thomas Wriothesley. Il ne s'agit évidemment pas ici de limiter le jeu politique du règne d'Henri VIII à une partie gérée par l'amicale des anciens élèves de l'université de Cambridge. D'abord, Cambridge n'est pas seule sur le marché et doit compter avec les représentants d'Oxford qui comptent des individus aussi puissants que William Warham, Thomas Wolsey, John Stokesley, John Longland, Edmund Bonner ou Thomas More – ce dernier est par exemple très proche de Tunstall qui a séjourné à Oxford en même temps que lui. Ensuite, très rapidement, la radicalisation religieuse de la décennie 1530 va méthodiquement faire éclater cette *Cambridge Connection*.

C'est d'abord, on l'a vu, Gardiner s'opposant dès le printemps 1532 aux réformes ecclésiastiques d'Henri VIII. La *Cambridge Connection* a horreur du vide et Thomas Cromwell le remplace et prend la tête du réseau. Il s'appuie tout particulièrement sur les deux jeunes membres de cette dernière : William Paget et Thomas Wriothesley. Leur positionnement révèle une confusion entre le privé (le service de Cromwell) et le public (celui du roi), essentielle dans la construction de l'État moderne. Derrière les symboles, les offices et la clientèle, il y a toute l'activité de Gardiner qui change de main et l'affirmation de Thomas Cromwell comme le nouvel homme fort du royaume. La disgrâce de Gardiner, malgré sa rentrée dans le rang et son remplacement par Thomas Cromwell, sont l'une des options possibles du contrôle des consciences voulu par Henri VIII. Mais il en

existe d’autres, plus violentes pour ceux qui refusent de se soumettre. C’est ce que l’on observe dans le cas de John Fisher et de Thomas More.

Or il s’agit là des deux hommes (auxquels on peut ajouter Reginald Pole) dont le roi se montre particulièrement soucieux d’obtenir l’approbation. Tous les trois ont connu une période de faveur dans la décennie 1520, à une époque où la réputation d’Henri VIII est celle d’un prince de la Renaissance, promoteur des lettres et défenseur de la foi. Mais son divorce et la question de la suprématie éloignent les trois hommes du souverain. John Fisher est le premier – et le plus ferme – à défendre le premier mariage du roi, aussi bien en privé qu’en public. Thomas More garde le silence dans un premier temps avant, on l’a vu, de remettre sa démission en mai 1532. Puis, lorsqu’ils refusent de prêter le serment de Succession en avril 1534, tous deux sont emprisonnés dans la Tour de Londres, au moment même où Élisabeth Barton, « la Vierge du Kent », est exécutée.

L’opposition de John Fisher et Thomas More

John Fisher joue un rôle central à la cour d’Angleterre depuis la fin du XVe siècle. C’est une autorité morale comme il y en a peu dans le royaume. Il a d’abord été le confesseur de la pieuse et respectée Margaret Beaufort, la grand-mère d’Henri VIII. C’est par elle qu’il a gravi les échelons à Cambridge, dont il est devenu chancelier, puis qu’il a obtenu l’évêché de Rochester en 1504, le plus pauvre d’Angleterre, qu’il a refusé de quitter pour des sièges plus prestigieux. Il a encouragé l’humanisme en Angleterre, fait venir Érasme à Cambridge, prêché dans son diocèse, plaidé et agi pour la réforme de l’Église, et combattu avec vigueur les Lollards et l’hérésie luthérienne en compagnie d’Henri VIII. Il s’est toutefois opposé dès le départ aux projets d’annulation de mariage de celui-ci, rédigeant des traités

pour les dénoncer et s'exprimant en faveur de Catherine d'Aragon au procès de Blackfriars. S'il fait partie de la charrette des accusés emportés par l'affaire de la Vierge du Kent, il n'est toutefois pas exécuté en leur compagnie. Convoqué à Londres en avril 1534 pour prêter le serment de Succession, il refuse et est alors privé de son évêché, emprisonné et traité particulièrement durement. Âgé de 65 ans, pauvrement vêtu, malade, il passe un an dans les cachots de la Tour de Londres. Élevé à la pourpre cardinalice par Paul III au mois de mai 1535, il est alors accusé de trahison et exécuté le 22 juin 1535, deux jours avant la fête de son saint patron, Jean-Baptiste, décapité pour avoir critiqué le second mariage d'Hérode. De ce point de vue, l'exécution de Fisher est une maladresse politique du roi d'Angleterre, dans la perspective de ses tentatives de se construire l'image d'un prince chrétien. Car Henri VIII désire en effet non seulement l'approbation de ses sujets, mais aussi leur adoration. C'est pour cela qu'il ne cesse de se comparer aux rois de l'Ancien Testament. Et pour que l'obéissance et l'adulation puissent être au rendez-vous, il a besoin d'obtenir le soutien et l'approbation d'autorités morales indiscutables, telles John Fisher ou Thomas More. Dans son esprit, le refus de ces derniers d'assurer le rôle de pilier moral des entreprises royales n'est ni plus ni moins qu'une trahison. Une trahison attendue peut-être de la part de John Fisher, mais surprenante dans le cas de Thomas More. Précisons : une trahison surprenante pour Henri VIII et pour Henri VIII seul, qui a toujours souhaité avoir More à ses côtés. Dans ce domaine, Henri VIII a confondu sa croyance et son espérance. Alors que la fermeté de John Fisher se traduit, *in fine*, dans l'esprit du roi, par une grande lassitude qui débouche sur une grande colère, celle de Thomas More induit quant à elle une immense déception de la part du roi qui ne peut plus croire ce qu'il voulait croire à tout prix. D'où la même colère et la même erreur qui consiste à exécuter une autorité morale aussi prestigieuse que l'ancien chancelier.

Même s'ils sont canonisés ensemble quatre cents ans plus tard, l'opposition des deux hommes à leur souverain est donc assez différente. Alors que Fisher n'a jamais cessé de critiquer son roi, Thomas More déclare, après la démission de son poste de chancelier le 16 mai 1532, vouloir consacrer les dernières années de son existence à une vie dévote. Il promet par là de ne plus se mêler des affaires de l'État. Est-il possible, dans l'Angleterre d'Henri VIII, de se comporter comme Cincinnatus dans la Rome antique, de mettre un terme à ses fonctions politiques, et de retourner cultiver son champ, une fois sa mission accomplie ? More semble le croire. Pourtant, dès la fin de 1533, il publie des ouvrages polémiques défendant ses positions, notamment *L'Apologie de Sir Thomas More*, qui est une défense de l'ancien ordre catholique dans lequel selon lui tout bon chrétien doit vivre. Le voici donc de retour dans la sphère publique, comme opposant au roi. Il refuse de prêter le serment que lui demande Henri VIII. Après son emprisonnement en avril 1534, un document glaçant conservé à la British Library révèle que Thomas More n'avait aucune chance de s'en sortir et que les choses étaient jouées d'avance. Il s'agit d'un manuscrit rédigé par un clerc et qui concerne une rencontre qui doit se tenir entre Thomas Cromwell et Henri VIII à Windsor quelque part entre le 17 juin 1535 (condamnation à mort de John Fisher) et le 22 juin (date de son exécution). Ce document est annoté et corrigé de la main même de Cromwell, tel un pense-bête sur lequel il note les questions qu'il ne veut pas oublier de poser au souverain. Parmi celles-ci : « que faut-il faire concernant maître More ? » et, un peu plus bas « quand faut-il faire exécuter maître Fisher ainsi que l'autre [Thomas More] ? »[7]. Il n'est donc pas surprenant qu'au terme de son procès, More soit déclaré coupable de trahison pour n'avoir pas reconnu la suprématie du roi sur l'Église d'Angleterre. Le 6 juillet 1535, il est décapité. Thomas More se singularise par cette mort. Il est avec John Fisher l'un des rares hommes de premier plan de cette période à payer ses convictions de sa vie. Nul doute que c'est

à la lumière de ce *martyr* que le discours hagiographique sur Thomas More a été élaboré, par l'Église dans un premier temps, avec sa canonisation en 1935, puis par une pièce de théâtre et un film, qui ont beaucoup joué pour la notoriété du chancelier depuis les années soixante du siècle dernier[8].

L'emballement d'un système du soupçon

Contrairement à ce que l'on peut lire parfois, les victimes de la Suprématie royale ne sont pas très nombreuses. Mais, comme souvent, la légende nous dit quelque chose de vrai : l'impact de ces quelques exécutions sensationnelles est considérable. Comme le préconise la maxime chinoise qui invite à « tuer le poulet pour enseigner au singe », l'exécution de John Fisher et Thomas More fait réfléchir les opposants à Henri VIII, tandis que le roi envoie des « visiteurs » pour recevoir un serment reconnaissant le nouveau titre du roi auprès de chaque membre du clergé anglais, y compris les universités : lorsqu'en octobre 1535 Cambridge reçoit ses « visiteurs », le Dr Nicholas Wilson, ancien master de Michaelhouse College, est en prison pour avoir refusé de prêter le serment de Succession, son ancien chancelier John Fisher est mort décapité depuis quatre mois, et l'université a élu Thomas Cromwell comme son successeur. Les « visiteurs » n'ont pas de difficultés à recevoir le serment de l'ensemble de l'université. Mais cela ne suffit pas car Henri VIII entend faire boire le calice jusqu'à la lie à tous ceux qui ont pu, à un moment ou à un autre, se dresser contre lui.

Et c'est ainsi que Stephen Gardiner, celui-là même qui avait rédigé la réponse du clergé à la *« Supplication against the Ordinaries »*, écrit un traité intitulé *De Vera Obedientia* (*Sur la vraie obéissance*) par lequel il fait sa soumission. Avec beaucoup de simplicité et de clarté, il s'efforce de fonder la suprématie du roi sur des bases scripturaires, et sur l'exemple des empereurs romains. Son argument est simple : le bon chrétien est celui qui

obéit à Dieu, et qui doit donc obéir à son représentant sur terre, à savoir le prince[9]. L'objectif de cet écrit et de quelques autres est de gagner à la cause royale un public à la fois national et international, constitué des universités, des courtisans et aussi, sans doute, d'une opinion européenne.

Mais l'argumentaire rationnel ne suffit pas et le roi d'Angleterre utilise aussi abondamment le bâton. Tel le loup de la fable de La Fontaine confondu par l'agneau et s'exclamant alors « si ce n'est toi, c'est donc ton frère », Henri VIII incarne la raison du plus fort qui est toujours la meilleure. Il ne convainc pas grand monde, alors il passe en force, aidé en cela par Thomas Cromwell qui l'aide à affermir son contrôle sur le royaume. La complexité de la situation et la conscience d'une opposition à la volonté royale amènent celui-ci à densifier son réseau local : il est essentiel pour lui, encore plus que pour ses prédécesseurs, d'entretenir des relations avec la *gentry* dans les comtés, afin de s'assurer de l'application de la politique centrale qui rencontre des résistances importantes. Son influence en tant que secrétaire passe notamment par le contrôle dans la plus grande partie du royaume d'un réseau qui l'informe notamment de la réception des réformes religieuses. On observe ainsi dans l'Angleterre de la décennie 1530 l'instauration de quelque chose qui ressemble à un contrôle des consciences religieuses, rendu possible par le maillage serré du territoire par les serviteurs du ministre. Le contexte est tendu : certains conseillers sont poursuivis pour cause de dissidence religieuse ou politique. On a évoqué comment, après la convocation à Londres en avril 1534 de l'évêque Cuthbert Tunstall, un agent de Thomas Cromwell, John ap Rice, reçoit l'ordre de fouiller les bureaux de l'évêque dans ses résidences du Nord, à Auckland, Stockton et Durham, afin d'y trouver d'éventuels écrits hostiles aux positions royales sur la question des Appels en cour de Rome[10]. Quelques années plus tard, l'évêque de Chichester, Richard Sampson, ancien pilier du Conseil, apprend que son sermon de l'Assomption de 1538 a fait l'objet d'un rapport hostile. Il n'en sait pas plus et demande à pouvoir

se justifier[11]. On pourrait multiplier les histoires un peu pathétiques de ces puissants prélats qui s'adressent à Cromwell à propos d'affaires d'apparence futile, mais qu'ils semblent prendre très au sérieux. John Clerk, ancien diplomate et intermédiaire entre Wolsey et Henri VIII, devenu évêque de Bath and Wells, rapporte ainsi que l'un de ses vieux chanoines a prononcé le nom de Catherine d'Aragon dans les intentions de prières au lieu de celui de la reine Anne Boleyn. Il affirme l'avoir immédiatement réprimandé. Dans un premier temps, le vieillard a nié, puis s'est confondu en excuses. Clerk conclut : « Il a la réputation d'être un homme bon, et n'a pas loin de 80 ans […] le mot est *clairement un* lapsus *qui lui a échappé*[12]. »

Quelques mois plus tard, il apprend que l'un de ses curés n'a pas prêché contre l'autorité de l'évêque de Rome. Il le fait immédiatement examiner par son vicaire général et l'envoie en prison[13]. John Clerk est manifestement très soucieux de prévenir toute dénonciation. Il a de bonnes raisons de le faire : à partir du milieu de la décennie 1530, l'Angleterre devient une société de délateurs et les autorités ecclésiastiques doivent prendre bien garde d'appliquer scrupuleusement les dernières instructions londoniennes si elles ne veulent pas courir le risque d'être dénoncées et poursuivies pour hérésie. C'est ce qui arrive à Claxton, aumônier de John Clerk, qui, lors d'une tournée de sermons dans le diocèse de Bath and Wells, a oublié une fois d'appeler les paroissiens à prier nominativement pour le roi, la reine et la princesse Élisabeth. Un ennemi de Claxton s'est empressé de le dénoncer, contraignant Clerk à intervenir en faveur de son chapelain en affirmant qu'il a toute confiance en lui et que cet oubli est le fruit d'un souci d'adaptation du prêcheur à son auditoire – face à des gens rudes et grossiers, il a voulu aller à l'essentiel dans l'espoir qu'au moins quelques bribes de son sermon seraient suivies d'effets[14].

Plus au nord, Édouard Lee réagit lui aussi très rapidement lorsque son diocèse est touché par la plus petite entorse aux instructions venues de

Londres. Le jour où Crowmell l'informe que l'un de ses chapelains aurait prêché contre les injonctions du roi à Beverley, il lui répond qu'il ne peut s'agir de l'un de ses chapelains, mais qu'il a ordonné une enquête. Il conclut par un *post-scriptum* de sa propre main : « J'ai confiance que votre honneur ne pensera pas que je puisse entretenir et nourrir un tel individu dans ma maison […], je me conformerai au plaisir du roi dans cette affaire autant que n'importe lequel des pauvres prêtres d'Angleterre. » Dans les jours qui suivent, il le tient au courant de la progression de son enquête. Il lui assure rapidement qu'il n'a rien été trouvé sur un tel prêche. Les assurances épiscopales ne satisfont toutefois pas systématiquement Cromwell. Les prélats sont ainsi contrôlés par des envoyés de Londres. Cromwell envoie par exemple son fidèle Richard Layton auprès d'Édouard Lee. Layton, par une enquête auprès du confesseur du monastère de Syon, s'assure que l'archevêque a bien affirmé la suprématie royale sur l'Église[15].

Il semble ainsi s'instaurer progressivement un véritable climat de suspicion et d'effroi parmi les conservateurs de l'entourage du roi, en particulier les prélats, qui s'efforcent de désamorcer tout événement qui pourrait être interprété comme une trahison. On assiste à l'emballement d'un système du soupçon au sein duquel les sans-grade rivalisent de zèle et s'efforcent d'anticiper les demandes de Londres. Dans le contexte d'un pouvoir central suspicieux, qui sait bien que ses réformes religieuses suscitent au mieux l'indifférence et au pire l'hostilité, la porte est ouverte aux ambitions des petits, désireux de se signaler dans l'application fanatique d'une volonté politico-religieuse venue d'en haut qui ne se signale pas par sa clarté.

Thomas Cranmer, la conscience en marche d'Henri VIII

En même temps qu'il fait exécuter Thomas More et John Fisher, qu'il disgracie Stephen Gardiner, qu'il met au pas quelques prélats de second rang, qu'il met au premier plan son secrétaire Thomas Cromwell, Henri VIII pousse la carrière d'un homme nouveau, Thomas Cranmer. Le cheminement de ce dernier est sans doute assez révélateur de celui d'Henri VIII et permet de voir comment la Suprématie n'était pas déjà tout armée dans l'esprit du roi lorsqu'il lance les premières procédures.

Bien que claironnée, la suprématie royale sur l'Église d'Angleterre ne s'affirme en effet que progressivement. Le cheminement de Thomas Cranmer est très clair sur ce point. Son cas souligne que la problématique d'une rupture avec Rome ne doit pas être surestimée, même parmi les réformateurs avancés. Ce n'est en effet que progressivement que Cranmer passe d'une position de fidélité libre à l'égard de la papauté à une dénonciation ferme et décisive. Le cheminement se fait en trois ans. Essayons de reconstituer ses étapes qui nous permettent de voir en parallèle le cheminement de la pensée royale.

Au commencement, Cranmer joue un rôle déterminant dans les procédures d'annulation du mariage d'Henri VIII avec Catherine. À la fin de l'année 1532, alors qu'il est ambassadeur à la cour de Charles Quint, il est nommé à Canterbury, mais ne rentre qu'en février en Angleterre. Lors de sa consécration, il proteste de son acceptation de l'autorité pontificale. Toutefois, en tant qu'archevêque de Canterbury, il procède à l'annulation du mariage avec Catherine et préside, en mai, au couronnement d'Anne Boleyn. Les conséquences ne tardent pas : le 9 juillet 1533, Clément VII excommunie le roi et ses conseillers – dont Cranmer – à moins qu'il répudie Anne avant la fin de septembre[16]. La porte reste donc encore ouverte. Dans cette logique, le pape continue à envoyer les bulles de nomination aux évêchés anglais.

À l'automne, la détermination d'Henri VIII amène Clément VII à arrêter les concessions : la première victime est John Salcot, évêque élu de

Bangor et proche de Cranmer. Ce dernier semble alors pris d'une certaine angoisse, qu'il exprime dans une lettre du 22 novembre 1533 à Edmund Bonner, qui se trouve à Marseille : « [je] crains que Notre Saint-Père n'ait l'intention d'intenter quelque chose de préjudiciable contre moi et mon Église[17] ».

Un an plus tard, en décembre 1534, Thomas Cranmer approuve sans réserve l'acte de Suprématie. Sa correspondance avec lord Lisle, au début de 1535, souligne combien il est devenu un militant déterminé de la dénonciation de l'autorité pontificale. En effet, tandis que celui-ci affirme avec une fierté naïve que lorsqu'il évoque le nom du pape ses propos sont toujours très durs, Cranmer lui répond que cela ne suffit pas et qu'il ne s'agit pas seulement de condamner le présent pontife, mais de bien comprendre que « c'est la papauté et le siège de Rome qui ont, par leurs lois, supprimé le Christ et fait de l'évêque de ce siège un Dieu de ce monde[18] » – il ne veut pas d'une condamnation nominative de la papauté qui laisserait ouverte l'éventualité d'une réconciliation avec un nouveau pontife. D'ailleurs, sa position à l'encontre du pape se durcit de plus en plus et un pas est franchi un an plus tard lorsque, dans un sermon de février 1536, il identifie le pape à l'antéchrist. Il reste fidèle à cette assimilation jusqu'à sa mort.

On le voit, le chemin parcouru entre novembre 1533 et février 1536 est important. L'évolution de la position théorique de Cranmer sur la papauté souligne clairement que son acceptation de la Suprématie suit la dénonciation du pape, et non l'inverse : la suprématie royale est manifestement conçue comme nécessaire pour combler le vide né de la remise en cause de la papauté[19]. Cette chronologie montre bien que, même dans le cas de Cranmer, il n'y a pas d'obsession antipontificale. Malgré cela, il se plie sans difficultés à la volonté royale et son attitude est assez représentative de l'ensemble des évêques, y compris de ceux qui sont hostiles au départ à la Suprématie. John Longland par exemple défend

fermement la Suprématie auprès de son clergé[20]. De son côté, Cuthbert Tunstall signale au roi un texte contre la succession intitulé *Hortulus Animae* et qui est diffusé dans le nord du royaume. Dans un sermon de 1539, il explique, à propos de l'annulation du mariage d'Henri VIII, que le pape ne peut pas accorder une dispense à la loi de Dieu et qu'en le faisant malgré tout, il se met au-dessus des anges, des prophètes et des apôtres[21]. Enfin, Gardiner se soumet également. Il est chargé, au début de 1535, de visiter le monastère féminin de Syon qui dépend des Bridgettine Sisters. Le roi fait interroger John Morris, receveur du monastère, pour savoir si Gardiner a suffisamment bien parlé en faveur de la Suprématie. Insatisfait de la réponse, il charge Cromwell de faire une enquête. Morris témoigne alors que Gardiner lui a affirmé que la primauté de la papauté est d'institution humaine. Mais à la vraie question « *est-ce que la province anglaise peut renier son allégeance à Rome*[22] ? », la réponse de Gardiner est, selon Morris, très claire : l'acte du Parlement décharge sa conscience et celle des sujets du roi. Dans un pamphlet rédigé pour justifier l'exécution de Fisher, Gardiner prend d'ailleurs bien soin de différencier la fidélité au pape de la fidélité à l'Église universelle : « Dieu a détaché de nous ce siège qui a jeté le trouble dans nos rangs depuis si longtemps ; je supplie sa miséricorde de maintenir ce schisme éternellement ; quant à une séparation avec l'Église universelle, nous n'en avons connu aucune et ne l'avons jamais envisagé[23]. »

La résistance à la Suprématie, lorsqu'elle s'exprime, n'a d'autre solution que d'être discrète et détournée. L'Angleterre est entrée dans une nouvelle ère, dangereuse pour les puissants et pour tous ceux qui osent résister d'une manière ou d'une autre à la volonté du roi.

CHAPITRE 16

« Roule le tonnerre autour du trône »

La scène se passe à la fin du mois de janvier 1536, au château de Greenwich. Un cavalier immobile et lourdement armé regarde droit devant lui, puis redresse sa lance. Il jauge la distance qui le sépare de l'anneau qu'il doit embrocher. Il respire profondément, éperonne sa monture et part au galop. C'est près d'une tonne qui se trouve rapidement lancée à près de 30 km/h. Les sabots du cheval tonnent sourdement et font trembler le sol. Soudain, sans bien comprendre ce qui vient de se passer, les spectateurs horrifiés voient l'homme chanceler sur sa selle, perdre un étrier et s'écraser au sol, entre sa monture et la barrière. Le cheval lui-même est déséquilibré. Il trébuche, tourne sur lui-même, et s'effondre à son tour sur l'homme à terre. Ce dernier ne bouge plus. Il est inconscient et va le rester pendant plus de deux heures. Ce n'est pas son premier accident. Douze ans plus tôt, il a oublié de fermer la visière de son heaume lors d'une autre charge, face à un adversaire cette fois, et a été blessé au visage par la lance de ce dernier, le comte de Suffolk. Mais aujourd'hui, c'est pire. L'homme a bientôt 45 ans. Depuis quelques années déjà, il ne joute plus qu'à l'anneau, évitant le choc frontal avec les rudes chevaliers de la cour. À partir de ce jour, il ne joutera plus jamais. Pire, il souffre dès lors d'un ulcère à la jambe, que certains attribuent à des varices, mais que d'autres interprètent comme une

ostéomyélite chronique, une infection récurrente de la jambe[1]. On l’aura compris, cet homme, c’est le roi. Et lors de son accident de 1536, cela fait trente ans que la joute constitue l’une de ses principales passions. À partir de maintenant, il lui faut y renoncer.

L’année avait pourtant bien commencé. Anne Boleyn est enceinte et, le 7 janvier, à 2 heures de l’après-midi, Catherine d’Aragon s’éteint à Kimbolton, non loin de Cambridge, où elle réside dans un château prison. Le roi peut se croire débarrassé de ce qu’il considère comme son fardeau. Il témoigne d’ailleurs sa joie d’une manière exubérante, qui choque les observateurs. Le lendemain 8 janvier, la reine, la petite Élisabeth et lui-même se présentent vêtus d’un jaune étincelant. Et le souverain ordonne l’organisation de joutes pour célébrer la bonne nouvelle. Cette décision va engendrer deux autres événements qui vont rapidement atténuer son enthousiasme. Le premier est la terrible chute que nous venons d’évoquer. Le second est la fausse couche de la reine, le 29 janvier 1536, le jour même de l’enterrement de Catherine à Peterborough Abbey, fausse couche qui aurait été provoquée par l’inquiétude liée à l’accident. Le fœtus est celui d’un petit garçon. Henri VIII déclare alors qu’il voit bien que Dieu ne veut pas lui donner d’héritier mâle et commence à s’interroger sur la pertinence de son second mariage[2]. Dieu, se demande-t-il, ne maudit-il pas cette deuxième union autant qu’il a maudit la première ? En tout cas, Anne Boleyn ne lui a toujours pas donné l’héritier tant attendu, dont l’absence a été à l’origine de l’annulation du mariage avec Catherine d’Aragon. Rapidement, les relations se tendent entre les deux époux.

La chute d’Anne Boleyn

Elles se tendent d’autant plus qu’Henri VIII est attiré par une nouvelle jeune femme, Jane Seymour. Cette dernière est arrivée à la cour, sans doute vers 1529, comme suivante de la reine Catherine, puis d’Anne Boleyn. On

pense que le roi la remarque au plus tard en octobre 1534, mais ce n'est qu'en février 1536 qu'il lui fait des avances sexuelles. Il a sans doute été attiré par le contraire d'Anne : Jane est plus jeune, peu spirituelle – à la différence d'Anne réputée pour sa repartie –, c'est un modèle de femme douce et effacée à l'inverse de la volontaire et brillante Anne Boleyn. Toutefois, Jane, comme Anne avant elle, se refuse à lui, attisant son désir. Proclamant qu'elle n'a pas de trésor plus précieux que son honneur, elle affirme qu'elle ne pourra rien accepter de lui hors d'un mariage[3].

La machine de la défaveur se met en marche. Elle est d'une incroyable rapidité. En trois semaines, la reine est disgraciée puis exécutée, le 19 mai 1536. Le lendemain sont célébrées les fiançailles du roi et de Jane Seymour. Dix jours plus tard, leur mariage est célébré. Alors qu'il avait fallu plus de six ans pour faire une reine d'Anne Boleyn, il faut cent fois moins de temps pour détruire une construction qui avait nécessité tant d'énergie. De ce point de vue, la disgrâce de Catherine d'Aragon et celle d'Anne Boleyn n'ont rien de comparable. Et on peut comprendre l'hypothèse de certains selon lesquels la chute de cheval de janvier 1536 aurait altéré la personnalité du monarque. En dehors de cette hypothèse psychologique, comment expliquer ce qui se passe au cours de ces quelques semaines du mois d'avril suivant ?

En dehors de la lassitude d'Henri VIII pour son épouse, la fausse couche du mois de janvier est sans doute un élément déterminant. C'est une déception pour le roi, et c'est un angle d'attaque pour les ennemis du camp Boleyn. Il semble qu'il se forme alors à la cour une alliance entre le clan Seymour et le clan conservateur – *i. e.* les défenseurs de la cause de Marie Tudor qui savent qu'ils n'obtiendront rien tant qu'Anne sera là. Ils envisagent donc une alliance opportune avec le clan qui entoure le nouvel amour du roi. Et des recherches sont faites pour examiner la possibilité d'une annulation du mariage entre le roi et sa seconde épouse. On prend ainsi conseil auprès de l'évêque de Londres, John Stokesley[4]. Le roi a donc

un mobile (un nouvel amour) pour poursuivre Anne et il y est poussé par un conglomérat de factions qui, dans un classique jeu de balancier, souhaitent prendre la place occupée depuis quelques années par les Boleyn dans l'entourage immédiat du souverain.

Paradoxalement, la mort de Catherine d'Aragon ouvre la voie également à l'élimination d'Anne. En effet, tant que Catherine est vivante elle fait peser un soupçon d'illégitimité sur toute autre épouse royale. Une fois morte, elle permet au roi, à condition qu'il se débarrasse d'Anne, d'épouser qui il veut. Catherine aurait-elle survécu qu'elle aurait fait peser sur toute nouvelle reine le même soupçon d'illégitimité.

Anne Boleyn a sans doute également une part de responsabilité en ce sens qu'elle commet une erreur d'analyse sur sa position à la cour. Ayant eu connaissance de ce qui se trame autour de Jane Seymour, elle décide de contre-attaquer. Le 2 avril, dans son sermon du dimanche de la Passion, son chapelain, John Skip, choisit de commenter le verset 46 du chapitre 8 des Évangiles selon saint Jean, « Qui de vous me convaincra de péché[5] ? » Dans sa prédication, Skip procède à une double attaque. Contre Cromwell d'une part – c'est risqué, mais pourquoi pas ? –, contre Henri VIII d'autre part. Et là, c'est une faute de carre qui se paie comptant. Il s'agit de définir qui sont les « vous » et le « moi » du « qui de vous me convaincra de péché ? ». Derrière le « vous », Skip évoque les conseillers d'Henri VIII dont il dit qu'ils ne conseillent pas, mais se contentent d'essayer de deviner ce que le roi veut pour aller dans son sens ; le « moi » est le clergé d'Angleterre dans son ensemble. L'attaque contre les conseillers vise tout particulièrement Thomas Cromwell. Skip dénonce ceux qui attaquent le clergé pour s'emparer de ses biens, dans le contexte de la préparation de la dissolution des monastères[6].

Mais le sermon contient également une attaque à peine voilée du roi lui-même, par l'évocation du roi Salomon. Ce dernier, à la fin de sa vie, porte atteinte à son image en multipliant concubines et maîtresses, guidé par son

appétit sensuel et charnel[7]. John Skip développe son argument en prenant l'exemple du roi perse Assuérus, mal conseillé par Haman, qui organise la persécution des Juifs. Heureusement l'épouse d'Assuérus, Esther, elle-même juive, prend la défense de son peuple et Haman est exécuté. Tout le monde identifie le peuple juif comme le clergé d'Angleterre ; Assuérus comme Henri VIII ; Haman, le mauvais conseiller, comme Thomas Cromwell ; et Esther, la reine vertueuse, comme Anne Boleyn.

On le voit, la reine ne se laisse pas impressionner, et mobilise ses équipes pour se battre. Mais dans ce combat qui peut vite devenir un combat à mort, il ne faut à aucun moment baisser la garde ou laisser l'adversaire placer un coup mortel. Ce coup arrive d'une manière inattendue : Anne est accusée d'adultère. Toutefois, l'accusation ne vient pas d'Henri, ni même de Cromwell semble-t-il. Anne tombe, victime collatérale d'une affaire qui ne la concerne pas et, pire encore, victime d'une maladresse d'une amie. Au printemps 1536, sir Anthony Browne, gentilhomme de la chambre du roi, accuse sa sœur, la comtesse de Worcester, d'« amour déshonnête », à quoi cette dernière répond que son comportement n'est pas pire que celui de la reine avec son frère ou le musicien Mark Smeaton. Lancelot de Carles, aumônier du dauphin de France, rédige en 1536 un *Poème sur la mort d'Anne Boleyn* dans lequel il rapporte l'échange de Browne et de sa sœur :

> Mais vous, messieurs, jugez les coulombeaulx [colombes],
> Et pardonnez aux infames corbeaulx

Et après avoir évoqué un certain « Marc », la comtesse de Worcester poursuit :

> Un point de tous qui me semble le pire :
> C'est que son frère souvent a avec elle

> Dedans son lit accointance charnelle[8].

Lorsque ces propos arrivent aux oreilles de Thomas Cromwell, il les transmet à Henri VIII, ayant au préalable obtenu sous la torture les confessions de Smeaton. Et c'est ainsi que, le 2 mai 1536, Anne Boleyn est arrêtée et envoyée à la Tour de Londres, sous l'inculpation d'adultère avec Mark Smeaton et quelques autres, y compris son frère George, puis le poète Thomas Wyatt dont on sait qu'il courtisa Anne avant que le roi ne jette son dévolu sur elle, et qui la rejoint à la Tour de Londres le 8 mai suivant. Le 9 mai, Anne est également accusée d'avoir ourdi une conspiration envisageant la mort du roi. Lors de son arrestation et au cours des jours qui suivent, il ne se trouve personne pour la défendre, à une exception près. En effet, l'archevêque de Canterbury, Thomas Cranmer, adresse au roi, le 3 mai, une lettre très prudente mais qui n'en constitue pas moins une défense de la reine, particulièrement courageuse, si l'on en juge par le silence de tous les autres à la cour :

> À la vérité, je suis dans une telle perplexité, que mon esprit est complètement abasourdi. Comme je n'ai jamais estimé aucune femme autant que j'ai estimé la reine, je suis porté à croire qu'elle ne peut être coupable. Mais je me dis en même temps que Votre Majesté n'aurait pas été aussi loin si la reine n'était pas coupable. Votre Majesté n'ignore pas qu'après votre Grâce, il n'y a pas une personne dans le monde à laquelle j'aie autant d'obligations qu'à cette princesse. Aussi, j'espère que vous ne trouverez point mauvais que je prie pour qu'elle soit innocente. Toutefois, si jamais elle était coupable, celui qui ne désirerait pas qu'elle soit punie sans aucune pitié ne pourrait être considéré comme le serviteur et sujet loyal de Votre Grâce[9].

Connaissant la personnalité d’Henri VIII, cette lettre, en dépit de sa prudence, est le signe d’un indiscutable courage de la part de Cranmer. Il est d’ailleurs sans doute le seul au cours du règne à oser ainsi s’exprimer. Mais la lettre ne change rien à l’histoire en marche. Le 15 mai, Anne Boleyn est jugée avec son frère à la Tour de Londres. La charge de conspiration étant difficile à prendre au sérieux, l’accent est mis sur l’accusation d’inceste avec son frère, et d’adultère avec quatre autres accusés. En dépit des dénégations des uns et des autres, tous sont jugés coupables. D’après l’ambassadeur de Charles Quint, on reproche également à Anne d’avoir confié à la femme de son frère que le roi « n’était pas habile à copuler avec une femme, et qu’il n’avait ni virilité ni puissance[10] ». L’accusation est montrée par écrit à George lors de son procès, avec ordre exprès de ne pas le répéter. L’accusé s’empresse pourtant de lire tout haut ce qui est inscrit sur le bout de papier. George est décapité le 17 mai, tandis que Thomas Cranmer annule le même jour le mariage d’Anne Boleyn avec le roi, faisant de la petite Élisabeth une bâtarde. L’archevêque déclare en effet que le fait que Mary Boleyn, sœur d’Anne, ait été la maîtresse du roi rend invalide le mariage d’Anne avec Henri VIII. On signalera le problème posé par cette décision, problème que personne ne relève à l’époque : si le mariage d’Anne n’a jamais été valide, l’accusation d’adultère, à l’origine de la condamnation, tombe d’elle-même. Mais la raison du plus fort est toujours la meilleure. Le 19 mai, Anne est décapitée. Elle prononce auparavant un discours plein de dignité devant l’ensemble du Conseil du roi et près de mille spectateurs :

> Bon peuple chrétien, je ne suis pas venue ici pour prêcher un sermon ; je suis venue ici pour mourir. Car selon la loi et par la loi, j’ai été condamnée à mourir ; en conséquence, je ne dirai rien contre. Je ne suis pas ici pour mettre en accusation quiconque, ni pour parler de ce dont je suis accusée et pour quoi

> je suis condamnée à mourir ; mais pour prier Dieu qu’il sauve le roi et lui permette de régner longtemps sur chacun de vous. Car il n’y eut jamais prince plus doux et miséricordieux. Pour moi, il fut toujours un bon, doux et souverain seigneur[11].

Ce discours d’une femme montant à l’échafaud est surprenant. Il est possible qu’il ne soit que le témoignage de l’amour qu’elle porte à son époux, si on considère qu’il est le reflet littéral de sa pensée. S’il ne l’est pas, il ne lui est pas possible en tout état de cause de clamer son innocence. Ce serait contre les usages du temps et risquerait de mettre en péril le salut de son âme et, à plus court terme, d’accroître la colère de son époux, et donc les menaces qui pèsent sur la petite Élisabeth. La reine est décapitée d’un simple coup d’épée et sa tête tombe au sol tandis que les yeux et sa bouche bougent encore[12].

Le jour même de son exécution, Cranmer émet une dispense qui autorise Jane à épouser Henri car ils sont en effet cousins au cinquième degré, et leur union est donc contraire aux lois de consanguinité. Le lendemain, sont célébrées les fiançailles ; le 30 mai, le mariage. Symboliquement, ce meurtre politique éclabousse tout le monde. D’Henri VIII au bourreau, c’est presque toute la cour qui a du sang sur les mains, des accusateurs aux facilitateurs (Cromwell) en passant par ceux qui n’ont pas défendu la reine (son oncle Norfolk au premier chef).

L’exécution d’Anne Boleyn, après un procès truqué, ouvre la voie au regard étonné et un peu méprisant des princes d’Occident. Si la rupture avec la papauté les avait surpris, elle n’était qu’une ultime version un peu radicale de plusieurs siècles de conflit entre le pouvoir temporel des princes et le pouvoir spirituel des papes. Mais cette exécution fait basculer Henri VIII dans un autre monde. Une des réactions les plus représentatives à cet égard est celle de Marie de Hongrie, la sœur de Charles Quint, dans une lettre par laquelle elle informe son frère Ferdinand de l’événement :

> J'entends qu'il est déjà fiancé à une autre gentille femme, que l'on dit être bonne impérialiste (je ne sais pas si elle continuera), avec laquelle il était déjà engagé avant même la mort de l'autre. Ce qui fait penser aux gens (puisque personne, à l'exception d'un organiste, parmi ceux qui ont été décapités avec elle, n'a reconnu sa culpabilité, pas plus qu'elle-même) qu'il a trouvé ce style pour s'en faire quitte. Il est à espérer (si tant est que l'on doive avoir de l'espoir pour de tels actes) que, quand il sera lassé de celle-ci, il trouvera quelque occasion pour s'en faire quitte. Je crois que les femmes ne seraient pas très heureuses si de telles coutumes venaient à s'imposer, et à bonne cause. Bien que je n'aie pas envie de me mettre en ce danger, pour être du genre féminin, je prierai avec les autres qu'il nous en veuille bien garder[13].

Le détail des événements révèle également qu'Henri VIII n'est pas simplement un prince capricieux qui envoie à la mort ses plus proches : il suit de près à la fois le procès et les conditions d'exécutions. Dans une des lettres à Thomas Cromwell de sir William Kingston, le lieutenant de la Tour de Londres, ce dernier rapporte l'audience que le roi lui a accordée car il voulait s'assurer que Rochford, le frère d'Anne, pouvait bien se confesser et recevoir l'absolution. Il rapporte également la visite de Thomas Cranmer à Anne Boleyn, dans sa cellule, sur ordre d'Henri VIII. Et révèle enfin de manière poignante l'espoir d'Anne d'avoir la vie sauve.

L'exécution de la reine fait basculer la cour dans un autre monde, celui de l'innocence perdue. Le cheminement est bien résumé par trois poèmes du poète Thomas Wyatt, l'un des amants supposés de la reine. Le premier (qui ouvre le chapitre 12 de ce livre) évoque l'époque où il courtisait une Anne Boleyn devenue inaccessible puisque le roi avait posé les yeux sur elle. Dans le deuxième, écrit quelques années plus tard, il se plaint que les

femmes le fuient (« Elles me fuient, celles qui me cherchaient naguère ») et se rappelle les plaisirs du corps lorsqu'une conquête vint chez lui et que

> Sa robe dégrafée glissa de ses épaules,
> Et qu'elle m'entoura de ses bras longs et minces,
> Puis, après m'avoir donné un tendre baiser,
> Dit doucement : « Cher cœur, comment vous plaît ceci ? »[14]

Le troisième poème est sans doute le plus célèbre, qui rapporte comment Wyatt, bien qu'ayant échappé à l'échafaud, ne se remet jamais de ce massacre de la reine et de son entourage :

> Ces jours sanglants m'ont brisé le cœur.
> Ma joie et ma jeunesse m'ont quitté ce jour-là,
> Et tué toute l'ambition vaine que je pouvais avoir.
> Car, *circa Regna tonat* (roule le tonnerre autour du trône)

En dépit de ce monde nouveau dans lequel entre la cour d'Angleterre, un monde dans lequel personne n'est à l'abri, un monde dans lequel après l'exécution d'un duc, puis d'un chancelier, le roi a ajouté celle d'une épouse, dans ce monde violent et plein d'insécurité, la reine Jane Seymour semble apporter un peu de douceur. Elle encourage le roi à faire revenir sa fille Marie à la cour, ce qu'il fait à la condition que cette dernière reconnaisse à la fois la Suprématie de son père sur l'Église d'Angleterre et le caractère invalide du mariage de ses parents, ce qu'elle s'est jusque-là toujours refusée à faire. Henri VIII la contraint à rédiger une lettre dans laquelle elle reconnaît non seulement tous les titres de son père, l'invalidité de l'union de ses parents, mais aussi la bonté et la clémence du roi, qu'elle oppose à sa propre méchanceté et à son comportement dénaturé à son égard et à l'égard de ses lois justes et vertueuses. Il n'est pas à exclure que cette

reconnaissance soit obtenue par la menace : les envoyés du roi auraient en effet affirmé devant sa résistance que, « si elle avait été leur fille, ils l'auraient battue, et auraient frappé sa tête contre le mur si violemment qu'elle aurait ressemblé à une pomme cuite[15] ». Enseignée par l'expérience d'Anne Boleyn, Jane ne se mêle pas de politique. Au début de l'insurrection du pèlerinage de Grâce, elle aurait demandé au roi à genoux qu'il abandonne l'idée de dissolution des monastères. Il lui aurait conseillé de ne pas se mêler de ses affaires en lui rappelant ce qu'il était advenu à Anne pour l'avoir fait[16].

Reset ou positionnement comme arbitre de la chrétienté ?

La mort de Catherine, suivie de celle d'Anne, rouvre le champ des possibles. Charles Quint, en difficulté dans son empire et en Méditerranée, avec la menace combinée des protestants et de la puissance ottomane, n'a plus de raison de se faire le champion de la cause de sa tante. Jane Seymour appartient plutôt au camp conservateur. Tous les voyants sont donc au vert pour jouer l'apaisement. Le pape ne s'y trompe pas qui propose la réconciliation à Henri VIII en l'invitant à envoyer une délégation anglaise au concile de la chrétienté qui doit se tenir à Mantoue. Il y met toutefois comme condition que le roi d'Angleterre rejoigne la papauté et reçoive l'absolution[17]. De son côté, François Ier fait une série d'ouvertures à Henri VIII dans un contexte de reprises de l'affrontement avec Charles Quint. Le 17 avril précédent, dans une démarche très chevaleresque, ce dernier a provoqué le roi de France en duel avec, comme enjeux, la Bourgogne et le duché de Milan. Quelques semaines plus tard, ses armées ont envahi la Provence. C'est dans ces circonstances que le Valois propose au Tudor, par la bouche de son ambassadeur Jean de Dinteville, de participer à un concile général. Au début du mois de juin 1536, la réponse

d’Henri VIII indique clairement où il en est. Selon lui, le concile ne doit pas être convoqué par Paul III, mais par les princes, et il doit de surcroît se réunir dans un endroit neutre. Dès lors que ces conditions seront réunies, il se sentirait moralement obligé d’y participer[18]. Mais, au-delà de cette position de principe, Henri VIII n’entend pas n’être qu’un prince parmi d’autres. Il ambitionne sans doute d’être l’arbitre de la chrétienté et de se retrouver dans la situation dans laquelle l’avait mis Thomas Wolsey lors de la négociation de la paix universelle du traité de Londres en 1518. C’est pourquoi, à la toute fin de l’année 1535, il a envoyé une ambassade à Wittenberg, au cœur de l’Allemagne luthérienne. L’objectif est de passer un accord avec la ligue de Smalkalde qui réunit les princes protestants allemands contre l’empereur[19]. Dans la perspective d’un concile dont la silhouette tremblotante se profile à l’horizon, Henri VIII se rêve en réunificateur de la chrétienté. Il charge donc ses ambassadeurs en Allemagne de discuter d’un credo minimal commun qui pourrait réunir protestants et catholiques. Ce n’est toutefois absolument pas ce qui intéresse leurs interlocuteurs, qui exigent en préalable de toute négociation l’acceptation par l’Angleterre de la confession d’Augsbourg, qui est la formulation de la doctrine luthérienne et qui insiste notamment sur le salut par la foi seule. C’est donc une gifle protestante qui vient frapper la joue gauche du roi d’Angleterre. La joue droite n’est pas en reste, puisque le pape Paul III élève à la pourpre cardinalice le cousin d’Henri, Reginald Pole, le 24 décembre 1536. Furieux, le roi envoie des hommes de main sur le continent pour l’assassiner ou le kidnapper – il va jusqu’à proposer une récompense à quiconque lui ramènerait le cardinal, mort ou vif[20]. Henri VIII se rêve en arbitre, mais c’est un arbitre dont personne ne veut, chez les protestants comme chez les catholiques. En Angleterre, son principal conseiller, Thomas Cromwell, reprend les propositions luthériennes, qui ont été rapportées par l’ambassadeur Édouard Foxe, pour

en faire la base des « Dix Articles destinés à établir le calme et l’unité dans la chrétienté ».

Les Dix Articles (11 juillet 1536)

Ces Dix Articles, qui doivent donner un nouveau dogme à l’Église d’Angleterre, sont l’un des éléments clés des bouleversements du premier semestre de l’année 1536, avec la dissolution des monastères, l’exécution d’Anne Boleyn et le nouveau mariage du roi. Promulgués le 11 juillet, ils constituent donc la première déclaration doctrinale de l’Église d’Angleterre. Rien que juridiquement, ils sont étranges puisqu’ils ne sont pas un acte de Parlement comme le seront les Six Articles trois ans plus tard. Mais au-delà de leur forme, c’est le fond qui est problématique, un fond qui vient largement des propositions des luthériens allemands.

Perçus comme proluthériens, ils ne mentionnent pas les sept sacrements et ne retiennent que le baptême, l’eucharistie et la pénitence (ce qui, à l’exception du dernier, est luthéro-compatible). La présence du Christ dans l’eucharistie est qualifiée de substantielle et de corporelle, mais il n’est pas question de transsubstantiation. La contrition et la foi, combinées aux œuvres, assurent le salut, ce qui, pour le coup, n’est pas luthérien. Les images sont maintenues, ainsi que les prières d’intercession aux saints et les messes pour les morts, ce qui ne l’est pas plus, même si l’idée en ce qui concerne les images est d’aboutir à un usage moins superstitieux : il est rappelé clairement que les saints ne sont que des intercesseurs.

Ces articles laissent donc perplexes les contemporains. Ils ne traitent pas de toutes les questions ; ils ne sont pas cohérents ; ils ne font pas autorité. Ils s’aliènent donc tous les camps. Le relatif scepticisme à l’égard des prières pour les morts et des saintes images, allié à ce qui ressemble à une concession à Luther – l’absence de mention de quatre des sept sacrements –, inquiète au plus haut point les conservateurs. Le refus de la

justification par la foi seule constitue une énorme déception pour les réformateurs. La proclamation de ces articles dans le contexte bien spécifique des négociations diplomatiques avec les princes protestants de la ligue de Smalkalde leur confère une durée de vie très limitée. Pour autant leur ambiguïté en fait la première incarnation de ce qui caractérise la politique religieuse d'Henri VIII. Cette ambiguïté va jusqu'à ce qu'ils ne mentionnent pas : car si seuls trois sacrements sur sept sont retenus, il n'y a pas de rejet formel des quatre autres. De la même manière, l'article sur le Salut emprunte un vocabulaire réformé mais est interprété par certains comme un compromis. Couvrant tous les champs, il affirme que le fidèle ne peut être sauvé par ses seules bonnes actions mais que celles-ci sont tout de même nécessaires. Chacun y trouvera ses petits. Aujourd'hui encore, les meilleurs spécialistes se disputent sur le caractère réformateur ou conservateur des Dix Articles[21].

Ils sont promulgués par Thomas Cromwell en tant que vice-régent, par les *Injonctions* royales de 1536, lesquelles exigent du clergé paroissial qu'il prêche la Suprématie royale sur l'Église d'Angleterre ainsi que les Dix Articles. Toutefois, les *Injonctions* ne traitent pas seulement de doctrine, mais aussi de comportement. Elles rappellent que les prêtres ne doivent pas s'adonner à la boisson, à l'oisiveté ou à la débauche. En dehors des élites religieuses et laïques de la cour, les Dix Articles mécontentent jusqu'au plus profond des comtés comme en témoigne la plus grande révolte que le royaume ait connue sous le règne d'Henri VIII, le pèlerinage de Grâce.

1535-1536 : quand Henri VIII manque de perdre tout ce qu'il a gagné

Il est clair que la direction empruntée par Henri VIII évolue au cours des premières années de la décennie 1530. Il veut d'abord obtenir l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon. Puis, de la question

de la validité de ce mariage, il passe à la question du pouvoir du pape. Affirmant que son mariage est contraire à la loi divine et naturelle, il remet en cause le pouvoir du pape de donner une dispense. Après le fiasco du procès de Blackfriars, il conteste la légitimité d'un appel à Rome et plaide en faveur d'un jugement en Angleterre. Parallèlement à cette action politique, il lance une véritable campagne de propagande, multipliant la publication de pamphlets favorables à ses positions et s'efforçant d'obtenir des universités insulaires, mais aussi continentales, des déclarations qui vont dans son sens. En dépit des évolutions d'objectifs, que de chemins parcourus en quelques années seulement !

En février 1531, Henri VIII impose le titre de « Tête suprême » ; au printemps 1532, il supprime presque totalement les annates et l'autonomie judiciaire de l'Église d'Angleterre. Un an plus tard, par l'*Act in Restraint of Appeals*, il se donne le droit de juger en Angleterre d'affaires aussi importantes que l'annulation d'un mariage. Au printemps 1534, il modifie sa succession, délégitimant sa fille Marie au profit de sa fille Élisabeth issue de son deuxième mariage ; à l'été 1535, Thomas More et l'évêque John Fisher sont exécutés. Ces cinq années ont certes été brutales, voire sanguinaires à l'occasion, mais elles dégagent l'impression d'un rouleau compresseur qui obtient tout ce qu'il veut. L'année 1536 montre de ce point de vue que la résistance n'est pas que superficielle et ne se limite pas à quelques prélats convaincus ou juristes intransigeants. Cette fois-ci, c'est le peuple qui se soulève. Si les pages qui précèdent montrent que les élites, notamment ecclésiastiques, sont matées assez rapidement, disons en 1535 au plus tard, celles qui suivent vont montrer qu'à l'hiver 1536, Henri VIII est à deux doigts de perdre tout ce qu'il a gagné pendant les années précédentes.

CHAPITRE 17

Le grand chambardement de 1536

Aujourd'hui, Scawsby est une petite commune de banlieue de l'agglomération de Doncaster, dans le nord de l'Angleterre. Il y a cinq cents ans, c'était l'une des étapes sur la *grande route du nord*, qui reliait Londres à Édimbourg. C'était là qu'elle franchissait la rivière Don et s'engageait dans les vastes plaines menant à la ville d'York. Et c'est là qu'à l'aube du 26 octobre 1536 se réunissent les 30 000 rebelles du pèlerinage de Grâce, flanqués d'une armée de réserve de 12 000 combattants massés à Pontefract, à 15 kilomètres de distance. Il ne s'agit de rien de moins que de la plus formidable armée qu'ait connue l'Angleterre depuis la fin de la guerre des Deux-Roses. Et ce n'est pas l'armée du roi. Cette dernière, qui lui fait face, ne compte que 8 000 hommes et a reçu l'ordre de ne combattre que si elle est certaine de l'emporter.

À l'automne 1536, donc, le nord de l'Angleterre s'embrase. C'est d'abord le Lincolnshire qui est touché, puis quelques jours plus tard le Yorkshire, la révolte se répandant comme une traînée de poudre dans le Cumberland, le Northumberland et le nord du Lancashire. L'ampleur de la crise montre qu'Henri VIII ne maîtrise pas aussi bien son royaume qu'auraient pu le laisser croire les six années qui viennent de s'écouler au cours desquelles il a décapité un chancelier et un cardinal, humilié les

grands de son royaume et mis en place une réforme de son Église qui lui donne un pouvoir qu'aucun de ses prédécesseurs n'a jamais eu. Comment en est-on arrivé là ? Pourquoi le trône vacille-t-il pendant quelques semaines ? L'étincelle est cette décision d'Henri, qui utilise ses nouveaux pouvoirs de tête suprême de l'Église d'Angleterre, de dissoudre des monastères, par un acte de Parlement en date du 18 mars 1536, et de définir le nouveau dogme de l'Église d'Angleterre par la promulgation des *Dix Articles.* En plein élan de cette affirmation de pouvoir royal, Henri VIII est rattrapé par son peuple.

La dissolution des monastères

Dans le monde entier, les fans de la série *Downton Abbey* ignorent sans doute qu'elle aurait été tout autre si Henri VIII n'avait pas décidé de la dissolution des monastères de son royaume cinq cents ans plus tôt. En effet, les extérieurs de cette série sont tournés au château de Highclere, ancienne possession des évêques de Winchester, passée entre des mains séculières après sa confiscation par la couronne d'Angleterre au milieu du siècle. Le titre de la fiction rappelle que les monastères sont les premières victimes de cette confiscation massive des terres de l'Église par la couronne. La reconstruction du château, dans un style néo-Renaissance, au début du XIXe siècle, nous donne une idée assez juste de l'allure de ces monastères avant leur disparition.

C'est la perspective d'en tirer des fonds considérables qui conduit Henri VIII à envisager la dissolution des monastères. Pour autant, cette dimension s'inscrit également dans un contexte de réforme religieuse et de bon usage des ressources : ainsi la très respectée et très religieuse grand-mère du roi, lady Margaret Beaufort dissout quelques maisons religieuses à la fin du XVe siècle, pour fonder St John's college à Cambridge, tandis que Thomas Wolsey fait de même pour fonder deux collèges à Oxford. De la

même manière, un profond discours anti-moine existait dans le courant humaniste – qu'il suffise de penser à la dénonciation de la corruption monastique dans l'*Éloge de la folie* d'Érasme.

Mais revenons-en à l'aspect financier. Pour bien montrer qu'il est le chef de son Église, le roi décide que toutes les institutions ecclésiastiques seront visitées et qu'un calcul sera fait de la richesse de ces institutions afin de connaître le montant des impôts susceptibles d'être levés par le nouveau chef de l'Église. Un statut du Parlement a en effet décidé en 1534 que chaque nouveau titulaire d'un bénéfice ecclésiastique devait payer un impôt correspondant à la première année de revenus, puis, chaque année, une taxe correspondant à un dixième de ces revenus. Une fois de plus, les objectifs d'Henri VIII évoluent en cours de route. Au départ, l'intention n'est pas de dissoudre les 800 monastères et couvents que compte l'Angleterre, mais de disposer d'un outil permettant de connaître les revenus de l'Église d'Angleterre, afin d'envisager en connaissance de cause les perspectives de taxations nouvelles ou de confiscation. À l'été 1535 toutefois, une fois achevée l'estimation des institutions ecclésiastiques (sous le nom de *Valor Ecclesiasticus*), il apparaît que ces institutions sont prodigieusement riches et que leurs revenus cumulés dépassent ceux de la couronne d'Angleterre elle-même. De surcroît, les commissaires qui visitent les monastères au cours de l'hiver 1535-1536 – et qui ont été soigneusement choisis par Cromwell – produisent des rapports extrêmement négatifs qui dénoncent aussi bien l'inconduite sexuelle des moines que leur superstition, notamment la possession de reliques suspectes. On peut signaler en particulier les visites effectuées dans le nord du royaume par Richard Layton et Thomas Legh, dont les conclusions sont particulièrement critiques. Avec un plaisir manifeste, Layton rapporte par exemple que le père prieur de Maiden Bradley a six fils et une fille et qu'il se vante de n'avoir jamais couché avec une femme mariée, mais toujours de jeunes femmes, auxquelles il trouvait ensuite un époux[1]. À l'occasion cependant,

les agents de Cromwell reconnaissent le bon ordre lorsqu'il est là. Ainsi de John Tregonwell qui, dans les magnifiques collines du Costwolds, trouve à Godstow que « tout va bien et que tout est en ordre » ; de la même manière, à Eynsham, l'abbé est chaste et s'occupe bien de sa mission ; tandis qu'à Bruern, non seulement l'abbé est vertueux, mais il connaît bien les Saintes Écritures et il a même redressé l'abbaye dont ses prédécesseurs avaient négligé l'entretien. Ainsi, alors même que la mission de ces envoyés de Cromwell est de souligner la décadence des petites abbayes, leurs rapports nous permettent de voir à quel point l'Église d'Angleterre était, comme l'Église du continent, en cette époque de la Renaissance, à la fois l'objet d'abus indiscutables et en même temps traversée par un courant de réforme à tous les niveaux.

Plusieurs éléments attestent que l'ambition d'Henri VIII au départ n'était pas la destruction du monachisme en Angleterre. Il y a d'abord le soin mis à transférer les moines et les moniales des petits monastères dissous vers les monastères plus importants. Il y a ensuite la fondation de nouveaux monastères, tels, en juillet 1537, ceux de Stixwold et de Bisham (le premier est un monastère prémontré qui prend la place d'un monastère cistercien, le second un monastère bénédictin). La fondation intervient alors que la reine Jane Seymour est enceinte de six mois. Les deux monastères ont sans doute été créés pour prendre soin des âmes d'Henri VIII, de son épouse et de l'enfant à venir[2]. Il est donc *a priori* clair que le roi n'entend pas, à ce moment-là, dissoudre tous les monastères. Pour autant, au fur et à mesure que les chariots remplis d'or, d'orfèvrerie, de pierres et de tissus précieux, arrivent dans les coffres du roi, la tentation d'étendre la réforme – *i. e.* la dissolution – se fait de plus en plus forte.

Une fois encore, le Parlement est exploité par le souverain pour servir sa politique. C'est ainsi qu'une compilation de plaintes à l'encontre des monastères (*Compendium compertorum*) lui est soumise en mars 1536, accompagnée d'un *bill* qui propose la fermeture de tous les monastères dont

les revenus sont inférieurs à 200 £. L'argument mis en avant est que les petits monastères sont des lieux de péché dans lesquels les moines mènent une vie vicieuse et abominable. Les fermetures commencent dès l'automne, même si, à l'arrivée, seuls 243 monastères sur 419 sont dissous[3]. Il n'est pas possible en effet de placer l'ensemble des religieux et des religieuses de 419 petits établissements dans de grands monastères. Près de la moitié des petites institutions bénéficient ainsi d'un temps de grâce. Quant aux autres, à l'été 1536, ils ont perdu tous leurs moines et nonnes – lesquels ont été dispersés, leur bétail vendu, leurs métaux précieux raflés, leurs cloches transformées en canons, le plomb des toits coulé en munitions, tandis que des paysans s'installaient en lieu et place des anciens propriétaires.

Même si au départ ce mouvement de dissolution est présenté comme une réforme monastique (et il y en eut de nombreuses à la Renaissance), un mouvement est lancé qui conduit progressivement à la dissolution de l'ensemble des monastères d'Angleterre. D'abord vus comme des réserves fiscales, ceux-ci sont ensuite perçus comme des centres d'opposition. Demeure prégnante en leur sein une tradition d'indépendance à l'égard du pouvoir royal qui leur vaut dans le contexte de la décennie 1530 d'être perçus comme une papauté en miniature, ce que renforce la fidélité au pape d'une partie de leurs membres. Ils sont enfin vus comme des repères de superstitions, notamment en raison des reliquaires qu'ils abritent, et qui sont à l'origine de pèlerinages, lesquels rapportent des indulgences qui, fournies par le pape, sont à la fois un symbole de superstition et d'assujettissement au pouvoir pontifical.

L'opposition à la politique d'Henri VIII vient en particulier des ordres les plus ascétiques et les plus respectés au sein de la population pour leur moralité. Il s'agit notamment des Chartreux et des Franciscains de l'Observance. Ces derniers, on l'a évoqué, occupent une place importante au cœur même des palais de Greenwich et de Richmond. On rappellera à ce sujet qu'Henri lui-même a été baptisé dans leur chapelle à Greenwich et que

les Observants continuent de fournir au monarque confesseurs et chapelains. Le dimanche de Pâques 1532, d'ailleurs, William Peto, supérieur de la province de l'Observance en Angleterre, prononce à Greenwich un terrible sermon devant le roi. Il le compare au roi Achab de l'Ancien Testament, qui n'écoutait que les faux prophètes et maintenait le vrai prophète Michée en prison[4]. « *Sir*, je suis le Michée que vous haïssez à mort car je prophétise et dis la vérité. » Poursuivant, Peto déclare au roi qu'il ne doit pas divorcer s'il ne veut attirer le malheur sur lui. Étonnamment clément, Henri VIII se contente, dans les mois qui suivent, d'exiler Peto à Anvers. Mais, face à l'opposition de l'ordre des Observants dans son ensemble, il réclame en 1534 un serment spécifique de reconnaissance de la Suprématie, puis dissout discrètement l'ordre en transférant ses biens aux Franciscains conventuels. À l'époque pourtant, la dissolution n'a pas encore commencé.

Henri VIII est encore plus hostile à l'égard des Chartreux. Eux aussi occupent une place particulière dans le royaume. Ils sont proches de la cour à Sheen, tout près du palais de Richmond. Et surtout, ceux de Londres, à Smithfield, au cœur de la Cité, sont un centre de piété très important pour de nombreux fidèles dont le plus célèbre est sans doute Thomas More. Si la plupart des Chartreux se soumettent aux demandes d'Henri VIII, ceux qui résistent sont emprisonnés et affamés. Tandis que sept sont exécutés, neuf meurent en prison.

On signalera dans la persécution des monastères par Henri VIII quelque chose d'essentiel qui nous apprend beaucoup sur sa personnalité. On a vu qu'il n'hésite pas à faire tomber les têtes. Il est dès lors d'autant plus frappant de signaler combien, avant de faire tomber les têtes, il essaie de convaincre ses adversaires. Plus sans doute que d'être obéi par la terreur, Henri VIII veut être approuvé, loué et admiré. Lorsqu'il n'y parvient pas, il tue. Mais c'est toujours un deuxième choix. Sa structure psychologique est

de ce point de vue celle d’une relative insécurité : il a besoin qu’on l’aime, qu’on l’approuve et qu’on l’admire.

Pour en revenir aux monastères à proprement parler, on comprend aisément que, dès lors que ces derniers ont été assez largement réticents à soutenir la suprématie royale, le roi ait été facilement séduit par la perspective de les détruire. Et, comme pour les autres étapes de sa réforme, Henri VIII ne s’arrête pas en si bon chemin : après les petits monastères lors de la première vague, c’est au tour des plus importants lors de la seconde. À partir de 1537, les gros monastères sont donc à leur tour attaqués par le roi, avant le passage au Parlement d’un second acte de Dissolution en 1539, la dernière abbaye dissoute étant celle de Waltham, en avril 1540. Les résistances sont brisées avec la plus grande violence. Ainsi de Hugh Cook et Richard Whiting, respectivement abbés des deux grosses abbayes de Reading et de Glastonbury et qui ne sont coupables de rien d’autre que de s’opposer en 1539 à la dissolution de leur monastère. Dans une note concernant le premier, Cromwell écrit – exactement comme dans le cas de Thomas More – « s’en emparer et le faire juger et exécuter à Reading avec ses complices[5] ». Concernant Whiting, on dispose même d’une description de son supplice dont la finalité d’exemple est manifeste : il est écartelé et décapité, les quatre parties de son corps sont exposées dans quatre villes alentour, tandis que sa tête est empalée sur les portes de l’abbaye[6].

La dimension financière de la dissolution des monastères n’est pas discutable, comme en atteste la création en 1536, en même temps qu’est passé l’acte de Suppression, de la *Court of Augmentations*, chargée de gérer les suppressions et d’administrer les terres issues des monastères. Il ne faut pas faire de contresens sur la politique financière de Thomas Cromwell en ce qui concerne la Dissolution : il ne s’agit pas pour lui de confisquer pour revendre, mais bien au contraire de conserver les terres nouvelles pour garantir une augmentation pérenne des revenus royaux. Cela doit permettre d’asseoir la stabilité du pouvoir en garantissant des revenus suffisants pour

l'entretien de la maison du roi, des institutions du royaume, de la diplomatie, des clientèles royales, des guerres éventuellement, sans être contraint à avoir recours à des expédients dangereux tel l'*Amicable Grant*, qui a coûté si cher à la politique royale et à la carrière de Thomas Wolsey. L'objectif de Thomas Cromwell est donc simple : il ne s'agit pas de créer une bureaucratie, mais de s'assurer des revenus. La bureaucratie suit – pas tout de suite d'ailleurs. L'objectif d'augmenter les revenus est clairement exposé dans un projet d'octobre 1534[7]. La dissolution des monastères rapporte 1 300 000 £ à la Couronne entre 1536 et 1547. Dans les faits, sa réforme est en partie inaboutie car les besoins immédiats en liquidités, se traduisant par des ventes notamment, limitent la constitution de recettes pérennes. Ainsi, la politique de fortification des côtes qui fait suite au rapprochement de François Ier et Charles Quint à la suite de la rencontre d'Aigues-Mortes en juillet 1538 et qui exige de faire entrer dans les caisses 376 000 £, se traduit par la vente de nombreuses terres, à hauteur de 30 000 £ entre 1537 et 1538, et de 80 500 £ entre 1538 et 1539, puis 66 000 £ annuellement jusqu'en 1543.

Cet épisode est particulièrement important dans l'histoire de l'Angleterre et dans l'image du règne. D'abord, les monastères en Angleterre ont, sous Henri VIII, une histoire vieille de mille ans et ils ont concouru à façonner la société et le paysage du royaume. Même s'ils sont en crise au XVIe siècle, leur suppression n'est pas un mince événement. Ensuite, les biens ecclésiastiques passent entre les mains de la couronne entraînant ainsi le plus grand changement de propriété de terre depuis la conquête normande. Enfin, près de cinq cents ans après la dissolution, les ruines des monastères sont encore bien présentes dans les paysages anglais, semblant proclamer à travers les siècles l'ampleur des destructions du règne d'Henri VIII – l'abbaye de Glastonbury, dans l'ouest de l'Angleterre en étant l'illustration la plus célèbre peut-être. On considère généralement que le sonnet 73 de William Shakespeare évoquant les « arceaux calcinés

d'abbayes où résonnait naguère le doux chant des oiseaux » est une évocation des abbayes en ruine[8]. Si cet épisode est le plus visible dans le paysage anglais encore aujourd'hui, ses conséquences immédiates ont été encore plus importantes.

Quand le trône chancelle

À l'automne 1536, donc, une série de soulèvements populaires éclatent dans le Lincolnshire, puis dans l'ensemble du nord de l'Angleterre[9]. Ces rébellions, qui prennent le nom de « pèlerinage de Grâce », ont des causes sociales, religieuses et économiques. Il apparaît toutefois rapidement que la rébellion est dirigée contre l'ensemble de la politique royale, et tout particulièrement religieuse, même si la dimension économique n'est presque jamais indépendante de cette dernière. Lorsque les pèlerins dénoncent la dissolution des monastères, ce n'est pas seulement une affaire de religion, mais aussi une affaire sociale et économique : ces petites maisons religieuses sont certes des lieux d'administration des sacrements et de prières pour les âmes au purgatoire, des lieux d'enseignements et d'éducation, mais ce sont peut-être plus encore des refuges pour les voyageurs, des hospices pour les malades, des institutions charitables pour les plus pauvres, des pourvoyeurs d'emplois pour d'innombrables hommes et femmes, travailleurs de la terre, artisans, cuisiniers, servantes, sans parler des responsables, en certain lieu, de l'entretien des digues, des ponts et des routes. Il n'y a donc pas dans ce domaine d'un côté « le religieux », et d'un autre côté « le social » et « l'économique ».

« *It's the economy, stupid !* » On pourrait être tenté de paraphraser la phrase du conseiller de Bill Clinton, James Carville, prononcée lorsque le parti démocrate prit en 1992 le contre-pied de George Bush en centrant sa campagne sur l'économie, alors que son adversaire valorisait son bilan en politique étrangère. Dans l'Angleterre de 1536, Henri VIII met l'accent sur

ce qu’il considère comme la justesse de ses positions théologiques. Face à lui, le conservatisme religieux de la population d’une part, et, d’autre part, les préoccupations économiques devant les conséquences économiques de cette politique religieuse qui met en péril l’équilibre de la société anglaise. À qui s’étonnerait de l’insurrection, James Carville aurait donc sans doute répondu « *It’s the economy, stupid !* » à condition toutefois d’avoir conscience que, dans le contexte de 1536, cette phrase ne peut se comprendre que si l’on rappelle que la religion est un phénomène social et économique, autant que religieux. S’y attaquer ce n’est donc pas simplement s’attaquer à la religion comme dogme – ce qui, en soi, n’a déjà rien d’anodin.

Un mélange de faits et de rumeurs circule dans le nord du royaume, selon lesquels les églises des paroisses vont être pillées, les monastères supprimés, les impôts augmentés. Dans le contexte des *Dix Articles* et des *Injonctions* de 1536 – qui sont des textes religieux pour le moins froids à l’égard de plusieurs sacrements catholiques et dépourvus d’un quelconque enthousiasme touchant le purgatoire et les messes d’intercessions – comme dans celui de la suppression de petits monastères, la dimension religieuse de la révolte est on ne peut plus claire. Rien que dans le Yorkshire, ce sont donc près de 40 000 hommes qui se soulèvent et se regroupent derrière une bannière représentant les Cinq Plaies du Christ. C’est ce qu’on a appelé le « pèlerinage de Grâce ». La rébellion a une forte incarnation populaire car le peuple se rallie à la défense de la religion traditionnelle par ses élites locales, marguilliers et clercs de paroisse. Puis la *gentry* rejoint les révoltés qui se réunissent en armée et entrent dans la ville de Lincoln le 6 octobre. Le 9, une pétition est adressée au roi qui demande la restauration de la princesse Marie à la succession, la punition de Thomas Cromwell et la reconnaissance de l’autorité spirituelle du pape. La rébellion se répand ensuite vers le nord. Dans le Yorkshire, un juriste charismatique du nom de Robert Aske réunit lui aussi une importante force, qui entre dans la ville

d’York le 16 octobre, et s’empare du château royal de Pontefract d’où est émis un nouveau texte connu sous le nom de *Pontefract Articles*. Les rebelles s’interrogent alors : doivent-ils progresser vers le sud pour pousser leur avantage et faire valoir leurs exigences ? Leur légitimité est renforcée par le fait que lord Thomas Darcy, après avoir remis les clés de Pontefract Castle aux rebelles, est devenu l’un de leurs capitaines. Norfolk, envoyé à la tête d’une petite armée au-devant des rebelles, outrepasse ses instructions et promet un pardon général et la tenue d’un Parlement en 1537. Le 8 décembre, Robert Aske parvient à convaincre les rebelles de se disperser. Il est ensuite invité à Londres par Henri VIII.

Toutefois, au cours des premiers mois de 1537, de nouveaux soulèvements se produisent qui conduisent Norfolk à proclamer la loi martiale au nom du roi et à multiplier les pendaisons. On en compte quarante-sept dans le Lincolnshire, et beaucoup plus encore dans le Yorkshire. Aske, lord Darcy et d’autres leaders sont exécutés. Nulle part en France, en Espagne ou dans l’Empire ottoman, le pouvoir ne connaît une telle crise dans ces années-là. Même la révolte des *Comuneros* dans l’Espagne de 1520-1521 ne semble pas faire vaciller le trône aussi fort, et Charles Quint peut se permettre de mettre plusieurs années avant d’en tirer les conséquences.

Henri VIII échappe de peu à la catastrophe. En effet, Norfolk partage certaines des revendications des rebelles, notamment tout le volet anti-Cromwell – à l’instar des comtes de Derby et de Shrewsbury. Si les uns et les autres n’avaient pas tenu bon et s’ils étaient passés aux rebelles, le destin de l’Angleterre, notamment religieux, aurait sans doute été tout autre. La fidélité, *malgré tout*, des grands magnats, est un signe fort envoyé à Cromwell de sa toute-puissance. Quand l’ordre sera revenu, il pourra dérouler sa volonté politique plus avant. En même temps, il aura, par sa victoire, encore renforcé la haine de ses adversaires politiques, qui n’auront de cesse de causer sa perte. En ce sens, en 1536, des paliers irréversibles

sont franchis, des explosions futures se préparent, des vérités ont été confirmées. Parmi celles-ci, le poids des clientèles nobiliaires. On a évoqué plus haut la solitude du duc de Buckingham en 1521 dont l'énorme clientèle – sans doute la plus puissante du royaume – n'a pas bougé lorsque la colère du roi s'est abattue sur lui. En 1536, les clientèles des magnats se sont mobilisées pour défendre les intérêts de la monarchie. Les clientèles nobiliaires sont donc efficaces lorsqu'elles sont au service du roi ; elles ne le sont pas lorsqu'elles sont censées défendre les intérêts des magnats.

Revenons en arrière et analysons en détail les revendications des révoltés et la réponse apportée par Henri VIII. Les *Pontefract Articles* d'octobre 1536 dénoncent l'ensemble de la politique d'après 1529. Ils rejettent la suprématie royale sur l'Église, contestent le schisme avec Rome, l'annulation du mariage d'Henri VIII et de Catherine d'Aragon et les nouvelles règles de succession à la Couronne. Ils affirment que l'imposition du clergé relève uniquement de la Convocation qui réunit les prélats des provinces d'York et de Canterbury, et réclament le rétablissement des libertés de l'Église. Ce qui ressort de cette proclamation, c'est l'étroite intrication entre la loyauté à la religion traditionnelle et la loyauté à la communauté, à ce qu'en philosophie politique Tudor intuitive on appellerait la loyauté au « *commonwealth* », ou loyauté au bien commun de la société. Cet entrelacement de la défense de l'Église, du royaume, du roi et de la communauté se retrouve dans la proclamation de Robert Aske à la ville d'York : « Nous avons entrepris ce pèlerinage pour la conservation de l'Église du Christ de ce royaume d'Angleterre, du roi notre souverain, de la noblesse et du peuple, et dans l'intention de demander à Sa Majesté le roi de réformer ce qui ne va pas dans ce royaume et de punir les hérétiques et ceux qui subvertissent les lois[10]. »

Dans ces articles, et tout au long de la révolte, une hostilité particulière est exprimée à l'encontre des évêques Thomas Cranmer, John Hisley, Hugh Latimer, Nicolas Shaxton et William Barlow, mais, plus encore, Thomas

Cromwell. Derrière la critique d'une politique, il y a celle d'un homme, une personnalisation très claire de ce qui ne va pas dans le royaume d'Angleterre. L'hostilité populaire au ministre rejoint celle des puissants du royaume à son encontre. L'aristocratie du nord notamment est hostile à Cromwell qui, dans les années précédentes, a poussé au développement de la justice royale dans les marges anglo-écossaises au détriment de la justice baronniale. Dans ce contexte, l'un des enjeux pour Henri VIII est de déterminer s'il continue à soutenir son principal ministre. C'est également de prendre garde à l'attitude de l'aristocratie qui peut profiter de la situation pour redresser la tête. Le cas de cette dernière est peut-être un peu plus complexe qu'il n'y paraît.

Le duc de Norfolk par exemple n'est sans doute pas aussi libre qu'on pourrait l'imaginer. Dans un contexte troublé comme celui-ci, il est en effet largement prisonnier de ce que l'on attend de lui, voire, peut-être plus fortement encore, de ce qu'il considère comme étant son rôle de magnat, sans même parler d'un instinct de possédant qui le pousse sans doute à défendre l'ordre établi face à une révolte populaire. Après une brève visite à la cour autour du 7 octobre, il retourne dans son comté pour y lever des troupes. En tant qu'*earl marshall*, il considère que le commandement de l'armée lui revient et pense sans doute que s'il parvient à rétablir l'ordre, il pourra regagner la faveur de son souverain et imposer sa famille comme la plus puissante de la région, voire du royaume.

De son côté, Henri VIII semble hésiter. Dans un premier temps il donne à Norfolk l'ordre de rester en *East Anglia* pour éviter que des troubles n'y éclatent également, puis change d'avis et l'autorise à partir[11]. En même temps qu'il semble avant tout soucieux de sécuriser le sud de l'Angleterre, il se montre intraitable, dans les mots tout au moins, à l'égard des rebelles. Si l'on a perdu la pétition que lui ont adressée les rebelles du Lincolnshire le 9 octobre, on a conservé la réponse royale qui permet de connaître la teneur des revendications[12]. Celles-ci dénoncent la corruption et l'origine

modeste des conseillers du roi, la dissolution des monastères, l'acte sur les premiers fruits. La réponse d'Henri VIII est brutale et tranchante : il ne reconnaît aucune légitimité aux rebelles ; il n'offre aucune concession ; il rappelle que les décisions prises ont été légitimées par le passage au Parlement ; il affirme que les monastères dissous ne sont pas ceux où l'on honorait Dieu, mais ceux où le vice et les pires abominations étaient pratiqués. Il ne se contente pas de ne faire aucune concession, il reproche aux rebelles leur présomption : prétendre, contre la loi de Dieu et celle des hommes, gouverner leur prince ! Il leur ordonne donc de se dissoudre et de livrer à son lieutenant dans le nord cent responsables parmi eux s'ils ne veulent pas être anéantis par l'armée royale : « Concernant le choix des conseillers, je n'ai jamais lu nulle part, ni entendu, ni su, que les conseillers des princes et les prélats devaient être choisis par un peuple grossier et ignorant ; ni que de telles personnes étaient compétentes pour identifier et choisir les conseillers du prince. Vous êtes d'une incommensurable présomption, vous autres, grossier peuple d'un comté, de surcroît l'un des plus arriérés et primitifs de tout le royaume, sans aucune expérience, d'oser critiquer votre prince, alors que d'innombrables lois vous commandent de lui obéir et de le servir[13]. »

Le 18 octobre, Norfolk arrive à Ampthill, dans le Bedfordshire, avec une armée de quelques milliers d'hommes : son infériorité numérique est manifeste, renforcée par le fait que la plupart des hommes importants du nord de l'Angleterre ont soit cédé, soit fui, soit se sont ralliés aux rebelles. La position d'Henri VIII est prudente, voire attentiste. Dans ses instructions à Norfolk du 27 octobre, il ordonne à ce dernier de n'entamer le combat que si la victoire lui apparaît certaine. Pour autant, il ne mentionne aucune négociation, pas plus qu'il n'offre un pardon aux rebelles, dans la continuité de sa réponse aux rebelles du Lincolnshire[14]. Ces instructions qui utilisent tous les *topoi* de la lettre du prince à son fidèle (amour du « cousin », confiance en sa fidélité et sa compétence, engagement à s'occuper des

enfants en cas de malheur), agrémentée d'une dose essentielle de pragmatisme (n'engager le combat que si la victoire est certaine) témoignent combien la situation est critique.

La lettre révèle un Henri VIII que l'on a rarement vu et que l'on ne verra plus jusqu'à la fin du règne. D'ordinaire, le roi aime à humilier ses serviteurs, tel un chef de meute qui entend rappeler sans cesse qu'il est le chef et que les autres doivent être prêts à endurer tout ce qui lui paraîtra bon de leur faire endurer. Il est donc particulièrement surprenant que le roi, qui rabroue Norfolk depuis des mois, lui déclare ici sa confiance et son amitié, tout en l'exhortant à la prudence. Pour autant, à bien les lire, ces instructions sont imprécises et creuses, une incarnation du « words, words, words » de Hamlet, pour lequel le registre des mots n'est pas celui de l'action. Par ces instructions incomplètes et imprécises, le roi laisse son magnat en première ligne, lui délégant la responsabilité de l'action à venir. Les recommandations du roi sont suffisamment floues pour qu'il puisse rejeter sur Norfolk la responsabilité de toute issue négative. Dans cette affaire, Henri VIII ne prend pas ses responsabilités. On dirait aujourd'hui qu'il ne prend pas son risque. Il délègue à son subordonné. C'est une manière de se couvrir, non de gouverner. Il incarne la lâcheté de celui qui, au sommet de la pyramide, n'assume pas ses responsabilités mais se garde la possibilité de reprocher ensuite à son serviteur de ne pas avoir fait ce qu'il aurait fallu.

Lorsque Norfolk et Aske se rencontrent à Doncaster Bridge, le duc prend donc sur lui d'offrir le pardon royal et promet de relayer auprès du souverain les plaintes des rebelles. Le 28 octobre, il informe Henri qu'Aske a accepté de disperser ses hommes. La situation est particulièrement risquée pour lui, raison pour laquelle il veut un contact direct avec le roi et s'en tient dans son courrier à la principale information : les rebelles se sont dispersés. Pour le reste, comme il est question de pardon, ce qui ne correspond pas aux instructions qui lui ont été données, il y a un risque

qu’avec le danger qui s’est éloigné, Norfolk soit critiqué pour cette initiative. Il fait en sorte de ne pas assumer seul la décision en faisant signer cette courte lettre par tous ses lieutenants, afin de diluer sa responsabilité, exactement comme le roi n’a pas pris les siennes quelques jours plus tôt. Et il décide de revenir à Londres pour voir le roi.

Pendant ce temps, Henri VIII et ses conseillers s’occupent de la sécurisation du reste du royaume. Les dernières semaines d’octobre sont celles de toutes les inquiétudes. Les révoltés sont des dizaines de milliers, une partie de la *gentry* et du clergé les a rejoints. Que se passerait-il s’ils balayaient l’armée royale ? Dans l’immédiat, et puisque le pouvoir royal n’a plus aucun contrôle sur la région qui va du sud du Yorkshire à la frontière écossaise, il prend ses dispositions, notamment en adressant des lettres à tous les ports stratégiques du royaume, pour s’assurer que personne n’y fait entrer d’armes à destination des rebelles.

Le 6 novembre, Norfolk est à Windsor devant le roi et son Conseil[15]. À la mi-novembre, il reçoit de nouvelles instructions pour négocier avec Aske. Toutefois, elles montrent clairement que le roi n’est prêt à céder en rien sur les deux principales revendications des rebelles : il ne veut ni renvoyer Thomas Cromwell, ni abandonner ses réformes religieuses. Norfolk est plus conciliant : il ne croit pas à une résolution par la force seule et plaide pour des concessions. Le 2 décembre, le roi lui écrit, ainsi qu’à ses lieutenants, une lettre particulièrement dure. Une deuxième lettre est adressée, à Norfolk personnellement, dont le ton et la formulation contrastent eux aussi avec celle du 27 octobre[16].

Dans ce jeu où tout le monde défend son intérêt, Norfolk prend la mesure de la gravité de la situation. Toutefois, il voit certainement également ce qu’il y a à en tirer pour fragiliser la politique associée au nom de Cromwell, et donc la position de ce dernier, et doit apprécier de faire remonter l’opposition au *Lord Privy Seal*. De son côté, l’attitude du souverain change rapidement. Alors qu’il est prudent au départ lorsqu’il ne

sait pas encore quelle ampleur la rébellion va prendre, il considère manifestement, après la première dispersion, qu'il n'est pas nécessaire de céder sur quoi que ce soit. Il reprend alors ses vieilles habitudes d'humiliation de Norfolk. À partir du moment où le plus grand danger est passé, le duc n'a plus d'atouts dans son jeu. Il ne lui reste plus qu'à réprimer et à se justifier, encore et toujours, de son action et de sa fidélité. Il n'a plus rien à gagner ; il ne peut plus que perdre. Au mieux, il satisfait le roi sans que ce dernier ne lui soit reconnaissant ; au pire, il est accusé de faiblesse, voire de double jeu. Passée l'incertitude des premiers jours, sa marge de manœuvre est à peu près inexistante. C'est pourquoi dans ses nouvelles instructions, Henri VIII exige de lui de la fermeté et en profite pour l'insulter au passage. Il ne doit pas y avoir de pardon général, ni d'engagement à la réunion d'un Parlement dans le Nord. Si les rebelles le demandent, Norfolk doit demander un délai de vingt jours pour que le roi consulte son Conseil, période pendant laquelle le duc devra réunir discrètement une armée pour fortifier la rivière Don afin d'empêcher la progression des rebelles. Lors de la rencontre du 6 décembre, Norfolk promet pourtant à Aske un pardon et la convocation d'un Parlement. Deux jours plus tard, celui-ci dissout le mouvement : le pèlerinage de Grâce est terminé et Aske reçoit un sauf-conduit pour venir passer Noël à la cour d'Angleterre.

Norfolk retourne lui aussi à la cour. Il est à York Place le 15 décembre. Manifestement satisfait du résultat, Henri VIII prévoit de l'envoyer dans le Nord au printemps suivant, comme lieutenant du roi, à la tête d'un *Conseil du Nord*. Un salaire considérable de 3 000 £ par an est prévu avec des gages pour une suite de 200 soldats[17]. C'est un enterrement de première classe pour les ambitions gouvernementales du duc qui est ainsi éloigné de la cour. Toutefois, alors qu'il séjourne dans sa résidence de Kenninghall, des troubles éclatent à nouveau dans le Nord, notamment autour d'un certain Francis Bigod, lorsque les sujets d'Henri VIII comprennent que le roi est

déterminé à ne céder sur rien et se contente de promesses. Le 16 janvier 1537, Norfolk reçoit donc l'ordre de repartir dans le Nord, accompagné par Robert Aske. À Doncaster, le 2 février, il proclame sa commission comme lieutenant du roi dans le Nord : les assemblées sont interdites, Bigod est déclaré traître et sa tête mise à prix 40 £. La révolte est moins ample que la précédente et, cette fois-ci, les *gentlemen* ne s'y associent pas. Le 11 février, Bigod est arrêté. Norfolk instaure la loi martiale et multiplie les exécutions pour rétablir l'ordre, gage de sa bonne volonté. Les ordres d'Henri VIII du 22 février sont en effet très clairs et exigent la plus grande fermeté. Robert Aske est envoyé par le duc à Londres, avec une lettre de recommandation pour le roi, sans doute pour lui faire un point sur la situation. À son arrivée dans la capitale, il est arrêté. Renvoyé à York, il y est jugé, condamné et exécuté, le 12 juillet suivant, son corps étant suspendu à des chaînes aux murailles de la ville. Rapidement, l'ordre revient dans le nord du royaume.

Norfolk applique avec la plus grande brutalité les ordres d'Henri VIII, ce qui n'empêche pas qu'il se voit reprocher d'avoir laissé certaines femmes décrocher le corps de leur époux, et de ne pas avoir écartelé certains cadavres[18]. Une comparaison permettra de mesurer l'ampleur de la répression. Elle concerne le petit village de Cartmel, dans le nord du Lancashire. Le village abrite jusqu'en 1536 une dizaine de chanoines de l'ordre des Augustins. La visite des commissaires de Cromwell révèle que tous, sauf un, ont moins de 42 ans, ce qui témoigne de la vitalité de la communauté. Elle nous apprend également que ladite communauté ne se distingue pas par une vie scandaleuse. Le prieuré est particulièrement utile en ce qu'il fournit des guides pour les voyageurs qui s'aventurent dans les sables mouvants de Morecambe Bay. Dissous à l'automne, le prieuré est réinstallé par les révoltés avant la fin de l'année 1536 et participe à la seconde révolte du début de l'année 1537. Lorsque la main du pouvoir s'abat sur le village, elle pend quatre chanoines et dix villageois au château

de Lancaster. À Pâques suivantes, les familles viennent chercher les corps en décomposition pour les enterrer religieusement, plusieurs mourant d'infections à la suite du contact avec les cadavres. Ces quatorze morts (au minimum) sont à comparer aux seize morts du village au cours de la Première Guerre mondiale[19].

Le 15 octobre, Norfolk est de retour à Hampton Court, juste à temps pour le baptême du prince Édouard, dont il est, avec Thomas Cranmer et le duc de Suffolk, l'un des parrains[20]. Trois jours plus tard, il est présent aux cérémonies au cours desquelles Édouard Seymour est fait comte d'Hertford, sir William Fitzwilliam comte de Southampton et Thomas Seymour et quelques autres faits chevaliers[21]. Sa présence comme *earl marshall* ne masque en rien le fait que l'axe Cromwell/Seymour a pris les commandes. Norfolk passe d'ailleurs l'hiver 1537-1538 à Kenninghall, dont la construction l'a appauvri selon lui de 2 000 £ – même s'il écrit, philosophe, à Thomas Cromwell qu'un homme ne peut « avoir son gâteau et manger son gâteau[22] ». Il ne réapparaît à la cour qu'au mois de mai 1538, mais comme le dit l'ambassadeur de François Ier à la cour d'Angleterre, « pour cette heure on ne lui demande pas beaucoup son avis[23] ». Cromwell est toujours aux manettes. Dans cette affaire, à part au tout début de la révolte, Henri VIII a donc toujours maintenu Norfolk au niveau où il voulait le maintenir.

L'épisode du pèlerinage de Grâce illustre le cynisme d'Henri VIII aussi bien vis-à-vis de son peuple, dont il n'entend pas écouter les réclamations, que de son plus puissant magnat, dont il exploite la puissance à son avantage sans rien lui donner en échange. Il illustre également la manière dont il entend aussi bien être maître de sa politique que de la composition de son Conseil. Il aurait pu, sans modifier les orientations, changer les hommes qui pilotaient sa politique. Il refuse toute concession, même symbolique. Le « moment 1536 » correspond assurément à une période d'affirmation du pouvoir royal, en dépit de la crise, ou peut-être plutôt

grâce à la crise. Au lendemain de la révolte, Henri va jusqu'à vouloir modifier la formulation du sixième commandement afin d'établir clairement que les princes ont le droit de tuer leurs sujets sans réserve dès lors que ces derniers s'opposent à leurs justes lois. Même si Thomas Cranmer bloque cette volonté du roi, la tentative en dit long sur la direction dans laquelle regarde Henri VIII[24].

Soucieux d'éliminer tout foyer de résistance, le roi fait passer un second acte de Dissolution en 1539, accompagné d'un acte créant six nouveaux évêchés. Le préambule de cet acte est une réaffirmation de sa volonté de lutter contre la corruption des abbayes restantes et de promouvoir au moyen des ressources issues de leur dissolution l'éducation par la création de collèges, la charité par la création d'hospices et une meilleure diffusion de la parole de Dieu par la création de nouveaux évêchés[25].

Henri VIII aux commandes

Cette période de l'automne, de l'hiver et du petit printemps 1536-1537 n'est pas seulement le moment où s'affrontent dans un contexte de chaos politique un duc et un fils d'aubergiste, un grand officier d'État et un secrétaire. C'est aussi celle au cours de laquelle le roi passe au premier plan et montre clairement qu'il est celui qui décide. En effet, l'élément le plus frappant peut-être de ces mois troublés est l'explosion de la correspondance royale. Alors que le roi écrit trois lettres au mois de septembre, il en dicte cinquante le mois suivant et plus de cent trente sur l'ensemble de la période[26]. Sa correspondance passive connaît la même évolution, Henri VIII recevant 48 lettres en octobre contre 5 en septembre. On l'a vu jusqu'à présent annoter de son écriture si particulière les rapports divers. À présent, il dicte lui-même et se fait adresser directement une part importante des correspondances d'État. Il oriente également sa communication pour calmer le jeu sans rien céder sur le fond. Dans la propagande mise en

œuvre, et alors que le rôle de Cromwell au cœur du processus de décision politique est mis en cause par les rebelles, la réponse d'Henri VIII consiste à minimiser dans son discours la place de son secrétaire dans l'économie du pouvoir. Dans une volonté d'apaisement, il communique incidemment aux insurgés une liste des membres de son « Conseil privé » composée de douze noms et dont sont exclus les trois personnages principaux mis en cause par les révoltés (Thomas Cranmer, Thomas Cromwell et Thomas Audley)[27]. Il ne s'agit toutefois que de communication, Cromwell restant le principal ministre du roi, mais on soulignera ce souci du monarque de calmer le jeu en feignant d'oublier ceux de ses conseillers qui cristallisent sur leur personne l'hostilité des rebelles.

Au-delà de la communication, toutefois, Henri VIII n'entend pas laisser les clés de la maison à un seul homme et entend balancer à peu près équitablement entre les deux parties en présence. Dans cette politique, il n'y a qu'un seul gagnant : le roi. Car tout le monde travaille pour lui et il n'y a pas de contre-pouvoir. La nouveauté est toutefois l'apparition d'un embryon de Conseil institutionnel entre octobre 1536 et la fin d'avril 1537. Cette pratique nouvelle du Conseil, ou d'autonomisation vis-à-vis du secrétaire dans le fonctionnement de l'assemblée des conseillers, est perceptible dans l'existence d'une quarantaine de lettres émises et reçues par le « Conseil » en tant qu'institution. Elle fragilise le rôle central du principal conseiller. Elle est sans conséquences dans l'immédiat, mais porteuse d'un danger. Quelques années plus tard, après la chute de Thomas Cromwell, le Conseil insistera pour que la correspondance lui soit adressée directement et non pas à l'un de ses membres[28].

L'année 1536 est donc intéressante par la formalisation qu'elle provoque des forces en présence, formalisation qui intervient dans un contexte où le roi est bien décidé à affirmer son contrôle des affaires de l'État. Il suit de beaucoup plus près le quotidien de l'État sous Cromwell que sous Thomas Wolsey. De surcroît, le contexte est différent, avec la

bascule des réformes religieuses du milieu de la décennie 1530 qui polarisent le jeu politique entre ceux qui défendent par idéologie un camp ou l'autre et les plus modérés qui, par ambition, pragmatisme ou opportunisme, renforcent à tour de rôle l'un ou l'autre des deux camps. Dans l'immédiat, Henri VIII a survécu à la tourmente de 1536, il a maintenu les magnats dans une position inférieure, il a conservé sa confiance à son secrétaire. Il peut à présent s'attacher à la mise en place d'une nouvelle Église dont les bases sont rendues possibles par les mesures qui ont précisément été à l'origine de la révolte du Nord. La publication de *The Institution of a Christian Man* constitue une reprise en main, par le roi lui-même, de la réforme religieuse de son royaume. C'est une réforme d'autant plus importante que le roi est lâché par une partie de ses sujets, tel sir Davy, modeste prêtre du nord du royaume qui, au lendemain du pèlerinage de Grâce, déclare d'Henri VIII qu'il est « un tyran plus cruel que Néron lui-même. Car Néron ne détruisit qu'une partie de Rome, là où le présent tyran détruit l'ensemble de son royaume[29] ».

Il est temps d'essayer de faire un point sur les positions religieuses d'Henri VIII. Quelle nouvelle Église met-il en place ?

CHAPITRE 18

La religion d'Henri VIII

À la fin de 1536, alors que les menaces au nord de l'Angleterre semblent s'éloigner, le roi et sa nouvelle épouse quittent Londres par la route – la Tamise étant gelée par les terribles températures de l'hiver – pour aller célébrer Noël à Greenwich. Le voyage de Whitehall à Greenwich est l'occasion de somptueuses mises en scène. Sur Fleet Street, le roi et la reine sont accueillis par les quatre ordres de moines (Dominicains, Franciscains, Augustins et Carmes) avant d'être reçus à la cathédrale Saint-Paul par l'évêque de Londres entouré de deux abbés. Le roi est accompagné de Robert Aske, convaincu que son souverain attend de lui qu'il le conseille sur la meilleure manière de ramener le calme dans le nord du royaume – quelques mois plus tard, son corps sera suspendu à des chaînes aux murailles de la ville d'York. L'année 1537 qui s'annonce sera celle des décapités, des pendus, des écartelés, des cadavres exposés à l'entrée des villes. Il n'est pas jusqu'aux puissants ordres qui ont accompagné le roi sur Fleet Street qui sont appelés à disparaître. Pourtant, en cette fin d'année 1536, alors que la révolte gronde encore dans le nord du royaume, Henri VIII peut croire qu'il a enfin trouvé *sa* reine, celle qui l'assistera dans le gouvernement du royaume, qui l'accompagnera dans les réformes

religieuses qu'il est en train de mettre en place, et qui lui apportera peut-être la quiétude que son immaturité et sa violence l'empêchent d'avoir.

Pourtant, si Anne Boleyn n'a eu que quelques années pour essayer de jouer un rôle dans le jeu politique de la cour, Jane Seymour en aura encore moins. Mariée le 30 mai 1536 à Henri VIII, elle lui fait part de sa grossesse en février 1537, lors des derniers soubresauts de la révolte du pèlerinage de Grâce. En septembre, elle se retire dans ses appartements à Hampton Court pour attendre la naissance de son enfant. Après deux jours et trois nuits de travail, elle accouche d'un garçon, le 12 octobre à 2 heures du matin. Né la veille de la Saint-Édouard, le petit garçon est prénommé comme le grand Édouard le Confesseur, prestigieux saint royal. Après près de trente ans d'attente, Henri VIII a enfin le fils qu'il attendait. Pour lui, le message est clair : Dieu est revenu de son côté et valide toutes les orientations, notamment religieuses, qu'il a prises. Le 15 octobre, Édouard est baptisé à Hampton Court. Ses parrains sont Thomas Cromwell et Thomas Howard, l'homme nouveau et l'héritier. Sa marraine est la princesse Marie. La joie du roi est toutefois de courte durée. Semblant dans un premier temps se remettre bien de son accouchement, au point qu'elle est en mesure de recevoir des invités pour le baptême, Jane Seymour tombe subitement malade et meurt le 24 octobre, à 8 heures du soir, sans doute d'une fièvre puerpérale. Henri VIII est dévasté. Jane est enterrée à la chapelle Saint-Georges dans le château de Windsor, et le roi ordonne que des centaines de messes soient dites pour l'âme de son épouse. Il porte le deuil pendant près de trois mois, jusqu'au 2 février 1538.

Pendant cette période, bien qu'effondré, il poursuit la mise en place de sa réforme religieuse. S'il en est clairement le maître d'ouvrage unique, celle-ci compte deux maîtres d'œuvre, Thomas Cromwell et Thomas Cranmer. Pour autant, on ne le dira jamais assez, Cromwell, pas plus que Cranmer, ne sont des individus inspirés à la tête d'une Réforme religieuse. Les deux hommes se distinguent de ce point de vue de tous les autres

grands réformateurs de l’époque, qu’il s’agisse de Martin Luther en Allemagne, Ulrich Zwingli à Zurich, Jean Calvin à Genève, John Knox en Écosse ou Ignace de Loyola au sein de l’Église catholique. Il n’y a pas de réforme de Cranmer ou de Cromwell en Angleterre comme il y a une réforme de Luther en Saxe ou de Knox en Écosse. Il s’agit avant tout de la réforme d’Henri VIII, *Tête suprême de l’Église d’Angleterre.* Mais si celui-ci a des droits, il a aussi des devoirs, et notamment celui de définir la « vraie doctrine » que doivent suivre ses sujets.

La religion d’Henri VIII

Après la révolte du pèlerinage de Grâce, l’écrasante majorité des évêques d’Angleterre ainsi qu’une bonne partie des courtisans et conseillers les plus puissants du royaume recommandent peu de changements. Mais d’autres, parmi lesquels Thomas Cromwell et Thomas Cranmer, partisans d’un rapprochement avec le luthéranisme, voire avec la réforme encore plus radicale de Zwingli, pensent au contraire qu’il est temps de reformuler la doctrine catholique sur un certain nombre de points capitaux, en particulier les sacrements, le purgatoire et la justification par la foi.

C’est là qu’apparaît de manière particulièrement nette cette réalité que le sujet en jeu est la *réforme d’Henri VIII* et en aucune manière la *réforme de Cromwell ou de Cranmer*. Cela ne revient pas à dire, bien sûr, que les deux hommes n’essaient pas, au niveau qui est le leur – et il est important – d’influencer le cours de la réforme henricienne. Mais ils ont affaire à forte partie car Henri VIII, non seulement a des convictions fortes, mais en outre, sait prendre les dispositions qui s’imposent pour ne pas être le jouet de ses conseillers. Aussi demande-t-il leur avis à des hommes d’opinions divergentes, afin de pouvoir se faire sa propre opinion. Il est temps d’ouvrir l’épineux dossier de la religion personnelle d’Henri VIII.

Dès son plus jeune âge, Henri VIII a été intéressé par les affaires de la Religion. Il a correspondu avec Érasme, il a promu les études humanistes au sein de l'université ; il a suivi la messe quotidiennement. Ce qui caractérise sa religion, c'est une hostilité jamais démentie à Martin Luther depuis la décennie 1520, renforcée par le fait que le théologien allemand n'a jamais soutenu le roi dans ses tentatives pour obtenir l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon. Henri refuse également avec détermination l'un des points centraux de la doctrine luthérienne : la justification par la foi seule et non par les bonnes œuvres. Luther considère en effet que la chute de l'homme depuis le péché originel est complète et condamne l'homme jusqu'à ce que la grâce de Dieu lui soit conférée par la foi. Une théologie en rupture avec la vision médiévale de la vie chrétienne dans laquelle la volonté humaine, dès lors qu'elle accepte la contrition, est capable de coopérer avec Dieu pour obtenir son salut en réalisant de bonnes œuvres. Hostile à Luther, Henri VIII l'est encore plus aux théologiens suisses qui contestent la présence réelle lors de l'eucharistie.

Au terme de l'entreprise d'annulation de son premier mariage, ce qui caractérise également la religion d'Henri VIII est son rejet de la papauté. Et la base de ce rejet est la conviction de la supériorité des Écritures sur l'institution pontificale. Dès le début de la campagne pour l'annulation de son mariage, avec l'appui sur un passage du Lévitique, jusqu'aux modèles des rois de l'Ancien Testament dans son idéal du prince, Henri VIII considère que la Bible est son principal allié. Cet appel aux Saintes Écritures lui vient de l'humanisme et notamment d'Érasme. Henri VIII bâtit donc son Église sur deux pierres angulaires : l'hostilité à la papauté et le biblicisme. Comme souvent chez lui, la mise en image est éclatante. En témoigne notamment en 1542 une célèbre grisaille de Girolamo da Treviso le Jeune représentant les quatre évangélistes, Matthieu, Marc, Luc et Jean (chacun étant identifié par son nom sur la pierre qu'il porte) lapidant le pape

à leurs pieds, lequel se contorsionne au milieu de ses compagnons « Hypocrisie » et « Avarice »[1].

Mais ce rejet de la papauté qu'Henri VIII partage avec les Luthériens ne doit pas masquer son refus viscéral de points cruciaux de la doctrine luthérienne. Ainsi, outre la justification par la foi seule, le mariage des prêtres, l'abolition de la confession et de la doctrine de la messe. Rappelons également d'entrée de jeu que les termes aujourd'hui clairs de « catholique » et « protestant » ne l'étaient pas à l'époque. Pour le second, il regroupe sous un même vocable des réalités religieuses aussi différentes que le luthéranisme, le zwinglisme ou le calvinisme, tandis que le premier ne permet pas de rendre justice aux différents courants qui traversent l'Église catholique, de ceux qui souhaitent ne rien changer à ceux qui défendent un retour à l'Église des origines. Plus justes sont donc les notions de « conservateurs » (ceux qui ne veulent rien remettre en cause d'essentiel au sein de l'institution catholique) et d'« évangéliques » (ceux pour lesquels le message des Évangiles doit l'emporter sur le reste).

Pour résumer, Henri VIII ne se voit clairement pas comme un protestant, mais plutôt comme un catholique réformateur et sans doute anticlérical. Pragmatique, cela ne l'empêche pas d'accepter l'ouverture de discussions entre théologiens luthériens et anglais lorsqu'il est à la recherche d'alliances allemandes pour rompre son isolement diplomatique. Mais il n'entend en aucune manière se mettre entre les mains de ses conseillers les plus avancés (Édouard Foxe envoyé en Allemagne d'une part et Cromwell et Cranmer d'autre part). Aussi, lorsqu'il reçoit en février 1536 les articles proposés par les représentants protestants allemands, Cromwell reçoit l'ordre de les envoyer à Stephen Gardiner, l'un des chefs de la faction conservatrice de l'entourage royal (alors en mission diplomatique en France), en lui disant que le roi désire connaître son opinion sur ces articles[2]. Dans les jours qui suivent, Gardiner envoie une lettre de Lyon, dans laquelle, prudemment mais fermement, il se montre très critique à

l'encontre des articles élaborés par les théologiens de la ligue de Smalkalde[3]. Fidèle à son refus du mariage des prêtres et de la justification par la foi seule et tenant, à l'inverse, des messes privées, Henri VIII empêche les discussions d'aboutir à un accord. Elles laissent toutefois une trace chez le roi qui développe un scepticisme à l'égard du purgatoire et de l'efficacité des prières pour les morts.

Enfin, dernier point absolument essentiel : c'est au cours de ces années 1536-1538 qu'Henri VIII exprime pour la première fois son attachement aux Écritures comme vérité supérieure à toutes les autres : celle de la papauté, bien sûr, mais aussi celle de la tradition. Dans une protestation officielle composée au cours de l'hiver 1537-1538, il écrit ainsi : « Le Christ a dit "je suis le chemin, la vérité et la vie". Il n'a jamais dit "je suis la coutume"[4]. » Et il poursuit en expliquant que la théologie romaine s'est construite sur de noires inventions et d'anciennes superstitions, tandis que la sienne serait construite exclusivement sur les Écritures.

Il est particulièrement compliqué de résumer la politique et les positions religieuses d'Henri VIII. Il y a sans doute deux manières principales de le faire, chacune portant une part de vérité. On peut d'abord décrire sa politique avec une formule qui pourrait être « un pas en arrière, deux pas avant, trois pas sur le côté », qui a l'avantage de souligner les incohérences pour l'observateur, contemporain ou postérieur. Mais on peut à l'inverse considérer que le roi, durant toute la seconde moitié de son règne, a essayé de se frayer un chemin entre les deux extrêmes du catholicisme romain et du protestantisme plus ou moins radical de Luther et Zwingli. Il est essentiel de resituer Henri VIII en son temps. Au cours de la décennie qui voit se mettre en place les bouleversements de l'Église d'Angleterre, l'Église catholique est elle-même traversée par un très fort courant réformateur qui donne naissance à l'œuvre d'Érasme et de Lefèvre d'Étaples, à la création de l'ordre des Jésuites par Ignace de Loyola ainsi

qu'aux débats sur la nécessité d'un concile général pour réformer l'Église catholique. Mais l'institution, aux yeux d'un contemporain, ne bouge pas. Elle laisse plus ou moins parler ou menace de poursuites les réformateurs qui restent en son sein, notamment les évangéliques. C'est pourquoi, à la suite de Luther, les réformateurs les plus déterminés ne voient pas d'autre solution que le schisme.

Henri VIII accepte l'option schismatique et rompt avec l'institution romaine. Pour autant, il n'entend pas aller aussi loin que les réformateurs germaniques et il cherche donc une voie moyenne. De ce point de vue, l'anglicanisme, qui – en tant que tel, avec sa spiritualité calviniste et sa hiérarchie catholique – ne naît que près de vingt ans après la mort d'Henri VIII, incarne bien cette voie moyenne recherchée par Henri VIII. Le roi le dit d'ailleurs quasiment de cette manière en décembre 1545 au Parlement lorsqu'il renvoie dos à dos ceux qui sont « trop rigides dans leur "*mumpsimus*" (imprécations) » et ceux qui « sont trop obsédés par leur nouveau "*sumpsimus*" (insinuations cauteleuses) »[5]. De ce point de vue, *Le Chemin de Paradis*, écrit et illustré en 1540 par Jean Mallard, le « poète et orateur en la langue françoyse » d'Henri VIII, est comme une explicitation des Six Articles et une expression du désir de voie moyenne d'Henri.

L'ung va preschant le pape et ses bulles
L'aultre Luther, les aultres de leurs mulles

Mallard renvoie ainsi dos à dos le pape, Luther et les cardinaux (personnifiés par leurs mules).

The Institution of a Christian Man ou Bishops' Book

En juillet 1536, Henri VIII a promulgué les *Dix Articles*, un compromis qui ne satisfait personne et qui est l'une des raisons de la révolte du pèlerinage de Grâce. Une fois pacifiés les troubles du nord de l'Angleterre, des évêques anglais évangéliques, accompagnés de théologiens, sont chargés de la rédaction d'un nouveau *corpus* d'écrits dont le résultat aura une tonalité plus radicale. Si le résultat est plus proche de certains points de la doctrine protestante que les *Dix Articles*, la lettre de mission d'Henri VIII est quant à elle beaucoup plus floue. Dans leur préface, les auteurs du livre indiquent clairement que leur mission était de définir une base doctrinale sans que les consignes royales soient très claires : « Votre Majesté nous a demandé de nous réunir et de définir une doctrine simple et sincère en nous appuyant sur une lecture et une recherche assidue des Écritures Saintes[6]. »

Dans sa préparation et sa conception, le rôle d'Édouard Foxe est tout à fait déterminant. Le déroulement de l'une des séances au cours de laquelle l'ouvrage est élaboré nous est connu par un récit autobiographique rédigé par l'Écossais luthérien Alexander Alesius. Ce pamphlet constitue une attaque en règle contre l'évêque de Londres, John Stokesley. Alesius rapporte comment, après avoir croisé un jour Thomas Cromwell, il lui propose de l'accompagner à Westminster. Arrivé là-bas, il assiste à un affrontement entre Stokesley et Foxe sur le nombre de sacrements. L'évêque de Londres s'oppose à la suppression tacite de quatre d'entre eux, effectuée par l'acte des Dix Articles de 1536, suppression à laquelle Foxe est favorable[7].

Le récit d'Alesius corrobore une analyse précise qui révèle qu'Édouard Foxe est bien le principal artisan du *Bishops' Book*. Ses lettres à Cromwell en témoignent, en particulier celle qu'il lui écrit le 20 juillet :

> En ce qui concerne la mise au point finale de nos affaires religieuses, il plaira peut-être à Votre Honneur d'apprendre que, conformément à la promesse que je vous ai faite, j'ai tout

> préparé et terminé pour mardi dernier, de telle sorte que s’il avait plu à votre honneur d’être présente ce jour-là […] Votre Honneur aurait […] vu par elle-même le parfait accomplissement de toute chose. Et d’ailleurs, si cela avait été compatible avec le bon plaisir du roi et le vôtre, j’aurais voulu que Dieu vous permette d’être parmi nous, car nous désirions énormément votre présence. Quoi qu’il en soit, *Sir*, nous avons fait, en votre absence, le mieux que nous avons pu et avons terminé nos livres, que nous enverrons à votre honneur demain […]. À présent […] je prie votre honneur de nous faire savoir […] si Son Altesse désire que le livre soit publié en son nom […] ou en celui des évêques […] je serais très heureux de m’employer avec diligence à une parution rapide[8].

Cette lettre montre à la fois l’investissement personnel de Foxe et l’absence de soutien royal ou ministériel. Il est clair en effet que Foxe dirige le travail mais qu’il a encore, ensuite, à obtenir l’aval royal. Dans l’Angleterre d’Henri VIII, lorsque le théologien joue sa partition, il s’expose à être désavoué par le souverain. Dans ce contexte, le roi a le souci de conserver la main en sollicitant des avis contraires. Dans une lettre de juillet 1537 au réformateur strasbourgeois Wolfgang Capiton (1478-1541), l’archevêque de Canterbury Thomas Cranmer rapporte :

> Le roi est le plus rigoureux et le plus vigilant dans toutes les affaires et a coutume de remettre les livres de cette espèce [livre envoyé par Capiton à Henri VIII] […] à l’un de ses intimes afin qu’il le lise et qu’il lui donne son avis. Il le communique ensuite à quelqu’un d’autre totalement opposé au parti précédent dans sa manière de penser. Ainsi, une fois seulement qu’il a obtenu leur

> avis et qu’il l’a suffisamment pondéré […] il fait part de sa décision[9].

De la même manière, dans le cadre des négociations de 1538 avec l’ambassade envoyée par la ligue de Smalkalde – union de princes protestants allemande –, Henri VIII prend le soin de se faire conseiller par Cuthbert Tunstall, évêque conservateur de Durham. Dans cette affaire, la détermination du roi d’Angleterre à disposer des conseils d’un prélat non acquis à la cause protestante est attestée par le fait qu’il n’hésite pas à faire revenir à cette occasion Tunstall des marches écossaises, où il occupait les fonctions de président du *Council in the North*[10]. Henri VIII se libère ainsi de sa dépendance à l’égard de ses conseillers trop favorables aux idées réformées, et notamment de son conseiller, sans doute le plus proche sur ces questions, Thomas Cranmer.

Pour en revenir aux discussions du printemps et de l’été 1537 : après des mois de débats et de négociations théologiques, paraît finalement *The Institution of a Christian Man*, plus connue sous le nom de *Bishops’ Book*. Édouard Foxe est le principal maître d’œuvre de ce texte qui a donc une tonalité radicale prononcée. Stephen Gardiner, en mission en France, proteste lorsqu’il découvre que son nom est associé à l’ouvrage dont la radicalité le choque. Il témoigne, quelques années plus tard, à la fois de son impuissance politique et religieuse et de sa condamnation du livre.

> [En 1537] je pris sur moi d’écrire contre le *Bishops’ Book*, sur lequel les évêques étaient tombés d’accord, et qui avait été imprimé par l’autorité de Sa Majesté le roi. À ce sujet, je dis que lors de l’élaboration du livre, j’étais ambassadeur en France, totalement étranger à toute l’affaire, sans aucune information ou connaissance d’une seule question traitée, jusqu’à ce que le livre me soit envoyé en France par Lord Cromwell, déjà imprimé,

> avec, bien en évidence, le nom des évêques qui en étaient les auteurs […]. Lorsque je vis ce livre et *Stephanus Winton* inscrit […] qui affirmait ma participation, à moi qui ne savais rien sur cet ouvrage jusqu'à sa parution, et détestais un certain nombre d'éléments qu'il contenait […] je crus pertinent [de préciser] que la vérité doit être dite avec vérité et que mon nom ne devait pas être inscrit […]. J'ai, avec d'autres, parfois parlé de ce livre comme étant à la fois sucre et moutarde […] il est une fontaine qui dispose d'assez d'eau pour irriguer et nous et l'Allemagne […] il ressemble à un entrepôt où chacun stocke ce qu'il veut et peut y trouver n'importe quoi pour servir ses desseins. En droit civil, nous utilisons des vers d'Homère pour prouver deux choses différentes. À mon retour en Angleterre, on m'a raconté comment les choses s'étaient passées et comment l'évêque Stokesley […] après s'être fermement opposé à de nombreuses choses et avoir affronté violemment l'évêque d'Hereford […] s'était calmé, tout comme l'évêque d'Hereford [chacun fit ensuite des concessions sur la formulation] de telle sorte qu'il y a parfois des contradictions évidentes, comme si elles avaient été voulues[11].

Une fois le livre terminé, Édouard Foxe se propose de l'apporter à Cromwell pour le lui montrer[12]. Pourtant, l'évêque d'Hereford court en vain après l'assentiment royal. En effet, le roi n'est pas satisfait de l'ouvrage et en limite la durée d'application à trois ans. L'échec de Foxe est patent lorsque le roi refuse de préfacer le livre, qui est finalement publié avec une lettre de certains prélats adressée au roi. Ce dernier, dans sa réponse, affirme qu'il n'a pas eu le temps de le lire entièrement mais qu'il en autorise la publication car il a confiance en ceux qui l'ont écrit. Le *Bishops' Book* est donc un livre boiteux dès le départ, dénoncé par la branche la plus

conservatrice de la cour. Rapidement, le roi rouvre donc le dossier de la mise en place de sa nouvelle Église.

CHAPITRE 19

La mise en place d’une nouvelle Église

Devant les réserves formulées par le roi à l’encontre du *Bishops’ Book*, on peut se demander si la lettre de Thomas Cranmer à Capiton, qui décrit la méthode habituelle d’Henri VIII, n’est pas pour une fois l’exception qui confirme la règle, comme si Henri VIII n’avait pas eu le temps de suivre le dossier suffisamment, en raison notamment du décès de son épouse et des derniers soubresauts de la révolte dans le nord de l’Angleterre. On semble en avoir confirmation par l’analyse attentive qu’il fait du texte publié. Une fois encore, il annote méthodiquement de sa propre main son exemplaire imprimé. Il est d’ailleurs inscrit sur celui-ci qu’il ne doit pas sortir de la *Privy Chamber*[1]. Le roi commente toutes les sections ou presque et supprime notamment les éléments qui s’approchent trop de la justification par la foi seule. Il est en effet convaincu que les hommes disposent d’un libre arbitre qui leur permet de réaliser de bonnes œuvres, tandis que Thomas Cranmer insiste pour sa part sur le moment du Salut qu’il attribue à Dieu seul. Et s’il admet la possibilité que de bonnes actions suivent, elles ne sont pour lui que la conséquence du Salut, jamais sa cause. Henri VIII, de son côté, est convaincu que le Salut est le fruit d’un mélange de grâce divine et de bonnes œuvres et il corrige son exemplaire en ce sens. De la

même manière, sur le sacrement de la confession, il ajoute deux mots qui en changent le sens :

> Le pénitent doit avoir l'espoir et la foi que Dieu lui pardonnera ses péchés et le considérera justifié, et au nombre de ses enfants élus, pas *seulement* pour la valeur de ses mérites ou de ses actions, mais *principalement* pour les seuls mérites du sang et de la passion de notre sauveur Jésus-Christ.

Il reformule en somme deux des Dix Commandements. Ses annotations sont recopiées sur trois autres exemplaires, qui sont ensuite envoyées au réformateur Thomas Cranmer, au conservateur Richard Sampson et au *common lawyer* Christopher Saint-German, ainsi qu'à une équipe pilotée par l'évangélique Nicholas Heath. Ainsi, conservateurs (Sampson et Saint-German) et évangéliques (Cranmer) sont traités de manière relativement équilibrée[2]. Cranmer récupère sa copie au milieu du mois de janvier 1538 et la réponse apportée à Henri VIII est intéressante par ce qu'elle révèle de la manière dont il s'adresse à Henri VIII[3]. Avec la prudence de mise lorsque l'on s'adresse à un prince qui a la hache leste, il commence par demander au roi de l'excuser pour la présomption de sa lecture scrupuleuse. Et il est vrai que la correction de copie qu'il rend ne se préoccupe pas de la susceptibilité de son élève, allant jusqu'à reprendre sa grammaire avec des phrases comme « le prétérit ne peut pas être utilisé conjointement avec le présent » ou une sorte d'agacement devant la multiplication des synonymes : « il y a peu de différence entre “cure” et “charge”, si ce n'est que l'une est pleinement anglaise lorsque l'autre vient du latin ». Il y a une unanimité – conservateurs et réformateurs – dans la condamnation de phrases ineptes et peu claires telle que « et cela doit être observé tant que le monde durera ». Mais Cranmer est clairement celui qui affronte le plus fermement le roi. Il écrit notamment concernant la reformulation du premier

commandement qu’il s’agit là d’une chose que même la Tête suprême de l’Église d’Angleterre n’a pas le pouvoir de faire. Il souligne également sans ménagement l’obsession d’Henri VIII pour le sacrement du mariage et les incohérences de sa position. Les Sept Sacrements sont divisés entre ce qu’un journaliste sportif appellerait la première division et la seconde division ; au sein de la première, le baptême, l’eucharistie et la pénitence. Au sein de la seconde, la confirmation, l’ordination, l’extrême-onction et le mariage, donc. Or Henri souhaite faire monter d’un cran le mariage. À quoi Thomas Cranmer répond qu’il faudrait pour cela que le mariage soit considéré, tel le baptême, l’eucharistie et la pénitence comme un sacrement indispensable pour le Salut. Le conservateur Richard Sampson n’a d’autre choix que d’aller dans le sens de Cranmer, mais il s’empresse d’ajouter « mais il semble que le mariage est un sacrement très important ».

Ainsi, même si Thomas Cranmer se bat sur tous les points, il est à chaque fois obligé de céder à son maître. Clairement, la pratique du pouvoir d’Henri VIII ne permet pas à un conseiller, aussi puissant soit-il, d’imposer sa volonté au roi. Mais il est légitime de se demander si la domination henricienne n’est pas méthodiquement minée par la minutie avec laquelle Cranmer place des hommes à lui partout où il le peut – et, comme archevêque de Canterbury, il peut beaucoup. La victoire finale d’un anglicanisme calviniste dans l’Angleterre élisabéthaine est sans doute largement le fait d’un conseiller soumis comme Thomas Cranmer, qui, même s’il ne met jamais ses convictions avant celles de son roi, n’en prépare pas moins méthodiquement l’avenir. Et s’il cède toujours, c’est pour mieux gagner à la fin. En ce sens, il est peut-être le plus habile de tous les conseillers les plus brillants d’Henri VIII, qu’il s’agisse de Thomas Wolsey, Thomas More ou Thomas Cromwell. Il est le seul à survivre à son roi et le seul à imposer pour terminer son agenda, devant celui du roi. Pour y arriver, sans doute s’efforce-t-il de valoriser ce qu’il partage avec son roi en matière de doctrine religieuse : la défense de la Bible en anglais, la

dissolution des monastères, l'introduction de prières en anglais, la dénonciation de l'idolâtrie et enfin le rejet de la papauté.

En septembre 1538 sont émises de nouvelles *Injonctions* qui rappellent l'obligation de la présence d'une Bible en anglais dans chaque paroisse et réaffirment la lutte contre l'idolâtrie des images saintes. Elles sont à l'origine de la destruction du sanctuaire dédié à Thomas Becket à Canterbury, dont nous aurons l'occasion de reparler. Ces *Injonctions* ne sont pas toutefois aussi réformatrices qu'on peut le dire parfois. D'abord, elles ne choquent pas forcément autant que l'on pourrait le croire les têtes de file de la faction conservatrice de la cour. Ensuite, elles sont l'occasion pour le pouvoir royal de réaffirmer certaines des convictions d'Henri VIII qu'il partage avec les conservateurs, tel l'attachement à la confession. On dispose à ce sujet d'un document intéressant, le compte rendu de la rencontre qui intervient près de Rochester, en septembre 1538, entre Stephen Gardiner, de retour de trois ans de mission en France, et Thomas Wriothesley, alors secrétaire personnel de Thomas Cromwell. Leur échange est cordial de prime abord :

> Je lui dis que j'étais heureux de le voir en bonne santé ; [Gardiner] me dit qu'il était heureux que je le sois également […] notre rencontre […] fut étrange, mais très courtoise, car il retirait son chapeau aussitôt que je le faisais, voire même avant [4].

Toutefois, derrière la courtoisie, Wriothesley profite de cette rencontre pour se renseigner sur l'état d'esprit de Gardiner, et en particulier sur ce qu'il pense des *Injonctions* religieuses qui ont été promulguées en septembre 1538. Il en profite pour demander à Thomas Thirlby, ancien étudiant de Gardiner, et qui l'accompagne dans son voyage de retour, « ce que pensait Monseigneur des dernières évolutions en matières religieuses » :

> Il me dit qu'il n'était pas hostile à ce qui avait été fait à Canterbury [le démantèlement du tombeau de Thomas Becket], mais semblait au contraire l'apprécier et avait l'intention de faire la même chose à Winchester […] il me dit également ce qu'il avait pensé des nouvelles *Injonctions*. En apparence, il [Gardiner] semble les apprécier, insistant sur un point en particulier. Évoquant l'injonction que les curés avisent leurs paroissiens, lors de la confession, d'apprendre leur *credo* et d'autres choses mentionnées dans ce point, il [Gardiner] s'exclama : « Ah ! je vois que le roi n'est pas prêt à renoncer à la confession auriculaire ; il me semble que je sens nettement son intervention sur ce point[5]. »

Au même moment, dans un procès-spectacle, le protestant John Lambert est jugé pour avoir nié la présence réelle dans l'eucharistie. Cette conception purement symbolique du sacrement, défendue à Zurich par Zwingli, et qualifiée de « sacramentaire » par les contemporains, est l'un des principaux chevaux de bataille d'Henri VIII, qui se montre sans pitié face à ses défenseurs. Le roi se saisit donc de l'occasion pour une mise en scène grandiose du monde nouveau qu'il est en train de créer. Comme Tête suprême de l'Église d'Angleterre, tout vêtu de blanc, il préside lui-même le tribunal, argumentant en personne avec l'accusé en lui objectant notamment les paroles du Christ : *hoc est corpus meum*[6]. À sa droite, les prélats, tout de pourpre vêtus ; à sa gauche, les pairs et les gentilshommes de la Chambre. John Lambert est condamné et brûlé vif.

Avec ses allers et retours de versions diverses, la situation est telle qu'au début de l'année 1539, la nouvelle Église d'Henri VIII n'a toujours pas de doctrine officielle. Aussi, les prédicateurs les plus radicaux peuvent-ils se permettre d'aller bien au-delà de ce que souhaite le roi. C'est la raison pour laquelle il lance la démarche aboutissant à la proclamation des Six Articles

qui, sur la quasi-totalité des points en litige entre conservateurs et réformateurs, affirment des positions conservatrices notamment en réaffirmant la présence réelle dans l'eucharistie, le célibat des prêtres et la confession auriculaire.

Les Six Articles ou le « papisme » sans pape ?

C'est Henri VIII qui pilote les débats : il préside en personne la Chambre des lords les 19 et 21 mai 1539 et rencontre vraisemblablement de nombreux évêques. Il reçoit également le 26 mai les ambassadeurs allemands au cours d'un entretien qui se passe très mal. Enfin, il écrit une longue lettre à Cuthbert Tunstall sur la question de la confession auriculaire, dans laquelle on perçoit tout le plaisir qu'il a à argumenter avec un évêque, comme s'il faisait jeu égal avec lui. Il oppose sa connaissance de la Bible aux croyances de Tunstall qui est, selon lui, « enfermé dans la fantaisie et l'aveuglement de son jugement[7] ». Il formule également une analogie entre la loi de Dieu et la sienne qui révèle qu'il ne fait pas une bien grande différence entre les deux. Les Six Articles correspondent à une sorte de catholicisme sans le pape puisqu'ils réaffirment notamment la transsubstantiation, le célibat des prêtres et l'importance de la confession auriculaire. Une fois encore on a conservé plusieurs brouillons annotés de la main du roi lui-même[8]. Des évêques réformateurs nouvellement nommés les désapprouvent, et le font savoir en démissionnant, tels Hugh Latimer, évêque de Worcester, et Nicholas Shaxton, évêque de Salisbury.

Si les Dix Articles étaient comme une indication de jusqu'où Henri VIII était prêt à aller en matière de réforme, les Six Articles sont plutôt une réaffirmation des quelques points de doctrine sur lesquels le roi n'est pas disposé à ouvrir une quelconque discussion. Aucun d'entre eux d'ailleurs n'a jamais fait l'objet d'une attaque de sa part. En ce sens, les Six Articles

ne constituent pas un retour en arrière, mais une affirmation claire de la pensée religieuse d'Henri VIII. Et la démission de Latimer et Shaxton n'est que le symbole de leur déception. Les Six Articles sont plutôt le symbole de la relative stabilité d'opinion du roi sur l'essentiel. Si l'on fait un nouveau point sur la religion d'Henri VIII en cette toute fin de décennie 1530, que peut-on ajouter à ce que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer, à savoir son rejet de l'autorité pontificale et l'accent qu'il met sur l'autorité scripturaire ? Parmi les autres éléments non négociables de la religion d'Henri VIII, il faut ajouter, très clairs en cette fin de décennie 1530 : sa validation d'une bonne partie de la religion traditionnelle à condition qu'elle soit purgée de toute superstition, sa représentation de lui-même comme un roi de l'Ancien Testament, sa propre autorité spirituelle enfin.

La Bible en anglais

Les débats religieux ne portent pas que sur le dogme, les questions de présence réelle dans l'eucharistie ou de mariage des prêtres, mais également sur le rapport du chrétien aux textes sacrés. L'une des grandes questions est celle de la nécessité, ou non, de la médiation d'un prêtre dans le contact avec les Écritures. Tandis que l'Église catholique y est plutôt favorable, les réformateurs, sur le continent et en Angleterre, sont partisans d'un contact direct avec les Écritures saintes et donc d'une traduction et d'une diffusion de la Bible en langue vernaculaire, qui doit favoriser l'accès aux textes sacrés, le latin étant une langue peu partagée dans la population. Henri VIII, qui partage cette conviction, annonce dès 1530 son intention de promouvoir une traduction anglaise du Nouveau Testament.

L'un des maîtres d'œuvre de la diffusion de la Bible en anglais est Thomas Cromwell. Sont ainsi émises en 1536 et 1538 deux injonctions qui ordonnent à chaque paroisse d'acheter une bible en anglais. La question se pose toutefois de la version qui doit être achetée car la meilleure traduction

anglaise du Nouveau Testament est celle de William Tyndale, mais elle pose un problème majeur : Tyndale est luthérien et il a d'ailleurs été condamné pour cela et exécuté en 1536, à Vilvorde, par la justice de Charles Quint. Thomas More a dénoncé sa traduction de « prêtre » par « ancien », d'« Église » par « congrégation » et de « charité » par « amour » (cette dernière traduction vidant le mot de toute idée de « bonne œuvre » et confortant donc l'idée de salut par la foi seule). Diffuser le Nouveau Testament dans cette traduction est donc inenvisageable pour Henri VIII. C'est pourquoi c'est celle de Miles Coverdale qui est mise en avant, même si elle est à la fois de bien moins bonne qualité que celle de Tyndale et qu'en même temps elle lui emprunte beaucoup. En effet, tandis que ce dernier est un exceptionnel polyglotte et que sa traduction du Nouveau Testament est la première traduction en langue vernaculaire à partir de l'original grec, Coverdale ne maîtrise bien ni le grec ni l'hébreu. Toutefois sa version est complète (Ancien et Nouveau Testament) et recommandée à Henri VIII comme dépourvue d'hérésie. Cette Bible imprimée contient une exceptionnelle gravure sur bois par Hans Holbein d'une richesse remarquable[9]. À sa base, le roi est représenté à la fois à la tête de l'État et de l'Église : il tient une épée dans sa main droite et donne de sa main gauche une bible à un évêque. Il est vraisemblable que l'idée sous-entendue est que c'est cette bible de Coverdale qui doit être ainsi remise aux évêques. De manière tout à fait remarquable, Dieu se situe juste au-dessus d'Henri VIII, ce qui crée une confusion avec la représentation traditionnelle du Christ et positionne le roi comme le représentant de Dieu sur terre. Le reste de la gravure représente des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament sélectionnées pour l'écho qu'elles font aux débats de l'heure. Ainsi, saint Pierre prêchant à la Pentecôte rappelle qu'il est important d'écouter la parole de Dieu dans sa propre langue. L'importance de la parole de Dieu est rappelée par la figure de Moïse recevant les Dix Commandements. Le Christ est représenté remettant les clés de son

royaume à tous ses disciples et pas seulement à saint Pierre, ce qui est une manière de remettre en cause la primauté de celui-ci.

En 1536, la situation est donc la suivante : le principe de l'accès de tous à une bible en anglais a été promulgué et celle-ci a bel et bien vu le jour mais pose problème. C'est pourquoi en août 1537, une nouvelle version apparaît, attribuée à un certain Thomas Matthew derrière lequel se cache un dénommé John Rogers. Rapidement autorisée par le roi, il s'agit en fait d'une version qui s'appuie largement sur le travail de traduction de Tyndale. Devant le risque que la supercherie soit découverte, Cromwell encourage l'impression d'une nouvelle traduction d'une *Great Bible*. Il s'agit d'une version revue de la traduction de Tyndale : s'appuyant sur le travail de Sébastien Munster pour l'Ancien Testament et d'Érasme pour le Nouveau Testament. De manière significative, l'idée est d'imprimer cette Bible en France car l'Angleterre ne dispose pas des moyens techniques d'une telle impression. C'est Edmund Bonner qui est en charge de cette mission. Toutefois, la Sorbonne s'oppose rapidement à ce projet et c'est finalement en Angleterre, un an plus tard, que la *Great Bible* est imprimée, permettant de mettre en œuvre la deuxième injonction de septembre 1538 exigeant que chaque paroisse dispose d'un exemplaire d'une Bible en anglais. Avec six éditions, ce sont près de neuf mille copies qui sortent des presses entre 1539 et 1541. Une exceptionnelle occasion d'illustrer la nouvelle théologie royale. C'est pourquoi la gravure de chaque Bible représente de manière significative Henri VIII en haut de l'image, recevant directement la parole de Dieu, charge à lui de diffuser ensuite la parole divine. Henri VIII sur son trône constitue un écho évident du Christ en Majesté qui décore les églises paroissiales à l'époque. On imagine l'efficacité du parallèle lorsque le paroissien regarde l'image de la page de titre puis lève les yeux pour voir le Christ dans la même position que son roi. Le texte indique que la Bible a été « véritablement traduite d'après les textes hébreux et grecs par le travail assidu de divers excellents hommes de savoir, experts dans lesdites

langues ». Une fois de plus, Henri VIII met l'accent sur le savoir humaniste sur lequel s'appuie sa réforme. De manière significative, sur la gravure, la diffusion de la parole de Dieu vers le clergé se fait par l'intermédiaire de Thomas Cranmer (à gauche) et vers la noblesse par celle de Thomas Cromwell (à droite). Les évêques sont tête nue et ont déposé leur mitre à leurs pieds en témoignage de respect pour le roi. De la bouche de ce dernier sort une bulle en latin tirée du Livre de Daniel (Dn 6, 26) qui dit : « J'ordonne que, dans toute l'étendue de mon royaume, on ait de la crainte et de la frayeur pour le Dieu vivant[10]. » Dans le bas de l'image, la population se réjouit. Un prêcheur prononce les premiers versets de la première épître de saint Paul à Timothée :

> J'exhorte donc, avant toutes choses, à faire des prières, des supplications, des requêtes, des actions de grâces, pour tous les hommes ; pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et honnêteté.

Enfin, face à la chaire du prêtre se trouve une prison dans laquelle une version coloriée de cette première page nous laisse croire que le personnage qui se trouve derrière les barreaux pourrait être le cardinal John Fisher. Enfin, détail révélateur : de la bouche des personnages qui constituent la foule des fidèles sortent des rubans porteurs de texte. On s'attendrait à trouver des cris d'exaltation de la gloire divine. À la place, on y lit « Vivat rex ! » (« Vive le roi ! ») et « God save the king ! » (« Dieu sauve le roi ! »).

L'attitude d'Henri VIII à l'égard de la diffusion de la Bible en anglais est ambiguë. Soucieux de conserver la main, mécontent de l'opposition de la nonne du Kent, des pèlerins du nord de l'Angleterre, il se méfie à l'occasion de ce que peut donner un accès trop large aux Écritures. Après les *Injonctions* de 1538, on l'informe ainsi que dans de nombreuses

paroisses, on observe des prises de parole publiques pour perturber les offices. Certes, elles ne consistent qu'en la lecture à haute voix de passages des Écritures saintes mais elles révèlent au roi que sa diffusion de la Bible en langue vulgaire a échoué dans ses objectifs. Il espérait qu'elle encouragerait les fidèles à l'obéissance, il découvre qu'elle nourrit des opinions contraires à sa politique. Dès avril 1539, il travaille donc à une proclamation dont on a conservé là encore une version annotée de sa main. Ce texte, jamais publié, prévoit de faire de la lecture de la Bible une affaire privée, qui doit être faite « calmement et en silence ». Ce n'est qu'en 1543 qu'Henri VIII proclame une restriction assez générale de la lecture des Écritures saintes. Dans l'immédiat, en 1540, dans le prologue de la seconde édition de la *Great Bible*, ses objectifs sont clairement exposés : il entend que la diffusion de la Bible permette de diffuser sa vision modérée de la réforme de l'Église. La préface de Cranmer explique qu'elle s'adresse à « deux types de personnes », ceux qui sont trop conservateurs et ceux qui sont trop radicaux « car clairement, certains sont trop lents et ont besoin d'être éperonnés, tandis que d'autres sont trop rapides et doivent être bridés »[11].

La position d'Henri VIII est on ne peut plus paradoxale : il souhaite promouvoir l'accès aux Écritures saintes pour tout le monde, tout en interdisant à qui que ce soit d'arriver à ses propres conclusions en le faisant. En somme, il veut à la fois un retour à l'enthousiasme de la lecture des Évangiles et une stricte obéissance à la parole officielle. Celle-ci s'engage en parallèle dans une attaque contre la religion traditionnelle.

Les attaques contre la religion traditionnelle

Si Henri VIII est conservateur sur de très nombreux points, tels le poids des œuvres dans le salut de l'âme ou le célibat des prêtres par exemple, il

n’en partage pas moins de nombreuses convictions avec les évangéliques, notamment au sujet de pratiques religieuses considérées comme superstitieuses et idolâtres, tels les pèlerinages sur les lieux de sépulture ou de conservation de reliques de saints, l’allumage de bougies devant des images pieuses ou encore les indulgences. Dès 1535 lors des visites des monastères, le scepticisme du pouvoir central à l’égard de nombreuses reliques est manifeste. Au départ, la suspicion ne porte que sur celles jugées fausses. Toutefois, les *Injonctions* de 1536 et 1538 concernent l’ensemble d’entre elles. Au cours des années suivantes, elles sont systématiquement recherchées et détruites.

Le cas le plus célèbre est sans doute celui de Thomas Becket. C’est aussi le plus symbolique puisque ce dernier est une incarnation de la résistance cléricale à l’autorité royale. De surcroît, le monastère qui abrite ses reliques est peuplé d’adversaires de la politique royale, tel Édouard Bocking, exécuté en 1534 aux côtés d’Élisabeth Barton. Le protestant John Bale met en scène devant le roi une pièce attaquant Thomas Becket. Et c’est ainsi que, le 8 septembre 1538, le sanctuaire de Thomas Becket est démantelé, puis que, le 16 novembre suivant, une proclamation met hors la loi le culte de Becket. Henri VIII fait exhumer les restes de l’archevêque, puis organise une parodie de procès avant de les brûler. Mais il n’en reste pas là. Il réactive une coutume, peu pratiquée dans l’Occident médiéval, mais fréquente dans l’Empire romain : la *damnatio memoriae*. Il s’agissait de la peine infligée à quiconque était convaincu d’attentat à la majesté du peuple romain et qui consistait, lorsqu’elle était appliquée aux empereurs, à détruire leurs statues et marteler systématiquement leur nom sur tous les monuments. Caligula, Néron et Domitien en furent ainsi l’objet. C’est aussi de cela qu’est victime Thomas Becket. Une proclamation du 9 juin 1535 a ordonné que toute mention du pape soit effacée des livres utilisés dans les églises ou dans la dévotion privée ; quelques années plus tard, la même exigence est formulée à l’encontre de Thomas Becket. On a conservé ainsi

un exceptionnel livre d’heures produit en Flandres au XVe siècle pour le marché anglais dans lequel le nom de Thomas Becket est ainsi effacé (même si le propriétaire du livre a oublié, volontairement ou non, d’effacer également le visage du saint dans la magnifique enluminure qui illustre la fête du 7 juillet)[12].

CHAPITRE 20

La fin de la décennie 1530

Nous avons déjà eu l'occasion de rencontrer brièvement la famille Pole lorsque nous avons évoqué la mansuétude du roi à l'égard de nombreux yorkistes, lors de son ascension. Sont inclus dans sa bienveillance Margaret, comtesse de Salisbury, cousine de sa mère, et ses trois fils Henri, lord Montaigu, Reginald et Geoffrey. Opposé au divorce d'Henri VIII, Reginald publie en 1536 son *De Unitate Ecclesiae* qui dénonce la suprématie royale sur l'Église d'Angleterre. Le pape l'élève à la pourpre cardinalice à la fin de cette même année. La vengeance du roi est terrible. La famille Pole est clairement attachée à l'Angleterre d'avant la répudiation de Catherine et opposée à la réforme henricienne. Dans l'intimité familiale, les frères ont des discussions critiques sur la marche du royaume, mais elles restent dans le cadre privé. La famille Pole est discrète dans son opposition. C'est un conflit domestique qui va faire dégénérer la situation en poursuite sanglante[1]. Un certain Richard Ayer, médecin de la comtesse de Salisbury, la mère du cardinal, est favorable aux réformes d'Henri VIII, et menacé de perdre son travail en raison de ses divergences d'opinions avec la famille. Il s'en plaint et l'affaire vient aux oreilles de Thomas Cromwell. Ce dernier, dans un premier temps, semble ne pas prendre les choses au sérieux. Puis les choses se tendent et, au mois de septembre 1538, sir Geoffrey, frère du

cardinal, est arrêté et envoyé à la Tour de Londres. Pendant deux mois, il est interrogé, sans rien dire qui ne mette en cause sa famille. Puis, à la fin du mois d'octobre, il craque, s'effondre nerveusement, tente de se suicider, se place sous la protection du roi et rapporte les propos qui ont pu être tenus par sa mère ou ses frères[2]. Ce passage aux aveux est peut-être à l'origine du pardon que lui accorde le roi le 2 janvier 1539. Mais il va coûter très cher au reste de la famille.

Car les dépositions de Geoffrey Pole permettent la constitution d'un dossier à charge. Il rassemble des conversations rapportées, de la correspondance familiale avec le cardinal, des témoignages de la sympathie du clan pour Catherine d'Aragon et de son hostilité à la politique religieuse du roi (notamment concernant la dissolution des monastères). Il mentionne une critique féroce de l'entourage royal, constitué d'après eux, de fripons et de flatteurs[3]. Plus grave, les membres de cette « conspiration » se seraient interrogés tout haut sur ce qu'il se passerait si le roi venait à mourir. Henry Montaigu aurait ainsi rêvé que le roi était mort, puis deux jours plus tard aurait affirmé : « Le Roi n'est pas mort, mais un jour, il mourra soudainement. Sa jambe le tuera et alors, nous éclaterons de joie[4]. » Or, d'après l'acte de Trahison de 1534, le fait « d'espérer ou désirer malicieusement, oralement ou par écrit » ou bien « d'imaginer, autant que d'essayer de faire du mal » au roi, à la reine ou à ses héritiers, est un crime de haute trahison. L'intention ou le propos léger est une justification suffisante pour finir décapité. Les Pole et leurs alliés ont pourtant des témoignages à décharge à faire valoir, telles les lettres écrites, notamment par lord Montaigu à son frère Reginald, lui rappelant tout ce qu'il doit au roi, le suppliant de ne pas « laisser un excès de scrupule lui emplir l'estomac » et l'avertissant solennellement que s'il prenait le parti du pape contre celui du roi, il romprait avec son frère « tous les liens de nature » et qu'il n'aurait dès lors plus la bénédiction de son aîné, mais sa malédiction[5]. Mais rien n'y fait.

En dépit donc des éléments à décharge, le roi se montre extrêmement dur et envoie en prison Henry Pole, lord Montaigu, frère de Reginald ; sa mère Margaret, comtesse de Salisbury ; leur cousin Henri Courtenay, marquis d'Exeter, ainsi qu'Édouard Neville et quelques autres. Les mots ne prouvent pas la conspiration. Les serviteurs d'Henri VIII s'efforcent donc de la démontrer. Ils considèrent l'avoir trouvée lorsqu'ils trouvent un blason chez la comtesse de Salisbury sur lequel sont représentées les armes royales entourées de fleurs, notamment des *pensées* qui évoquent les Pole, et des *soucis* qui évoquent la princesse Marie. On accuse donc la comtesse d'envisager un mariage entre l'un de ses fils et la fille d'Henri VIII. Tout n'est pas forcément inventé dans cette histoire. On sait par exemple que l'on parlait à la cour d'un projet de mariage entre Édouard Courtenay, le fils d'Henri Courtenay, et Marie Tudor, ledit Édouard ayant d'ailleurs été emprisonné dès l'âge de 12 ans avec son père, et restant en prison durant tout le règne d'Édouard VI, tant son sang royal inquiétait les Tudors. Mais la véritable raison de leur condamnation est leur pedigree. Le grand-père d'Henri et Reginald Pole est le duc de Clarence, frère d'Édouard IV ; tandis que le grand-père de Courtenay n'est autre qu'Édouard IV lui-même. Comme en 1521 avec le duc de Buckingham, c'est l'insécurité de la succession au trône d'Angleterre qui est cause de tout. On aurait envie de s'exclamer : « Tout ça pour ça ! » Avec près de vingt ans d'écart, et malgré la remise en cause de près d'un millénaire de tradition catholique en Angleterre pour sécuriser la succession au trône, Henri VIII en est encore à exécuter princes et princesses du sang pour calmer ses angoisses, alors même que ces derniers, même s'ils désapprouvent sa politique, le servent fidèlement, comme en témoigne la loyauté de tous les accusés lors du pèlerinage de Grâce qui défendait pourtant leurs convictions, mais qu'ils ont loyalement combattu du côté du roi.

La justice du roi est particulièrement cruelle. La comtesse de Salisbury, âgée de près de 70 ans, est d'abord assignée à résidence dès

novembre 1538, avant d'être emprisonnée à la Tour de Londres au mois de mai 1539. Ancienne gouvernante de la princesse Marie, ses sympathies pour cette dernière sont de notoriété publique. Elle n'est exécutée qu'en 1541, un peu plus de quarante ans après l'exécution de son frère le comte de Warwick, décapité le 28 novembre 1499 sur ordre d'Henri VII. Montagu est jugé et condamné le 2 décembre 1538 ; Exeter le 3 décembre ; Édouard Neville le 4 décembre. Tous plaident non coupable. Tous sont décapités le 9 janvier 1539.

La mise en défense du royaume

La mise en ordre du royaume n'est pas dirigée simplement vers l'intérieur, mais elle consiste également en une mise en défense de l'île. Car à la fin de l'année 1538 les nuages s'amoncellent sur le royaume d'Angleterre. Ce sont d'abord François I[er] et Charles Quint qui se rencontrent au mois de juillet à Aigues-Mortes, et qui mettent un terme provisoire à leur affrontement. Or, dans le contexte de la politique religieuse d'Henri VIII, il est souhaitable que l'attention des deux mastodontes continentaux soit concentrée l'un sur l'autre – il est dangereux pour le schismatique anglais que le Très Chrétien et l'empereur du Saint Empire romain germanique délaissent leur affrontement et jettent un œil de l'autre côté de la Manche. D'autant plus qu'au mois de décembre suivant la rencontre d'Aigues-Mortes, le pape Paul III non seulement renouvelle les bulles d'excommunication à l'encontre du roi d'Angleterre, mais envoie le cardinal Reginald Pole pour essayer d'organiser avec le roi de France et l'empereur une croisade contre lui. C'est dans ce contexte que, le 26 janvier 1539, Henri VIII demande l'autorisation d'acquérir en France près de 3 000 pièces de drap dont on fait les voiles. Sachant qu'un navire n'a pas besoin de plus d'une trentaine de voiles (rechange compris), cela signifie que le roi s'apprête à équiper près de 100 vaisseaux de guerre[6].

L'isolement de l'Angleterre se confirme tout au long de l'année 1539. Au mois de novembre, l'empereur, partant d'Espagne, traverse le royaume de France pour aller châtier les Gantois qui se sont révoltés contre son autorité. C'est à cette occasion que Thomas Wyatt obtient à Paris une audience de Charles Quint. Lorsque l'ambassadeur reproche à Charles Quint de ne pas agir contre les prêcheurs qui attaquent Henri VIII, l'empereur lui répond, en français, langue que Wyatt maîtrise parfaitement : « Je vous dirai, *Monsieur l'embassadour* [*sic*], que Dieu m'a fait roi des hommes et non roi des langues[7]. »

Devant la menace d'une croisade franco-imperio-pontificale, le roi décide la mise en alerte maximale de l'île et lance une mission d'inspection et de fortification des côtes sud. Il inspecte en personne les forts de Douvres, donne l'ordre d'augmenter la puissance de la marine anglaise et réorganise les défenses côtières. Il s'agit d'identifier les points faibles par lesquels pourraient entrer d'éventuels envahisseurs. Cette campagne, lancée dès le mois de février 1539, nous vaut de disposer de remarquables cartes de la côte anglaise qui ont toutefois le défaut, pour mettre en valeur la vulnérabilité de ces côtes, d'exagérer l'étendue des plages et de réduire à l'inverse la hauteur des falaises. Mais en dehors de cette relative malhonnêteté de l'exercice, ces cartes constituent l'entreprise de cartographie la plus ambitieuse du royaume jamais réalisée avant le XIXe siècle. Elles ne sont pas sans rappeler le projet de certains plans de ville « à vue d'oiseau », telle la vue de Venise de Jacopo de Barbari, et montrent l'entrée de l'Angleterre dans la renaissance cartographique européenne. Elles fourmillent de commentaires de nature diverse. Ainsi sur l'accostage de Perkin Warbeck lors de ses campagnes contre Henri VII, sur les lieux où l'on peut parquer des chevaux, ainsi que sur des fortifications « bâties », « non bâties », « à moitié bâties », notations qui révèlent que ces cartes sont mises à jour et utilisées sur une longue période. En dehors de cette mise en

défense de l'île, Henri VIII et son ministre s'efforcent de rompre l'isolement du royaume.

Le mariage Clèves ou l'étrange destin d'une épouse de roi qui devient sa sœur

Quelques jours après l'exécution des membres de la famille Pole-Montagu, le 20 janvier 1539, Henri VIII envoie des instructions à son ambassadeur dans l'empire, Christopher Mont, pour qu'il examine une éventuelle alliance avec le duc de Clèves. À côté de ces instructions officielles, Thomas Cromwell envoie, lui, des instructions officieuses demandant à son « ami » l'ambassadeur de se renseigner sur les qualités des deux filles aînées dudit duc pour envisager un mariage avec le roi d'Angleterre[8]. Après la mort de Jane Seymour, à la fin de l'année 1537, Henri porte le deuil de son épouse, mais des discussions autour de divers projets de mariage se mettent rapidement en place. Cromwell pense d'abord à Christine de Danemark, la fille de Christian II de Danemark, nièce de Charles Quint, et déjà veuve du duc de Milan, à 16 ans à peine. La voie française est ensuite explorée : en août 1538, Henri VIII demande qu'on amène un certain nombre d'épouses potentielles à Calais, afin qu'il puisse faire son choix. L'ambassadeur de François Ier, interloqué, l'interroge : « Ne voudriez-vous point [également], Sire, monter sur toutes, l'une après l'autre, et après retenir pour votre personne celle qui irait le plus doux ? Les chevaliers de la Table Ronde [ne] traitaient-ils point ainsi [au] temps passé les dames en ce pays[9] ? » Henri VIII rougit et ne pousse pas plus avant son projet. Et c'est ainsi que Thomas Cromwell organise un mariage entre la fille du duc Jean III de Clèves et le roi d'Angleterre. La situation du duché de Clèves n'est pas sans faire penser à celle de l'Angleterre. Unis en 1521, les duchés de Jülich-Clèves sont en effet traversés depuis la fin du Moyen Âge par l'important courant de réforme de la spiritualité catholique qui

s'exprime notamment dans la *devotio moderna*. La cour de Jean III embrasse alors l'humanisme érasmien. Alors que le luthéranisme se répand dans le duché, le Conseil du duc lutte contre les plus extrémistes parmi les Réformés, notamment les Anabaptistes, et encourage une réforme humaniste de l'Église ducale. Le duc Jean III participe d'ailleurs à la répression de la révolte anabaptiste de Münster en 1534-1535. Comme Henri VIII, le duc de Clèves est un prince réformateur qui n'hésite pas à réprimer le peuple lorsque ce dernier se soulève pour défendre un discours religieux qui conteste le pouvoir temporel. De manière plus générale, le duché s'engage dans une réforme « érastienne », c'est-à-dire qu'il défend l'idée d'un État confessionnel qui réserve au pouvoir civil le droit et le devoir d'intervenir dans tous les domaines religieux. Si le duc lui-même n'est pas luthérien, sa fille Sybille épouse le duc Jean-Frédéric de Saxe, protecteur de Luther. Son fils Guillaume V lui succède au mois de février 1539. Catholique réformateur, parlant avec les Luthériens, il constitue une alliance intéressante à examiner dans le contexte du rapprochement de l'empereur et du roi de France.

Avant de prendre toute décision, Henri VIII envoie toutefois en juillet 1539 son peintre Hans Holbein pour faire un portrait des deux filles du duc qu'il pourrait épouser, Anne et Amélie. Au regard des portraits, il jette son dévolu sur la première. Son ambassadeur Nicholas Wotton, en charge des négociations, la décrit comme une jeune femme intelligente et réservée, ne parlant qu'allemand mais capable selon lui de rapidement apprendre l'anglais une fois arrivée sur l'île, et s'en remet pour son physique au portrait réalisé par « Hanze Albein »[10]. Le traité de mariage est signé le 4 octobre 1539.

Dès l'arrivée en Angleterre d'Anne de Clèves, Henri VIII est révulsé par l'apparence de sa promise – il semble qu'Holbein ait un peu enjolivé le portrait. Le mariage est prévu le 4 janvier 1540, mais pendant quarante-huit heures, les équipes de juristes du roi cherchent une faille pour pouvoir

l'annuler. Ils ne trouvent rien et, avec deux jours de retard, l'union est célébrée le 6 janvier, à 8 heures du matin, par l'archevêque Thomas Cranmer. La situation se dégrade lorsque le roi se révèle incapable de consommer le mariage, ce qu'il confie à Thomas Cromwell. Soucieux de ne pas passer pour impuissant, il rejette la faute sur son épouse, dont le corps serait repoussant et affirme avoir eu par ailleurs *duas pollutiones nocturnas in somno*, c'est-à-dire avoir connu deux éjaculations dans son sommeil. Pendant quelques mois, rien ne bouge. Puis Henri tombe amoureux de la toute jeune Catherine Howard. Le 24 juin, le roi ordonne donc à son épouse de se retirer à Richmond et lui annonce son intention de mettre un terme à son mariage. Avec une mauvaise foi confondante, l'argument trouvé pour invalider le mariage est un contrat signé plus tôt qui envisageait l'union d'Anne avec le fils du duc de Lorraine. Le 9 juillet 1540, les deux convocations des provinces d'York et de Canterbury – réunissant les prélats du royaume – affirment à l'unanimité que le mariage d'Henri et d'Anne est invalide et que l'un et l'autre peuvent se remarier. La reine fond en larmes à la nouvelle, mais très rapidement accepte son sort, attestant que le roi n'a pas été abusé sur un point au moins de la description qui lui avait été faite de la jeune femme : elle est docile. Et de la même manière qu'il brise avec la plus grande brutalité ceux qui résistent à sa volonté, Henri VIII se montre généreux à l'égard de ceux qui lui obéissent. Le 12 juillet 1540, il lui écrit une lettre de remerciement qui l'invite en même temps à continuer sur cette voie :

> Nous vous sommes particulièrement reconnaissant de votre comportement sage et honorable car il s'inscrit dans le respect de Dieu et de sa vérité. Tant que vous continuerez à vous comporter ainsi, vous nous trouverez votre parfait ami, heureux de vous considérer comme notre très chère sœur[11].

Les conditions qu’il lui offre pour sa docilité sont particulièrement généreuses : elle touchera des revenus annuels de 4 000 £, soit l’équivalent de ceux du plus riche évêché d’Angleterre. Et elle disposera des palais de Richmond et de Bletchingley, tous les deux proches de la cour, à laquelle elle est la bienvenue. De manière tout à fait exceptionnelle pour une épouse d’Henri VIII, Anne de Clèves connaît une fin d’union particulièrement paisible, demeurant jusqu’à la fin du règne un membre de la famille un peu particulier mais respecté et bien traité. L’annulation du mariage fait toutefois une victime. Et pas des moindres, puisqu’il s’agit de Thomas Cromwell.

La chute de Thomas Cromwell

La chute de l’apparemment tout-puissant secrétaire a de multiples causes. En dehors du ridicule d’un mariage raté, l’alliance allemande se révèle inutile car il apparaît que la menace d’une invasion franco-impériale n’est finalement pas sérieuse. Ensuite, Henri VIII soupçonne Cromwell d’avoir diffusé autour de lui la confidence qu’il lui a faite sur son impuissance sexuelle. Enfin, il est encouragé dans sa détermination à éliminer son ministre par le réveil des nombreux ennemis de ce dernier, et en particulier par l’hostilité d’un homme, le duc de Norfolk. Comme après l’échec de *Blackfriars* qui avait sonné le glas de la domination de Thomas Wolsey, Thomas Cromwell tombe, victime d’une conjonction d’animosité d’origine religieuse, politique et sociale. L’annulation du mariage avec Anne de Clèves s’accompagne immédiatement d’un projet d’union avec Catherine Howard, la nièce du puissant duc de Norfolk. Les rapports de force à la cour semblent alors bouleversés. Le mariage Clèves a été interprété par la faction évangélique de la cour – à tort il est vrai – comme un pas de plus vers la Réforme. Son annulation est interprétée par la faction conservatrice comme un retour vers des positions plus traditionnelles,

conviction renforcée par l’appartenance de la nouvelle favorite au clan Howard (même si cette dernière est sans doute relativement indifférente aux questions religieuses). Poussant leurs pions, les Howard exploitent le ressentiment du roi contre son principal ministre, pour provoquer sa chute. Mais les arguments mis en avant ne sont pas – loin de là – des arguments strictement religieux : ils contiennent une part de haine sociale tout à fait essentielle qui montre comment l’aristocratie anglaise vit très mal la mobilité sociale orchestrée par Henri VIII parmi ses serviteurs.

L’arrestation de Cromwell le 10 juin 1540, au moment où il pénètre dans la salle du Conseil, est riche en signes. Le capitaine de la garde lui signifie son arrestation en mentionnant des charges de trahison et d’hérésie[12]. Furieux, il jette son bonnet à terre. Le duc de Norfolk s’approche et lui arrache l’insigne de Saint-Georges qui pend à son cou. Ensuite, le comte de Southampton délie la jarretière de son genou. Henri VIII a donc choisi de croire aux accusations d’hérésie portées à l’encontre de son ministre. Ce sont ces accusations qui vont motiver la perte du ministre, peut-être parce qu’à la même époque une partie croissante de la population londonienne se montre sensible aux prêches de réformateurs tels que Robert Barnes, protégé de Thomas Cromwell[13]. Ainsi, le *Bill of Attainder* du 29 juin 1540 l’accuse d’être un sacramentaire, dont on a vu que c’était le pire des crimes aux yeux du roi.

Toutefois, l’analyse de l’accusation révèle qu’au-delà de cette dimension religieuse – indéniable – la chute du secrétaire est motivée par des tensions au sein de l’entourage royal qui relèvent davantage de l’affrontement multiséculaire au cœur de l’État entre les héritiers (aristocrates) et les hommes nouveaux (juristes et financiers) dont Cromwell est peut-être l’incarnation la plus aboutie. L’acte d’accusation commence par dénoncer ses origines sociales, dénonciation réaffirmée dans le quatrième point. Le *Bill* affirme ainsi que le roi l’aurait élevé « d’une origine très basse et modeste pour en faire l’un de ses conseillers les plus

fidèles sur les affaires spirituelles autant que temporelles ». Et d'affirmer que Cromwell est d'origine « pauvre et modeste comme il y en a très peu au sein du royaume » et que pourtant, il prétend avoir un pouvoir incomparable sur le roi, ce qu'aucun sujet ne devrait dire de son roi. On l'accuse ensuite (11e point) de s'être considérablement enrichi et d'avoir raillé les nobles du royaume. Il aurait même dit, le 31 janvier 1540, à la paroisse de St Martin-in-the-Fields, que « si les lords voulaient tenter quelque chose contre lui, il leur servirait un petit-déjeuner comme on n'en avait jamais servi en Angleterre, et que même le plus fier d'entre eux devait en avoir conscience[14] ». Cette histoire est peu vraisemblable : le parvenu cherche d'habitude plutôt à s'intégrer qu'à provoquer. Il n'en est pas moins vrai que ce n'est pas sans une certaine *chutzpah* que Thomas choisit en 1536 le titre de baron de Wimbledon. Putney, son village natal, est en effet dans la dépendance depuis cinq cents ans du manoir de Wimbledon, possession de l'archevêque de Canterbury. Avant cette date, Cromwell n'y possède pas le plus petit acre de terre. Prendre ce titre de baron de Wimbledon à l'été 1536 est une manière pour lui de souligner le chemin parcouru depuis sa naissance modeste au cœur de ce village boueux. Quoi qu'il en soit de la volonté du *lord privy seal* de montrer sa réussite, l'acte d'accusation insiste presque plus sur sa trajectoire sociale que sur sa politique religieuse. Cromwell a en effet fait sauter successivement une série de digues sociales qui nourrissent l'hostilité des héritiers à son égard. Fils d'aubergiste, on le voit progressivement gravir non seulement tous les échelons de l'administration royale, mais aussi de la cour, et enfin de la société. Sa chute intervient très peu de temps après deux dernières promotions inacceptables pour l'aristocratie : l'obtention d'un grand office de la Couronne (lord-grand-chambellan) et son élévation comme comte d'Essex en avril 1540. Il franchit alors une double ligne jaune[15]. Ce sont les deux promotions de trop, de celles que même un grand avaleur de couleuvres comme le duc de Norfolk ne peut accepter.

Selon Charles de Marillac, représentant en Angleterre de François Ier, très rapidement après son arrestation, le roi fait « crier publiquement que nul ne l'appelât plus seigneur du Sceau privé ni par aucun autre titre d'état ou seigneurie, mais seulement *Thomas Cramvel*, tondeur de drap, le déboutant de tous les privilèges et prérogatives de noble qu'il lui avait octroyés auparavant[16] ».

Ce qu'affirme Marillac est faux. Cromwell, après son arrestation est appelé *« earl »* ou *« late earl »* ou *« the late lord privy seal »*. Qu'il s'agisse du *Bill of Attainder*, des registres du Conseil ou même du roi, c'est toujours ainsi qu'il est appelé. Ses offices lui ont été retirés, mais on n'a pas touché à son statut social ; le roi n'a pas voulu rabaisser ce qu'il avait élevé : il l'a simplement détruit. La nature de l'exécution est de ce point de vue révélatrice. Le rapport de Marillac révèle son état d'esprit (et celui de Norfolk) davantage que la réalité. Norfolk a trouvé un parfait chroniqueur à son action. Pendant ce temps-là, Thomas Cromwell, du fond de sa cellule de la Tour de Londres, proteste de son innocence contre toutes les accusations royales. Dans une lettre du 12 juin, deux jours après son arrestation, dans laquelle il se dit innocent, il en appelle à la « pitié, miséricorde et pardon » du roi. Malgré une dernière lettre qu'il termine par les mots suivants : « prince miséricordieux, je vous implore en pleurant, pitié, pitié, pitié », il est décapité le 28 juillet 1540[17].

Sa chute ne se traduit pas par une réorientation de la politique royale. Le maître de la mise en scène qu'est Henri VIII l'affiche très clairement dans l'exécution qu'il ordonne, en juillet 1540 également, d'un double triplé de conservateurs et de réformateurs. Pour les seconds, il s'agit de Robert Barnes, Thomas Garrett et William Jerome qui ont prêché en faveur de la justification par la foi seule. Pour les premiers, il s'agit de Richard Featherstone, Édouard Powell et Thomas Abel. Les trois hommes sont alors en prison depuis plusieurs années, ce qui souligne la mise en scène

d'Henri VIII, soucieux de montrer le balancement équilibré de sa politique, hostile aussi bien aux tenants de la papauté qu'aux réformés radicaux.

Si la chute de Thomas Cromwell intervient dans un contexte de règlement de comptes politique et social qu'on ne saurait surestimer, il n'en reste pas moins que celui qui a le dernier mot est le roi lui-même. En ce sens, l'exécution de Thomas Cromwell et de trois prêcheurs réformés radicaux – et, plus encore que leur exécution, la manière dont ils sont condamnés – est un signe certes de la tyrannie d'Henri VIII mais davantage sans doute un signe de son insécurité. Il sait en effet que les Six Articles ont été mal accueillis en plusieurs endroits et qu'il est en train d'échouer dans l'établissement d'une religion à la fois unique et modérée. Un peu partout, des prêtres se marient[18]. Il ne parvient ni à éradiquer le papisme résiduel qu'il voudrait voir disparaître, ni à contrer les tenants d'une réforme radicale. Pour condamner les trois prêcheurs radicaux et les trois conservateurs, il utilise un *Act of Attainder*, comme s'il n'osait pas organiser un procès. La condamnation de ces hommes est clairement plus politique que religieuse. Au même moment, l'ambassadeur de François I[er] à Londres envoie à son maître une description particulièrement intéressante sur la personnalité du roi, sur la nouvelle monarchie qu'il est en train de mettre en place, et sur les évolutions du royaume, tant d'un point de vue politique que d'un point de vue religieux ou spirituel :

> les États [i.e. le Parlement] ont entièrement transféré leur autorité et puissance à leur roi […] [je ne parle même pas] des livres que les évêques font imprimer tous les jours et dans lesquels, pour être trouvés fidèles et bons ministres, en traitant de la vraie obéissance, ils permettent à leur roi, en loi divine, de pouvoir plus interpréter, augmenter, ôter et faire que les apôtres, leurs vicaires et successeurs n'osèrent jamais entreprendre. De sorte que, par leurs belles raisons, *tout ce qu'il dit doit être tenu*

> *comme loi de Dieu ou oracle de ses prophètes, et ils veulent lui attribuer non seulement l'obéissance qui est due au roi sur terre, mais en faire une vraie statue pour idolâtres*[19].

Marillac, sujet de François Ier, souverain gallican s'il en est (qui a confirmé en 1516, par le Concordat de Bologne, le contrôle de son Église, et qui se méfie à la fois du pouvoir pontifical et de l'éventuel pouvoir d'un Concile général) – et donc bien placé pour comprendre les ambitions d'Henri VIII – n'en est pas moins frappé par ce que le roi d'Angleterre entreprend, d'un point de vue religieux, autant que d'un point de vue politique. À la suite de cette analyse, il en propose un portrait qui mérite, lui aussi d'être cité assez longuement :

> ce prince me semble atteint, entre autres vices, de trois principaux qui, en un roi, se peuvent nommer peste.

Il évoque alors, une par une, ces principales pestes, qui valent bilan des cinq dernières années du règne.

> Dont la première est qu'il est *si avare et convoiteux que toutes les richesses du monde ne seraient suffisantes pour satisfaire et contenter son ambition*. De là est procédée la ruine des abbayes, le dépouillement de toutes les églises où il y avait quelque chose à prendre […]. De là aussi procède l'accusation de tant de gens riches lesquels, à tort ou à droit, sont condamnés ou absous, toutefois, il convient qu'ils y laissent la plume. Et tant s'en faut qu'il pardonne à ceux qui sont vivants qu'il trouble encore ceux qui sont morts […] témoin saint Thomas de Canterbury [Thomas Becket], lequel, parce que ses reliques et ossements étaient ornés d'or et de pierres, il a été déclaré traître.

Marillac poursuit en décrivant la paranoïa du roi, même s'il n'a pas les mots évidemment pour la nommer – la paranoïa n'étant décrite psychiatriquement qu'à la fin du XIXe siècle :

> De là procède *le second mal et peste qui est défiance et crainte*. Car ce roi sait combien de choses il a innové, et quelle tragédie et scandale il a excité […]. Donc il ne se fie d'un seul homme, pensant les avoir tous offensés. De là est procédé qu'il ne cessera de mettre la main à sang tant qu'il sentira en son esprit quelque doute à l'égard des siens, comme voulant vivre sans soupçon, laquelle tous les jours il s'augmente.

Et il conclut :

> De ces deux maux procède en partie *la dernière peste, qui est légèreté et inconstance*.

Cette inconstance vient de la destruction de tous les repères. L'analyse de Marillac est qu'Henri VIII a

> perverti les droits de la religion, du mariage, de la foi et de la fidélité, comme s'ils étaient de cire, laquelle, amollie, se peut changer en tant de formes qu'on veut.

Cette perte de repère se transforme en perte de valeurs et chacun est prêt à tout « pour parvenir à plus de crédit » auprès du roi. Ce qui est frappant dans le cas d'Henri VIII, c'est, qu'en même temps qu'il se ridiculise aux yeux des observateurs, il met également en place une politique qui est exactement le contraire et qui consiste en l'exaltation de sa majesté.

IV

SEUL

Sous Henri VIII, tous les hommes avaient peur de parler, même sur des sujets sans enjeux. À présent, chaque homme est libre de parler sans danger[1].

CHAPITRE 21

David ou Salomon ?
La mise en scène de son pouvoir
par Henri VIII

Au mois d’avril 1542, sir Anthony Denny, gardien du palais de Whitehall, signe le bon de réception de deux tapisseries représentant les vies de saint Pierre et de saint Paul. Elles lui sont livrées par les Gualteroti, une riche famille florentine basée à Anvers et qui fournit la cour d’Angleterre en tapisseries flamandes. Jusque-là, rien que de très classique. Ce qui l’est moins, c’est que les scènes tissées sont des copies conformes de celles qui ont été réalisées en 1515 par l’atelier bruxellois de Pieter van Aelst, sur des cartons de Raphaël : commandées par le pape Léon X, elles décorent depuis la chapelle Sixtine[1]. Le message est clair : Henri VIII est le nouveau pape en Angleterre, et, par un processus classique d’appropriation culturelle, il entend se conduire comme le pape. Dans la foulée, il passe commande d’une série de dix pièces de tapisseries, la commande la plus chère qu’il ait jamais passée dans ce domaine et qui est consacrée à l’*Histoire d’Abraham*. Elle retrace son rôle comme fondateur de la nation des Hébreux et la continuation de l’alliance avec Dieu à travers son fils Isaac. Le sous-texte est là encore évident : derrière Abraham, il faut voir

Henri ; derrière Isaac, Édouard. On l'aura compris, la magnificence n'est jamais gratuite. Elle est porteuse d'un discours, lequel se structure à partir de la fin de la décennie 1530 et plus encore à partir du début de la décennie suivante. Car à l'ancrage des réformes, s'ajoute la préoccupation de la postérité.

C'est dans la Bible qu'Henri VIII va chercher des modèles auxquels s'identifier. D'une certaine manière, il ne pouvait mieux tomber car les figures bibliques, tout comme lui, sont souvent ambivalentes. Ainsi du roi Salomon, fils de David et constructeur du temple de Jérusalem, un roi à la sagesse proverbiale. C'est aussi le souverain de la magnificence, qui se fait construire un palais somptueux, orné de deux cents boucliers d'or et dont le trône d'ivoire, revêtu d'or, surmonte six marches encadrées de lions. Mais le puissant prince et le jeune homme vertueux cèdent la place au vieillard idolâtre et libidineux, infidèle à la loi divine, responsable de la division du royaume d'Israël. Sous l'influence de ses mille femmes (sept cents princesses et trois cents concubines), Salomon sombre littéralement, à la fin de sa vie, dans une incarnation sordide du naufrage de la vieillesse. On comprend que, pour le positif, Henri VIII se plaise à se reconnaître en Salomon. On comprend aussi que, pour le négatif, il n'est pas difficile aux ennemis du roi de faire des parallèles : un prince schismatique et marié abondamment. Salomon est donc une figure intéressante à mobiliser, mais dangereuse, comme l'a compris un peu tard John Skip, le chapelain d'Anne Boleyn. C'est pourquoi, progressivement, Henri VIII glisse vers la figure moins polémique de David, le père de Salomon. David a pour lui le succès des armes, le courage physique et le panache – la tradition oublie ses fautes nombreuses, telle celle qui a consisté à faire sienne Bethsabée, la femme d'Urie le Hittite, son fidèle officier, qu'il envoie mourir au combat.

Et c'est ainsi qu'après la commande de deux séries de tapisseries consacrées au roi David, Henri en ajoute d'autres, se retrouvant ainsi avec neuf séries représentant les exploits de ce roi biblique. L'assimilation avec

David est encore plus claire dans son psautier écrit et illuminé en 1540 par un artiste venu de la cour de François Ier, Jean Mallard[2]. De petite dimension, pouvant être emporté partout, il compte huit enluminures presque pleine page qui associent l'image d'Henri VIII à David, voire au Christ lui-même. Face au psaume 1 qui dit :

> Heureux l'homme qui ne marche pas selon le conseil des méchants,
> Qui ne s'arrête pas sur la voie des pécheurs,
> Et qui ne s'assied pas en compagnie des moqueurs
> Mais qui trouve son plaisir dans la loi de l'Éternel
> Et qui la médite jour et nuit !

Il commente : « notez qui est béni ». La lecture de son psautier n'est pas pour lui l'occasion de méditer sur ses faiblesses d'homme ou de prince, mais plutôt de se féliciter pour ses actions et de s'identifier au roi David. Ses ennemis sont des pécheurs et des hérétiques, tout comme le sont les ennemis de Dieu. Comme David, Henri a libéré l'Angleterre de ce Goliath qu'était la tyrannie pontificale : comme David, puni par Dieu par la perte de son premier fils, Henri est puni pour avoir épousé la femme de son frère. Et comme David, il considère qu'il a corrigé ses erreurs pour retrouver la protection divine.

Henri VIII en ses portraits

Si Jean Mallard propose ainsi des portraits originaux d'Henri VIII, il n'est pas le premier peintre à le faire, ni le plus célèbre. Le premier portrait d'Henri comme roi d'Angleterre date de 1511 et ne rompt pas avec la tradition de ses prédécesseurs. Il le représente en buste, les mains couvertes de bijoux et sans exaltation particulière de la majesté royale, notamment

physique, le corps ne respectant pas d'ailleurs les proportions des bras, qui sont un peu courts. Le pouce et l'index de la main gauche jouent avec ceux de la main droite comme le feraient ceux d'un enfant inquiet à son premier jour d'école. Le regard lui-même n'est pas assuré et semble perdu en lui-même, mais pas à la manière du contemporain *Jules II* de Raphaël, qui exprime l'accablement des responsabilités. Non, le regard d'Henri VIII dans ce premier portrait donne plutôt l'impression d'un homme timoré, introverti, qui n'est pas à la hauteur de la tâche. Seuls les habits luxueux et couverts de bijoux, le chapeau et sa broche, ainsi que le riche collier indiquent que l'on a affaire à un homme puissant. Divers portraits de la décennie suivante reprennent ce modèle. La décennie 1530, en revanche, bouleverse la donne. C'est la rencontre d'une nouvelle conception de la royauté, celle d'un Henri VIII 2.0, et d'un artiste capable de la mettre en image, Hans Holbein. La puissance des images façonnées par ce dernier a déjà été identifiée par Thomas Cromwell qui lui a d'abord commandé son propre portrait, puis lui a confié l'illustration de la première page de la Bible de Coverdale. Ce n'est que quelques mois plus tard – peut-être d'ailleurs à la suite de cette gravure – que le roi prend conscience du talent de l'artiste qu'il a à sa disposition. Aussi, lui donne-t-il en 1537 le titre de « peintre du roi », avec pour mission de mettre son règne et sa personne en images. Cette année-là, donc, Henri VIII définit une fois pour toutes l'image qu'il entend laisser de lui.

Elle est réalisée d'abord dans le cadre d'une peinture murale de 3,7 sur 2,7 mètres, sur le mur nord de sa chambre privée, au cœur de son palais de Whitehall, malheureusement détruite avec la quasi-totalité du bâtiment lors de l'incendie de 1698. Il s'agit de projeter la majesté royale dans la rétine de tout visiteur pénétrant dans la chambre. Pour la première fois dans l'histoire de la représentation des rois d'Angleterre, l'un d'entre eux est représenté en pied et en taille réelle. Oubliée la posture voûtée et introvertie de 1511 : c'est toute la majesté royale qui est ici exprimée avec

l’affirmation de la dynastie, le roi étant représenté au premier plan avec sa nouvelle épouse Jane Seymour, tandis que son père et sa mère sont représentés au second plan. C’est aussi la revendication d’un prince de la Renaissance dont la chambre est décorée avec tout le savoir d’un artiste de première catégorie, égal des plus grands maîtres italiens ou nordiques. Mais au-delà de l’affirmation abstraite de ce qu’est un roi d’Angleterre à ce moment-là, il y a une dimension personnelle très forte, le roi étant deux fois plus massif que son père et dans une frontalité arrogante. Ce majestueux portrait en pied est sans doute une réponse au portrait de François Ier par Clouet dont il reprend la frontalité et l’abstraction par l’immobilité du visage, de l’expression et du corps. Comme Clouet, Holbein insiste également sur le costume et ne représente pas les signes habituels de la monarchie (couronne, orbe et sceptre). Lors de son séjour en France, il a été impressionné par la technique de Clouet – notamment son habitude de saisir sur le vif, à la pierre noire et à la sanguine, les portraits de ses modèles, d’une manière à la fois vive, libre et subtile – qu’il importe en Angleterre. Mais dans son portrait final du monarque, il révolutionne l’économie d’ensemble avec une force et une puissance qui n’a pas d’équivalent chez Clouet. Elle passe notamment par la position du roi, debout sur un riche tapis turc, les jambes écartées, le poing sur la hanche et l’adresse directe du regard du prince dans les yeux du spectateur, comme une revendication de la majesté. Le portrait affirme que le corps et le visage relativement dépouillés du monarque sont en eux-mêmes une affirmation suffisante de la majesté royale, sans qu’il soit besoin de l’orner des symboles habituels. Et l’emplacement de ce premier portrait, dans la chambre privée, est un moyen de le présenter à une élite choisie, qui va s’élargissant au cours du règne, au fur et à mesure que le roi ouvre l’accès à sa chambre à de plus en plus de monde. Manière simple de projeter dans l’œil des courtisans une certaine conception du pouvoir royal.

Ce portrait d’Henri VIII à près de 40 ans efface les images précédentes. De ce point de vue, le roi a peut-être moins bien réussi que François Ier. Tandis que le Valois a 30 ans pour l’éternité, le Tudor, dans le portrait qu’il nous a laissé de lui, est un homme puissant certes, mais déjà sur la pente descendante. Il n’est plus un jeune premier. Il est un homme mûr. Il est temps pour lui de s’affirmer, une fois encore, supérieur à son père. Il le fait par une inscription en latin sur le monument sur lequel Henri VII appuie son bras gauche :

> S’il vous plaît de savoir à quoi ressemblent les héros glorieux, regardez ceux-ci, car jamais une peinture n’en représenta aucun plus digne d’éloges. Féroce est le combat, passionné le débat. La question est : qui, du père ou du fils, est le plus grand ? Chacun d’entre eux a triomphé ; le premier l’emporta sur ses ennemis, redressa son pays ruiné et donna une paix durable à ses peuples. Le fils, né pour accomplir des choses encore plus sublimes, renversa les autels des hommes indignes et s’entoura de personnes intègres. La présomption des papes s’est inclinée devant la vertu infaillible ; Henri VIII, le sceptre dans une main, a restauré la religion, et grâce à sa présence sur le trône, les vérités divines sont à nouveau pleinement honorées.

Le message est clair : Henri VIII est le plus grand roi que le trône d’Angleterre n’ait jamais porté. Il est celui qui a fait ce que l’on attendait de lui : il a rempli sa mission divine, de restauration de l’Église et de l’État. Ses réalisations sont supérieures à celles de son père, qui s’est contenté de créer une nouvelle dynastie. On notera d’ailleurs qu’il n’est pas question de cette nouvelle dynastie dans ce texte. Ici, pas plus qu’ailleurs, Henri VIII ne vante la « dynastie Tudor ». Il préfère s’insérer dans la longue lignée des rois d’Angleterre, sans exalter particulièrement le sang dont il est issu. Cette

citation en trompe l'œil est également une illustration du débat antique sur la meilleure manière de perpétuer la réputation d'un souverain. Dans un débat avec le peintre Apelle, Philippe de Macédoine et son fils Alexandre le Grand s'interrogeaient : « Pour glorifier un prince de la manière la plus pérenne possible, que faut-il privilégier, la peinture ou une inscription gravée dans la pierre ? » Henri VIII choisit de faire les deux, en faisant représenter en peinture une pierre gravée !

Peu après, Holbein reproduit la même idée, en miniature cette fois, lorsqu'il représente le roi Salomon recevant l'hommage de la reine de Saba. Réalisée en grisaille, avec des touches d'or, un fond azur et le seul rouge des fraises offertes, cette peinture montre Salomon sous les traits d'Henri VIII, recevant en fait l'hommage de l'Église d'Angleterre, la reine de Saba étant traditionnellement considérée comme le symbole de l'Église. Le drap tendu derrière le trône du roi porte une inscription en latin tirée de l'Ancien Testament (1 R 10, 9 ; 2 Ch 9, 7-8), qui affirme qu'Henri est nommé directement par Dieu et que ce n'est qu'à lui qu'il doit rendre des comptes. Sur les marches du trône est inscrit « par tes vertus, tu as dépassé ta réputation ».

Ce qui est ainsi frappant chez Henri VIII, c'est qu'on a le sentiment qu'il passe son temps à ouvrir une fenêtre sur son âme et sa pensée. On lit en lui comme dans un livre ouvert : il se considère comme un patriarche qui traite directement avec Dieu. Par des illustrations telles que celle-ci, Henri VIII ne se *dit* pas seulement comparable à Salomon, il se *montre* comme étant Salomon. En chassant la papauté et l'idolâtrie, en restaurant la royauté dans ses pouvoirs originels, il a terminé la « construction du Temple » entamée par son père.

Peut-être que le plus impressionnant de tous ces portraits est celui qui est aujourd'hui conservé dans la collection Thyssen-Bornemisza, à Madrid. Dans ce portrait à mi-corps, le roi est représenté de trois-quarts, vêtu d'un pourpoint à col haut, de fil d'or et d'argent, constellé de joaillerie, coiffé

d'une toque dans laquelle est plantée une longue plume blanche, portant un gant dans sa main.

Le principe du portrait est qu'il soit reconnaissable et stable. Il s'agit de proposer une image stylisée que l'on puisse reconnaître dans ses différentes versions, qu'il s'agisse de portraits autonomes, de miniatures, de médailles, de pièces de monnaie ou de reliures à l'effigie du monarque. À partir de 1537 donc, les principales caractéristiques sont systématiquement reprises dans les innombrables versions du portrait royal, versions qui se comptent par dizaines, l'une d'entre elles ayant été retenue pour la couverture de ce livre.

De même que tout Français qui cherche à mobiliser dans son esprit une image de François Ier convoquera, avant la charge de Marignan ou les tourelles de Chambord, le portrait de Clouet, tout Anglais qui pense à Henri VIII pense avant tout à la représentation qu'en a donnée Hans Holbein, avant même de penser aux réalisations du monarque, aussi révolutionnaires soient-elles. Charles Laughton en 1933, Richard Burton en 1969, Charlton Heston en 1977 : les plus grands comédiens qui ont interprété le roi sont une version cinématographique des portraits d'Holbein, et notamment de celui de la chambre privée. Henri VIII ne s'y trompe pas qui accorde à Holbein faveur et protection. Une histoire raconte que l'artiste ayant eu maille à partir avec un comte anglais, ce dernier demande au roi de punir le peintre. Le roi répond avec éclat : « De sept rustres, s'il me convient, je peux faire sept comtes ; mais de sept comtes, pas un Holbein, ni un artiste de sa valeur[3]. » Et il est vrai que l'apport de l'artiste à la mise en image du règne est d'une valeur inestimable, du plus symbolique au plus concret. C'est bien Holbein qui réalise l'illustration de la page de titre de la traduction de la Bible de Coverdale. C'est bien lui également qui, dans une miniature représentation *Salomon et la reine de Saba*, illustre la soumission de l'Église d'Angleterre à son roi. C'est lui aussi qui réalise un nouvel insigne pour l'ordre de la Jarretière. Véritable

designer, c'est lui enfin qui dessine la vaisselle royale et les bijoux des reines d'Angleterre.

L'image de lui-même définie par Henri percole dans les représentations qu'il ordonne de son fils Édouard. La première date de 1539, alors que celui-ci est âgé d'un an. C'est une copie du portrait d'Henri VIII lui-même. Holbein vieillit un peu le petit Édouard. Il reprend le chapeau du roi avec sa grande plume blanche d'autruche qui est elle-même d'ailleurs peut-être un emprunt au portrait de François Ier par Clouet. Comme son père, l'enfant est représenté de face. Il porte une tunique rouge avec des manches en fil d'or. Il tient dans sa main gauche un hochet en or qui fait office de sceptre, tandis que sa main droite esquisse une bénédiction. Le portrait emprunte aussi à la représentation du Christ enfant bénissant les fidèles, comme si son père voulait, dès son jeune âge l'imprimer dans l'œil de ses sujets comme le représentant de Dieu sur terre et comme une image de lui-même sur le frontispice de la Grande Bible de 1539 dans laquelle le roi d'Angleterre usurpe la place de Dieu le Père. Ainsi, de même qu'Henri VIII prend la place de Dieu le Père, Édouard prend la place de Dieu le fils. Il y a donc un rapport direct entre le portrait du père et celui du fils, qui est comme une « Tête suprême de l'Église » en devenir. Une inscription en latin invite d'ailleurs le petit garçon à suivre l'exemple de son père :

> Petit, imite ton père et sois l'héritier de sa vertu car le monde ne contient rien de plus grand. Le ciel et la terre auraient bien du mal à produire un fils dont la gloire pourrait dépasser celle d'un tel père. Contente-toi d'égaler les actes de ton père ; les hommes ne peuvent guère exiger davantage de toi. Si tu parviens à le surpasser, tu auras alors surpassé tous les rois que le monde ait jamais révérés et tu ne pourras être surpassé par aucun.

On l’aura remarqué, ces quelques lignes parlent davantage d’Henri que d’Édouard. Le sentiment est étrange qui donne l’impression d’assister à la reprise d’une pièce à laquelle nous avons déjà assisté. Écrasé par la figure de son père, Henri VIII ne cesse d’affirmer qu’il l’a dépassé. Et tous ces propos consistent à mettre sur son fils la pression qu’il a lui-même subie (ou qu’il s’est mise tout seul sur les épaules). Les portraits ultérieurs d’Édouard poursuivent la filiation, qu’il s’agisse de ceux de 1546 ou 1550 par William Scrots qui nous proposent là encore un Henri VIII en miniature. On retrouve la même position du corps qui donne la plus grande ampleur possible aux épaules, les mêmes vêtements luxueux et toujours le même couvre-chef, le tout avec le même arrière-plan d’architecture classique.

Tombeau

Toutes ces images du roi ne sont que l’illustration de la préoccupation des puissants pour le souvenir qu’on aura d’eux. Mais le portrait n’est pas la seule option offerte aux grands de ce monde : la pierre – ou le dur pourrions-nous dire – a toujours eu une place importante. Ces dernières années, certains ont fait construire des pyramides au cœur d’anciens palais royaux tandis que d’autres transformaient des gares en musée. Ce qui s’est largement perdu, en revanche, c’est le souci d’une sépulture grandiose, peut-être parce que la visite du Père-Lachaise ou de n’importe quel cimetière, empli de mausolées abritant individus ou dynasties aujourd’hui inconnues, a appris aux puissants que ce n’était pas le meilleur moyen de se survivre que de se construire un monument à sa propre gloire. À la Renaissance, nous n’en sommes pas encore là. Qu’il suffise de penser au tombeau de Jules II à Saint-Pierre de Rome, au mausolée des rois de France à Saint-Denis ou au projet de tombe d’Henri VIII à Windsor. L’objectif du roi est sans doute, une fois encore, de faire mieux que son père.

Ce mausolée résume à lui seul l'ambition et la vacuité de ce genre de projet. L'ambition réside dans l'idée d'un tombeau grandiose, surmonté d'un arc classique sur lequel aurait été posée une statue équestre d'Henri VIII, à la manière d'un empereur romain. En contrebas, le roi et son épouse Jane, représentés endormis – plutôt que morts – et entourés d'une armada de 142 apôtres, évangélistes et docteurs de l'Église à taille réelle[4]. Si cette partie basse est un rappel de la tombe d'Henri VII et d'Élisabeth d'York, les dimensions et la hauteur du projet de sépulture d'Henri VIII, culminant à près de 9 mètres de haut par une représentation de Dieu le Père tenant dans sa main gauche l'âme du roi, illustrent la volonté de celui-ci de démontrer, jusqu'à la fin, l'accomplissement de son règne au-delà des réalisations de son père. Le modèle est largement romain et remonte à 1521, l'année de l'octroi du titre de *Defensor Fidei*. Il semble qu'en récompense supplémentaire du titre offert au roi d'Angleterre, Léon X ait commandé au sculpteur de son propre monument funéraire, Bandinelli Bartolommeo, dit Baccio, une maquette pour un projet de tombeau d'Henri VIII[5]. Toutefois, la mort de Léon X à la fin de l'année met un terme à cette idée.

Par la suite, outre York Place à Londres, qui devient le palais de Whitehall, Henri VIII confisque également à Wolsey le projet de tombeau de l'archevêque déchu. C'est ce projet destiné initialement au cardinal et dessiné par Benedetto da Rovezzano qui est partiellement bâti entre 1530 et 1536 par une équipe constituée du même Benedetto da Rovezzano, de Giovanno da Maiano et de très nombreux assistants, mais pour la tombe du roi, donc. Les travaux s'interrompent en 1536, puis Rovezzano, âgé de 69 ans et presque aveugle, décide de retourner mourir chez lui, à Florence, en 1543. Henri VIII, dans son testament, prévoit que les travaux soient terminés rapidement. Mais le monument n'est jamais achevé, en dépit de l'implication relativement sérieuse des trois enfants du roi, Édouard VI, puis Marie, et enfin Élisabeth, pour inscrire dans la pierre la volonté de leur

père. Pis : ce qui a été bâti est démembré et vendu au milieu du XVIIe siècle, lors de la guerre civile, pour payer la garnison. Il est symbolique que la base du tombeau, un massif sarcophage de marbre noir, soit réutilisée en 1808 pour servir de soubassement au tombeau de lord Nelson, mort à la bataille de Trafalgar. Significativement, la base du tombeau d'Henri VIII, ce roi qui aurait tant voulu être aimé de son peuple et dont le règne est parsemé de révoltes, d'exécutions et de tensions confinant à la guerre civile, la base de ce tombeau donc, est utilisée pour asseoir le monument commémorant l'un des plus populaires héros de l'histoire de l'Angleterre. Pour l'instant, le roi n'est pas encore mort et il lui reste quelques années à vivre. Mais le vieil homme est entré dans un long hiver.

CHAPITRE 22

Les dernières années (1540-1543)

Il est 8 heures du soir, ce dimanche 21 janvier 1543. Les cloches des églises de Londres sonnent le couvre-feu. Les marchands rentrent leur étal, les artisans posent leurs outils, tandis que les tavernes se vident. À quelques centaines de mètres de la cathédrale Saint-Paul, une bande de jeunes gens se prépare. Ils s'habillent, se munissent de lance-pierre, sortent de leur demeure et s'engagent dans les rues sombres de la ville, jusqu'à *Milk Street*, au cœur du quartier commerçant de la capitale. La rue est bordée par les résidences des commerçants les plus riches de Londres. Parmi eux, sir Richard Gresham, marchand de drap opulent qui fut maire de la ville en 1537. De quelques pierres bien ajustées, les jeunes gens font sauter les unes après les autres vitres et vitraux des belles fenêtres de sa demeure. La bande rejoint alors les rues de Cheapside, Poultry, puis continue vers l'est en agressant les rares passants qu'ils rencontrent, avant de faire éclater les fenêtres d'une autre résidence, celle de William Birch, sur Fenchurch Street, à quelques pas de la Tour de Londres. La troupe embarque alors sur un bateau et remonte la Tamise en longeant la berge sud, notamment le quartier de Southwark, où ils caillassent des prostituées en leur hurlant des obscénités. Il est alors un peu après minuit. Après ce dernier forfait, la

bande rentre chez elle. Les domestiques les entendent franchir la porte de la maison vers 2 heures.

Le lendemain, la capitale bruisse des exploits de ces vauriens. Les hypothèses vont bon train. S'agit-il de vagabonds ou d'artisans pleins de bière bon marché ? La surprise est grande lorsque l'on découvre qu'il s'agit du comte de Surrey, chevalier de la Jarretière, fils du premier pair du royaume, et poète raffiné. Il est accompagné par sir Thomas Wyatt et quelques autres, tous issus des meilleures familles du royaume. Leur attaque de maisons bourgeoises revêt une dimension sociale. Avec toute l'arrogance de son milieu, Surrey entend témoigner de son mépris pour ceux qu'il considère comme des parvenus. Dès le 13 février, le maire de Londres lance des poursuites à son encontre. Fils du duc de Norfolk, Surrey est, *a priori*, intouchable. Sauf si le roi en décide autrement. Et Henri VIII voit ici l'occasion de mater un peu son arrogante noblesse. Profitant de cet épisode peu glorieux, il ordonne une enquête pour hérésie à l'encontre de Surrey, pointant son irrespect régulier des prescriptions religieuses – il aurait notamment mangé de la viande en Carême. Arrêté, il est envoyé dans la prison de Fleet, à Londres. L'enquête et le jugement sont confiés à Stephen Gardiner, Thomas Wriothesley, John Russell et Anthony Browne. Tous sont proches de son père et leur interrogatoire est plutôt bienveillant – quatre ans plus tard, d'ailleurs, lorsqu'il sera accusé de choses autrement plus graves – *i. e.* d'avoir comploté contre son roi – il réclamera les mêmes juges. Dans l'immédiat, il exprime sa colère dans un poème composé en prison et qui entend justifier ses activités nocturnes :

> Londres ! As-tu osé m'accuser
> au milieu de tes murailles corrompues ?
> Dans le silence secret de la nuit,
> J'ai été conduit, d'une poitrine téméraire
> À réveiller les paresseux avec mon arc,

Vrai représentant de notre Seigneur,
Dont les Écritures dénoncent le fléau du péché.

Surrey se représente donc tout simplement, lui aussi, comme le représentant de Dieu sur Terre ! Il se voit comme celui dont la mission est de ramener les Londoniens à une vie meilleure, une sorte de vigilant prophète au lance-pierre[1].

Cet épisode nous dit beaucoup sur l'arrogance de Surrey, sur son mépris social pour les bourgeois et la populace. Il nous permet d'entrevoir les tensions qui existent entre les héritiers de l'entourage royal et les hommes nouveaux, que les premiers méprisent. Les dernières années du règne sont ainsi le moment où se jouent ces affrontements entre techniciens et hommes d'épée, entre le roi et sa noblesse et où la justice royale dit à l'occasion – à l'occasion seulement – que nul homme n'est au-dessus d'elle. Une série de cas dans la décennie 1540 en attestent.

La justice implacable d'un roi dépressif

En mai 1542, Henri VIII gracie un certain Peter Mannying qui a tué sa femme enceinte en la poussant dans l'escalier, après l'avoir blessée d'un coup d'épée. Au mois de mars précédent, il a en revanche confirmé la sentence condamnant à être bouillie vivante Margaret Davie, coupable d'avoir empoisonné trois membres de la famille dans laquelle elle servait[2]. En matière de grâce royale concernant les gens du commun, sa logique n'est pas très claire et suit sans doute son humeur, avant toute autre considération. En revanche, lorsqu'un noble est concerné, le roi utilise son pouvoir de grâce à des fins pédagogiques, qui, pour ne pas être toujours parfaitement cohérentes (en ce sens qu'elles ne permettent pas d'établir une jurisprudence), ne laissent pour autant jamais de doute sur l'intention du monarque et sur sa conception de la justice et de l'ordre social. En effet, ces

interventions sont l’occasion pour lui soit de confirmer sa noblesse dans sa conviction de supériorité sur le reste de la société – le roi, *primus inter pares* (premier parmi ses pairs), jouant ici le rôle de défenseur d’un ordre social inégalitaire –, soit, et ce n’est pas contradictoire, de rappeler à cette dernière que le roi reste souverain dans ses décisions de justice et qu’aucun de ses sujets, aussi puissant soit-il, ne peut échapper à la justice de son roi, lorsque ce dernier décide de frapper. Le cas de Thomas Culpeper illustre la première dimension. Au début de la décennie 1540, il viole une jeune femme près de Londres et tue un villageois qui s’était interposé, mais sur l’intervention du roi, il n’est pas condamné. Plus subtil, mais allant dans le même sens, est le cas de sir Edmund Knyvet. Ce dernier « donne un soufflet » à sir Thomas Clere dans le palais du roi. Condamné à avoir la main droite coupée, il est mené devant le bourreau qui lève le bras et interrompt son geste sur ordre du roi, juste avant de frapper[3]. Il s’agit sans doute d’une punition rituelle qui vise à rappeler quelques règles de base de comportement à la cour du roi.

Le cas de Thomas Dacre, lord Fiennes, illustre à l’inverse l’inflexibilité de la justice royale lorsqu’elle est instrumentalisée[4]. Il est en effet le premier pair du royaume – dans l’histoire de l’Angleterre – à être exécuté pour autre chose que de la trahison. Né en 1515, il est l’un des jurés qui condamne Anne Boleyn à mort, et l’un des courtisans du roi qui va au-devant d’Anne de Clèves pour l’accueillir lors de son arrivée en Angleterre. Le 30 avril 1541, il est dans son château de Herstmonceux, dans le Sussex, non loin d’Hastings, et part chasser avec ses amis. Leur chasse les mène à Laughton, dans le parc de Nicholas Pelham. C’est une action interdite par la loi que de violer ainsi une propriété privée, mais c’est quelque chose de tout à fait classique. Le problème est que Pelham a entendu parler de leur projet et envoie des serviteurs pour les arrêter dans leur progression. Une altercation s’ensuit au cours de laquelle l’un de ses hommes est blessé. Il succombe à ses blessures deux jours plus tard. Les juges de paix, en charge

de juger l’affaire, sont embarrassés et essaient de gagner du temps. Le roi envoie alors l’un de ses sergents, et tout le monde comprend que l’affaire va être jugée avec une sévérité inhabituelle. Plusieurs de ses compagnons plaident coupable. En tant que pair, Dacre est jugé par dix-sept de ses semblables[5]. William Paget, qui ne participe pas à la discussion, entend à travers les portes les éclats des voix de ceux qui s’insurgent contre la qualification de meurtre. Mais la position de Dacre est affaiblie par le fait que ses amis reconnaissent leur culpabilité. Il se résout alors à plaider coupable. Par cet acte de soumission, il s’en remet au pardon royal. Certains de ses compagnons, tels John Cheyne, le fils de Thomas Cheyne, trésorier de la maison du roi, et trois autres d’entre eux l’obtiennent bel et bien. Mais pas Dacre, qui est pendu à Tylburn, le 29 juin 1541, comme un vulgaire criminel de droit commun. L’épisode est une illustration de l’arbitraire royal. Dacre est sans doute victime de la volonté du roi d’assurer sa justice en montrant que nul n’est au-dessus d’elle.

La dureté de la justice du roi s’explique sans doute par sa volonté de montrer qu’il est libre de gracier qui il veut, mais aussi de ne pas gracier, même ceux qui pensent avoir un droit à l’être, quoi qu’ils fassent. Mais elle s’explique peut-être également par les épisodes de dépression mêlés de paranoïa qu’il traverse, en particulier lorsque la maladie le fait trop souffrir. Au mois de mars 1541, il est ainsi obligé d’annuler une tournée d’inspections de forteresses maritimes en raison de douleurs à la jambe, accompagnées de fièvre. Mais dans le cas précis, ce n’est pas la maladie physique la plus grave : il est surtout « travaillé par un mal d’esprit ». La raison en est que son peuple le critique vertement. Henri VIII s’exclame alors « qu’il a un malheureux peuple à gouverner » et qu’il va « le rendre en peu de temps si pauvre qu’il n’aura la hardiesse ni le pouvoir de lever la tête contre lui ». Puis il tourne sa colère contre ses conseillers qui selon lui ne sont « que des serviteurs feints qui, sous le prétexte de le conseiller et servir fidèlement, ne font que temporiser et dissimuler pour tirer toutes choses à

leur profit ». Il n’a alors plus goût à rien, reste enfermé à Hampton Court « avec si peu de compagnie que sa cour semble plutôt être la famille d’un homme privé que le train d’un roi[6] ». Il retrouve cependant toute son énergie et s’engage dans le voyage peut-être le plus spectaculaire de son règne, qui le mène dans le nord de son royaume. Ce périple, il l’entreprend avec sa toute nouvelle épouse.

Le mariage avec Catherine Howard

On l’a évoqué, avant même l’annulation de son mariage avec Anne de Clèves, Henri VIII a entamé une relation avec une dame d’honneur de la future répudiée. Catherine Howard est la nièce de Thomas Howard et l’une des cousines d’Anne Boleyn. Il semble que le vieillissant souverain – 49 ans – ait été très amoureux de la jeune femme – âgée de 19 ans. Celle-ci est très différente de ses épouses précédentes. Elle n’est pas particulièrement portée sur les choses de l’esprit, ni sur celles de la religion, à la différence des très cultivées et intelligentes Catherine d’Aragon ou Anne Boleyn, ou de la pieuse Jane Seymour. Elle est en revanche à la fois très belle et très délurée, y compris, semble-t-il, sexuellement, en parfait contraste donc avec la malheureuse expérience récente du mariage Clèves. Sitôt ce précédent mariage annulé donc, le Conseil royal « supplie » le roi, dès le 10 juillet 1540, de se remarier. C’est chose faite dès le 28 juillet.

On bascule alors dans le vaudeville. Mais un vaudeville prévisible. Il y a quelque chose de surprenant, de pitoyable ou d’émouvant, dans la capacité des hommes mûrs, ventripotents et mal portants, à être convaincus qu’une belle jeune fille dont ils pourraient être le père est attirée par eux pour ce qu’ils ne sont plus depuis longtemps. Henri VIII a été un jeune homme athlétique et séduisant au début de son règne. Trente ans plus tard, c’est un homme malade, usé, et même répugnant. Deux vestiges nous permettent d’imaginer sa transformation physique. Son armure de 1514

nous permet de savoir qu'il était alors un colosse de près de 1,90 mètre, avec un tour de taille de 89 centimètres et un tour de poitrine de 107 centimètres. Lors de son mariage avec Catherine Howard, ses tours de taille et de poitrine sont passés à 137 et 147 centimètres[7]. Il est par ailleurs régulièrement paralysé par des attaques de goutte, comme au printemps 1541 par exemple lorsqu'il doit annuler sa tournée d'inspections de fortifications côtières. Enfin, il souffre d'abcès purulents aux jambes.

En dehors de sa jeunesse et de sa beauté, Catherine Howard possède un certain nombre de qualités. Comme Jane Seymour avant elle, elle s'efforce d'instaurer des relations pacifiées au sein de la famille royale. Et pourtant, la tâche n'est pas aisée, notamment avec sa belle-fille Marie, âgée de quatre ans de plus qu'elle, ou avec l'épouse précédente du roi dont elle était encore la suivante quelques semaines seulement avant son mariage. Elle fait preuve de générosité également, obtenant lors de sa joyeuse entrée à Londres au mois de mars 1541 la grâce de deux prisonniers de la Tour de Londres, sir John Wallop et sir Thomas Wyatt. Et puis elle remplit son rôle de reine. Ainsi, au printemps 1541, une révolte de prêtres éclate dans le nord de l'Angleterre. Le roi décide donc à l'automne qui suit de se rendre en grande pompe dans le nord du royaume. Il se déplace en grande pompe. Dans le Yorkshire, il reçoit nobles et gentlemen locaux divisés en deux groupes : les loyaux et les repentants[8]. Le roi compte en profiter pour rencontrer son neveu Jacques V d'Écosse. Afin de donner tout le *decorum* nécessaire à la rencontre, Henri VIII fait travailler près de 1 500 ouvriers et artisans dans l'abbaye Sainte-Marie d'York, remettant à neuf le grand hall, le décorant de ses tapisseries les plus précieuses qu'il a fait venir de Londres, d'où il fait également convoyer sa vaisselle la plus ostentatoire. Pendant huit jours, Henri VIII attend. Mais Jacques V ne viendra pas. Le roi, humilié, doit s'en retourner à Londres.

Au cours de ce voyage, Catherine, comme elle l'a toujours fait, flirte avec un certain nombre de jeunes gens, notamment son ancien amant,

Francis Dereham, qu’elle emploie comme secrétaire privé, et avec Thomas Culpeper, gentilhomme de la Chambre privée. D’après Marillac, ce dernier, « par un acte de merveilleuse ingratitude, [voulut] être participant du lit de la reine aussi bien qu’il était de celui du roi[9] ». On a conservé une lettre qu’elle lui adresse au printemps 1541 et qui révèle une naïveté ou une imprudence absolument confondante :

> Maître Culpeper, je me recommande à vous de tout mon cœur, priant pour que vous m’envoyiez des nouvelles. J’ai appris que vous aviez été malade, ce qui m’a beaucoup troublé […]. Et lorsque je pense que vous allez vous éloigner de moi à nouveau, cela fait mourir mon cœur de penser que la fortune empêche que vous soyez toujours en ma compagnie […] je vous prie de venir lorsque ma Lady Rochford est là, car alors je pourrais pleinement être à votre commandement […] pour l’instant, je n’ai malheureusement personne en qui j’ai suffisamment confiance pour vous l’envoyer […], Votre, aussi longtemps que la vie durera. Catherine[10].

Une telle relation n’est possible que grâce à la complicité de Jane, lady Rochford, la veuve de George Boleyn, exécuté avec sa sœur Anne cinq ans plus tôt. D’avoir vu alors sa belle-sœur décapitée pour adultère ne l’a pas rendue particulièrement prudente. À moins que, veuve à cause du roi d’Angleterre, elle ait, à sa manière, voulu se venger de celui qui avait exécuté son mari. À moins encore qu’elle ne considère qu’il n’y a pas de corrélation à la cour d’Angleterre entre la faute et la punition – son mari ayant été exécuté pour un crime qu’il n’avait pas commis. Enfin, on ne peut pas exclure que l’aide apportée à l’adultère ne soit le fruit d’une intention généreuse. La succession d’Henri VIII en 1541 est encore fragile et ne repose que sur les frêles épaules d’un enfant de 4 ans. Politiquement, le

mariage avec la toute jeune Catherine Howard n'a de sens que parce qu'il met dans le lit du roi une jeune femme au sommet de sa fécondité. Mais une conviction de l'époque est qu'il faut qu'il y ait du plaisir pour qu'il y ait conception lors de l'accouplement des époux. Or il est vraisemblable que Catherine n'éprouve pas de plaisir avec son mari. Elle aurait ainsi pu essayer, avec l'aide d'une de ses suivantes, de fournir un héritier à la Couronne en trompant son époux. Henri VIII, en tout cas, semble ne s'apercevoir de rien.

Mais un coup de tonnerre retentit au moment de la Toussaint 1541. Ce jour-là, Henri, se rendant à la messe dans sa chapelle privée, trouve une lettre sur sa chaise. Elle est de la main de Thomas Cranmer et révèle au roi la vérité sur le comportement de son épouse. Il apprend ainsi que non seulement elle a eu un certain nombre d'amants avant lui, mais que, de surcroît, elle entretient une relation adultérine depuis son mariage. L'informateur par lequel éclate le scandale est un courtisan du nom de John Lascelles qui a appris de la bouche de sa sœur, ancienne servante chez la duchesse douairière de Norfolk – celle-là même qui a élevé la jeune fille – que, dans son jeune âge, Catherine Howard a eu des relations sexuelles avec Francis Dereham, secrétaire de la duchesse, ainsi qu'avec un autre serviteur du nom de Mannock. Après enquête, la reine reconnaît les faits, tandis qu'est découverte une autre liaison avec Thomas Culpeper. Le roi fond en larmes devant son Conseil[11]. Sa colère est à la hauteur de son humiliation publique. Toutefois, la lecture de l'interrogatoire de Thomas Culpeper propose une autre histoire que celle qui est inférée de la lettre citée plus haut. À en croire ce dernier, leur relation aurait été strictement platonique, faite de longues conversations nocturnes sur leur vie et leurs amours passées[12]. À lire ce document, Catherine apparaît comme une jeune fille sympathique, qui n'était ni instrumentalisée par une faction politique, ni à sa tête. Une jeune fille qui a simplement fait un trop beau mariage.

Tous sont exécutés. Dereham subit le châtiment des traîtres, le même que celui qui a été prononcé le 29 juin 1541 contre lord Dacre. Pour Culpeper, Henri VIII accepte de transformer sa condamnation en une décapitation traditionnelle, le 10 décembre suivant. Quant à la reine Catherine, deux mois plus tard, une petite flottille de bateaux quitte Greenwich et remonte la Tamise vers la Tour de Londres où elle est exécutée en compagnie de lady Rochford trois jours plus tard, le 13 février 1542. Comme Anne Boleyn, elle prononce un discours digne. Confessant avoir offensé Dieu depuis sa jeunesse, elle invite le peuple à « prendre exemple sur elle en faisant amende honorable pour sa vie dissolue et en obéissant avec reconnaissance au roi en toutes choses ».

L’exécution de lady Rochford, belle-sœur d’Anne Boleyn, constitue le trait d’union entre la décapitation de deux reines d’Angleterre à six ans d’écart. Sa condamnation affaiblit la position de toute sa parentèle. Quelques mois plus tard, le très lettré Henry Parker, dixième baron Morley, traducteur du latin et de l’italien, et père de lady Rochford, offre au roi, en cadeau de nouvelle année, sa traduction des quarante-six vies du *De Claris Mulieribus* (*Sur les femmes célèbres*) de Boccace. Il s’agit d’un ouvrage extraordinairement luxueux dans sa forme et qui dépasse largement ce que Morley est en mesure d’offrir comme cadeau classique à son souverain. Il s’agit en fait d’un geste politique : dans la préface à sa traduction, Morley formule le vœu que les femmes de la cour apprennent de l’exemple des modèles antiques. Il répudie ainsi symboliquement sa fille, et fait sa soumission au roi. On touche du doigt ce qu’est la tyrannie d’Henri VIII. Comme Thomas Boleyn quelques années plus tôt, comme Henry Montagu dans sa lettre au cardinal Pole, les puissants courtisans du roi sont contraints d’affirmer qu’ils renoncent à la solidarité de nature entre un père et sa fille, entre deux frères, pour affirmer que, plus important que les liens du sang, il y a la fidélité au roi. On ne saurait suffisamment insister sur la violence psychologique assénée à l’entourage royal. Le cadeau d’Henri Parker est

donc un témoignage sur la nature de la cour d'Henri VIII, véritable cour de la Renaissance, dans laquelle les plus grands raffinement et sophistication côtoient la brutalité la plus primitive, dans laquelle le chef humilie jusqu'à la lie ses serviteurs. Et pourtant, il semble que lord Morley ait glissé une subtile condamnation de l'exécution de sa fille dans sa traduction de la trente-troisième vie du recueil, celle de Polyxène, fille de Priam, roi de Troie, sœur des princes Hector et Pâris, et épouse d'Achille. Il y écrit en effet que Polyxène périt « à cause de l'offense commise par une autre femme[13] ».

Dernier inconvénient de ce vaudeville royal : Henri VIII est, une fois de plus, l'objet des moqueries des cours occidentales. William Paget, ambassadeur en France à l'hiver 1541, reçoit l'ordre de ne mentionner l'adultère de la reine que s'il est expressément interrogé. Ce qu'il est évidemment ! Il doit alors donner tous les détails. Et François Ier, mettant la main sur son cœur et prenant son air le plus contrit, d'affirmer qu'« elle a merveilleusement mal agi ». Dans une lettre à Marillac, il le charge de conforter son homologue :

> J'ai vu ce que vous m'avez écrit touchant le fait de la reine d'Angleterre, dont il me déplaît grandement pour l'ennui qu'en prend le roi d'Angleterre, mon bon frère, que je sens comme si c'était en moi-même. Toutefois, mondit frère doit considérer que la légèreté des femmes ne peut en rien obliger l'honneur des hommes, et que la honte ne s'étend plus avant que sur ceux qui commettent le péché[14].

La poursuite de la Réforme

Les années qui entourent le mariage avec Catherine Howard voient toutefois la continuation de la réforme henricienne. De la même manière

que les années 1536-1538 n’ont pas été des années d’avancement de la cause évangélique en Angleterre comme on l’avance parfois, les années suivantes n’ont pas été celles de son recul comme on le dit également. Ainsi une proclamation du mois de mai 1541 punit-elle d’une importante amende les paroisses qui ne posséderaient pas une Bible en anglais, ce qui est l’une des revendications des évangéliques dans l’Europe de la Renaissance. Le principal problème posé par la diffusion de la Bible au public est le risque de voir des opinions diverses s’exprimer. C’est pourquoi l’acte de 1543 sur l’*Avancement de la Vraie Religion* restreint la lecture publique de la Bible au clergé, à la noblesse ainsi qu’à la *gentry* dans le cadre de leur maison. Les marchands, mais aussi les femmes nobles et les femmes de la *gentry* ne peuvent la lire que pour eux-mêmes[15]. Il est particulièrement révélateur que cette décision s’accompagne de la promulgation du *King’s Book*. Le sentiment qui en ressort est qu’Henri VIII considère que le livre qui porte son nom est un guide plus sûr pour le fidèle que les Écritures saintes elles-mêmes. Ce qui est cohérent avec sa volonté, au même moment, de reformuler le Notre Père ! Il considère en effet que « ne nous soumets pas à la tentation » n’est pas exprimé correctement. À quoi Thomas Cranmer répond fermement qu’il n’appartient pas à l’homme de réécrire l’Écriture sainte[16]. Cette évolution sur la mise à disposition au plus grand nombre d’une bible en anglais est importante car il s’agit peut-être de la seule évolution notable dans la réforme henricienne.

Mais revenons-en à la *Necessary Doctrine and Erudition for Any Christian Man.* Son surnom de *King’s Book* est tout à fait justifié car l’ouvrage s’appuie largement sur les annotations faites par Henri VIII sur le *Bishops’ Book*. Il nous permet donc d’avoir une idée assez précise de ses principales convictions, qu’il entend imposer comme la base de la doctrine de son Église. Il y expose, peut-être de manière claire pour la première fois, sa conception du Salut insistant à la fois sur la justification par la foi et sur les bonnes œuvres, il affirme que les deux lui sont nécessaires au Salut.

Pour résumer, il accepte la justification par la foi, mais pas la justification par la foi seule. Sur la question de la prière des morts, en revanche, il va plus loin que le *Bishops' Book* puisqu'il remet clairement en cause le purgatoire à la fin de l'ouvrage. Ainsi, le *King's Book* réaffirme l'essentiel du credo d'Henri VIII : le biblicisme, la lutte contre les superstitions, la justification par la foi et les œuvres.

Quelques années plus tard, au matin du 24 décembre 1545, il exprime une dernière fois ses conceptions dans un discours au Parlement qui tient du sermon et qui mérite d'être largement cité – habituellement, c'est le chancelier qui fait le discours. Pas cette fois-ci. Il faut s'imaginer un Henri VIII monumental, marchant avec peine, pesant de tout son poids sur les hommes qui l'accompagnent pour rejoindre le lieu du discours, grimaçant à chaque pas en raison de la douleur qui lui torture la jambe.

> L'on me dit que le fondement même de notre religion est la charité entre les hommes ; or, elle semble s'être tellement refroidie qu'il n'y a plus que dissension et absence d'amour entre les hommes, à cause de simples opinions et des noms qui s'y attachent. Les uns sont qualifiés de papistes, les autres de luthériens, les troisièmes d'anabaptistes […]. Ce sont là noms diaboliques, même s'il y a une part de vérité dans ces étiquettes […].
>
> Afin d'y porter remède, j'exige, tout d'abord que chacun pense d'abord à s'amender lui-même. Deuxièmement, j'exhorte les évêques et le clergé – qui sont censés être le sel et la lumière de la terre – à mettre fin à leurs divisions, afin de donner l'exemple. Qu'ils se mettent une bonne fois d'accord sur ce qu'ils enseignent. C'est facile dans la mesure où il n'y a qu'une vérité et une seule. Qu'ils demandent à Dieu de les aider.

> Finalement, j’exhorte les nobles et les laïcs à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu. Bien que Dieu ait voulu qu’ils aient accès à l’Écriture dans la langue anglaise, il ne faut pas qu’ils se permettent de la juger ou de l’expliquer, mais il faut que, pleins de crainte et de respect, en s’armant d’humilité, ils reçoivent utilement le savoir qu’ils reçoivent ; lorsqu’ils ont le moindre doute, ils doivent consulter les gens plus savants, ou plus élevés[17].

Dans ce discours, Henri VIII en appelle à l’unité, à la fin de la discorde religieuse et au rejet de l’extrémisme. Il dénonce les insultes mutuelles entre ceux qui traitent les autres d’hérétiques et d’anabaptistes comme ceux qui répondent en traitant leurs adversaires de papistes, d’hypocrites et de pharisiens. Il dénonce en un seul mouvement ceux qui sont trop raides dans leur conservatisme et ceux qui vont trop loin dans leur volonté de réforme : « Certains sont trop rigides dans leur “mumpsimus” (imprécations) ; d’autres sont trop *busy and curious* dans leur nouveau “sumpsimus” (insinuations cauteleuses)[18]. » La conséquence est que les simples qui attendent du clergé la lumière ne trouvent que les ténèbres et errent dans le doute et la discorde. Dans ce discours, le roi ne s’en prend pas seulement au clergé mais également aux Lords temporels qui dénoncent les erreurs du clergé en leur rappelant que les questions religieuses sont complexes et qu’ils ne sont pas en mesure de les traiter. Si ces nobles ont la conviction qu’un évêque ou un prêcheur se trompent, ils doivent les dénoncer au Conseil du roi ou au roi lui-même, que « Dieu a chargé de réformer ces affaires et ces comportements ». Si l’on se souvient qu’une règle de base de la communication politique stipule que celui qui est obligé de rappeler son autorité signale par là même qu’il l’a perdue, on peut considérer que c’est exactement ce que fait Henri VIII et que c’est le témoignage de son échec.

L’histoire d’Henri VIII est celle de la découverte qu’il était plus facile de bannir le pape que de le remplacer. Et la conclusion de son discours au Parlement est que si le droit a été donné au peuple de lire la Bible, ce n’est pas pour l’interpréter à sa guise. En dépit des têtes coupées, des hommes et des femmes emprisonnées, des nombreux bûchers, le roi témoigne par ce discours qu’il a échoué et qu’il va laisser à son fils un royaume divisé. Le discours témoigne également de ce que, en dépit de la violence judiciaire qui le précède et le suit, Henri VIII se voit comme un réformateur modéré. Une modération qui ne le place pas toutefois entre Rome et Genève mais emprunte en fait à de multiples courants : il y a évidemment le catholicisme traditionnel d’une part et l’évangélisme d’autre part. Mais il y a aussi le biblicisme, l’anticléricalisme et l’humanisme. Ce n’est pas toujours facile à suivre, même pour ses conseillers les plus proches.

CHAPITRE 23

Les palais d’Henri VIII : de la magnificence à la majesté

Henri VIII est le plus grand bâtisseur de l’histoire de l’Angleterre. Dans ce domaine, il est à la fois le plus prolifique, le plus talentueux et le plus innovant des monarques anglais[1]. Son règne, en particulier à partir de 1529, correspond à une période de recomposition des palais, du gouvernement et de l’administration, qui se traduit par des changements essentiels dans l’architecture. Des bouleversements tels qu’ils justifient le terme de « révolution » appliqué à ses pratiques architecturales. Ses goûts personnels, son intervention active, à la fois dans la définition de l’organisation des palais et dans leur construction, attestent de ce que l’intérêt du roi pour la construction définit de nouvelles pratiques qui ne seront d’ailleurs pas remises en cause au cours des deux siècles suivants.

Le palais, reflet de la cour du roi

Henri VIII est à cet égard le continuateur de l’œuvre de son père, dont il renforce ou modifie certaines innovations, aussi bien dans l’organisation de la cour que dans sa politique palatiale. Le palais est le lieu de vie du prince

et c’est donc un véritable théâtre du pouvoir où se mettent en scène le pouvoir et le contrôle du souverain sur ses élites. Jusqu’alors, les palais sont organisés autour du *Great Hall* (le grand hall) au sein duquel ont lieu les cérémonies royales. Ce qui conditionne au Moyen Âge l’architecture royale est la dimension itinérante de la cour, le caractère public et largement informel du positionnement du souverain au milieu de ses guerriers, et l’accroissement numérique de son entourage – on passe sans doute de 150 à 1 500 personnes entre 1100 et le début du règne d’Henri VIII. Alors qu’au départ le souverain n’est guère plus que le plus puissant des barons, il devient progressivement un souverain de droit divin. Cette majesté nouvelle exige un bouleversement du cérémonial qui entraîne un bouleversement de l’architecture royale : le roi souhaite des résidences qui lui permettent à la fois de recevoir sa cour, de mettre en scène son pouvoir et de conserver une forme d’intimité qui le distingue du commun de ses courtisans, aspect essentiel pour le distant et secret Henri VII.

Jusqu’à son règne, la maisonnée du roi d’Angleterre est divisée entre le service de la cuisine, dirigé par le *Lord Steward*, et celui des appartements privés ou « chambre », sous l’autorité du grand chambellan. Les appartements royaux sont eux-mêmes divisés en une succession de pièces, de la *Presence Chamber* (publique) à la *Privy Chamber* (privée). Dès le XVe siècle, on observe ce souci des souverains d’ériger des barrières entre leur espace et celui du reste de la cour. Le premier exemple en est la nouvelle construction orchestrée par Henri V dans son palais de Sheen. Mais la nouveauté la plus importante est apportée par Henri VII, en 1493 ou 1495, lorsqu’il décide de séparer la *Privy Chamber* (parfois appelée également *Secret Chamber*) des autres chambres de ses appartements et de la faire servir par un personnel spécifique. Il en exclut tous ceux qui n’y sont pas absolument nécessaires, au premier chef desquels ceux qui s’estiment indispensables : les nobles. Aussi ceux qui le servent dans ces appartements privés sont-ils d’origine modeste. Le secret des affaires de

l'État est alors bien gardé. Cette innovation dans l'organisation de la cour n'est pas le caprice d'un prince amateur d'intimité : au moment où Henri la décide, John Ratcliffe, lord Fitzwalter, *Lord Steward*, et William Stanley, *Lord Chamberlain*, viennent de le trahir et de rejoindre la conspiration de Perkin Warbeck. Cette réforme d'organisation connaît bien entendu une traduction quasiment immédiate en briques et en mortier. Dans ses nouvelles résidences de Richmond et Greenwich, aussi bien que dans les travaux qu'il fait effectuer dans ses résidences héritées, telle Windsor, il développe le nombre de pièces privées au sein de ses appartements et de ceux de son épouse, de ses enfants et de sa mère. Il va même plus loin en acquérant des maisons de retrait, ainsi à Hanworth, près de Richmond, et à Wanstead, près de Greenwich, qui lui permettent de s'isoler loin de sa cour. Par cette pratique, il annonce le règne de son fils, mais préfigure également ce que fait par exemple François Ier dans ses résidences de retrait près de Saint-Germain-en-Laye ou, deux siècles plus tard, Louis XIV, à Marly.

Le règne d'Henri VIII se caractérise par une réinterprétation de cette recherche d'une plus grande intimité[2]. Cela se traduit par la réalisation, au même étage, d'appartements pour le roi et la reine, composés d'une suite de chambres. Cette structure constitue une rupture par rapport aux appartements empilés des anciens palais, et permet le développement des espaces privés. C'est ainsi que le roi se retire progressivement de sa *Presence Chamber* dans sa *Privy Chamber* puis, enfin, dans les espaces les plus secrets de ses résidences. Mais, en même temps, il considère que recruter pour la *Privy Chamber* des personnages d'origine modeste est une double erreur politique. Cela affaiblit le prestige du roi, d'une part, dont l'entourage ne constitue pas un écrin à la hauteur de sa valeur, et le prive d'autre part d'un outil de distinction supplémentaire qui permet de satisfaire les courtisans. Il s'entoure ainsi de personnages bien nés et spirituels qui, en plus de le servir, lui fournissent une vie sociale. Observant les pratiques à la cour de François Ier, il juge que ces jeunes gens doivent avoir un nom à la

hauteur de sa personne et, traduisant l'expression de *gentilhomme de la chambre*, en usage à la cour de France, il fait d'eux en 1518 des *gentlemen of the Privy Chamber*, lesquels jouent parfois le rôle d'alter ego du roi : ils le représentent en dehors de la cour, incarnant sa volonté, et leur parole vaut une commission signée de sa main[3]. Parmi les cinq ambassadeurs d'Henri VIII à la cour de François Ier dans la décennie 1520, quatre sont d'ailleurs issus de la *Privy Chamber*. Le premier d'entre eux, sir Richard Wingfield, reçoit la mission de mettre en avant sa position de familier du roi, afin que son ambassade soit interprétée comme signe d'amitié[4]. C'est également ces *gentlemen* que l'on envoie pour arrêter les sujets les plus puissants ; eux que l'on nomme à la tête des armées royales ; eux encore qui représentent l'autorité royale dans les comtés comme chefs de l'*affinity* (clientèle) royale.

Les palais d'une monarchie mixte

Si la cour change donc sous Henri VIII, il en va de même de ses palais. De manière significative, York Place, bientôt rebaptisé Whitehall, se situe à quelques centaines de mètres du vieux palais de Westminster. Les deux bâtiments abritent deux univers, qui constituent les deux faces du pouvoir royal. À Whitehall le pouvoir domestique de la cour, à Westminster, le pouvoir bureaucratique des cours de *King's Bench*, de la chancellerie, des *Common Pleas* et de l'Échiquier. La proximité du siège administratif de la monarchie et du palais préféré du roi est révélatrice de la mutation à l'œuvre dans les monarchies occidentales. Partout, les princes sont contraints de rapprocher leur lieu de résidence du centre administratif de leur royaume. Alors que pendant des siècles il y a deux capitales par royaume – la cour qui suit le roi d'une part et la ville où se trouvent les principales institutions du royaume d'autre part –, à partir des dernières décennies du XVe siècle le prince réside dans sa capitale ou à moins d'une

journée de cheval. En France, après le séjour en Val de Loire de Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII, François Ier réside essentiellement au Louvre, à Fontainebleau ou à Saint-Germain-en-Laye. Une analyse des déplacements des rois d'Angleterre à la même époque voit l'essaim de la cour former des cercles concentriques autour de Londres, avant de se poser lors du règne d'Henri VIII sur le rail de la Tamise, qui dessert les palais d'Hampton Court, Richmond, Whitehall, St James, la Tour de Londres, Greenwich et Eltham.

Cette approche géographique nous donne une information cruciale sur la dimension personnelle et domestique de la royauté (domestique étant à comprendre ici comme renvoyant à ce qui appartient à la maison – *domus* – du prince) et, déjà, sur celle, désincarnée, de l'État. Appliquée à la première moitié du XVIe siècle, ladite approche n'est pas sans précédent dans l'historiographie des périodes antérieures. Il suffit de penser au paradigme de l'« administrative kingship » de John Wesley Baldwin et Charles Warren Hollister, qui insiste sur la dimension déjà bureaucratique des monarchies française et anglaise sous Philippe Auguste (1180-1223) et Henri Ier (1100-1135)[5]. Ce phénomène se développe dans les siècles suivants et l'on observe une technicité croissante de l'État, fruit du démembrement progressif de la *curia regis* au cours duquel émergent chancellerie, Parlements, Échiquier et, au tournant du XVIe siècle, Conseil.

Toutefois, dans l'affirmation de l'État moderne, le processus à l'œuvre ne se caractérise pas par un simple croisement de deux courbes (chute des formes domestiques, essor des formes bureaucratiques), mais par l'association des deux dimensions. Au Conseil par exemple, on voit des juristes être anoblis, des responsabilités financières être confiées à des nobles d'épée, des secrétaires s'emparer des commandes grâce à la faveur d'un prince qui leur ouvre en même temps les charges de son hôtel ; on observe la fonctionnarisation des courtisans et l'exploitation administrative et politique de la féodalité.

Prenons par exemple le portrait de Thomas Cromwell exécuté par Holbein en 1533 : il souligne qu'il relève à la fois de la domesticité royale et de la bureaucratie émergente. Tout cela est exprimé dans le portrait par les objets et les quelques lignes que l'on parvient à déchiffrer sur la lettre que Cromwell tient dans sa main : « To our trusty and right well biloved Counsaillor, Thomas Cromwell, *maister of our Jewel house* » (« À notre fidèle et bien aimé conseiller, Thomas Cromwell, maître des joyaux »). Celui-ci affirme par ce portrait qu'en plus de compétences techniques (exprimées par les papiers, les ciseaux et la bourse – qui peut être aussi un petit sac de cuir contenant le *signet* – que l'on peut voir sur son bureau recouvert d'un drap vert), il dispose de la confiance du roi, qui en a fait un membre de sa Maison en lui conférant le modeste office de maître des joyaux[6]. De la même manière, lorsque Ralph Sadler devient secrétaire d'Henri VIII en 1540, il reste *gentleman of the privy chamber*. Enfin, pour en revenir à la distribution interne des palais royaux, il n'est pas jusqu'à la pierre elle-même qui n'évoque la confusion entre les sphères domestiques et bureaucratiques. Ainsi, à Whitehall, par exemple, lorsque est créé formellement le *Privy Council*, la salle où il se réunit se situe en plein cœur des appartements du roi (*Privy Lodgings*) à quelques pas à peine de sa chambre[7]. Manifestement, les palais sont le lieu de l'expression du souci du confort, de la beauté, et de l'affirmation du pouvoir royal, qui peuvent à la fois donner lieu à celle de la magnificence, puis de la majesté.

Magnificence et héritage tardo-médiéval

L'abondance des constructions et la richesse des décorations renvoient aux concepts de « magnificence » tel qu'il est défini notamment par John Fortescue, Guillaume Fillastre et John Skelton[8]. D'après eux, il est essentiel que le roi soit suffisamment riche pour acheter des objets précieux, à la fois pour son propre plaisir et pour impressionner ses sujets et ses courtisans, en

faisant preuve de magnificence, qualité princière par excellence. Aristote, qui l'appelle *megaloprepeia*, considère que les dépenses qui en émanent conviennent à ceux qui sont en possession de moyens appropriés[9]. Et que la magnificence conduit à accomplir des actions qui, non seulement sont « belles », mais ont « de la grandeur », le « spectacle de pareilles opérations suscitant l'admiration ». En France, Christine de Pizan, dans son *Livre de la Paix* (1413), insiste elle aussi sur la nécessité de la magnificence princière. L'objectif pour le prince est d'impressionner ennemis et amis pour les rendre fidèles, de mettre en scène son pouvoir afin que tout le monde sache que le prince donne sans chercher à recevoir. C'est sans doute à la cour de Philippe le Bon, au siècle précédent, que la magnificence dans sa dimension renaissante obtient ses lettres de noblesse, avec la multiplication des événements et des cérémonies publiques autour de la personne et de la famille de celui-ci (mariages, banquets, entrées princières, joutes et tournois). Cette idée est très clairement exprimée par Guillaume Fillastre, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, dans son ouvrage *La Toison d'or*, écrit vers 1470. Si la cour de Bourgogne, au temps de Philippe le Bon, puis de Charles le Téméraire, est l'une des plus brillantes d'Europe, déployant un luxe et un faste éblouissants et sans équivalent, ce n'est pas par attirance naïve pour l'ostentation, mais par conscience aiguë que la théâtralisation du pouvoir impressionne les assistants, intimide les adversaires et rassure les partisans.

Cette dimension bourguignonne de la magnificence convient parfaitement à Henri VIII. Moyen de se distinguer de la masse, d'apparaître à la fois plus riche et plus puissant que les autres, elle permet au prince de donner à voir son statut. On dispose de quelques exemples qui l'illustrent, telle cette décision prise par le roi lors des fêtes du début du mois de mai 1527 qui célèbrent le rapprochement avec la France, de laisser ouvertes pendant trois ou quatre jours les portes qui permettent d'accéder au banquet afin que toutes les « personnes honnêtes » puissent venir admirer tapisseries

luxueuses, vaisselle d'or et plats d'argent[10]. La magnificence est donc un concept tout à fait essentiel pour comprendre la politique architecturale d'Henri VIII.

Henri VIII bâtisseur

Lorsque Henri VIII devient roi d'Angleterre, il est dans une situation très différente de celle dans laquelle se trouvait son père au moment de sa conquête du trône en 1485. C'est pourquoi la politique architecturale du père et du fils doit être comparée avec prudence. En effet, au cours des dix premières années de son règne, Henri VII doit faire face à une situation politique incertaine et à un manque de ressources qui l'empêchent d'entreprendre de grands chantiers. Comme il bénéficie des réalisations de ses deux prédécesseurs, l'urgence n'est d'ailleurs pas insoutenable. À partir de 1495 en revanche, il peut se lancer dans une série de projets aussi bien ecclésiastiques que palatiaux. Même si ces réalisations sont masquées par l'ampleur de celles de son fils, il n'en reste pas moins que, dans ce domaine également, Henri VII lance un mouvement que ce dernier approfondit et amplifie. Sa première réalisation est le château de Richmond, édifié sur le site de l'ancien manoir royal de Sheen, dévasté par un incendie à la Noël 1497. Très rapidement, il lance des travaux de reconstruction. La première phase rebâtit le palais entre 1498 et 1501. La seconde, à partir de 1502, établit au sud du palais un monastère de franciscains observants. Le palais et le monastère sont alors reliés par un verger traversé par des galeries et peuplé d'animaux sauvages[11]. Le roi séjourne avec sa famille dans le donjon, comme ses prédécesseurs, avec des logements étagés, une grande vis, une façade avec de nombreuses fenêtres, le tout construit en pierre. De ce point de vue, et pour l'une des dernières fois, Richmond reprend le modèle des palais domestiques médiévaux. En dépit de la nouveauté constituée par les galeries, avec leurs loggias ouvertes au rez-de-chaussée,

le château apparaît vite comme une construction conservatrice et sera fort peu visité au cours du règne d'Henri VIII. La grande réalisation d'Henri VII reste le château de Greenwich, lumineux, ouvert sur la Tamise et qui s'inspire des modèles italiens et bourguignons.

Quant à Henri VIII, rappelons que ses contemporains et ceux de ses enfants voient en lui « le constructeur parfait, aussi bien de forteresses que de plaisantes résidences palatiales » vantant même ses mérites de *designer*. À les suivre, il est aussi bon dans ce domaine que lorsqu'il dessine des pièces de joaillerie ou des armures, des engins de siège ou des espaces de joute, des navires de guerre ou des canons[12]. Jusqu'à sa chute en 1529, c'est toutefois le cardinal Thomas Wolsey qui mérite le titre de plus grand bâtisseur, que ce soit pour lui-même avec la construction des palais d'Hampton Court ou de York Place, ou pour le roi, avec ceux de Bridewell, Beaulieu, Eltham, Greenwich et bien sûr le très célèbre – même si éphémère – palais du camp du Drap d'Or qu'il supervise. Wolsey atténue l'influence bourguignonne et promeut l'influence française.

La mort de son chancelier voit Henri VIII laisser libre cours à sa passion de la construction, et à l'affirmation précise de ce qu'il veut. Elle lui permet aussi de se mesurer, enfin, à son grand rival François Ier. Le positionnement de l'un et l'autre par rapport à leurs prédécesseurs est de ce point de vue tout à fait édifiant. Ce qui distingue François Ier de Charles VIII et Louis XII, c'est son positionnement d'initiateur de la première Renaissance française. À partir de la fin du XVe siècle et jusqu'à lui, le renouveau stylistique dans le royaume est le fait de particuliers. La vieille noblesse d'épée naturellement, tels Georges d'Amboise à Gaillon près de Rouen, ou Pierre de Rohan au Verger, en Anjou ; mais aussi les financiers et secrétaires de l'entourage royal : Thomas Bohier à Chenonceaux, Florimond Robertet et l'hôtel d'Alluye ou encore Gilles Berthelot et son château d'Azay. Puis les choses changent et c'est alors François Ier qui donne le ton, de Blois à Fontainebleau, en passant par

Romorantin et Chambord. Au total, ce sont onze châteaux qui sont construits ou remaniés au cours de son règne (Amboise, Blois, Chambord, Fontainebleau, Madrid, Villers-Cotterêts, Folembray, Saint-Germain, La Muette, Challuau, le Louvre).

De ce point de vue, force est de reconnaître qu'Henri VIII réagit, davantage qu'il n'agit. Pour autant, il apporte sa touche, très personnelle. Des changements aussi bien qualitatifs que quantitatifs. Pour lui, en effet, l'architecture correspond à une mise en espace de sa conception nouvelle de la monarchie, des relations entre le souverain et ses lieux de résidence autant que des relations entre le souverain et son entourage – épouse, courtisans et favoris. Dans le théâtre de la monarchie, dans la mise en scène de la royauté, il apporte une touche nouvelle, à la fois plus intimiste (avec le souci accru des espaces privés) et plus grandiose (avec le nombre de résidences et leurs dimensions). Les chiffres sont éloquents. À sa mort, Henri VII laisse une douzaine de résidences à son fils. Au cours des vingt premières années de son règne, soit jusqu'à la disgrâce de Thomas Wolsey en 1529, Henri VIII en acquiert neuf autres. Mais au cours des dix ans qui suivent, il achète, fait construire ou agrandir plus de quarante résidences, portant le nombre des résidences royales à près de soixante-dix, au lieu d'une dizaine traditionnellement. Toutes ne font pas les mêmes dimensions ; seules sept sont en mesure de contenir l'ensemble de la cour. La plus vaste est le palais de Whitehall qui couvre plus de 10 hectares. Par ailleurs, de nombreuses résidences ne sont utilisées qu'au cours de parties de chasse ou de déplacements ou constituent des sortes de palais privés, telle Nonsuch.

Bridewell et les autres

En dehors de toute préoccupation de magnificence, Henri VIII, après l'incendie qui détruit le palais de Westminster en 1512, doit s'occuper de la

construction d'un nouveau palais à Londres. Ce sera Bridewell, palais en briques de trois étages, organisé autour de deux cours intérieures et d'une grande galerie menant à la Tamise. Les grandes nouveautés sont l'absence d'un grand hall et la présence d'un escalier monumental. Les autres réalisations au cours de ces premières années de règne ne sont pas considérables, en grande partie parce que le roi dispose à Greenwich d'un palais relativement récent – une quinzaine d'années – qu'il se préoccupe d'achever par la construction d'écuries pour ses chevaux, d'une bibliothèque et d'une chapelle.

Après les palais de Bridewell, Beaulieu et Eltham, c'est celui bâti pour le camp du Drap d'Or qui retient l'attention de Thomas Wolsey[13]. Paradoxalement, en dépit de son caractère éphémère, il est, plus que les autres, une incarnation de la puissance du souverain. Construit pour une rencontre diplomatique, il est donc l'objet des regards non seulement de quelques centaines de courtisans anglais, mais d'un nombre équivalent de courtisans français et de très nombreux diplomates venus pour l'occasion, d'Italie et d'ailleurs. De surcroît, dans la surenchère dans laquelle sont engagés les grands souverains d'Occident, une possibilité unique est offerte de pouvoir comparer, à quelques mètres, les splendeurs anglaise et française. Il est donc parfaitement injuste de la part des adversaires du chancelier de mentionner, dans une liste de 1529 qui vise à le fragiliser, une série de dépenses excessives, parmi lesquelles figure la réalisation du palais de toile d'Henri VIII au camp du Drap d'Or – on imagine la réaction de celui-ci si le palais anglais avait paru inférieur à celui de François Ier.

L'intérêt d'Henri VIII pour les réalisations architecturales connaît donc deux périodes clairement distinctes. C'est d'abord la période du ministériat de Wolsey, au cours de laquelle il laisse la bride au cardinal, ne manifestant un réel intérêt que pour le palais de Greenwich, où sont réalisés de nombreux espaces dévolus aux activités qu'il apprécie plus que tout : la joute, la chasse et les festivités. Ce palais est manifestement construit et

pensé par un jeune souverain athlétique et sportif. Afin de faciliter l’organisation de tournois et des chasses royales, les premiers bâtiments construits en premier sont des écuries pour les chevaux et des chenils pour les meutes. Viennent ensuite deux tours et une galerie qui dominent l’espace où se déroulent les tournois. C’est d’ailleurs à Greenwich que le souverain organise de fastueuses festivités au mois de mai 1527 pour célébrer le succès de la mission des ambassadeurs français venus négocier un mariage français pour la princesse Marie[14]. C’est peut-être l’apogée de la puissance de Thomas Wolsey et de ses équipes. Les années qui suivent voient un renouvellement radical de l’entourage royal. En 1529, quoi qu’il en soit, Henri VIII s’encaprice d’architecture et décide d’être majestueux. C’est la deuxième période du règne.

La *majestas* désigne la qualité première de celui qui est le « plus grand » (*major*), et qui tire de cette supériorité sa légitimité (*auctoritas*), ainsi que l’importance (*gravitas* – littéralement : le poids) qui sont nécessaires à l’exercice de son pouvoir. Il ne s’agit plus d’être « grand parmi les grands », mais d’être « au-dessus ». Cette affirmation est couplée avec l’institution d’une distance, à la fois politique et sociale, avec les autres, et avec l’affirmation d’une spécificité irréductible de la majesté, à l’origine du « crime de lèse-majesté ». Là où la magnificence implique une relation directe avec ceux qui en profitent, la majesté fait changer d’univers. Elle substitue une hiérarchie verticale et superlative à une hiérarchie horizontale et comparative. Le duc de Buckingham était magnificent. Thomas Wolsey était magnificent. Le duc de Norfolk est magnificent. Henri VIII, lui, est majestueux.

Pourquoi ce basculement à ce moment-là ? La principale raison est sans doute la disparition politique de Thomas Wolsey, instigateur et gestionnaire de nombreux chantiers. Or, parmi ses successeurs, aucun n’avait l’envergure ni le goût pour un tel investissement. Stephen Gardiner ? Ce n’est alors qu’un technicien, exceptionnellement brillant certes, mais qui

n’est socialement pas en mesure de gérer de tels dossiers. De surcroît, l’élan de sa carrière est brisé assez rapidement lorsqu’il s’oppose à la volonté d’Henri VIII de prendre le contrôle de son clergé. Thomas Howard, duc de Norfolk ? Il n’en a sans doute pas le goût et n’occupe pas auprès du roi une place susceptible de se traduire par la prise en charge des chantiers royaux. Charles Brandon, duc de Suffolk ? La réponse à apporter est la même. Thomas Cromwell ? Il n’a pas l’envergure sociale ni le poids politique pour le faire avant de très nombreuses années.

Après la disparition de Thomas Wolsey, un seul homme est en mesure d’égaler son œuvre : le roi d’Angleterre lui-même. Cela en dit long sur l’influence du chancelier dans la première moitié du règne mais aussi sur la situation particulière de la cour d’Angleterre, dépourvue de cardinal. Car, là où le roi de France est tenu au courant des nouveautés et, d’une certaine manière, poussé à l’excellence par ses cardinaux, Georges d’Amboise sous Louis XII, Duprat, Du Bellay ou Ferrare sous François Ier, Henri VIII, à partir de 1529, ne peut compter que sur lui. Si on ajoute en France les ambitions architecturales d’un connétable de Montmorency, on peut formuler l’hypothèse qu’Henri VIII est poussé à la démesure par le fait qu’il est le seul de son royaume à pouvoir faire de l’Angleterre autre chose qu’un second couteau de la scène européenne architecturale.

L’après-1529 se divise elle-même en deux phases. Il y a d’abord, à partir de 1529, une croissance rapide du nombre de propriétés royales, puis un accroissement plus progressif jusqu’en 1536. Cette année-là, on observe une deuxième augmentation significative qui a pour principale origine la dissolution des monastères, qui offre au souverain une masse considérable de résidences dont il peut faire un usage relativement libre. Il s’empare en outre de nombreuses résidences appartenant à ses plus puissants serviteurs, qu’il s’agisse de courtisans disgraciés ou de courtisans bien en cour, mais dont les propriétés le tentent – le moyen le plus courant toutefois est l’échange[15]. Dans la plupart de ces cas, le roi peut utiliser les maisons sans

faire de gros travaux, mais les monastères nécessitent pour la plupart d'entre eux des travaux d'aménagement considérables pour pouvoir constituer de bonnes maisons royales. Ces abbayes sont essentiellement confisquées dans les années 1538-1539 (Ashridge, Canterbury, Dartford, Dunstable, Guildford, Newcastle, Reading, Rochester, St Albans, Syon et York). Enfin, à la fin du règne, Henri commence de nouveaux projets à Oatlands et Nonsuch. Partout, il suit, avec la plus grande attention, l'élaboration des plans de ses palais, leur construction ou leur réfection. Il rend fréquemment visite aux ouvriers et réorganise souvent de fond en comble les décorations au cours de sa première visite[16]. Le chantier le plus important est celui de Whitehall, l'ancien York Place du cardinal.

Whitehall

Le palais tire peut-être son nom des pierres blanches utilisées pour sa construction. Il est divisé en deux parties par King Street (l'ancêtre de l'actuelle rue de Whitehall qui mène de Trafalgar Square au palais de Westminster). À l'ouest se trouvent les espaces dévolus aux joutes et au jeu de paume (pas moins de quatre courts) ; à l'est les appartements royaux et les jardins où se trouve aujourd'hui le ministère de la Défense britannique. Le palais s'étend sur plus de 9 hectares, contre seulement 2 et demi pour Hampton Court par exemple. De telles dimensions ne sont rendues possibles que par l'achat pour plus de 1 100 £ de centaines de maisons environnantes, qui sont ensuite détruites[17]. La partie ouest, constituée par le parc, est liée à la partie est par une porte gigantesque appelée *Holbein Gate*.

On entre dans le palais par le nord. La porte ouvre sur une première cour, sur laquelle donne le Grand Hall, lequel mène aux appartements extérieurs de la reine et du roi, notamment la *Presence Chamber*, où se trouve le trône sous le dais royal. Au-delà, se trouvent les appartements privés, structurés autour de la Grande Galerie (*Privy Gallery*) qui, d'est en

ouest, mène de la Tamise à King's Street et domine de gigantesques jardins. Pour atteindre le roi, dans ses appartements privés, il faut traverser une série de pièces dont les portes sont fermées. La majesté royale est ainsi inscrite dans la pierre. Tout ambassadeur ou courtisan reçu par le souverain dans ce palais doit d'abord traverser plusieurs cours, puis une série de pièces d'apparat avant d'atteindre la Grande Galerie. À son arrivée, il ne peut plus avoir de doute sur la puissance du roi. Et cela d'autant moins qu'aux murs sont suspendues de précieuses tapisseries de fil d'or et qu'à partir de 1537 la chambre privée est décorée, sur le mur qui fait face à la porte, d'un portrait en majesté de la nouvelle dynastie, représentant Henri VIII, son père, sa mère et son épouse. Le roi remplit le palais de ses tapisseries, bijoux et mobilier précieux dont l'inventaire à sa mort prendra près de dix-huit mois. Considérablement reconstruit à partir de 1529, le palais de Whitehall est la principale résidence londonienne d'Henri VIII.

Ce que révèle l'analyse précise du chantier, c'est l'implication du roi. On l'a déjà observée à Greenwich lorsque l'on voit les tapissiers suspendre les tapisseries devant les yeux du roi pour les ôter immédiatement et les mettre ailleurs car cela ne lui convient pas. À Whitehall, on voit l'attention apportée à la réalisation du chantier, qui implique qu'il soit achevé rapidement. Différents témoignages et livres de compte nous apprennent que les ouvriers travaillent toute la nuit à la lueur des chandelles ; que des pièces de toiles sont tendues au-dessus des murs de Whitehall pour que le chantier ne soit pas interrompu par les intempéries ; que des barils de bières sont distribués aux ouvriers pour les récompenser d'avoir écopé à minuit les fondations inondées ; que des dépenses importantes sont effectuées pour payer les chirurgiens en charge de soigner les ouvriers blessés ou pour dédommager les familles des travailleurs morts en tombant des échafaudages ; qu'avant la visite du roi, d'innombrables brasiers ronflent dans les différentes pièces pour accélérer le séchage de la peinture et du plâtre[18]. Et c'est ainsi que Whitehall peut recevoir les festivités du

couronnement d’Anne Boleyn tandis que s’y tiennent les fêtes du mariage, notamment les joutes, au mois de mai 1533[19]. Le palais prend le nom de Whitehall et devient la résidence officielle des rois d’Angleterre par un acte de Parlement de 1536. Il le reste jusqu’en 1698 au moment de sa destruction presque totale par un incendie. Après Whitehall, c’est Hampton Court, en amont de la Tamise, qui a les faveurs du roi.

Hampton Court

Le palais, confisqué à Wolsey en 1529, est l’un de ceux que le roi transforme le plus, comme en témoignent les 6 000 pages de livres de comptes conservées et qui portent sur les transformations opérées entre 1529 et 1539 pour un total de 62 000 £, soit quinze fois les revenus annuels du plus riche évêché d’Angleterre. Les travaux se répartissent en trois phases. Au cours de la première, entre 1529 et 1533, le roi, se concentrant sur Whitehall, ne propose que de menus aménagements, qui consistent en la création d’un petit donjon pour augmenter ses appartements. L’année 1533 correspond à une rupture : Henri VIII abandonne le principe des logements superposés sur plusieurs étages pour créer des appartements royaux sur le même palier. Les appartements de la reine et du roi sont situés de part et d’autre du palais et reliés à différentes galeries et partagent un grand escalier commun. La dernière phase rompt avec le schéma précédent : les appartements, qui avaient été pendant cinq ans partagés entre le logement de la reine et celui du roi, sont à présent divisés entre les logements privés du roi et ses pièces publiques. Les appartements royaux deviennent des pièces plus ou moins publiques et le roi dort à présent dans des appartements privés (*« secret lodgings »*), sa chambre étant située sur la façade est, au sud des appartements de la reine. On voit ainsi, notamment dans la seconde moitié de la décennie 1530, l’affirmation du désir royal de disposer de quartiers privés.

L’exemple d’Henri VIII est longtemps suivi en Angleterre, qu’il s’agisse des appartements situés au même étage ou du grand escalier de prestige. Le succès de ce dernier s’explique peut-être parce que les Français l’adoptent également, sous diverses formes, que ce soit l’escalier de Blois, celui de Chambord ou celui de Fontainebleau.

Les résidences connaissent aussi des systèmes extrêmement perfectionnés. Ainsi le système d’adduction d’eau d’Hampton Court est-il composé de plus de cinq cents mètres de tuyaux de plomb d’un peu plus de 7 centimètres de diamètre qui conduisent l’eau provenant d’une source située à près de 5 kilomètres du palais. Les chambres du roi et de la reine et des plus puissants courtisans, ainsi que les cuisines et les fontaines du château sont ainsi approvisionnées. De son côté, à la fin du règne, Henri VIII dispose ainsi d’un bain avec une arrivée d’eau courante, aussi bien chaude que froide.

Meubler ses palais

À côté des habits et des pièces d’orfèvrerie, les tapisseries figurent sans doute parmi les plus remarquables des objets précieux de la collection d’Henri VIII. Contrairement à ce que l’on pourrait croire, elles ne sont pas de simples objets décoratifs : elles rendent plus confortables les vastes pièces des résidences royales, humides et difficiles à chauffer. Dans le contexte d’une cour itinérante, elles sont en outre faciles à transporter. Véhiculant la plupart du temps un message politique, elles peuvent être assimilées à de véritables fresques mobiles. Elles peuvent également servir de décors à des spectacles antiques, chevaleresques ou bibliques. Ce sont des objets extraordinairement précieux, tissés de fils de soie, d’or et d’argent. Les pièces les plus précieuses viennent des Flandres et sont tissées à partir de cartons de peintres italiens. Sans doute que, comme pour les palais, Thomas Wolsey est le grand initiateur du roi en matière d’achat de

tapisseries dans la première moitié du règne. Lors de la rencontre du camp du Drap d'Or en 1520, Henri VIII a déjà commandé plus de 170 tapisseries flamandes de la meilleure qualité, qui viennent s'ajouter aux 450 pièces de qualité inférieure, qu'il a héritées de son père[20].

Dans le domaine de la tapisserie, comme dans tant d'autres, la « grande affaire » du roi correspond à un changement de paradigme. Jusqu'à ce moment-là, Henri VIII est dans une démarche de magnificence : il s'agit pour lui de faire au minimum aussi bien que son père ou que Wolsey ; au mieux, de les dépasser. Avec le divorce, il entend rivaliser avec le pape lui-même. Il commande donc une série de tapisseries de fils d'or d'une qualité comparable à celles commandées par le souverain pontife, mais surtout, qui reproduisent des cartons dessinés par Raphaël et son atelier. En 1528 par exemple, il commande une *Histoire du roi David* qui est la plus précieuse tapisserie hors de Rome et qui est d'une surface à peine inférieure à 400 mètres carrés. Par ailleurs, il ne cesse d'enrichir ses collections par des confiscations, ainsi une petite dizaine de tapisseries de soie et d'or après l'exécution du connétable de Buckingham en 1521, puis près de 600 [*sic*] tapisseries après la disgrâce de Thomas Wolsey. Henri VIII ne réserve pas toutefois ses extraordinaires dépenses à la seule tapisserie.

Le roi n'est pas nu

Il consacre ainsi jusqu'à 4 000 £ par an rien que pour se vêtir, soit l'équivalent des revenus annuels du duc de Norfolk, son plus riche magnat, les revenus moyens des pairs du royaume tournant autour de 800 £ par an[21]. À titre de comparaison, les revenus du *speaker* de la Chambre des communes sont de 100 £ par an, ceux de Hans Holbein, de 100 £ par an, ceux de l'apothicaire du roi, de 10 £[22]. À titre de comparaison, toujours, le tailleur du roi gagne alors autour de 12 pence par jour, soit un vingtième de livre. Ce qui veut dire que si son tailleur avait été payé tous les jours, il

aurait gagné 18 £ sur l’année et aurait dû travailler deux cent vingt-cinq ans pour pouvoir financer les habits de son souverain. Comment Henri VIII parvient-il à dépenser une telle somme ? Tout simplement parce que, sans tenir compte de ses habits officiels, sa penderie est composée, par exemple, de 79 robes longues richement couvertes de joyaux, dont beaucoup sont dotées d’un col de fourrure de lynx, zibeline ou écureuil. Il s’agit d’un vêtement généralement fourré et qui couvre le corps jusqu’aux pieds. Le roi s’en fait confectionner plusieurs par an. Dans des palais au chauffage inégal, c’est un habit qui a le grand avantage d’offrir un confort thermique que ne permet pas l’ensemble bas/hauts-de-chausse/pourpoint qui laisse passer les vents coulis. Il s’agit d’un vêtement parfois extrêmement luxueux, que le roi peut porter lors de cérémonies importantes. À côté de ces robes longues, il possède 86 manteaux et 134 pourpoints cousus à partir de près de 30 types de tissus différents. Parmi eux, on compte 25 habits de velours, 23 de « tilsent » (une soie très coûteuse enrichie de fils d’or) et 17 de satin. En une seule et même année, il se procure 200 chemises, 37 chapeaux, entre 65 et 146 paires de bas, 60 paires de chaussettes et 175 paires de chaussures de satin, de chaussons de velours et de bottes en cuir. Ses chemises sont parfois fabriquées par les épouses de courtisans, même si l’on sait que Catherine d’Aragon en faisait également (ce à quoi s’est toujours refusée Anne Boleyn, qui préfère recruter un fabricant de chemises). Henri VIII alterne enfin vêtements de couleurs contrastées ou choix unique. Notons pour l’anecdote qu’en 1510, il fait irruption dans la chambre de Catherine déguisé en Robin des Bois, tout de vert vêtu. Le lendemain de la mort de la même Catherine, il pavoise tout en satin jaune[23].

Les palais d’Henri VIII : bilan en 1540

La volonté d’Henri VIII conduit à la constitution d’appartements extrêmement complexes, qui permettent de déterminer avec une grande

précision l'influence de tel ou tel à la cour. Tout d'abord, les appartements sont divisés entre les *outward lodgings* (appartements extérieurs) et les *inward lodgings* (appartements intérieurs). Les premiers sont constitués de la partie la plus publique des appartements et comprennent la *great chamber [ou guard chamber ou watching chamber]* où se tiennent les gardes. Sa principale fonction est d'être la salle à dîner des officiers de la maison du roi. Étant donné sa taille, c'est là que se tiennent un certain nombre de cérémonies, comme les réceptions dînatoires avec les ambassadeurs. Vient ensuite la *presence chamber* [ou *diner chamber* ou *chamber of estate*]. Sous Henri VII comme sous Henri VIII, c'est la principale pièce de cérémonie. C'est là que le roi dîne sous un dais – il est le seul à pouvoir le faire. Ceci dit, ce n'est pas la pièce dans laquelle le roi dîne le plus souvent, au contraire des membres les plus importants de la cour. C'est là également que le roi reçoit les visiteurs les plus importants, et notamment qu'il donne audience aux ambassadeurs. Vers 1539-1540, une série de réformes fait perdre de son prestige à la *presence chamber* dont une partie des fonctions est alors remplie par la *privy chamber*. Toutefois, celle-ci est séparée des *outward lodgings* par un double espace de transition : la *gallery* et le *closet*. Le *closet* et la petite *gallery* qui le longe jouent un rôle tout à fait essentiel comme pièces de transition entre les *outward lodgings* (partie extérieure, publique, du logis royal) et les *inward lodgings* (partie intérieure, privée, du logis royal). Ce dernier a une fonction religieuse essentielle : c'est un oratoire. Quant à la *gallery*, elle a une fonction organisationnelle essentielle puisqu'elle permet la transition entre la partie publique et la partie privée du logement du roi : elle exerce donc la double fonction de filtre – pour empêcher l'ensemble des courtisans d'entrer dans les appartements privés – et de sas de décompression, pour permettre au roi en provenance de ses appartements d'entrer dans la partie publique de son logement.

On entre alors dans les *inward lodgings.* Cette partie privée des logements royaux se développe largement à partir des années 1530, aux lendemains donc de la disgrâce de Thomas Wolsey. On trouve notamment une pièce dévolue au *privy council* (institution qui n'est formalisée qu'à partir de 1540). La *privy chamber,* sous le règne d'Henri VII, comme au cours de la première partie de celui de son fils, est la pièce essentielle de la vie non publique du roi. C'est là qu'il dîne la plupart du temps, entouré des *gentlemen of the privy chamber*. Le succès de la *privy chamber* cause sa perte : en effet, des cérémonies prestigieuses, notamment d'élévation à la pairie de courtisans, y sont célébrées, ainsi que la réception d'ambassadeurs et sa dimension privée s'atténue donc au profit de la *bedchamber*. Les deux dernières pièces des appartements d'Henri VIII sont donc la *withdrawing chamber,* sorte de pièce de transition, et cette *bedchamber*.

Sous le règne d'Henri VIII donc, le ton de la cour d'Angleterre est très éloigné de la familiarité française de la même époque. À Whitehall, Hampton Court et dans les autres palais, le mode de vie est plus distant qu'en France, ce qui se reflète dans la forme du logis royal, qui ne change pas vraiment jusqu'à Élisabeth Ire. Le roi d'Angleterre possède une chambre à coucher (*bedchamber*) qui n'existe pas chez le roi de France, ainsi que d'importants quartiers privés. Sa chambre de jour, la *privy chamber* (le plus proche équivalent de la chambre du roi), est précédée d'une longue suite de pièces. De manière significative, les ambassadeurs d'Angleterre appellent en général « privy chamber » la chambre du roi de France et « presence chamber » sa salle, où il dîne notamment. La *withdrawing chamber* est une sorte d'équivalent de la « chambre de retrait » médiévale (plus que du cabinet moderne, issu du *studiolo* italien) placé entre la chambre de jour et la chambre à coucher. L'architecture des palais du roi, au fur et à mesure que l'on s'enfonce dans le règne, témoigne de la volonté du roi d'avoir de plus en plus d'intimité. La distribution interne de ses appartements est ainsi

l’incarnation, dans la pierre, de la solitude de plus en plus grande d’Henri VIII.

CHAPITRE 24

Dernier mariage, derniers palais

L’histoire commence la semaine qui précède le dimanche des Rameaux, le 18 mars 1543. Des accusations de pratiques hérétiques dans le château de Windsor sont portées à la connaissance du Conseil privé par un certain John London. Henri VIII confie l’enquête à Stephen Gardiner. Peu de temps après, une seconde affaire éclate : des chanoines du chapitre cathédral de Canterbury affirment que la conduite de leur archevêque est, elle aussi, hérétique. Gardiner voit l’opportunité, en liant les deux affaires, d’attaquer Thomas Cranmer. Au début du mois d’avril, le roi est mis au courant des accusations portées à l’encontre de l’archevêque. Mais à partir de ce moment-là, Gardiner semble hésiter à pousser l’affaire. L’enjeu est énorme : c’est la tête de Cranmer – ou la sienne propre si l’accusation échoue – qui est en jeu. Henri VIII, comme à son habitude, entend montrer aux deux factions – la protestante et la catholique – qu’il reste le maître du jeu. Son idée est d’inquiéter les plus réformateurs puis d’arrêter les poursuites. À la fin octobre, une nouvelle enquête est lancée, à l’encontre des chanoines cette fois-ci, sous la direction de Cranmer. Elle se traduit par l’arrestation de Germaine Gardiner, le neveu de l’évêque de Winchester. En février 1544, il est déclaré coupable d’avoir nié la suprématie royale et exécuté peu de temps après[1].

Cette histoire, outre ce qu'elle nous dit de l'ambiance à la cour lors de l'année 1543, et de l'affrontement des factions, est intéressante par ce qu'elle nous apprend des relations entre le roi et son archevêque. Henri VIII a toujours été maître dans l'art de diviser ses serviteurs. Dans le contexte des réformes religieuses, la cour est divisée en deux camps dont l'opposition est plus ou moins violente selon les moments. D'une part, le camp réformateur, dans la lignée de l'association Cromwell-Cranmer ; d'autre part, le camp conservateur, mais qui ne parvient pas à s'unir et dont les deux têtes les plus prestigieuses sont le duc de Norfolk et l'évêque de Winchester, Stephen Gardiner. Après la chute de Thomas Cromwell et jusqu'à la mort d'Henri VIII, les rapports de force, telles des marées irrégulières, font alternativement monter très haut et descendre très bas les uns et les autres. Le complot ourdi contre Cranmer en 1543 par une poignée de conservateurs révèle aussi bien la protection dont ce dernier bénéficie de la part d'Henri VIII que le machiavélisme de celui-ci qui se complaît à humilier ses serviteurs. Le dossier fourni au roi par les adversaires de l'archevêque est particulièrement fourni et montre notamment comment Cranmer a effectué dans son diocèse des changements religieux importants sans en avertir Henri VIII, lequel confie le jugement de ce dossier à charge contre Thomas Cranmer à… Thomas Cranmer lui-même ! Les adversaires de l'archevêque, qui croyaient triompher, sont humiliés.

Alors qu'au cours des années précédentes Thomas More et Thomas Cromwell ont été décapités, comment expliquer que Thomas Cranmer, qui est pourtant fragilisé par son mariage alors qu'il est clerc, et qui conseille son roi sur le sujet le plus dangereux qui soit, la religion, n'est jamais inquiété sérieusement ? Les raisons sont multiples. La première est sans doute une sorte de « coup de foudre » d'Henri VIII pour son archevêque – il semble reconnaître en lui l'homme dont il a besoin. La deuxième réside dans la série de qualités dont dispose Cranmer, lesquelles sont un mélange d'honnêteté vis-à-vis de lui-même, de loyauté à son roi, et de faiblesse

bienvenue. L’honnêteté vis-à-vis de lui-même apparaît à la fois dans sa fidélité à ses convictions et dans sa capacité à évoluer sur les points de doctrine en fonction de l’avancée de ses réflexions. Son honnêteté et sa loyauté se rejoignent dans sa conception du bon conseiller qui dit ce qu’il pense, puis accepte la décision du roi, même si elle est opposée à ce que lui pense. C’est ainsi qu’il est le seul à parler en faveur d’Anne Boleyn en 1536. En 1538 ensuite, il entretient Henri VIII sur la doctrine luthérienne de justification par la foi seule (l’idée que les bonnes œuvres du chrétien ne participent pas à son salut, qu’il doit à Dieu seul), sans réussir à le convaincre. Au printemps 1539, de la même manière, il propose au roi une nouvelle liturgie pour l’Église d’Angleterre. Elle n’est pas retenue, mais Cranmer la conserve comme base du *Livre de prière commune* qu’il publie en 1549 et qui est à l’origine de l’Église anglicane. En 1539 toujours, il ne s’oppose pas aux *Six Articles* passés au Parlement et qu’il désapprouve pourtant. Enfin, sa loyauté et sa faiblesse sont une et même chose : la porosité de sa volonté fait qu’il cède toujours à la volonté de son roi.

Il est en même temps un pourvoyeur d’arguments pour la réflexion d’Henri VIII. En février 1538, il lui adresse ainsi une traduction du *Donatio Constantini* de Martin Luther. Il s’agit d’un ouvrage sur la donation de Constantin, un faux qui remonte au VIIIe siècle et par lequel l’empereur Constantin Ier aurait donné au pape Sylvestre (mort en 335) la primauté spirituelle sur l’ensemble des patriarcats ecclésiastiques. Cranmer annote le manuscrit pour souligner les passages dans lesquels le théologien allemand se moque des prétentions pontificales à régenter l’Église d’Angleterre ou les vains efforts de Boniface VIII pour déposer le roi d’Angleterre, à la fin du XIIIe siècle. Le tandem Henri VIII-Thomas Cranmer n’est comparable qu’à celui que le roi forme avec Thomas Wolsey dans la première moitié du règne, même si la nature du pouvoir des deux archevêques est fondamentalement différente. La plus grande puissance de l’un est temporelle, la plus grande puissance de l’autre est spirituelle.

C’est peut-être ce qui le protège du pire au cours des dernières années du règne d’Henri VIII, qui sont celles du déclin physique d’un roi malade qui semble parfois pourrir debout au milieu d’une cour où les intrigues et la paranoïa ne permettent à personne de se sentir à l’abri. En trois ans, trois reines se succèdent. Parfois le roi semble hésiter entre pendre des catholiques et brûler des protestants. Que faire par ailleurs de ses deux filles « bâtardes », Marie et Élisabeth ? Plus que jamais, le roi est imprévisible. Mettrait-on ensemble le pire de la cour de François Ier, de Charles Quint et de Soliman le Magnifique que l’on n’arriverait pas à approcher de ce que la seule cour d’Henri VIII propose.

Pour autant, ces dernières années ne sont pas aussi catastrophiques qu’il y paraît. Le roi poursuit certes ses persécutions religieuses, mais exécute surtout des extrémistes des deux bords, ce qui fait qu’à sa mort les hommes qui composent son Église sont plutôt des modérés. Par ailleurs, il profite des moyens considérables issus de la dissolution des monastères pour développer sa marine et renforcer les fortifications des côtes sud du royaume, rendant l’île plus inexpugnable que jamais et ses navires de guerre redoutables. Enfin, c’est le moment où Henri VIII se marie pour la sixième et dernière fois.

Le mariage avec Catherine Parr

Âgée de 31 ans, Catherine Parr n’est pas la femme mûre que l’on décrit parfois, mais ce n’est pas non plus une très jeune femme. Elle est la fille de sir Thomas Parr, écuyer *of the body* d’Henri VII, qui a combattu en France avec Henri VIII lors de la campagne de 1513. Sa mère était au service de Catherine d’Aragon et a élevé ses enfants avec le plus grand soin. Catherine parle ainsi couramment le français, l’italien et le latin. C’est une lectrice assidue de Pétrarque et une traductrice d’Érasme, et peut-être même de Savonarole. Lorsque Henri VIII la remarque, elle est déjà veuve deux fois

et examine la possibilité d'un mariage avec Thomas Seymour, le frère de la reine Jane – le roi prend alors bien soin d'envoyer ce dernier au loin, aux Pays-Bas d'abord, puis sur mer. Outre l'intelligence, la culture et le raffinement, Catherine Parr partage avec Anne Boleyn une grande vitalité, le goût de la musique et l'amour de la danse. De surcroît, elle s'habille avec le plus grand soin. Le roi semble très épris qui écrit :

> Lorsque vous priez,
> Rappelez-vous celui qui écrit ses lignes.
> Car il vous appartient,
> Personne ne peut dire le contraire[2].

Elle tient admirablement son rôle de reine en s'imposant à la fois comme protectrice du savoir pieux, et comme régente lors de la campagne de 1544. Le mariage est célébré par Stephen Gardiner le 12 juillet 1543, dans la chapelle privée de la reine à Hampton Court, en présence des trois enfants du roi et de sa nièce, Margaret Douglas. C'est une autre des qualités de Catherine Parr : elle semble être parvenue à apaiser les relations d'Henri VIII avec ses trois enfants, s'efforçant de les réunir dès que cela était possible. Dès la cérémonie du mariage d'abord, puis lors de la campagne militaire de 1544 en France : régente, elle rassemble tous ses beaux-enfants à Hampton Court, mettant de ce fait un terme à l'exil de la petite Élisabeth à Ashridge, dans le Hertforshire. On considère également qu'elle est à l'origine de la restauration de Marie et Élisabeth dans la ligne de succession royale. Henri semble lui avoir été reconnaissant de la nouvelle atmosphère qu'elle fait régner dans une famille royale composée de trois enfants de trois lits différents, comme en témoigne une lettre écrite lors de la campagne de 1544 :

> Mon Cœur, je n'ai pas le temps de vous en dire plus par manque de temps, et en raison des innombrables occupations que j'ai ici. Mais je vous demande de transmettre ma bénédiction à tous nos enfants, et mes recommandations à notre cousine Margaret, ainsi qu'à toutes les dames de la cour, et à notre Conseil. Écrit de la main de votre époux qui vous aime, Henry[3].

Son intérêt pour les enfants de son mari réside sans doute en partie dans son intérêt pour les choses de l'esprit, et transparaît dans la correspondance qu'elle entretient avec Marie, Élisabeth et Édouard, laquelle témoigne de la préoccupation qu'elle a de leur éducation. Elle rassemble autour d'eux un groupe de courtisans, de savants et d'humanistes, qui reflètent les convictions de son époux et d'elle-même. Par cette dimension, cette Catherine n° 3 n'est pas sans rappeler la Catherine n° 1 parmi les épouses royales, à la fois très cultivée et très soucieuse de l'éducation des enfants. En charge de leur instruction, elle possède un ouvrage de Robert Estienne, *Les mots français selon l'ordre des lettres, ainsi que les fault escrire : tourner en latin, pour les enfans* (Paris, 1544), et fait traduire en français par la jeune Élisabeth le *Dialogus fidei* d'Érasme[4]. Puis, après avoir publié en 1545 un ouvrage intitulé *Prayers or Meditations*, qui rassemble des textes de dévotion divers, elle le fait traduire en français, latin et italien toujours par Élisabeth, qui dédie ce travail à son père, le 20 décembre 1545. À peu près à la même époque, cette dernière traduit en anglais le *Miroir de l'âme pécheresse* de Marguerite de Navarre, la sœur de François Ier[5]. Il n'est pas jusqu'à la princesse Marie qui ne considère sa belle-mère comme une sorte de mentor spirituel. Lors de son accession au trône, elle récupère ainsi la quasi-totalité de la bibliothèque de la reine Catherine[6].

Toutefois, si Catherine est l'éducatrice des enfants royaux, elle se veut également l'éducatrice religieuse du peuple anglais. C'est sans doute là que son apport est le plus important. La lecture de la Bible en anglais est certes

le seul moyen d’exalter dans les faits l’autorité des Écritures, et d’en permettre une meilleure connaissance, mais elle se traduit en même temps par l’apparition d’interprétations diverses qui encouragent les tensions au sein du royaume. Ce dont l’Angleterre a besoin, c’est d’un « commentaire autorisé », qui ferme la porte à l’infini des interprétations. Et c’est exactement ce que propose Catherine Parr en chargeant son protégé, l’humaniste et futur auteur de théâtre Nicholas Udall, de piloter une traduction des paraphrases d’Érasme sur le Nouveau Testament. L’idée est de disposer d’un accompagnement à la lecture de la Bible, laquelle pourrait dès lors être lue en parallèle avec les paraphrases, ce qui permettrait d’avoir une lecture érasmienne, donc catholique, de la Bible et d’éviter contresens et interprétations désapprouvées par Henri VIII. Udall est l’un des traducteurs. Il est assisté de Thomas Key, chapelain de la reine, et de la princesse Marie, qui traduit la paraphrase de l’Évangile selon saint Jean. Il est assez vraisemblable que la traductrice de l’Évangile selon saint Matthieu soit Catherine elle-même. L’entreprise n’est achevée qu’au cours du règne d’Édouard VI, le premier volume, dédié à Catherine, sortant des presses le 31 janvier 1548. Dès lors, l’ouvrage est placé, aux côtés de la Bible, dans chaque paroisse anglaise. Entre 1548 et 1551, ce ne sont pas moins de 20 000 volumes qui sont ainsi mis en circulation, ce qui est un indicateur du rôle essentiel de Catherine en matière religieuse à la fin du règne[7].

Enfin, la reine est une patronne des arts active qui recrute ainsi des membres de la famille Bassano, éminents musiciens, protège la plupart des grands portraitistes miniaturistes de l’époque, tels que John Bettes, Lucas Horenbout et William Scrots, ainsi que le graveur Giles Gering ou le joaillier Peter Richardson. Elle participe donc au rayonnement de la cour, dans un contexte où Henri VIII poursuit la mise en avant de sa majesté.

L’été indien de la construction palatiale henricienne

Les constructions d’Henri VIII s’accélèrent au cours de son règne en relation avec ses projets familiaux. Ainsi, des travaux au palais de St James pour recevoir le fils attendu d’Anne Boleyn, qui n’arriva jamais ou, après la naissance d’Édouard, la construction des palais d’Oatland et de Nonsuch bâtis dans l’idée qu’ils constitueront des palais satellites d’Hampton Court, pour accueillir une partie de la cour. Oatlands est ainsi conçu comme le palais devant loger la reine et sa suite lorsque le roi réside à Hampton Court. À la fin de 1537, et dans le courant de 1538, ce sont six ensembles d’arbres fruitiers qui sont transplantés de l’abbaye dissoute de Chertsey dans le parc d’Oatlands[8]. Il semble que les travaux sont terminés vers 1544, au début donc du règne de Catherine Parr.

Nonsuch est un palais beaucoup plus ambitieux. Son nom – « le sans pareil » – est tout un programme. Il est sans doute une tentative de réponse aux châteaux de Chambord et de Fontainebleau. À Chambord, François Ier veut éblouir, imposer son règne comme celui au cours duquel le royaume de France atteindra le prestige artistique qui lui manque jusque-là. Inspiré notamment du château de Vincennes, Chambord est un caprice, une véritable folie à la taille gigantesque au milieu d’un parc démesuré, surmonté de centaines de cheminées, de tourelles et de lucarnes richement ouvragées. À l’identité incertaine, fils du Moyen Âge français par sa silhouette et ses fortes tours, et de la Renaissance par ses façades, son plan savant et son extraordinaire escalier à double révolution, Chambord est un croisement entre le donjon de Vincennes et le plan en croix grecque venu des architectes italiens d’avant-garde, notamment Bramante, qui fait du château peut-être le seul compétiteur civil du projet pontifical de Saint-Pierre de Rome. Mais c’est aussi une création profondément empreinte de merveilleux médiéval dans un cadre forestier et marécageux qui ménage la

surprise de l’irruption monumentale, au tout dernier moment, de la masse gigantesque de pierre et d’ardoise. Toutes les parties sont fascinantes, de l’escalier aux toits-terrasses. Chambord unit la puissance de la forteresse médiévale, la magie des miniatures médiévales, la vigueur du gothique flamboyant, la rationalité milanaise et la monumentalité romaine. La réussite est telle que même les Italiens sont admiratifs, comme l’ambassadeur vénitien Giovanni Soranzo qui s’exclame :

> Chambord […] est un édifice magnifique et l’on peut affirmer avec certitude que, non seulement en France, encore que le roi y possède de très beaux palais, mais même dans le monde entier, il n’y en a pas de plus beau[9].

Tel est exactement le genre de phrase qu’Henri VIII ne veut pas souffrir. Heureusement pour lui, il doit les entendre assez peu car le roi de France réside très rarement à Chambord. En revanche, il entend beaucoup parler du palais de Fontainebleau, où le Valois passe énormément de temps. On dispose à ce sujet du témoignage de John Wallop, l’ambassadeur d’Henri, qui rapporte, dans une lettre du 17 novembre 1540, la conversation qu’il a eue avec François Ier.

La discussion débute sur les châteaux royaux. Le roi de France, très intéressé, interroge l’ambassadeur : « Quel genre de demeure est Windsor ? » À quoi Wallop répond que le palais se trouve sur une colline, entourée de forêts, et qu’en contrebas coule une rivière au milieu des prés. Le roi poursuit : « Je vous prie, Monsieur l’Ambassadeur, quelle rivière est cela ? » Lorsque Wallop répond qu’il s’agit de la Tamise, François Ier rebondit : « Et Hampton Court est-il sur la même rivière aussi ? » Répondant par l’affirmative, Wallop précise qu’il y a d’autres fort belles demeures royales le long de la Tamise, et il cite notamment Richmond. Louant la magnificence des trois demeures, il insiste particulièrement sur

Hampton Court. François Ier poursuit en disant qu'il a entendu que le roi d'Angleterre utilisait abondamment l'or pour décorer ses plafonds, ce qu'il ne fait quant à lui presque jamais, préférant utiliser diverses essences de bois de couleurs différentes, tels l'ébène, le bois brésil (rouge) et d'autres, que Wallop est incapable de citer. Le roi considère que cela est plus somptueux et plus durable. Il invite alors l'ambassadeur à venir le voir à Fontainebleau. Wallop s'y rend le dimanche suivant. Invité dans la chambre du roi, il la trouve manifestement très chargée d'antiquités diverses. Son attitude confine à la grossièreté et on ne peut exclure que le récit ne décrive pas exactement les propos qui ont réellement été tenus, mais ce qu'il pense que le roi d'Angleterre veut entendre. François Ier, manifestement un peu déçu par son absence de réaction, l'invite à toucher la matière des sculptures en montant sur un banc, puis il l'emmène dans sa grande galerie. Wallop est alors un peu perdu dans le compte rendu qu'il doit en faire et cherche manifestement à ménager la chèvre et le chou. Il commence par dire que cette galerie est « la plus magnifique qu'il ait jamais vue ». Soucieux de modérer son enthousiasme, il invite Henri VIII à en parler à Nicolas Bellin de Modène qui y a travaillé au départ – et qui est à présent au service du roi d'Angleterre. Wallop précise que ce dernier était à l'époque « loin de la perfection qu'il a atteinte à présent ». Décrivant les stucs de la galerie, il affirme qu'ils sont pareils précisément à ceux que Bellin de Modène a faits pour Henri VIII. Il décrit ensuite les statues de grandes figures antiques entre chaque fenêtre, précisant que la même chose pourrait être faite dans la galerie de St James car le lieu est à la fois haut et large. Et il termine : « Si vous désirez avoir le plan de l'ensemble, je suis certain que le roi de France sera ravi de me le donner[10]. »

Cet échange montre combien les ambassadeurs sont les yeux de leur roi dans le domaine architectural. Leur mission est de rapporter au prince ce qu'ils voient de mieux, pour le conforter dans sa conviction de supériorité, ou pour lui indiquer les pistes qui lui permettront de maintenir sa cour dans

le jeu de la concurrence internationale. Dans ce domaine, c'est clairement François Ier qui fait la course en tête, depuis Chambord au moins. Marguerite d'Autriche, régente des Pays-Bas, a essayé de s'en procurer les plans, tandis que son neveu Charles Quint a lancé un chantier à Grenade. La réponse d'Henri VIII est le château de Nonsuch, qui se veut donc une riposte à Chambord autant qu'à Fontainebleau. Les travaux y commencent dès le printemps 1538 et la résidence est partiellement habitable à partir de 1541 au plus tard. Les panneaux de stuc proposent une éducation en peinture, exactement comme la galerie de François Ier à Fontainebleau dont la décoration a été confiée à partir de 1531 à Rosso Fiorentino. Il s'agit par des exemples tirés de l'histoire et des mythes antiques de proposer un « miroir des princes » au jeune Édouard. D'après un voyageur vénitien qui écrit en 1562, Nonsuch est bien supérieur à Hampton Court. Mais d'après un ambassadeur anglais à Fontainebleau vingt ans plus tôt, on peut se demander si, dans le *classico* opposant Henri VIII à François Ier, ce n'est pas le second qui sort vainqueur. En visite à Fontainebleau à l'été 1546, à une époque donc où les travaux de Nonsuch sont quasiment terminés, Thomas Cheyne, ambassadeur d'Henri VIII en France, s'extasie sur la galerie et au-delà sur « tout le palais qui est à proprement parler une chose incroyable, telle que je n'en ai jamais vu. Et je suis convaincu que toutes les personnes qui sont ici avec moi affirmeraient la même chose[11] ». Cette liberté de ton s'explique peut-être par le fait qu'il écrit au secrétaire William Paget, et non à son maître Henri VIII. De manière significative en tout cas, celui-ci a débauché Bellin de Modène du chantier de Fontainebleau, pour le faire travailler sur Nonsuch.

La réalisation la plus extraordinaire de ce dernier se trouve sans doute sur les façades est et ouest de la cour intérieure, qui sont littéralement recouvertes de rangées de têtes d'empereur romain en terre cuite, de figures divines en stuc, de panneaux représentant les douze travaux d'Hercule, les sept arts libéraux, les quatre vertus cardinales, etc. Cela dit, Henri VIII

commet à Nonsuch la même erreur que François Ier à Chambord : tandis que le palais solognot est trop loin de la capitale du royaume, ce qui amène le roi de France à n'y séjourner en tout et pour tout qu'une soixantaine de nuits, il n'y a pas à Nonsuch de source convenable. Le roi n'y séjournera donc que deux fois au cours de son règne.

De ce point de vue, il ne faut pas se tromper ni sur les ambitions ni sur les réalisations d'Henri VIII pour Nonsuch. À cet égard, les chiffres sont éloquents. Car si le coût total des travaux de Nonsuch s'élève à 24 500 £ entre 1541 et 1548, pendant la même période, Henri VIII dépense à Whitehall – pour un palais qui existe déjà donc – la somme de 28 676 £. Elle est consacrée à la réalisation d'une nouvelle façade est, d'une porte monumentale, d'une salle de banquet, d'une chapelle, d'un verger et d'un grand jardin. Elle témoigne de ce que Henri VIII privilégie ce qui est le principal siège de la couronne d'Angleterre, et sa principale résidence[12]. Il convient de ne pas faire de contresens donc sur la politique palatiale d'Henri VIII, qui fait une distinction nette entre les palais qui sont censés pouvoir accueillir une bonne partie de la cour, et ceux qui ne sont guère que des pavillons de chasse améliorés. Nonsuch est ainsi une sorte de « palais privé » pour le roi et quelques courtisans soigneusement choisis. C'est là encore une pratique qu'il partage avec François Ier.

CHAPITRE 25

Encore la guerre

En 1544, Henri est inquiet. Pour la première fois de son règne, il craint une invasion de l'île. Cette année-là, il émet une proclamation autorisant « un certain nombre de ses sujets âgés de plus de 16 ans » à posséder des armes et à s'entraîner à tirer pour être prêts en cas d'attaque du royaume[1]. En 1539 déjà, dans le contexte du rapprochement franco-impérial Henri VIII avait veillé à la mise en défense du royaume et à l'organisation de tournées d'inspections des fortifications côtières. Une préoccupation particulièrement importante car l'Occident connaît dans ces décennies une véritable révolution militaire, qui périme les fortifications séculaires. L'un des éléments essentiels de cette évolution réside dans les perfectionnements apportés à l'artillerie qui est utilisée en Europe dès la fin du XIVe siècle. Les canons tirent plus loin, de manière plus précise et font plus de dégâts grâce à leur résistance, à l'amélioration de la poudre, à l'utilisation de boulets de métal et à la mise à disposition des artilleurs de tables de mesure pour des tirs plus précis. En réponse, les ingénieurs créent le système de fortification bastionnée. Pour résister à la puissance nouvelle de l'artillerie, l'on passe (à partir de la fin du XVe siècle) d'un système basé sur la hauteur à un autre basé sur la profondeur. Les hautes tours rondes font place à des constructions basses et rondes, puis en forme de losange (les bastions),

véritables remparts de terre sertis d’une maçonnerie de pierres. Avec ce nouveau système, les dégâts des boulets sont considérablement réduits. C’est dans le contexte de la reprise des tensions avec l’Écosse, en 1544, que cette révolution de la fortification est proposée pour la première fois en Angleterre. On a conservé à la British Library une carte réalisée dans le contexte de la mission d’inspection du comte d’Hertford et de trois ingénieurs militaires, l’Anglais sir Richard Lee et les Italiens Gian Tommaso Scala et Antonio da Bergamo. Les quatre hommes se rendent à Tynemouth, petite ville portuaire située, comme son nom l’indique, à l’embouchure de la Tyne et proposent de flanquer le vieux château médiéval démantelé de deux bastions et d’une plate-forme à canon. Pour la première fois dans l’histoire de l’Angleterre la révolution bastionnée est proposée. Même si dans ce cas précis les travaux ne sont jamais réalisés, le principe est adopté peu de temps après à Berwick-upon-Tweed dans le Northumberland, à Yarmouth sur l’île de Wight et à Ambleteuse près de Boulogne. C’est en fait toute la côte sud de l’île qui voit s’ériger une chaîne de forteresses, de l’embouchure de la Tamise jusqu’à Milford Haven, ce grand port naturel où a débarqué Henri VII cinquante-cinq ans plus tôt. Il s’agit ni plus ni moins du plus grand programme de fortification de l’île entre la conquête normande et les guerres napoléoniennes. Pour le financer, Henri VIII doit lever sur ses sujets des impôts plus élevés qu’ils n’ont jamais été et vendre d’entrée de jeu une partie des richesses confisquées des abbayes. On signalera qu’en dépit de la présence de la fortification bastionnée en Angleterre, le cœur de cette politique s’appuie sur les tours à canons rondes. Il s’agit d’une forme relativement archaïque qui ne s’imposera pas très longtemps. On peut sans doute attribuer cette faiblesse à l’implication excessive du roi dans la politique de fortification, étouffant un peu l’avis des ingénieurs les plus compétents.

Le cas particulier de la marine

Au mois de mai 2021, le Premier ministre Boris Johnson décide d'offrir un vaisseau amiral à la flotte britannique. Ce futur navire est conçu comme un ambassadeur flottant du « Great Britain » post-Brexit, et l'héritier du *Britannia*, le yacht royal retiré du service en 1997, dans un contexte polémique regrettant la fin d'une tradition remontant à Charles II et à la décennie 1660. En fait, la tradition est sans doute plus ancienne : Henri VIII est d'une certaine manière le fondateur de la *Royal Navy*, tant il est vrai qu'il a fait exploser le nombre de navires militaires du royaume et jeté les bases d'une administration militaire maritime. Mais, comme toujours chez Henri VIII, ses réalisations sont aussi des symboles de sa magnificence et de son pouvoir. C'est ainsi qu'il fait construire quarante-six navires de guerre monumentaux et somptueusement décorés. Et cette pratique commence très tôt dans son règne puisque, dès 1514, est lancé le *Henry Grâce à Dieu* (surnommé « Great Harry »), navire de plus de mille tonnes, le plus gros navire de l'époque. À titre de comparaison, quelques années plus tôt, la *Santa Maria*, plus grosse caravelle de l'expédition de Christophe Colomb, avait un tonnage dix fois moindre, d'à peine plus de 100 tonnes. Mais la taille n'est pas tout et la psychologie d'Henri VIII en matière d'armement maritime pourrait être parfaitement résumée par le personnage joué par Bernard Blier dans *Les Tontons flingueurs* : « Je vous préviens qu'on a la puissance de feu d'un croiseur et des flingues de concours. » Ainsi, Henri VIII, en même temps qu'il accroît le nombre et la taille de ses navires, augmente également l'artillerie embarquée. À partir de son règne, les navires comptent près de vingt canons lourds et soixante légers, positionnés derrière les sabords, ces ouvertures qui, dans le flanc d'un navire, peuvent être fermées par des mantelets, pour permettre une navigation plus rapide, ou bien ouvertes pour des tirs de bordées, c'est-à-dire de plusieurs canons à la fois d'un même côté. En descendant les canons du pont vers les étages inférieurs, on améliore la stabilité du navire et la charge embarquable des pièces d'armes. La puissance de feu de ces

vaisseaux de guerre en est augmentée d'autant. Au nord de la Tour de Londres, dans le quartier d'Houndsditch, une fonderie se spécialise, dès 1511, dans la fonte de canons de marine. Jusque-là, l'Angleterre importe son armement lourd de Malines, Gand et Bruges et même de Venise, dont l'Arsenal est un leader de l'armement européen. Grâce à la politique d'Henri, le royaume devient autosuffisant et même exportateur d'armes lourdes. Les inscriptions sur une demi-couleuvrine indiquent la fierté nationale : « Les frères Robert et John Owen, natifs de Londres, ont fait ce canon en l'an 1537[2]. »

En dehors de la démonstration de puissance qu'ils permettent, ces énormes navires sont également utilisés pour transporter des troupes lors des guerres en France, pour lancer des attaques sur les ports de Bretagne et de Normandie, ou encore pour lutter contre la piraterie. Les chantiers navals se multiplient le long de la Tamise, entre Londres et la mer, à Deptford, Woolwich et Erith, tandis que certains ports, tel Portsmouth, se développent. Enfin, à la fin de son règne, Henri VIII met en place, au cours de sa dernière guerre contre la France, un corps d'administrateurs de la marine, qui deviendra un peu plus tard le *Navy Board* dont l'action se poursuivra jusqu'à sa suppression en 1832.

Mais il est aussi soucieux de développer des savoirs nouveaux dans le royaume. Il essaie ainsi en 1541 de recruter trois architectes navals italiens pour apprendre aux Anglais à construire des galères. En 1543, la *Subtile* sort des chantiers navals anglais. Son capitaine est espagnol et son maître de nage vénitien, tant les Anglais n'ont pas l'habitude de combattre avec des galères méditerranéennes. Lors d'un raid sur l'Écosse un an plus tard, c'est toutefois l'Anglais Richard Broke qui la commande. En dépit de la capacité anglaise à s'approprier cette technique de combat naval, la *Subtile* demeurera toutefois la seule galère construite au cours du règne, le royaume restant fidèle à ses traditionnels navires de guerre[3].

Les préoccupations maritimes d’Henri VIII sont partagées par son contemporain et rival François Ier dont on sait qu’il a créé le port du Havre en 1517. En effet, en raison du positionnement géographique de leurs ports de Lisbonne et Séville, Espagnols et Portugais n’ont pu en faire des relais redistributeurs des marchandises issues du commerce des Grandes Découvertes, laissant Anvers s’imposer dans ce rôle. François Ier entend donc renforcer la présence portuaire dans le nord du royaume en créant un avant-port à Rouen. Il le conçoit également comme un port de guerre qui lui permettrait de se rapprocher de l’Écosse et de contrer plus facilement l’Angleterre. L’idée est bonne, même si elle est entachée par un échec assez ridicule. Ayant fortifié le port, le roi le dote d’un chantier naval dans lequel il fait bâtir un énorme vaisseau de 1 200 tonnes, *La Grande Françoise*. Mais ce dernier a un tel tirant d’eau qu’il ne peut quitter le port et doit être démonté sur place. Sans atteindre ce degré d’amateurisme, l’histoire maritime du règne d’Henri VIII connaît ses propres catastrophes qui témoignent des tâtonnements d’une marine en formation, tel le naufrage en juillet 1545 de la *Mary Rose*, dont nous aurons bientôt l’occasion de parler. Dans l’immédiat, c’est dans la guerre avec l’Écosse que cette marine nouvelle va pouvoir montrer ses mérites.

La guerre avec l’Écosse

Là encore, ce sont les failles psychologiques d’Henri VIII qui sont à l’origine du dérapage qui dégénère en guerre. À l’origine des tensions, l’absence de Jacques V d’Écosse à la rencontre espérée par Henri VIII alors qu’il était en déplacement avec son épouse Catherine Howard dans le nord du royaume, à la fin de l’année 1541. Humilié par l’absence de son neveu, il décide de lancer une offensive contre son voisin, qui réagit en réunissant une énorme armée tout en se montrant prêt à négocier. Prenant prétexte d’un raid écossais dans le Northumberland, Henri VIII écrit à son neveu

pour lui dire qu’il envisage des représailles militaires, tout en affirmant qu’il le pense lui-même sincère et rejetant la faute sur de mauvais conseillers. Il n’en envoie pas moins le duc de Norfolk diriger quelques raids sur la frontière. Jacques V accepte alors de recevoir des ambassadeurs d’Henri VIII le 18 septembre 1542. Mais il ne s’agit que d’un prétexte, les représentants du roi d’Angleterre formulant des exigences humiliantes et inacceptables. Une armée écossaise franchit bientôt la frontière mais se retrouve coincée le 24 novembre 1542 entre une tourbière connue sous le nom de Solway Moss, et les eaux tourbillonnantes de la rivière Esk. C’est un jour noir de l’histoire écossaise au soir duquel l’armée de Jacques V est totalement défaite : plus de mille combattants écossais sont faits prisonniers ! Jacques V meurt quinze jours plus tard de dysenterie, laissant une héritière de six jours, la future Marie Ire d’Écosse. La victoire d’Henri VIII est éclatante, mais par une politique sottement menaçante il parvient à fédérer contre lui une Écosse au bord du gouffre et qui aurait difficilement pu résister à une pression un peu plus subtile de sa puissante voisine. Après avoir accepté, par le traité de Greenwich du 1er juillet 1543, un projet d’union entre la petite Marie et le tout jeune Édouard, la régence écossaise annule en décembre suivant tous les traités passés les années précédentes avec la cour d’Angleterre en réaction aux exigences toujours plus importantes d’Henri VIII, notamment celle qui somme les Écossais d’envoyer Marie résider en Angleterre jusqu’à son mariage. L’Écosse, rompant avec l’Angleterre, réactive également la vieille alliance avec la France. Cette *Auld Alliance* est une illustration du principe mathématique « moins et moins font plus » qui, en langage géopolitique se traduit par « les ennemis de mes ennemis sont mes amis ». Embarqué sur deux fronts, Henri VIII commet une erreur de débutant. On se rappelle que Thomas Cromwell, qui s’était opposé en 1523 à la guerre contre la France dans un contexte de tension avec l’Écosse, avait cité une maxime qui disait : « Celui

qui veut que la France gagne / Il lui suffit de commencer par se battre avec l'Écosse[4]. »

Henri VIII n'ayant pas les moyens de retirer les troupes qu'il a en France, se limite à promouvoir une politique de razzias à la frontière écossaise aussi bien par des incursions terrestres que par des attaques maritimes perpétrées par sa nouvelle marine. Au printemps 1544, le comte d'Hertford reçoit cependant l'ordre de mettre à sac la ville d'Édimbourg et de brûler la campagne alentour en « faisant périr par le feu et l'épée hommes, femmes et enfants ». Et Hertford rapporte qu'il a fait un « beau nuage de fumée de la ville » qu'il a laissée, ainsi que le palais royal d'Holyrood, « totalement ruinée et désolée »[5]. Toutefois, la priorité du roi est la reprise de la guerre avec la France. Il a d'ailleurs toujours mis l'accent sur cette guerre avec son voisin du sud plutôt qu'avec son voisin du nord, et il est symbolique que les deux grandes victoires contre les Écossais au cours de son règne, celle de Flodden en 1513 et celle de Solway Moss en 1542, ne soient pas tant son fait que celui, pour la première, de Catherine d'Aragon et du comte de Surrey, et, pour la seconde, du duc de Norfolk, le fils du précédent.

La guerre avec la France

Henri VIII entend profiter de la reprise des hostilités entre François Ier et Charles Quint à l'été 1542 et des moyens nouveaux à lui conférés par la dissolution des monastères. Il est poussé en cela par l'association de vieux chevaux de guerre sur le retour – les ducs de Norfolk et de Suffolk, le comte de Southampton, sir Francis Bryan et sir Anthony Browne, qui parlaient déjà de guerre trente ans plus tôt, en 1513 – et d'une jeune génération désireuse de se couvrir de gloire à son tour. Parmi elle, les frères Seymour, Thomas Darcy, John Dudley et de nombreux autres. Il signe donc une alliance avec l'empereur au mois de février 1543, avec, comme vingt ans et

trente ans plus tôt, en 1513 et 1523, l'espoir de gagner dans l'affaire un peu de gloire militaire et quelques portions de territoire du royaume de France. Si, dans un premier temps, il semble conquérir les deux, il n'en reste pas moins que le projet étant à la base un sot projet, le bilan de l'affaire est largement mauvais.

Les hostilités commencent en juin 1544, lorsqu'une armée anglaise forte d'au moins 38 000 hommes débarque en France, suivie d'Henri en personne un mois plus tard. Sa composition est intéressante car elle diffère significativement de celles de 1513 et 1523. À l'été 1513, la force militaire qui débarque en France est essentiellement une armée médiévale, c'est-à-dire qu'elle est composée de la clientèle des plus grands nobles du royaume[6]. Les 30 000 hommes qui la constituent sont pour une bonne part des clients des 22 pairs qui accompagnent le roi. Le quatrième comte de Shrewsbury a levé, à lui tout seul, 4 437 hommes, et en commande 8 000 supplémentaires. Comme lieutenant général de l'avant-garde, il commande aussi la clientèle du comte de Derby et des lords Hastings, Fitzwalter et Cobham. Le duc de Buckingham et son gendre, lord Abergavenny, mènent de leur côté 500 hommes chacun. Cette puissance militaire des magnats est ainsi, selon le contexte, jugée comme opportune (en période de guerre) ou menaçante (en période de paix). La campagne de 1513 et l'exécution du connétable en 1521 sont ainsi les deux faces d'une même médaille.

La campagne de 1544 révèle un changement assez radical dans le recrutement de l'armée royale. Le roi est à la tête d'un premier tiers, largement composé de membres de sa maisonnée – des gentilshommes de la Chambre privée essentiellement –, de son Conseil et, au-delà, de sa cour dans son ensemble. C'est le tiers « médiéval » de l'armée du roi, celle qui, traditionnellement, est composée de sa parentèle et de ses vassaux. Les deux autres tiers, sous le commandement du duc de Norfolk et de lord Russell, sont composés par les plus modernes *commissions of array* qui correspondent à une sorte de conscription recensant une centaine de milliers

d'hommes mobilisables, et notamment près de 2 000 hommes de Calais – ce qui, sur une population de 4 000 habitants, donne une idée assez précise de la militarisation de la ville, tête de pont anglaise sur le continent[7]. En dehors de cette mutation dans la composition de l'armée, ce qu'il faut souligner c'est l'extraordinaire volonté d'un Henri VIII malade et obèse à prendre sur lui pour traverser la Manche et prendre la tête de son armée.

Délaissant l'engagement pris auprès de Charles Quint, par l'accord de février 1543, de marcher sur Paris, Henri VIII concentre son action sur le nord du royaume. Il ordonne à Norfolk de faire le siège de Montreuil-sur-Mer, puis à Suffolk de faire de même devant Boulogne. L'argument mis en avant est que le contrôle de ces deux villes constituera une base arrière précieuse pour une marche sur la capitale française. Dans les faits, il exprime surtout son désir d'asseoir sa mainmise sur le nord du royaume des lys. Boulogne tombe le 14 septembre. Révélatrice de l'état d'esprit du roi est l'inscription qu'il fait graver sur la lame d'une de ses épées :

> Réjouis-toi Boulogne ! Tu as rejoint le règne d'Henri le Huitième ! Sur tes tours claque l'étendard orné de roses pourpres. Maintenant, les lys nauséabonds ont été arrachés et gisent au sol ; le coq a été chassé et le lion règne dans la citadelle imprenable[8].

Mais l'approvisionnement de l'armée se révèle rapidement problématique, l'armée manquant de tout, aussi bien de bière que de pièces d'artillerie. Les choses semblent pourtant avoir été correctement préparées, cette responsabilité ayant été confiée au grand maître William Paulet, et à l'évêque de Winchester, Stephen Gardiner, ce dernier y gagnant le surnom de « Stephen *poisson séché*[9] ». Enfin, quatre jours après la prise de Boulogne, Charles Quint, considérant que son allié anglais n'a pas respecté les clauses de leur accord, signe à Crépy, avec François Ier, une paix

séparée, sans même en informer Henri VIII, lequel rentre en Angleterre, laissant le commandement de l’armée au duc de Norfolk, puis à son fils, le comte de Surrey.

La guerre s’éternise et, à l’été 1545, la situation de l’Angleterre est préoccupante. Les escarmouches à la frontière anglo-écossaise ne donnent rien, lorsqu’elles ne se traduisent pas par une défaite, comme à Ancrum Moor dans le nord du Northumberland au mois de février, lorsque les Écossais attirent l’armée anglaise dans un piège, tuant près de 800 soldats et faisant 1 000 prisonniers. Pendant ce temps-là, les tensions sont relativement vives avec l’empereur. Les princes luthériens restent sourds aux appels d’alliance du roi d’Angleterre. Mais c’est la guerre avec la France qui est la plus problématique. Elle fait peser sur l’Angleterre la menace d’une invasion franco-écossaise venue du nord et d’un débarquement sur la côte sud de l’île. Décidément, la victoire de Boulogne, symboliquement importante, se révèle particulièrement coûteuse : les Français sont déterminés à récupérer la ville et lancent en représailles des raids sur la côte sud de l’Angleterre. Ils incendient la ville de Brighton et débarquent même brièvement, le 19 juillet, sur l’île de Wight avec une flotte de 225 navires et 30 000 hommes, puis dans le Sussex, à Seaford. S’ensuit un affrontement avec la flotte anglaise. Lorsque le *Henri Grâce à Dieu* se retrouve en difficulté, attaqué de toutes parts par les très mobiles galères françaises, sir George Carew, qui vient d’être nommé vice-amiral de la flotte, se porte à son secours à bord du *Mary Rose*, une puissante caraque construite en 1511 et qui, en 1536, a été agrandie pour passer de 500 à 700 tonnes, notamment afin de pouvoir embarquer une puissante artillerie. Le navire tire une première bordée. Un coup de vent subit couche ensuite le navire surchargé d’hommes et de canons, et la mer entre à pleine vitesse dans les sabords ouverts. Très rapidement, le navire disparaît sous les eaux, provoquant la noyade du vice-amiral et des presque cinq cents hommes d’équipages et soldats.

Le 9 août, à nouveau, la flotte anglaise quitte le port de Portsmouth pour affronter la marine française tandis que le lendemain processions et prières sont ordonnées dans tout le royaume pour faire entrer Dieu dans la partie. L'escarmouche n'est pas déterminante, mais les voiles françaises regagnent le royaume de France. Henri VIII envoie alors Gardiner auprès de l'empereur pour essayer de réactiver l'alliance offensive anglo-impériale. Toutefois, la priorité de Charles Quint est sa lutte contre les princes protestants de la ligue de Smalkalde et il ne concède qu'une entente avec l'Angleterre, au mois de janvier 1546. La guerre coûte de plus en plus cher et réduit à peu près à néant l'enrichissement de la Couronne à la suite de la dissolution des monastères : la Couronne est même contrainte de vendre pour plusieurs dizaines de milliers de livres de terres. Épuisés, Français et Anglais finissent par signer la paix à Ardres, le 7 juin 1546. Il est entendu que les Écossais n'attaqueront pas l'Angleterre s'ils ne sont pas attaqués et que Boulogne reviendra à la France après huit ans et le paiement de deux millions de couronnes.

La crise économique

La partie la plus noire de l'héritage laissée par Henri VIII à son tout jeune fils Édouard est la conséquence directe de cette guerre : elle est financière et économique. La politique des dernières années du règne crée en effet une situation très mauvaise, quelle que soit la manière d'examiner les choses. D'abord, les dépenses militaires ont été considérables en raison de la double campagne franco-écossaise : près de deux millions de livres entre 1542 et 1547. Le principal gestionnaire des finances lors de la guerre, le chancelier Thomas Wriothesley, estime les dépenses à 560 000 £ pour la période qui va de septembre 1544 à septembre 1545[10]. Toutefois, le plus intéressant est la série de lettres désespérées qu'il écrit à son collègue William Paget, secrétaire du roi, entre septembre et novembre 1545 : « Que

Dieu nous vienne en aide. En ce qui me concerne, je crains pour ma vie. » Et plus tard : « Vous semblez considérer que j'ai les moyens de créer de l'argent. J'aimerais avoir ce don, ne serait-ce que pour un an, pour l'amour de sa Majesté[11]. » Dans une lettre du 11 novembre, il propose une liste, poste par poste, des sommes déjà perçues, à percevoir, déjà dépensées. Elle révèle qu'il manque des dizaines de milliers de livres pour rembourser les dettes, payer les soldats, les munitions et les approvisionnements divers[12].

Ces dépenses considérables ont nécessité une série de mesures dont le prix est à payer par le successeur du roi. D'abord, le roi augmente les impôts et impose de très importants prêts, à l'origine de mécontentements importants – un lourd héritage politique donc. Ensuite, il est contraint de vendre près de 20 % des terres royales, ce qui réduit considérablement la portée de la réforme de Thomas Cromwell en réduisant les recettes pérennes de la monarchie et en diminuant d'un seul coup la possibilité pour le roi de récompenser ses serviteurs par des dons de terre. Plus grave encore, Henri fait le choix de déprécier la monnaie, en mêlant à la monnaie d'argent du métal moins précieux. Ce choix monétaire non seulement affaiblit la confiance des partenaires commerciaux de l'Angleterre, notamment les marchands flamands, mais en outre, par la dépréciation de la monnaie, engendre une inflation importante à l'origine de graves difficultés pour une partie de la population du royaume pendant plus d'une décennie. L'héritage d'Henri VIII à la suite de la paix de 1546 est donc amer : une relation tendue avec les deux voisins français et écossais ; une perte de confiance du partenaire flamand ; une crise financière et économique au sein du royaume.

CHAPITRE 26

Le crépuscule d'un règne

> Le roi a fait bander une des fistules de ses jambes, et depuis dix ou douze jours, les humeurs qui n'ont point de vidange l'ont cru étouffer, tellement qu'il a été quelque temps sans parler, le visage tout noir et en grand danger[1].

Les dernières années du règne d'Henri sont celles d'une inéluctable dégradation physique, la bascule intervenant peut-être après sa lourde chute lors de la joute de 1536, qui met un terme à tout exercice physique un peu intense. La première crise sérieuse est celle de 1538 évoquée ci-dessus, l'ultime crise intervient à la fin de l'année 1546. Quelques chiffres disent, dans leur sécheresse, l'aggravation de la santé royale dans les derniers mois du règne :

- 4 livres, 17 shillings et 6 pences.
- 13 livres, 11 shillings et 2 pences.
- 25 livres, 0 shilling et 4 pences[2].

Ces sommes correspondent aux dépenses médicales de la chambre privée du roi pour août, septembre et décembre 1546, des chiffres multipliés par six en quatre mois. Mais la pharmacopée des hommes est toujours insuffisante lorsque l'heure est venue.

Un roi malade

L’histoire n’est pas originale et on la retrouve, avec un certain nombre de variantes, chez ses contemporains François Ier et Charles Quint. Dans ses derniers jours, le roi de France souffre d’une fistule périnéale et rejette des matières putrides par cinq « pertuis » différents, tandis que l’empereur, perclus de goutte, n’est plus capable de tenir une plume[3]. Dans le cas du roi d’Angleterre, ses malheurs viennent d’ulcères aux jambes, peut-être issus d’ulcères variqueux ou d’ostéomyélites, et d’un surpoids assez considérable. Le roi est « fort replet et merveilleusement excessif à boire et à manger[4] » ; il se déplace avec une canne et porte toujours un sifflet sur lui pour pouvoir appeler à l’aide si nécessaire. Il dispose également de deux porte-voix[5]. Dans les dernières années, il ne marche quasiment plus et est déplacé en chaise à porteur – somptueuses, mais qui n’empêchent pas les observateurs de constater qu’il n’est plus en état de marcher[6]. S’il ne joute plus, Henri VIII est de surcroît progressivement contraint d’abandonner la chasse.

Il est assez vraisemblable qu’à la fin de sa vie, le roi souffre d’un diabète de type 2 qui se traduit par un affaiblissement musculaire et des difficultés à marcher mais aussi par des troubles de l’érection et parfois du comportement. Les premiers ont déjà été évoqués par Anne Boleyn et par le roi lui-même pour justifier l’annulation de son mariage avec Anne de Clèves. Les seconds se caractérisent notamment par des passages dépressifs et une paranoïa croissante. En 1545 par exemple, il ordonne à ses espions d’intercepter les lettres privées de ses courtisans. Plus grave encore, ses ambassadeurs se plaignent que le roi conserve ses intentions pour lui-même et ne les exprime pas dans ses courriers diplomatiques, ce qui rend quasi impossible leur travail[7]. Le diabète de type 2 se traite avant tout par de l’exercice physique et une alimentation équilibrée. Or l’exercice physique est plus ou moins abandonné et l’alimentation du roi est tout sauf

équilibrée. Henri subit sans doute les conséquences d'une alimentation particulièrement déséquilibrée, et notamment d'un excès de protéines animales (une douzaine de portions de viande ou de poisson, deux fois par jour) comme d'un défaut de fruits et légumes frais, qui ont poussé certains à formuler l'hypothèse qu'il souffre en plus de tout, à la fin de sa vie, de scorbut[8]. Ses douleurs aux jambes sont à tel point notoires que lors du procès de lord Montagu, le frère de Reginald Pole, il est fait mention de la prédiction qu'il aurait faite qu'un jour « la jambe du roi va le tuer ». Dans le psautier royal de 1540, enluminé par un artiste venu de la cour de François Ier, Jean Mallard, Henri VIII annote le verset 25 du psaume 37. Ce dernier dit « j'ai été jeune et maintenant je suis vieux ». Henri VIII commente dans la marge : « *a dolens dictum* » (« douloureux dicton »)[9].

En dehors des réelles souffrances physiques du roi, il faut imaginer son inquiétude. Dans les derniers mois de sa vie, son héritier est âgé d'à peine 9 ans. La dernière fois que cette situation s'est présentée, l'enfant s'appelait Édouard V et il fut déposé et mis à mort par son oncle. L'angoisse d'Henri VIII est donc celle d'un père qui craint pour la survie de son fils ; celle d'un fils qui pourrait se révéler incapable de transmettre ce qu'il a reçu de son père ; enfin celle d'un roi que le spectre de la guerre civile hante. Il est alors frappé par des moments de dépression intense. L'ambassadeur impérial le décrit comme souffrant d'une « mélancolie permanente ». Au mois de juillet 1546, rapporte-t-il, il est incapable nerveusement de quitter sa chambre. Il s'habille le matin, et, alors qu'il est prêt à se rendre à la messe, il y renonce, incapable également de se promener dans les jardins du palais, comme il aime pourtant le faire durant les mois d'été[10]. Tous les témoignages concordent dans ces années-là, qui évoquent sa dégradation physique et morale : « il n'est pas présent » ; « le roi est très malade et en grand danger et les médecins n'ont plus d'espoir » ; « le roi est si malade que, lorsque l'on considère son âge et sa corpulence, il est clair qu'il ne pourra pas survivre » ; « le roi est malade et sa douleur à la jambe lui donne

de la fièvre »[11]. Lorsqu'il fête son cinquante-cinquième anniversaire, au mois de juin 1546, la décrépitude du roi est peut-être renforcée par la jeunesse de sa cour. À ce moment-là, le comte de Surrey est âgé de 29 ans ; le frère de la reine a 33 ans, Catherine 34 ans. William Petre, William Paget et Thomas Wriothesley, les techniciens de son entourage, ont à peine 40 ans. Les frères Seymour ont 38 et 40 ans. Stephen Gardiner et Anthony Denney n'ont pas encore 50 ans, tandis que Richard Rich vient de les avoir. Seuls Thomas Cranmer, Anthony Browne et John Russell ont l'âge du roi, tandis que Cuthbert Tunstall et le duc de Norfolk ont 70 ans passés. Le roi, malade et fatigué, se sent donc sans doute encore plus vieux, au regard de la jeunesse et de la force de l'âge qui l'entoure, ce qui ajoute vraisemblablement à son état d'esprit mélancolique. C'est dans ce contexte qu'il faut resituer les dernières mises à mort du règne, notamment celles d'Anne Askew et du comte de Surrey.

Anne Askew

Issue d'une famille de *gentlemen* du Lincolnshire, Anne Askew s'établit à Londres au cours de l'année 1544, peut-être pour essayer d'y obtenir le divorce d'avec son mari, dont elle est séparée en raison d'importantes divergences religieuses[12]. Au printemps 1545, elle est poursuivie conjointement par le maire et l'évêque de Londres qui la soupçonnent d'hétérodoxie, mais est relaxée. Un an plus tard, elle fait à nouveau l'objet d'une enquête, mais cette fois-ci à un tout autre niveau : c'est en effet le Conseil du roi qui l'auditionne. Sont présents Thomas Wriothesley, Stephen Gardiner, mais aussi John Dudley, William Parr et William Paget. Anne refuse d'abjurer et est envoyée à la prison de Newgate. Elle est alors jugée au mois de juin en compagnie de Nicholas Shaxton, ancien aumônier d'Anne Boleyn et l'un des prélats à avoir démissionné de son évêché lors de la promulgation des Six Articles. Tandis que Shaxton abjure, Anne Askew

tient bon. Elle est alors transférée à la Tour de Londres où le chancelier Wriothesley et un autre conseiller, Richard Rich, décident de la faire torturer – contre tous les usages puisque c'est une femme et qu'elle appartient à la *gentry*. On l'interroge notamment sur ses liens avec cinq femmes de l'entourage de Catherine Parr, les *ladies* Suffolk, Sussex, Hertford, Denny et Fitzwilliam. Cette question révèle ce qui est en jeu, à savoir une guerre politico-religieuse souterraine. Il s'agit, dans le contexte des derniers mois du règne – le roi est malade et tout le monde sait qu'il ne lui reste que quelques mois à vivre – de régater au plus fin afin de virer en tête de la bouée du nouveau règne, ce qui permettra alors à celui qui sera devant de colorer les années à venir dans la teinte religieuse correspondant à ses goûts. Dit différemment : tous les coups sont permis entre conservateurs et réformés pour asseoir sa domination dans l'entourage d'Henri VIII et imposer une voie conservatrice ou réformatrice dans le règne à venir de l'enfant roi.

Au-delà d'Anne Askew donc, ce sont d'autres personnes qui sont visées dans le procès. Les deux plus importantes sont sans doute Édouard Seymour, lord Hertford, oncle du prince et dont on s'attend à ce qu'il joue un rôle de premier plan dans la minorité à venir, et puis la reine elle-même : l'insistance à questionner l'orthodoxie de cinq des femmes les plus proches de son entourage révèle que c'est sa propre orthodoxie qui est en question, les conservateurs de la cour voyant sans doute cette érasmienne convaincue comme plus avancée en matière religieuse qu'elle ne l'est réellement. Catherine Parr est en effet une catholique réformatrice, comme il en existe beaucoup à l'époque, ce n'est pas une protestante.

Il y a au moins deux hommes à la manœuvre, en ce début d'année 1546 : l'évêque de Winchester Stephen Gardiner, rentré en Angleterre le 21 mars 1546 après sa mission auprès de l'empereur, et le chancelier Thomas Wriothesley. À l'origine de tout, il y aurait une plainte formulée par le roi devant l'évêque. Henri VIII se serait en effet plaint à lui

des conversations qu'il avait avec son épouse. Amatrice de joutes oratoires, et sans doute pas tout à fait d'accord avec lui sur certains points de la religion, Catherine Parr aurait agacé le roi. D'après John Foxe, il se serait exclamé « je n'aime pas tellement en mes vieux jours qu'une femme me fasse la leçon[13] ». Saisissant la balle au bond, Stephen Gardiner lance alors une enquête sur la reine, sans qu'il soit possible de définir avec précision le rôle exact joué par le roi dans l'affaire. Thomas Wriothesley et Richard Rich découvrent à cette occasion qu'elle conserve des livres interdits dans sa garde-robe, en complicité avec les femmes de sa suite. Ayant fixé son adversaire autour de cette question des livres interdits, Gardiner entame alors un mouvement tournant en interrogeant Anne Askew sur ses liens avec les femmes de l'entourage de Catherine. Si cette dernière, dont l'hétérodoxie est établie, pouvait témoigner de ses liens avec la reine et ses suivantes, l'affaire serait bien engagée. Mais en dépit des tortures qu'elle subit, Anne Askew refuse d'impliquer qui que ce soit. C'est donc seule qu'elle est brûlée vive le 16 juillet 1546. La même année, John Bale publie en Allemagne *Ballade composée et chantée par Anne Askew pendant qu'elle était en prison à Newgate.* On y trouve les vers suivants :

> J'ai vu un trône royal
> Dans lequel la Justice aurait dû s'asseoir.
> Mais à sa place il y avait un homme
> Dominé par son esprit cruel[14].

Gardiner entre alors en phase 2 et concentre ses attaques sur la reine. Un mandat d'arrêt est émis contre elle. Sans que l'on sache exactement comment, elle en apprend l'existence. Il n'est pas exclu que ce soit le roi lui-même qui l'en ait informée. Enseignée par le sort d'Anne Boleyn, elle fait immédiatement sa soumission au roi par un long discours :

> Notre lot à nous autres les femmes est d’être commandée et considérée comme inférieures, et soumises à l’homme comme étant notre tête. L’homme doit nous indiquer dans quelle direction aller. De même que Dieu a fait l’homme à son image […] il a fait la femme à partir de l’homme, par lequel elle doit être gouvernée, commandée et dirigée. La faiblesse et l’imperfection naturelle de la femme doivent être tolérées […] et la sagesse de l’homme fournit à la femme les qualités dont elle n’est pas pourvue. C’est pourquoi Dieu a établi de si importantes différences naturelles entre l’homme et la femme. Votre Majesté étant pourvue de si excellents dons et ornements de sagesse (tandis que moi, je ne suis qu’une pauvre femme tellement inférieure à vous en tous points) comment serait-il possible que votre Majesté, sur les questions si complexes qui touchent à la religion, puisse être intéressée d’une manière quelconque par mon opinion ? […] c’est pourquoi je dois – et je le ferai – m’en remettre, en cela et sur tout le reste, à la sagesse de votre Majesté, comme à mon unique ancre, tête suprême et gouverneur sur cette terre, deuxième après Dieu sur laquelle m’appuyer[15].

Il n’est pas certain que cette longue tirade corresponde exactement aux mots prononcés par Catherine Parr. Il est en revanche à peu près certain qu’ils correspondent à l’esprit du discours qu’elle tient au roi. Comme souvent, ce n’est pas tant la véracité des détails du récit de l’épisode opposant Henri VIII à son épouse qui importe le plus. Ce qui compte, c’est ce que cet épisode nous dit, au-delà de la personnalité du roi et de la reine, de la nature du pouvoir masculin et de la soumission féminine, *in fine*, en cas de conflit entre une épouse et son mari. Les ressemblances avec la tirade finale de *La Mégère apprivoisée*, dans laquelle Shakespeare met dans

la bouche de son héroïne Katherina à peu près la même chose, lorsqu'elle fait sa soumission à Petruchio, sont particulièrement frappantes :

> Ton mari est ton seigneur, ta vie, ton gardien,
> Ton chef, ton souverain. Quelqu'un qui prend soin de toi
> […]
> Et il n'exige de toi d'autre tribut
> Qu'amour, gentillesse et fidèle obéissance […]
> Tel est le devoir d'un sujet vis-à-vis de son prince,
> Tel celui d'une femme vis-à-vis de son époux[16].

Le titre original de la comédie de Shakespeare convient parfaitement à la scène qui oppose le roi à son épouse. La traduction française classique par *La Mégère apprivoisée* de *The Taming of the Shrew* ne fait pas justice à la version anglaise. « *To tame* » vient du grec *damao*, « soumettre au joug » et, par extension, désigne la domestication des animaux, notamment le dressage des faucons. Dans la scène 1 de l'acte IV, Petruchio évoque d'ailleurs la manière dont il dresse son « faucon femelle »[17]. Le substantif « *shrew* », de son côté, désigne, à l'époque de Shakespeare comme aujourd'hui, une musaraigne. Au Moyen Âge, on appliquait à ce rongeur, par la ressemblance de son nom avec « *shrewd* » (rusé), une série de qualités parmi lesquels la finesse, l'adresse, la subtilité – y compris dans le discours (cf. les multiples tirades de Katherina). *The Taming of the Shrew* est donc le récit de la domestication de l'épouse par son mari, de l'affirmation de la supériorité masculine sur la femme. Car la compétition verbale entre Katherina et Petruchio est aussi bien le témoignage de la complicité du couple que de son affrontement pour le pouvoir. Que l'on songe à la colère de Petruchio qui vient de s'exclamer « de quel éclat brille la lune » et qui entend Katherina commenter : « La lune ? Le soleil. Il n'y a

pas de clair de lune. » Petruchio éclate : « Être sans arrêt contredit, encore et toujours contredit ! » S’ensuit la soumission de Katherina :

> Et que ce soit la lune, le soleil ou ce que vous voudrez.
> Et s’il vous plaît de l’appeler un lampion,
> Dorénavant je m’engage à y voir la même chose.

Mais la soumission de Katherina est toute d’ironie. Petruchio affirme « Je dis que c’est la lune ». À quoi son épouse répond « Je sais que c’est la lune ». « Ah ! non, vous mentez. C’est le divin soleil », rebondit Petruchio. « Alors Dieu soit béni, c’est le divin soleil […] c’est exactement ce que vous dites que c’est. Et pour Katherine ce le sera », conclut Katherina, qui, derrière une apparence complaisante se moque des changements d’opinion de son époux[18].

La comédie de Shakespeare met en scène la brutalité masculine et la victoire finale de l’homme. Mais si l’on suit pourtant les joutes oratoires entre les époux, le mari est rarement vainqueur : ce n’est que par la violence qu’il soumet son épouse. Et même la tirade finale citée plus haut n’est pas facile à interpréter. Est-ce un acte de soumission ou un discours à double signification ? Et c’est en cela que le parallèle entre la scène qui oppose Henri VIII à Catherine Parr et celle qui oppose Petruchio à Katherina est saisissant. Il ne s’agit pas ici d’affirmer avec certitude que le dramaturge s’est inspiré directement du récit de John Foxe, mais de voir en quoi les deux épisodes reprennent exactement la même structure narrative. Elle révèle la dure partition que doivent jouer les épouses et le prix à payer lorsqu’elles prétendent ne pas se soumettre à la volonté de leur époux. C’est Catherine d’Aragon répudiée, humiliée, chassée et emprisonnée dans un château ; Anne Boleyn, décapitée ; Anne de Clèves, répudiée ; et Catherine Parr menacée de mort sans doute parce qu’elle a remporté une joute oratoire avec son époux (tout comme Jane Seymour avait été mise en garde

quelques années plus tôt). Le « être sans arrêt contredit, encore et toujours contredit ! » de Petruchio est comme un écho du « je n'aime pas tellement en mes vieux jours qu'une femme me fasse la leçon » d'Henri VIII.

Dans l'immédiat, la soumission de Catherine à son époux lui sauve la vie. Lorsque Wriothesley arrive le lendemain à la cour pour arrêter la reine, il en est vertement chassé par le roi. Il est fort possible que celui-ci ait tout maîtrisé du début à la fin. Il a en tout cas montré à tous que personne n'était à l'abri de son courroux – pas même la reine. En même temps, il met en garde ceux qui prétendent le gouverner et le pousser à prendre des décisions. Il est le seul qui décide. Et, même vieux et malade, il entend le rester.

Catherine conserve donc sa place à la cour. Au mois d'août, elle participe aux célébrations données en l'honneur de l'amiral Claude d'Annebault à Hampton Court, puis accompagne le roi lors d'une tournée, plus avant dans le mois. La première semaine de décembre, elle part à Greenwich, tandis qu'Henri VIII se rend à Londres. C'est la dernière fois qu'elle le voit vivant. Il reste alors un peu plus de deux mois à vivre au roi d'Angleterre, lequel souffre de plus en plus.

La dernière victime d'Henri VIII

Toutefois, comme ces dragons des légendes dont l'agonie violente et mouvementée cause la mort de ceux qui les approchent de trop près, Henri VIII fait quelques ultimes victimes. Le 12 décembre 1546, le duc de Norfolk et son fils le comte de Surrey sont accusés de trahison et emprisonnés à la Tour de Londres. Arrivé à Whitehall, le roi relit lui-même l'acte d'accusation rédigé par le chancelier Wriothesley, et l'amende d'une main tremblante[19]. Comme souvent avec lui, les accusations sont moins le reflet d'une réalité, même très lointaine, que celui de ses propres angoisses. Il est reproché à Surrey d'avoir intégré les armes d'Édouard le Confesseur

dans ses propres armes. Concrètement, cela veut dire que sa légitimité au trône d'Angleterre est supérieure à celle des Tudors, dont l'ancêtre le plus ancien est Guillaume le Conquérant. D'après ses adversaires, Surrey a donc des visées sur le trône d'Angleterre. Il aurait d'ailleurs affirmé d'après eux qu'en cas de mort du roi, son père Norfolk était le plus légitime à être le tuteur du petit Édouard[20]. Qu'il s'agisse de revendiquer le trône d'Angleterre ou de tenter une OPA sur le Conseil de régence, ils apparaissent comme une menace pour la volonté du roi. À quelques semaines de sa mort, un Henri VIII malade revit les angoisses du petit garçon dont le trône du père était régulièrement menacé par des usurpateurs.

De même que pour les Pole et Exeter exécutés en 1538, ce que reproche le roi aux Howard père et fils, c'est leur proximité avec la lignée royale. Le parcours de Surrey est de ce point de vue révélateur. Son père l'utilise comme un pion qu'il place au plus près du roi, et, notamment, au départ, de son bâtard le duc de Richmond. Né en 1516, Surrey a quelques années de plus qu'Henry Fitzroy, né en 1519. Norfolk essaie donc de faire de son fils – qui a été élevé aussi bien dans le culte de la chevalerie que dans les valeurs humanistes – à la fois l'ami et le tuteur de celui qui est, longtemps, le plus proche du trône. Parallèlement, Norfolk envisage de marier son fils à Mary, la propre fille du roi – il semble qu'Anne Boleyn ait soutenu dans un premier temps ce mariage, avant de s'y opposer. Finalement, en février 1532, le duc de Norfolk se rabat sur un mariage entre son fils et lady Frances de Vere, fille du quinzième comte d'Oxford. Les noces sont célébrées au printemps 1532. Pendant ce temps-là, Surrey et Richmond sont bel et bien devenus inséparables. Ils accompagnent Henri VIII en octobre 1532 à Calais et Boulogne avant de rester en France, où ils séjournent à Fontainebleau, puis suivent le roi en Provence. En septembre, ils retournent à Calais, puis en Angleterre, où Richmond épouse Mary Howard, la sœur de Surrey. On voit clairement donc l'ambition des projets

matrimoniaux de Thomas Howard, duc de Norfolk, pour ses enfants puisqu'il met son énergie à essayer d'organiser leur mariage avec des rejetons royaux, légitimes ou non. La position élevée des Howard explique qu'un monarque paranoïaque comme Henri VIII puisse les considérer comme une menace pour la minorité d'Édouard VI. Il s'agit donc pour lui de limiter cette menace et il décide donc de poursuivre le père et le fils, notamment l'ombrageux Surrey qui, à l'été 1537 déjà, avait eu une altercation à la cour avec un individu dont l'identité est inconnue, au sujet semble-t-il d'une mise en accusation de la loyauté de sa famille. La peine prévue – une main coupée – avait été commuée en enfermement à Windsor. Il avait fait le récit de cet enfermement dans une élégie célèbre :

> Pouvais-je avoir, hélas ! plus cruelle prison
> Que ce Windsor superbe, où, dans le plaisir et la joie,
> Auprès d'un fils de roi, j'ai passé ma jeunesse,
> En une plus grande fête que les fils de Priam à Troie[21] ?

D'après le récit postérieur de sa sœur, c'est au cours de son enfermement à Windsor qu'il développe son animosité à l'égard de ces hommes nouveaux promus par Henri VIII et qu'il voit comme hostiles à la noblesse ancienne[22]. Son procès dix ans plus tard est donc l'occasion pour lui d'exprimer tout le mépris qu'ils lui inspirent. Ainsi, alors que Surrey est en train de contester les accusations de trahison, le secrétaire William Paget le contredit, ce qui provoque de la part de Surrey une réplique brutale : « Et toi, sangsue, tu ferais mieux de tenir ta langue car le royaume ne va pas bien depuis que le roi a placé au cœur du gouvernement de petites créatures comme toi[23]. » Une défense qui ne lui apporte rien : il reconnaît porter les armes d'Édouard le Confesseur, mais en soulignant que ses ancêtres, les ducs de Norfolk, les portaient de manière immémoriale.

Plus que jamais, Henri VIII est sans pitié. Norfolk dans une lettre rédigée le 12 janvier 1547 rappelle pourtant qu'il a été l'ennemi de tous les traîtres du règne, Buckingham, Wolsey et Cromwell et qu'il a combattu les révoltés du pèlerinage de Grâce[24]. Jugé le lendemain, Surrey plaide non coupable. Il n'a sans doute jamais trahi politiquement son roi, même s'il a condamné un certain nombre d'évolutions du règne. La plus violente de ses condamnations se trouve sans doute dans ses paraphrases bibliques composées alors qu'il est emprisonné à l'issue de son procès, en attente de son exécution. Il se concentre en particulier sur quelques psaumes et sur les cinq premiers chapitres apocalyptiques de l'Ecclésiaste. Lorsqu'il évoque Salomon et David, il les présente avant tout comme des pécheurs. On a vu comment Henri VIII s'identifiait à ces deux souverains de l'Ancien Testament. Leur identification au roi d'Angleterre dans les paraphrases de Surrey ne fait guère de doute. Les passages les plus explicites sont sans doute ceux des paraphrases du chapitre 3 de l'Ecclésiaste. La version originale de ce chapitre, on s'en rappelle, est une série de vérités universelles.

> Il y a un moment pour tout, et un temps pour toute chose sous le ciel.
> Un temps pour enfanter, et un temps pour mourir ; un temps pour planter, et un temps pour arracher le plant.
> Un temps pour tuer, et un temps pour guérir ; un temps pour détruire, et un temps pour bâtir.
> Un temps pour pleurer, et un temps pour rire ; un temps pour gémir, et un temps pour danser.

Mais loin de cette idée d'un éternel retour des choses (verset 15 : « Ce qui est a déjà été, ce qui sera a déjà existé. Dieu fera revenir ce qui a passé »), Surrey met l'accent au contraire sur son époque à lui, et sur les

pires excès auxquels il assiste et dont il est la victime. On comparera avec profit le texte original des versets 16 à 18 du chapitre 3 et la version qu'en donne Surrey :

> J'ai vu encore sous le soleil la corruption sur le siège du droit, la corruption sur le siège de la justice.
> Je me suis dit : le juste et l'injuste, Dieu les jugera, car il y a un temps pour chaque chose et un jugement pour chaque action.
> Je me suis dit à propos des fils d'Adam : Dieu les met à l'épreuve pour leur montrer qu'ils sont comme les bêtes. (Ecclésiaste)

Surrey dit tout autre chose :

> J'ai vu un trône royal où la Justice aurait dû être assise.
> Au lieu de quoi j'ai vu, avec son tempérament féroce et
> cruel,
> Faisant le mal, cette bête assoiffée de sang, qui boit le sang
> [des innocents[25].

(Surrey)

Surrey est assurément sans illusions sur son prince, et vraisemblablement peu surpris lorsque le chancelier Wriothesley lui lit sa condamnation :

> Henry Howard, de votre prison, vous serez traîné à travers les rues de Londres, sur le lieu de votre exécution, appelé Tyburn. Vous y serez pendu, puis détaché, émasculé, vos testicules seront brûlés devant vous. Puis vous serez décapité et écartelé, votre

> tête et vos quartiers seront ensuite exposés en des endroits choisis par le roi[26].

Le roi ayant commué la peine en décapitation, le comte de Surrey est exécuté le 17 janvier 1547. Il meurt sans doute avant toute chose car il est le petit-fils du connétable de Buckingham, lui-même décapité en 1521. Son exécution illustre l'échec d'Henri VIII. Vingt-cinq ans plus tard, il n'est pas plus rassuré sur la solidité de son trône. Plus grave peut-être, elle le ridiculise aux yeux de ses pairs par une accusation qui ne convainc personne. François Ier déclare ainsi à Nicholas Wotton, ambassadeur d'Angleterre à la cour de France :

> *Si* le duc de Norfolk et son fils, le comte de Surrey, ont pensé à faire – ou ont réellement fait – ce dont on les accuse, alors ils méritent une punition […]. Je suis certain qu'aucune passion ou intérêt privé n'autoriserait un roi aussi sage, juste et vertueux [qu'Henri VIII] à poursuivre les Howards autrement que par ce qu'exigent le droit et la justice […]. Mais l'affaire est-elle vraiment prouvée ? […] [lorsque l'ambassadeur lui dit que le comte de Surrey a avoué – ce qui n'est pas exact – le roi de France fronce les sourcils et semble très dubitatif][27].

La condamnation du duc de Norfolk est plus difficile à obtenir, car il a été pendant près de quarante ans le fidèle serviteur de son prince, toujours prêt à trahir son sang, notamment ses nièces Anne Boleyn et Catherine Howard et son beau-père Buckingham. Pour obtenir sa condamnation, le faux témoignage du secrétaire Paget et d'Hertford est mobilisé. Ces derniers affirment détenir les preuves de ce que Norfolk et son fils ont prévu d'assassiner tous les membres du Conseil et de s'emparer de la personne du petit Édouard, tout comme Richard III s'était emparé d'Édouard V. Si l'idée

est d’Henri VIII, elle témoigne de ses souvenirs d’enfant autour duquel rôdait la conspiration. Si elle est de Paget et Hertford, elle indique seulement qu’ils savent comment manipuler le roi en jouant sur ses peurs et sa paranoïa pour éliminer un adversaire politique. Le *Bill of Attainder* (acte de trahison) est formalisé le 27 janvier 1547. Norfolk doit être exécuté le lendemain.

Dans sa prison, il attend. Il pense peut-être à son père, qui y a séjourné sous le règne d’Henri VII pour avoir misé sur le mauvais cheval, en combattant aux côtés de Richard III à Bosworth. Un jour passe. Puis deux. Puis trois. Toujours rien. Et puis, le 31 janvier, en début d’après-midi, la rumeur de la ville se fait plus forte ; les trompettes résonnent ; des cris de joie retentissent au milieu de la cavalcade des chevaux. Le vieux duc comprend alors qu’Henri VIII est mort et que le petit Édouard VI, 9 ans, est le nouveau roi d’Angleterre. Édouard Seymour, la puissance dominante du Conseil de régence, ne parvenant pas à faire confirmer par ses collègues la condamnation de Norfolk, le duc est sauvé, mais n’en passera pas moins tout le règne à la Tour de Londres. Ce Conseil de régence qui sauve la tête de Norfolk est le fruit de la dernière volonté du roi.

Le dernier testament

À partir de septembre 1546, la santé d’Henri VIII a commencé à se dégrader, avec une rechute au mois d’octobre, puis le 10 décembre alors qu’il séjourne dans le Surrey. Il rejoint Whitehall le 23 décembre. Il ne le quittera plus jusqu’à sa mort, le 28 janvier 1547. Il passe ses dernières semaines immobile dans sa chambre où il meurt seul, ni sa femme ni aucun de ses enfants n’étant à ses côtés. Le 26 décembre, il a réuni autour de lui une poignée de confidents pour refaire son testament, dont la dernière version remonte à 1544, avant son départ pour la guerre en France. Il y a là Édouard Seymour, comte d’Hertford, son beau-frère ; John Dudley, vicomte

Lisle ; William Paget, son secrétaire ; et le *chief gentleman* de sa Chambre privée, Anthony Denny. Le roi donne l'ordre à Denny de lire son testament, puis à Paget d'en corriger quelques points. C'est ainsi qu'il exclut Stephen Gardiner de ses exécuteurs testamentaires, en dépit, semble-t-il, de la résistance des présents. Mais Henri VIII tient bon en affirmant que Gardiner est incontrôlable. Il se rappelle peut-être l'opposition de Gardiner en 1532 et, presque certainement, sa tentative pour éliminer la reine Catherine quelques mois plus tôt. Interrogé sur l'élimination de Gardiner, Henri VIII répond qu'elle est due à sa « nature pénible » et d'ajouter : « Je peux, pour ma part, l'utiliser et le diriger à toutes sortes de fins, et qu'il fasse ce que je désire. Mais cela, aucun d'entre vous ne pourra jamais l'y contraindre. » Dans un contexte où il est faible, Henri VIII souhaite éliminer tous ceux qui ont pu, de près ou de loin, fondamentalement ou épisodiquement s'opposer à lui. Il élimine également l'un des fidèles de Gardiner, l'évêque de Westminster, Thomas Thirlby. Le 30 décembre, Henri signe son testament amendé. Sans doute incapable de le signer à la main, il utilise un tampon (« dry stamp ») de sa signature, laquelle est ensuite passée à l'encre. Au total, il conserve donc seize exécuteurs testamentaires. Si Édouard meurt sans héritiers, c'est, dans l'ordre, Marie, puis Élisabeth qui doivent lui succéder. Il stipule qu'elles ne pourront se marier qu'avec l'accord de plus de la moitié des exécuteurs survivants. Après de nombreuses années de gouvernement solitaire, Henri insiste sur l'idéal qu'il a poursuivi pendant des années sans jamais l'atteindre, le gouvernement par consensus : « Aucun [des exécuteurs testamentaires] ne doit défendre tout seul quoi que ce soit des dispositions de ce testament, mais uniquement avec le consentement écrit de la majorité[28]. »

Son testament livre quelques éléments intéressants sur la religion d'Henri VIII à la toute fin de sa vie, notamment par les différences que l'on peut y relever avec le testament de son père. Ce dernier se recommandait à dix saints (sept hommes et trois femmes), son fils n'en mentionne aucun en

particulier, mais simplement « *all the holy company of Heaven* ». Après s'être placé « immédiatement après Dieu comme Tête suprême de l'Église d'Angleterre », il réitère sa croyance en l'utilité des bonnes œuvres « prescrites par la Bible » pour être sauvé, et affirme avoir confiance dans le fait d'être l'un de ces fidèles qui a obéi aux commandements de Dieu et qui devrait donc être sauvé. Toutefois, pour mettre davantage de chances de son côté, il laisse pour 600 £ de terres au doyen et au chapitre de la chapelle Saint-Georges à Windsor, afin que soient dites des messes quotidiennes, et quatre messes commémoratives par an.

Parmi les autres dispositions importantes du testament, celles qui concernent la mise en place d'un Conseil de régence. Au siècle précédent, Henri VI en 1422 et Édouard V en 1483 s'étaient vus attribuer un régent qui, dans les deux cas, était leur oncle. Il faut remonter à 1377 pour trouver un « Conseil de régence » au cours de la minorité de Richard II. Toutefois, même dans ce cas, Jean de Gand, oncle du roi mineur, joue un rôle prédominant au sein du Conseil. Ce n'est pas l'option retenue par Henri VIII qui, par son testament, ne souhaite promouvoir ni Édouard Seymour, oncle du futur Édouard VI, ni son épouse Catherine Parr.

Ce qui est frappant dans la composition du Conseil, c'est son équilibre entre conservateurs et réformateurs. Parmi les premiers, on compte l'évêque de Durham, Cuthbert Tunstall, ainsi que le chancelier Thomas Wriothesley ou sir Anthony Browne. Parmi les réformateurs, l'archevêque Thomas Cranmer, le comte d'Hertford, Édouard Seymour ou encore sir Anthony Denny. Il est plus difficile de situer les dix autres, qui semblent avant tout se distinguer par la porosité de leurs convictions aux orientations du pouvoir. L'exemple le plus éclatant étant Richard Rich, soutien d'Édouard Seymour, puis acteur de sa destitution ; soutien de Jane Grey, puis de Marie Tudor ; et enfin consulté régulièrement par Élisabeth.

Sérieusement malade dès le début du mois de janvier, Henri est encore capable de recevoir des ambassadeurs le 16 janvier. C'est peut-être à ce

moment-là qu'il écrit une courte lettre à sa fille (sans que l'on sache si elle est adressée à Marie ou à Élisabeth) : « Ma très chère fille, j'espère que vous vous rappellerez avec bienveillance de moi lorsque, dans vos prières, vous demanderez que la grâce de Dieu tombe sur votre père aimant[29]. »

Mais son état se dégrade rapidement ensuite, à tel point que le 27 janvier au soir, Anthony Denny lui conseille de se préparer à la fin. Henri fait alors appeler Thomas Cranmer. Mais lorsque ce dernier arrive, il a perdu l'usage de la parole. L'archevêque de Canterbury lui aurait alors demandé d'exprimer un signe qu'il s'en remettait à Dieu et le roi lui aurait à ce moment-là serré la main avec la plus grande force. Dans la nuit du jeudi au vendredi 28 janvier, un peu avant 2 heures du matin, Henri VIII meurt. Dans une répétition révélatrice de la transition entre son père et lui, la nouvelle de sa mort est gardée secrète pendant trois jours, le temps pour Hertford d'assurer son contrôle sur le Conseil de régence. Alors seulement, le chancelier annonce la nouvelle au Parlement.

Le corps du roi, dans la *presence chamber*, est embaumé, puis exposé pendant dix jours dans la chapelle, avant d'être mené à Windsor. Le cercueil est transporté sur un chariot doré recouvert de drap d'or et velours bleu. Le chariot est surmonté d'une effigie royale, royalement vêtue et porteuse de la couronne impériale, de l'orbe terrestre et du sceptre. La procession est précédée par les chapelains et musiciens de la chapelle royale, ainsi que par près de 250 pauvres en vêtements de deuil et portant des torches. Toute la maison du roi suit le cercueil, Anthony Browne, grand écuyer, tenant le cheval du roi par la bride. Les funérailles, célébrées par Stephen Gardiner, ont lieu le 14 février. Deux jours plus tard, le roi est enterré dans la chapelle Saint-Georges, à côté de Jane Seymour. Toutes les funérailles sont parfaitement traditionnelles. Rien n'indique dans le déroulé des événements que l'Angleterre est en train de basculer vers l'anglicanisme.

Les premières trahisons

Les exécuteurs testamentaires du roi ne tardent pas à ne pas respecter sa volonté. En effet, alors que le roi voulait que ces derniers gouvernent le royaume comme un Conseil, ils décident dès le 31 janvier d'élire Édouard Seymour, duc de Somerset et oncle du nouveau roi, comme protecteur et gouverneur du roi, soit seulement trois jours après la mort du roi. Il n'y a certes rien d'illégal, en ce sens qu'Édouard est élu par les quinze autres membres du Conseil, mais cette élection n'est clairement pas dans l'esprit de ce que souhaitait le défunt. C'est ce nouveau gouvernement qui engage l'Angleterre dans la voie de la Réforme protestante. Henri VIII avait ouvert une option qu'il n'avait pas menée très avant, mais que ses successeurs poussent vite et loin. On peut considérer que Somerset trahit la pensée et l'héritage d'Henri VIII, mais on peut également considérer que le défunt roi a facilité cette trahison en réduisant à néant le pouvoir d'influence des deux seuls courtisans puissants qui auraient pu résister à Somerset, à savoir Stephen Gardiner et Thomas Howard. Car même ses plus proches serviteurs, à la fin de sa vie, vivaient dans une angoisse permanente. Deux ans après la mort du roi, William Paget écrit ainsi au duc de Somerset : « Sous Henri VIII, tous les hommes avaient peur de parler, même sur des sujets sans enjeux. À présent, chaque homme est libre de parler sans danger[30]. »

Si l'on considère qu'Henri VIII laisse à sa mort un État endetté par sa dernière guerre contre la France, on peut aussi souligner qu'en dépit du surcroît de prestige et de grandeur donné à la monarchie anglaise, son héritage est pour le moins ambigu. La fragilité de cet héritage est symboliquement exprimée par les allers-retours de la politique de ses trois enfants. Après un coup de barre radical vers la Réforme, la montée sur le trône de Marie en 1553 se traduit en effet par un retour à la suprématie pontificale, avant que le long règne d'Élisabeth n'oriente définitivement l'Angleterre dans une voie qui, pour ne pas être celle voulue par Henri VIII, n'en reprenait pas moins sa détermination, son désir d'autonomie et

d’affirmation d’une spécificité anglaise qui ne devrait rien, ou le moins possible, aux pressions extérieures.

Cela fait d’Henri VIII, une fois de plus, un personnage shakespearien. S’il est une sorte de Falstaff terrifiant, il partage une particularité avec un autre héros du dramaturge : dans son *Jules César*, Shakespeare fait disparaître son héros avant la fin du premier acte, mais le spectre de César revient ensuite hanter ceux qui l’ont assassiné ou ceux qui veulent le venger. Comme lui, la figure spectrale d’Henri VIII vient hanter ses enfants, tant les princes et princesses qui lui succèdent, et les conseillers qui les assistent ne peuvent faire autre chose que traiter l’agenda qui a été défini par lui. Qu’il s’agisse des questions religieuses, du rapport au Parlement ou au peuple, du jeu courtisan, les règnes d’Édouard, de Marie et d’Élisabeth sont des *sequels*, comme on dirait pour parler d’une série télévisée, du règne de ce père omniprésent.

Conclusion

Napoléon ne se rêvait pas seulement en général victorieux : il voulait être « celui qui fonde ». Force est de reconnaître qu'aujourd'hui encore, la France vit en partie dans son héritage. On pourrait dire la même chose d'Henri VIII. Il s'est rêvé en chef de guerre victorieux. Son bilan est de ce point de vue pour le moins mitigé. Il s'est rêvé également en roi biblique restaurateur d'unité et de la parole de Dieu. Pour le coup, il a redéfini le pouvoir de la monarchie, élargi les horizons du Parlement et participé à l'établissement de l'Église d'Angleterre.

D'un point de vue politique, la distance qui sépare 1547 de 1509 est infiniment supérieure aux trente-huit ans qu'un simple calcul mental permet de faire. On est passé d'« Henri VIII, roi par la grâce de Dieu » à « Henri VIII, par la grâce de Dieu, roi, défenseur de la foi et sur la terre, Tête suprême de l'Église d'Angleterre et d'Irlande ». Et ce nouveau roi se distingue de ses prédécesseurs par la magnificence de ses palais et de ses collections d'art et d'objets précieux de toute nature.

Le « grand homme » (bon ou mauvais) n'a pas bonne presse chez une partie des historiens depuis quelques décennies. Pour se limiter aux seuls deux derniers siècles, il paraît pourtant difficile de considérer que le passage sur cette terre de Napoléon, Bismarck, Hitler, Staline ou Churchill n'a pas eu d'effets sur le monde qu'ils ont laissé à leurs successeurs. Tolstoï, dans l'épilogue de *Guerre et Paix*, expose une philosophie de l'histoire selon

laquelle les grands événements s'expliquent moins par l'action des généraux ou des dirigeants que par l'esprit des masses populaires et la force de leur volonté. On peut considérer, avec un bon espoir de ne pas errer, qu'en effet, à l'impulsion du grand homme, s'ajoute la force du groupe, la tradition et les précédents. Dans le cas d'Henri VIII, les bouleversements entamés au début de la décennie 1530 ne sont pas sans précédents. Dès le début de son règne, le roi est sensible à l'argument du courant humaniste qui exalte l'autorité de la Bible. Il a sans doute toujours considéré son pouvoir comme étant celui d'un empereur, tout comme son contemporain François Ier, qui, le schisme en moins, incarne la tradition française du gallicanisme, lequel prend bien soin d'affirmer son indépendance à l'égard de la papauté. Sa domination sur l'Église d'Angleterre n'est pas tellement différente de celle, là encore, du Valois sur l'Église de France. L'idée de dissoudre les monastères pour fonder des collèges ou d'autres institutions religieuses avait été défendue par le cardinal Wolsey aussi bien que par la pieuse Margaret Beaufort, la propre mère du roi. Voilà pour les précédents, personnels, nationaux ou internationaux.

Il n'en reste pas moins que par l'ampleur et la radicalité de son action, Henri VIII laisse à la postérité une Angleterre très différente de celle dont il a hérité. De ce point de vue, si on le compare encore une fois à son grand rival français, il est frappant de voir comment les deux hommes ont fait, à partir d'un terreau commun, des choses très différentes. Tous les deux sont des princes humanistes intéressés par les choses de la religion, mais François Ier s'en désintéresse – pour sa dimension de réforme – dès que l'ordre public est menacé. Henri VIII, une fois que la première digue a sauté, doit combler le vide qu'il a créé en rompant avec la papauté et doit donc déterminer un nouveau dogme. À cette occasion, il découvre que, s'il lui est possible de contraindre ses sujets par la violence – exécution de ses ministres et de quelques Grands, châtiment des révoltés du pèlerinage de Grâce –, il lui est beaucoup plus difficile de les convaincre. Il n'a par

exemple jamais pu faire accepter Anne Boleyn par son peuple. Il n’a jamais pu imposer ses convictions religieuses les plus avancées à ces mêmes sujets. Il n’a jamais été compris par ses conseillers religieux les plus importants qui ont sans cesse essayé de pousser leurs propres convictions ou de voir dans celles de leur souverain un miroir des leurs. Il a donc usé de la violence et de la contrainte plus que dans sa jeunesse. S’il a laissé exécuter Dudley et Empson en ouverture de son règne, s’il a fait décapiter le connétable de Buckingham dès 1521, il accélère les condamnations à mort à partir de 1535 (Thomas More, John Fisher, Thomas Cromwell, etc.). Son image change alors : il n’est plus le prince incarnation des valeurs de la Renaissance, mais un roi-tyran.

Il est donc essentiel de ne pas considérer Henri VIII comme un bloc. La radicalité de la rupture qui intervient en Angleterre au début de la décennie 1530 ne doit pas faire perdre de vue la relative prudence et lenteur du roi dans les premières années qui suivent 1527. Il a alors simplement l’arrogance du prince chrétien qui veut faire plier le monde. Une fois que la première digue aura sauté, il est bien plus prompt à condamner, à exécuter et faire des pas de côté qui le rendent impossible à suivre, même de ses plus proches conseillers. C’est le propre de la tyrannie que de ne pas accepter les freins à sa volonté. Et en ce sens, clairement, on observe un basculement dans un monde nouveau à partir du début de la décennie 1530.

Il y a plusieurs manières d’évaluer le règne d’Henri VIII. L’une d’elles consiste à identifier ce qu’il a réalisé en une quarantaine d’années. Une autre consiste à analyser ses accomplissements au regard de ce qu’il voulait faire. Et de ce point de vue, les échecs sont nombreux. Il voulait se couvrir de gloire en France et s’emparer d’une partie de son territoire. Les campagnes de 1513, 1523 et 1544 se soldent par la seule conquête – extrêmement coûteuse – de Boulogne. Il voulait assurer sa succession et pour cela il rompit avec la papauté. Il se maria cinq fois après son premier mariage fit décapiter deux de ses femmes et en répudia une. Et pourtant, à

sa mort, il ne laisse qu'un héritier de 9 ans. Il voulait enfin laisser après lui une Église réformée qui aurait le soutien de son peuple. Or il meurt en laissant un royaume religieusement plus divisé que jamais, à la cour comme dans les comtés et le résultat final – l'anglicanisme – est particulièrement loin de son idéal religieux.

Mais si l'amertume devant ses échecs personnels a sans doute rendu difficiles les derniers jours d'Henri VIII, l'historien de son côté doit souligner l'importance du règne dans l'histoire de l'Angleterre. Une importance telle qu'elle ne peut être comparée qu'à la conquête de 1066 par Guillaume le Conquérant. Henri a défini une image du pouvoir absolument exceptionnelle. Son portrait par Holbein est aussi efficace que celui de François Ier par Clouet. Cela dit, là où Clouet représentait un homme, avec des yeux malicieux et un imperceptible sourire, et là où il le peignait une fois et une seule, à tel point que tous les autres portraits du roi de France – aussi réussis soient-ils – sont beaucoup plus difficilement mobilisables par notre mémoire que le grand portrait de 1526, Holbein a peint une *idée* de roi, idée déclinée de multiples manières, avec notamment le portrait en pied, mais aussi quelques portraits en buste. Il est plus proche de ce point de vue des deux portraits de Charles Quint par Titien, représentant, à cheval ou assis, un puissant monarque mélancolique, dans sa dimension guerrière aussi bien que dans sa dimension bureaucratique.

Sentiment national

Peut-être plus important encore que tout le reste, Henri VIII correspond surtout à un moment essentiel de la construction de l'identité et du sentiment national anglais. Par la rupture avec la papauté, le roi sépare son royaume de la chrétienté universelle pour la pourvoir de sa propre Église, de sa propre foi et de son propre culte. Pour justifier cette révolution, il emprunte non seulement au langage de la souveraineté impériale, mais aussi

à l’histoire spécifique de l’Angleterre, à ses lois et à ses traditions. Il participe ainsi à la création du sentiment de nation.

Si la cour d’Henri VIII voit éclore de nouvelles formes poétiques, plusieurs autres éléments du règne se traduisent par un renforcement de l’usage de l’anglais sur l’île. Il y a d’une part la nouvelle Bible traduite en anglais censée se trouver dans chaque paroisse et qui encourage l’usage de l’anglais dans les dévotions privées. Il y a ensuite la généralisation de la rédaction en langue vernaculaire de nombreux textes de poètes, d’écrivains et d’humanistes de cour, même si le latin reste une langue importante et internationale dans les cercles humanistes, lesquels traduisent toutefois de plus en plus de textes latins en langue vernaculaire. La première impression des œuvres de Geoffrey Chaucer – le principal poète anglais – en 1532 témoigne de cet intérêt pour une littérature nationale. Il y a également l’extension de l’usage de l’anglais au pays de Galles après le statut de 1536 qui l’impose comme langue unique dans l’administration et dans les cours de justice. Si l’humaniste anglais le plus célèbre de l’époque, Thomas More, s’adresse clairement à une audience internationale en écrivant largement en latin, il ne doit pas être l’arbre qui cache une forêt de lettrés désireux de s’adresser à leurs contemporains dans leur langue maternelle. Ainsi de sir Thomas Elyot, connu notamment pour deux ouvrages, un dictionnaire latin-anglais et un ouvrage intitulé *A Boke Called the Governour.* Le succès de ce dernier est considérable, avec plus de huit éditions au cours du XVIe siècle. Il n’est pas sans faire penser au *Livre du Courtisan* de Balthazar Castiglione. L’ouvrage s’adresse à l’élite anglaise et ambitionne d’intégrer à la formation de cette dernière la culture de la Renaissance humaniste. L’ouvrage s’adressant à « *my natural country* » il est écrit « *in our vulgar tongue* » et identifie les ouvrages qui doivent être lus dans leur langue originale – latine ou grecque – par l’élite anglaise. Il identifie également, à partir d’exemples tirés de l’Antiquité, les vertus qui doivent être cultivées par ces mêmes élites. Ce que revendique Elyot c’est

la possibilité à la fois de s’affirmer anglais et de cultiver une éducation classique.

À l’origine de l’Angleterre moderne

S’il fallait faire une comparaison avec notre histoire nationale, on pourrait dire qu’Henri VIII ne serait comparable pour la France, en termes d’importance, qu’à Louis XIV ou à Napoléon, et non à François Ier, son contemporain. Mais cette comparaison ne rendrait pas tout à fait justice à la place d’Henri VIII dans l’histoire de l’Angleterre. En effet, tandis que Louis XIV peut être considéré comme une version plus aboutie de ses prédécesseurs, qu’il s’agisse de Philippe le Bel, Charles V, François Ier ou Louis XIII, et comme l’annonciateur de la croissance de l’État napoléonien ou républicain par la suite ; et tandis que Napoléon ne succède à personne et n’a pas de postérité directe ; contrairement au Roi-Soleil et à l’empereur donc, la spécificité d’Henri VIII est que son règne constitue un mélange de continuité et de rupture radicale avec les siècles précédents. Il est également la base sur laquelle l’identité anglaise se construit dans les siècles suivants. L’un des éléments est la séparation de l’Angleterre du reste de la chrétienté. Certes, la géographie du royaume se prête à une histoire originale. Mais celle-ci n’a pas empêché l’île de rejoindre la grande histoire de l’Empire romain, puis celle du catholicisme, puis encore celle du jeu politico-militaire de l’Europe occidendale à partir de 1066. La rupture de 1534 et des années qui suivent constitue donc un événement fondateur qui ne cesse de se rejouer épisodiquement. Dès lors, l’histoire de l’Angleterre est celle d’une évolution décalée du reste de l’Europe. C’est ainsi l’Angleterre qui décapite la première un roi, près de cent cinquante ans avant la France. C’est elle qui reste seule à un moment à résister à l’emprise napoléonienne. À l’origine de la révolution agricole, puis industrielle, puis d’un empire planétaire, elle semble un moment rejoindre le camp des grandes puissances

européennes, la France puis l’Allemagne. Mais, à nouveau, c’est elle qui reste seule, un siècle et demi plus tard, à résister – en dehors des pays neutres – à l’Allemagne hitlérienne. Elle qui voit l’Europe se construire sans elle, puis qui l’intègre d’une manière spécifique, pour mieux la quitter, ce que personne n’a jamais fait jusque-là. C’est l’Angleterre enfin qui dispose encore d’une royauté assez largement respectée lorsque l’Allemagne, la France ou l’Espagne ont soit perdu cette royauté depuis un ou deux siècles, soit l’ont restaurée après une longue interruption.

C’est comme si le pays ne cessait de rejouer le synopsis du règne d’Henri VIII. L’Angleterre est toujours dedans et dehors à la fois. Si depuis le Brexit, elle a inversé l’ordre des deux mots et essaie d’être dehors et dedans à la fois, historiquement, cette dimension est largement incarnée par la religion anglaise, une religion qui n’est ni catholique ni protestante, une religion qui, en dépit des évolutions postérieures au règne d’Henri, correspond à cette double identité voulue par celui-ci, une religion protestante dans le dogme, catholique dans la hiérarchie et les cérémonies.

Et c’est sans doute parce que l’identité contemporaine de l’Angleterre est à ce point issue du règne d’Henri VIII qu’elle éprouve cette fascination pour les Tudors, car, à Henri VIII, il faut indiscutablement ajouter Élisabeth dans le lancement d’une Angleterre moderne. Si elle termine – à sa manière qui n’est sans doute pas celle que son père aurait choisie – l’œuvre de transformation du royaume entreprise par ce dernier, elle témoigne également d’une grande révérence à l’égard d’Henri, comme Marie avant elle – ce qui est à signaler si l’on rappelle la manière dont le roi a traité ses deux filles au cours de leur enfance, les transformant en bâtardes au gré de l’évolution de sa politique et des règles de succession au trône. Ce que Marie justement retient de son père, c’est son autorité sans contestation. Alors qu’elle a des difficultés à se faire obéir de ses conseillers même les plus proches, elle affirme que ces mêmes conseillers « n’auraient jamais osé se comporter de la sorte du vivant de son père et elle voudrait que son père

revienne parmi les vivants ne serait-ce que pour un mois[1] ». De son côté, Élisabeth commande à Lucas de Heere une *Allégorie de la dynastie Tudor*. Sur ce tableau, Édouard est largement caché par sa grande sœur devenue reine, laquelle apparaît au premier plan, bien plus visible que sa sœur aînée Marie, à la droite d'Henri VIII qui trône en majesté au centre du tableau. Henri VII a disparu, tandis que la disposition respective d'Henri et d'Élisabeth pourrait laisser croire qu'il s'agit de deux époux. Le règne de celle-ci contribue à la formalisation d'un discours sur Henri VIII appelé à perdurer pendant des siècles. Ainsi William Shakespeare peint-il un Henri VIII qui, au physique, est à l'image du véritable Henri VIII. John Foxe, quant à lui, propose dans son *Livre des Martyrs* une vision ambivalente qui insiste autant sur l'apport du roi à la vérité de la religion réformée que sur sa soumission au jeu des factions.

Car, lorsqu'il s'agit de faire le bilan du règne d'Henri VIII, c'est la question de la réforme henricienne qui s'impose. De ce point de vue, les approches sont multiples : Henri VIII est-il une incarnation parfaite de l'égotisme contemporain, du « *me, I and myself* » en passe de détruire la société d'aujourd'hui ? Comme roi, il aurait été l'un des premiers à pouvoir ainsi mettre sa conscience, ses envies, son appétit, devant toute autre considération. Et il est paradoxal que cette énergie hors du commun au service du pouvoir d'un homme parmi les plus autoritaires et les moins modérés de ses contemporains ait en fait été consacrée au service d'une réforme qui se voulait modérée, qui ambitionnait d'être une synthèse de ce que le catholicisme et la Réforme avaient selon lui de meilleur.

Il est toutefois essentiel de rappeler que l'héritage d'Henri n'est pas seulement religieux, loin de là, mais qu'il est aussi matériel. D'abord par la destruction des abbayes dont les fantômes en ruine peuplent la campagne anglaise et qui amènent à associer son règne à une période de destructions de grande ampleur – que l'on songe aux abbayes de Fountains, Rievaulx, Jervaulx, Whitby, Glastonbury, Kirkstall, Byland ou Beaulieu. Ensuite par

les innombrables demeures et bâtiments qu'il a bâtis ou transformés. Bien sûr, Whitehall, Nonsuch et Richmond ont disparu. Mais on peut toujours visiter Hampton Court, St James Palace, Greenwich Palace, aussi bien que la Tour de Londres, Windsor Castle et Leeds Castle. À son crédit également les cathédrales de Peterborough, Oxford, Bristol, Chester et Gloucester qui ont été bâties à partir des abbayes dissoutes. Les immenses parcs londoniens que sont St James, Hyde Park et Regent's Park, sont également sa création, tout comme Trinity College et Christ Church à Oxford. Les restes de fortifications de la côte sud de l'Angleterre sont très largement issus de la politique militaire du roi, souvent à partir de rien, qu'il s'agisse des forts de Deal, Walmer, Southsea, Portshester, Calshot, Hurst, Yarmouth, Portland, Darmouth, St Maxes ou Pendennis. D'un point de vue militaire toujours, Henri peut être considéré comme le véritable fondateur de la *royal navy*, à l'origine de l'affirmation de l'Angleterre comme une grande puissance maritime dans les siècles suivants. De la même manière qu'à plus court terme il est le fondateur des ateliers de Greenwich qui donnent à l'Angleterre les moyens de fabriquer elle-même les armures de ses propres combattants.

Ce qui est paradoxal également, c'est le décalage entre ce qu'a voulu Henri VIII et ce qu'en a fait la postérité, notamment les historiens. Il y a de ce point de vue un contresens assez frappant entretenu par la tendance qu'a l'université à découper l'histoire en tranches. Henri VIII est ainsi le plus important peut-être des rois d'Angleterre de la dynastie Tudor (1485-1603). Or, s'il avait une préoccupation, c'était bien celle que l'année 1485 ne puisse en aucune manière être considérée comme une année de césure. Il se voulait le continuateur des rois précédents. Aucun document officiel sous son règne ne mentionne la dynastie « Tudor ». Aucune chronique ne la mentionne, avant le milieu du règne d'Élisabeth Ire. De manière significative, le titre exact de la *Chronique* d'Édouard Hall communément citée sous ce titre est en réalité *The Union of the Two Noble and Illustre*

Families of Lancastre and Yorke qui insiste donc sur l'union, enfin heureuse, de ces deux familles à l'origine de la guerre civile en Angleterre dite « des Deux-Roses » qui déchire le royaume pendant plusieurs décennies au cours de la seconde moitié du XVe siècle. Henri VIII se veut un héritier de la tradition anglaise, en même temps qu'un prince de la Renaissance. Il veut faire aussi bien que ses prédécesseurs Plantagenêts et Lancastre, voire les dépasser, dans une approche très renaissante. Car, si l'on y réfléchit, qu'est-ce que la Renaissance dans l'esprit des contemporains ? C'est, au moins partiellement, une quête des origines. C'est le cas pour les humanistes et les artistes italiens épris du modèle antique. C'est vrai aussi pour les réformateurs religieux qui aspirent à un retour à l'Église des origines, dépouillée de la dégénérescence médiévale. Toutefois, les rapports avec l'Antiquité ne sont pas que d'imitation. Dans le dialogue d'Érasme, le *Ciceronianus* (1528), l'un des personnages critique la simple imitation et exalte l'émulation qui cherche à surpasser le modèle plutôt qu'à simplement le copier. Vasari de son côté affirme que ses contemporains, et en particulier Michel-Ange, ont dépassé les artistes de l'Antiquité. La Renaissance est donc partagée entre un désir de retour aux sources et une soif de nouveauté et de dépassement des modèles antiques. C'est tout autant le cas d'Henri VIII que de ses contemporains François Ier ou Charles Quint. Il est ainsi une incarnation de la tradition dans son approche chevaleresque de la vie et de la guerre, dans sa passion de la chasse et dans son idéal de prince chrétien. Mais en même temps d'une parfaite modernité dans sa tentative d'introduire en Angleterre l'art italien dans la sculpture et nordique dans la peinture – que l'on songe à Hans Holbein. Moderne dans l'affirmation de son pouvoir, dans sa défense de l'anglais – que l'on songe à l'édition des œuvres de Chaucer de 1532 ; moderne dans l'entreprise de fortification de la côte sud de son royaume, à la manière des ingénieurs italiens ; moderne dans sa politique qui mène l'Angleterre à ne plus dépendre des ateliers et des arsenaux continentaux

pour équiper son armée. Comme François Ier pour la France, il est l'un des derniers souverains médiévaux d'Angleterre et l'un de ses premiers souverains modernes, à la suite de son père. Il accepte le passé tout en le réinventant pour l'adapter à son temps et contribuer ainsi à façonner les temps nouveaux. Comme le roi de France et l'empereur, c'est un chevalier qui promeut les canons ; un bâtisseur qui reprend ses palais pour les moderniser ou en fait construire de nouveaux *ex nihilo*. En revisitant la tradition médiévale de son royaume, Henri VIII impose son règne comme un moment pivot de l'histoire de l'Angleterre, qui est encore Moyen Âge et déjà époque moderne.

Les Prétendants à la couronne, l'une des premières pièces d'Henrik Ibsen, conte l'histoire de l'affrontement, dans la Norvège du XIIIe siècle, d'un jeune et nouveau roi ambitieux et sûr de lui, Håkon, et d'un vieux guerrier en proie au doute, le jarl Skule. Lorsque l'évêque Nicolas demande à ce dernier quelle serait sa définition de l'homme le plus grand, il répond sans hésiter : « le plus courageux ». Le prélat corrige : « le plus grand homme, c'est celui qui accomplit les plus grandes actions, celui qui s'empare avec fureur des exigences de l'époque, qui engendre des pensées que lui-même ne comprend pas, des pensées qui lui désignent la voie dont lui-même ne sait où elle mène, mais qu'il prend pourtant ». Le jarl Skule, frappé par la justesse de la réponse, murmure : « C'est cela, il y a cette certitude inébranlable chez Håkon. » Un peu plus tard, lors d'une discussion entre Håkon et Skule, le premier explique au second son projet politique : « La Norvège est un royaume, elle va devenir un peuple. » Skule s'exclame : « C'est infaisable : la saga de la Norvège n'a encore jamais rien raconté de pareil ! » La réponse de Håkon claque : « Pour vous, c'est impossible ! Car vous ne savez que recommencer l'ancienne saga[2]. » Tout est dit dans cette dernière repartie. Henri VIII est un Håkon. Il est fidèle à son héritage, mais audacieux dans son élan. Il veut égaler la cour de France : ce sera la rencontre du camp du Drap d'Or ; il veut obtenir un titre

de la papauté : il sera *défenseur de la foi* ; il veut être un roi de guerre : ce seront les expéditions de 1513, 1523 et 1544 mais, mieux encore, les ateliers de Greenwich et les fonderies royales d'Houndsditch ; il veut être un prince de la Renaissance : ce seront Whitehall, Hampton Court et Nonsuch.

Toutefois, l'aspect tyrannique de sa manière de gouverner porte en lui-même la source de sa destruction. Dans une note développant l'idée selon laquelle « quand on laisse subsister les formes de la liberté, tôt ou tard, elle tue la tyrannie », Tocqueville précise : « La tyrannie légale serait la pire de toutes, si elle ne laissait pas toujours des voies ouvertes à l'avenir de la liberté[3] ! » On pourrait croire qu'il parle de l'Angleterre d'Henri VIII. Jamais peut-être en effet roi ne fut plus tyrannique. Mais il assoit sa tyrannie par une révolution dans la définition du corps politique, qui est celle du *Roi en son Parlement*, à l'origine de l'affirmation du pouvoir du Parlement et donc de la transformation de la monarchie anglaise en une monarchie parlementaire, un siècle après sa mort. Henri VIII a sorti deux génies de la bouteille : une nouvelle théologie fondée sur la Bible et l'idée d'un gouvernement du royaume par « le roi en son Parlement ». C'est la combinaison de ces deux génies – le protestantisme et le pouvoir du Parlement – qui causeront, un siècle plus tard, la mort d'un roi d'Angleterre, décapité, comme tant de serviteurs d'Henri VIII avant lui. L'Angleterre d'aujourd'hui est bien l'héritière de celle d'Henri VIII, même si, derrière l'expression créée par lui, il voyait sans doute une autre réalité que celle qui finit par triompher.

Tennie-Paris-Les Rousses

Notes

Prologue

1. David Starkey (éd.), *The Inventory of King Henry VIII*, Londres, 1998 et David Starkey (éd.), *Henry VIII. A European Court in England*, London, 1991, p. 8-10.

2. André Malraux, *Le Miroir des Limbes*, I, *Antimémoires* (*Œuvres complètes*, Paris, 2010, t. VI, p. 309).

3. BL, Cotton ms. Cleo, E V, f° 319 [*LP*, XIV, i, 869 (9)].

4. BL, Cotton ms. Vesp, C VII, f° 71-83, en particulier f° 79. Voir Lacey Baldwin Smith, *Henry VIII: The Mask of Royalty*, Londres, 1971, p. 43.

5. PRO, SP I/216, f° 1, 31, 91 et 102 (*LP*, XXI, I, 471, 488, 520, 529). Lacey Baldwin Smith, *op. cit.*, p. 45.

6. Sebastiano Giustiniani, *Four Years at the Court of Henry VIII*, Rawdon Brown éd. et trad., Londres, 1854, vol. I, p. 85-87. Mes italiques.

7. Cité par Bernard Cottret, *Henri VIII*, Paris, 1999, p. 209.

Partie I
Prince

1. *CSP Spanish*, I, 439.

Chapitre 1
Le royaume à la pointe de l'épée

1. Thomas Penn, *Winter King*, Londres, 2012, p. 1.

2. Alexis de Tocqueville, *Souvenirs*, dans *Œuvres*, III, Paris, 2004, p. 849.

3. Sur Henri VII, sa cour, son entourage et son Conseil, voir Campbell (éd.), *Materials for a History of the Reign of Henry VII*, 1873 ; J. Gairdner (éd.), *Memorials of Henry VII*, Londres, 1858 ; C. G. Bayne, W. H. Dunham (éd.), *Select Cases in the Council of Henry VII*, Londres, Selden Society 75, 1956 ; A. F. Pollard (éd.), *The Reign of Henry VII from Contemporary Sources*, 3 vol., Londres, 1913-1914 ; S. B. Chrimes, *Henry VII*, Yale University Press, 2005 [Londres, 1972] ; D. M. Brodie, « Edmund Dudley, minister of Henry VII », *TRHS*, fourth series, 15, p. 133-162 ; C. S. L. Davies, « Bishop John Morton, The Holy See, and the Accession of Henry VII », *EHR*, 1987, p. 1-29 ; J. A. Guy, « A Conciliar Court of Audit at Work in the Last Months of the Reign of Henry VII », *BIHR*, 49, p. 289-295 ; Steven J. Gunn, « The Court of Henry VII », dans *The Court as a Stage: England and the Low Countries in the Later Middle Ages*, Steven J. Gunn et A. Janse (éd.), Woodbridge, 2006 ; Margaret M. Condon, « Ruling elites in the Reign of Henry VII », dans Charles M. Ross (éd.), *Patronage, Pedigree and Power in Later Medieval England*, Gloucester, 1979, p. 128-134 ; Margaret M. Condon,

« An Anachronism with Intent ? Henry VII's Council Ordinance of 1491/2 », dans R. A. Griffiths et J. Sherborne (éd.), *Kings and Nobles in the Later Middle Ages*, Gloucester, 1986, p. 228-253 ; R. Somerville, « Henry VII's "Council Learned in the Law" », *English Historical Review*, 54, 1939, p. 427-42 ; P. J. Holmes, « The Great Council in the Reign of Henry VII », *English Historical Review*, 101, 1986, p. 840-62 ; Lisa Ford, *Conciliar Politics and Administration in the Reign of Henry VII*, St Andrews university PhD thesis 2001 ; M. R. Horowitz, « Richard Empson, minister of Henry VII », *BIHR*, 55, p. 35-50. Pour une synthèse de toute la littérature précédente, voir le remarquable article de David Grummitt, « The Establishment of the Tudor Dynasty », dans Robert Tittler et Norman Jones (éd.), *A companion to Tudor Britain*, Oxford, 2009, p. 13-28.

4. Pour une synthèse sur Henri VII, voir David Grummitt, art. cité, p. 13-28.

5. David Grummitt, art. cité, p. 24.

Chapitre 2
Ancêtres et premières années

1. Steven Gunn et Linda Monckton (éd.), *Arthur Tudor, Prince of Wales*, Woodbridge, 2009, p. 1.

2. David Starkey, *Henry. Virtuous Prince*, Londres, 2008, p. 373 et A. H. Thomas et I. D. Thornley (éd.), *The Great Chronicle*, Londres, 1937, p. 248.

3. Simon Thurley, *The Royal Palaces of Tudor England*, Yale University Press, 1993, p. 34-36.

4. *Ibid.*, p. 37 et David Starkey, *The English Court from the Wars of the Roses to the Civil War*, Londres, 1987, p. 3.

5. Lucy Wooding, *Henry VIII*, Londres, 2015, p. 12.

6. Sean Cunningham, *Henry VII*, Londres, Routledge, 2007, p. 225.

7. Sur le baptême d'Arthur, voir David Starkey, *Henry. Virtuous Prince*, *op. cit.*, p. 43-45.

8. Cédric Michon, *La Crosse et le Sceptre. Les prélats d'État sous François Ier et Henri VIII*, Paris, 2008.

9. *LP*, I, 132 (39).

10. Voir David Starkey, *Henry. Virtuous Prince*, *op. cit.*, p. 60-61, qui s'appuie sur *The Royalle Book*.

11. Folger Shakespeare Library, PA 6295.A3.1502 et David Starkey et Susan Doran, *Henry VIII. Man and Monarch*, Londres, 2009, p. 29. David Starkey, *Henry. Virtuous Prince*, *op. cit.*, p. 118-120.

12. BL Add. Ms, 19398, f° 44 (LP, III, I, i).

13. CSPVen, I, 754 ; TNA, PRO, 31/14/121 et David Starkey, *Henry. Virtuous Prince*, *op. cit.*, p. 116.

14. David Starkey et Susan Doran, *op. cit.*, p. 30-31.

15. F. M. Salter, « Skelton’s Speculum Principis », *Speculum*, 1934, IX, p. 25-37, spec. p. 35-36.

16. *Ibid.*, p. 34.

17. David Starkey et Susan Doran, *op. cit.*, p. 35.

18. William Shakespeare, *Histoires*, Paris, Gallimard, 2008, *La Deuxième Partie d’Henry IV*, III, 1, v. 31 (p. 580-581 : « Uneasy lies the head that wears a crown »).

Chapitre 3
Menaces sur le trône

1. A. F. Pollard, *The Reign of Henry VII from Contemporaries Sources*, 3 vol., New York, 1967 [1913], I, p. 185 ; Thomas Penn, *Winter King. The Dawn of Tudor England*, Londres, 2012, p. 24-30 et David Starkey, *Henry. Virtuous Prince*, *op. cit.*, p. 74-75.

2. Yves-Marie Bercé, *Le Roi caché. Sauveurs et imposteurs. Mythes politiques populaires dans l’Europe moderne*, Fayard, 1990.

3. *Great Chronicle*, p. 275-276, 443 n.

4. Thomas Penn, *op. cit.*, p. 31.

5. *Calendar of Patent Rolls*, 1485-1494, 423.

6. The National Archives, E404/81/4 (David Starkey et Susan Doran, *op. cit.*, p. 27).

7. David Starkey, *Henry. Virtuous Prince*, *op. cit.*, p. 84-88.

8. *LP Henry VII*, I, 403.

9. S. J. Gunn, *Charles Brandon, Duke of Suffolk c. 1484-1545*, Oxford, Blackwell, 1988, p. 2-5.

10. *LP Henry VII*, II, 374.

11. *Calendar of State Papers, Spain*, vol. 1 : *1485-1509* (1862), 249, p. 213. De Puebla à Ferdinand et Isabelle, 11 janvier 1500.

Chapitre 4
Héritier

1. Sean Cunningham, *Henry VII*, Londres, 2007, p. 101 ; David Starkey, *op. cit.*, p. 137.

2. *CPR Henry VII*, *1494-1509*, p. 72.

3. E. F. Rogers (éd.), *Thomas More: Selected Letters*, New Haven et Londres, 1961, p. 2-3.

4. John Guy, *Henry VIII*, Londres, 2014, p. 7.

5. John Guy, *The Children of Henry VIII*, Oxford, 2013, p. 1-4.

6. P. S. et H. M. Allen (éd.), *Opus Epistolae Erasmi Roterodami*, Oxford, 1910-1947, 12 vol, I, p. 436.

7. Duque de Berwick y de Alba (éd.), *Correspondencia de Gutierre Gomez de Fuensalida*, Madrid, 1907, p. 449.

8. *CSP Spanish*, I, 364.

9. *CSP Spanish*, I, n° 325, 327, 354, 364, 370, 389, 396 ; Scarisbrick, p. 9 et 191-193 ; John Guy, *Henry VIII*, Londres, 2014, p. 11-12.

10. Sur le séjour en Angleterre de Philippe et Jeanne, voir Marcel Gachard (éd.), *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, Bruxelles, 1876, I, p. 408-429 et David Starkey, *Henry. Virtuous Prince*, *op. cit.*, p. 206-220.

11. *CSP Spanish*, IV, i, n° 224. Chapuys à Charles Quint, le 6 décembre 1529 : « En apres vint a parler du Roy don Philippe (que Dieu absoulve), pere de vostre Majesté, du quel et de l'amytié qu'il luy portoit, yl ne se pouvoit souler d'en parler, et qu'il l'avoit dans sa chambre nomme Philippe. Le quel tant pour le nom [qu'il portoit] que pource que'il fust fillieulz du dit seigneur Roy yl anoit [*sic*] singulieremant. »

12. *CSP Spanish*, I, 439.

13. *LP*, I, ii, n° 2072.

14. J. Gairdner (éd.), *Letters and Papers Illustrative of the Reign of Richard III and Henry VII*, Londres, 1861-1863, 2 vol., I, p. 233 ; S. B. Chrimes, *Henry VII*, Yale University Press, 1999 [1972], p. 308-309 ; A. F. Pollard, *The Reign of Henry VII from Contemporaries Sources*, 3 vol., New York, 1967 [1913], I, p. 240-250 [en part. p. 243].

Chapitre 5
Londres, 1509

1. *The Complete Works of St. Thomas More*, III, 2, n° 147 (voir aussi Thomas Penn, *Winter King. The Dawn of Tudor England*, Londres, 2012, p. 24-30 et David Starkey, *Henry. Virtuous Prince*, *op. cit.*, p. 329-332).

2. Cité par John Guy, *Henry VIII*, Londres, 2014, p. 16.

3. Steven Gunn, « The Accession of Henry VIII », *HR*, 64 (1991), p. 278-288.

4. Cité par David Starkey, *Henry. Virtuous Prince*, *op. cit.*, p. 264.

5. Epigramme 19, dans le volume 3.2, *Latin Poems*, de *The Complete Works of St. Thomas More*, C. H. Miller, L. Bradner, C. A. Lynch, et R. P. Oliver éd., Yale University Press, 1984, p. 100-113.

6. F. M. Nichols (éd.), *The Epistles of Erasmus*, Londres, 1901-1919, I, p. 457 (lettre de Lord Mountjoy à Érasme).

7. Polydore Vergil, *The Anglica Historia of Polydore Vergil*, Denys Hay éd., Londres, 1950, p. 151.

8. LP, II, 395, p. 116-117.

9. *LP*, III, i, 950.

10. Lucy Wooding, *op. cit.*, p. 80.

11. Edward Hall, *Chronicle*, éd. Henry Ellis, Londres, J. Johnson, 1809, p. 48-55.

12. David Starkey, *Henry. Virtuous Prince*, *op. cit.*, p. 287-291.

13. *LP*, I, i, n° 94/87.

14. HL, MS El. 1518.

15. « The Petition of Edmund Dudley », C. J. Harrison (éd.), *EHR*, 87 (1972), p. 86. *The Great Chronicle of London*, A. H. Thomas, I. D. Thornley (éd.), Londres, 1938, p. 325-326.

16. Cité par David Starkey, *Henry. Virtuous Prince*, *op. cit.*, p. 303.

17. *The Complete Works of St. Thomas More*, Yale University Press, III, part. II, p. 109.

Chapitre 6
Premiers pas

1. Archivo General de Simancas, Patronato Real, Caja 54, doc. 100. *CSP Spanish*, II, n° 19.

2. Pour un point sur le personnage, voir David Starkey, *Henry. Virtuous Prince*, *op. cit.*, p. 315-325.

3. *Ibid.*, p. 325.

4. *Ibid.*, p. 322.

5. Cité et traduit par David Starkey, *ibid.*, p. 330.

6. Sydney Anglo (éd.), *The Great Tournament Roll of Westminster*, Clarendon Press, 1968.

7. Sydney Anglo, « Archive of the English Tournament » et College of Arms, ms. Tournament Cheque 1a.

Partie II
Roi

1. Polydore Vergil, *The Anglica Historia of Polydore Vergil*, Denys Hay éd., Londres, 1950, p. 151.

Chapitre 7
La guerre et la paix

1. *CSP Spanish*, II, n° 11 et *LP*, I, i, n° 153 (traité avec l'Écosse du 29 août 1509) et n° 406 (traité avec la France du 23 mars 1510).

2. *LP*, I, 842, p. 449.

3. George Bernard, *War, Taxation and Rebellion*, Londres, 1986, p. 121 et Richard Hoyle, « War and Public Finance », dans Diarmaid MacCulloch (éd.), *The Reign of Henry VIII. Politics, Policy and Piety*, Londres, 1995, p. 85.

4. Sur Thomas Wolsey, voir Cédric Michon, *Dans la cour des Lions*, Paris, 2020, p. 53-77.

5. A. J. C. Le Glay (éd.), *Correspondance de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche, 1507-1519*, Paris, 1839-1845, 2 vol, II, p. 409.

6. Laurent Desmoulins, *Le depucellage de la ville de Tournai. Avec les pleurs et lamentations obstant sa defloration*, s.d. [1513], cité par Bernard Cottret, *op. cit.*, p. 49.

7. BL, Cotton ms., Vespasian F III, f° 33 : « this batell hath bee to your grace and al your Reame the grettest honor that coude bee, and more than ye shuld wyn al the crown of ffraunce ».

8. Pour le manuscrit offert en 1512, voir BL, Royal ms. 18 D VI.

9. Williams Jr (éd.), *The Gardyners Passetaunce*, Londres, 1985.

10. BL, Egerton ms. 2014, f° 2.

11. BL, Cotton ms. Caligula D vi, f° 121 v°.

Chapitre 8
Redistribution des cartes

1. Sebastiano Giustiniano, *Four Years at the Court of Henry VIII*, *op. cit.*, p. 90-91.

2. Robert de La Marck, *op. cit.*, p. 71.

3. *CSP Venitian*, II, p. 207.

4. Cité par Maria Perry, *The Sisters of Henry VIII*, Londres, 1998, p. 239. Voir aussi *ibid.*, p. 94-114 pour les détails de ce qui suit.

5. *CSP Venitian*, II, 508 et 511 (p. 204 et 211).

6. *LP*, I, ii, 3331.

7. Brantôme, *Recueil des Dames*, Paris, Gallimard, 1991, p. 528-529.

8. Sebastiano Giustiniani, *op. cit.*, vol. I, p. 101 (traduit et cité par Bernard Cottret, *op. cit.*, p. 69).

9. *LP*, II, 1878.

10. *LP*, II, 2930. 16 février 1517.

11. *LP*, II, 2911.

12. BL, Cotton ms. Vitel. B XVIII f° 26, (*LP*, II i, n° 1517), Pace à William Burbank, 23 avril 1516.

13. *LP*, II i, n° 2095 (Robert Wingfield à Henri VIII, le 26 juin 1516).

14. *LP*, II i, n° 2177 (Henri VIII à Robert Wingfield, juillet 1516). Mes italiques.

Chapitre 9
Le camp du Drap d'Or

1. BL, Cotton ms, Caligula D VII, f° 88, 100, 112, (*LP*, III i, n° 70, 121, 210). Boleyn à Wolsey, 28 février, Boleyn to Henry, 9 février et 14 mars 1519.

2. *LP*, III, 629 (Instructions de Richard Wingfield).

3. Joycelyne G. Russell, *The Field of the Cloth of Gold: Men and Manners in 1520*, Londres, 1969, p. 49, 145-146, 150-151 ; *LP*, IIII, i, 919.

4. BL, Cotton ms. Augustus III, f° 11, 18, 19.

5. Robert de La Marck, *op. cit.*, p. 71.

6. *Ibid.*, p. 70.

7. Sur l'estimation des coûts de l'événement, voir Glenn Richardson, *The Field of Cloth of Gold*, Yale University Press, 2013, p. 174-176.

8. R. J. Knecht, « Sir Nicholas Carew's Journey throught France in 1529 », dans David Grummitt, *op. cit.*, p. 160-181 (spec. p. 180) et *The Voyage of Sir Nicholas Carewe to the Emperor Charles V in the year 1529*, R. J. Knecht éd., Roxburghe Club, Cambridge, 1959.

9. SP 1/129, f° 95v°-96 (*LP* XIII/I, 327, p. 109, Germaine Gardiner à Wriothesley, 21 février 1538).

10. Keith Dowen et Scot Hurst, *Tudor Power and Glory: Henry VIII and the Field of Cloth of Gold*, Leeds, Royal Armouries, 2020. Pierre Terjanian, « The King and the Armourers of Flanders », dans Graeme Rimer, Thom Richardson et John Philip Dominic Cooper (dir.), *Henry VIII, Arms and the Man*, Leeds, Royal Armouries, 2009, p. 155.

Chapitre 10
Affaires intérieures, affaires extérieures

1. *LP*, II, i, 1581.

2. BL Add. Ms, 19398, f° 44 (LP, III, I, i).

3. Helen Miller, *op. cit.*, et Barbara J. Harris, *op. cit.*

4. Voir Cédric Michon, *François Ier. Un roi entre deux mondes*, Paris, Belin, 2018, p. 85-90.

5. M. St Clare Byrne (éd.), *The Letters of King Henry VIII*, Londres, 1936, p. 28.

6. Lettre holographe d'Henri VIII à Wolsey, vers 1520 (BL, Cotton ms. Vespasian F XIII, f° 138).

7. Pour les éléments qui suivent, voir John Guy, *The Cardinal's Court: The Impact of Thomas Wolsey in Star Chamber*, Hassocks, 1977, et John Guy, « The Privy Council: Revolution or Evolution ? », dans Christopher Coleman et David R. Starkey (éd.), *Revolution Reassessed: Revisions in the History of Tudor Government and Administration*, Oxford, 1986, p. 59-85.

8. William Roper, *The Life of Sir Thomas More*, Richard S. Sylvester et Davis P. Harding éd., Yale University Press, 1990 [1962], p. 235.

Chapitre 11
Entre deux géants

1. J. G. Russell, « The Search for Universal Peace: the Conference at Calais and Bruges in 1521 », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, 44 (1971), p. 162-173 ; Peter Gwyn, « Wolsey's Foreign Policy: the Conferences at Calais and Bruges Reconsidered », *Historical Journal*, 23 (1980), p. 755-772.

2. Lucy Wooding, *Henry VIII*, Londres, 2015, p. 119.

3. *LP*, III, ii, 2907 et 3308 et *SP*, VI, p. 194. Sampson et Jerningham à Henri VIII, Pampelune, 12 novembre 1523.

4. *LP*, III, ii, 2958.

5. *CSP Spanish*, III, i, 33.

6. Steve Gunn, *Early Tudor Government, 1485-1558*, Oxford, 1995, p. 114.

7. Les impôts approuvés par le Parlement représentent une moyenne de 27 000 livres annuelles mais leur moyenne augmente (48 000 £ en moyenne entre 1512 et 1517 ; 69 000 £ entre 1524 et 1525 ; 89 000 £ entre 1541 et 1546, avec un maximum de 194 000 £ en 1546).

8. Les principales guerres reviennent entre ½ million et 2 millions de livres chacune.

9. Cette institution est ancienne. Déjà Edward II (1307-1327) fait de sa chambre un bureau de prélèvement pour les impôts fonciers. L'Échiquier est divisé entre l'Échiquier des Recettes (*Exchequer of Receipt* ou *Lower Exchequer*) chargé de collecter les impôts et l'Échiquier des comptes (*Exchequer of Audit* ou *Upper Exchequer*) qui est un organisme de contrôle des comptes. À la tête de l'Échiquier, on trouve le trésorier (*Treasurer of the Exchequer*), qui est assisté d'un trésorier-adjoint (*Under-Treasurer*), d'un chancelier (*Chancellors of the Exchequer*) et de plusieurs chambellans.

10. John Guy, « Thomas Wolsey, Thomas Cromwell and the Reform of Henrician Government », dans Diarmaid MacCulloch (éd.), *The Reign of Henry VIII. Politics, Policy and Piety*, *op. cit.*, p. 43 qui s'appuie notamment sur Roger S. Schofield, « Taxation and the Political Limits of the Tudor State », dans Claire Cross, David Loades et J. J. Scarisbrick (éd.), *Law and Government under the Tudors*, Cambridge, 1988, p. 227-255.

11. Roger S. Schofield, art. cité, p. 231.

12. *Ibid.*, p. 234.

13. John Guy, « Thomas Wolsey, Thomas Cromwell and the Reform… », p. 44.

14. J. Guy, « Wolsey and the Parliament of 1523 », dans *Law and Government*, J. J. Scarisbrick *et al.* éd., Cambridge, 1986, p. 15.

15. *Ibid.*, p. 1.

16. G. Bernard, *War, Taxation and Rebellion*, Londres, 1986, p. 53-72.

17. G. W. Bernard, *op. cit.*, p. 96-110.

18. PRO, SP 1/34, f° 240.

19. Sur cette question, voir S. J. Gunn, « Wolsey's Foreign Policy and the Domestic Crisis of 1527-28 », dans S. J. Gunn et P. G. Lindley, *Cardinal Wolsey. Church, State and Art*, Cambridge, 1991, p. 149-177.

20. David Starkey (éd.), *Henry VIII. A European Court in England*, London, 1991, p. 54-91.

21. *LP*, IV/III, 5515 et S. J. Gunn, « Wolsey's Foreign Policy… », p. 163-164.

22. PRO, SP 1/47, f° 89 (*LP*, IV/II, 4044).

23. *LP*, IV/II, 4043, 4085, 4191.

24. BL, ms. Cotton Vespasian C IV, f° 140 (*LP*, IV/II, 3152).

25. George Cavendish, *The Life and Death of Cardinal Thomas Wolsey*, Richard S. Sylvester et Davis P. Harding éd., Yale, 1990 [1962], p. 67-69.

26. *Ambassades en Angleterre…*, p. 161. Jean Du Bellay à Montmorency, Londres, 16 février 1528.

27. *Ibid.*, p. 192. Jean Du Bellay à Montmorency, Londres, 26 mars 1528.

28. *Ibid.*, p. 35-36. Jean Du Bellay à Montmorency, de Londres, le 24 novembre 1527.

29. *CSPS*, III/II, 189.

30. PRO, SP 1/47, f° 165 (*LP*, IV/II, 4129).

31. Edward Hall, *Hall's Chronicle*, Londres, 1809, p. 745-746.

32. *Ibid.*, p. 158. Jean Du Bellay à Montmorency, Londres, le 16 février 1528.

33. D. Dymond, « The famine of 1527 in Essex », *Local Population Studies*, 26 (1981), p. 29.

34. *SP*, I, p. 290 (Thomas Wolsey à Cuthbert Tunstall et Brian Tuke, de Hampton Court, le 18 juin 1528).

35. *LP*, IV/III, 4332-4333, 4404 ; *SP*, I, p. 295 et 297-298.

Chapitre 12 Anne Boleyn

1. *Anthologie bilingue de la poésie anglaise*, Paris, 2005, p. 59.

2. C. B. Whiteley et K. Kramer, « A New Explanation for the Reproductive Woes and Midlife Crisis of Henry VIII », *HJ*, 53 (2010), p. 827-848.

3. *A Glasse of the Truthe* (1531-1532), Sig. A2v.-A3v.

4. BL, Cotton ms. Vespasian F III, f° 73.

5. Sur Henri Fitzroy, voir Beverley A. Murphy, *Bastard Prince. Henry VIII's Lost Son*, Londres, 2010 [2001].

6. Ces lettres sont aujourd’hui conservées, pour une raison que l’on ignore, à la Bibliothèque vaticane (Biblioteca Apostolica Vaticana, Vat. lat. 3731 A).

7. « Be daly prove you shall me fynde / To be to you bothe lovynge and kynde ».

8. BL, Royal ms. 1 E IV, f° 159 v. Voir aussi James Carley, *The Libraries of King Henry VIII* et John Chibi, « *Turpitudinem uxoris fratris tui non revelavit* ».

9. Cité par Lucy Wooding, *Henry VIII*, 2015, p. 139. Notre traduction.

10. *Ibid.*, p. 141.

11. Cité et traduit par Bernard Cottret, *Henri VIII*, Paris, 1999, p. 125.

12. La déposition de Sir Anthony Willoughby se trouve à la British Library (BL, Cotton ms. Vitellius B XII, f° 85 v).

13. David Starkey et Susan Doran, *op. cit.*, p. 120.

14. Richard Marius, *Thomas More*, 1984, p. 215.

15. *Correspondance du cardinal Jean Du Bellay*, R. Scheurer (éd.), Paris, 1969, p. 48. Jean Du Bellay à François Ier, 22 juin 1530. L’ambassadeur de Venise, Ludovico Falier, écrit de son côté que Catherine est « amata dagli Isolani sopra ogn’altra che vi fusse ». (E. Alberi [éd.], *Le relazioni degli ambasciatori veneti al Senato*, I, vol. III, p. 10).

16. Edward Hall, *Chronicles*, Londres, 1809, p. 805 et G. Mattingly, *Catherine of Aragon*, New York, 1940, p. 204.

17. *Ambassades en Angleterre…*, p. 464. Jean Du Bellay à Montmorency, Londres, 17 novembre 1528.

18. *Ibid.*, p. 481-482. Jean Du Bellay à Montmorency, Londres, 9 décembre 1528.

19. J. J. Scarisbrick, *op. cit.*, p. 291.

Chapitre 13
La fin du premier règne

1. PRO, SP 1/47, f° 197-198 (13 avril 1528). Voir aussi *LP* IV/II, 4167, p. 1837-1839 et J. Strype (éd.), *Ecclesiastical Memorials*, Oxford, 1822, vol. I, 2e partie, p. 104-105. Sur le contexte, voir Catherine Fletcher, *Our Man in Rome. Henry VIII and his Italian Ambassador*, Londres, 2012, centré sur le personnage de Gregory Casale, avec lequel Gardiner collabore à Rome.

2. BL, Cotton ms. Vespasian F XIII, f° 141. Lettre non datée d’Anne Boleyn à Thomas Wolsey.

3. BL, Cotton ms. Vitellius B xii, f° 4 Anne Boleyn et Henri VIII à Thomas Wolsey, août 1528 (« The wrytter of thys letter wolde nott cease tyll she [had caused me likewise] to sett to my hand ; desyryng yow, thowght it be short to [take it in good part]. ») Voir aussi David Starkey et Susan Doran, *Henry VIII. Man and Monarch*, Londres, 2009, p. 120.

4. *LP*, IV, ii, 4858. Campeggio au secrétaire du pape, le 17 août 1528.

5. George Cavendish, *op. cit.*, p. 83-84.

6. « Il ne t’est pas permis d’avoir la femme de ton frère » (Marc 6, 19).

7. *Correspondance du cardinal Jean Du Bellay*, tome premier, 1529-1535, éd. R. Scheurer, Paris, Klincksieck, 1969, p. 46-47.

8. BL, Cotton ms. Vitellius B XI, f° 169.

9. George Cavendish, *op. cit.*, p. 87-88.

10. J. J. Scarisbrick, « Henry VIII and the Vatican Library », *Bibliothèque d’humanisme et de Renaissance*, 1962, p. 211-216. BL, Add. ms. 40844, f° 30-31.

11. *SP* VII, p. 281-284.

12. J. G. Nichols (éd.), *Narratives of the Reformation*, Londres, 1859, p. 240-241 est le récit classique de cette rencontre repris par la plupart des historiens.

13. Signalons toutefois que ce n’est pas là la première trace de l’emploi de Cranmer par l’État royal. En 1527, déjà, il a été envoyé en mission en Espagne avec Edward Lee, toutefois, dans une fonction tellement mineure que l’on ne connaît sa participation à cette mission que par des voies détournées (D. MacCulloch, *op. cit.*, p. 33-34). Il est possible d’ailleurs que Cranmer ait accompagné Lee à la demande de ce dernier, issu comme lui des classes de théologie de Cambridge.

14. *LP*, IV, ii, 3318 ; Steve Gunn, *op. cit.*, p. 102.

15. *LP*, IV, ii, 3360, 3992-3993 ; *SP*, I, p. 261.

16. *SP*, I, p. 332 et Steve Gunn, *op. cit.*, p. 106-114.

17. *LP*, IV, ii, 3105 (« Relation de ce qui fut negocié en l’an 1525 (1527) avec Henry VIII le Roy d’Angleterre et le Card. d’Yorck par l’evesque de Tarbes, le vicomte de Turenne et le president le Viste, ambassadeurs du roy François Premier, touchant le mariage de la fille dudit Roy d’Angleterre avec ledit Roy François, ct pour traitter une alliance contre l’empereur Charles V pour dellivrance des enfants de France. Rédigé par écrit par Claude Dodieu, conseiller en la cour de Parlement de Paris. »)

18. George Cavendish, *op. cit.*, p. 137.

19. *Ibid.*, p. 99.

20. Quelques mots sur cette procédure que le roi met en branle. Elle remonte au XIVe siècle, au cours duquel la monarchie anglaise fait adopter une série de lois limitant les interférences de juridictions étrangères sur le sol anglais. C’était évidemment la papauté qui était alors visée et son droit de regard sur les bénéfices ecclésiastiques. Le terme latin de *praemunire* désignant la possibilité que se réservait le souverain de se « prémunir » contre les ingérences pontificales. Wolsey est donc accusé de manière implicite d’avoir détenu une autorité illégale en tant que légat du pape.

21. Voir par exemple BL, Cotton ms. Vespasian F XIII, f° 147.

PARTIE III

TYRAN

1. NA, KB 8/7, Pt I (*LP*, VIII, n° 609 [4]). Mes italiques.

Chapitre 14
La suprématie royale, une tragédie classique en cinq actes

1. Hall, ii, p. 197.

2. Thurley, p. 55. Le rachat des sept parcs détenus par les archevêques de Canterbury à Londres est à l'origine de Saint-James Park, en plein cœur de Londres.

3. H. Ellis, *Original Letters Illustrative of English History*, Londres, 1846, 3e série, vol. II, p. 264-265.

4. *A Sermon of Cuthbert Byshop of Duresme made upon Palm Sondaye Laste Past*, 1539. Cité par C. Sturge, *op. cit.*, p. 193.

5. SP 1/34, f° 147-148 (*LP* IV, 1264, p. 554).

6. E. F. Rogers (éd.), *St Thomas More: Selected Letters*, New Haven, 1961, p. 212.

7. *CCJDB*, I, p. 67 (23 août 1529).

8. BL, IB 3131, f° 193v.

9. BL, Cotton ms. Vittellius B xiii, f° 54, sans date.

10. J. J. Scarisbrick, *Henri VIII*, Yale University Press, 1997, p. 259-260.

11. *Determinations of the Most Famous and Most Excellent Universities of Italy and France*, f° 153 v°.

12. Le titre complet, long comme on le pratique à l'époque, est *An answer that by no maner of lawe, it may be lawfull for the moste noble King of England, King Henry the ayght to be divorsed from the Quenes grace*.

13. Lambeth Palace Library, Londres, 1532.4.01.

14. *Hereafter foloweth a dyalogue in English, bytwyxte a Doctour of Dyvynyte, and a student in the laes of England* (1530).

15. *Dialogus Inter Militem et Clericum*, A. J. Perry éd. (EETS o.s. 167, 1895), p. 1, 2-3 et 8.

16. A *glasse of the Truthe* (1532), sig. F i v°.

17. PRO, SP 1/57, f° 112 ff et J. J. Scarisbrick, *Henri VIII*, p. 254-255. Il n'est pas impossible que les annotations d'Henri VIII datent de la fin de l'année 1531, avant la proclamation des décrets en février 1532. Dans ce cas-là, ces annotations n'annoncent pas la prise de contrôle prochaine de l'Église d'Angleterre par le roi, mais en sont le premier témoignage effectif.

18. Sur tout cet épisode, voir Jean-Pierre Moreau, *Rome ou l'Angleterre ? Les réactions politiques des catholiques anglais au moment du schisme (1529-1533)*, Paris, 1984, p. 36-44.

19. S. E. Lehmberg, *The Reformation Parliament*, Cambridge, 1970, p. 135-136.

20. Wilkins, III, p. 746 ; *CSPVen*, IV, 754, p. 330 ; S. E. Lehmberg, *The Reformation Parliament*, *ibid.*, p. 145-153 ; A. G. Dickens, *Thomas Cromwell and the English Reformation*, Londres, 1959, p. 53 ; J.-P. Moreau, *op. cit.* ; J. A. Muller, *op. cit.*, p. 46.

21. Le texte de ce brouillon est publié en annexe d'un article de J. Moyes, « Warham, an English Primate on the Eve of the Reformation », *The Dublin Review*, 114, 1894, p. 401-414. Warham ne prononce pas ce discours, peut-être parce qu'il est mort avant de pouvoir le faire. En février 1531, déjà, Warham a rédigé une protestation à Lambeth dans laquelle il disait qu'il ne pourrait consentir à toute action qui remettrait en cause l'autorité du pape ou du Saint-Siège, ou toute prérogative de la province de Canterbury (K. E. Hardy, *William Warham as Statesman, Scholar, and Patron*, thèse inédite, université d'Oxford, 1943, p. 345. Voir aussi Burnet, *History of the Reformation*, Records, III/II, n° 22, p. 36-37, p. 80 – Ed. Pocock, VI/III/II, n° 22, p. 54-55, 169-170 – Wilkins, *Concilia*, III, p. 746).

22. Cité et traduit par Bernard Cottret, *op. cit.*, p. 206.

23. J.-P. Moreau, *op. cit.*, p. 73-75 ; C. Haigh, *English Reformations*, Oxford, 1993, p. 114 ; Gardiner à Henri VIII, Esher, vers le 15 mai 1532. *Letters…*, p. 48 ; S. E. Lehmberg, *op. cit.*, p. 152.

24. *LP*, V, 1209 (août 1532).

25. S. E. Lehmberg, *op. cit.*, p. 165-178 et J.-P. Moreau, *Henry VIII et le schisme anglican*, Paris, 1994, p. 44-46.

26. G. R. Elton, *Constitutions*, n° 177, p. 344.

27. J.-P. Moreau, *Rome…*, p. 84 ; PRO, SP 1/74, f° 179 (*LP*, VI, 150). Voir S. E. Lehmberg, *op. cit.*, p. 167-168 et G. R. Elton, « The Evolution of a Reformation Statute », *EHR*, 64, 1949, p. 174-197 ; D'après Chapuys, ambassadeur de l'empereur à Londres, Gardiner et Lee s'opposent, au départ, à ce projet (*CSPSpan*, IV/II, 1053).

28. *LP* VI, 585 (« Orson queneve, France dogue » [en anglais moderne : « whoreson knave, French dog »]).

29. Par exemple BL, Harley ms. 283, f° 75.

30. *LP* VI, 1425.

31. *SP*, I, p. 411-415 ; *Articles devised by the holle consent of the kynges moste honourable counsayle his gracis licence opteined therto*…, Londres, 1533 (chez Berthelet). Des copies sont distribuées à la cour le 26 décembre 1533 (*LP*, VI, 1571). Voir aussi D. MacCulloch, *op. cit.*, p. 105.

32. *C.S.P. Spanish 1531-1533*, 1158, p. 879 (Eustache Chapuys à Charles Quint, le 9 décembre 1533).

33. PRO, SP 6/9, f° 223-225 (*LP*, V, 820, avec une erreur de datation : la réponse d'Henri VIII est, au plus tôt, de la fin de décembre 1533, et non de février 1532. Voir C. Sturge, *op. cit.*, p. 195). On rappellera que la lettre de Tunstall est perdue et qu'elle ne nous est connue que par la réponse d'Henri VIII.

34. *LP*, VII, 522. Cromwell écrit à Tunstall qu'en raison de son âge, il peut se dispenser de paraître au Parlement. Fisher, Lee et Lord Darcy sont également priés de ne pas se présenter.

35. PRO, SP 1/70, f° 4-7 (*LP*, V, 986, 987).

36. Thomas More, *Écrits de prison*, Paris, Seuil, 1981, p. 81-82.

37. Cité et traduit par Bernard Cottret, *op. cit.*, p. 231. Voir aussi Diarmaid MacCulloch, *Thomas Cranmer: A Life*, New Haven-Londres, 1996, p. 124.

38. George Bernard, *The King's Reformation. Henry VIII and the remaking of the English Church*, Yale University Press, 2005, p. 87-101.

39. S. E. Lehmberg, *op. cit.*, p. 202-203.

40. *LP*, VIII, 661.

41. BL, Cotton ms. Tiberius E viii, f° 89.

42. Michael A. R. Graves, *Henry VIII*, Londres, 2003, p. 205 et Bernard Cottret, *Henri VIII*, Paris, 1999, p. 228. Mes italiques.

43. G. R. Elton (éd.), *The Tudor Constitution*, Cambridge, 1982, p. 277.

Chapitre 15
La mise au pas des consciences

1. *Letters…*, p. 49.

2. *SP*, VII, p. 370 ; *LP*, V, 1058, 1109, 1256, 1274, 1292, 1523 ; PRO, SP 1/74, f° 170 (*LP*, VI, 150). Parmi les autres experts consultés sur le projet d'acte de Cromwell, signalons Thomas Cranmer, John Longland, Edward Foxe et Rowland Lee ; *CSPSpan*, IV/II, 1053 ; J. A. Muller, *op. cit.*, p. 50 ; S. E. Lehmberg, *The Reformation Parliament*, *op. cit.*, p. 177 ; G. Redworth, *op. cit.*, p. 53 ; *LP*, VI, n° 366 ; E. Ives, *Anne Boleyn*, Londres, 1986, p. 223.

3. *LP*, VI, n° 1218.

4. Dans le septième tome des *Letters and Papers* (année 1534), son nom n'apparaît que 39 fois. À titre de comparaison, celui de Cromwell apparaît plus de 1 000 fois.

5. Gardiner se fait alors discret et se montre un fidèle partisan d'Henri VIII. Il applique par exemple parfaitement la législation qui demande la prestation d'un serment de fidélité au nouvel acte de succession (G. Redworth, *op. cit.*, p. 60 et Muller, *op. cit.*, p. 55-56).

6. Cédric Michon, *La Crosse et le Sceptre*, Paris, 2008, p. 151-188.

7. BL, Cotton ms. Titus B i, f° 475 (« Remembraunces at my next goying to the Court », juin 1535).

8. Sur cette question, voir « Thomas More, saint ou chancelier ? », dans *Des saints d'État ? Politique et sainteté au temps du concile de Trente*, Florence Buttay et Axelle Guillausseau éd., Paris, PUPS, 2012, p. 151-168.

9. E. Foxe, *De Vera Differentia Regiae Potestatis et ecclesiasticae*, Londres, 1534 ; R. Sampson, *Richardi Sampsonis, Regii Sacelli Decani, Oratio, qua docet, hortatur, admonet omnes potissumum Anglos, regiae dignitati cum primis ut obediant, quia verbua Dei praecipit, episcopo Romano ne sint audientes qui nullo iure divino, in eos quicquam potestatis habet,*

postquam ita iubet rex, ut illi non obediant. Qui contra fecerint, eos perspicue docet, legem divinam conteanere. Non est ergo quod sibi timeant Angli, de humana quavis potestate episcopi Romani aliam quam humanam consensu, Londres, 1534 ; S. Gardiner, *De Vera Obedentia Oratio*, Londres, 1535. P. Janelle (éd.), *Obedience in Church and State: Three Political Tracts by Stephen Gardiner*, Cambridge, 1930 ; R. Pogson, « Stephen Gardiner and the problem of loyalty », dans C. Cross *et al.* (éd.), *Law and Government under the Tudors: Essays Presented to Sir Geoffrey Elton*, 1988 ; J. A. Muller, *op. cit.*, p. 61-65 ; G. Redworth, *op. cit.*, p. 66-68. J. Guy, « Thomas Cromwell and the Henrician Revolution », dans J. Guy et A. Fox (éd.), *Reassessing the Henrician Age. Humanism, Politics and Reform, 1500-1550*, Oxford, 1986, p. 170-171. Notons que Foxe n'a jamais affirmé la légitimité du roi à consacrer les évêques, mais seulement à les investir. Son traducteur de 1548 s'est trompé en traduisant le passage suivant : « Ex Mattheo praeterea Parisiensi liquido constat Regum in Episcopis investiendis authoritas » par « besides that it is manifest by Matthew Paris on what authoryte kinges had in consecracion of bysshoppes ». Voir F. Oakley, « Edward Foxe, Matthew Paris and the Royal Potestas Ordinis », *Sixteenth Century Journal*, XVIII, 1987, p. 347-353.

10. PRO, SP 1/70, f° 4-7 (*LP*, V, 986, 987).

11. Londres, BL, Cleop E v, 298. Strype, *Eccl. Mem* I/II, 92 (*LP*, XIV/II, 278, p. 112).

12. PRO, SP 1/90, f° 161-161v° (*SP*, I, 427 et *LP*, VIII, 254, p. 98).

13. PRO, SP 1/95, f° 107 (*LP*, IX, 109, p. 31).

14. BL, Cleop. E. VI, f° 249 (*LP*, X, 625, p. 253-254).

15. PRO, SP 1/133, f° 183 (*LP*, XIV/I, 1247, p. 460) ; PRO, SP 1/134, f° 92 (*LP*, XIV/I, 1317, p. 490) et *LP*, X, 93, p. 32.

16. D. MacCulloch, *op. cit.*, p. 97 et 126-127.

17. B. L. Harley ms. 6148, f° 237v. Voir aussi *LP*, VI, n° 1454 et *Miscellaneous Writings and Letters of Thomas Cranmer*, J. E. Cox éd., Cambridge, 1846, n° lxxvi.

18. Cité par D. MacCulloch, *op. cit.*, p. 142.

19. D. MacCulloch, *op. cit.*, p. 151.

20. S. Wabuda, « Bishop John Longland's Mandate to his Clergy, 1535 », *Library*, 1991, 13, 3, p. 255-261.

21. A *Sermon of Cuthbert Tunstall*… et J.-P. Moreau, *op. cit.*, p. 126-127 et 153.

22. H. Ellis, *Original Letters*, 2nd ser., Londres, 1827, II, 85-86. Voir les commentaires de Muller, p. 350, n. 17 ; G. Redworth, *op. cit.*, p. 65.

23. P. Janelle, *Obedience in Church and State*, *op. cit.*, p. 34-36.

Chapitre 16 « Roule le tonnerre autour du trône »

1. John Guy, *Henry VIII*, Londres, 2014, p. 57 ; Hall, I, p. 319-320.

2. *LP*, X, 351, p. 134.

3. *LP*, X, 601, p. 245.

4. *LP*, X, 752, p. 315.

5. Pour tout ce qui suit, voir Eric Ives, *The Life and Death of Anne Boleyn*, Oxford, 2004, p. 307-310.

6. PRO, SP6/1, f° 9.

7. PRO, SP1/103, f° 79 v°, 80 et PRO, SP6/1, f° 7 v°.

8. Lancelot de Carles, *Poème sur la mort d'Anne Boleyn*, dans Georges Ascoli, *La Grande-Bretagne devant l'opinion française, depuis la guerre de Cent Ans jusqu'à la fin du XVI*e *siècle*, Lille, 1927, p. 243.

9. *LP*, X, 792. Thomas Cranmer à Henri VIII, 3 mai 1536. Lettre reproduite en grande partie dans Diarmaid MacCulloch, *Thomas Cranmer: A Life*, *op. cit.*, p. 157.

10. *LP*, X, 908.

11. Cité par Lucy Wooding, *Henry VIII*, 2015, p. 212.

12. John Guy, *Henry VIII*, Londres, 2014, p. 60.

13. Louis-Prosper Gachard, *Analectes historiques*, Bruxelles, 1856, p. 17. Marie de Hongrie à Ferdinand, le 25 mai 1536, p. 17-18.

14. *Anthologie bilingue de la poésie anglaise*, Paris, 2005, p. 67.

15. *CSP Spanish*, V, ii, no 9 et *LP*, XI, no 7.

16. *LP* XI, 860 (p. 346).

17. *LP*, X, 977, 1077.

18. *LP*, X, 1085. Réponse d'Henri VIII à François Ier.

19. Rory McEntegart, *Henry VIII, the League of Schmalkalden and the English Reformation*, Londres, Boydell Press, 2001, p. 26-58.

20. *LP*, XII, I, no 1032, 1235, 1242 ; *LP*, XIII, no 766 et Susan Brigden, *Thomas Wyatt*, Londres, 2012, p. 329-332.

21. Voir par exemple les deux interprétations opposées de Diarmaid MacCulloch, *Thomas Cranmer: A Life*, *op. cit.*, p. 161 et George Bernard, *The King's Reformation. Henry VIII and the Remaking of the English Church*, Yale University Press, 2005, p. 282-284.

Chapitre 17
Le grand chambardement de 1536

1. A. G. Dickens et D. Carr (éd.), *The Reformation in England to the Accession of Elizabeth I*, Londres, 1967, p. 94.

2. Richard Rex et C. D. C. Armstrong, « Henry VIII's Ecclesiastical and Collegiate Foundations », *Historical Research*, 75, 190, 2002, p. 390-407 (part. p. 395-398).

3. Peter Marshall, « The Crisis of 1536 », dans David Starkey et Susan Doran, *Henry VIII. Man and Monarch*, Londres, 2009, p. 164.

4. George Bernard, *The King's reformation. Henry VIII and the Remaking of the English Church*, Yale University Press, 2005, p. 152-153.

5. BL, Cotton ms. Titus B I, f° 441.

6. BL, Cotton ms. Cleopatra E iv, f° 119.

7. H. M. Colvin (éd.), *The History of the King's Works*, Londres, 1982, IV, p. 6-7 et 369-401 ; John Guy, « Thomas Wolsey, Thomas Cromwell and the Reform of Henrician Government », dans Diarmaid MacCulloch (éd.), *The Reign of Henry VIII. Politics, Policy and Piety*, *op. cit.*, p. 47 ; BL, ms. Cleop. E. IV. 174 (*LP*, VII, 1355).

8. William Shakespeare, *Sonnets*, Paris, 2021, p. 392, 591 et 658.

9. Sur le Pèlerinage de Grâce, voir Richard Hoyle, *The Pilgrimage of Grace and the Politics of the 1530s*, Oxford, 2003 [2001].

10. Richard Hoyle, *op. cit.*, p. 456-457.

11. SP 1/107, f° 80 (*LP*, XI, 601). Norfolk à Henri VIII, le 8 octobre 1536 et *LP*, XI, 625 et 626.

12. TNA, Kew, Richmond, Surrey, E. 36, vol. 118, f° 98.

13. *LP*, XI, 780 (2), Réponse d'Henri VIII aux rebelles du Lincolnshire.

14. Henri VIII à Norfolk, de Windsor, le 27 octobre 1536, *SP*, I, p. 494-495.

15. *LP*, XI, 995.

16. *SP*, I, p. 511-518 et 518-519.

17. *LP*, XI, 1410 (3).

18. Robert Hutchinson, *House of Treason. The Rise and Fall of a Tudor Dynasty*, Londres, 2009, p. 119.

19. Lucy Wooding, *Henry VIII*, Londres, 2015, p. 226-227.

20. *SP*, V, p. 116-119 et *LP*, XII/II, 850, 916.

21. David M. Head, *op. cit.*, p. 149.

22. *LP*, XIII/I, 504.

23. Castillon au connétable de Montmorency le 14 mai 1538 (*Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, Jean Kaulek éd., Paris, 1885, p. 50).

24. Thomas Cranmer, *Miscellaneous Writings and Letters of Thomas Cranmer*, *op. cit.*, p. 105.

25. Lucy Wooding, *op. cit.*, p. 228.

26. Cédric Michon, *Dans la cour des Lions*, Paris, 2020, p. 151-163.

27. *SP*, I, p. 506 (*LP*, XI, 957).

28. *SP*, VIII, p. 443-446 (citation p. 443). Richard Pate « to the Privy Council », Bruxelles, 4 octobre 1540.

29. *LP*, XII, ii, 908.

Chapitre 18
La religion d'Henri VIII

1. Ce peintre trévisan, né vers 1498, documenté à Bologne dès 1523, passé par le service du duc de Mantoue pour lequel il participe à la décoration du palais Tè en compagnie de Jules Romain, puis au service du collectionneur Andrea Odoni à Venise, dont il décore à fresque la façade du palais, entre au service d'Henri VIII à la fin de la décennie 1530. Comme Léonard de Vinci en son temps auprès du duc de Milan, il est à la fois artiste et ingénieur militaire à la cour. Il est d'ailleurs tué par un boulet de canon lors du siège de Boulogne en 1544.

2. Merriman, *Life and Letters of Thomas Cromwell*, Cambridge, 1903, II, 3 et LP, X, 255.

3. *Letters…*, p. 71-75 : « The opinion of me, the Bishop of Winchester, concernyng the articles presented to the Kinges Highnes from the princes of Germany. »

4. A *Protestation Made for the Most Mighty and Most Redoubted King of England*, Londres, 1538, sig. C4v-5.

5. Peter Marshall, « Mumpsimus and Sumpsimus: the Intellectual Origins of a Henrician bon mot », *JEH*, lii, 2001, p. 512-520.

6. Lloyd, *Formularies*, 23.

7. D. MacCulloch, *Thomas Cranmer: A Life*, *op. cit.*, p. 186-187.

8. *SP*, I, p. 556-557. Quatre jours plus tard, il lui écrit une lettre sur le même thème PRO, SP 1/123, f° 83 (*LP*, XII/II, 330, p. 135).

9. Lettre citée (dans une traduction anglaise) par Diarmaid MacCulloch, *Thomas Cranmer: A Life*, *op. cit.*, p. 183.

10. Sur l'implication de Tunstall dans ces négociations, voir Rory McEntegart, *op. cit.*, p. 116-133 et Diarmaid MacCulloch, *op. cit.*, p. 218-221 et Public Record Office [cité PRO], SP 1/133, f° 204 (*LP*, t. xiii/i, p. 466, n° 1267, et *SP*, t. v, p. 128).

11. *Letters…*, p. 350-351.

12. *LP*, XII/II, 578, p. 216 (*SP*, I, p. 562).

Chapitre 19
La mise en place d'une nouvelle Église

1. Oxford, Bodl. Quarto Rawlinson 245.

2. Diarmaid MacCulloch, *op. cit.*, p. 208.

3. Sur la réponse de Cranmer, voir Diarmaid MacCulloch, *op. cit.*, p. 208-213.

4. *SP*, VIII, p. 51.

5. *SP*, VIII, p. 52, Wriothesley à Cromwell, Newington, 27 septembre 1538.

6. George Bernard, *The King's Reformation. Henry VIII and the Remaking of the English Church*, Yale University Press, 2005, p. 492-494.

7. BL, Cotton ms. Cleopatra E v, f° 131.

8. BL, Cotton ms. Cleopatra E v, f° 327-336.

9. British Library, C 132 h. 46.

10. Le texte d'origine « le Dieu de Daniel » a été remplacé par « le Dieu vivant ».

11. *Miscellaneous Writings and Letters of Thomas Cranmer*, *op. cit.*, p. 118.

12. BL, Stowe ms. 22, f° 24v-5.

Chapitre 20
La fin de la décennie 1530

1. Sur cet épisode, voir George Bernard, *The King's Reformation. Henry VIII and the remaking of the English Church*, Yale University Press, 2005, p. 407-432.

2. PRO, SP1/138, f° 14 (*LP*, XIII, ii, 695 [2]) ; PRO, SP1/138, f° 178 v (*LP*, XIII, ii, 804 [1]) ; PRO, SP1/139, f° 31v (*LP*, XIII, ii, 830 [1] [i]).

3. George Bernard, *op. cit.*, p. 414.

4. *LP*, XIII, ii, 804 (5).

5. PRO, SP 1/166, f° 168-168 v° (*LP*, XI, 451, p. 182. Lettre de Lord Montaigu à son frère Reginald Pole, le 13 septembre 1536).

6. *LP*, XIV, I, 144.

7. Sur cet épisode, voir Susan Brigden, *Thomas Wyatt*, Londres, 2012, p. 505. On notera que, dans sa réponse, Charles Quint replace le même bon mot qu'il avait servi en 1525 à Castiglione lorsque ce dernier s'était plaint des critiques formulées à l'encontre du pape (Gasparo Contarini à la Sérénissime, le 16 mars 1525 [*CSP Ven. 1520-1526*, 960]).

8. *LP*, XIV, I, 103 (1) et (2) (p. 40-41).

9. J. Kaulek (éd.), *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, Paris, 1885, p. 81. Castillon au roi, Chelsea, 12 août 1538.

10. BL, Cotton ms. Vittellius B xxi, f° 204v°-205.

11. *LP*, XV, 925 (p. 456-457). Henri VIII à Anne de Clèves, le 12 juillet 1540.

12. M. de Marillac au connétable, Londres, 23 juin 1540, J. Kaulek (éd.), *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre (1537-1542)*, Paris, 1885, p. 194.

13. Susan Brigden, « Popular Disturbance and the Fall of Thomas Cromwell and the Reformers, 1539-1540 », *Historical Journal*, 1981, 24, p. 257-278.

14. Le 11e point l'accuse de s'être « *by oppression, bribery, extort power, and false promises made by him* » considérablement enrichi (voir S. E. Lehmberg, *The Later Parliaments of Henry VIII. 1536-1547*, Cambridge, 1977, p. 108).

15. Cédric Michon, « Les portraits d'Hans Holbein, reflets des affrontements sociaux et politiques à la cour d'Henri VIII », dans Fernando Copello et Aurora Delgado-Richet (éd.), *Le Portrait champ d'expérimentation*, Rennes, 2013, p. 175-186.

16. M. de Marillac au connétable, Londres, 23 juin 1540, *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac…*, p. 194.

17. David Starkey et Susan Doran, *Henry VIII. Man and Monarch*, Londres, 2009, p. 227.

18. Susan Brigden, *London and the Reformation*, Londres, 1989, p. 300-301.

19. J. Kaulek (éd.), *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, Paris, 1885, p. 211. Charles de Marillac au connétable, 6 août 1540.

Partie IV
Seul

1. William Paget, après la mort d'Henri VIII.

Chapitre 21 David ou Salomon ? La mise en scène de son pouvoir par Henri VIII

1. Thomas P. Campbell, *op. cit.*, p. 261-267.

2. BL, Royal ms. 2 A. Xvi.

3. Karel Van Mander, *Le Livre des peintres. Vies des plus illustres peintres des Pays-Bas et d'Allemagne*, Paris, 2001 [1604], p. 125.

4. Lucy Wooding, *op. cit.*, p. 297-299.

5. Margaret Mitchell, « Works of Art from Rome for Henry VIII: a Study of Anglo-Papal Relations as Reflected in Papal Gifts to the English King », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, 34, 1971, p. 178-203 (particulièrement p. 185-187).

Chapitre 22
Les dernières années (1540-1543)

1. Sur tout cet épisode, voir Jessie Childs, *op. cit.*, p. 1-2 et 183-194.

2. Lacey Baldwin Smith, *op. cit.*, p. 59.

3. *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, *op. cit.*, p. 315 (Charles de Marillac à François Ier, le 14 juin 1541).

4. *LP*, XVI. 931 et 932 ; TNA, King's Bench plea roll, KB27/1120, rex rot. 4. Voir Simon Payling, « The Hanging of Thomas Fiennes, Lord Dacre: Henry VIII and the Abuse of Law », https://thehistoryofparliament.wordpress.com/2021/11/23/the-hanging-of-thomas-fiennes-lord-dacre-henry-viii-and-the-abuse-of-law/

5. NA, KB 29/174, rot. 13.

6. *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, *op. cit.*, p. 273 (Charles de Marillac au roi, le 3 mars 1541).

7. Robert Hutchinson, *The Last Days of Henry VIII*, Londres, 2005, p. 142.

8. *LP*, XVI, 1130.

9. *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, *op. cit.*, p. 364 (Charles de Marillac au roi, le 22 novembre 1541).

10. PRO, SP 1/ 167, f° 14 (*LP*, XVI, 1134). Cité par Lacey Baldwin Smith, A *Tudor Tragedy. The Life and Times of Catherine Howard*, Londres, 1961, p. 168-169.

11. *LP*, XVI, 1334, p. 616.

12. David Starkey, *Six Wives. The Queens of Henry VIII*, Londres, 2003, p. 676-682.

13. James P. Carley, *The Books of King Henry VIII and his Wives*, Londres, 2004, p. 63-64 et Julia Fox, *Jane Boleyn*, Londres, 2007, p. 312-314.

14. *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, *op. cit.*, p. 369 (François Ier à Charles de Marillac, le 1er décembre 1541).

15. Alec Ryrie, *Gospel and Henri VIII*, Cambridge, 2003, p. 47.

16. *Works of Archbishop Cranmer*, J. E. Cox éd., PS, Cambridge, 1844, II, 106.

17. Cité et traduit par Bernard Cottret, *op. cit.*, p. 329.

18. Peter Marshall, « Mumpsimus and Sumpsimus: the Intellectual Origins of a Henrician bon mot », *JEH*, lii, 2001, p. 512-520.

Chapitre 23
Les palais d'Henri VIII : de la magnificence à la majesté

1. Simon Thurley, *The Royal Palaces of Tudor England*, Yale University Press, 1993, p. 39.

2. À la différence de son père, il est convaincu qu'il est capable de garder ses propres secrets : « Si je pensais que mon chapeau connaissait mon *counsel*, je le jetterais dans le feu et le brûlerais » (George Cavendish, *op. cit.*, p. 184).

3. David Starkey, « Representation through Intimacy: A Study in the Symbolism of Monarchy and Court Office in Early Modern England », 1977, repris in *The Tudor Monarchy*, John Guy éd., Londres, 1997, p. 42-78.

4. PRO, SP 1/19, f° 200, *LP* III, I, 629. D. Starkey, art. cité, p. 56.

5. Hollister C. Warren et Baldwin John W., « The Rise of Administrative Kingship: Henry I and Philip Augustus », *American Historical Review*, 88 (1978), p. 867-905.

6. Voir Cédric Michon, « Les portraits d'Hans Holbein, reflets des affrontements sociaux et politiques à la cour d'Henri VIII », dans Fernando Copello et Aurora Delgado-Richet (éd.), *Le Portrait champ d'expérimentation*, Rennes, PUR, 2013, p. 175-186.

7. David Starkey, « Court, Council and Nobility in Tudor England », dans *Princes, Patronage and the Nobility. The Court at the Beginning of the Modern Age c. 1450-1650*, Ronald G. Asch et Adolf M. Birke éd., Oxford, 1991, p. 200 n.

8. Simon Thurley, *op. cit.*, p. 11-15.

9. Aristote, *Éthique à Nicomaque*, J. Tricot traduction, Paris, 1990, p. 180-185.

10. *CSP Venitian*, IV, n° 105 et David Starkey (éd.), *Henry VIII. A European Court in England*, London, 1991, p. 64-69.

11. *Ibid.*, p. 27-32.

12. William Thomas, *The Pilgrim: A Dialogue on the Life and Actions of King Henry the Eighth*, J. A. Froude éd., Londres, 1861, p. 79 ; PRO, SP 1/71, f° 20 (*LP*, V, 1298) ; Hall, I, p. 319 et II, p. 23 ; *Chronicle of Calais*, p. 86 ; Lacey Baldwin Smith, *Henry VIII: The Mask of Royalty*, *op. cit.*, p. 218 ; PRO SP1/95, f° 63-63v (*LP*, XIX [ii], n° 592) ; PRO, SP 1/216, f° 75-75v (*LP*, XXI, [i], n° 507) et, pour une synthèse de tout cela, Simon Thurley, *op. cit.*, p. 39.

13. Simon Thurley, *ibid.*, p. 46-48.

14. David Starkey (éd.), *Henry VIII. A European Court in England*, London, 1991, p. 54-67.

15. Au début du règne, le roi achète quatre maisons (Beaulieu, 1516 ; Ampthill, 1524 ; Hunsdon, 1525 ; Petworth, 1535). Quatre autres sont confisquées pour forfaiture (Thornbury et Penshurst confisquées au duc de Buckingham en 1521 ; West Horsley confisqué au marquis d'Exeter en 1538 ; Beddington, confisqué à Nicholas Warew en 1539). Dix maisons sont échangées, la plupart à la fin de la décennie 1530 (Grafton, 1526 ; Hackney, 1535 ; Chelsea, Suffolk Place et Durham House, 1536 ; Oatlands, 1537 ; Hatfield, 1538 ; Hull et Halnaker, 1539 ; Westhanger, 1540). Voir Simon Thurley, *op. cit.*, p. 49-50.

16. Simon Thurley, *ibid.*, p. 39.

17. PRO SP/67, f° 66-72 et *CSP Venitian*, IV, n° 664. Voir aussi G. Rosser et S. Thurley, « Whitehall Palace and King's Street, Westminster: The Urban Cost of Princely Magnificence », *London Topographical Record*, XXVI (1990), p. 57-77.

18. Simon Thurley, *op. cit.*, p. 39-40.

19. *Ibid.*, p. 51.

20. Thomas P. Campbell, *Henry VIII and the Art of Majesty*, New Haven et Londres, 2007, p. 127-167.

21. Jessie Childs, *Henry VIII Last Victim*, Londres, p. 35.

22. Suzannah Lipscomb, *1536. The Year that Changed Henry VIII*, Londres, 2009, p. 213-214.

23. Hall, p. 1 ; *LP*, X, n° 141.

Chapitre 24
Dernier mariage, derniers palais

1. *Sp Cal*, VI, 2, 538. À partir de juin 1544, Stephen Gardiner verse à son frère William (le père de Germaine), une annuité de £ 10 sur ses revenus (WDCR, Ledger Book, iv, f. 34 et Foxe, VI, 194). Voir aussi Glyn Redworth, p. 208.

2. Cité par John Guy, *Henry VIII*, Londres, 2014, p. 78 (« Remember this writer / when you do pray / for he is yours / none can say nay »).

3. Cité dans *Man and Monarch*, p. 231.

4. James P. Carley, *The Books of King Henry VIII and his Wives*, Londres, 2004, p. 140. L'ouvrage est aujourd'hui conservé à la British Library (C.28f.3).

5. La traduction par Elisabeth des *Prayers or Meditations* est conservée à la British Library (Royal ms. 7.D.x) et celle du *Miroir de l'âme pécheresse* à la Bodleian Library à Oxford (Cherry ms. 16).

6. James P. Carley, *The Books of King Henry VIII and his Wives*, Londres, 2004, p. 141-142.

7. Susan E. James, « Katherine Parr », *Oxford Dictionary of National Biography*, p. 901-905.

8. Lucy Wooding, *op. cit.*, p. 278.

9. Monique Chatenet, *La Cour de France au XVIe siècle*, Paris, 2002, p. 301.

10. *SP VIII*, p. 482-484.

11. *SP* XI, p. 231, Cheyne à Paget, Fontainebleau, 3 juillet 1546.

12. Simon Thurley, *op. cit.*, p. 58.

Chapitre 25
Encore la guerre

1. David Childs, *The Warship* Mary Rose. *The Life and Times of King Henry VIII's Flagship*, Londres, 2007, p. 153.

2. *Ibid.*, p. 44-45.

3. *Ibid.*, p. 155-157.

4. *LP*, III, ii, 2958.

5. Sur la campagne, voir *LP*, XIX, i, n° 387, 389, 404, 405, 411, 416, 432, 472 et 483.

6. Susan Brigden, *New Worlds, Lost Worlds*, Londres, 2000, p. 144.

7. David Potter, *Henry and Francis I. The Final Conflict, 1540-47*, Leiden, 2011, p. 214-234. David Grummitt, « The Court, War and Noble Power in England, c. 1475-1558 », dans Gunn

Steven J. et Janse Antheun, *The Court as a Stage: England and the Low Countries in the Later Middle Ages*, Woodbridge, Boydell, 2006, p. 151.

8. Robert Hutchinson, *The Last Days of Henry VIII*, Londres, 2005, p. 104.

9. Voir Cédric Michon, *La Crosse et le Sceptre*, Paris, 2008.

10. *LP*, XX, ii, 324 (8 septembre 1545).

11. Cité par David Potter, *Henry and Francis I. The Final Conflict, 1540-47*, Leiden, 2011, p. 249.

12. *LP*, XX, ii, 769 (*SP* I, p. 839-840).

Chapitre 26
Le crépuscule d'un règne

1. *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, *op. cit.*, p. 50 (Castillon au connétable de Montmorency le 14 mai 1538).

2. *LP*, XXI, ii, 768.

3. Stanis Perez, *Le Corps du roi*, Paris, 2018, p. 181-182.

4. *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, *op. cit.*, p. 274 (Charles de Marillac au connétable de Montmorency le 3 mars 1541).

5. Maria Hayward, *Dress at the Court of King Henry VIII*, Leeds, 2007, p. 117-118 ; *The 1542 Inventory of Whitehall: The Palace and its Keeper*, Maria Hayward éd., Londres, 2004, I, p. 37.

6. Synthèse, dans John Guy, *Henry VIII*, Londres, 2014, p. 98-99.

7. *LP*, XX, ii, n° 738 et *SP*, X, p. 730-733.

8. S. M. Kybett, « Henry VIII: a Malnourished King », *History Today*, 39, p. 19-25.

9. BL, Royal ms. 2 A. xvi.

10. *CSP Spain*, VIII, 291, p. 426. Van der Delft à la reine douairière, le 6 juillet 1546.

11. Voir l'inventaire de ces témoignages proposé par Lacey Baldwin Smith, *Henry VIII: The Mask of Royalty*, *op. cit.*, p. 233.

12. Sur Anne Askew, voir Diane Watt, « Anne Askew », *Oxford Dictionary of National Biography*, vol. 2, p. 709-711.

13. John Foxe, *Acts and Monuments of John Foxe*, G. Townshend et S. R. Cattley éd., 1837-1841, V, 553.

14. *The Oxford Book of Renaissance Verse 1509-1659*, David Norbook et H. R. Woudhuysen éd., Londres, 1992, p. 527-528.

15. John Foxe, *Acts and Monuments of John Foxe*, G. Townshend et S. R. Cattley éd., 1837-1841, V, 553.

16. *Le dressage de la rebelle [La Mégère apprivoisée]*, dans Shakespeare, *Comédies*, Paris, 2013, I, p. 605-607.

17. *Ibid.*, IV, 1, v. 172-196 (*ibid.*, p. 526-527).

18. *Ibid.*, IV, 5, v. 2-23 (*ibid.*, p. 565-569).

19. NRA, SP 1/227, f° 123.

20. *LP*, XXI, ii, n° 605 (1-18).

21. *Anthologie bilingue de la poésie anglaise*, Paris, 2005, p. 77.

22. Pour autant, dès le mois de novembre 1537, il est restauré dans sa position à la cour et obtient dans les années qui suivent des offices en East Anglia, ainsi que des commandements militaires, et est élu chevalier de l'ordre de la Jarretière en 1541.

23. *Chronicle of King Henry VIII of England Being a Contemporary Record of Some of the Principal Events of the Reigns of Henry VIII and Edward VI. Written in Spanish by an Unknown Hand*, Martin A. S. Hume, Londres, 1889, p. 146-148.

24. BL, Cotton ms. Titus B i, f° 101 v°.

25. Greg Walker, *Writing under Tyranny*, Oxford, 2007, p. 404.

26. Cité par Jessie Childs, *op. cit.*, p. 308.

27. *SP*, XI, p. 387-388. Mes italiques.

28. Sur le testament d'Henri VIII, voir Helen Miller, « Henry VIII's Unwritten will: Grant of Lands and Honours in 1547 », dans E. W. Ives, R. J. Knecht et J. J. Scarisbrick (éd.), *Wealth and Power in Tudor England: Essays presented to T. S. Bindoff*, Londres, 1978, p. 87-106 ; Eric W. Ives, « Henry VIII' will: a Forensic Conundrum », *Historical Journal*, 35, 1992, p. 779-804 ; Ralph A. Houlbrooke, « Henry VIII's wills: a Comment », *Historical Journal*, 37, 1994, p. 891-899 ; Eric W. Ives, « The Protectorate Provisions of 1546-1547 », *Historical Journal*, 37, 1994, p. 901-914.

29. John Guy, *Henry VIII*, Londres, 2014, p. 107.

30. Robert Hutchinson, *The Last Days of Henry VIII*, Londres, 2005, p. 233.

Conclusion

1. *CSP Spanish*, XII, p. 167. Simon Renard à l'empereur, le 22 mars 1554.

2. Henrik Ibsen, *Les Prétendants à la couronne* dans *Théâtre*, Paris, 2006, p. 25, 61-62.

3. Alexis de Tocqueville, *Voyage en Angleterre et en Irlande de 1835*, dans *Œuvres*, I, Paris, 1991, p. 583.

Sources

Sources manuscrites

British Library

British Library, Cotton Manuscripts, Caligula.
British Library, Cotton Manuscripts, Faustina.
British Library, Cotton Manuscripts, Galba.
British Library, Cotton Manuscripts, Nero.
British Library, Cotton Manuscripts, Otho.
British Library, Cotton Manuscripts, Titus.
British Library, Cotton Manuscripts, Vitellus.
British Library, Cotton Manuscripts, Vespacian.
British Library, Additional Manuscripts.
British Library, Harleian Manuscripts.
British Library, Arundel Manuscripts.
British Library, Stowe Manuscripts.

Public Record Office

Public Record Office, Exchequer Series.
Public Record Office, State Papers.

Sources imprimées

Ambassades de Jean Du Bellay. La Première ambassade (septembre 1527-février 1529), correspondance diplomatique publiée avec une introduction par V.-L. Bourrilly et P. de Vaissière, Paris, A. Picard, 1905.

Anthologie bilingue de la poésie anglaise, Paris, 2005.

BRADFORD, W., *Correspondance of the Emperor Charles V and his Ambassadors at the Courts of England and France, 1519-1551*, Londres, 1850.

Catalogue des actes de François Ier, Paris, 1887-1908, 10 vol. (Coll. des ordonnances des rois de France).

CAVENDISH, George, *The Life and Death of Cardinal Thomas Wolsey*, Richard S. Sylvester et Davis P. Harding éd., Yale, 1990 [1962].

Correspondance du cardinal Jean Du Bellay, tome premier, *1529-1535*, éd. R. Scheurer, Paris, Klincksieck, 1969.

Correspondance du cardinal Jean Du Bellay, tome II, *1535-1536*, éd. R. Scheurer, Paris, Klincksieck, 1973.

Correspondance du cardinal Jean Du Bellay, tome III, *1537-1547*, éd. R. Scheurer et L. Petris, avec la collaboration de D. Amherdt et I. Chariatte, Paris, Société de l'Histoire de France, 2008.

Correspondance du cardinal Jean Du Bellay, tome IV, *1547-1548*, éd. R. Scheurer, L. Petris et D. Amherdt, Paris, Société de l'Histoire de France, 2011.

Correspondance du cardinal Jean Du Bellay, tome V, *1549-1550*, éd. R. Scheurer, L. Petris et D. Amherdt, avec la collaboration de N. Guillod, Paris, Société de l'Histoire de France, 2012.

Calendar of State Papers, Spanish, G. A. Bergenroth, P. De Gayangos et M. A. S. Hume éd., 12 vol., Londres, 1862-1895.

Calendar of State Papers and Manuscripts Relating to English Affairs in Venice and other Libraries in Northern Italy, R. Browne, C. Bentink et H. Brown éd., Londres, 1864-1898, 9 vol.

CHARLES V, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, K. Lantz éd., 2 vol., Leipzig, 1844-1845.

CLIFFORD, A., *The State Papers and Letters of Sir Ralph Sadler*, Edinburgh, 1809.

DASENT John R. (éd.), *Acts of the Privy Council of England*, 46 vol., Londres, 1890-1964.

ELLIS, H. (éd.), *Original Letters Illustrative of English History*, Camden, 1846, 3rd series, 4 vol.

ELLIS, H. (éd.), *Original Letters of Literary Men of the Sixteenth and Eighteenth Century*, Camden, 1843.

FIRPO, L. (éd.), *Relazoni di ambasciatori veneti al Senato*, Turin, 1965-1983, 11 vol.

GORTER-VAN ROYEN, L., et HOYOIS, J.-P. (éd.), *Correspondance de Marie de Hongrie avec Charles Quint et Nicolas de Granvelle*, tome I : *1532 et années antérieures*, Turnhout, Brepols, 2009.

GUICCIARDINI, Francesco, *Histoire d'Italie*, J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini éd., Paris, 1996.

HALL Edward, *Chronicle*, Londres, 1809.

HOLINSHED, R., *Chronicles of England, Scotland and Ireland*, Londres, 1807-1808, 6 vol.

KAULEK, Jean (éd.), *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, Paris, 1885.

Lettres et memoires d’Estat des roys, princes, ambassadeurs, et autres ministres, sous les regnes de Francois premier, Henry II & Francois II, éd. G. Ribier, Paris, 1666, 2 vol.

Letters and Papers, Foreign and Domestic of the Reign of Henry VIII, J. S. Brewer, J. Gairdner et R. H. Brodie éd., Londres, 1862-1910.

Memorials of Henry VII, J. GAIRDNER éd., Londres, 1858.

NICHOLS, J. G. (éd.), *The Chronicle of Calais in the Reigns of Henry VI and Henry VIII to the Year 1540*, Camden.

MERRIMAN, R. B. (éd.), *The Life and Letters of Thomas Cromwell*, Oxford, 1902.

POLLARD A. F. (éd.), *The Reign of Henry VII from Contemporary Sources*, 3 vol., Londres, 1913-1914.

SANUTO, Marino, *I Diarii dal 1496 al 1532*, F. Stefani *et al.* éd., Venise, 1879-1903, 58 vol.

SHAKESPEARE, William, *Sonnets*, Paris, 2021.

STARKEY, Thomas, *A Dialogue Between Pole and Lupset*, T. F. Mayer éd., Londres, 1989.

State Papers of Henry the Eighth, Londres, 1830-1852, 11 vol.

VAN MANDER, Karel, *Le Livre des peintres. Vies des plus illustres peintres des Pays-Bas et d’Allemagne*, Paris, 2001 [1604].

VERGIL, Polydore, *The Anglica Historia of Polydore Vergil*, Denys Hay éd., Londres, 1950.

WRIOTHESLEY, Charles, *A Chronicle of England during the Reigns of the Tudors from 1485 to 1559*, W. H. Douglas éd., Londres, 1875-1886.

Bibliographie

ADAMSON, John, *The Princely Courts of Europe*, Londres, Weidenfeld & Nicolson Ltd, 1999.

ALLMAND Christopher, *The New Cambridge Medieval History: c. 1415-c. 1500*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

ASCH Ronald et BIRKE Adolf M. (dir.), *Princes, Patronage and the Nobility. The Court at the Beginning of the Modern Age*, Londres, Oxford University Press, 1991.

BALDWIN, John, *Philippe Auguste et son gouvernement. Les fondements du pouvoir royal en France au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1991 [1986].

BEIK William, *Absolutism and Society in Seventeenth-Century France: State Power and Provincial Aristocracy in Languedoc*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.

BERNARD George, *Anne Boleyn: Fatal Attractions*, New Haven, Yale University Press, 2009.

—, *The King's Reformation. Henry VIII and the Remaking of the English Church*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2005.

—, *The Power of the Early Tudor Nobility: A Study of the Fourth and Fifth Earls of Shrewsbury*, Brighton, 1985.

BINDOFF, S. T., *House of Commons 1508-1559*, Londres, 1982.

BIOW, Douglas, *Doctors, Ambassadors, Secretaries: Humanism and Professions in Renaissance Italy*, Chicago, The Chicago University Press, 2002.

BRADDICK, Michael J., *State Formation in Early Modern England, c. 1550-1700*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

BRIGDEN, Susan, *New Worlds, Lost Worlds*, Londres, Allen Lane, 2000.

CAMPBELL, Thomas P., *Henry VIII and the Art of Majesty*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2007.

CARLEY, James P., *The Books of King Henry VIII and his Wives*, Londres, The British Library, 2004.

CHATENET, Monique, *La Cour de France au XVI*e *siècle. Vie sociale et architecture*, Paris, Picard, 2002.

CHILDS, David, *The Warship* Mary Rose. *The Life and Times of King Henry VIII's Flagship*, Barnsley, Seaforth Publishing, 2014.

CHILDS, Jessie, *Henry VIII Last Victim*, Londres, Vintage Editions, 2008.

COLEMAN Christopher et STARKEY David R. (éd.), *Revolution Reassessed: Revisions in the History of Tudor Government and Administration*, Oxford, Clarendon, 1986.

CONTAMINE, Philippe, *Le Moyen Âge. Le roi, l'Église, les grands, le peuple. 481-1514*, Paris, Seuil, « Points », 2002.

CORNETTE Joël (dir.), *La Monarchie entre Renaissance et Révolution, 1515-1792*, Paris, Seuil, « Points », 2000.

COTTRET, Bernard, *Henri VIII*, Paris, Payot & Rivages, 1999.

CUNNINGHAM, Sean, *Henry VII*, Londres, Routledge, 2007.

DICKENS, Arthur G., *The Courts of Europe: Politics, Patronage and Royalty, 1400-1800*, Londres, Thames & Hudson, 1977.

DUINDAM, Jeroen, *Myths of Power. Norbert Elias and the Early Modern European Court*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 1995.

DUINDAM J., ARTAN T., KUNT M. (éd.), *Royal Courts in Dynastic States and Empires*, Leiden, Brill, 2011.

ELIAS, Norbert, *La Société de Cour*, Paris, 1974.

ELLIOTT John H. et BROCKLISS L. W. B. (éd.), *The World of the Favourite*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1999.

ELTON Geoffrey R., *The Tudor Revolution in Government: Administrative Changes in the Reign of Henry VIII*, Cambridge, Cambridge University Press, 1953.

—, « Tudor Government: the Points of Contact, ii, the Council », dans *Studies in Tudor and Stuart Politics and Government*, 4 vol., Cambridge, Cambridge University Press, 1974-1992, iii, p. 21-38.

EVANS, F. M. G., *The Principal Secretary of State*, Manchester, 1923.

FANTONI, Marcello (éd.), *The Courts in Europe*, Rome, Bulzoni, 2012.

GAMMON Samuel R., *Statesman and Schemer: William, first Lord Paget – Tudor Minister*, Newton Abbot, Davie & Charles, 1973.

GENET Jean-Philippe et LOTTES G. (éd.), *L'État moderne et les élites, XIIIe-XVIIIe siècles : apports et limites de la méthode prosopographique*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1996.

GENET Jean-Philippe (éd.), *L'État moderne : genèse, bilan et perspectives*, Paris, Éditions du CNRS, 1990.

—, « Les conseillers du prince en Angleterre, à la fin du Moyen Âge : sages et prudents », dans Robert STEIN (éd.), *Powerbrokers in the Late Middle Ages : Les Courtiers du pouvoir au Bas Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2001, p. 117-151.

GRUMMITT, David, « The Establishment of the Tudor Dynasty », dans Robert Tittler et Norman Jones (éd.), *A companion to Tudor Britain*, Oxford, Blackwell Publishing, 2009.

GUNN, Steven, *Charles Brandon Duke of Suffolk (c. 1484-1545)*, Oxford, Blackwell, 1988.

GUNN Steven J. et LINDLEY P. G. (éd.), *Cardinal Wolsey. Church, State and Art*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

GUNN Steven J., *Early Tudor Government, 1485-1558*, Londres, Palgrave, 1995.

GUNN, Steven et Linda MONCKTON (éd.), *Arthur Tudor, Prince of Wales*, Woodbridge, Boydell Press, 2009.

GUY, John, *Henry VIII*, Londres, Penguin, 2014.

—, *The Children of Henry VIII*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

GUY John A. et FOX Alistair, *Reassessing the Henrician Age: Humanism, Politics and Reform, 1500-1550*, Oxford, Basil Blackwell, 1986.

GWYN Peter, *The King's Cardinal: The Rise and Fall of Thomas Wolsey*, Londres, Pimlico, 1990.

HARRIS, Barbara J., *Edward Stafford Third Duke of Buckingham, 1478-1521*, Stanford, Stanford University Press, 1986.

HAROUEL Jean-Louis, BARBEY Jean, BOURNAZEL Éric, THIBAUT-PAYEN Jacqueline, *Histoire des institutions de l'époque franque à la Révolution*, Paris, PUF, 2005.

HAYWARD, Maria, *Dress at the Court of King Henry VIII*, Leeds, Maney, 2007.

HEAD, David M., *The Ebbs and Flows of Fortune. The Life of Thomas Howard, Third Duke of Norfolk*, Athens, University of Georgia Press, 1995.

HOLLISTER C. Warren et BALDWIN John W., « The Rise of Administrative Kingship: Henry I and Philip Augustus », *American Historical Review*, 88 (1978), p. 867-905.

HOYLE, Richard, *The Pilgrimage of Grace and the Politics of the 1530s*, Oxford, Oxford University Press, 2003 [2001].

IVES, Eric, *The Life and Death of Anne Boleyn*, Oxford, Wiley-Blackwell, 2005.

JONES Michael, *The New Cambridge Medieval History: c. 1300-c. 1415*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

KNECHT, Robert J., *Un prince de la Renaissance. François Ier et son royaume*, Paris, Fayard, 1997.

—, *The French Renaissance Court*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2008.

MACCULLOCH, Diarmaid, *Thomas Cromwell: A Revolutionary Life*, Londres, Allen, 2018.

—, *Thomas Cranmer: A Life*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1996.

— (éd.), *The Reign of Henry VIII. Politics, Policy and Piety*, Londres, Macmillan Education, 1995.

MARIUS, Richard, *Thomas More*, Londres, Harvard University Press, 1999.

MCENTEGART, Rory, *Henry VIII, the League of Schmalkalden and the English Reformation*, Londres, Boydell Press, 2001.

MAYER, Thomas F., *Thomas Starkey and the Commonweal. Humanist Politics and Religion in the Reign of Henry VIII*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

MICHON, Cédric, *Dans la cour des Lions*, Paris, Passés Composés, 2020.

—, *François Ier, un roi entre deux mondes*, Paris, Belin, 2018.

—, « Les portraits d'Hans Holbein, reflets des affrontements sociaux et politiques à la cour d'Henri VIII », dans Fernando Copello et Aurora Delgado-Richet (éd.), *Le Portrait champ d'expérimentation*, Rennes, PUR, 2013, p. 175-186.

— (dir.), *Conseils et conseillers dans l'Europe de la Renaissance v. 1450-v. 1550*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2012.

—, « L'historiographie anglaise sur la cour : entre analyse politique, remontée chronologique, vastes synthèses et large couverture géographique », dans Marcello Fantoni (éd.), *The Court in Europe*, Rome, Bulzoni, 2012, p. 27-54.

—, « Thomas More, saint ou chancelier ? », dans *Des saints d'État ? Politique et sainteté au temps du concile de Trente*, Florence Buttay et Axelle Guillausseau éd., Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2012, p. 151-168.

— (dir.), *Les Conseillers de François Ier*, Rennes, PUR, 2011.

—, « *L'Utopie* de Thomas More », dans Patrick Boucheron, Julien Loiseau, Pierre Monnet et Yann Potin (dir.), *Histoire du monde au XVe siècle*, Paris, Fayard, 2009, p. 539-546.

—, *La Crosse et le Sceptre. Les prélats d'État en France et en Angleterre sous François Ier et Henri VIII*, Paris, Tallandier, 2008.

MURPHY, Beverley A., *Bastard Prince. Henry VIII's Lost Son*, Londres, Sutton Publishing, 2010 [2001].

NELSON Janet, *The Medieval World*, Londres, Routledge, 2002.

PENN, Thomas, *Winter King*, Londres, Blackstone, 2012.

POTTER, David, *Henry and Francis I. The Final Conflict, 1540-47*, Leiden, Brill, 2011.

REDWORTH Glyn, *In Defence of the Church Catholic: The Life of Stephen Gardiner*, Oxford, Blackwell, 1990.

RUSSELL, Joycelyne G., *The Field of the Cloth of Gold: Men and Manners in 1520*, Londres, Routledge & Kegan, 1969.

RYRIE, Alec, *Gospel and Henri VIII*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

SCARISBRICK, J. J., *Henri VIII*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1997.

SESSIONS, W. A., *Henry Howard. The Poet Earl of Surrey*, Oxford, Oxford University Press, 2006 [1999].

SHAGAN, Ethan, *Popular Politics and the English Reformation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

SLAVIN, Arthur J., *Politics and Profit. A Study of Sir Ralph Sadler. 1507-1547*, Cambridge, Cambridge University Press, 1966.

SMITH, Lacey Baldwin, *Henry VIII: The Mask of Royalty*, Londres, 1971.

STARKEY, David, et Susan DORAN, *Henry VIII. Man and Monarch*, Londres, British Library, 2009.

STARKEY David (éd.), *The English Court from the Wars of the Roses to the Civil War*, Londres, Longman, 1987.

— (éd.), *The Inventory of King Henry VIII*, Londres, Harvey Miller Publishers, 1998.

—, *Henry VIII. A European Court in England*, Londres, Collins & Brown, 1991.

—, *Henry. Virtuous Prince*, Londres, HarperPress, 2008.

—, *Rivals in Power*, Londres, Macmillan, 1990.

—, *The Reign of Henry VIII: Personalities and Politics*, Londres, Hamlyn, 1985.

STEIN Robert (éd.), *Powerbrokers in the Late Middle Ages : Les Courtiers du pouvoir au bas Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2001.

THURLEY Simon, *The Royal Palaces of Tudor England*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1993.

WEGG, Jerwis, *Richard Pace*, Londres, 1926.

WOODING, Lucy, *Henry VIII*, Londres, Routledge, 2015.

Index